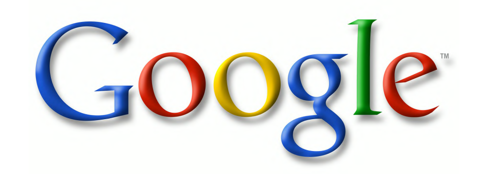






MÉMOIRES.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Sciences et Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME SEPTIÈME

Utile dulci.



VALENCIENNES,
IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.
1846.

PROGRAMME

DES ENCOURAGEMENTS A DÉCERNER

EN 1846 ET 1847.



1846.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Ce concours aura lieu le premier dimanche de septembre 1846, sur le territoire de la commune d'*Onnaing*.

PRIX :

Charrues attelées de deux chevaux.

BRABANT.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

HARNA.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Charrues attelées de deux bœufs.

BRABANT.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

HARNA.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Charrues attelées d'un seul cheval.

Prix unique : Une médaille de bronze et 25 francs.

Au plus bel attelage de bœufs.

50 francs seront décernés au cultivateur qui aura amené et fait travailler le plus beau et le meilleur attelage de bœufs.

Les autres conditions de ce concours seront annoncées par des affiches.

CONCOURS D'INSTRUMENTS AGRICOLES.

Des médailles d'or, d'argent ou de bronze seront décernées aux cultivateurs ou constructeurs qui auront amené, sur le champ et à l'heure du concours de labourage, l'assortiment le mieux conditionné d'instruments agricoles propres aux cultures du pays.

CONCOURS DE BESTIAUX.

RACE BOVINE.

80 francs au cultivateur propriétaire du plus beau taureau de 3 à 6 ans, quelle que soit son origine.

Les propriétaires, sans y être obligés, sont invités à présenter au jury du concours les élèves provenant de leurs taureaux.

50 francs au propriétaire de la plus belle vache laitière.

30 francs au propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans élevé dans la ferme du concurrent depuis l'âge de 3 mois.

40 francs au cultivateur qui aura amené le lot le plus beau et le plus nombreux de bestiaux, se trouvant dans les conditions du concours.

RACE OVINE.

30 francs au propriétaire du plus beau bélier ;

30 francs pour la plus belle brebis.

NOTA. Les mêmes bestiaux ne pourront être primés plus de deux fois dans la même classe.

Les taureaux de 5 à 6 ans, et les béliers nouvellement acquis par les concurrents, pourront concourir; mais ce prix ne sera délivré que l'année suivante, sur certificat du Maire de la commune, attestant que le taureau primé est resté dans la ferme toute l'année et qu'il a fait la saillie.

Les autres conditions du concours seront annoncées par des affiches.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des médailles d'or de 100 ou 200 francs et des médailles d'argent, aux artistes qui auront produit les meilleurs bustes ou portraits des personnages historiques qui, nés dans l'arrondissement de Valenciennes, ont honoré leur pays par leurs actions ou par leur mérite. (*Voir la liste à la fin du programme.*)

CONDITIONS.

La Société ne voulant qu'un buste et un portrait de chaque personnage, les concurrents devront faire connaître ceux qu'ils ont l'intention d'exécuter, afin qu'on leur fasse savoir s'ils n'ont pas été devancés.

Chaque concurrent aura la faculté de produire plusieurs bustes ou portraits.

Les bustes ou portraits seront costumés.

Les bustes auront 60 à 65 cent. de hauteur, posés sur piédouche de 15 cent. au plus d'élévation, sur 20 cent. au carré. Ils seront à creux perdu.

Les portraits seront exécutés sur toile de 30.

Les concurrents indiqueront la source à laquelle ils auront puisé leurs renseignements. La ressemblance sera l'objet d'une attention particulière.

Les bustes ou portraits devront être adressés *franco* au secrétaire-général de la Société, au plus tard le 1er septembre 1846.

Ils seront soumis à l'examen d'une commission aussitôt leur arrivée.

Une indemnité de 50 francs sera *immédiatement* acquise à l'auteur de chaque buste ou portrait *accepté*, lequel deviendra dès-lors la propriété de la Société.

Enfin, la Société désignera ceux des bustes et portraits *acceptés* qui auront mérité les récompenses offertes.

1847.

PRIX-MATHIEU.

800 *francs* à distribuer en primes, médailles d'or et d'argent aux cultivateurs ou autres qui auront contribué au progrès de l'art agricole dans l'arrondissement de Valenciennes, soit en y important de nouveaux instruments aratoires, soit en modifiant avantageusement ceux qui y sont en usage, soit en introduisant de nouvelles cultures, soit en recueillant et utilisant les engrais perdus jusqu'ici, soit enfin en apportant, dans la construction des étables, des améliorations propres à assurer l'hygiène des chevaux et bestiaux.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Ce concours aura lieu le premier dimanche de septembre 1847.

Les prix comme en 1846 (*voir le programme ci-dessus*).

Le lieu et les autres conditions du concours seront annoncés par des affiches.

CONCOURS D'INSTRUMENTS AGRICOLES.

Ce concours aura lieu en même temps que le concours de labourage.

Les prix comme en 1846 (*voir le programme ci-dessus*).

CONCOURS DE BESTIAUX.

Les prix comme en 1846 (*voir le programme ci-dessus*).

PRIX DE MORALITÉ.

Une médaille d'argent et 50 francs à l'ouvrier ou au domestique de ferme qui aura, sans interruption, servi pendant le plus de temps le même maître, ou dans la même exploitation. Le nombre d'années ne pourra être moindre de *quinze*.

Une médaille d'argent et 50 francs à la domestique de ferme qui remplira les mêmes conditions.

Outre ces prix, la Société délivrera des médailles de bronze aux ouvriers ou aux domestiques des deux sexes qui auront servi *dix ans* dans la même ferme. Leur nom restera inscrit sur un tableau dans la salle des séances de la Société.

Nul ne pourra recevoir plus d'une fois le prix dans la même classe. Les concurrents devront présenter un certificat de leurs maîtres attestant leurs services. Ce certificat sera légalisé par le Maire de la commune dans laquelle le concurrent aura servi.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'or au maire de la commune de l'arrondissement de Valenciennes dont le zèle et l'influence personnelle auront amené, relativement aux ressources dont il peut disposer, une amélioration remarquable dans la vicinalité de sa commune pendant les années 1845 et 1846.

STATISTIQUE AGRICOLE.

Une médaille d'or à l'auteur des meilleurs documents sur la statistique agricole de l'arrondissement.

INDUSTRIE SUCRIÈRE.

Une médaille d'or à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

Dans l'état actuel de la fabrication du sucre indigène, et avec la loi en vigueur, le fabricant a-t il intérêt à faire du sucre brut ou du sucre raffiné ? si du sucre brut, de quelle nuance ? — Le fabricant a-t-il intérêt à voir modifier les types et surtaxes servant à la perception du droit, et dans quel sens ?

Le législateur, en frappant le sucre indigène d'un droit égal à celui payé par le sucre des colonies, a aussi modifié les surtaxes ; cette modification était sollicitée par les colons et quelques fabricants de sucre.

La nécessité de payer prochainement un droit double de celui sous lequel avaient succombé beaucoup de fabriques, la diminution de surtaxes sur les sucres blancs, bruts et raffinés, l'obligation de payer le même droit pour des sucres bruts plus ou moins beaux, toutes ces circonstances ont poussé les fabricants dans des voies diverses ; — les uns s'efforcent d'obtenir des sucres plus beaux, les autres d'en produire une plus grande quantité.

Des procédés nouveaux sont venus au secours des uns et des autres. — Mais avant même que les résultats sérieux de ces procédés fussent appréciables (nous voulons dire les résultats pécuniaires), on a réclamé, au nom de ces procédés, des modifications à la loi. La Société d'Agriculture a cru devoir protester contre cette précipitation qui pouvait être utile aux inventeurs, mais peut-être nuisible aux fabricants. — Elle croit qu'avant de toucher à la loi, il est indispensable de connaître sans restric-
es faits qui peuvent porter à la modifier. — Elle croit aussi
st de l'intérêt du sucre indigène que les fabricants soient

éclairés sur les modifications coûteuses qu'on leur propose d'apporter à leur fabrication. — Elle fait donc appel à tous les amis de notre agriculture et de notre industrie nationale ; elle leur demande leur opinion, mais leur opinion basée sur des faits, sur des résultats certains, constatés, hors de doute. Elle ne demande pas ce que la science peut ou pourra produire pour le sucre indigène ; mais quel usage doit faire aujourd'hui le fabricant de ce que la science lui a enseigné jusqu'à ce jour, et quelles modifications législatives peuvent lui venir en aide dans la direction qu'il lui est plus avantageux d'imprimer à son industrie.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Des médailles d'or et d'argent pour l'introduction dans l'arrondissement de Valenciennes d'une industrie nouvelle, ou pour des améliorations apportées à celles existantes.

La Société croit devoir appeler l'attention toute spéciale des concurrents sur l'industrie des *Batistes*, qui, par suite de l'élévation des salaires dans nos campagnes, diminue chaque année et menace de se réfugier entièrement dans les arrondissements voisins. Elle indique comme remède à apporter, entre autres, à cet état de choses, la création de manufactures de batistes ou l'association des tisserands et leur participation aux bénéfices du commerce des *Toilettes*.

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici ce que disaient, en 1827, les rapporteurs du jury d'examen pour l'exposition des produits de l'industrie nationale, MM. le vicomte *Héricart de Thury* et *Migneron*, ingénieurs en chef au corps royal des mines :

« La fabrication de la batiste s'est montrée à l'exposition de » 1827 telle qu'on l'avait vue à toutes les expositions précé- » dentes : parfaite sous le rapport technique, stationnaire sous » celui de l'économie, c'est-à-dire, donnant des produits con-

» stamment beaux, mais toujours chers, et qui ne participent » pas à cet abaissement progressif que l'on remarque dans les » prix du plus grand nombre des objets manufacturés.

» Cet effet peut être rapporté à deux causes.

» La première résulte de la cherté du fil. Elle subsistera tant » que le filage ne sera point opéré par un procédé mécanique » susceptible d'économiser le temps; car le prix actuel du filage » résulte d'une certaine main-d'œuvre, et tant que cette main- » d'œuvre restera physiquement la même, on ne doit point es- » pérer que la dépense en soit diminuée.

» La seconde cause doit être cherchée dans l'isolement où » sont entre eux tous les éléments de la fabrication. Nous ne » possédons pas, à proprement parler, de fabrique de batiste; » nous n'avons que des ateliers épars de filage, de tissage et de » blanchiment, dans lesquels il ne règne ni communauté d'in- » térêts, ni unité de procédés. Ces trois classes d'ateliers n'ont » de relations que par l'intermédiaire des courtiers, qui ven- » dent eux-mêmes aux négociants, de sorte que l'étoffe n'arrive » au consommateur que grevée de plusieurs bénéfices succes- » sifs de commission.

» *La création d'une véritable fabrique de batiste serait fa-* » *cile dans le département du Nord, au milieu d'une popu-* » *lation composée d'excellents ouvriers; elle offrirait des* » *chances assurées de succès au spéculateur qui voudrait* » *l'entreprendre, et promettrait au commerce une diminution* » *dans le prix de ce bel article.* »

GÉOGRAPHIE.

Une médaille d'or et 200 francs à l'auteur du meilleur plan, avec texte explicatif, de l'intendance du Hainaut, d'après son ancienne division en provinces et seigneuries. Si un bon plan de la province entière du Hainaut n'était pas produit au concours,

le prix serait donné au meilleur plan de cette partie du Hainaut qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Valenciennes. — A défaut d'un travail complet, il sera décerné, à titre d'encouragement, s'il y a lieu, des récompenses proportionnées à l'importance des documents présentés.

HISTOIRE.

Une médaille d'or à l'auteur de la meilleure Notice historique sur l'un des personnages éminents qui ont reçu le jour dans l'arrondissement de Valenciennes, ou sur l'un des évènements remarquables dont cet arrondissement a été le théâtre.

GÉOLOGIE.

Une médaille d'or à l'auteur de la meilleure Notice géologique sur Valenciennes et ses environs.

MÉDECINE.

Une médaille d'or à l'auteur de la meilleure Histoire médicale des mines de houille de l'arrondissement de Valenciennes, ou à l'auteur de la meilleure Monographie des eaux et boues de St.-Amand.

POÉSIE.

Une coupe d'argent ciselée à l'auteur de la meilleure pièce de vers, dont le sujet est laissé au choix des concurrents ; toutefois, à mérite égal, la préférence sera accordée à l'auteur d'un sujet relatif à la localité.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Comme en 1846 (*voir le programme ci dessus*).

CONCOURS DE 1848.

AMÉLIORATION DE LA POMME DE TERRE PAR LE SEMIS (1)

Une médaille d'or de 150 francs au cultivateur qui aura recueilli et présenté à la Société, en 1848, la meilleure espèce de pommes de terre obtenues par le semis.

CONDITIONS DU CONCOURS.

1° Recueillir avec soin les graines des meilleures espèces, en 1846; 2° les semer en 1847; 3° faire connaître à la Société l'intention de concourir, afin qu'elle puisse faire visiter les semis; 4° déposer à la Société des tubercules de la première année; planter au moins 20 ares, en 1848, avec des tubercules obtenus, en ayant soin de ne pas confondre les espèces; 5° appeler la Société à visiter ces plantations, et lui remettre à la récolte des échantillons d'après lesquels elle puisse juger. Ces échantillons devront être accompagnés de notes indiquant les espèces sur lesquelles la graine a été recueillie; la modification causée par le semis; le mode de culture suivi, et enfin la quantité récoltée en raison de l'étendue de terrain planté la deuxième année.

Toutes ces conditions sont de rigueur pour acquérir des droits au prix proposé.

(Voir, pour les soins à donner aux semis de pommes de terre, le *Bon Jardinier,* année 1844, p. 103, et le *Cultivateur,* journal des progrès agricoles.)

---

(1) On a remarqué que les pommes de terre longtemps reproduites par tubercules ou par boutures dégénèrent, deviennent âcres et malsaines pour l'homme et les animaux, et qu'il est très-important de les régénérer souvent par le semis.

Nota. Les mémoires, pièces de vers et autres objets qu'on voudrait présenter au concours de 1847, devront être adressés *franco* au Secrétaire-général de la Société, avant le 1er juillet, terme fatal et de rigueur. Les noms des concurrents (ceux des peintres et sculpteurs exceptés) devront être contenus dans un billet cacheté joint aux pièces envoyées.

La Société se réserve de récompenser tous travaux utiles, objets d'art, inventions et perfectionnements pour lesquels des prix n'auraient pas été indiqués au présent programme.

Le Président,
E. GRAR.

Le Secrétaire-général,
J. MANGEART.

LISTE DE PERSONNAGES

NÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

POUR SERVIR AUX CONCOURS.

CETTE LISTE N'EST POINT LIMITATIVE.

Nota. — La lettre N à la suite des noms indique que la notice est faite, la lettre B que le buste et la lettre T que le tableau sont retenus pour les concours.

Baudouin Ier, empereur de Constantinople. B.
Baudouin, archevêque de Trèves.
Baudouin, seigneur de Beaumont.
Béatrix, fille de Baudouin, seigneur de Beaumont.
Cocquiau (Jean), historien.
Claudin Le Jeune, musicien. N. B.
Clairon, tragédienne. B.
Croy (le maréchal duc de). N.
Desfontaines, administrateur des hospices.
Duchesnois, tragédienne. N.
Duret, sculpteur.
Dumont (Jacques-Philippe,) sculpteur.
Delcroix, secrétaire-général au Ministère de la Justice, maire de Douai.
Dugas, général. B.
Eisen (Charles), dessinateur. B.
Froissart, historien.
Fontaine (Jean de la), savant.
Fontaine (Louis de la), dit Wicart, historien.
Henri, empereur de Constantinople.
Henri VII, empereur d'Occident. B.

HÉCART (Gabriel), homme de lettres.
ISABELLE DE HAINAUT, reine de France. B.
JEANNE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre.
JEAN D'AVESNES, comte de Hainaut.
LANNOY (Charles de), seigneur de Maingoval, vice-roi de Naples.
LALLAING (Emmanuel de), grand-bailli du Hainaut, amiral.
LEMAIRE (Jean), historiographe de Louis XII.
LE BOUCQ (Simon), historien.
LEVASSEUR (Rosalie), première cantatrice à l'Académie royale [de musique.
LEMERCHIER (Louis), historien. B.
LEHARDY (Alexandre), seigneur de Famars, peintre et graveur.
MAILLART (Pierre), chanoine, auteur d'un livre sur la musique.
MILHOMME, sculpteur.
MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE.
MACQUERIAUX (Robert), historien.
OULTREMAN (d'), historien.
PAULMY (marquis de), académicien. B.
PUJOL DE MORTRY (de), prévôt de Valenciennes.
PATER (Antoine), sculpteur.
PATER (Jean-Baptiste), peintre. B.
PHILIPPE, marquis de Namur, frère de Baudouin de Constan-[tinople.
REGNIER DE TRITH, pair de Valenciennes, duc de Philippopolis.
SAUDEUR, général. B.
SALY, sculpteur.
TAFFIN, l'un des auteurs de la découverte de la houille en [Hainaut.
VIVIEN (Jean), historien.
VIVIEN (Georges), idem.
WATTEAU (Antoine), peintre. B.
WATTEAU (François), idem.
WATTEAU (Louis), idem.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1846.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 9 janvier 1846).

Président, M. PETIT DE LAFOSSE, sous-préfet de l'arrond.

1er vice-président, M. EDOUARD GRAR.

2e vice-président, M. LEWILLE.

Secrétaire-général, M. STIÉVENART.

Secrétaire de correspondance, M. PRIGNET.

Secrétaire de la conférence agricole, M. DEFFAUX.

Archiviste, M. EDMOND PESIER.

Trésorier, M. BÉCAR.

OBSERVATIONS

ADRESSÉES

PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

A MONSIEUR LE PRÉFET

ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

SUR L'IMPORTANCE RELATIVE DES SEPT ARRONDISSEMENTS,

ET SUR LA RÉPARTITION A FAIRE ENTRE EUX

DE L'ALLOCATION DE 1846.

Messieurs,

Il y a quatre ans, la Société des Sciences de Lille réclamait, auprès de vous, contre la supériorité prétendue de la Société de Douai sur les autres sociétés du département. Elle réussit à se faire placer sur la même ligne ; c'était justice. Mais qu'en est-il résulté ? qu'il y a dans le département du Nord deux sociétés privilégiées. Permettez-nous de réclamer à notre tour, non

pour nous seuls, pour nos droits exclusifs, mais pour les droits de tous.

La Société de Valenciennes date de 1831, sous le titre de *Société des lettres, des sciences et des arts;* elle s'est transformée l'année suivante, avec la sanction de l'autorité, en *Société d'agriculture, sciences et arts.*

L'importance agricole de notre arrondissement ne fait pas question. Mais plus cette importance est grande, plus le besoin du progrès y est grand aussi. — Notre agriculture est avancée, sans doute, mais pas au point qu'on le croit. L'arrondissement de Valenciennes n'est agricole que depuis un siècle et demi. Avant la découverte de la houille, le pays n'était que forêts, marais et friches. La population y était rare, Valenciennes excepté. — L'industrie houillère transporta chez nous une portion de la population des mineurs de Charleroi et de Mons. L'aisance répandue dans les campagnes permit de mettre les terres en culture. Mais les progrès furent lents; car les premiers fabricants de sucre trouvèrent encore en vigueur, dans nos campagnes, le déplorable système des jachères.

Depuis cette époque, depuis que les hommes de la ville se sont établis dans nos villages, la raison y est aux prises avec la routine ; la Société n'a cessé de combattre cette dernière, et déjà elle a obtenu plus d'un succès.

La charrue du pays (le *harna*), excellente pour les labours d'hiver, était employée sans discernement pour les labours du printemps. — Nous avons introduit l'usage des charrues-*Brabants*, mieux appropriées à ces labours ; elles sont aujourd'hui généralement adoptées. — Dans nos concours de labourage, elles sont maintenant en nombre égal avec les *harnas;* il a

fallu d'abord exclure ces dernières : c'est à cette mesure que nous devons ce résultat.

Au dernier concours, nous avions appelé les attelages de bœufs, mais sans succès. Cependant, rien n'est plus intéressant pour notre agriculture. — C'est une double dépense à faire chaque année, si nous voulons avoir des valets de charrue habiles à conduire et des chevaux et des bœufs.

L'ensemencement en lignes, si supérieur à l'ensemencement à la volée, a été l'objet constant de nos efforts ; nous avons réussi à l'introduire dans l'arrondissement. Nous avons dû acheter des *semoirs-Hugues,* que nous avons prêtés ou donnés en prix. — Ce semoir est coûteux. — Son utilité reconnue d'une part, son prix élevé de l'autre, ont fait naître l'idée de construire d'autres semoirs. Nous voudrions avoir les semoirs *Prevost*, *Savoie* et *Delfosse*, pour les comparer, dans nos expériences, avec les semoirs *Hugues* et *Devred*, que nous possédons. — Mais les fonds nous ont manqué, alors que l'ensemencement en lignes commençait seulement à être apprécié par quelques-uns de nos cultivateurs.

C'est à nos conseils que l'on doit l'introduction dans l'arrondissement de Valenciennes du hache-paille, du moulin à concasser les graines, du coupe-racines et autres instruments si utiles à l'agriculture. — Des tentatives sont faites par des constructeurs de machines pour améliorer ces instruments et autres en usage dans le pays. — Une médaille en or vient d'être accordée par nous à M. Schmitt, l'un d'eux, pour de nouveaux modèles de *concasseurs* et de *hache-paille*. — Mais, pour ces constructeurs et pour les cultivateurs, il serait intéressant que la Société possédât ces nouveaux modèles, les fît essayer dans les divers cantons, les exposât à la vue de tous, afin que les cul-

tivateurs pussent en constater l'utilité pratique, et que les constructeurs, en les voyant réunis, fussent poussés, par la comparaison des uns avec les autres, à les améliorer encore. — Depuis que l'on a commencé à substituer le fer au bois dans la construction des charrues, la Société aurait dû en faire construire une, convenablement appropriée aux besoins du pays, pour des essais comparatifs; mais toujours l'argent a manqué.

Les primes accordées pour les bestiaux auront des résultats, comme nous l'a prouvé le concours de l'année dernière. — Bien que monsieur le Ministre de l'agriculture nous ait permis d'affecter à d'autres destinations les 500 fr. alloués pour cet objet, nous avons scrupuleusement suivi ses premières instructions et nous avons réussi, comme le prouvent les rapports imprimés dans nos Mémoires. — Mais ces concours doivent être continués pendant plusieurs années pour produire quelques fruits. — Il faut de plus encourager la bonne construction des écuries et étables, soit au point de vue de la santé des animaux, soit au point de vue des fumiers, et, sur ces deux points, tout est à faire. — Il faut encore essayer les divers modes de reproduction, pour arriver à obtenir les bestiaux les plus profitables au cultivateur, soit sous le rapport du travail, soit sous le rapport de l'engraissement, soit sous le rapport de la production du lait; pour ce faire, il faudrait pouvoir acheter des taureaux qu'on livrerait aux cultivateurs.

Vous le voyez, Messieurs, il y a beaucoup à faire dans l'arrondissement de Valenciennes pour l'agriculture; le zèle ne manque pas dans la Société; mais tout ce zèle ne peut remplacer les fonds indispensables aux améliorations que nous voudrions introduire, que notre dernier programme des prix, ci-joint, in-[illegible] partie, et qu'une subvention plus forte permettrait cer-[illegible]t de réaliser.

Pour faire toutes ces choses, et subvenir aux autres besoins qu'impose à la Société son triple titre de Société *d'agriculture*, *des sciences et des arts*, quelles sont nos ressources?

A partir de cette année, nous avons 400 fr. de rente, produit d'un capital de 10,000 fr. que nous a légués M. Mathieu de Quenvignies, notre ancien président. Nous avons nos cotisations personnelles (dont il faut déduire les jetons de présence) que nous avons portées de 25 à 30 fr. Nous avons les cotisations (10 fr.) des associés libres que nous venons de créer, et qui, au nombre de 17 agriculteurs, ont commencé à établir des conférences qui, nous l'espérons, ne seront pas sans résultat. Nous avons 500 fr. du gouvernement, 600 pour cette année. Nous avons enfin 800 fr. du département. Permettez-nous, Messieurs, d'appeler toute votre attention, non pas seulement sur l'insuffisance de cette dernière somme, insuffisance qui vous sera démontrée par notre état de situation, mais encore sur la répartition de l'allocation dont cette somme fait partie.

Les 9,200 fr. accordés par le conseil général *à titre d'encouragements aux sociétés d'agriculture du département*, sont répartis de la manière suivante :

Société royale	de Lille	2,500 fr.	5,000 fr.
id.	de Douai	2,500	
Société d'Agriculture	d'Avesnes	800	4,200 fr.
id.	de Cambrai	800	
id.	de Dunkerque	800	
id.	d'Hazebrouck	500	
id.	de Bailleul	500	
id.	de Valenciennes	800	
	Ensemble	9,200 fr.	

Ensemble... 9,200 fr., dont plus de moitié pour 2 arrondissements sur 7.

Cette somme, répartie également entre les sept arrondissements, nous donnerait 1,500 fr. au lieu de 800. Si l'inégalité de vos allocations disparaissait, tout porte à croire que monsieur le Ministre de l'agriculture suivrait votre exemple ; ce qui nous donnerait encore 900 fr. au lieu de 500, sur les 6,400 fr. alloués par lui aux sociétés du département.

Mais, dira-t-on, une répartition numériquement égale entre des arrondissements d'importance inégale, serait injuste. Soit ; mais comment se fait-il alors que les arrondissements de Douai et de Lille soient sur la même ligne, et que Valenciennes soit à Douai, par exemple, dans la proportion de 800 à 2,500 ? Cette différence n'est certainement point justifiée par l'importance relative des deux arrondissements. En voici la preuve :

L'arrondissement de Lille a bien, sans doute, 329,000 âmes de population ; mais la population industrielle y est considérable : ainsi,

Lille compte..........	72,500 âmes ;
Roubaix......... ...	24,800
Tourcoing............	22,500
ENSEMBLE....	119,800 âmes.

auxquelles ne peuvent évidemment s'appliquer les encouragements agricoles.

L'arrondissement de Valenciennes a......	144,000 âmes
et celui de Douai......................	100,000

L'étendue des trois arrondissements est comme suit :

Lille.......	87,439	hectares	divisés en	131	communes ;
Valenciennes.	62,978	—	—	80	—
Douai.......	47,138	—	—	67	—

Sur cette étendue, sont consacrés à la production du froment,

du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des bette raves, du colza, de la navette, des lins et du chanvre (note A), dans l'arrondissement de Lille.......... 46,389 hectares;

—	de Valenciennes..	32,211
—	de Douai.......	27,754

11,366 hectares sont en prairies naturelles et artificielles ou pâturages dans l'arrondissement de Lille (note B);

9,749 dans celui de Valenciennes;

5,393 — de Douai.

Il résulte de ces chiffres que si l'arrondissement de Lille tient le premier rang, sous le rapport des grandes cultures, il le doit à sa population rurale et à son étendue, doubles l'une et l'autre de la population et du territoire de l'arrondissement de Valenciennes. — Il en résulte encore que l'arrondissement de Douai ne vient qu'après l'arrondissement de Valenciennes.

Cependant, l'arrondissement de Lille, nonobstant cet avantage marqué, voit marcher de pair avec lui l'arrondissement de Valenciennes, si ce dernier ne le dépasse pas, dans la manipulation des produits de son sol. — Et, en effet, si l'arrondissement de Lille produit plus de bière, celui de Valenciennes produit plus de sucre et d'alcool (note C). — L'arrondissement de Douai, sous ce rapport, tient encore le troisième rang, et se rapproche bien moins encore de l'arrondissement de Valenciennes.

L'arrondissement de Lille a, il est vrai, plus de bétail que celui de Valenciennes; mais il a moins de bêtes ovines et moins de chevaux (note D). — L'arrondissement de Douai vient encore après les deux autres.

Ainsi, il est constant que l'arrondissement de Douai, qui reçoit

chaque année trois fois autant de fonds que l'arrondissement de Valenciennes, pour encourager son agriculture, est cependant, sous le rapport de la population, inférieur à ce dernier de 1/5 environ, et de 1/4 au moins sous le rapport de l'étendue.— Il est constant que l'arrondissement de Douai est encore inférieur à celui de Valenciennes, et par l'étendue de sa grande culture, et par son industrie agricole, et par le nombre de ses bestiaux, de ses bêtes ovines et de ses chevaux. — Que l'on tienne compte dès lors, pour le chiffre de l'allocation, soit de l'étendue territoriale, soit de la population, soit de l'importance agricole, soit enfin de ces trois données réunies, Valenciennes sera nécessairement entre Lille et Douai.

On objectera que les Sociétés de Lille et de Douai ne sont point sociétés d'agriculture seulement, mais aussi de sciences et d'arts, — qu'elles sont sociétés royales, — que la Société de Douai est la société centrale du département.

Nous ne chercherons point, Messieurs, à faire ici des querelles de mots. Si les 9,200 fr. alloués par le conseil général le sont *à titre d'encouragement aux sociétés d'agriculture du département du Nord*, nous ne prétendrons pas que l'intérêt agricole a été pris par vous exclusivement en considération ; mais on ne saurait nier non plus qu'il a été et dû être pris en considération par vous, avant tous les autres, et plus que tous les autres.

Certes, nous n'avons point la prétention de lutter de travaux scientifiques ou littéraires avec le chef-lieu de la préfecture, de la cour royale et de l'académie. Pour nous, la littérature n'est qu'un accessoire et un délassement. Les sciences ne sont cultivées chez nous, nous l'avouons, que dans leur application immédiate à notre agriculture, à notre industrie manufacturière,

au bien-être de notre arrondissement. Cependant, en dehors de nos travaux agricoles, nous ne sommes point restés inactifs. Il n'y avait à Valenciennes, ni exposition des produits des arts et de l'industrie, ni exposition de fleurs et fruits, ni caisse d'épargne, ni salles d'asile. — Nous avons réclamé, obtenu, organisé la première exposition de l'industrie et des arts. — Des expositions de fleurs et fruits ont lieu par nos soins. — Nous avons créé une caisse d'épargne et la première salle d'asile. Nous y avons contribué de nos fonds sociaux et plus encore de nos souscriptions personnelles. — Nous avons, sur l'invitation de l'autorité municipale, classé le Musée d'histoire naturelle. — Aucune des questions qui ont, depuis notre organisation, vivement occupé le pays, n'est restée étrangère à nos études. La question des sucres a été suivie par nous avec une persévérance dont nous osons nous féliciter. — Pour le canal de jonction d'entre Sambre et Escaut, nous avons réclamé des études par la Rhonelle qui, ordonnées par le gouvernement, ont justifié nos prévisions. — Nos travaux sur la question des chemins de fer nous ont valu de monsieur le Ministre des travaux publics l'invitation, dans les termes les plus flatteurs, de continuer à lui adresser nos observations. Enfin nos Mémoires, que nous avons l'honneur de vous adresser, vous prouveront que nous avons fait tous nos efforts pour justifier en tout notre titre.

Nous ne compterons pas, comme l'a fait la Société de Lille, les volumes produits, les pages, les lignes, les lettres imprimées, nous n'énumèrerons pas les prix offerts. — Il est facile d'imprimer beaucoup et d'offrir des primes et des récompenses, quand on a les fonds nécessaires. Faute de fonds, nos travaux restent en partie enfouis dans nos cartons, et nous n'offrons que la moitié des encouragements qu'il serait utile de distribuer chaque année.

Nous sommes donc Societé d'*Agriculture, Sciences et Arts*, comme les Sociétés de Lille et de Douai ; moins savante que l'une, moins littéraire que l'autre, justifiant notre titre du mieux qu'il nous est possible ; nos efforts tendent surtout à importer chez nous ce qui ailleurs a contribué à améliorer l'agriculture, l'industrie et le sort de ceux qui s'y livrent.

Nous ne sommes point *société royale*. — La *société royale d'agriculture* créée à Valenciennes par arrêté du conseil d'Etat du 4 septembre 1763, et qui a subsisté jusqu'à la révolution, n'a point été rétablie. — Malgré les besoins de l'agriculture, on laissa notre arrondissement sans société aucune, et c'est à nous que l'on doit s'il en existe aujourd'hui, à nous qui nous sommes spontanément réunis en 1831. — Nous ne pouvions donc, comme Lille et Douai (qui du reste méritent leur titre à tous égards), avoir part aux faveurs de la restauration (1). — D'ailleurs ce titre, purement honorifique, ne change en rien l'importance de l'arrondissement aux besoins duquel il faut satisfaire, aux progrès duquel il faut contribuer.

La Société de Lille a suffisamment prouvé que la Société de Douai n'avait pu être CENTRALE, qu'alors que l'administration départementale se trouvait à Douai. — Nous ne sachions pas que cette honorable Société, avec laquelle nous sommes heureux d'entretenir des relations qui nous sont chères, ait jamais voulu se prévaloir de ce titre, pour affecter une supériorité de droit sur les autres Sociétés du département.

Après avoir comparé notre position avec celle des Sociétés le

---

(1) Ces deux Sociétés ont été déclarées sociétés royales en 1829. — La société de Douai avait été *épurée* quelques années auparavant.

plus favorisées, nous vous répéterons ce que nous disions en commençant : Permettez-nous de réclamer, non pour nous seuls, pour nos droits exclusifs, mais pour les droits de tous. — Et, en effet, toutes les Sociétés du département ont des droits égaux à votre bienveillante sollicitude, à votre justice ; — *toutes*, messieurs les membres du conseil général, car vous êtes les élus de toutes les parties du département, — *toutes*, monsieur le Préfet, car toutes sont disposées à seconder vos efforts *pour affermir et augmenter la prospérité du département et féconder ses vrais intérêts par une action loyale et constante*. — Vous répartirez donc, nous en avons la confiance, l'allocation de 1846, en raison de l'importance de chaque arrondissement.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

Messieurs,

vos très humbles et obéissants serviteurs.

Pour la Société d'Agriculture,
Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Le Président,
EDOUARD GRAR.

Le Secrétaire général,
J. MANGEART.

Valenciennes, le 20 juillet 1845.

NOTE A.

NOMBRE D'HECTARES ENSEMENCÉS

	En froment.	En seigle.	En orge.	En avoine
Arrondt. de Lille.......	19,534	1,616	632	6,195
de Valenciennes	12,673	3,222	2,516	5,397
de Douai......	12,035	1,662	1,078	5,203

NOMBRE D'HECTARES PLANTÉS

	En pommes de terre.	En betteraves.
Arrondt. de Lille...........	2,996	3,050
de Valenciennes	1,675	4,503
de Douai..........	1,380	1,337

NOMBRE D'HECTARES PRODUISANT

	Colza et Navette.	Lin.	Chanvre.
Arrondt. de Lille........	9,237	3,109	1000
de Valenciennes .	1,639	827	197
de Douai.......	2,728	1,741	213

NOTE B.

PRAIRIES

	Naturelles.	Artificielles.	Pâturages.
Arrondt. de Lille........	3,701	5,921	1,744
de Valenciennes .	3,154	3,625	2,970
de Douai.......	1,905	2,944	544

NOTE C.

PRODUCTIONS INDUSTRIELLES.

	Sucre.	Bière.	Alcool.
Arrondt. de Lille........	5,383,737 k.	397,730 h.	8,932 h.
de Valenciennes..	5,641,146	270,653	9,003
de Douai........	1,852,118	133,232	2,219

NOTE D.

NOMBRE DE

	Bestiaux.	Bêtes ovines.	Chevaux.
Arrondt. de Lille........	46,344	23,667	11,695
de Valenciennes .	23,297	26,953	12,359
de Douai........	18,702	19,538	7,735

SÉANCE PUBLIQUE

du 28 septembre 1845.

PROCÈS-VERBAL.

PRÉSIDENCE DE M. BOULANGER.

Présents : MM. le Sous-Préfet de l'arrondissement, M. le Maire de la ville, tous deux membres de droit ; MM. *Boulanger,* premier vice-président ; *Lewille,* deuxième vice-président ; *J. Mangeart*, secrétaire-général ; *Ad. Martin*, secrétaire-adjoint ; *Edmond Pésier,* archiviste ; *Bécar,* trésorier ; *Grand'fils*, *Bernard, Miroux*, *Huart*, *Bonaventure Cheval*, *Numa Grar, Delanoue*, *Alfred Hamoir, Stiévenart*, *Delgrange*, *Q. Lefèvre, Serbat*, *Dutemple, Courtin*, *Baisier* et *Prignet*, membres titulaires ; — *Paillard de St.-Aiglan*, *Bénézech de St.-Honoré*, membres correspondants ; — *Moreau* et *Leduc* d'Artres, associés libres.

La séance est ouverte à dix heures et demie du matin, après que la musique du 39e de ligne a exécuté un morceau tout-à-fait de circonstance.

Il est procédé dans l'ordre suivant, en présence d'un nombreux auditoire, réuni pour cette solennité dans la pièce principale du Salon-Chinois qui, décorée par les soins de messieurs Meurice père et fils, offre le plus brillant tableau.

1° Allocution de M. *Boulanger*, remplissant, en l'absence de M. *Edouard Grar*, les fonctions de président.

2° Compte-rendu des travaux de la Société pendant les années 1844 et 1845 ; — Coup-d'œil sur les résultats des concours ; par M. *J. Mangeart*, secrétaire-général ;

3° Notice sur M. Henri Lemaire, par M. *Adolphe Martin*, secrétaire-adjoint ;

4° Différents morceaux de Claudin Lejeune, Valenciennois, chef de la musique des rois Henri III et Henri IV, exécutés sur l'orgue expressif ;

5° Discours de M. le Maire de Valenciennes, relativement à l'exposition horticole annuelle ;

6° Rapport sur l'exposition horticole de 1845.

7° Exécution par la musique du 59ᵉ de ligne d'une ouverture de musique militaire, composée par un jeune amateur de Valenciennes.

8° Distribution des prix et encouragements, dans l'ordre et de la manière suivante :

CONCOURS DE 1844.

AGRICULTURE.

CONCOURS DE LABOURAGE.

CHARRUES-BRABANTS.

1[er] Prix : Médaille d'argent et 50 fr. au sieur *Adolphe Verrier*, laboureur chez M. J.-B. Leduc à Artres.

2[e] Prix : Une médaille de bronze et 30 francs au S[r] *Romain Danzin*, laboureur chez M. Leduc J.-B. à Artres.

ATTELAGE DE BOEUFS.

Prix d'encouragement de 10 francs au S[r] *Louis Lempereur*, laboureur chez M. Louis Leduc à Artres.

CHARRUES-HARNAS.

1[er] Prix : Une médaille d'argent et 50 francs au S[r] *Louis Ferme*, laboureur chez M. Moreau à Saint-Saulve.

2[e] Prix : Une médaille de bronze et 30 francs au S[r] *Benjamin Lustremant*, laboureur chez M. Mallez à Saultain.

CONCOURS DE BESTIAUX.

Prime de 80 francs au taureau de 3 à 6 ans de M. *Hamoir* de Saultain.

Prime de 50 francs au taureau de 2 à 3 ans de M. *Lévêque*, à Estreux.

Prime de 30 francs à la vache de M. *Hamoir*.

Prime de 50 francs à la génisse de M. *Cheval Bonaventure* d'Estreux.

Prime de 80 francs à M. *Hamoir* de Saultain, pour le plus beau lot de bestiaux.

Prime de 60 francs à M. *Girault* de la Briquette, pour ses trois attelages de bœufs.

Prime de 100 francs pour le prix spécialement désigné par le ministre de l'agriculture, accordé à M. *Delcourt*, cultivateur à Trith-St-Léger.

Prime de 25 francs à M. *Halette* de Monchaux, pour son troupeau de brebis.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Une médaille d'or de 200 francs à M. *Schmitt*, ajusteur-mécanicien à Valenciennes, pour l'invention de son hache-paille et de son moulin à concasser.

MÉDECINE.

Une médaille d'or de 200 francs à M. *Abel Stiévenard*, docteur en médecine à Valenciennes, pour sa *Statisque et topographie médicale de Valenciennes*.

CONCOURS DE 1845.

AGRICULTURE.

PRIX-MATHIEU.

Une médaille d'or de 100 francs à MM. *Boca frères* agriculteurs à St-Saulve, pour la construction d'une étable nouveau modèle.

CONCOURS DE LABOURAGE.

CHARRUES-BRABANTS A DEUX CHEVAUX.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs au Sr *Auguste Roger*, laboureur chez M. Fauville, à Neuville-sur-l'Escaut.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs au Sr *Descamps Fidèle*, laboureur chez M. Hecquet, à Denain.

CHARRUES-HARNAS A DEUX CHEVAUX.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs au Sr *Huart Pierre-Joseph*, laboureur chez M. Locqueneux, à Marly.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs au Sr *Lustremant Benjamin*, laboureur chez M. Mallez, à Saultain.

ATTELAGE DE BŒUFS. — BRABANTS

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs au Sr *Jacquart François*, laboureur chez M. Baillet, à Denain.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs au Sr *Dassonville Jean-Baptiste*, laboureur chez M. Gouvion, à Denain.

HARNAS.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs au Sr *Mineur Hippolyte*, laboureur chez M. Locqueneux, à Marly.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs au Sr *Vilcot Télésphore* , laboureur chez M. Macarez, à Denain.

BRABANTS A UN CHEVAL.

Prix unique : Une médaille de bronze et 25 francs au Sr *Odan Desmond*, cultivateur à Millonfosse.

Prime de 50 francs pour le plus bel attelage de bœufs à M. *Eugène Baillet*, propriétaire cultivateur à Denain.

CONCOURS DE BESTIAUX.

Taureau de 3 à 6 ans, 1er prix: 80 francs à M. *Cheval Bonaventure* d'Estreux.

Taureaux de 2 à 3 ans, 2e prix: 30 francs à M. *Blanquet* de Famars.

Vaches laitières, 1er prix: 30 francs à M. *Auguste Serret* de St.-Saulve.

Béliers, Prix: 30 francs à M. *Delcourt* de Trith.

Brebis, prix: 30 francs à M. *Halette* de Monchaux.

PRIX DE MORALITÉ.

Aux ouvriers et domestiques de ferme des deux sexes, qui ont servi pendant le plus de temps le même maître.

Hommes: Une médaille d'argent et 30 francs au Sr *Jean-Philippe-Joseph de Bruxelles*, 37 ans de service chez M. Descamps-Cornu, à Condé.

Femmes: Une médaille d'argent et 30 francs à *Augustine Houzau*, 40 ans de service chez M. Stiévenart, à Curgies.

Une médaille de bronze aux ouvriers ou domestiques de ferme des deux sexes, qui ont servi 10 ans au moins dans la même ferme.

Hommes: 1° *Henri Laurent*, 32 ans 1/2 de service chez M. Hamoir, à Saultain.

2° *Placide Debray*, 31 ans de service chez M. Scribes, à Abscon.

3° *Marc-Antoine Lucas* (aveugle), 50 ans chez M. Dupan, à Wasnes-au-Bac.

4° *Louis-Joseph Pluchart*, 48 ans chez M. Delcroix-Mallez, à Rombies.

5° *Bernard Debray*, 46 ans chez M. Plichon, à Abscon.

6° *Aimable Fosse*, 42 ans chez M. Miroux, à Valenciennes.

7° *Jacques-Henri Mannet*, 38 ans chez M. Masson à Haspres.

8° *Antoine-Charles Dufour*, 38 ans chez M. Vignolle, à Marquette.

9° *Joseph-Philippe Carpentier*, 38 ans chez M. Bruneau, à Lieu-Saint-Amand.

10° *Pierre-Ange Rohait*, 37 ans (interruption), chez M. Caullet, à Haspres.

11° *Ferdinand Rombeau*, 35 ans chez M. Giraud Pillion, à St-Saulve.

12° *Séraphin Roger*, 34 ans chez M. Leroux, à Onnaing.

13° *Noël César*, 33 ans et 8 mois chez M. Leclercq, à Château-l'Abbaye.

14° *François Duez*, 32 ans et 3 mois chez M. Fauville, à Neuville.

15° *Hubert Delcambre*, 32 ans chez M. Lepoivre, à Denain.

16° *Jean-Joseph Déramaux*, 28 ans chez M. Brabant, à Onnaing.

17° *Antoine Lombez*, 28 ans chez M. Cheval, à Estreux.

18° *Jean-Baptiste Bottin*, 22 ans chez M. D'haussy, à Monchaux.

19° *Pierre Lempereur*, 20 ans chez M. Défrance, à Avesnes-le-Sec.

20° *Adolphe Verrier*, 15 ans chez M. Leduc, à Artres.

Femmes : 1° *Angélique Démon* (impotente), 34 ans de service chez M. Louis-Joseph Rose, à Hasnon.

2° *Marie-Joseph Gostiaux*, veuve Leroy, 29 ans de service chez M. Guyot, à St-Saulve.

3° *Louison Débruce*, 25 ans chez M. De Vémy, à Avesnes-le-Sec.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'or de 100 francs à M. *Bouchart*, maire à Lecelles, pour le bon entretien des chemins de sa commune.

HISTOIRE.

Les deux concurrents ayant mérité le prix *ex æquo*, il est délivré, savoir :

Une médaille d'or de 100 fr. à M. *Ernest Bouton*, homme de lettres à Valenciennes, pour sa *Notice sur Claudin Lejeune*.

Une médaille d'or également de 100 francs à M. *Cornu Henry*, chef du contentieux de la compagnie des mines d'Anzin, pour sa *Notice sur le maréchal Duc de Croy*.

BEAUX-ARTS.

SCULPTURE.

Une mention d'encouragement à M. *Michel Charretton* de Vienne (Isère), pour l'*Ecce homo* qu'il a présenté au concours.

HORTICULTURE.

COLLECTION DE FLEURS DIVERSES.

1er Prix : Une médaille d'or à M. *Bénézech de St-Honoré*, maire de Vieux-Condé.

2e Prix : Une médaille d'argent à M. *Darras*, jardinier à Anzin.

3e Prix : Une médaille d'argent à M. *Miroux*, jardinier à Raismes.

4e Prix : Une médaille de bronze à M. *Schneider*, jardinier pépiniériste à Marly.

COLLECTION DE DALHIAS.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Bruneau*, percepteur à Thivencelles.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Aldebert*, jardinier à Wazennes.

COLLECTION DE ROSES REMONTANTES.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Darras*, déjà nommé.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Foucquier*, amateur à Valenciennes.

COLLECTION EN FAMILLES.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Vannerau*, jardinier à Mons.

2e Prix : Une médaille d'argent à M. *Dussart*, jardinier à Anzin.

3e Prix : Une médaille de bronze à M. *Schneider*, déjà nommé.

COLLECTION DE FRUITS DE LA SAISON.

1er Prix : Une médaille d'or à M. *Malaquin*, jardinier chez M. Renard, à Fresnes.

2e Prix : Une médaille d'argent à M. *Dechanvre*, jardinier à St.-Saulve.

3e Prix : Une médaille de bronze à M. *Dumont*, jardinier chez M. Carlier-Mathieu, à Beuvrages.

COLLECTION PAR VARIÉTÉS DE FRUITS DE LA MÊME ESPÈCE.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Rollez*, horticulteur, commune des Moulins, près de Lille.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Defer*, jardinier chez M Piérard, à Vicoigne.

COLLECTION DE LÉGUMES DE LA SAISON.

1er Prix : Une médaille d'or à M. *Goffart*, cultivateur à Beuvrages.

2e Prix : Une médaille d'argent à M. *Dumont*, déjà nommé.

3e Prix : Une médaille de bronze à M. *Defer*, déjà nommé.

COLLECTION PAR VARIÉTÉS DE LÉGUMES DE LA MÊME ESPÈCE.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Schneider*, déjà nommé.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Cheval*, cultivateur à St-Roch.

BELLE CULTURE.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. *Hollande Vallez*, propriétaire à Valenciennes.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Miroux*, déjà nommé.

PLANTES NOUVELLEMENT INTRODUITES.

Prix : Une médaille d'argent à M. *Duchy*, jardinier à Tournay.

PRIX D'ÉLOIGNEMENT.

Une médaille d'argent à M. *Aldebert* de Wazennes.

Une médaille d'argent est offerte à la musique du 59e de ligne dans la personne de M. Roméï, son chef intérimaire.

Pour le Président,
E. BOULANGER.

Le Secrétaire-général,
J. MANGEART.

DISCOURS

PRONONCÉ

par M. E. BOULANGER, vice-président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Notre Société continue d'être en voie de prospérité.

S'il est juste d'attribuer cet état de choses au zèle et à l'exactitude de la plupart de ses membres, l'honneur néanmoins en revient surtout à l'habile direction qu'a su donner à ses travaux l'honorable M. *E. Grar*, notre président actuel.

Une autre cause a contribué aussi à ce résultat : je veux parler de la règle absolue que nous nous sommes imposée de bannir la politique de nos discussions.

Il y a peu de temps encore, beaucoup de personnes se faisaient une idée fausse de nos réunions. Parce que quelques-uns

de nous avaient figuré dans des luttes politiques, on s'imaginait qu'ils devaient apporter dans nos délibérations leurs animosités et leurs passions du dehors : il n'en était rien ; et, cette erreur, notre conduite a toujours cherché à la faire disparaître.

Lorsque l'occasion s'est présentée de nous adjoindre de nouveaux collègues, nous n'avons jamais tenu à connaître, avant de les choisir, à quel parti ils appartenaient, mais bien quel était le degré de leur bonne volonté et de leurs lumières. Cette manière d'agir nous a réussi ; elle nous a valu des sympathies qui nous honorent, et nous a procuré d'utiles collaborateurs avec lesquels, sans capitulation de conscience, nous nous plaisons à entretenir chaque jour des relations agréables.

L'administration elle-même, qui d'abord s'était tenue en défiance contre nous, a fini par revenir de ses préventions ; elle a reconnu que, nous aussi, nous étions des travailleurs et des hommes d'ordre, qui préférions le bien de la chose publique aux vaines agitations et aux intrigues de la vie ordinaire, et, avec une bienveillance dont nous la remercions, elle nous a prêté un concours dont nous nous sommes servis avec empressement pour imprimer à nos travaux une impulsion plus active et plus féconde.

L'agriculture, plus peut-être qu'aucune autre branche de l'économie sociale, réclame de la part de ses défenseurs union et harmonie : elle a besoin, pour prospérer, des efforts communs de ceux qui lui portent intérêt.

Tandis que la plupart des autres industries, grâce à des inventions nouvelles, s'avancent rapidement dans les voies du progrès et de la richesse, l'agriculture, il faut bien le reconnaître, reste encore stationnaire, sinon en *théorie*, du moins dans la *pratique générale*. Ses améliorations sont lentes et timides, et

cela se conçoit ; car le cultivateur, peu aventureux de sa nature, n'aime pas à se jeter inconsidérément dans le domaine de l'inconnu.

Toutefois, depuis quelque temps, un élan nouveau a été donné; les moyens d'action se développent et s'affermissent ; on s'essaie de toutes parts à donner une plus vive impulsion à la bonne fécondation de la terre. Des jeunes gens d'élite, des hommes de capacité et d'instruction, ne dédaignent plus d'habiter les champs et de pousser les populations par leurs exemples aux perfectionnements et aux saines méthodes.

Sans doute cet élan est de bon augure : sans doute il portera ses fruits dans l'avenir ; mais il faudrait qu'il fût appuyé et entretenu par une large direction centrale, et il ne pourra l'être d'une manière efficace, que lorsque l'agriculture aura obtenu à son tour, dans notre mécanisme gouvernemental, la place qui appartient à son utilité et à son importance.

J'aurais voulu développer ici cette idée d'une manière plus étendue, vous parler aussi de quelques autres questions agronomiques et entr'autres choses des améliorations à apporter dans le bien-être de la classe ouvrière de nos campagnes, si souvent réduite, dans la vieillesse, après de longs et rudes labeurs, à tendre la main à la charité publique ; mais le temps m'a manqué pour me livrer aux développements que comporteraient des sujets de cette importance.

Appelé inopinément à la présidence de cette assemblée, j'ai dû, pour ne pas manquer complètement aux conditions de notre programme, vous apporter ici à la hâte quelques considérations générales.

Si cette circonstance peut me servir d'excuse, elle vous fera

regretter plus vivement encore l'absence de votre président titulaire, qui, avec le talent qui le caractérise, vous aurait donné un aperçu complet et détaillé de vos travaux et de leurs conséquences pour la prospérité du pays.

Je n'ai pu, quant à moi, que vous en indiquer le résultat général ; mais, je le répète, ce résultat est positif; il a reçu tout récemment une haute approbation, celle du conseil général du département du Nord, qui, dans sa dernière session, a appelé sur votre Société, d'une manière toute particulière, l'attention et la bienveillance de l'autorité supérieure.

Cette approbation est la plus douce récompense de nos efforts : elle entretient notre émulation présente, et nous servira d'encouragement pour l'avenir.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1844 ET 1845 ;

COUP-D'OEIL

SUR LES RÉSULTATS DES CONCOURS,

par M. J. MANGEART, secrétaire-général.

Messieurs,

Ce n'était pas à moi, vous le savez, que devaient être dévolus l'honneur et le soin de vous rendre compte aujourd'hui des travaux de la Société et des résultats de vos deux derniers concours. Cette honorable tâche appartenait à notre collègue, M. Deffaux, qui l'eût remplie sans doute beaucoup mieux que moi, si un malheur domestique n'était venu le frapper, et, sinon refroidir son zèle, au moins éloigner pendant quelques mois de la Société son secrétaire-général; Quoi qu'il en soit, et pour satisfaire à l'usage où vous êtes, Messieurs, de jeter, dans chacune de vos séances publiques, un rapide coup-d'œil sur les questions

qui ont fait l'objet de vos études et de vos recherches, je vais, mais très-sommairement, les rappeler à votre souvenir.

Favoriser et encourager le développement de l'agriculture, des sciences, des belles-lettres et des arts, considérés particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes, tel est le but que vous vous êtes proposé, Messieurs, et c'est à l'atteindre que vous avez mis constamment tous vos efforts. Ce développement, vous avez cherché à le favoriser par vos études, vos essais et vos publications; ce développement, vous avez cherché à l'encourager par vos concours. D'où la nécessité pour moi d'embrasser dans ce compte-rendu des deux dernières années et vos travaux, qui sont comme un appel aux concurrents, et les travaux des concurrents, qui sont en quelque sorte la réponse à cet appel.

PREMIÈRE PARTIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Me plaçant d'abord au point de vue de l'agriculture et de l'industrie agricole, je puis répéter ici ce que je vous disais en 1843 : c'est vers la défense et le développement des intérêts agricoles de nos contrées que vous avez plus constamment et avec plus de succès dirigé vos études et vos efforts. Aussi bien n'avez-vous jamais considéré l'agriculture comme une succession d'opérations souvent grossières et toujours pénibles, que les gens de la campagne ont à répéter machinalement chaque année, ni comme un art dont la méthode doive rester aussi uniforme que les procédés en sont bornés. Vous l'avez bien plutôt

considérée, avec Cicéron et Varron (1), comme l'étude la plus conforme à la sagesse, la plus digne de vos préoccupations et de vos veilles, comme l'art le plus nécessaire et le plus étendu qui soit au monde. Et c'est en la distinguant par une protection toute particulière, que vous avez rendu plus faciles et plus sensibles chaque année ses progrès et ses développements. A l'appui de ce que j'avance ici, je ne veux pour preuve que l'empressement qu'ont mis la plupart de nos agriculteurs à répondre à votre appel, lors de votre dernier concours de labourage.

Mais parcourons d'une manière plus spéciale, quoique très-sommaire, les différentes questions dont vous vous êtes occupés. Ces questions, Messieurs, sont trop nombreuses, et le cadre d'un compte-rendu trop étroit, pour que je puisse faire autre chose ici qu'énoncer les divers points qui, touchant de près ou de loin à la science agricole, ont fait l'objet de vos études. Telle est la multiplicité des branches auxquelles s'étend l'agriculture, qu'il s'est trouvé autrefois des hommes sensés (2) qui gémissaient de ce qu'il n'y avait point de leur temps des maîtres publics chargés d'enseigner cet art, comme il y en avait pour tant d'autres arts moins utiles à l'humanité que celui-là. Pareil reproche, il est vrai, n'est à adresser ni à notre siècle, ni surtout à notre pays, grâce à ses nombreuses sociétés d'agriculture, à ses écoles vétérinaires, et à tant d'autres établissements et institutions dont les heureuses influences se sont fait partout sentir.

---

(1) Cicéron, *Traité de la vieillesse;* Varron, liv. 1, chap. 3, de l'*Economie rurale*.

(2) Columelle, préface du liv. 1 de l'*Economie rurale*.

Bien convaincus que la théorie n'est pas le côté le plus essentiel dans un point où la pratique est le plus directement intéressée, vous avez organisé une Commission agricole permanente, et vous l'avez composée de ceux d'entre vous qui s'occupent tout spécialement d'agriculture. Le zèle et les efforts de cette Commission vous sont connus; ils le sont aussi de l'autorité et de l'administration, qui plus d'une fois a fait un appel à ses lumières et applaudi à ses travaux.

Entre autres questions dont vous vous êtes occupés, Messieurs, je citerai celle de l'éducation des bestiaux et celle des engrais, sans le secours desquels l'agriculture ne remplirait son objet qu'imparfaitement, puisque, d'une part, la terre a besoin fréquemment de renouveler sa vigueur qu'une espèce de grossesse continuelle finirait par épuiser, et que, d'autre part, l'homme a besoin, pour obliger la terre à ne pas tromper son attente et à se montrer soumise et obéissante à ses efforts, d'associer à ses travaux des compagnons doués par la nature d'une force bien supérieure à la sienne. Vous avez à cet effet nommé deux Commissions dont l'une vous a fait un rapport sur les différents engrais, et spécialement sur ceux qui proviennent ou pourraient provenir des boues de la ville; et dont l'autre vous a fait différents rapports sur l'amélioration des races ovine, bovine et chevaline. Parmi ces communications, vous avez remarqué l'intéressant rapport de notre collègue, M. Huart, sur la question des étalons et le choix des reproducteurs.

Vous vous êtes également préoccupés, Messieurs, des nouvelles dispositions à introduire dans la construction des écuries et des étables; et, pour les faire mieux connaître et mieux apprécier, vous avez publié et répandu dans nos campagnes les notes présentées sur cet objet par la *Flandre agricole;* et ici encore vos efforts ne sont point restés sans résultat.

Pourquoi n'en puis-je dire autant de la question du tabac, dont vous avez cherché à ressusciter la culture dans notre arrondissement? N'est-il pas à regretter que, cette fois, vous n'ayez pas obtenu le succès qu'on était en droit d'attendre de votre sollicitude à cet égard? Puissent les cultivateurs et les maires des communes de notre arrondissement n'avoir pas à se repentir un jour du peu d'empressement qu'ils ont mis à vous seconder dans cette circonstance, et à répondre au bon vouloir que vous avez rencontré près de quelques conseillers et même près de l'administration départementale!

La question des graines oléagineuses, qui mettait en présence tant d'intérêts opposés sur les divers points de la France, a été pour vous, Messieurs, l'objet d'études et de recherches toutes spéciales, dont vous avez soumis le résultat à la chambre des députés par l'intermédiaire de M. Gauthier de Rumilly, membre correspondant de la Société. Au travail de votre Commission sur ce point intéressant, vous avez joint la Notice de M. Lachèze *sur le sésame;* et cette double communication n'a pas été sans jeter quelque lumière sur une question des plus importantes pour nos localités.

Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, de la persévérante activité avec laquelle la Société a, dans le cours de ces deux dernières années, poursuivi la défense de l'industrie sucrière, qui, pour notre pays, est encore un des côtés les plus intéressants de l'agriculture? Aux débats engagés, sur cette question, entre les colons et les indigènes, vous aviez proposé à la Commission de la chambre des députés une solution dont le principe avait été admis par elle et défendu par notre collègue, M. Gauthier de Rumilly, rapporteur de cette Commission. Un autre de nos collègues, M. Michel Chevalier, soutenait la même cause

dans le *Journal des Débats*, et prêtait au système de la Société, devenu le système de la commission de la Chambre, l'appui de son talent. La Société comptait encore, parmi ses membres correspondants, un zélé défenseur de notre industrie sucrière; je veux dire M. Houzeau-Muiron, député de l'arrondissement de Rheims. Cet honorable collègue devait nous visiter, et nous lui préparions l'accueil que nous avions fait à M. Michel Chevalier quelques mois auparavant; mais ce bonheur nous a été refusé, la mort étant venue, beaucoup trop tôt pour la science et pour le pays, frapper cet homme qu'il sera difficile de remplacer.

Dans les dernières discussions qui s'élevèrent à l'occasion du règlement pour la perception des droits sur le sucre indigène, la Société se crut obligée d'intervenir et elle publia ses observations. Elle avait eu soin, avant tout, de demander l'opinion du comité des fabricants de l'arrondissement et du comité qui s'était organisé pour la défense de cette industrie. Les observations publiées par elle sont d'accord avec l'opinion écrite de ce double comité. Si, plus tard, quelques fabricants se sont plaints que la Société n'ait pas bien compris leurs intérêts; s'ils ont prétendu que le comité des fabricants s'était trompé, ce que nous n'admettons pas, la faute en est à ces mêmes fabricants qui, s'ils avaient quelques observations contraires à produire, auraient dû les soumettre à votre Commission, toujours prête à les accueillir et à en tenir compte. Aussi bien, dans son désir de faire place à la vérité et d'accepter la lumière de quelque part qu'elle vienne, la Société a-t-elle cru devoir proposer immédiatement une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question de l'industrie sucrière.

Il est à regretter que ceux-là qui ne partagent pas l'opinion produite dans les observations de la Société n'aient point profité

de cette circonstance pour l'éclairer de leurs lumières, en concourant pour le prix proposé.

A cette discussion sur l'industrie sucrière, se rattachait, Messieurs, une question des plus importantes pour notre ville : je veux parler de l'entrepôt. La Société a prouvé que Valenciennes, autant et plus que Lille, avait besoin d'un entrepôt, et qu'elle y avait droit. M. le directeur-général des contributions indirectes avait, lors de son passage en notre ville, et dans une visite que lui firent les membres de votre bureau, reconnu en présence de M. le sous-préfet et de M. le maire qu'il n'y avait aucune bonne raison à donner pour que Lille eût un entrepôt plutôt que Valenciennes. Et, cependant, l'influence lilloise, ou, pour mieux dire, l'absence de toute influence au profit des intérêts valenciennois ont fait décider qu'il y aurait un entrepôt à Lille, et qu'il n'y en aurait pas à Valenciennes. Au reste, Messieurs, quelle qu'ait été l'issue de cette affaire, vous avez la conscience d'avoir fait votre devoir, en défendant par vous-mêmes les intérêts de notre ville, et en chargeant M. Gauthier de Rumilly, votre collègue, de les défendre à la Chambre, en l'absence du député de l'arrondissement.

Combien d'autres sujets encore, se rattachant de près ou de loin à l'agriculture, n'avez-vous pas traités, Messieurs? Qu'il me suffise de vous rappeler ici vos études et les rapports de vos Commissions sur les questions relatives à la perception du droit d'octroi sur les bestiaux, aux assurances agricoles, au projet de loi sur les irrigations, au typhus épizootique qui a régné dans l'est de l'Allemagne, à la fermeture des barrières de dégel, aux diverses races de porcs, aux instruments aratoires que vous avez été appelés à examiner, tels que l'extirpateur sans avant-train de M. Bonaventure Cheval, votre collègue ; le batteur mécanique, employé par M. le maître de poste de Quiévrain ; la nou-

velle application de mécanique à la métallurgie, consistant en un cingleur pour le fer, mû directement par la vapeur; les greniers-Valéry, nouveau genre de mécanisme destiné à remplacer les greniers de séchage pour les céréales.

Vous rappellerai-je, Messieurs, vos recherches toutes récentes encore et le rapport si précis et si curieux de votre Commission sur l'épidémie des pommes-de-terre? Dès 1844, vous le savez, M. le sous-préfet avait appelé votre attention sur la qualité de cette racine alimentaire dans l'arrondissement. Conformément au désir de l'administration, vous avez fait de cette question l'objet d'études toutes spéciales; et, ayant remarqué que les pommes-de-terre longtemps reproduites par tubercules ou par boutures dégénèrent, deviennent âcres et malsaines pour l'homme et les animaux, et qu'il importe de les régénérer par le semis, le plus souvent possible, vous avez proposé, pour le concours de 1847, une médaille d'or de 150 francs au cultivateur qui, à cette époque, vous présenterait la meilleure espèce de pommes-de-terre obtenues par le semis. Non que je veuille insinuer ici que l'épidémie qui a ravagé toute la récolte de cette année ait pour cause la dégénérescence des pommes-de-terre trop longtemps reproduites par tubercules. Votre Commission, après les plus scrupuleuses recherches, après des observations faites dans les circonstances les plus diverses, après des comparaisons géminées, a établi péremptoirement que le mal ne saurait être attribué ni à l'ancienneté du plant, ni à l'humidité, ni à la sécheresse, ni à la nature du sol, ni aux influences des vents régnants, mais bien à l'existence d'une cryptogame léthifère, à un champignon microscopique du genre botrydis, qui, à l'œil nu, se montre sous l'apparence d'une fine poussière blanche, et au microscope sous la forme d'une épaisse forêt de moisissures, dont chaque individu est composé d'une tige infini-

ment déliée, comme articulée, bifurquée, et portant au sommet de chaque pédicelle une petite grappe sphérique de sporules conglomérées. Voilà ce qui résulte clairement du rapport de votre Commission, laquelle ne s'est pas bornée à signaler, d'après M. Morren, cette cause d'un mal si désastreux, mais a vérifié attentivement et recommandé à tous les cultivateurs l'emploi immédiat des mesures proposées par le célèbre professeur d'agriculture à l'Université de Liège. Ce travail de votre Commission (1) a été publié et adressé au conseil-général et à l'administration, avec prière de rendre un arrêté qui prescrivît dans tout le département l'application de ces mesures considérées comme très-rationnelles.

Là ne se sont point bornés vos travaux, Messieurs, dans le cours de ces dernières années. Une autre question, non moins considérable par son caractère, non moins intéressante pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, non moins féconde dans les résultats que le temps et l'avenir lui réservent, a éveillé et soutenu votre attention et votre sollicitude. Vous vous rappellerez qu'une enquête avait été ouverte, en 1840, sur le projet d'un canal de jonction de la Sambre à l'Escaut. Il s'agissait de choisir entre trois projets renfermant l'un un tracé par la Selle, l'autre par l'Ecaillon et le troisième par la Rhonelle. Deux seulement de ces projets étaient étudiés : celui par la Rhonelle était repoussé, soit pour manque d'eau, soit à cause des difficultés qu'il offrait aux abords de la ville dont il devait traverser les fortifications. Votre Société réclama, la première, des études par la Rhonelle : elle fut appuyée par l'administration munici-

---

(1) Composée de MM. Stiévenart, Miroux, Antonin Gravis, Dutemple, et Deffaux, rapporteur.

pale et par le conseil de la ville. A l'appui de votre demande, vous avez publié un mémoire où vous démontrez la possibilité et l'avantage d'établir la jonction par la Rhonelle. Vous avez proposé un tracé qui conciliait les intérêts de la ville et du commerce avec ceux de la défense de la place. Ce tracé, dû à M. Coffyn, votre collègue, consistait à contourner les glacis des fortifications de la porte de Famars, pour opérer la jonction avec l'Escaut à l'extrémité de la rivière Ste-Catherine. La Commission d'enquête demanda et le gouvernement ordonna l'étude du tracé qui avait d'abord été repoussé. M. Bollaert, à qui ce soin fut confié, reconnut la possibilité d'opérer la jonction par la Rhonelle et à l'entrée de la ville de Valenciennes, et il reproduisit le projet de M. Coffyn. Ce fut ce système qui prévalut dans la dernière Commission d'enquête, malgré l'avis contraire de M. l'ingénieur en chef, qui voulait opérer la jonction à la Folie, près de Bruai. — L'objet que se proposait la Société, en faisant opérer la jonction avec le canal vers la Citadelle, était d'obtenir près de l'Esplanade l'établissement d'un port public, promis à la ville depuis 1774, époque à laquelle on la priva de la navigation intérieure. C'est encore dans cette vue qu'avec le concours si actif, si intelligent de M. Coffyn, vous avez publié un projet de débarcadère à construire sur l'Esplanade, pour le chemin de fer du Nord, avec port et gare pour les bateaux. Le conseil municipal n'a point cru devoir appuyer ce projet ; mais, bien qu'il n'eût plus d'objet par suite de la décision ministérielle qui plaça ce débarcadère à l'extérieur, il n'en valut pas moins à la Société une lettre de félicitation et d'encouragement de la part du ministre des travaux publics, avec invitation de continuer à lui adresser le résultat de vos observations et de vos études.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'à côté de ce souvenir des encouragements de l'administration supérieure vienne se placer,

malgré moi, le regret que vous avez éprouvé en voyant le peu d'empressement de l'administration municipale à vous accorder le Musée agricole tant de fois réclamé de sa sollicitude? Aussi, Messieurs, n'aurai-je point à vous entretenir aujourd'hui, comme je l'ai fait jadis, des sacrifices faits par vous pour accélérer et forcer en quelque sorte la réalisation de ce qui vous paraissait favorable au progrès de l'agriculture, en achetant divers instruments aratoires, et en les mettant à la disposition des cultivateurs désireux de seconder vos efforts. A quoi bon acheter à grand prix des instruments destinés à dépérir, faute de local où vous puissiez les exposer aux regards et à l'examen attentif des cultivateurs, pendant la saison où l'emploi sur les champs n'en est pas possible?

Enfin, Messieurs, c'est à votre zèle, à votre initiative, aidés cette fois du concours de l'administration locale, que la cité est redevable de ces expositions horticoles, qui doivent chaque année embellir notre fête de septembre, en étalant sous les yeux de nos concitoyens les trésors des jardins et des serres particulières, en attirant dans nos murs bien des étrangers, en développant chez nous, avec la culture des fleurs d'agrément, le perfectionnement de la culture des plantes utiles. Reconnaissons-le donc, Messieurs, aujourd'hui encore nous pouvons dire que notre temps n'a pas été tout-à-fait perdu pour l'agriculture et pour l'industrie.

Si maintenant, abandonnant le point de vue agricole et industriel, nous nous plaçons au point de vue scientifique et littéraire, nous verrons que, fidèle au triple but qu'elle s'est proposé et qu'elle poursuit avec une activité persévérante, la Société a su trouver quelques instants à consacrer aux sciences, aux lettres et aux arts.

Et d'abord, pour me reporter à une question dont je vous ai parlé dans le dernier compte-rendu de vos travaux, permettez-moi de vous dire un mot de notre Musée d'histoire naturelle. Je vous disais alors que, grâce aux travaux intelligents de la Commission chargée par vous de réorganiser ce cabinet, sans qu'un objet de plus y soit entré, de pauvre qu'il était, il est devenu riche ; parce que l'ordre est venu y remplacer le cahos, et que les ténèbres y ont fait place à la lumière. Je vous faisais espérer que bientôt la Commission pourrait, dans un catalogue complet et raisonné, vous apprendre ce que nous possédons en minéralogie, en conchyliologie et en botanique. En s'occupant de ce travail, qu'elle poursuit avec autant de zèle que d'attention, elle a reconnu que cet établissement exigeait certaines dépenses, absolument nécessaires pour la conservation et l'accroissement des collections. Par l'organe de M. Delanoue, son rapporteur, elle vous a fait connaître, le 18 mai 1844, la situation actuelle du Musée, et, avec l'étendue de ses richesses, l'étendue de ses besoins. Ce rapport a été immédiatement transmis par vous à M. le maire et aux membres du conseil municipal, avec prière de voter le crédit nécessaire aux acquisitions et travaux indiqués. Le 7 février 1845, M. le maire, en vous adressant copie de l'arrêté par lequel il régularisait l'existence de la commission du musée d'histoire naturelle, vous informa qu'une partie du crédit affecté aux beaux-arts allait être consacrée à l'acquisition des principaux ouvrages indiqués comme indispensables pour opérer le classement des diverses collections ; ajoutant qu'il se proposait d'adresser au ministre une demande tendant à obtenir la carte géologique de la France, avec les mémoires qui l'accompagnent. Encouragée, quoique un peu tard, par ce bon vouloir de l'autorité municipale, votre Commission poursuit aujourd'hui, avec une nouvelle activité, ses études et son travail, et bientôt vous pourrez en apprécier le complet résultat.

Entre autres questions qui, traitées individuellement par quelques-uns de vous, Messieurs, ont été soumises ensuite à l'examen de la Société, je me bornerai à vous rappeler, en les énonçant seulement, *les considérations hygiéniques sur le lait*, par M. Stiévenart; le travail de M. Bernard, *sur l'emploi des bitumes, asphaltes et goudrons dans les constructions;* le Mémoire si remarquable de M. Edmond Pesier, *sur les potasses et sur les moyens de reconnaître, à l'aide du natromètre, la quantité de soude qu'elles contiennent;* les plans et mémoires de M. Pétiaux *sur le beffroi;* enfin les notes si curieuses et si remplies d'intérêt de M. Edouard Grar, votre président, sur divers points de l'industrie houillère, notamment *sur la machine à vapeur et sur la navigation de la Flandre et du Hainaut dans leurs rapports avec l'extraction et le transport de la houille.*

L'histoire et la littérature ont occupé aussi quelques-unes de vos séances, après avoir été l'objet des recherches et des veilles de plusieurs d'entre vous. Je vous rappellerai, à ce sujet, les lectures que vous fit plus d'une fois M Boulanger, l'un de vos vice-présidents, et notamment ses vers intitulés: *Lettre d'un jeune prêtre à son ami;* la notice biographique de M. Adolphe Martin sur *Henri Lemaire;* la comédie en vers intitulée *le Méfiant,* par M. Onésime Leroy, qui, après l'avoir présentée à l'âge de vingt ans au théâtre où elle eut dix-huit représentations, l'a depuis retouchée et se propose de l'offrir de nouveau au public avec les changements que lui ont fait subir les observations de quelques critiques distingués et surtout la maturité de goût et de talent qu'il s'est acquise par une longue étude de l'art dramatique. Vous avez écouté avec un bien vif intérêt, l'*Epître sur l'Indépendance*, par M. le baron de Stassart; ainsi que les diverses productions littéraires de M. Théodore Lorin, qui vous adresse chaque mois soit une jolie fable

ou quelqu'autre poésie fugitive, soit des recherches philologiques sur différents sujets aussi intéressants que peu connus. Dans ses envois de cette année, je prends au hasard les titres suivants : Fables : *La conversion du Renard.—Le chien du Misanthrope;* Recherches philologiques : *Polichinelle et Arlequin ; — Essai sur la locution,* Bâtir des châteaux en Espagne ; — *Essai sur les mystifications nommées vulgairement* Poissons d'avril.

Me per mettrez-vous de vous rappeler aussi ma traductione n vers de la *Mérope de Maffei?* Je ne vous en parle, Messieurs, que pour vous remercier publiquement ici d'avoir bien voulu me continuer, pendant la lecture de cette pièce, la bienveillante attention que, trois ans auparavant, vous aviez apportée à ma traduction de la *Lettre de Scipion Maffei à Voltaire,* lettre qui ne se trouve dans aucune des éditions du poète français, et qui est relative à la tragédie de Mérope, sujet traité par ces deux auteurs.

Beaucoup d'autres publications ont été offertes à la Société par quelques-uns de ses membres, soit titulaires, soit correspondants. Elles consistent dans les ouvrages suivants : Par M. Paillard de St.-Aiglan, membre titulaire : Extrait d'un *Mémoire sur les invasions des Northmans au midi de la Loire ;* couronné en 1839 par l'Institut ; — *Mémoire sur l'influence exercée par les institutions monastiques sur la civilisation de la Belgique pendant les 6me et 7me siècles ;* couronné en 1845 par l'académie royale de Bruxelles ; — par M. Mangeart, membre titulaire : Traduction du livre de Censorinus, *sur le Jour natal ;*—par M. Michel Chevalier, membre correspondant : *Essai de politique industrielle ; — Souvenirs de voyage ; — L'isthme de Panama ; — Mémoire sur la fondation de la caisse générale de retraites pour les classes laborieuses ; —* par M. Girardin, membre correspondant : *Mémoire sur les cidres ; — Mémoire sur les plantes sarclées ; — Des fumiers*

considérés comme engrais; — par M. Reynal, membre correspondant: *Recherches sur la cécité;* — *Un mot sur la cause de la mortalité des chevaux;* — par M. Onésime Leroy, membre correspondant: *Epoques de l'histoire de France en rapport avec le Théâtre Français;* — par M. le Bidart de Thumaide, membre correspondant: *Vices de la législation pénale belge;* — par M. Wains-des-Fontaines, membre correspondant: Un volume de poésies, intitulé: *Mes éphémères.*

Entre autres productions artistiques ou littéraires offertes par des étrangers à la Société, je me bornerai à vous rappeler le portrait de votre ancien président, M. de Mathieu de Quenvignies, que ses héritiers vous ont priés d'accepter comme un témoignage de leur reconnaissance pour le respect que vous portez à sa mémoire; le joli dessin représentant le beffroi de Valenciennes, qui vous fut offert par M. Meurisse fils; enfin *les Trouvères artésiens*, par M. Arthur Dinaux, votre ancien collègue.

Si maintenant, Messieurs, je cherche à résumer dans quelques lignes l'ensemble de vos travaux pendant ces deux dernières années, je vois que vos études présentent pour caractère prédominant le point de vue agricole et industriel; je vois que la réaction qui s'est produite en 1840 dans votre Société s'est soutenue jusqu'à ce jour. Sans doute la cause en est dans les deux faits que je vous ai déjà signalés, savoir: d'un côté, l'allure, les goûts et les besoins de notre époque; de l'autre côté, la retraite de ceux de nos collègues dont les labeurs révélaient une plus forte tendance vers les études historiques ou littéraires, et leur remplacement, dans la direction de vos travaux, par des hommes dont l'activité intellectuelle s'est toujours attachée de préférence aux questions qui intéressent l'agriculture et l'industrie. Cependant, comme je vous le disais aussi, ces larges questions n'envahissent point tellement

le terrain sur lequel travaille la réflexion, qu'il n'en reste quelques coins encore où les belles-lettres, les sciences et les arts doivent trouver à se produire et à s'exercer librement. Et si j'en crois mon pressentiment, il me semble que le jour n'est pas loin, où, le positivisme des intérêts purement matériels périssant par son excès même, un retour plus marqué vers les études historiques, littéraires et morales, sera un besoin pour votre Société, par cela même qu'il en sera un pour la civilisation de notre siècle. Cet aperçu demanderait sans doute à être expliqué et légitimé ; mais cela m'entraînerait dans des développements que ne comportent point les limites de mon travail, et je m'empresse, Messieurs, d'en aborder la deuxième partie, c'est-à-dire d'indiquer en quelques mots les résultats de vos deux derniers concours. Veuillez me continuer, je vous prie, pendant quelques instants encore la bienveillante attention que vous m'avez accordée jusqu'ici.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉSULTATS DES CONCOURS DE 1844 ET 1845.

CONCOURS DE 1844.

AGRICULTURE. — Prix *Mathieu*. — Ce prix, vous le savez, a été fondé par M. Mathieu de Quenvignies, votre ancien président. Il a pour objet de récompenser toute amélioration apportée à une partie quelconque de l'art agricole. Ce n'est point sans raison, assurément, que le fondateur de ce prix a voulu laisser à la Société et aux concurrents une certaine latitude, en ne délimitant pas d'une manière plus précise l'objet de sa disposition. Ce que le fondateur n'a pas voulu et n'a pu vouloir faire une fois pour toutes pour l'avenir, la Société peut le

faire chaque année, suivant les besoins du moment et les progrès de la science. Dans ses deux derniers programmes elle a déclaré qu'elle verrait avec plaisir réclamer le prix Mathieu soit pour la construction d'écuries ou étables d'après un système indiqué, soit pour la construction, le perfectionnement ou l'importation d'instruments agricoles d'une utilité reconnue, soit pour la fumure d'un hectare au moins avec le *guano*. Monsieur Schmitt, mécanicien en cette ville, s'est présenté comme concurrent pour le prix Mathieu, et il a soumis à l'examen de votre Commission deux machines, consistant l'une en un *hache-paille perfectionné*, et l'autre en un *concasseur d'un nouveau système*, pour lequel il est bréveté. Votre Commission a pensé et elle vous a fait connaître, par l'organe de M. Lewille son rapporteur (1), que ces machines, surtout la dernière, présentant des résultats avantageux tant à l'agriculture en particulier qu'à l'industrie en général, il y avait lieu à décerner à M. Schmitt une médaille d'or de 200 fr. Et ces conclusions du rapport, vous les avez pleinement adoptées.

Concours de labourage. — Ce concours a eu lieu le dimanche, 29 septembre, sur une pièce de terre faisant partie de l'exploitation de M. Locqueneux, maire de Marly. Dix-sept concurrents s'étaient fait inscrire. Malgré le mauvais temps, qui avait mis en question la possibilité du concours, seize laboureurs s'y sont présentés, dont neuf pour le labourage au brabant, et sept pour le labourage au harna. Le champ à labourer avait été disposé et jalonné à l'avance par les soins de MM. Quentin Lefèvre et Rousseau, géomètres, membres de la Société : il présentait 24 parcelles de même forme et d'une contenance de 7 ares, sur une longueur de 70 mètres, et une largeur de 13

(1) Voir Mémoires de la Société, t. V. p. 62.

mètres à la base, 11 mètres au sommet, et 8 mètres au point d'intersection de l'angle rentrant qui avait été ménagé au flanc droit de chaque parcelle, afin que le travail y rencontrât plus de difficultés. Seul des concurrents, le sieur Louis Lempereur, laboureur chez M. Louis Leduc, à Artres, avait sa charrue attelée de bœufs. A 10 heures 15 minutes du matin, M. le président donna le signal du départ, et les seize charrues ouvrirent leurs sillons. Le temps employé par chacune à terminer sa tâche, et la profondeur des sillons tracés par chaque concurrent, furent scrupuleusement constatés. A midi deux minutes tout était fini. Le jury, après un examen attentif et une mûre délibération, fit connaître à M. le président, le résultat de sa décision, qui fut aussitôt adoptée et proclamée de la manière suivante :

Brabants attelés de chevaux ; 1er prix : Adolphe Verrier, laboureur chez M. J.-B. Leduc à Artres ; — 2e prix : Romain Danzin, laboureur chez le même.

Harnas attelés de chevaux ; 1er prix : Louis Ferme, laboureur chez M. Moreau, à St -Saulve ; — 2e prix : Benjamin Lustremant, laboureur chez M. Mallez, à Saultain.

Brabant attelé de bœufs. Un seul concurrent, nous l'avons dit, s'était présenté. Tout en reconnaissant que son travail n'a pas mérité l'un des prix offerts, la Société décide, sur l'avis du jury, qu'une prime de 10 francs lui sera donnée à titre d'encouragement.

Concours de bestiaux. — Je vous disais, Messieurs, en 1845, qu'en examinant ce qui s'était passé depuis la création de ce concours, dans lequel le succès est le plus difficile à obtenir, il vous était permis de constater pour le présent et de prévoir dans l'avenir une amélioration progressive qui arriverait bientôt à

des résultats tout-à-fait satisfaisants. L'évènement a justifié vos prévisions ; chacune des récompenses promises a été obtenue, et les prix ont été, sur l'avis du jury, décernés par vous de la manière suivante :

1° Pour taureaux de 3 à 6 ans : — Prix obtenu par M. Hamoir de Saultain.

2° Pour taureaux de 2 à 3 ans : — M. Lévêque, à Estreux.

3° Pour la plus belle vache laitière : — M. Hamoir de Saultain.

4° Pour la plus belle génisse de moins de 3 ans : — M. Bonaventure Cheval, d'Estreux.

5° Pour le plus beau lot de bestiaux : — M. Hamoir de Saultain.

6° Pour le plus bel attelage de bœufs : — M. Girault, de la Briquette.

7° Prix désigné tout spécialement par M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour le propriétaire ou le fermier dont l'exploitation aura nourri proportionnellement la plus grande quantité de bétail de la meilleure qualité : — M. Delcourt, cultivateur a Trith-St.-Léger.

En dehors de ces récompenses proposées par le programme, vous avez même cru, Messieurs, devoir accorder une prime à M. Halette de Monchaux, dont le troupeau de brebis vous a paru mériter une distinction.

Médecine. — Votre programme promettait, Messieurs, une médaille d'or à l'auteur de la meilleure *Statistique et Topographie médicale de Valenciennes*. Un travail vous a été adressé sous le titre suivant : *Topographie historique, physique, médicale et statistique de Valenciennes*. Cet ouvrage, fort remar-

quable, est divisé en deux parties : la première traite de l'histoire de notre pays, de son origine, des guerres qui l'ont désolé, des malheurs qui l'ont frappé si souvent, des modifications successives apportées dans ses lois et dans ses institutions. La seconde envisage plus particulièrement le point de vue médical. Elle s'occupe de la situation physique et statistique de la ville, des maladies qui y dominent, de leurs causes probables et des moyens d'y remédier. Une des choses qui, dans la première partie du travail, a le plus impressionné la Commission chargée par vous de l'examiner, c'est la tendance de l'auteur à glorifier le patriotisme et l'esprit d'indépendance des bourgeois de Valenciennes. On voit que l'auteur possède à un haut degré le sentiment démocratique. Sorti des rangs de la classe moyenne, qui a toujours dominé et domine encore dans notre pays de vieilles franchises, il ne ment point, et il a raison, à son origine toute plébéienne. La deuxième partie de cet ouvrage, celle qui semblerait embrasser à elle seule le cadre tracé par votre programme, est pleine d'aperçus aussi nouveaux qu'intéressants. Au reste, la prochaine publication de ce travail vous permettra de connaître et d'apprécier ce livre remarquable beaucoup mieux que vous ne pourriez le faire à l'aide de ce que je pourrais vous en dire ici. Je me bornerai donc à vous rappeler que, sur le rapport de votre Commission présidée par M. Boulanger, vous avez décidé que le prix offert serait décerné à l'auteur de cette production, à M. Stiévenart, aujourd'hui votre collègue.

Poésie. — Un seul des quatre sujets que vous aviez proposés pour le concours a fait vibrer les cordes d'une lyre : c'est celui qui avait pour titre : *Chûte du Beffroi de Valenciennes, le 7 avril* 1843. Mais cette pièce, de cent vers à peine, n'a point paru à votre Commission mériter le prix que vous aviez proposé. Aussi le bulletin, renfermant le nom de l'auteur, a-t-il été immédiatement brûlé, sans être ouvert.

Beaux-Arts. — Il en a été de même, Messieurs, en ce qui concerne le prix offert par vous au peintre, sculpteur, architecte ou graveur qui enverrait au concours la meilleure production artistique. Le sujet à traiter était une des scènes décrites en la pièce de poésie intitulée *Siège de Valenciennes*, et dont l'auteur, M. Henri Caffiaux de cette ville, avait été couronné au concours de 1842. Deux morceaux vous ont été adressés : le premier consistait dans une statuette, qui représentait le général Ferrand exhortant le peuple et la garnison de Valenciennes à vaincre ou à mourir pour la défense de la place. Le second consistait dans un plan de monument en l'honneur des défenseurs de Valenciennes en 1793. D'après le rapport de la Commission chargée de juger ce double travail, vous n'avez point pensé, Messieurs, qu'il y eût lieu à décerner le prix que vous aviez offert.

Arts mécaniques. — Je regrette, Messieurs, d'avoir la même chose à vous dire du modèle de machine à vapeur qui vous a été adressé pour ce concours. Cet objet, que rien ne recommandait d'ailleurs, ne remplissait aucunement les conditions imposées par votre programme.

En résumé, et pour terminer par une observation qui n'est peut-être pas sans valeur, je dois vous faire remarquer, Messieurs, que la tendance agricole et industrielle qui a caractérisé vos travaux pendant l'année 1844, semble avoir été celle aussi qui se produisait au dehors. Vous avez eu à décerner tous les prix proposés à l'industrie et à l'agriculture, tandis que les questions relatives aux sciences, belles-lettres et beaux-arts, n'ont rencontré que peu de concurrents, dont un seul encore a vu ses efforts couronnés de succès.

CONCOURS DE 1843.

Agriculture. — *Prix Mathieu.* — Vous vous applaudirez, Messieurs, d'avoir à décerner ce prix à MM. Boca frères, de St.-Saulve, qui, répondant à votre appel, ont construit une étable-modèle et tous ses accessoires dans leur établissement agricole, en se conformant aux règles indiquées par votre programme. Tout en regrettant que cette construction n'ait eu lieu que sur une petite échelle, vous avez pensé, Messieurs, que pour récompenser ces agriculteurs de l'initiative qu'ils ont prise dans cette voie de progrès et d'amélioration, il y avait lieu à leur décerner le *prix Mathieu*, et à leur accorder une médaille d'or.

Concours de labourage. — Votre désir, Messieurs, de faire pénétrer dans chacun des cantons de l'arrondissement l'émulation et les bonnes méthodes, vous avait fait décider que, cette année, le concours de labourage aurait lieu, le 7 septembre, dans le canton de Bouchain, à Denain. Mûs, d'ailleurs, par un sentiment de justice distributive, et imitant en cela les comices agricoles, vous vouliez éviter l'inconvénient d'avoir à rencontrer toujours les mêmes concurrents et à récompenser trop souvent les mêmes vainqueurs. Vous avez décidé, enfin, que ce que vous aviez fait jusqu'ici pour Valenciennes, ce que vous alliez faire pour Denain, vous le feriez successivement d'année en année pour les différents points de l'arrondissement: c'est, en effet, Messieurs, le moyen d'étendre partout votre action, en allant réveiller le zèle des cultivateurs que la distance effraie ou que l'apathie retient. Vous n'avez eu qu'à vous applaudir, et pour le pays et pour vous-mêmes, de cette mesure adoptée pour la première fois. Jamais concours de labourage ne fut plus brillant ce plus nombreux que celui de cette année. Il semblait qu'on y

célébrât la fête de l'agriculture : impossible d'imaginer un coup-d'œil plus intéressant, un spectacle qui rappelât mieux la simplicité des temps antiques (1).

Vingt-deux concurrents s'étaient fait inscrire : tous se sont présentés. Quinze conduisaient des *Charrues-Brabants*, dont 10 à 2 chevaux, 3 à un seul cheval, et 2 attelées de bœufs; sept conduisaient des *Charrues-Harnas*, dont 4 à 2 chevaux et 3 attelées de bœufs.

Dès neuf heures du matin, une foule considérable d'agriculteurs et de curieux, attirés par ce spectacle nouveau pour la populeuse commune de Denain, se dirigeaient vers le lieu du concours sur une vaste pièce de terre, située près le débarcadère du chemin de fer et mise à la disposition de la Société par le zèle empressé de M. Gouvion, membre correspondant. Ce champ avait été disposé et jalonné d'avance par les soins de M. Lefè-

---

(1) Etaient présents à ce concours MM. *Edouard Grar*, président; *Boulanger*, vice-président; *A. Martin*, secrétaire; *Bécar*, trésorier; *Numa Grar*, *Serbat*, *Lefèvre*, *Miroux* et *Delgrange*, membres titulaires; *Gouvion*, fabricant de sucre à Denain, membre correspondant; *Locqueneux*, fabricant de sucre et maire de Marly; *J.-B. Leduc*, fabricant de sucre à Artres, associés-libres.

Le jury était composé comme suit : MM. *Deslinsel (père)*, propriétaire-cultivateur, maire de Wavrechain-sous-Denain; *Deslinsel (Adolphe)*, conseiller d'arrondissement, maire de Denain; *Dutemple*, maire d'Herrin; *Varlet*, maire d'Hélesmes; *Deslinsel* (*Aimé*), propriétaire et cultivateur à Denain; *Cartigny*, propriétaire et cultivateur à Escaudain; *Lepoivre*, propriétaire et cultivateur à Denain; *Dutemple*, propriétaire et cultivateur à Douchy; *Dayez* (*Charles*), propriétaire et cultivateur à Valenciennes; *Miroux (Philippe)*, membre de la société d'agriculture de Valenciennes; *Trinquet (Henri)*, propriétaire et cultivateur à Valenciennes; *Hourdequin*, propriétaire et cultivateur à Valenciennes.

vre, arpenteur-géomètre, membre de la Société. Chaque parcelle, d'une égale contenance de 6 ares 60 centiares, présentait deux angles à son flanc droit, l'un saillant et l'autre rentrant, afin d'opposer plus de difficultés au travail du labourage. Dès que le sort eut désigné les places, chaque concurrent se plaça en face de sa parcelle; et, au signal donné à onze heures précises par M. le président, les 22 charrues ouvrirent à la fois leurs sillons. A midi et demi, le concours fut fermé. Le jury parcourut chacune des parcelles labourées, les examina avec la plus consciencieuse attention pendant une heure, et se retira sous la tente pour délibérer. La profondeur des sillons et la durée du travail avaient été scrupuleusement constatées. Cette précaution ne fut pas inutile; car le jury dut y recourir à plusieurs reprises pour asseoir son jugement; ce qui, du reste, prouvait le mérite général des travaux (1). Après la délibération du jury, qui ne dura pas moins d'une heure, les concurrents et le public entrèrent dans la tente, et M. le président proclama dans l'ordre suivant les noms des vainqueurs :

Brabants à 2 chevaux. — 1er prix : Auguste Roger, laboureur chez M. Fauville, à Neuville-sur-l'Escaut; — 2e prix : Fidèle Descamps, laboureur chez M. Hecquet, à Denain.

Harnas à 2 chevaux. — 1er prix : Pierre-Joseph Huart, laboureur chez M. Locqueneux à Marly; — 2e prix : Benjamin Lustremant, laboureur chez M. Mallet, à Saultain.

Brabants à bœufs. — 1er prix : Jean-Baptiste Jacquart, laboureur chez M. Baillet, à Denain; — 2e prix : Jean-Baptiste Dassonville, laboureur chez M. Gouvion, à Denain.

---

(1) Voir plus loin, page 77, les résultats généraux du concours.

Harnas à bœufs. — 1er prix : Hippolyte Mineur, laboureur chez M. Locqueneux, à Marly ; — 2e prix : Télesphore Vilcot, laboureur chez M. Macarez, à Denain.

Brabant à un cheval. — Prix unique : Odon Desmond, cultivateur à Millonfosse.

Prime pour le plus bel attelage de bœufs : M. Eugène Baillet, propriétaire et cultivateur à Denain.

Avant de se séparer, la Société a visité avec beaucoup d'intérêt les belles et vastes écuries construites par M. Gouvion dans son établissement de Denain, en a loué les bonnes dispositions, et l'a complimenté dans les termes les plus flatteurs.

Concours d'instruments agricoles. Vous aviez, Messieurs, comme l'an dernier, proposé des récompenses pour les cultivateurs ou constructeurs qui présenteraient, à la suite du concours de labourage, l'assortiment le mieux conditionné d'instruments agricoles propres aux cultures du pays. MM. Cartier frères, constructeurs d'instruments aratoires à Raismes, ont présenté deux brabants en fer, et un troisième plus petit, avec oreille à gauche. M. Desmond, de Millonfosse, vous a présenté un autre petit brabant en fer à double soc. Tout en reconnaissant que ces instruments étaient remarquables par leur bonne construction, vous n'avez pas estimé, cependant, qu'il y eût lieu à décerner la récompense proposée.

Concours de bestiaux. — Le concours n'ayant eu lieu que ce matin, à neuf heures, je n'ai pu, Messieurs, m'en préoccuper dans ce compte-rendu. Mais, dans quelques instants, la proclamation des noms des vainqueurs vous en fera connaître les résultats.

Prix de Moralité. — C'est la deuxième fois, Messieurs,

que vous avez l'occasion de faire en quelque sorte la statistique morale des domestiques de nos campagnes. Vous proposant non-seulement l'amélioration de la chose, mais encore celle de la personne; non-seulement le bien-être matériel, mais encore et surtout le perfectionnement moral; persuadés que la probité et l'esprit d'ordre des serviteurs, leur attachement à leurs maîtres, l'habitude de considérer comme un foyer domestique la ferme à laquelle ils ont voué leurs services, ne sauraient être trop encouragés, vous avez, dans votre dernier programme, augmenté la valeur et le nombre des récompenses proposées deux ans auparavant. A la prime de 50 et de 30 francs, vous avez ajouté une médaille d'argent pour les serviteurs qui obtiendraient le premier rang, et, pour tous les autres, une médaille en bronze. Cette fois encore, je m'estime heureux de le dire, les concurrents n'ont point manqué. Vingt-cinq certificats, dont 21 relatifs à des hommes, et 4 concernant des femmes, vous ont été adressés pour le concours de 1845. Tous ces certificats, revêtus de la signature du maire de chaque commune, ont été scrupuleusement examinés par une Commission nommée à cet effet, laquelle, après s'être entourée des renseignements qu'elle a jugés nécessaires, est venue vous apprendre qu'indépendamment des deux serviteurs qui avaient obtenu le premier rang, il en restait encore trois, comptant plus de 50 ans de service; cinq, en comptant plus de 40; dix, en comptant plus de 30; et tous les autres au-delà de 15. Voici, d'après le rapport de votre Commission, ceux de ces bons serviteurs qui ont obtenu le premier rang pour le prix de moralité :

Prix des domestiques : Jean-Philippe-Joseph Debruxelles, chez M. Descamps-Cornu, à Condé (57 années de service).

Prix des servantes : Augustine Houzeau, chez M. Stiévenart, à Curgies (40 ans de service).

CONCOURS POUR LES CHEMINS VICINAUX. Dès l'année dernière, Messieurs, vous vous étiez préoccupés de cette question ; mais vous n'avez pu décerner le prix offert par votre programme pour 1844. Ce n'est point que, dans le cours de 1844, les maires de nos communes se soient peu souciés de répondre à votre appel et de seconder vos efforts Mais telles étaient les conditions de ce prix, que, d'une part, il semblait ne pouvoir être obtenu qu'après plusieurs années de soins persévérants; et, d'autre part, les moyens de contrôle étaient des plus difficiles pour votre Commission, malgré tout le bon-vouloir que M. le sous-préfet vous manifesta personnellement et le concours qu'il vous promit de la part des agents-voyers. D'après votre programme pour 1844, ce prix ne devait être décerné qu'au maire dont la commune aurait tous ses chemins vicinaux en parfait état d'entretien. Vous avez senti la nécessité de modifier cette rédaction, et, dans votre dernier programme, vous avez décidé que ce prix serait décerné au maire dont le zèle, l'influence personnelle ou les sacrifices auraient amené un progrès très-remarquable dans l'amélioration des chemins vicinaux de sa commune. Ce changement, Messieurs, a permis à votre Commission de vous annoncer qu'il y avait lieu à décerner aujourd'hui la récompense que vous aviez proposée. Seulement elle a dû vous faire remarquer que votre distribution de prix ayant lieu avant la fin de l'année, la récompense accordée pour les chemins vicinaux s'appliquerait toujours à l'état de ces chemins pendant l'année précédente; de sorte que ce n'est qu'en 1846 que vous décernerez le prix qui pourra être obtenu pour 1845. Après avoir adopté cette observation de votre Commission, vous avez sanctionné les conclusions de son rapport, tendant à ce que le prix proposé fût accordé à M. Bouchart, maire de Lecelles, qui, relativement aux chemins vicinaux de sa commune, a le mieux rempli, pendant le cours de l'année 1844, les conditions de votre dernier programme.

STATISTIQUE AGRICOLE. Si quelque chose, Messieurs, doit nous étonner, c'est que, depuis six ans que cette question est mise au concours, il ne se soit présenté personne pour la traiter. Telle en est cependant l'importance et l'utilité, que nous avons tout lieu de penser qu'on fera pour notre arrondissement ce qui s'est fait pour tant d'autres. Aussi vous proposerai-je, Messieurs, de ne point rayer cette question de votre programme pour le prochain concours.

GÉOGRAPHIE. A plusieurs reprises aussi vous avez proposé une médaille d'or à l'auteur du meilleur plan, avec texte explicatif, de l'Intendance du Hainaut, d'après son ancienne division en provinces et seigneuries. Cette fois encore vous avez regretté de ne voir aucun concurrent répondre à votre appel.

HISTOIRE. Une médaille d'or devait être décernée à l'auteur de la meilleure notice historique sur l'un des personnages éminents qui ont reçu le jour dans l'arrondissement de Valenciennes. Deux Mémoires se sont disputé et ont obtenu tous deux l'honneur de cette récompense. L'un, dont l'auteur est M. Ernest Bouton, est une biographie élégante d'un musicien Valenciennois, Claudin Lejeune, compositeur de la musique de la chambre des rois Henri III et Henri IV. Claudin Lejeune, surnommé par ses contemporains *le Phénix des Musiciens*, est une des illustrations artistiques de notre cité, une des gloires de la Flandre musicale. Sa vie et ses ouvrages ont inspiré à M. Fétis un excellent article, à côté duquel se placera sans désavantage le Mémoire de M. Bouton, surtout lorsqu'une révision plus sévère l'aura débarrassé de quelques hors-d'œuvres qui gênent la marche de la narration, et de certaines phrases où l'admiration semble peut-être toucher de près à l'emphase.

Le défaut contraire pourrait être reproché au second Mémoire

couronné, et qui porte pour titre : Notice historique sur le duc de Croy, baron et gouverneur de Condé, et Maréchal de France.

La modestie d'un début littéraire a répandu une espèce de sécheresse sur ce travail intéressant, bien choisi, exact et bien nourri de faits. Le sujet, disons-le, reçoit de circonstances fâcheuses pour le pays tout le mérite de l'à-propos. Au moment où la belle propriété de l'Ermitage, ce but gracieux des promenades de nos concitoyens, est, dit-on, menacée d'un prochain démembrement, on aimera à lire la biographie de l'homme distingué qui en est le créateur. La vie d'Emmanuel de Croy est d'ailleurs de celles qui peuvent se citer en exemple à quiconque reçoit en naissant le lourd héritage d'un grand nom. Soldat intrépide, il s'élance à Fontenoy à la tête de sa brigade dans les rangs des Anglais ; il combat à la journée de Lawfeldt, à la prise de Berg-op-Zoom. Commandant en chef de la Picardie, de l'Artois, du Calaisis et du Boulonnais pendant la déplorable guerre de sept ans, il met nos côtes en tel état de défense, que les insulaires n'osent les attaquer, et son patriotisme conçoit la première pensée d'une descente en Angleterre au moyen de *bateaux-plats*, ce rêve héroïque de l'Empereur.

Pendant la paix, Emmanuel de Croy jette les bases de la puissante société d'Anzin, creuse le canal qui enrichit Condé, réalise cette *sage folie* de l'Ermitage. Architecte, ingénieur, physicien, botaniste, antiquaire, il écrit l'histoire de Condé, construit l'hôtel-de-ville de cette place dont il a obtenu le gouvernement, préside à Valenciennes *une assemblée d'Agriculture*, ancêtre de notre Société ; et, lorsque la mort vient en 1784 terminer sa glorieuse existence, le peuple de nos contrées suit en versant des larmes le convoi du *Penthièvre du Hainaut*.

Certes, c'est une belle vie que celle qu'a tracée M. Cornu : peut-être aurions-nous désiré qu'au lieu de la méthode chronologique qu'il a suivie avec un excès de scrupule, l'auteur eût préféré grouper par grandes masses les principaux traits de l'existence du maréchal de Croy, ses exploits de guerre, ses travaux d'administrateur, sa participation à l'exploitation des houilles de notre pays. Nous aurions surtout souhaité que le récit fût accompagné des citations des textes où l'auteur a puisé. Ce dernier vœu sera rempli sans doute et, tel qu'il est, le travail de M. Cornu sera lu avec intérêt et profit.

Votre Société, Messieurs, n'a pas cru devoir choisir entre les mérites divers des deux Mémoires que nous venons d'analyser. Elle a préféré doubler la récompense promise et décerner à chacun des concurrents une médaille d'or.

Poésie. Une coupe d'argent ciselée devait être offerte à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet à traiter, vous aviez cru devoir le laisser au choix des concurrents, tout en déclarant qu'à mérite égal la préférence serait donnée à l'auteur d'un sujet relatif à la localité. Une seule pièce de vers vous est parvenue, ayant pour titre : *Bauduin de Constantinople*, poëme-chronique (1225), et pour épigraphe ces mots : *Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido*. Ce morceau, Messieurs, ne vous a point paru mériter la récompense promise. Les vers ne supportent ni la négligence ni la vulgarité. Le poëme de *Bauduin de Constantinople* a paru à votre Commission et à vous-mêmes n'avoir ni l'élévation de pensée, ni la distinction de forme, sans lesquelles il n'y a point de véritable poésie.

Musique. C'est la première fois, Messieurs, qu'une récompense était offerte à l'auteur d'une composition musicale. Une médaille d'or devait récompenser le meilleur morceau d'harmo-

nie exécuté, disait votre programme, au prochain concours de musique qui aurait lieu à Valenciennes. Privés, cette année, de ce concours de musique que la fête de Valenciennes semblait nous donner le droit d'espérer, vous regretterez, j'en suis sûr, de ne pouvoir aujourd'hui décerner aux concurrents la récompense offerte. Trois morceaux de musique militaire vousavaient été adressés. L'un d'eux a été retiré par l'auteur, qui avait compris que sa production n'était point dans les termes de votre programme. Deux morceaux restaient soumis à l'examen de la Commission que vous aviez chargée d'en apprécier le mérite. Cette Commission vous fit un rapport qui, n'ayant été que verbal, ne vous permettait point d'adjuger le prix proposé, avant que l'épreuve de l'exécution ne vînt éclairer pleinement votre religion. Mais les moyens vous ayant manqué de faire exécuter ces deux morceaux d'harmonie, vous avez décidé que la récompense serait donnée, s'il y a lieu, dès qu'une occasion vous permettrait de leur faire subir l'épreuve que vous avez jugée nécessaire. S'il est à regretter, Messieurs, que cette épreuve n'ait pu avoir lieu, comme nous l'avions d'abord espéré, dans la séance de ce jour, dont elle aurait embelli la solennité, nous en serons dédommagés par une autre composition musicale, laquelle, pour ne pas offrir l'intérêt qui s'attache à un concours, n'en sera pas moins l'objet de la bienveillante attention de cette assemblée, quand on saura que cette production est due à un jeune amateur de Valenciennes, et qu'elle est exécutée par la musique du régiment qui y tient garnison.

Beaux-Arts. C'était à un sujet de peinture, Messieurs, et à un sujet par vous indiqué, que vous aviez offert pour ce concours une médaille d'or. Une œuvre d'art vous est bien parvenue; mais, au lieu d'un peintre, c'est un sculpteur qui vous l'a présentée: au lieu d'un tableau, c'est une figure en plâtre qu'a

dû apprécier votre Commission. Cette tête de Christ révèle, chez l'auteur, de l'habitude et du travail ; mais aussi il y a tant de difficulté à bien rendre cette douleur du Dieu-Homme devant les insultes de ses bourreaux, que la Commission eût préféré une étude où la nature aurait servi de modèle. Aussi a-t-elle pensé, et vous avez en cela adopté les conclusions de son rapport, qu'au lieu du prix proposé, il y avait lieu à décerner une médaille d'encouragement à M. Michel Charretton, de Vienne (Isère), auteur de cette production artistique.

Ma tâche est terminée, Messieurs, et je ne puis retarder plus longtemps une lecture qui ne peut manquer d'offrir à l'assemblée beaucoup plus de plaisir et d'intérêt. Permettez-moi, pourtant, de clore ce compte-rendu par une dernière observation : c'est que le concours de 1845 semble déjà légitimer les prévisions que je formulais à la suite de celui de 1844. S'il prouve que les agriculteurs répondent à votre appel, s'il montre que les intérêts matériels de l'agriculture et de l'industrie réclament encore le concours de votre activité, il révèle aussi autour de nous, en dehors de la Société, un commencement de retour vers les études historiques, artistiques et littéraires. Vous devez, Messieurs, comprendre et favoriser cette tendance ; vous devez surtout n'y point rester étrangers. C'est à cette condition seulement, que vous aurez la conscience d'avoir rempli le triple rôle que vous impose le titre de Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.



RESULTATS

GÉNÉRAUX

DU CONCOURS DE LABOURAGE

DE 1848.

Nos d'ordre.	NOMS DES CONCURRENTS.	NOMS DE LEURS MAITRES.	Profondeur du labour.	Durée du travail.	PRIX décernés.
	CHARRUES-BRABANTS A 2 CHEVAUX.				
1	Devred (Antoine).	Baillet à Denain.	26 6	» 56	»
2	Lempereur (Louis).	Leduc (Louis) à Art.	24 0	1 19	»
3	Lacroix (J.-B.)	Gouvion à Denain.	» »	» »	»
4	Roger (Auguste.	Fauville à Neuville.	24 3	1 »	1er Prix.
5	Danzin (Romain).	Leduc (J.-B.) à Artres	27 6	1 4	»
6	Verrier (Fidèle).	Leduc (J.-B.) à Artres	24 9	1 11	»
7	Monnier (Chrysost.)	Trécat à Escaudain.	20 5	» 53	»
8	Bourret (Pierre).	Trécat à Escaudain.	20 5	» 57	»
9	Verrier (Adolphe).	Leduc (J.-B.) à Artres	23 4	1 09	»
10	Descamps (Fidèle).	Hecquet à Denain.	22 7	» 55	2e prix.
	CHARRUES-HARNAS A 2 CHEVAUX.				
11	Huart (Pierre-Jos.)	Locqueneux à Marly.	27 2	1 10	1er prix.
12	Stiévenart (J.-B.)	Miroux à Valencienn.	23 2	1 30	»
13	Lustremant (Benja.)	Mallez à Saultain.	23 9	1 14	2e prix.
14	Monnier (J.-B.)	Macarez à Denain.	26 »	1 08	»
	CHARRUES-BRABANTS A 2 BOEUFS.				
15	Dassonville (J.-B.)	Baillet à Denain.	22 8	1 12	2e prix.
16	Jacquart (François).	Gouvion à Denain.	18	1 15	1er prix.
	CHARRUES-HARNAS A 2 BOEUFS.				
17	Mineur (Hippolyte).	Locqueneux à Marly.	23 7	1 17	1er prix.
18	Caufourrier (Ildeph.	Baillet à Denain.	20 4	1 21	»
19	Vilcot (Telesphore).	Macarez à Denain.	23 5	1 23	2e prix.
	CHARRUES-BRABANTS A 1 CHEVAL.				
20	Tournay (J.-B.)	De Denain.	18 5	1 22	»
21	Desmond (Odon).	De Millonfosse.	19 6	1 07	Prix unique.
22	Desmond (César).	De Millonfosse.	20 8	» 48	»

EXPOSITION HORTICOLE.

DISCOURS

PRONONCÉ

par M. CARLIER maire de la ville,

dans la séance publique du 28 septembre 1845.

MESSIEURS,

L'institution des expositions horticoles est toute nouvelle en notre ville : cependant, au dire des étrangers qui ont visité celle de cette année, elle ne le cédait à aucune de celles qui ont eu lieu dans les villes voisines, ni par le nombre et l'éclat des plantes rares, ni par le choix et la beauté des légumes et des fruits qui avaient été soumis à l'appréciation du jury. Aussi quelle affluence de visiteurs elle a attirée pendant trois jours ! avec quel charme chacun s'est promené dans ce salon tout-à-coup transformé en un jardin délicieux, où la vue et l'odorat étaient à la fois charmés par le vif éclat des fleurs, par une verdure plantureuse et par mille parfums divers, qui s'harmonisaient en se confondant !

Les amateurs de l'horticulture et les jardiniers ont compris toute l'importance de ces solennités: ils ont fait de louables efforts pour y paraître avec distinction ; il y a honneur pour les uns et profit pour les autres, à suivre la voie de progrès dans laquelle ils sont entrés et qui doit contribuer, d'une part, à donner chaque jour une plus grande importance au commerce des plantes d'agrément, et à procurer une plus grande abondance par la culture plus soignée des plantes alimentaires et des arbres fruitiers.

La ville de Valenciennes, en faisant les frais de cette utile institution, est heureuse du concours que MM. les Membres de la Société d'Agriculture veulent bien lui prêter, pour organiser et diriger cette solennité qui se termine aujourd'hui par la récompense de médailles honorifiques si légitimement obtenues. Le succès est dû aux soins de la Société d'Agriculture, au zèle et à l'activité qu'elle sait faire naître pour tout ce qui tend au bien-être et à la prospérité agricole du pays. Elle a donc droit à nos remerciements bien sincères, et nous regardons comme un devoir de les lui adresser aujourd'hui, au milieu de cet auditoire d'élite, composé des lauréats qui reçoivent le prix de leurs utiles travaux, et des citoyens qui se pressent, pour confirmer, par leurs applaudissements, des jugements que l'équité seule a dictés.



RAPPORT

SUR L'EXPOSITION HORTICOLE,

par M. E. PESIER, membre titulaire.

MESSIEURS,

Chargé par le jury que vous avez nommé pour juger l'exposition horticole, nous allons vous entretenir par ordre des prix décernés, des qualités des plantes, fruits ou légumes des différents exposants.

Collections de fleurs diverses. Les prix proposés ont été disputés par neuf concurrents, parmi lesquels la Commission a placé en première ligne MM. Benezech, Darras, Miroux et Schneider. La collection de M. Benezech a principalement frappé l'attention par le nombre, la beauté des échantillons et le choix des espèces. Nous n'avons fait du reste que confirmer son mérite qui avait été si justement apprécié par le jury de deux villes étrangères, Mons et Tournay, où elle venait de remporter un double triomphe. Quoi de plus beau que ses cal-

céolaires et ses pétunia au nombre desquelles se trouve une variété obtenue par l'honorable exposant, et que le jury de Tournay a désignée sous le nom de Triomphe de Vieux-Condé. MM. Darasse, Miroux et Schneider ont présenté des collections remarquables, tant sous le rapport de la belle culture que sous celui de la rareté.

Collection de Dahlias. Deux grands amateurs se trouvaient en présence ; nous avons nommé MM. Bruneau de Thivencelles et Aldebert de Wazemmes. Il était fort difficile pour la Commission de prononcer sur la supériorité de l'une des deux collections. Mais les vingt-deux espèces nouvelles que M. Bruneau a obtenues par le semis, ont fait pencher la balance en sa faveur. C'est assurément pour son concurrent une défaite on ne peut plus honorable.

Collection de Roses remontantes. Grâce aux soins intelligents des amateurs, la rose est aujourd'hui de toutes les saisons. MM. Darasse et Fouquier se sont particulièrement distingués, au milieu de leurs nombreux concurrents, par la beauté et la fraîcheur de leurs produits. Ici encore, la Commission a été longtemps indécise avant de reconnaître la priorité des roses de M. Darasse.

Collection en famille. Tout le monde s'est arrêté avec plaisir devant les plantes grasses et les orchidées de M. Vanneron de Mons. Les achimènes et la nombreuse variété de fuchsia de M. Dussart d'Anzin ont déterminé la Commission à accorder à ces deux jardiniers chacun une médaille d'argent. Le second prix revenait de droit à M. Schneider de Marly, qui s'occupe plus spécialement de la culture des Reines-Marguerites et des Pensées.

Une plante tout nouvellement introduite, et envoyée au concours par M. Dachy de Tournay, attirait tous les regards par la beauté de son port et l'éclat de sa longue grappe de fleurs et de fruits couleur de corail. Une distinction particulière, quoique en dehors du programme, a été décernée pour cette plante qui ne manquera pas d'être recherchée des amateurs.

Belle culture. M. Hollande-Vallet brille au rang des amateurs les plus distingués de notre ville. Il a eu la complaisance de mettre à la disposition du jury toutes les plantes les plus riches qui étaient renfermées dans ses belles serres. Ceux qui connaissent l'établissement si bien fourni de M. Miroux, ses méthodes heureuses de culture, et qui ont lu dans quelques journaux horticoles son procédé pour multiplier plusieurs espèces de plantes par bouture, ne seront pas étonnés de a distinction que le jury lui a accordée.

Fruits et légumes. Les fruits et les légumes ont une importance à peu près égale dans l'économie domestique. C'était vraiment là la partie utile de notre exposition. MM. Malaquin, Goffart, Dechauvre, Dumont, Rolet, Defer et Cheval n'ont pas moins captivé l'attention des visiteurs que les exposants de fleurs. Il faut dire aussi que cette partie ne laissait rien à désirer sous tous les rapports. La nombreuse collection de pommes de terre exposée par M. Schneider acquérait cette année une importance d'à propos. Ce concurrent, répondant au désir de la Société, a fait un beau semis de pommes de terre, dont le produit a été soumis au jury. Il s'est de plus procuré, à grands frais, de nombreuses espèces nouvelles, entre autres la pomme de terre Villemorin dont un seul kilogramme lui a coûté cinq francs : elle a parfaitement réussi sans contracter la maladie qui a fait tant de ravages sur cette solanée.

MM. Dumont, jardinier à Beuvrages, et Schneider se proposent d'appliquer à la propagation de la pomme de terre la méthode usitée pour les Dahlias. Elle ne peut manquer de réussir; et par ce moyen, avec quarante ou cinquante tubercules de l'espèce Villemorin, il sera facile de planter plus d'un demi-hectare et de la rendre bientôt marchande. C'est ainsi, Messieurs, que l'art du jardinier, qu'on regarde comme de simple agrément, fournit souvent à l'agriculture d'excellentes méthodes qui répandent l'abondance dans les campagnes.

Cette analyse abrégée fait voir que les résultats de l'exposition ont été très-satisfaisants. Ce sont des commencements fort heureux qu'il ne suffit plus que d'encourager. Aussi, osons-nous espérer, que, grâce à vos soins et surtout au concours généreux de l'autorité municipale, les concurrents redoubleront de zèle, et qu'à l'avenir l'exposition horticole de Valenciennes se fera distinguer au milieu de toutes celles qui ont lieu dans la plupart des villes voisines.



MALADIE

DES

POMMES DE TERRE.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

POSÉES PAR

LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE DE PARIS.

1re QUESTION. — *Epoque où l'invasion fut constatée, et signes auxquels on s'en aperçut d'abord.*

C'est vers le 15 juillet qu'on s'aperçut de l'invasion de cette maladie dans notre arrondissement. De petites taches rousses se montrèrent sur les feuilles ; elles s'étendirent, devinrent plus brunes et gagnèrent la tige, en descendant vers les racines; souvent les feuilles inférieures étaient desséchées, et il restait un bouquet terminal parfaitement sain et d'un beau vert. Nous avons donné une explication de ce phénomène dans le rapport ci-joint daté du 27 août 1845. Dans la dernière période, toutes les feuilles étaient crispées, les tiges d'un brun foncé et cas-

santes par la destruction des fibres corticales ; la plante entière desséchée, comme si elle eût été soumise à l'action d'une chaleur intense et prolongée.

Quelques-uns des cultivateurs que nous avons consultés, et, entre autres, M. Gustave Hamoir, de la commune de Saultain, croient que le mal a passé des tiges aux feuilles : le plus grand nombre est d'avis que les feuilles furent attaquées les premières. Les commissaires de la Société, qui ont commencé leurs observations vers le 15 août, ont constamment remarqué que le mal partait des bords des feuilles ; que la tache noirâtre était précédée du développement d'une cryptogame qui occupait la surface inférieure de la feuille, sous l'apparence d'une poussière blanche. C'était la botryde décrite par M. Morren, et dont l'existence est confirmée par les observations de notre Commission. (Voir le rapport précité du 27 août 1845).

Les botrydes sont visibles même à l'œil nu ; comment se fait-il que tous les observateurs ne les aient pas trouvées? C'est que sans doute on les cherchait sur des parties mortes, et non autour des taches sur les parties vertes des feuilles. Peut-être aussi, dans certains lieux, les botrydes étaient-elles en petite quantité et clair-semées ; ce qui expliquerait le peu de ravage causé dans ces localités par la maladie. Pour nous, nous pouvons affirmer que cette parasite était très-abondante sur tous les pieds et dans tous nos champs. Le hasard nous a même indiqué le moyen de lui faire atteindre une hauteur de quatre à six millimètres. C'est en cet état que nous en avons trouvé sur des tiges mouillées par la pluie et restées enfermées pendant plusieurs jours dans une boite à herborisation. L'humidité et la privation de lumière les avaient étiolées. A ce degré de développement, on peut les observer facilement, et nous croyons utile d'indiquer ici le moyen de le produire.

Aussitôt que cette végétation parasite a parcouru sa courte période d'existence, la partie verte qu'elle a occupée brunit et se dessèche : autour de la tache, d'autres botrydes croissent sur la partie saine du disque, et disparaissent bientôt, pour se reproduire quelques millimètres plus loin. C'est ainsi, d'après nos observations, que la maladie se propage sur chaque pied : rarement nous avons trouvé la botryde sur la tige. On en rencontrait plus fréquemment sur les pédicelles floraux et sur les calices ; mais les fleurs étaient rares dans les champs, et bientôt elles se flétrissaient. La sève viciée dans les feuilles par le principe délétère des botrydes portait la mort dans les vaisseaux corticaux de la tige et des tubercules. Partout où la vie avait cessé, sous l'influence de ce virus, les phénomènes de la décomposition, en s'accomplissant, donnaient naissance au sclerotium, cause probable de la couleur noire des tiges et des taches du tubercule. Dans ce dernier, quand la fermentation, favorisée par la chaleur et l'humidité de la saison, venait à se développer, on voyait naître un nombre plus ou moins grand d'autres cryptogames et d'animalcules ; puis enfin toute la masse tombait en un putrilage d'une odeur insupportable. Lorsqu'au contraire la fermentation ne se développait pas, les progrès du mal étaient lents dans le tubercule, et ils semblent s'être arrêtés tout-à-coup vers le mois de décembre ; ils sont nuls aujourd'hui.

Telle est l'histoire fidèle des phénomènes que nous avons soigneusement observés depuis l'invasion jusqu'à ce jour. Nous avons reconnu l'existence de deux cryptogames : l'une primitive et très-probablement contagieuse, qu'on ne rencontre que sur les feuilles vertes, LA BOTRYDE ; l'autre consécutive, croissant sous l'épiderme et dans l'intérieur des organes, non contagieuse, mais seulement désorganisatrice, LE SCLEROTIUM. Jusqu'à ce que de nouveaux faits aient été recueillis, nous nous croyons

fondés à regarder la botryde comme la cause efficiente de la maladie des pommes de terre, et le sclerotium, observé dans la tige et dans les tubercules, comme une conséquence de la décomposition organique produite par le principe contagieux de la botryde.

Nous ne pouvons nous expliquer autrement l'invasion subite et générale de cette maladie dans toute une circonscription.

Dira-t-on que c'est le froid, l'humidité, le fluide électrique, qui ont modifié la constitution organique de cette solanée? Mais la température a été la même chez nous que dans les provinces limitrophes de la Belgique, et cependant nos champs n'ont été envahis qu'un mois plus tard. Bouchain, Cambrai ont été soumis à la même influence atmosphérique, et cependant le fléau n'a pénétré dans ces localités qu'un mois après qu'il sévissait chez nous. Il est même à remarquer qu'il a été très-faible dans l'arrondissement de Cambrai, à peu de kilomètres de Denain, où il a causé de grands ravages. M. Gouvion, membre de la Société et fabricant de sucre à Denain, est parti pour Lille, le 19 août; ses champs de pommes de terre avaient la plus belle apparence : le 25, à son retour, tout était détruit.

Les gelées ont été considérées comme cause déterminante. M. Leduc, fabricant de sucre à Artres, a soutenu cette hypothèse au sein de la Société. Peut-être aurait-il raison, s'il y avait eu des gelées depuis le mois de juin jusqu'en octobre ; mais il n'en a pas été ainsi : voici le tableau des plus basses températures, pendant ces quatre mois à Valenciennes.

9 juin	+	7° centig.
17 juillet	+	7,5
18 août	+	5,8
26 septembre	+	4,

Au lieu d'accuser la gelée de ce désastre, ne serait-on pas plus fondé à l'attribuer à la chaleur solaire, qui a été souvent très-vive après des pluies plus ou moins froides? Au soleil, le thermomètre s'est souvent élevé à 55, 56 et même 58°. On pourrait supposer qu'un passage aussi brusque a dû exercer une grande influence sur la végétation. Mais ce fait a lieu chaque année plus ou moins fréquemment, et la mort de la solanée qui nous occupe n'en est pas la conséquence.

Le sclerotium, qui semble constituer l'affection principale du tubercule, passe aussi pour le principe de la contagion. Mais ce champignon naît et se développe enfermé dans l'intérieur de la tige et des tubercules; on le trouve rarement à l'état parfait, c'est-à-dire à l'état de corpuscules sphériques et noirs; il est presque constamment à l'état de fongine, et ne peut s'étendre que de proche en proche dans les tissus environnants par le prolongement de ses fibriles; les sporules de ce champignon, s'il a des sporules, ne peuvent se produire que quand son développement est complet, ce qui n'arrive que rarement. Comment, par une telle cause, le mal se propagerait-il au dehors, et franchirait-il de grandes distances, pour atteindre simultanément tous les champs d'une localité?

Au contraire, cette propagation rapide et générale s'explique facilement par la botryde. Elle croît à l'extérieur, sur les feuilles exposées aux vents; elle est fugace et se renouvelle à chaque instant; ses sporules, bien manifestes, sont innombrables; disséminés dans l'air, ils sont déposés sur la terre et sur les plantes par les pluies qui en favorisent le développement.

Les tubercules ne sont attaqués qu'après la tige; souvent même ils se sont conservés sains, quoique les tiges aient été complètement détruites. On peut supposer qu'alors l'effet mor-

bide a été trop rapide, et que les sucs viciés n'ont pas eu le temps de parvenir jusqu'aux racines. C'est donc dans les parties aériennes de ce végétal qu'il faut chercher le principe contagieux ; or, c'est là, ce n'est que là qu'on trouve la botryde.

Depuis le mois d'août, aucun fait n'est venu, ce nous semble, contredire cette opinion : bien loin de là, tout ce qu'on a recueilli ne fait que la confirmer. Les observations de M. Desvaux sur le sclerotium à l'état granuleux dans les tiges noires ; celles de M. Payen sur le même champignon à l'état de fongine dans les tubercules, se concilient parfaitement avec l'hypothèse que nous avons émise : car le sclerotium est une production désorganisatrice qui naît de la décomposition des tissus végétaux. Dans la pomme de terre, il apparaît sur les tissus corticaux altérés par un agent très-actif, et cet agent nous paraît être un virus propre à la botryde.

Il est à peu près démontré que le sclerotium n'exerce qu'une action locale : outre les preuves fournies par la science, nous avons encore le témoignage des cultivateurs. Un tubercule taché, s'il ne tombe en putrilage, ne paraît pas communiquer le mal aux tubercules sains avec lesquel on le met en contact, à moins qu'on n'applique à nu pulpe contre pulpe. Tous les cultivateurs qui assistaient, le 28 février dernier, à la conférence agricole provoquée par la Société, nous ont affirmé qu'il n'y avait plus propagation de la maladie. Nous avons entendu Messieurs Gouvion, Hamoir, Halette, Leduc, Miroux, Delgrange déclarer que, depuis plusieurs mois, la maladie ne fait plus de progrès ; que les pommes de terre se conservent très-bien ; que dans les caves, dans les celliers, les tubercules sains restent tels confondus avec des tubercules tachés qui sont stationnaires. C'est donc un fait acquis, qu'en l'absence de toute fermentation, l'action du sclerotium n'a aucun caractère contagieux, qu'elle est locale et très-

lente. Nous avons conservé sur le marbre d'une commode, depuis le mois d'août jusqu'en février, des morceaux de pommes de terre malades. La substance jaunâtre s'est étendue insensiblement vers le centre ; des granulations noires (sclerotium durum à l'état parfait) se sont montrées sur quelques points, des byssus, des monilies apparurent sur d'autres. Les parties saines se couvrirent d'une efflorescence blanche et micacée qui n'était autre chose que de la fécule mise à nu par l'instrument tranchant qui avait divisé les tubercules. Toutes ces observations tendent à prouver que le sclerotium n'est pas la cause de la contagion.

En résumé, nous pensons, jusqu'à ce que de nouveaux faits démontrent le contraire, que la botryde constitue la contagion qui a sévi, en 1845, et les années précédentes, sur la pomme de terre ; que le froid, l'humidité et tous les phénomènes atmosphériques qui ont caractérisé l'année dernière, ne sont pas la cause déterminante du fléau ; qu'ils n'ont été qu'une concomitance fatale qui a favorisé le développement d'un nombre immense de sporules de botrydes : que ces sporules s'étaient multipliés d'une manière presqu'insensible depuis cinq ou six ans dans des terres basses, humides et froides, à sous-sol imperméable et trop fortement fumées.

Si la maladie est le fait d'une cryptogame quelconque, les cultivateurs doivent chercher tous les moyens d'en détruire les germes.

Si elle a pour cause les phénomènes atmosphériques, l'homme n'y peut rien : le mal cessera de lui-même avec la cause.

Dans l'incertitude où l'on est, l'opinion que nous émettons, fût-elle erronée, ne saurait être dangereuse, elle excite l'agriculteur à des efforts qui ne peuvent être que profitables, les

résultats fussent-ils différents de ceux qu'on en espère. C'est pour ce motif que nous soutenons l'hypothèse de la contagion.

L'autre hypothèse, au contraire, en inspirant trop de sécurité, pourrait être d'autant plus funeste, si elle est fausse, qu'elle serait plus généralement accueillie par les habitants des campagnes dont elle justifierait l'inertie.

2me QUESTION. — *Etat des tiges dans les champs au moment où ils furent envahis; température et état de l'atmosphère en ce moment et depuis la plantation jusqu'à la récolte.*

Lorsque tout-à-coup la maladie s'est déclarée dans nos champs, les tiges étaient de fort belle apparence; on espérait une abondante récolte. Les pommes de terre hâtives, qui ont manqué en Belgique, ont été chez nous de bonne qualité et de grosseur ordinaire Vers le 15 juillet, époque de l'invasion dans l'est et le nord de l'arrondissement, la terre était humide et froide, les pluies continuelles, plus abondantes la nuit que le jour. Au contraire quand elle se montra, vers le 20 août, dans le canton de Bouchain, partie sud-ouest de notre territoire, la température était chaude, les pluies moins abondantes et moins fréquentes: cependant le mal sévit avec la même intensité.

Pour compléter l'histoire des phénomènes atmosphériques de cette époque, nous avons obtenu de M. Lusardi, opticien à Valenciennes, membre de plusieurs sociétés météorologiques, communication de ses éphémérides qui sont tenues avec une exactitude scrupuleuse. Ce travail, qui a été envoyé dans son entier à la Société centrale, est trop étendu pour être publié; nous nous contentons d'insérer ici le résumé des observations de chaque mois.

RÉCAPITULATION DU MOIS DE JUIN 1843.

Hauteur moyenne du baromètre réduit à 0° 757,47 flèche du menisque 1 m. 07.

Midi.	Température moyenne de l'air extérieur		21°,9	plus forte	32°,2	plus faible	12°,
	idem.	maxima	id.	24°,4	id.	33°,5	id.	18°,2
	idem.	minima	id.	12°,1	id.	22°	id.	7
	idem.	moy. calculée	id.	17°,6	id.	27°,1	id.	12°,7
Midi.	Humidité relative			59°,4	id.	91 ,1	id.	44°,6
	Quantité d'eau tombée	hauteur		48 m. 37	id.	16 m. 23	id.	0m.12
	Quantité d'eau évaporée	id.		263 m. 40	id.	13 m.	id.	4m.80
Midi.	Vitesse moy. du vent en mètr. par seconde			5 m. 81	id.	26 m. 68	id.	»

id. Direction du vent : N. 5 j. N.-E. 6 j. E. 2 j. O. 9 j. S.-O. 5 j. S. 1 j. N.-O. 2 j.

Etat du ciel : pluie 5 jours et 4 nuits. Ciel généralement couvert.

RÉCAPITULATION DU MOIS DE JUILLET 1843.

Hauteur moyenne du baromètre réduit à 0° 757,23.

Midi.	Température moyenne de l'air extérieur		21°	plus forte	32°,4	plus faible	15°
	idem.	maxima	id.	23°4	id.	34°,2	id.	15°8
	idem.	minima	id.	12°5	id.	21	id.	7°5
	idem.	moy. calc. (kœmty)	id.	17°4	id.	27°,3	id.	12°6
Midi.	Humidité relative			65°	id.	86°,5	id.	40°7
	Quantité d'eau tombée	hauteur		93 m. 65	id.	67 m. 27	id.	0 m. 50
	idem.	eau évaporée	id.	213 m. 25	id.	16 m. 20	id.	4 m.
	Vitesse moy. du vent en mètr. par seconde			4 m. 26	id.	23 m. 45	id.	»

Midi. Direction du vent : N. 4 j. N.-E. 6 j. N.-O. 2 j. O. 8 j. S.-O. 7 j. S. 3 j. S.-E. 1 j.

Etat du ciel pluie. 13 jours et 14 nuits. 2 orages. vent violent, bourrasques 5 jours. Généralement le ciel a été sombre et couvert, les nuits fraiches et humides. Les pluies étaient fines et légères. Une seule averse cependant, la plus forte que nous ayons jamais observée, a produit 67 m.27 de hauteur d'eau (nuit du 28 au 29). Comparée aux années 1842 et 1843, la température a été plus froide et l'atmosphère humide (le vent moins fort qu'en 1843) ; le soleil paraissait rarement : quand les nuages se dissipaient, il était d'une chaleur brûlante.

RÉCAPITULATION DU MOIS D'AOUT 1843.

Hauteur moyenne du baromètre réduit à 0° 753,84.

Midi.	Température moyenne de l'air extérieur		19°1	plus forte	26°	plus faible	14°4
	idem.	maxima	id.	20°9	id.	28°5	id.	14°8
	idem.	minima	id.	10°2	id.	13°5	id.	5°8
	idem.	moy. calculée.	id.	15°	id.	19°	id.	10°8

Midi. Humidité relative		66°9	plus forte	87°5	plus faible	47°9
Quantité d'eau tombée	hauteur	85 m.	id.	10 m.75	id.	0m.50
Quantité d'eau évaporée		185m.30	id.	10m.50	id.	2m.
Vitesse moy. du vent en mètr. par seconde		7m.16	id.	23m.18	id.	0m.82

Direction du vent: N. 7 j. N.-E. 3 j. E. 1 j. O. 9 j. S.-O. 6 j. N-O. 3 j. N.-N.-O 1 j. O.-S.-O. 1 jour. Etat du ciel: pluie 13 jours et 15 nuits, vent violent et bourrasques 10 jours. Ciel généralement couvert, atmosphère *humide et orageuse*, nuits pluvieuses. Comparée aux années 1842 et 43, la température est plus froide dans un rapport de 25 °/° environ.

	Exemple:	1842.	1843.	1845.
N. B. Etablissant pour principe que plus l'air est humide, moins il se fait d'évaporation, et rapprochant les résultats, nous avons	Maximum	28°.2	25°,6	20°,9
	Minimum	16°,2	14°,5	10°,2
	Moy. calculée	13°,4	20°,9	15°
	évaporation	352m.60	219m.80	185m.30

c'est-à-dire 90 °/° de différence avec 1842 et 18 °/° avec 1843.

RÉCAPITULATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1845.

Hauteur moyenne du baromètre réduit à 0 m. 757,01

Midi. Température moyenne de l'air extérieur		17°,8	plus forte	24°	plus faible	11°5
id. maxima	id.	19°,7	id.	26°1	id.	13°5
id. minima	id.	9°	id.	13°	id.	4°
id. moy. calculée.	id.	13°,7	id.	17°8	id.	9°1
Midi. Humidité relative.		66°	id.	90°1	id.	39°6
Quantité d'eau tombée	hauteur	87 m. 62	id.	18 m.25	id.	0m.50
id. eau évaporée		165 m. 02	id.	10 m.	id.	1m.45
Midi. Vitesse moy. du vent en mètr. par seconde		3 m. 25	id.	17 m.78		»

Midi. Direction du vent: N.-E. 12 j. N. 2 j. E. 1 j. S.-O. 8 j. O. 5 j. N.-O. 1 j. S. 1 j.

Etat du ciel: les 15 premiers jours le ciel s'est présenté sous un aspect favorable, presque toujours calme et serein. Le soleil était très-ardent. Des brouillards quelquefois épais se formaient le matin et le soir. La température, assez douce pendant le jour, se refroidissait beaucoup vers le soir. Le 14 à 3 h. du soir un violent orage, accompagné d'une pluie abondante, vint troubler l'équilibre de l'atmosphère. Le reste de ce mois fut humide et pluvieux.

Extrait de mon Journal d'observations météorologiques.

Valenciennes, 20 *mars* 1846.

Signé: Alfred LUSARDI, fils.

5me QUESTION. — *Nature du sol et du sous-sol.*

La société doit à l'un de ses membres, M. Delanoue, géologue, la note suivante, sur notre terroir.

« Notre sol est peu varié; c'est presque toujours le sous-sol lui-même amélioré par la culture, et ce sous-sol est presque partout cette alluvion argilo-sablonneuse, si bien connue des agriculteurs de la Picardie, de l'Ile-de-France, du Hainaut et d'une partie des Flandres dont elle fait la richesse. »

« Ce sous-sol constitue à lui seul une excellente terre arable, ni trop grasse, ni trop maigre. Il contient toujours en proportion fort convenable du sable quartzeux, de l'argile et des oxides hydratés de fer et quelquefois de manganèse. Le carbonate de chaux y est rare; il y est du moins rarement en quantité suffisante: sa couleur brunâtre est probablement due en partie à une substance organique. On n'y trouve que des petits galets jaspoïdes fort arrondis; point de fossiles marins, seulement quelques coquilles lacustres.

« Ce vaste manteau de terres arables est percé par toutes les collines un peu saillantes; mais il a recouvert sur une immense étendue les parties basses de la Belgique et de la France septentrionale. Sa nature est à peu près identique partout; mais son épaisseur est très-variable; elle a presque dix mètres de puissance. On peut conclure de ce qui précède que ce terrain a été déposé au sein d'un lac immense, tranquille et peu profond, postérieurement au dernier cataclysme du globe. »

4me QUESTION. — *Etat de la fumure spéciale, de l'amendement, ou de la culture qui a précédé.*

La fumure spéciale consiste en une assez grande abondance de fumier de ferme, et fort peu d'amendement. L'amendement le plus ordinairement employé consiste en cendres de houille dans les terres fortes.

5me QUESTION. — *Culture et façons; récolte précédente, labours, sarclage, binage, buttage; nombre de ces façons, époque de chacune d'elles.*

On place la pomme de terre après toute espèce de récolte. On ne suit guère, dans l'arrondissement, de rotation fixe. Le sol est fertile, la couche végétale profonde, les engrais abondants et variés. Dans de telles conditions, le cultivateur demande indistinctement à la terre le produit dont il a besoin, et rarement son attente est trompée.

Quelques cultivateurs plantent la pomme de terre la seconde année de la fumure, souvent après la betterave ou après le trèfle incarnat. Dans ce cas, ils font deux labours, plantent à la bêche ou à la charrue, donnent deux sarclages à la rasette. La houe à cheval n'est pas usitée, parce qu'on serre un peu trop les lignes, et que l'on plante trop dru. C'est un tort que la fertilité du sol justifie. Le travail de la houe à cheval ne serait pas aussi parfait que celui de la rasette dans des plantations ainsi disposées; elle laisserait beaucoup de mauvaises herbes que la rasette extirpe complètement. Cependant, à Saultain, M. Hamoir emploie avec succès une sorte de houe à cheval: son exemple propagera sans doute l'usage de cet utile instrument.

Il n'y a pas d'époque fixe pour le buttage ; il se fait avec soin en temps opportun.

D'autres fois les pommes de terre sont plantées après la fumure. On donne alors un binage avant l'hiver ; au printemps un labour qui sert à enterrer le fumier répandu sur le champ ; puis on herse ; ensuite on plante à la bêche. Quand les tiges ont pris un certain développement, on passe une ou deux fois la rasette et l'on butte. L'époque de ces façons est subordonnée à l'activité de la végétation et aux autres travaux des champs.

Une question importante reste à décider. Convient-il de fumer une terre destinée à la pomme de terre ?

Au point de vue des récoltes subséquentes et de la quantité, sans doute il peut-être avantageux de planter la pomme de terre sur un engrais récent. Le mode indiqué par Monsieur le Ministre de l'agriculture, dans son instruction aux cultivateurs, est bon pour remplacer la jachère ; il permet l'emploi de la houe à cheval ; il nettoie et fertilise la terre. Mais est-ce bien là le mode de culture qui convienne à cette solanée ? Nous ne le pensons pas. S'il faut une plante sarclée en tête de l'assolement, ne vaut-il pas mieux choisir la betterave, la carotte, le navet, et placer la pomme de terre en seconde ou troisième année, après un amendement de chaux, de cendre ou de gravois ?

Il est certain que la pomme-de-terre n'a pas plus besoin de fumier que la vigne ; que les tubercules venus sans engrais sont d'une bien meilleure qualité, sont bien plus féculents. Quand ils proviennent d'une terre bien forte et bien fumée, ils sont âcres, gras après la cuisson et plus aqueux : ils ont dégénéré, quoiqu'ils soient plus gros et plus abondants.

Nous ne sommes pas éloignés d'attribuer aux engrais trop

immédiats la dégénérescence de cette solanée, et aussi de les regarder comme cause éloignée de la maladie qui depuis environ six ans exerce plus ou moins de ravage sur la pomme de terre. Dans le Nord, où les engrais sont prodigués, ce végétal perd chaque année de sa qualité ; aussi nulle part, en France, la maladie n'a causé, l'an dernier, des pertes plus considérables, sans doute parce que l'azote favorise le développement des cryptogames.

Nous pensons donc que, pour rendre à la pomme-de-terre ses précieuses qualités, et pour combattre avec efficacité le fléau qui vient de causer un si grand préjudice dans nos contrées, il convient, surtout dans les sols riches et profonds, de placer cette culture la seconde ou la troisième année d'une rotation régulière, et de réserver pour la première les racines pivotantes ou les légumineuses en lignes. D'ailleurs en adoptant l'usage des semoirs, toute plante peut être placée après l'engrais, même les céréales.

6me QUESTION. — *Variétés atteintes de la maladie; variétés exemptes.*

Aucune variété n'a été tout-à-fait exempte de la maladie.

La violette d'août, la jaune d'août ont été les premières attaquées. La grise, la rouge, la longue blanche, dite dans le pays *souris blanche*, ont le plus souffert, ainsi que la variété suisse qui a été promptement et complètement détruite.

La blanche, la jaune et la longue rouge, dite *souris rouge* ont mieux résisté à la contagion. Cependant un cultivateur d'Estreux a perdu toutes les blanches, et les grises ont été en grande partie conservées.

7me QUESTION. — *Progrès du mal jusqu'à la fin de la récolte dans les champs, et jusqu'à ce jour dans les magasins, caves, silos, celliers.*

Les progrès du mal ont été très rapides : un champ attaqué était détruit en huit ou quinze jours ; mais il avait sous terre une marche plus lente ; et quoique toutes les fanes fussent détruites, il se trouvait plus ou moins de tubercules intacts.

Après la récolte, les pertes ont d'abord été assez considérables dans les caves et les magasins ou celliers, tant que des pommes de terre qui avaient commencé à fermenter se sont trouvées en contact avec les autres. Mais, depuis deux ou trois mois, les progrès sont nuls, les tachées et les saines se conservent également ; mais elles sont grasses, âcres et d'un goût désagréable.

8me QUESTION. — *Proportion de la récolte comparativement aux années précédentes, dans chaque espèce de sol, et proportion des tubercules attaqués dans la récolte de cette année.*

La récolte de cette année comparée à celle des années antérieures est d'environ un vingtième. La proportion des tubercules attaqués est, dans la récolte de cette année, des 3/4. Les pommes de terre grises ont donné comparativement à la récolte ordinaire

dans ce pays....................	1/10
les blanches....................	1/4
celles d'août....................	1/5
les Suisse....................	0

9me QUESTION. — *Emploi des tubercules malades dans les différents degrés de la maladie.*

On n'a fait aucun emploi des tubercules gâtés ; les cultivateurs ont eu le tort de les abandonner sur les champs, même sans les enfouir.

10 et 11mes QUESTIONS. — *Rendement en fécule des tubercules sains relativement à leur poids. — Rendement en fécule des tubercules attaqués provenant des mêmes terrains.*

Sur ce sujet nous avons consulté M. Petit-Lefebvre, fabricant de fécule à Condé, le seul qui existe dans l'arrondissement. Nous transcrivons sa réponse.

Les pommes de terre rendent, en fabrication, dans les années ordinaires, 16 et 17 p. °/o de leur poids, en fécule blanche, et environ un de fécule bise. Cette campagne-ci, les tubercules sains que nous avons rapés pour essai, ne rendaient que 8 et 9 p. °/o. Nous estimons qu'on n'aurait guère tiré des tubercules altérés, triés des autres, que 4 et 4 1/2 de fécule d'une qualité inférieure.

12me QUESTION. — *Effets des tubercules attaqués sur la santé des hommes et des animaux qui en furent nourris.*

Un réglement de police a proscrit des marchés les pommes de terre tachées : elles n'ont donc pas servi à la nourriture de l'homme. Les médecins n'ont observé aucun cas de maladie qu'on puisse attribuer aux pommes de terre saines ou gâtées.

Peu de cultivateurs ont osé en donner à leurs bestiaux ; mais

les porcs ou les bêtes à cornes qui en ont été nourris, n'ont éprouvé aucun mal. M. Petit-Lefebvre, que nous avons déjà cité, nous écrit que, pendant plusieurs mois, il a donné à des porcs des tubercules altérés cuits à l'eau ; que pas un de ces animaux n'a été malade ; qu'ils ont même pris graisse, en recevant un peu de farine de seigle et du petit-lait.

13me QUESTION. — *Conservation et emploi de la pulpe, résidu de la fabrication de la fécule.*

La pulpe, résidu de fabrication, pressée ou bien égouttée, et tassée dans des silos, se conserve longtemps, même plus d'un an. Elle peut entrer fructueusement dans la nourriture des porcs et des bêtes à cornes, qui en deviennent même avides, lorsqu'elle est vieille et un peu acide. Mais il faut avoir soin d'habituer ces animaux peu à peu à ce régime et d'augmenter la ration graduellement. Sans cette précaution, les animaux seraient attaqués d'enflamations intestinales. Cuites, les pulpes sont plus nutritives et exigent moins de précaution dans leur emploi. Pourries et enterrées avant l'hiver, elles font aussi un bon engrais ; mais il est très chaud et convient plutôt aux récoltes racines, qu'aux céréales, qu'il brûlerait.

14me QUESTION. — *Si le déficit de la récolte des pommes de terre a paru assez important dans le canton pour que l'on ait conseillé l'usage de quelque autre substance alimentaire ; quelle substance propose-t-on de substituer à la pomme de terre pour compléter, cette année, la nourriture de la classe pauvre?*

Quoique la récolte des pommes de terre ait été presque nulle

chez nous, la classe pauvre a peu souffert. Les localités plus favorisées, nous ont fourni ce qui nous manquait; les autres légumes, et notamment les carottes et navets, ont été abondants; la douceur de la température pendant tout l'hiver a permis de continuer tous les travaux : les résultats n'ont pas été aussi graves qu'on l'appréhendait; l'on n'a donc eu besoin de recourir à aucun expédient pour nourrir les pauvres, seulement on a fait des distributions plus abondantes de secours.

15° QUESTION. — ***Précautions qui paraissent devoir être adoptées par les cultivateurs, pour mieux assurer la reproduction des tubercules l'an prochain.***

Dans la supposition que la maladie des pommes de terre ait de l'analogie avec la carie des blés, c'est-à-dire qu'elle soit produite par le développement de cryptogames dont les germes soient disséminés dans l'air, sur le sol, à l'extérieur ou dans l'intérieur des tubercules qui serviront à la reproduction, il nous paraît sage de prendre les précautions suivantes :

1° Ne planter que des tubercules provenant des pays où la maladie ne s'est pas manifestée. Peu de cultivateurs pourront malheureusement suivre ce conseil.

2° Eloigner les plantations nouvelles des terres qui ont été infectées, l'an dernier.

3° Choisir un terrain en pente, perméable naturellement ou rendu tel par des amendements.

4° Chauler les tubercules comme on chaule le blé, mais sans employer ni sulfate de cuivre ni arsenic.

5° Répandre de la chaux sur la terre, la mêler par un labour et un hersage.

6° Se garder de planter sur un engrais trop récemment enfoui.

7° S'abstenir d'arroser la plantation avec du purin.

8° Si, vers l'époque de la récolte, les fanes sont attaquées, comme l'an dernier, les faucher et les brûler, pour prévenir la propagation.

9° Extraire la fécule des pommes de terre altérées, après l'arrachage qu'il faudra faire aussitôt que les tubercules seront à peu près murs.

10° Exposer à l'air libre et au soleil, pendant quelque tems, ceux que l'on croit pouvoir conserver, afin de leur faire perdre l'excès d'humidité qui pourrait amener la fermentation.

L'expérience du passé ne nous apprend rien de plus jusqu'à présent. Nous croyons cependant utile de transcrire ici une note qui nous a été adressée par M. Cheval, cultivateur habile, à Estreux, et membre de la société.

« J'avais, dit-il, disposé, pour la pomme de terre, un » terrain sablonneux-argilleux, à sous-sol, perméable, sur » lequel j'avais fait répandre, dans la proportion de 300 hec- » tolitres de chaux en poudre par hectare, et avant l'hiver une » forte fumure de fumier de ferme, qui fut enterré immédiate- » ment par un labour. Après l'hiver, quelque tems avant la » plantation, je fis faire un second labour un peu profond, » puis un hersage bien conditionné. La plantation se fit à la » bêche par un tems favorable. La végétation fut très-active; » les binages, ratissages et buttages furent exécutés en tems » opportun. Vint alors la maladie qui tout-à-coup envahit la » localité. Chose remarquable, mon champ fut excepté, mais » seulement pendant 15 ou 20 jours. Durant ce tems de grâce, » chaque cultivateur se demandait quelle pouvait être la cause

» de cette exception. Je l'attribue à l'état plus sec et plus per- » méable de ma terre, qualités que lui avait donné l'amen- » dement de chaux, qui, selon moi, convient toujours à la » pomme de terre, et plus particulièrement dans une année » aussi humide que la dernière. Ce qui vient confirmer cette » opinion, c'est que, lors de la récolte, la quantité de tuber- » cules gâtés fut moins considérable que chez mes voisins ; » puisque j'ai obtenu à peu près 1/3 de la récolte des années pré- » cédentes, quand, en général on n'a obtenu que 1/20. »

« Je conclus donc que les précautions qui me paraissent de- » voir être prises pour assurer la production de ces tuber- » cules, seraient de choisir des terrains argilo-sablonneux, à » sous sol perméable, légèrement en pente, amendés fortement » en chaux. Cette opération doit être faite avant l'hiver, de » manière à obtenir une terre chaude, sèche et profonde, pro- » pre à corriger le mauvais goût et la nature aqueuse de ce tu- » bercule. »

16me QUESTION. — *Proportion de la récolte de 1845, qui reste emmagasinée actuellement, en moyenne, chez les cultivateurs; état où se trouvent généralement les tubercules gardés.*

Il reste tout au plus 1/15 de la récolte. On conserve ces tubercules pour la reproduction, tous les cultivateurs ne pouvant se procurer des plants nouveaux. On est d'ailleurs rassuré par l'état sain de ces tubercules dans lesquels la maladie semble s'être tout-à-coup éteinte. Les taches légères qui se voient sous l'épiderme ont cessé depuis plusieurs mois de s'étendre. Mais le fléau destructeur de cette solanée reprendra-t-il une nouvelle intensité pendant la végétation? c'est ce que l'expérience seule nous apprendra.

17me QUESTION.. — *Demande de tubercules.*

La société centrale recevra quelques tubercules sains et un nombre égal de tubercules malades, que nous lui envoyons sous le couvert de M. le Ministre de l'agriculture.

18e QUESTION. — *La société désirerait savoir si l'on a souvenance, dans le pays, qu'une maladie ait jamais attaqué les pommes de terre.*

Nous n'avons recueilli aucun fait qui puisse faire croire que la maladie qui nous occupe ait anciennement été observée dans ce pays. Mais en 1844, elle a détruit la récolte entière d'un champ appartenant au sieur Dayez, et situé sur le territoire de Marly, presqu'aux portes de Valenciennes. Nous avons détaillé cette observation dans le rapport du 27 août, déjà cité et ci-joint. Elle est d'autant plus précieuse qu'elle a été consignée dans une lettre officielle adressée à M. le Préfet, en décembre 1844, ce qui fixe sa date d'une manière incontestable, et qu'elle tend à prouver, par les détails de culture, que l'excès d'engrais peut avoir été la cause de la formation des cryptogames qui constituaient la maladie. Le sieur Dayez est le seul cultivateur qui, en 1844, ait éprouvé cette perte ; elle était d'environ 200 hectolitres dont il n'a pu tirer aucun parti.

Valenciennes, le 6 mars 1846.

Le Secrétaire de la conférence agricole,

L. DEFFAUX.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 1846.

M. Deffaux donne lecture d'un projet de réponses aux dix-huit questions posées par la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, au sujet de la maladie des pommes de terre. Après quelques courtes observations présentées par MM. Max. Everard et Delanoue, le travail de M. Deffaux est adopté, et il est décidé qu'il sera immédiatement adressé à la société centrale.

Valenciennes, le 6 *mars* 1846.

Le Président,
Signé : BARON PETIT DE LAFOSSE.

Le Secrétaire-général,
Signé : STIÉVENART.



RAPPORT

SUR

L'AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE,

par M. HUART, médecin-vétérinaire, membre titulaire.

MESSIEURS,

Avant d'entrer dans les questions d'amélioration de la race chevaline et du choix des producteurs, je crois utile de vous dire en peu de mots ce qu'on entend par dépôts d'étalons.

Les dépôts d'étalons sont des établissements publics dans lesquels des chevaux étalons, appartenant à l'Etat, sont entretenus, pour être répartis, pendant le temps de la monte, dans des localités abondantes en poulinières.

Il reste dans le lieu du dépôt les étalons inacclimatés, fatigués, surabondants ou nécessaires au service des lieux environnants, et l'on procure à une grande distance, aux proprié-

taires de juments, les moyens de les faire saillir, sans déplacement; on leur envoie des producteurs supérieurs à ceux qu'ils trouveraient dans leur voisinage.

Ces producteurs sont, ou doivent être appropriés aux formes et au genre de service des femelles qu'ils sont destinés à féconder; il convient que toujours les mêmes étalons soient envoyés sur les mêmes lieux, ou du moins les plus analogues par les formes et les qualités; l'amélioration est impossible sans ce soin constant et soutenu. En effet, comme je chercherai à le démontrer plus tard, l'amélioration ne peut résulter que d'une suite progressive d'alliances entre des animaux à améliorer et des types améliorateurs.

Notre arrondissement n'obtient malheureusement pas la préférence à l'égard de ces types améliorateurs; ainsi, par exemple, la station de Fresnes qui devrait être plutôt à Valenciennes, perd chaque année sur le nombre comme sur le choix des étalons provenant du dépôt d'Abbeville; cette station ne possède plus cette année qu'un étalon demi-sang (anglo-normand) qui n'offre pas plus les caractères d'un carrossier que d'un cheval de selle. Cependant, quoique ne remplissant pas parfaitement le désir des éleveurs, cet étalon, peut-être à cause de la pénurie, n'avait pas moins fait, le 24 mai dernier, 37 saillies sur 40 qui sont déterminées par l'administration des haras. Cela nous prouve assez, Messieurs, tout le désir que les cultivateurs ont d'améliorer les produits ; et, pour mieux leur en assurer les moyens, il faudrait que le gouvernement nous envoyât de bons étalons, et les plaçât dans une localité où il fût possible de réunir une commission composée d'hommes reconnus vraiment capables de juger les qualités et les défauts que les juments peuvent transmettre. Cette commission aurait le

droit d'admettre les bonnes poulinières et de refuser celles qui ne pourraient donner que de mauvais produits; elle devrait aussi indiquer quel est le cheval qui conviendrait le mieux à telle ou telle jument. Car le cultivateur ignore souvent que tel étalon peut corriger tel ou tel défaut, tandis qu'il augmente tel ou tel autre; comme aussi qu'un étalon de petite taille donne des produits très grands, lorsqu'il est accouplé avec de fortes juments.

Il est d'usage d'exiger un droit de saillie; c'est une faible ressource pour le trésor, et quelquefois c'est une cause d'éloignement de la part des propriétaires de juments, auxquels souvent il répugne de faire le moindre débours. On a donné à cette rétribution pour motifs, la crainte d'élever par des saillies gratuites une concurrence funeste aux haras des particuliers qu'il faut conserver, attendu que ceux de l'Etat ne peuvent suffire.

Il est une nécessité de bien choisir les reproducteurs.

D'après une loi de la nature, qui admet peu d'exceptions, les animaux ressemblent à ceux qui leur ont donné naissance, et, lorsqu'un animal est dissemblable à ses ascendants immédiats, il hérite le plus souvent de ses aïeuls, peut-être de parents plus reculés, des qualités physiques et morales qui ont traversé, sans se développer, une ou plusieurs générations.

Il en résulte donc la nécessité de bien choisir les reproducteurs pour avoir de bons produits.

On ne peut pas exiger des reproducteurs une conformation parfaite, car elle n'est pas dans la nature, mais bien les caractères les plus saillants de la race qu'on veut produire, ou maintenir ou améliorer. Chez toutes les races cependant, les mâles et femelles doivent se distinguer par les caractères suivants:

1° La capacité du thorax que déterminent la forme et la hauteur, plus que la circonférence des parois ; lorsque des poumons volumineux se déploient dans un large espace, la nutrition est plus active, la vigueur plus développée ; surtout il y a plus grande aptitude à soutenir, sans perdre halcine, un long exercice.

2° Les muscles et les tendons les plus apparents possibles, même chez les races massives, et les os proportionnellement les plus petits. Une ossature trop volumineuse est unsigne de faiblesse et le résultat d'une mauvaise nutrition subie dans le jeune âge.

3° Des poils fins, des crins doux et peu abondants, même dans les chevaux de traits. M. Huzard père s'élevait avec force contre un préjugé trop répandu, d'après lequel les chevaux sont d'autant plus vigoureux, qu'ils ont l'encolure plus chargée de crins, et les jambes plus garnies de poils. Ce savant vétérinaire citait comme preuve les mulets, dont on connaît la force, et qui ont les jambes très peu fournies de poils, et l'encolure presque sans crins.

4° Dans aucune race, on ne doit craindre des membres trop larges, ils caractérisent les grands coureurs ; dans toutes, il faut apporter à la conformation des sabots la plus scrupuleuse attention. Si, en effet, les meilleurs pieds souffrent par l'effet de la ferrure, à plus forte raison les défectueux.

En comparant le bel étalon avec la belle poulinière, dans la même race, on ne perdra pas de vue que le premier doit être moins long de corps, avoir le garrot plus saillant, être plus haut du devant, offrir moins de saillie dans la tête, l'encolure et les membres antérieurs, et moins d'empleur dans la croupe et les membres postérieurs. Une femelle dont le corps et l'arrière-main sont larges, porte et nourrit bien son fruit, et lui fournit

ensuite un lait abondant. Il ne faut pas cependant qu'elle ait un ventre trop développé, car ce n'est qu'après plusieurs gestations que cet organe doit offrir à l'état de vacuité plus d'ampleur que chez le mâle.

L'âge auquel il convient d'admettre les animaux pour la reproduction n'est pas une chose assez observée par la plupart des éleveurs. Souvent par une cupidité mal entendue, et au grand détriment de la beauté et de l'énergie des races, ils font servir de trop jeunes sujets.

Ce n'est pas, en général, avant 5 à 6 ans qu'on doit admettre à la reproduction les chevaux de selle, ni ceux de trait avant 4 ans.

Les femelles, plus précoces que les mâles, peuvent être mises en fonction une année plus tôt. Bien certainement l'admission d'étalons trop jeunes a le double inconvénient de hâter leur ruine et de faire naître des poulains souvent sans énergie. Ce n'est pas au reste au moment de la naissance qu'on peut juger les résultats d'un accouplement prématuré, ils ont au contraire pendant les premiers mois les brillantes apparences de leur race ; mais ils se développent mal et surtout ils seront peu propres à transmettre les nobles caractères de leurs ascendants.

Maintenant que nous avons signalé l'inconvénient d'étalons trop jeunes, quel serait celui d'un trop vieux, ou plutôt à quel âge doit-on les réformer pour cause de vieillesse ?

On pourrait peut-être s'en rapporter, à cet égard, à la nature qui frappe de stérilité les mâles trop vieux, les rend incapables de copulation, ou même éteint leurs désirs ; les exceptions à cette règle ne sont au reste pas rares.

On cite, entr'autres, celui d'un bel étalon anglais qui, après l'âge de 20 ans, donnait encore de superbes produits.

Il ne suffit pas seulement d'un âge convenable pour déterminer le choix des reproducteurs, il faut encore s'assurer de leurs qualités ; car, de même que la beauté, elles sont transmissibles par voie de génération.

L'examen le plus attentif et le plus éclairé de la conformation extérieure d'un cheval ne peut donner qu'une présomption, jamais un indice assuré de sa force et de sa légèreté, de sa docilité et de son aptitude au service qu'on attend de lui. Aussi les Anglais ne se laissent-ils pas éblouir par la beauté d'un étalon, ils les estiment d'après les moyens de vigueur, de légèreté, d'haleine, qu'ils ont donnés dans les courses ; ils s'informent des prix qu'ils ont obtenus, ou dont ils ont approché.

Tels sont les caractères généraux, d'après lesquels il convient de choisir les étalons reproducteurs ; il est d'autres caractères relatifs soit aux sexes, soit aux races à unir, ils constituent les appareillements et les croisements.

Pour avoir un appareillement parfait, il faudrait réunir toutes les beautés et toutes les qualités, à l'exclusion de tous les défauts, mais cette combinaison est sinon impossible au moins très difficile; on doit alors chercher à balancer les imperfections de l'un des deux reproducteurs par des perfections correspondantes chez l'autre. Un mâle dont la tête et l'encolure ne laissent rien à désirer sera allié à une femelle qui manquera de correction dans ces parties.

Ainsi, par exemple, on peut effacer une petite imperfection par excès, au moyen d'une légère incorrection par défaut. On

obtiendra une tête bien perfectionnée, en unissant un étalon à tête un peu trop longue à une jument dont cette partie pêche légèrement par la brièveté.

Mais si cette différence était trop considérable, la fusion serait impossible, et l'un ou l'autre des défauts passerait en entier dans le produit ; il pourrait s'exagérer, et devenir d'autant plus grave qu'il serait en plus grande désharmonie avec les autres parties du corps.

On nomme *décousus* les extraits ainsi défigurés, qui ne sont pas rares dans les haras et les localités gouvernés sans soins et sans intelligence.

Lorsqu'il y a plusieurs défauts à corriger dans une race, à l'aide des appareillements, il faut les attaquer successivement et non tous à la fois ; ainsi, comme l'observe très bien M. Huzard fils, « si une race pêchait en même temps par des sabots défec-
» tueux, et une tête mal conformée, il faudrait ne s'occuper
» que des sabots et renvoyer la correction des défauts de la
» tête, moins essentiels que ceux qui ont leur siège aux sabots,
» jusqu'au moment où l'on serait parvenu à effacer ces der-
» niers. »

Dans les appareillements *consanguins*, qui consistent dans l'accouplement des parents les plus rapprochés, tels que le père, la mère avec les enfants, les frères et les sœurs entr'eux, (les Anglais nomment ces unions *incestueuses* (propagation en dedans), il n'y aurait aucun inconvénient d'admettre l'union de deux individus appartenant à la même famille lorsqu'il, n'existe aucun défaut, ce qui est peut-être difficile d'admettre ; mais si, au contraire, ces individus sont affectés de quelques imperfections, mêmes légères, cette modification se perpétuera et

augmentera par voie de génération au point de devenir un grand défaut, un vice indélébile ; tandis que des alliances étrangères l'eussent atténuée ou même effacée entièrement.

Il est une nécessité non moins importante à signaler à la suite des questions d'améliorations et de choix des reproducteurs. Elle consiste dans des mesures relatives à l'interdiction des mauvais étalons, à l'instar de celles prises en Belgique. Le *journal des haras* a déjà rendu compte des obstacles qu'apportait à l'amelioration de l'espèce chevaline en France, la liberté laissée aux particuliers, non seulement de conserver et d'entretenir des étalons pour leur usage personnel, mais aussi pour les livrer au public, quelques médiocres ou mauvais qu'ils fussent, sans qu'aucun examen préalable, qu'aucune mesure administrative vînt sanctionner leur emploi et donner des garanties sur ses suites.

Ce même journal a cru devoir publier la pièce officielle suivante, l'approbation par le roi des Belges du réglement pour l'amélioration de la race chevaline dans la province de Namur (1).

Voici cette pièce :

« LÉOPOLD, roi des Belges ;

» A tous présents et à venir, salut ;

» Vu le réglement pour l'amélioration de la race chevaline, adopté par le conseil de la province de Namur, dans la séance du 12 juillet 1844, et dont la teneur suit :

» Le conseil provincial de la province de Namur,

---

(1) En Belgique chaque province a son réglement spécial, approprié à ses besoins, à ses usages et à sa situation, ce qui est fort sage et mérite attention.

» Arrête, sous l'approbation du roi :

» Art. 1er. Nul ne peut faire circuler des étalons pour la monte des juments d'autrui, à moins que ces étalons n'aient été approuvés par une des commissions nommées à cet effet, sous peine, pour chaque contravention, d'une amende de cinquante francs, dont moitié au profit de la province et moitié au profit de la commune où la contravention aura été constatée.

» En cas de récidive, l'amende sera double; les propriétaires des étalons non approuvés seront responsables de l'amende et des frais encourus par leurs enfants, domestiques ou autres personnes employées à leur service

» Art. 2. Une commission d'expertise, nommée par la députation permanente, sera instituée dans chaque arrondissement pour la réception des étalons dont il s'agit.

» Art. 3. Les commissions seront composées de trois membres, dont les fonctions seront gratuites ; elles seront aidées, dans leurs opérations, par un médecin-vétérinaire, qui n'aura que voix consultative.

» Art. 4. — Les étalons approuvés seront marqués sous la crinière de la lettre A.

» Art. 5. L'examen pour la réception et la marque des étalons aura toujours lieu du premier au vingt février.

» Le jour fixé pour cet examen sera annoncé dans chaque commune, par voie d'affiches, au moins quinze jours d'avance.

» Art. 6. Ne seront approuvés que les étalons qui réuniront toutes les qualités propres à l'amélioration de la race.

» Les décisions des commissions seront sans appel.

» Art. 7. Les propriétaires des étalons approuvés seront tenus de les représenter à l'une des commissions d'expertise.

» Art. 8. Il leur sera délivré chaque année un certificat constatant qu'ils ont soumis leurs étalons à l'examen d'une des concessions d'expertise, et qu'ils devront représenter à l'instant à chaque réquisition de l'autorité.

» Art. 9. La commission provinciale d'agriculture, les commissaires d'arrondissement, les administrations des villes et des communes, les médecins vétérinaires, la gendarmerie et les gardes-champêtres sont chargés de veiller à l'exécution du présent réglement, et de constater ou faire constater légalement les contraventions qui parviendront à leur connaissance.

» Les procès-verbaux qui seront rédigés feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

» Art. 10. Le présent réglement sera inséré au mémorial administratif; il sera en outre, publié et affiché dans toutes les communes de la province; à partir de cette publication, tous autres réglements provinciaux sur la matière seront abrogés.

» Namur, le 12 juillet 1844.

» Le président, etc.

» Le greffier, etc.

» Par le roi, etc. »

Par suite de ce réglement concernant les provinces de Belgique, des commissions ont été nommées, elles sont composées de l'inspecteur des haras de la province, de trois propriétaires du pays et d'un médecin vétérinaire ; les seuls étalons reconnus bons et propres à l'amélioration des races pourront être livrés

à la reproduction; tous ceux qu'elles auront rejetés seront interdits. C'est alors que ne pouvant plus être employés en Belgique, ils entrent en France, où leurs propriétaires parcourent le pays sans crainte de trouver des obstacles à l'industrie qu'on vient de leur interdire de l'autre côté de la frontière.

Ces étalons rouleurs, ayant pour eux de la taille, des formes massives et de la force, obtiennent pour cette raison une grande vogue dans notre département.

Cet état de choses est des plus fâcheux; l'exemple de la Belgique est bon à suivre, c'est pourquoi nous l'indiquons.




Lith. de A. Prignet à Valenciennes

NOTICE HISTORIQUE[1]

SUR

LE DUC DE CROY,

PRINCE DU SAINT-EMPIRE ET DE SOLRE-LE-CHATEAU, GRAND VENEUR HÉRÉDITAIRE DU PAYS ET COMTÉ DE HAINAUT, BARON ET GOUVERNEUR DE CONDÉ, GRAND D'ESPAGNE DE PREMIÈRE CLASSE, CHEVALIER ET COMMANDEUR DES ORDRES DU ROI,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Par M. Henri CORNU, chef du contentieux de la compagnie des mines d'Anzin, membre titulaire.

Emmanuel DE CROY, prince du Saint-Empire (2) et de Solre-le-Château, (3) Grand-Veneur héréditaire du pays et comté de Hainaut, Baron et Gouverneur de Condé (4), Grand d'Espagne de 1re classe (5), Chevalier et Commandeur des Ordres du Roi, Maréchal de France, naquit à Condé-sur-Escaut, arrondissement de Valenciennes, le 23 juin 1718.

Il était fils d'*Alexandre Emmanuel* prince de Croy, lieutenant-général des armées du Roi (6) etc., et de *Marie-Marguerite-Louise*, née comtesse de Milendonck (7); il fut baptisé

dans l'église collégiale de Condé (8), le 15 août de la même année.

Arrivé à Paris en 1727, le prince de Croy-Solre, après avoir fait ses études comme pensionnaire chez les Jésuites, entra, le 16 avril 1736, dans la première compagnie des mousquetaires à cheval de la garde ordinaire du Roi, commandée par M. le lieutenant général comte d'Avéjan. Deux ans après, à pareil jour, le 16 avril 1738, n'ayant pas encore atteint sa vingtième année, il obtint la charge de mestre-de-camp-lieutenant (*colonel*) du regiment *Royal-Roussillon*, cavalerie, en remplacement du marquis de Courtanvaux, promu au grade de maréchal-de-camp. Dans sa commission, comme dans tous les brevets ou lettres de provision qui lui furent adressés par la suite, le prince était qualifié par le Roi du titre d'honneur de *très-cher et bien-amé cousin*. Il tint garnison, en 1738, 1739 et 1740, à Guise, Lille et Gray. Son régiment s'y fit remarquer par une conduite parfaite qui était moins due à la sévérité de la discipline qu'à l'autorité plus puissante de l'exemple. Sa bienveillance naturelle, sans rien ôter à la fermeté qu'exige le commandement, lui avait valu tout d'abord l'affection des officiers et le dévoûment des soldats sous ses ordres. Par son aménité, par la distinction de ses manières, il s'acquérait la confiance et l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Désireux de s'instruire et de voir par lui-même, il fit un voyage en Suisse dans cette dernière année, 1740, à la fin de laquelle il était à Versailles.

Au commencement de l'année suivante, le 18 février 1741, le prince de Croy épousa, à Paris, *Angélique-Adelaïde* de Harcourt (9), fille du duc de Harcourt, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine des gardes-du-corps de S. M., gouverneur de Sedan, etc. (10), et de

Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux-Louvois, sa seconde femme.

La mort de l'empereur Charles VI allait rompre l'équilibre européen. Marie-Thérèse était son unique et légitime héritière, et divers traités, notamment la *pragmatique* de Vienne, devaient lui garantir la succession de tous les Etats de la Maison d'Autriche; cependant, de toutes parts, ses droits lui furent contestés, comme pour justifier ce mot du prince Eugène: « Que « la meilleure de toutes ces garanties serait une armée de cent « mille hommes. » Marie-Thérèse porta le défi à tous ses ennemis. L'électeur de Bavière réclamait la succession entière, comme descendant d'une fille de l'empereur Ferdinand 1er. La France, dans le but avoué de mettre la couronne impériale sur sa tête, fit avec lui une alliance offensive et défensive; la guerre allait être poursuivie avec la vivacité ordinaire aux Français, et une armée se dirigea en deux corps vers l'Allemagne.

Le prince de Croy passa, en juin 1741, en Westphalie, où son régiment prit part à toutes les opérations de l'armée. A la fin de la campagne, il alla, malgré la rigueur de la saison, reconnaître tous les postes et les revers de l'Ower-Yssel.

En janvier 1742, il se rendit à Francfort, où il assista, sur le banc des princes de l'Empire, à l'élection et au couronnement de Charles-Albert, notre allié, proclamé empereur sous le nom de Charles VII.

L'armée de Westphalie, commandée par le maréchal de Maillebois, ayant reçu ordre de marcher en Bohême, le régiment *Royal-Roussillon* fit l'avant-garde et pénétra dans ce royaume jusqu'à Kaden, d'où il passa en Bavière. Le prince de Croy se distingua au combat de Planne, et fut chargé de plusieurs déta-

chements. L'extrême intensité du froid enlevait à l'armée un monde prodigieux. La terre était jonchée de pelotons d'officiers et de soldats dont les membres avaient été saisis par la gelée. Au plus rude de l'hiver, la brigade de Croy fut envoyée seule de cavalerie, avec la gendarmerie. pour faire lever le siège de Brawnau, d'où le prince accompagna le comte de Sekendorff, général de l'empereur, à Bourkause. Il alla ensuite reconnaître l'évêché de Saltzbourg. Dans ces différentes occasions, il donna des preuves multipliées de valeur et de capacité.

La guerre, dans laquelle l'Angleterre se lançait à son tour, fut bientôt transportée sur le Rhin par le prince Charles de Lorraine. Le prince de Croy, après avoir concouru, en 1743, à la défense de Dingelfingen, forma l'arrière-garde de l'armée jusqu'à Ratisbonne, puis celle de la dernière division jusqu'à sa jonction avec le corps du maréchal de Noailles. En couvrant ainsi la retraite, sans cesse harcelé par la nombreuse cavalerie de l'ennemi, il déconcerta toutes les entreprises dirigées sur les points qu'il occupait, et les repoussa toujours avec avantage. Pendant la marche, qui fut de onze jours, on ne fit qu'un séjour, à Wimphen, où il y eut une camisade dans laquelle la tente du prince fut percée de plusieurs balles. Ayant repassé le Rhin le 13 juillet, son régiment, envoyé à Sedan, fit plusieurs fois la route de l'Alsace pour protéger la Lorraine.

Le *Royal-Roussillon* vint à Maubeuge, en 1744, escorta le Roi à son arrivée dans les Pays-Bas, et alla ensuite au camp de Courtray. Le prince de Croy ne tarda pas à se détacher pour servir, comme volontaire, aux sièges de Menin et d'Ypres, et se trouva à l'attaque de cette dernière place. Dans cette même année, il visita Calais où nous le retrouverons plus tard.

Charles VII mourut en 1745; sa mort eût dû faire cesser la

guerre, dont il semblait être la seule cause; mais les prétextes ne manquaient pas, et l'Angleterre voulait l'humiliation de la France. Les Français envahirent donc les Pays-Bas, où les attendait le duc de Cumberland qui commandait l'armée des alliés: Anglais, Autrichiens et Hollandais. Le maréchal de Saxe investit Tournay le 1er mai. Le prince de Croy, cantonné près de Valenciennes, conduisit son régiment à ce siège. Le 10, il fut placé aux avant-postes de l'armée, et le maréchal lui confia le commandement d'une brigade de huit escadrons Le lendemain devait être un jour de gloire pour la France et couvrir d'un nouvel éclat l'illustration de la maison de Croy: c'est le jour que se donna la bataille de Fontenoy. La brigade du prince de Croy y fut constamment exposée au canon et à la mousqueterie des Anglais, depuis six heures du matin jusqu'à midi; et, quoique les boulets et les balles eussent moissonné des rangs entiers, le reste ne bougea point et ne perdit pas un pouce de terrain. Le prince, en communiquant son sang froid à sa brigade, concourut puissamment à empêcher que la redoute du bois de Bari, sur lequel s'appuyait l'aile gauche de notre armée, ne fût tournée *. Cette fermeté pendant de longues heures, d'autant plus méritoire qu'elle est plus difficile à conserver, n'avait point affaibli son énergie; lorsque le signal de la charge générale fut donné, le prince de Croy, à la tête de sa cavalerie, déploya la plus brillante valeur: il fondit avec rapidité et si vigoureusement sur l'ennemi, qu'il entra des premiers dans les flancs de la redoutable colonne anglaise. Le roi Louis XV, témoin de la belle conduite du prince dans toute cette journée, le combla d'éloges sur le champ de bataille même, et, voulant lui donner un témoignage de sa haute satisfaction, le fit *brigadier de cavalerie* (11). Le prince retourna avec l'armée victorieuse dans les lignes

* Voir plan de la bataille de Fontenoy, à la fin des notes.

de Tournay qui, dix jours après, devint le prix de cette importante bataille. Quand l'armée s'avança vers Alost, il fit partie du corps de Rinbergue; mais il profita d'un moment de liberté pour rejoindre, encore comme volontaire, le corps du comte d'Estrées à Enghien, et aller de là au siège d'Ath, où il se signala de nouveau; il ne cessa d'y être employé, et toutes les opérations qui lui furent confiées dans ce siège réussirent parfaitement. Il se trouvait dans la tranchée au moment où cette place se rendit, et il fut chargé d'accompagner M. de Saint-Pern pour entrer dans la ville et régler la capitulation: distinction qu'il dut à la maturité précoce et à la sûreté de son jugement. La campagne finie, le maréchal de Saxe le retint, avec son régiment, à son quartier-général de Gand.

A cette époque, le prince de Croy sollicita la survivance du gouvernement de Condé, dont était pourvu le comte de Danois, mais infructueusement: le Roi s'étant imposé la règle de ne point accorder de survivance. « Cependant » écrivait M. le comte d'Argenson « je ne désespère pas que, continuant à
» servir avec le même zèle et le même attachement qu'il a
» marqués jusqu'ici, et en dernier lieu à la bataille de Fonte-
» noy, où il s'est conduit avec toute la distinction possible, je
» ne puisse obtenir quelque jour de S. M. ce qu'il souhaite; »
ce qui, effectivement, arriva neuf ans plus tard, le 7 mars 1754.

Toute la Flandre était tombée en notre pouvoir, et lorsqu'on croyait la campagne terminée, le 27 janvier 1746, dans la soirée, le maréchal de Saxe prévint le prince de Croy qu'il marcherait le lendemain sur Bruxelles, et le chargea de l'investissement de cette place, dont les Français ne tardèrent pas à se rendre maîtres. Là, comme partout, le prince montra le zèle le plus courageux; on était au cœur de l'hiver, et la saison était

fort rigoureuse. Pendant la journée il était dans les tranchées, et il passait la nuit sur la route de Louvain, d'où on craignait l'arrivée d'une armée de secours. La même année, il eut l'honneur d'escorter le Roi de Menin à Gand, et de coopérer au siège de la citadelle d'Anvers.

L'armée restant inactive près de Malines, le prince de Croy ne consentit point à partager un repos devenu pourtant nécessaire à sa santé. Trouvant dans son ardeur des forces que sa constitution lui refusait, il se rendit au siège de Mons, où il se distingua encore; de là au siège de St.-Ghislain; puis rejoignit à Louvain. Il se trouvait aussi aux Cinq-Etoiles, et à Ramillies où l'arrière-garde fut attaquée. Enfin, il alla reconnaître le *Demer*, fit partie du camp de Tongres; et il fut, toujours comme volontaire, à l'affaire du 7 octobre et à la bataille de Raucoux, gagnée, le 11 du même mois, par le maréchal de Saxe contre les armées combinées d'Autriche, d'Angleterre et de Hollande, commandées par le prince Charles. Dès le commencement de l'année et avant l'accomplissement des faits qui viennent d'être cités, le maréchal s'était exprimé sur les services du prince de Croy, en ces termes: « Personne ne rend » plus de justice que je fais à la grande volonté et à la façon » distinguée avec laquelle M. le prince de Croy sert le Roi; elle » ne laisse rien à désirer, et pour tout dire elle est véritable- » ment digne de son nom.... » Un pareil témoignage dit tout, en effet, et nous allons voir le prince de Croy continuer à le justifier noblement.

Le 1er mai 1747, il fut renvoyé à l'armée des Pays-Bas. La campagne commença par les sièges de la Flandre-hollandaise. Le prince était à ceux de Hults et du Sas-de-Gand; il fit diverses excursions dans les contrées voisines, entra des premiers dans les villes d'Axel et de Terneuse, et acheva ensuite de re-

connaître les forts situés le long de l'Escaut. Sa brigade, composée du régiment de Harcourt et du sien, fut détachée pour s'avancer à Tongres. Le 2 juillet, il était à la bataille de Lawfelt, gagnée par le maréchal de Saxe contre le duc de Cumberland. On sait que ce village fut pris et repris trois fois. Ce ne fut qu'à la quatrième attaque que les Français en demeurèrent les maîtres, et que la journée se déclara pour eux. Le prince de Croy eut encore le bonheur de s'y distinguer sous les yeux du Roi. Au plus fort de l'action, il fit sauter un fossé à ses escadrons, dégagea quatre pièces de canon, et culbuta et tailla en pièces le régiment hessois de Graffendorff. Louis XV l'honora dans cette occasion de nouveaux éloges. « On ne vous a rien dit » écrivait M. le comte d'Argenson à la princesse douairière de Croy « de la manière dont M. le prince de Croy s'est dis» tingué à la dernière bataille (Lawfelt) qui ne soit confirmé par » le témoignage de tous ceux qui ont été témoins de la conduite » qu'il y a tenue.... » Mais la plus brillante conquête fut celle de Berg-op-Zoom. Cette ville, investie par le comte de Lowendahl, était réputée imprenable, à cause de ses fortifications et de sa position près de la mer. Après quelques jours passés dans le village même de Lawfelt, le prince fut envoyé à ce siège avec sa brigade et deux autres. Quoique commandant la cavalerie, il ne restait pas étranger aux travaux du génie et de l'artillerie. Dans une course à Hogstrat, il enleva des détachements de hussards; et, de retour devant la place assiégée, il se trouva à l'affaire de Vonde. Malgré deux mois de travaux opiniâtres, un feu perpétuel et des pertes considérables avaient permis à peine de faire une brèche médiocre au corps de la place. Mais la valeur française y trouva un accès suffisant pour l'emporter d'assaut, le 16 septembre. Le prince de Croy voulut participer à cette action glorieuse. Quittant momentanément sa cavalerie pour aller en volontaire à l'attaque des remparts, il excita par

son exemple le courage de sa colonne. Chargé de plusieurs ordres par M. le comte de Lowendahl qui, pour prix de cet exploit, reçut le baton de maréchal, il s'en acquitta avec un plein succès. Il accompagna ensuite le maréchal à la prise du fort de *Frédéric-Henri*, qu'il brusqua.

Le maréchal de Saxe, de son côté, était parvenu à cerner Maëstricht, le dernier boulevard de la Hollande. Le prince de Croy eut la périlleuse mission de couvrir, avec sa cavalerie, l'armée assiégeante; il l'accomplit avec une rare intelligence « et au péril de sa vie. » L'investissement de cette place amena bientôt des négociations, sa prise, une suspension d'armes, et la paix s'ensuivit. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre suivant. Les services éminents que le prince n'avait cessé de rendre dans tout le cours de cette guerre, lui méritèrent le grade de *maréchal-de-camp* (12).

Jetons un coup-d'œil rétrospectif sur cette première période, si bien remplie, de la carrière du prince de Croy. Depuis le commencement de la guerre et jusqu'à la campagne de 1748, pendant huit années consécutives, on le voit prenant la part la plus active à toutes les opérations de nos armées, en Allemagne et en Flandre. A l'avant-garde, lorsqu'il s'agit de se porter en avant; à l'arrière-garde, si par malheur il faut battre en retraite; on le trouve toujours là où il y a un poste difficile à tenir et le plus de dangers à courir. Le commandement qui lui est départi lui laisse-t-il quelques moments d'inaction, il va servir volontairement sur les points où il sait qu'il doit y avoir de la gloire à acquérir. Alternativement soldat et général, soit à l'assaut des villes comme simple volontaire, soit sur les champs de bataille à la tête de sa cavalerie, en toutes circonstances il prouve qu'on ne devait pas moins compter sur son sang-froid et sa prudence que sur sa valeur.

La paix n'amena pas pour lui le repos comme pour tant d'autres. Il employa le reste de l'année 1748 à parcourir les Pays-Bas et à reconnaître les champs de bataille dont ces contrées sont couvertes, étudiant ainsi la stratégie sur les lieux mêmes qui avaient servi de théâtre à la guerre. Il s'essayait en même temps aux fonctions de général-ingénieur, dans lesquelles il devait déployer bientôt des connaissances réelles ; il leva, entre autres, les plans de tous les camps et positions de guerre d'entre la Sambre et la Meuse.

Mais ces travaux ne pouvaient suffire à l'ardente activité du prince. A peine âgé de 30 ans et « ne sachant que devenir, » il projetait de grands voyages. C'est alors qu'il prit la résolution de faire travailler à son château de Condé (13) et de faire de l'Ermitage « une jolie campagne. » Il y fut déterminé par diverses considérations. « Tout cela, dit-il en les racontant, « excita mon envie de faire une folie sage en m'ajustant une « belle demeure. » Le prince ne prévoyait probablement pas qu'il y séjournerait si peu. Il balança entre Solre-le-Château et Condé ; mais une fois décidé pour l'Ermitage, il régla tout, traça les constructions sur le terrain, et les travaux, commencés en avril 1749, furent terminés, malgré la fréquence et la longueur de ses absences, en octobre 1772 : c'est le beau château qu'on voit aujourd'hui dans la forêt de Condé, à gauche de la route et à moitié chemin de Condé à Bonsecours.

A la même époque, le prince de Croy se livra à l'exploitation des mines qui commençait à prendre dans cette contrée un assez grand développement. L'élévation de son esprit le mettait au-dessus des vains préjugés de son temps ; il aurait d'ailleurs, au besoin, facilement trouvé la justification de ses entreprises aux yeux les plus sévères ; car l'exploitation des mines n'entraînait pas dérogeance (14).

Le prince ne possédait pas moins de trente seigneuries, tant en Hainaut que dans la Flandre, l'Artois, le Tournaisis, etc.

En Hainaut, dans la partie de cette province qui forme l'arrondissement de Valenciennes, il avait les Terres de Condé, de Fresnes et de Breuil (Bruay). Il en était *seigneur-haut-justicier,* et, à ce titre, il avait droit, aux termes des articles 1 et 2 du chapitre 130 des *Chartes nouvelles* du Hainaut, à l'*avoir en terre non extrayé,* ce qui s'entendait des *mines de charbon de terre* (15).

De 1717 à 1735, le privilège d'extraire des charbons entre le Honneau et l'Escaut, l'Escaut et la Scarpe, dans l'étendue du Hainaut français, avait été accordé aux compagnies formées successivement par Nicolas Deshaubois, Désandrouin-Desnoelles et le vicomte Désandrouin. En 1735, le droit du prince de Croy ayant été revendiqué pour la seigneurie de Fresnes, située dans l'étendue de la concession faite à la compagnie Désandrouin, une contestation s'éleva, mais n'eut pas de suites. Le prince consentit à un arrangement avec la compagnie. Une convention, en date 25 janvier 1737, lui assura, pour reconnaissance de ses droits, la somme de 2,000 livres par année, à commencer au 1er octobre 1736, pour continuer ainsi d'année à autre, tant et si longtemps que la compagnie tirerait du charbon dans la terre de Fresnes. L'intervention du prince dans l'exploitation des mines se montrera désormais en toute occasion. Justement jaloux de ses prérogatives, il intenta, en septembre 1741, une action devant le Parlement de Flandre contre messire Pierre Taffin, seigneur foncier à Vieux-Condé, motivée sur ce qu'il faisait « extrayer terre et fossoyer dans Vieux-Condé pour en » tirer charbon, sans en avoir obtenu sa permission et par » conséquent sans titre, droit, ni qualité.... » Le prince se prévalait de sa haute-justice de Condé, à raison de laquelle il

possédait l'*avoir en terre non extrayé*, et dont la juridiction s'étendait au territoire de Vieux-Condé. M. Taffin ayant reconnu « que l'on ne pouvait tirer charbon sans permission du sei- » gneur-haut-justicier et sans le paiement d'un droit seigneu- » rial, » l'affaire fut terminée par un arrêt du 23 janvier 1742, donnant acte aux parties de leurs déclarations, désistements et consentements respectifs. Le 28 août précédent, le prince de Croy avait accordé au vicomte Désandrouin. « la per- » mission d'extraire les charbons de terre qui pourraient se » trouver dans sa haute-justice de Condé, à charge de lui » payer mille livres chaque année » à partir du jour de « l'ex- » traction et 2,000 livres après les six premières années: » reconnaissance réduite à 1,500 livres par un arrangement subséquent, du 7 avril 1747. La première de ces conventions fut approuvée et ratifiée par le prince au camp de Melin, près Liège, le 12 septembre 1741, précisément le jour où M. Taffin « s'était avisé de sa propre autorité de faire extrayer terre et » fossoyer dans le Vieux-Condé pour en tirer charbon. »

Un arrêt du Conseil-d'état du roi, du 14 janvier 1744, obligea toute personne, soit seigneur-haut-justicier ou propriétaire des terrains, à obtenir préalablement la permission du contrôleur-général des finances pour ouvrir et mettre en exploitation des mines de houille ou charbon de terre.

Pour se conformer à ce réglement et dans la crainte qu'à défaut de permission les travaux qui se faisaient dans sa terre de Condé, depuis l'année 1741, fussent troublés, le prince de Croy présenta une requête au roi tendant à ce qu'en approuvant les ouvertures de fosses et les extractions de charbon qui avaient été faites, il plût à S. M. lui permettre de les continuer: ce qui lui fut accordé par un arrêt du conseil du 14 octobre 1749. Un second arrêt, du 20 avril 1751, interprétatif du premier, com-

prit nommément, dans la concession du 14 octobre, le village d'Hergnies, qui était aussi enclavé dans la haute-justice de Condé, mais qui n'était pas désigné expressément dans l'arrêt de 1749.

Depuis la fin de la guerre jusqu'en 1756, le prince passa une grande partie de son temps à Condé, dirigeant ses travaux de l'Ermitage et suivant en même temps l'exploitation des mines, non pas en amateur, ni en grand seigneur, mais comme un ingénieur. Il descendait dans les fosses, dressait des plans et traçait des ouvrages avec une précision qui attestait une connaissance exacte de la nature du terrain, du *gisement* houiller et de l'*allure* des veines de charbon. Il projetait dès lors une foule d'améliorations, qu'il réalisa depuis, dans l'intérêt et pour le bien-être du pays qui l'avait vu naître. L'étude des sciences prenait beaucoup sur son temps, et il s'attachait plus particulièrement alors à l'astronomie.

En 1751, il fit commencer la reconstruction de l'église paroissiale de Condé, à laquelle il conserva l'ancien clocher tel qu'il existe encore ; mais il donna à l'édifice, dont il fut l'architecte, une nouvelle façade. Il en posa la première pierre le 27 mai, et elle était achevée au commencement de 1756.

Ces occupations ne faisaient pas négliger au prince de Croy les devoirs que lui commandait sa haute position. Entre-temps il allait à la cour, et, tenant par goût et par ambition, comme il le dit lui-même, à sa carrière militaire, il faisait des tournée d'inspection.

Il était, en 1754, au camp d'Aymeries-sur-Sambre, commandé par le prince de Soubise, gouverneur et lieutenant-général du roi en Flandre et en Hainaut. L'année suivante, étant à souper chez Madame de Pompadour, « parce que le roi y

était, » le prince de Soubise proposa au prince de Croy de le remplacer de fait dans le commandement en chef; il y consentit avec joie. A ce camp, où il se fit remarquer par d'habiles et savantes manœuvres, le prince tenait un rang conforme à son nom, à sa fortune et à son commandement. Il avait journellement une table de *cent couverts* qu'alimentait le gibier, alors nombreux et varié, de sa belle forêt de Condé.

Sur ces entrefaites, désirant donner de l'extension à son établissement houiller de Condé, Vieux-Condé et Hergnies, il demanda l'autorisation d'y joindre l'exploitation des mines existant dans ses terres contiguës de Fresnes et de Breuil (Bruay et un quart de lieue aux environs, à partir du 1er juillet 1760, terme assigné à la concession accordée à la compagnie Désandrouin avec laquelle il était lié par le traité de 1755; et il obtint cette permission par arrêt du 16 mars 1756. A cette même époque, il revendiqua au conseil souverain de l'Impératrice-Reine en Hainaut, son droit de haut-justicier pour l'extraction de la houille dans ses terres de Blaton et de Bernissart, limitrophes de la seigneurie de Condé au *nord-est*, comme celles de Fresnes et de Bruay au *sud-ouest :* ce qui formait un ensemble considérable.

Ici finit la partie intermédiaire, pour ainsi dire, de la vie du prince de Croy, qui ne touchait encore qu'à sa 38e année. Cette seconde période ne fut pas moins bien employée que la première, et si elle n'est pas signalée par ces brillantes actions des années précédentes, c'est que les circonstances lui manquèrent pour en continuer la série sans interruption.

On allait rentrer en guerre; la place du prince y était marquée. L'Angleterre, en effet, jalouse de nos succès dans l'Inde, s'en vengea par une perfidie : trois cents vaisseaux français fu-

rent saisis dans ses ports avant toute déclaration de guerre. Le conflit devint général en Europe, mais la politique avait changé : Marie-Thérèse avait négocié un traité d'aillance avec la France.

Le prince de Croy fut envoyé à la défense des côtes, sous les ordres du maréchal duc de Belle-Isle. Le 9 mars 1756, il fut nommé pour commander un camp de 14 bataillons et de 8 escadrons, formé sous Calais, où il arriva à la fin d'avril, pour y passer à peu près le reste de ses jours. Aussitôt là, il organisa une école d'artillerie, monta des batteries, et pour disposer ses troupes à la descente qu'on se proposait de faire dans le Royaume-Uni, il ordonna et dirigea des exercices d'embarquement et de débarquement qui lui firent le plus grand honneur. La défense de nos frontières maritimes avait été jusque-là fort négligée. Le gouvernement était au dépourvu. Cette guerre était nouvelle. Il ne s'agissait plus de la stratégie ordinaire, d'une bataille à livrer, d'une ville à emporter; c'était un tout autre système à pratiquer, ou plutôt à créer. Mettant à profit les connaissances scientifiques qu'il avait acquises pendant la paix, le prince de Croy s'adonna tout entier aux exigences de la situation; il fit un grand travail de tactique dans lequel toutes les éventualités étaient prévues, les moyens d'y faire face indiqués et supérieurement discutés sous tous leurs aspects. « J'ai reçu, » lui écrivait le marquis de Souches, grand-prévôt de France, « avec étonnement et admiration l'ouvrage incroyable » que vous avez fait. Il n'y a que vous seul capable d'expédier » aussi promptement les affaires. M. d'Argenson m'a paru penser comme moi sur cela. Il a fait devant moi la lecture à Mgr. » le Dauphin de tous vos papiers, et lui a dit ce qui convenait » sur votre heureux travail... » Et le lendemain, le ministre de la guerre lui écrivait à son tour : « On ne saurait trop donner d'éloges à ce que vous venez de faire; le zèle, l'intelli-

» gence, l'attention, la promptitude, la clarté, sont réunis
» dans l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer.
» Je l'ai lu en particulier à Mgr. le Dauphin, et ensuite à tous
» ceux qui composaient le conseil; j'en ai depuis informé le roi
» dans le plus grand détail.... »

Le prince avait montré tant d'activité, une si haute intelligence, une appréciation des choses si nette et si juste, dans son emploi secondaire, qu'il était naturellement appelé à occuper un poste éminent où il pût, donnant un libre essor aux ressources de son esprit, rendre à l'Etat des services signalés dont le besoin se faisait vivement sentir. Le roi lui confia donc le commandement en chef des provinces de l'Artois, de la Picardie, du Calaisis et du Boulonnais, commandement qui empruntait aux difficultés réelles du moment une immense importance. Son premier soin fut de mettre toutes les côtes en état de défense; partout, sous sa direction, des batteries s'élevèrent, des bouches à feu furent établies et des compagnies de canonniers organisées sous le nom de gardes-côtes; imprimant à la prompte réalisation de ses vues cette puissance d'impulsion qui chez lui ne se démentit jamais, il prit les précautions les plus sûres contre les descentes de l'ennemi. En septembre de la même année (1757), il mesura le Pas-de-Calais et fit construire ensuite trois observatoires d'où on pût voir une grande partie des côtes d'Angleterre. Il commença en même temps à faire bâtir en mer, près de Boulogne, sur le point le plus rapproché et le plus direct de la Grande-Bretagne, la tour qui porte son nom, tour dont il vint à bout d'asseoir les fondements malgré des difficultés qu'on croyait insurmontables.

Qu'une diversion aux grands intérêts placés entre les mains du prince du Croy nous soit permise. Alors même qu'il consa-

crait tous ses instants, toutes ses pensées à la défense du pays, son habileté fut mise à une double épreuve, dont les heureux résultats dénotent, par le disparate des faits, l'étendue et la variété de ses capacités.

On sait que Louis XV, montant en carrosse, à Versailles, le 5 janvier 1757, fut frappé d'un coup de couteau par *Robert-François Damiens*, originaire de l'Artois, qu'habitait son père et son frère. Comme commandant de cette province, le prince de Croy fut chargé de l'instruction préparatoire du procès par rapport aux faits antérieurs qui s'y étaient passés. Il se rendit pour cela à Arras, et il résuma ses informations et ses recherches multipliées dans quatre Mémoires d'où « on tira des lumières » qui firent apprécier le véritable caractère de cet attentat.

L'autre circonstance rappelle une époque mémorable pour l'industrie houillère dans l'arrondissement de Valenciennes : nous voulons parler de la fondation de la *Compagnie d'Anzin*, qui fut l'ouvrage du prince de Croy.

Depuis plusieurs années, la société à la tête de laquelle figurait le vicomte Désandrouin soutenait un procès au Conseil-d'état contre le marquis de Cernay qui, en vertu de deux arrêts du conseil, des 3 décembre 1754 et 18 mars 1755, faisait exploiter les mines de charbon dans sa seigneurie de Raismes, et, de plus, dans la terre de Saint-Waast-là-haut, comme étant aux droits du chapitre de Saint-Géry de Valenciennes qui y avait la haute-justice. Or, ces deux terres avaient été comprises, en 1717, dans le périmètre de la concession accordée à la compagnie Désandrouin : de là, contestation. La question agitée et vivement soutenue de part et d'autre était celle de savoir laquelle des deux concessions était valable, de la première ou de la se-

conde ; quels droits devaient l'emporter, de ceux que le concessionnaire originaire tenait d'une permission royale ou de ceux préexistants attribués par les *chartes* du Hainaut aux seigneurs *hauts-justiciers* (15).

Ces difficultés avaient jeté le trouble dans bien des esprits et amené dans les exploitations une déplorable perturbation. Pour y mettre un terme et en prévenir le retour, le prince de Croy conçut le projet de rapprocher, de réunir les deux sociétés d'Anzin et de Raismes, et de s'associer à elles pour former une exploitation commune et « donner à cette grande affaire toute » la solidité qu'elle méritait. » Il ne fallait rien moins que la confiance du prince pour entreprendre un semblable rapprochement, car les choses avaient été poussées à l'extrême entre le vicomte Désandrouin et le marquis de Cernay. Ces obstacles ne l'arrêtèrent point, et il se mit à l'œuvre, se proposant de faire » entendre ce qui serait juste à ceux sur qui il pouvait avoir » quelque crédit. » Il vit d'abord et » sonda MM. de Cernay » et Désandrouin ; » ensuite « des pourpalers eurent lieu, » par l'entremise de M. Cordier, bailli de Condé et de M. Mo- » reau, avocat au parlement de Flandre, » investis tous les deux de l'entière confiance du prince, qui leur donnait ses instructions. Mais les négociations n'avançaient pas. « Il n'est pas » facile, » écrivait-il de Calais à M. Moreau, « de décider » une affaire pareille étant si éloigné et ayant deux mille autres » affaires dans la tête. » — « Je suis bien accablé des affaires » des autres, disait-il ailleurs, pour pouvoir voir tout cela » dans un certain détail. » Les prétentions rivales ne se cédaient rien. Une rupture était à craindre. Le prince de Croy résolut de venir « faire un tour à Condé pour y donner un » jour tout entier, et plus s'il le fallait, à tout le monde, cette » affaire en valant la peine. » Il arriva, » parla très-ferme, »

et le 14 novembre l'arrangement fut entamé. Le 15, on arrêta les bases de répartition de la masse des intérêts entre les diverses compagnies associées. M Désandrouin, qui avait été le plus « difficile à vaincre, » n'était pas à cette réunion. Le jour même, le prince lui écrivait de Condé: « J'ai obtenu, Mon-
» sieur, la permission de venir passer huit jours chez moi pour
» une affaire importante, parce que je comptais que vous y se-
» riez; cette affaire était celle de nos fosses, et de déterminer
» la société d'une manière qui puisse, en mettant fin à toutes
» les discussions, assurer une société stable par une réunion
» totale.... Je m'en suis abouché aujourd'hui avec M. de
» Cernay et les principaux associés; j'ai vu qu'il n'y avait pas
» un moment à perdre pour parvenir à réunir tous les esprits
» qui s'écartaient tous les jours de plus en plus. J'ai soutenu
» vos intérêts comme si vous y aviez été vous-même....

» Je vous prie donc instamment, Monsieur, et même j'ose
» dire que j'exige de votre amitié pour moi que vous signiez la
» minute d'acte que M. Cordier vous présentera, et que vous
» lui donniez un plein pouvoir pour ratifier le tout sur le même
» pied....

» Mais sans entrer, Monsieur, dans un plus long détail,
» permettez-moi de répéter que j'exige tout ceci de votre ami-
» tié pour moi et que j'y compte absolument et sans délai, car il
» est de la dernière importance que tout l'essentiel soit déter-
» miné d'ici à six jours, temps de mon départ, après lequel
» il n'y aurait plus à renouer.

» Rendez, en cette occasion comme en toute autre, justice
» au tendre attachement avec lequel je suis, etc. »

M. Désandrouin obéit à l'ascendant de la raison et, au bout

des six jours assignés par le prince, le 19 du même mois de novembre 1757, fut fait et arrêté, au château de l'Ermitage près Condé, l'acte d'association constitutif de la *Compagnie d'Anzin*, qui n'a cessé d'être en vigueur. « Je crois, Monsieur, » écrivit immédiatement le prince à M. Désandrouin, « que vous auriez été content si vous aviez vu la manière dont » chacun s'est porté à la raison. J'espère aussi que vous l'auriez » été en voyant comment j'ai soutenu vos intérêts. Tout le » monde, » ajoutait-il judicieusement, « croit faire également » des sacrifices, ce qui prouve la justice avec laquelle la chose » a été faite. La voilà donc faite et conclue d'une manière solide, » et vous êtes trop éclairé en pareille matière pour n'en être » pas satisfait. » Dans la lutte qu'ils avaient soutenue, le marquis de Cernay et le vicomte Désandrouin avaient échangé de blessantes personnalités. Le prince de Croy commanda l'oubli du passé. « Il a été surtout convenu, » disait-il à M. Désandrouin en terminant, « et promis solennellement que l'on ne » dira plus un mot sur le passé. » Cette promesse ne fut point l'objet d'un article spécial dans l'espèce de *charte constitutionnelle* qui venait d'être signée, mais elle ne fut jamais violée.

Telle est l'origine de la *Compagnie d'Anzin* proprement dite. Les noms d'*Emmanuel* de Croy-Solre et de *Jacques* Désandrouin sont à jamais inséparables dans les annales industrielles de notre contrée : celui-ci comme *auteur* de la découverte du *charbon de terre ;* celui-là comme *fondateur* de la *Compagnie d'Anzin*. Tous les deux ont puissamment contribué à la prospérité du pays, l'un dans une incalculable proportion en rendant notre arrondissement le siège de l'exploitation d'une notable portion de la houille nécessaire à l'industrie nationale ; l'autre dans une moindre proportion sans doute, mais considérable aussi ; car la *Compagnie d'Anzin*, qui fut

pendant longtemps la seule personnification, en quelque sorte, de l'industrie locale, dont elle est demeurée la plus haute expression, a pu, par l'importance de ses moyens, surmonter des difficultés et des obstacles devant lesquels eussent probablement échoué des efforts moins soutenus; elle a fait faire à l'art d'extraire le charbon de terre des progrès incontestables et partout attestés. Ses intérêts, enfin, sont étroitement liés à ceux des nombreuses industries locales, dont elle a concouru à hâter le développement.

Aussitôt après la conclusion de cette affaire, le prince de Croy repartit pour Calais, qui était le chef-lieu de son commandement.

Dans l'année suivante, 1758, il fit un grand nombre d'inspections de troupes de toutes armes, alla au camp d'Eu, continua la construction de sa tour, commença les travaux de Dunkerque et acheva l'établissement des *gardes-côtes*. Cette ancienne institution rendit à cette époque, et depuis sous le nom de *canonniers garde-côtes*, dans notre lutte contre l'Europe, des services qui ne peuvent être oubliés. Elle renaîtra le jour où l'armement de nos côtes, sollicité de toutes parts, sera organisé définitivement. La soudaineté des agressions maritimes doit faire considérer la frontière de mer comme étant en quelque sorte en état de siège permanent, surtout avec la navigation à vapeur qui permet de maîtriser la mer, d'aborder en tout temps les points réputés jadis d'un accès difficile, de s'y présenter inopinément et de s'en retirer à volonté. Ces considérations n'ont point échappé à l'attention du gouvernement.

Le prince dut se multiplier pour empêcher, par les plus sages dispositions et par des mouvements de troupes savamment combinés, les descentes que les Anglais paraissaient vouloir faire

vers Dieppe et Boulogne, comme à la baie de Cancale, à Cherbourg et à Saint-Brieuc. Son fils unique, le prince de Solre (16), qui, n'ayant guère que 14 ans, était aux mousquetaires, lui servit d'aide-de-camp cette année. Pour tout dire en un mot, le prince de Croy remplit avec la plus grande distinction la mission importante qui lui avait été confiée. Il rédigea un Mémoire raisonné sur les forces que l'Angleterre avait en mer. « Il m'a été facile, » lui écrivait le 14 novembre le cardinal de Bernis, ministre des affaires étrangères, « d'y reconnaître vos » talents et votre zèle...... Cet excellent ouvrage renferme des » connaissances approfondies et des réflexions judicieuses sur » la matière importante qui y est traitée. » Ses travaux se produisaient sous toutes les formes. C'est ainsi qu'il fit des expériences sur la portée des canons, qu'il leva la carte de la côte du Boulonnais, et qu'il découvrit, après de nombreuses et difficiles recherches, une bonne rade aux environs de Boulogne. Ses écrits sur ces divers objets étaient accueillis avec empressement. « Je vous prie, » lui disait le ministre de la marine, M. de Massiac, dans une lettre du 1er octobre 1758, « de re» cevoir mes remerciements de m'avoir fait part d'un ouvrage » aussi considérable et des découvertes que vous êtes parvenu à » faire, qui sont d'autant plus avantageuses pour la navigation » dans une partie de la Manche où jusqu'à présent on ne con» naissait point de rade, que les vaisseaux et bâtiments de » commerce se trouveront toujours protégés par la *tour* à » laquelle les habitants du Boulonnais donnent votre nom; » c'est une marque de reconnaissance qu'ils doivent à vos soins » et qu'on ne peut qu'approuver. Je ne manquerai pas, lors» que j'en trouverai l'occasion, de rendre compte au roi d'un » travail aussi essentiel, et je suis persuadé que S. M. sera très» satisfaite des nouvelles preuves de zèle que vous donnez pour » son service. »

Le prince de Croy fut nommé et élu au chapitre tenu au château de Versailles, le 1er janvier 1759, chevalier et commandeur des ordres du roi. Il prêta serment et reçut le collier de l'Ordre des mains de S. M, a l'issue de la messe, dans la chapelle du château, le 2 février suivant.

C'est dans cette année qu'il acheva la restauration du port de Dunkerque et la *tour de Croy*, qui se distinguent parmi les nombreux ouvrages qu'il avait entrepris avec plus de courage que de force, et qu'il dirigeait et surveillait lui-même souvent dans l'eau jusqu'aux genoux. Cette tour fut témoin, de nos jours, du premier engagement qui eut lieu, en septembre 1803, entre la flottille de Boulogne et la marine anglaise. « ..... A une hauteur dite la *tour de Croy*.... trois divisions » réunies s'arrêtèrent, et se mettant en ligne, présentant aux » Anglais leur proue armée de canons, allèrent droit à eux et » firent un feu des plus vifs.... Ce combat.... produisit un effet » décisif sur l'opinion de la marine et de l'armée * .... »

Dans la vue d'une descente en Angleterre, le prince en avait étudié à fond la possibilité au moyen de *bâteaux-plats ;* il avait fait de grands préparatifs. Les ministres avaient adopté son plan, et une glorieuse célébrité lui était réservée, si le succès eût pu répondre à son attente, lorsque la défaite de MM. de Laclue et de Conflans, qui se laissèrent enlever ou détruire leurs flottes, dut faire renoncer à ce projet. Cette déplorable circonstance rappelle l'issue des dispositions que l'Angleterre, 44 ans plus tard, fit également échouer par l'habileté de ses amiraux et la réussite de ses intrigues sur le continent. Il est

* *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers, tome 4, pages 481 et 482.

bien permis de penser que les travaux du prince de Croy ont pu servir à ces dispositions avec lesquelles les siennes avaient beaucoup d'analogie.

Le prince eut aussi à s'occuper, dans cette même année, des intérêts et de l'avenir de la *Compagnie d'Anzin*. La concession qu'avait obtenue le vicomte Désandrouin prenait fin au 1er juillet 1760. Il s'agissait de la faire renouveler et d'assurer à la compagnie un espace de terrain proportionné à ses moyens d'exploitation et pour une durée de temps qui donnât toute sécurité aux énormes capitaux engagés dans cette vaste entreprise. Le prince de Croy et le marquis de Cernay, réunis au vicomte Désandrouin et consorts, « anciens entrepreneurs « de la fouille des charbons de terre dans le Hainaut français, » présentèrent donc un Mémoire au roi à l'effet d'obtenir la prorogation de leurs concessions. Sur cette requête et au vu des arrêts précédents, qui furent produits comme pièces justificatives, intervint, à la date du 1er mai 1759, un arrêt du conseil qui permit « au prince de Croy, marquis de Cernay, vicomte « Désandrouin et Cie, leurs hoirs ou ayant-cause, de continuer « d'ouvrir et exploiter exclusivement à tous autres, pendant « l'espace de quarante années, à compter du 1er juillet 1760, « toutes les mines de charbon qui sont ou pourront se trouver « à l'avenir dans l'étendue du terrain compris entre la Scarpe « et l'Escaut, et borné d'un bout par la terre de Mortagne « exclusivement, et de l'autre par le chemin qui va de Mar- « chiennes se réunir à celui de Douai à Bouchain et par ledit « chemin de Douai à Bouchain, depuis le point de jonction « jusqu'à Bouchain. »

Le maréchal duc de Belle-Isle ayant été appelé au ministère de la guerre, le prince de Croy dont il avait été à même d'ap-

précier les utiles services, ne tarda pas à en obtenir la récompense. Le 17 décembre 1759, après plus de dix ans de grade de maréchal-de-camp, il fut nommé *lieutenant-général des armées du roi.*

Tout projet sur l'Angleterre était ajourné. Tenant sans doute à justifier sa récente promotion et à voir son fils faire ses premières armes, le prince demanda à être employé à l'armée active. Il resta sur les côtes jusqu'à la fin d'avril 1760, partit pour Francfort le 10 mai, et fit cette campagne, avec le prince de Solre, sous le maréchal de Broglie. On le vit en Hesse, à Elershausen, à Gottingue. Le 10 juin, il contribua à battre le prince héréditaire de Brunswick, Charles Guillaume, à Corback, ce qui prépara la prise de Cassel à laquelle il se trouva. Chargé du commandement d'un corps considérable de troupes, pour seconder les opérations du comte de Lusace, il sut garder Meenden et La Fulde.

La guerre continuait. Le prince de Croy marcha, en 1761, vers Dusseldorff. Placé à la tête d'un camp séparé sur la Roër, il eut le succès le plus complet à l'affaire du pont de Wetshoffen, et il rendit en cela le service le plus signalé aux armées des maréchaux de Broglie et de Soubise, en assurant leur convoi. Il était aussi à la malheureuse bataille de Fillingshausen (17), où l'armée française fut défaite par suite du défaut de concert entre les deux maréchaux. Le maréchal de Soubise l'ayant chargé de repousser un fort détachement de l'armée ennemie, le prince de Croy le poursuivit jusque sous le canon de Munster, et reprit 400 prisonniers. C'est ainsi qu'il fut, pour emprunter ses expressions, « le moins inutile qu'il put » dans cette campagne, après laquelle il fit un voyage en Hollande.

Des négociations de paix furent alors tentées infructueuse-

ment. Le cabinet de Versailles fit avec celui de Madrid le célèbre traité connu sous le nom de *pacte de famille*, contre la prépondérance maritime de l'Angleterre.

Calais était menacé d'un bombardement (1762). Le prince de Croy retourna prendre son commandement, rassura les esprits, et pourvut, par les dispositions les mieux entendues, à la sûreté du port et de la place. On lui avait offert le commandement de la Bretagne, puis de l'armée de Portugal, qu'il refusa. Des préliminaires de paix furent enfin signés à Fontainebleau le 3 novembre, et la lassitude des puissances ennemies en fit presser la conclusion : le traité définitif fut signé à Paris, le 10 février 1763, entre les cours de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal. Ainsi finit la guerre de *sept ans*, où toute l'Europe, l'Angleterre exceptée, avait souffert. Le prince donna des fêtes magnifiques au duc de Bethford, à son passage à Calais.

La place de gouverneur de la ville de Condé étant devenue vacante le 23 mars 1763, par le décès du lieutenant-général comte de Danois, le prince de Croy, qui en avait la survivance depuis 1754, y fut appelé définitivement le 31 du même mois, « personne n'étant plus capable que lui de veiller à la défense » et conservation d'une place de cette importance. » Venu à l'Ermitage par Tournay le 17 avril, le lendemain, pour éviter toute réception, il se rend à l'improviste à Condé, réunit toutes les autorités et leur dit : « Je viens recevoir vos compliments et « ne veux point d'autre cérémonie. » Le roi lui accorda presque en même temps les entrées de sa chambre.

Dès ce moment, le prince réunit entre ses mains, à Condé, tous les pouvoirs. Comme seigneur, il avait toute justice, *haute*, *moyenne* et *basse* ; il nommait le magistrat et conseil de ville,

sauf l'agrément de l'intendant de la province; il nommait également à la moitié des prébendes ou canonicats du chapitre de Notre-Dame. Comme *patron* de l'église, il jouissait des *droits honorifiques* attachés à cette qualité. Il était le chef des compagnies bourgeoises, etc., etc. D'usage immémorial, une sentinelle était placée à la porte du gouverneur. En 1780, le roi jugea à propos de lui accorder, par distinction, et pour lui personnellement, deux sentinelles à la porte de son château de Condé lorsqu'il l'habiterait ; les gardes militaires devaient prendre les armes et les tambours rappeler toutes les fois qu'il passerait devant leurs postes.

Il fut appelé, la même année, à la présidence de la société royale d'agriculture créée pour l'Intendance du Hainaut, par arrêt du conseil du 9 septembre.

Nommé l'un des commissaires pour les négociations relatives au port de Dunkerque, il passa quelque temps dans cette ville en 1764; la part qu'il prit à ces négociations fut des plus actives et des plus utiles.

La paix lui laissant du temps, le prince de Croy s'adonna dès lors plus spécialement aux sciences. Il suivait des cours d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de botanique, et il étudiait le système planétaire. Amateur d'antiquités, il se livrait avec goût à leur recherche. En un mot, avide de connaissances, il voulait « savoir, voir, connaître et sentir, » pour profiter vivement des dons du créateur et lui en rendre » plus de grâces. » La construction de l'Ermitage avançait sous sa puissante direction, secondée par celle du prince Solre. Elle était presque achevée en 1766, et il permit à sa famille, non sans quelque hésitation d'y jouer la comédie : « il craignait qu'on n'attirât chez lui Mlle Clairon (18), qui venait de

» quitter le théâtre de Paris. » Il fit, dans cet été, un voyage en Angleterre, comme il en avait le projet depuis longtemps, avec le duc d'Havré, son gendre (19), et il y observa les exercices et les manœuvres militaires.

Le prince de Croy devint DUC DE CROY (20) en 1767, par la mort du duc de Croy-Rœulx, arrivée le 19 avril. A partir de cette époque, le prince de Croy-Solre changea donc de nom et s'appela *duc de Croy*. Il fut le premier duc de sa branche. Son fils, le prince de Solre, s'appela par suite prince de Croy.

Le régiment de Royal-Normandie, que commandait le prince de Croy, était alors cantonné à Valenciennes, et le régiment de Flandre, sous les ordres du duc d'Havré, était à Lille. L'Ermitage, où le duc de Croy venait plus fréquemment et pendant plus longtemps que par le passé, devint dès-lors, 1769–1770, le rendez-vous d'une foule de personnages marquants et d'hommes de premier mérite. On y comptait quelquefois plus de trente maîtres logés au château, avec leur suite, et la salle dans laquelle on jouait la comédie contenait souvent plusieurs centaines de personnes des contrées voisines. C'était un petit Versailles, moins le *Parc-aux-cerfs*. Toutefois, cela causait quelque humeur au duc. Cette résidence « qui avait toujours eu pour fin, » dit-il, d'être une retraite solitaire de chasseur, devenait » bien palais de fées, brillant du ton du siècle. Comme j'étais » plus du premier ton que du second, je restais seul de ma par- » tie. »

Le duc de Croy partageait son temps entre son commandement, l'Ermitage et Paris. Ses vues se portaient surtout du côté des améliorations que réclamait son pays et qui avaient toujours été l'objet de ses préoccupations. Jusqu'alors la plus grande partie des environs de Condé étaient inondés pendant la mau-

vaise saison et quand il survenait un orage. Pour remédier à cet inconvénient désastreux, on conçut le projet d'un canal de dessèchement prenant le trop plein de l'Escaut à Condé et déversant ces eaux dans l'Escaut supérieur. Le 27 septembre 1770, le duc de Croy se rendit sur les lieux avec M. Laurent (21), auteur du projet, et M. de Taboureau, intendant de Valenciennes. C'est là l'origine du *Canal du Jard*.

L'*Ermitage* fut entièrement terminé le 20 septembre 1772. Il est à regretter que cette belle résidence demeure inhabitée. Il a plusieurs fois été question, a-t-on dit, de la mise en vente de ce magnifique château et de la vaste forêt qui l'entoure, et de son acquisition par un prince de la famille royale. On a attribué aussi ce projet à la reine-mère Christine, dont la rentrée en Espagne aurait amené la rupture des négociations entamées à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous faisons des vœux pour que ce beau domaine, créé à grands frais et si curieusement embelli par le duc de Croy, redevienne le séjour de l'un des princes ses descendants.

A l'année 1773 se rattache pour Condé le souvenir d'entreprises qui profiteront à de nombreuses générations. Le 6 mai, le duc s'occupe sérieusement, avec l'intendant du Hainaut, du canal projeté et de la construction d'un hôtel-de-ville. Le 18, l'ingénieur Laurent explique de nouveau, sur les lieux, son projet qui est définitivement arrêté. Dès le lendemain, le duc et M. Laurent en font le tracé. Le 26, le plan de l'hôtel-de-ville de Condé, ouvrage de M. Dubuat, est arrêté également; mais on rencontre des obstacles pour l'emplacement à donner à cet édifice et pour faire les fonds nécessaires à sa construction. D'un autre côté, l'ingénieur Laurent était mort dans le mois d'octobre suivant Ces deux projets étaient donc menacés d'in-

exécution ; mais le duc de Croy ne se découragea pas. Loin de là, il se décida à pousser le canal de dessèchement jusqu'à l'écluse de Rodignies, distante de plus de 9 kilomètres, au lieu de l'arrêter à Hergnies, ce qui doublait son étendue primitive.

Tandis que le duc se livrait ainsi à des travaux d'utilité publique à Condé, il était en butte à des intrigues de cour. Il ne négligeait pourtant pas son gouvernement ; car, en dehors des soins militaires qu'il y donnait, il formait de grands projets pour l'assainissement, le dessèchement du Calaisis. A la fin d'avril 1774, étant allé pour cela à Versailles, il apprend que le roi est atteint de la petite-vérole. Il reste à la Cour d'où la plupart des habitués s'éloignaient ; et, surmontant toute crainte de contagion, il donne au roi, qui avait été témoin de sa valeur sur les champs de bataille, une dernière preuve d'un nouveau courage et d'un sincère attachement, en ne le quittant, lui, son fils et son gendre, que lorsqu'il ne fut plus permis de l'approcher.

De retour à Condé après la mort de Louis XV, le duc de Croy, parvenu à vaincre toutes difficultés, décida le tracé de l'hôtel-de-ville, dont il posa la première pierre, en cérémonie, le 6 juin 1774.

Cette année-là il fit une tournée complète des côtes qu'il n'avait pas exécutée depuis la paix, et il se livra à un examen approfondi du canal de Saint-Quentin, qui traversait la province soumise à son commandement et qu'il avait déjà visité l'année précédente du côté de Bonavis. Sans qu'il eut brigué cet honneur, sans qu'il s'y attendît, le duc fut nommé à cette époque membre de l'académie de marine de Brest. Atteint, en septembre, d'une vive attaque de goutte, « préparé et résigné à tout, » il se détermina à passer l'hiver de 1774-1775 à Condé, ce qui

ne lui était pas arrivé depuis l'âge de 9 ans. Il en profita pour achever l'*Histoire de Condé ;* il avait commencé, dès 1737, les recherches nécessaires ; il les avait reprises en 1749 ; mais la guerre ou son service, en le tenant presque constamment éloigné, l'avait forcé de les abandonner ; il coordonna en même temps tous les documents qu'il avait sur l'*Ermitage* et les réunit en trois volumes (22).

En janvier 1775, le duc de Croy assista à l'assemblée de la *Régie des mines d'Anzin*, où il n'avait pas paru depuis le mois de mai 1758, et continua d'y assister ensuite assez régulièrement.

Le canal de dessèchement et l'hôtel-de-ville de Condé étaient principalement l'objet de sa sollicitude. Tous les quinze jours les travaux étaient arrêtés, faute de fonds ; ce n'est qu'à force de persévérance, d'insistance et de sacrifices personnels, dont son désintéressement lui avait fait une habitude, qu'il réussit à les mener à fin. « Si je n'avais pas passé cet hiver sur les lieux, dit-il, tout était manqué »

Cependant la cherté des grains avait occasionné des troubles à Versailles. Le désordre gagnait rapidement les provinces. Le duc de Croy dut se rendre à Amiens pour y maintenir la tranquillité publique. Cette circonstance lui fournit une nouvelle occasion de montrer qu'il n'était point étranger aux affaires de haute administration ; et il fit plusieurs Mémoires remarquables sur le commerce et la législation des grains et farines, dignes objets des pensées de Turgot.

Le duc alla ensuite à Rheims pour assister au sacre et au couronnement de Louis XVI.

Au mois d'octobre suivant, le célèbre Condorcet, alors secré-

taire de l'Académie des Sciences, vint trouver le duc de Croy à Condé pour le consulter sur le canal de Saint-Quentin, « con- » tre lequel il était et que le duc soutenait, » et il fut frappé des démonstrations de son célèbre interlocuteur, dont l'évènement a depuis si bien justifié les prévisions.

Le duc de Croy, qui était un homme de cour, mais qui n'était pas courtisan, se vit soumis, dans le courant de cette année 1775, à une pénible épreuve. On lui avait retiré son commandement, brutalement et sans que rien eût motivé cette disgrâce. Il fût vivement affecté de cette injustice ; mais elle ne fut pas de longue durée, et peut-être n'en dut-il la réparation qu'aux évènements qui se préparaient.

En effet, une révolution générale éclatait dans les colonies anglaises du nord de l'Amérique, que des vexations tyranniques, et, en dernier lieu, l'impôt sur le timbre et le thé, avaient exaspérées. De Boston, où elle prit naissance, la révolte avait grandi et s'était étendue entre les deux mers. Le 4 juillet 1776, le congrès qui s'était formé dès 1774 fit publier un acte d'indépendance par lequel il se constituait puissance libre et affranchie de la domination anglaise. Benjamin Francklin accompagna l'envoyé américain chargé de demander le secours de la France contre la métropole, et, quoique sans caractère lui-même, il fut le principal agent de la négociation et en procura le succès. Le 6 février 1778, fut signé à Paris un traité d'alliance et de commerce avec les Etats-Unis. C'était la guerre déclarée à l'Angleterre. Les mécontentements qui y donnèrent lieu dataient de la paix de 1763.

Ce grave évènement rendait encore une fois le commandement du duc de Croy des plus importants. Confiant dans son expé-

rience éprouvée, le nouveau ministère, et surtout le ministre de de la marine, lui laissa la plus grande liberté d'action. Le port de Calais, auquel il avait fait donner plus de profondeur, devait fixer plus particulièrement son attention. Aussi fournit-il des preuves de la plus grande activité dans les moyens de défense qu'il prit, et pour l'armement des côtes. Il fit construire, à Boulogne, la *tour d'ordre*, mouta de nombreuses batteries, mit notre frontière maritime à l'abri.

Il passa les années suivantes, 1779, 1780, 1781 et 1782, presque tout entières à Calais et à Boulogne, absorbé par les soins de préserver le littoral de toute atteinte. Il était question d'un projet d'embarquement, et aussitôt le prince de Croy, son fils, et le duc d'Havré son gendre, furent désignés pour quitter le continent; mais l'opération n'eut pas lieu. Le mouvement continuel des troupes dans sa division lui causa considérablement d'occupations. Il venait encore quelquefois à Condé; mais il allait plus souvent à Paris, où l'appelaient les intérêts de l'état.

Il avait vu finir, en 1777, le *canal du Jard*, commencé en 1773; et, en 1779, l'hôtel-de ville de Condé, entrepris en 1775. En 1779 il fit encore, à ses frais, le pavé de la montagne de Bonsecours, au moyen duquel, avec celui qu'il avait fait faire du côté de Péruwelz, il établit complètement la grande route de Paris à Bruxelles par Condé. En 1781, il fit construire le pavé conduisant au Vieux-Condé et termina les belles routes qui coupent en tous sens la forêt de Condé.

Vers ce temps-là, le duc de Croy attacha de nouveau son nom à l'administration et aux intérêts futurs de la compagnie d'Anzin. En 1781, en vertu d'une permission obtenue au mois de janvier 1780, et d'accord avec les Etats d'Artois, le duc de

Croy, le marquis de Cernay, le vicomte Désandrouin et Cie, se livraient à la recherche des mines de charbon de terre dans cette province, placée, on l'a vu, sous le commandement du duc ; mais, avant de continuer leurs sacrifices, ils sollicitèrent une concession définitive et l'obtinrent, par arrêt du conseil du 21 août 1781, pour tous les terrains situés entre Lens, Houdain, Pernes, Azincourt, Hesdin, Fillières et Gravelle. Cette exploration infructueuse fut abandonnée, après avoir coûté beaucoup d'argent. En second lieu, la compagnie d'Anzin s'apprêtant, en 1782, à commencer des travaux neufs sur plusieurs points de ses exploitations, et voyant que sa concession de 1760, qui était à plus de moitié terme, n'avait pas une durée suffisante pour qu'elle pût profiter de ces nouveaux ouvrages, en demanda la prorogation « conformément aux arrêts précé» demment rendus. » Et un arrêt du Conseil d'état du roi, du 9 juillet 1782, « prorogea pour 30 ans la permission ex» clusive d'exploiter les mines de charbon de terre dans les ter» rains désignés en l'arrêt du 1er mai 1759. » C'est ainsi que le nom du duc de Croy — il assistait encore à l'assemblée de régie du mois de janvier précédent — se trouva mêlé, pour la dernière fois, de son vivant, aux affaires de la compagnie d'Anzin : de son vivant, avons-nous dit, parce que ce nom illustre joue encore aujourd'hui le principal rôle dans un procès contre les sociétés houillères réunies d'Escaupont, Thivencelles et Saint-Aybert, à la tête desquelles s'est placé un autre maréchal, le duc de Dalmatie, ministre de la guerre et président du conseil des ministres. On remet en question, dans cette contestation, dont le Conseil d'état est saisi, des droits certains, acquis et maintes fois consacrés depuis un siècle.

Mais revenons à notre sujet. Après cinq ans d'hostilités, l'Angleterre, fatiguée, abîmée de dettes, se tourna vers la paix.

La recomposition du ministère, où entra Fox, amena des négociations, bientôt suivies de préliminaires en janvier 1783, et, le 3 septembre suivant, un traité définitif fut signé à Versailles entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et les Etats-Unis qui furent reconnus indépendants.

Les services que le duc de Croy avait rendus, pendant 47 ans, dans les armées et à la défense du littoral maritime, lui méritèrent la récompense la plus digne de sa valeur, de ses talents et de son zèle : le 14 juin 1783, il fut élevé à la dignité de *maréchal de France*, et, le lendemain 15, il prêta serment à Versailles entre les mains du roi. On lui fit, à son retour à Calais, où il était honoré et surtout aimé, une réception brillante dont il fut profondément touché. Il vint ensuite à Condé, et ce fut son dernier voyage.

Car nous touchons au terme de la belle carrière qu'avec trop de présomption, nous le craignons, nous avons essayé d'esquisser. Nous la résumerons succinctement

Le duc de Croy était appelé, par sa naissance, dans un temps où cela suffisait trop souvent, à occuper une position éminente; mais, ayant à cœur d'obéir à cette exigeante devise de sa maison : *Je maintiendrai*, prise sans doute comme synonyme du vieil adage : *Noblesse oblige*, il a su parvenir au sommet de l'échelle sociale, en justifiant son élévation par près d'un demi-siècle de travaux divers. Soldat volontairement, il paya de sa personne en cent occasions. Général, il allia à la plus grande bravoure une prudence consommée, et, à l'aide de ces deux qualités qui marchent rarement d'accord, il put sortir avec avantage de positions difficiles. Investi, pendant de longues années, du commandement d'une partie des côtes, de même

qu'il s'était fait ingénieur militaire, il devint habile ingénieur maritime. Pendant la paix, tout ce qui pouvait contribuer au bonheur des habitants des provinces où il commandait était l'objet de ses préoccupations. La rectitude de son esprit et l'étendue de ses connaissances le rendaient propre à remplir les missions les plus opposées. Magistrat et négociateur par circonstances, il sortit avec bonheur de cette double situation. L'industrie lui doit de féconds résultats. Il a concouru à assurer au commerce de puissants moyens de communication. Économiste, il ne se contentait pas de discuter les questions ardues que soulève cette science; passant de la théorie à l'application, il fit pratiquer, dans l'intérêt des populations et de l'agriculture, le dessèchement de pays marécageux. Architecte amateur, il a laissé des monuments qui témoignent de son aptitude. Toutes les sciences lui étaient plus ou moins familières, et il était l'ami des savants les plus distingués de son siècle. Nous ne connaissons aucune entreprise dans laquelle il ait échoué ; son énergie le faisait triompher de tous les obstacles, et ce côté saillant de son caractère a dû hâter l'épuisement de ses forces. Il a écrit 30 à 40 volumes restés manuscrits.

Le maréchal duc de Croy, quoique n'étant pas très-âgé (il n'avait pas 66 ans) ne devait pas jouir longtemps de la haute et légitime faveur qui venait de lui être accordée. Les fatigues de la guerre, les travaux incessants, assidus, de toute sa vie, qui prenaient ordinairement la moitié de ses nuits, avaient miné sa constitution naturellement faible et altérée de bonne heure par ses campagnes.

Il mourut résigné, en chrétien, comme il avait vécu, le 30 mars 1784, à Paris. Ses adieux à sa famille furent on ne peut plus touchants. Au moment suprême, entouré de ses enfants et ses petits-enfants qu'il avait appelés à son lit de mort, il leur

dit d'une voix presque éteinte : « Je vous ai tous rassemblés » pour vous dire le dernier adieu, et pour vous rendre la jus- » tice que jamais aucun de vous ne m'a causé le moindre cha- » grin. »

Aussi recommandable par son désintéressement que par ses vertus, le maréchal duc de Croy était d'une bienfaisance inépuisable, ce qui le fit surnommer le *Penthièvre du Hainaut*. Le rappeler, n'est-ce pas rendre à sa mémoire le plus noble et le plus digne hommage? Sa mort fut un deuil public dans nos contrées.

Son corps fut ramené à Condé et déposé dans le caveau réservé pour sa famille sous la *Collégiale*, où il avait été baptisé. A l'époque de la Révolution ses restes furent transférés, avec 21 autres cercueils où reposaient ses aïeux, dans le vieux château de Wiers (Belgique) où ils sont encore (25).

La ville de Condé doit s'honorer d'avoir donné le jour au maréchal duc de Croy, car il sera peut-être à jamais le plus illustre de ses enfants. Si cette ville, aujourd'hui que la plupart des villes de France élèvent des statues aux hommes dont elles s'énorgueillissent, voulait les imiter un jour et présenter aussi à l'admiration de ses générations futures un *Condéen* dont elle eût le droit d'être fière, rien ne manquerait à l'illustration du personnage auquel nous avons osé consacrer cette notice.

Anzin, le 31 *juillet* 1845.

NOTES.

---

(1) La maison de Croy a eu ses historiens, au nombre desquels je n'ai pas la prétention de me ranger. Cette NOTICE, que j'aurais appelée *biographique* si ce n'eût été pour me conformer au programme de la Société d'Agriculture, est uniquement consacrée à *Emmanuel* DE CROY, comme « l'un des personnages éminents qui ont » reçu le jour dans l'arrondissement de Valenciennes.* »

Je me bornerai à mentionner ici que cette Maison, qui fut une des dernières grandes maisons seigneuriales de l'Europe, réunit tous les caractères de la haute noblesse : l'ancienneté, de grandes possessions, des grades élevés, des alliances illustres. Elle a rempli pendant des siècles, les premières dignités des principaux états de l'Europe. Elle a donné des cardinaux à l'Eglise, divers princes et maréchaux de l'Empire, plusieurs ducs et Grands d'Espagne, des généraux d'armées, des gouverneurs-généraux des Pays-Bas, 28 chevaliers de la Toison d'Or. Elle a possédé des principautés, des duchés en France, en Allemagne, dans le royaume de Naples et une quantité de terres titrées tant en France que dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Prusse, etc. Elle a contracté des alliances réitérées avec plusieurs familles souveraines ou princières, telles que celles d'Albret-Navarre, de Bavière, de Hesse, de Lorraine, de Luxembourg, de Nassau, de Poméranie, de Clèves, de Rhingraves, d'Egmont, de Furstemberg, de Hornes, de Craon, de Ligne, de la Mark-Bouillon, de Mœurs, de Montmorency, etc., etc.

* Programme des encouragements à décerner, en 1845, par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, p. 7.

Un Charles de Croy tint sur les fonds de baptème Charles-Quint qui, à son tour, fut le parrain de Charles-Philippe de Croy, né le premier septembre 1549.

(2) Le titre de *Prince du Saint-Empire* fut conféré à Charles de Croy, comte de Chimay, pour lui et tous ses descendants légitimes, par diplôme du 9 avril 1486, de l'empereur Maximilien 1er, roi de Hongrie.

(3) La terre, seigneurie et comté de Solre-le-Château, fut érigée en principauté, par lettres-patentes de Charles, roi d'Espagne, de novembre 1677, en faveur de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, prince du Saint-Empire, comte de Solre, baron de Condé, etc., lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Péronne, Roye et Mondidier, aïeul du maréchal duc de Croy.

(4) La terre de Condé, l'une des plus anciennes baronnies du Hainaut, fut érigée en majorat par *Emmanuel* duc de Croy, en vertu de lettres-patentes de Louis XV, du mois de juillet 1770. En février 1778, le duc obtint également des lettres-patentes de Marie-Thérèse, l'autorisant à unir et incorporer à cette terre, pour former du tout une même substitution et suivre le même ordre de succession établi par les lettres-patentes du roi de France, les parties limitrophes de ladite terre qui se trouvaient situées sous la domination autrichienne, telles que les seigneuries de Péruweltz, Blaton, Bernissart, etc., etc. A la terre de Condé, qui formait ainsi un arrondissement considérable et indivisible, composant l'apanage de la maison de Croy, fut attaché par lettres-patentes de Louis XVI, de novembre 1788, le titre de *Duché de Croy*, parce que la famille ne possédait plus la terre de Croy-Wailly en Picardie. Cette terre et seigneurie de Croy avait été érigée en duché par lettres-patentes de Henri IV, du mois de juillet 1598, pour Charles sire de Croy, duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, de Chimay, etc., seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, premier pair du pays et comté de Hainaut, gouverneur, capitaine-général et grand-bailli du pays et comté de Hainaut et ville de Valenciennes.

La terre de Condé est venue dans la maison de Croy en 1618, cent ans avant la naissance d'Emmanuel de Croy, par suite du mariage de Jean de Croy comte de Solre, avec Jeanne de Lalaing, fille de messire Emmanuel de Lalaing, seigneur de Condé, Fresnes, etc.

(5) La *Grandesse d'Espagne* de la première classe fût conférée, par lettres-patentes de Philippe, roi d'Espagne, de janvier 1706, à dom Fernand-Gaston-Lamoral de Croy, comte de Rœulx, prince du Saint-Empire, chef de la maison de Croy et à ses héritiers et successeurs en sa maison. C'est par suite du décès du duc de Croy-Rœulx, qu'Emmanuel prince de Croy est devenu duc de Croy. Le duc eut son rang des premiers dans l'Ordre.

(6) Mort en 1723.

(7) Morte en 1768.

(8) Cette église, qui n'existe plus, était située sur l'emplacement qu'occupe la *Place Verte*.

(9) Morte en 1744.

(10) Devenu maréchal de France en 1746.

(11) Le brevet de ce grade lui avait été accordé le premier mai précédent.

Un autre membre de la famille de Croy, Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré et de Croy, colonel du régiment *de la Couronne*, prit aussi une glorieuse part à la bataille de Fontenoy et fut élevé au grade de maréchal-de-camp.

(12) Le brevet lui en avait été expédié le 10 mai de la même année (1748).

(13) Appartenant aujourd'hui à M. Mention, maire de cette ville.

(14) Sans parler du Hainaut demeuré autrichien où, depuis un temps immémorial, les seigneurs hauts-justiciers exploitaient ou faisaient exploiter les mines situées dans leur juridiction, un édit de 1601 disposait que la profession de mineur pouvait être exercée sans déroger « à noblesse. » Un autre édit, de février 1721, portait que « les gentilshommes, officiers et autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient » pouvaient prendre intérêt dans la compagnie créée par un édit pour l'exploitation des mines, soit comme directeurs, ou comme intéressés « sans pour ce *déroger* à leurs privilèges. » L'article 14 allait plus loin. On y lit : « En considération » des soins et de l'application que nous attendons de ceux qui com- » poseront ladite compagnie, pour porter les travaux des mines à » leur perfection.... nous promettons de leur accorder des titres » d'honneur qui puissent passer à leur postérité. »

(15) « Haute-justice et seigneurie s'extend et comprend .... » *avoir en terre non extrayé*... » — Art. 1.

« .... Par *avoir en terre non extrayé* sont entendues choses » trouvées en terre, comme *charbon*....» — Art. 2.

(16) *Anne-Emmanuel-Ferdinand-François*, prince de Croy et de Solre, fils unique, né à Paris le 11 novembre 1743 ; il épousa, en 1765, la princesse *Auguste-Frédérique-Wilhelmine* de Salm-Kirburg. Il fit partie de l'assemblée des notables, en 1787 et 1788, sous le nom de duc de Croy, titre dont il avait hérité à la mort du maréchal. Député aux Etats-Généraux, en 1789, par la noblesse du Hainaut, il y fut nommé vice-président de l'ordre de la noblesse.

(17) Le duc d'Havré et de Croy (voyez ci-dessus n° 11), qui commandait à cette bataille une division de l'armée comme lieutenant-général, eut un bras emporté et mourut de cette blessure peu d'heures après.

(18) *Claire-Joseph* Le Ris, depuis Mlle Clairon, fille illégitime de *François-Joseph-Désiré* Le Ris, sergent de la mestre-de-camp du

régiment de Mally, et de *Marie-Claire* Piecq, est née à Condé, le 25 janvier 1723. Cette ville a voulu consacrer ce souvenir cher à tous les amis des arts, en appelant la rue où naquit Melle Clairon, *rue Clairon*.

(19) *Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle* de Croy, la seule fille du maréchal, née à Paris le 6 novembre 1741, avait épousé, le 20 février 1762, *Joseph-Anne-Auguste-Maximilien* de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince du Saint-Empire, Grand d'Espagne de première classe, gouverneur de Schelestadt, colonel du régiment de Flandre. Le duc d'Havré fut député aux Etats-Généraux par la noblesse du bailliage d'Amiens et Ham.

(20) On sait que le titre de *prince* ne constitue, ni en France ni à l'étranger, un degré de l'ordre nobiliaire. En effet, la dignité princière n'a jamais eu de valeur précise dans le blason; on n'y connaît pas de *couronne* de prince. La noblesse n'admet au-dessus des autres que le titre de duc et pair. En Allemagne, et dans beaucoup d'autres pays du Nord, l'aîné des grandes familles est duc, et les autres rejetons sont qualifiés généralement de princes. Il en est ainsi dans la famille de Croy, originaire des Pays-Bas.

(21) M. l'ingénieur Laurent, l'aïeul de M. le marquis de Villedeuil, l'un des associés-régisseurs actuels de la compagnie d'Anzin.

(22) L'*Histoire de Condé*, en un gros volume in-f° ms., et l'*Histoire de l'Ermitage*, en 3 volumes pareils, sont à la bibliothèque publique de Valenciennes. Ces documents renferment sur Condé et les environs des renseignements précieux, auxquels il ne manque que d'être coordonnés et resserrés dans un cadre plus étroit, pour en faire un des livres les plus intéressants de l'histoire locale. On croit qu'un homme distingué du pays qui, entre autres choses, a déjà publié un livre très-substantiel et plein d'intérêt sur le Hainaut, écrit l'histoire de Condé. Les amis des études historiques, qui deviennent chaque jour plus nombreux, accueilleraient avec empressement ce nouveau travail qui serait, à coup sûr, le fruit de recherches aussi éclairées

que consciencieuses et désintéressées. Plus que jamais, le besoin de semblables publications se fait sentir. Tous les jours on voit paraître des histoires de France qui ne sont que des compilations plus ou moins exactes des anciens auteurs. Ainsi on a dû voir avec peine que dans l'*Histoire des villes de France*, qui se publie en ce moment et qui fut annoncée d'une manière si pompeuse, à l'article Condé, on ne rappelle même pas que le maréchal duc de Croy, y est né. Il est vrai qu'on n'a consacré à cette ville qu'une seule page; mais encore puisqu'on a trouvé place pour dire que M[lle] Clairon y a vu le jour, pouvait-on au moins faire la même mention pour un duc, un maréchal de France qui se recommande à la postérité par d'éminents services et que sa bienfaisance avait fait surnommer le *Penthièvre du Hainaut*. Son nom n'est écrit nulle part à Condé (voyez ci-dessus n° 18), mais son souvenir y est partout, et cette omission ne se comprend pas.

(23) Depuis que cette *notice* a été écrite, le corps du maréchal duc de Croy a été rapporté en France avec les 21 autres cercueils ou boîtes en plomb au milieu desquels il reposait au château de Wiers.

Le 8 du mois d'octobre dernier (1845), sur la demande de M[gr] le duc de Croy-Dulmen, ces restes mortels de ses aïeux furent ramenés à Vieux-Condé et placés dans un caveau disposé à cet effet sous le calvaire du cimetière de cette commune. Cette pieuse et intéressante cérémonie avait attiré les notabilités des environs. Elle eut lieu en présence de M. Amé de Gheugnies, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., ancien maire de la ville de Condé, comme représentant de M. le duc de Croy. La moitié de ces cercueils portaient des inscriptions qui ont été recueillies et consignées dans un procès-verbal rédigé par M. Benezech de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé. La plus ancienne de ces inscriptions est celle-ci; *Ysabiaus..., jadis dame de Moriamez, feme de sir Robiers de Condet seigneur de Marches et de Bailleul, liquelle trépassa en l'an 1347, le dernier jour dou mois d'aoust, priés pour l'âme.*

Voici celle que porte le cercueil en plomb du maréchal, recouvert d'un cercueil en bois; *Emmanuel duc de Croy, prince de Solre et de*

Meurs *, *prince de l'Empire*, *Grand d'Espagne de première classe*, *maréchal de France*, *chevalier des Ordres du Roi*, *baron de la ville de Condé, etc.*, *gouverneur de ladite ville*, *commandant des provinces de Boulonnais, Calaisis et Picardie*, *décédé en son hôtel à Paris le* 30 *mars* 1784, *âgé de* 65 *ans et* 8 *jours* **. RECTIESQAT IN PASCE (sic).

La ville de Condé ne devrait-elle pas réclamer le corps du maréchal duc de Croy, pour le mettre reposer là où il avait été déposé d'abord, sous l'emplacement de l'ancienne *Collégiale* (voyez ci-dessus n° 8), à côté du château où il est né et de l'église qu'il fit reconstruire ?



* Principauté d'Allemagne.

** Cette mention est erronée. Le maréchal étant né le 23 juin 1718, il avait à l'époque de sa mort, 65 ans 9 mois 7 jours.

d'un PLAN de la bataille

GAGNÉE PAR LES TROUPES DU ROY

Approuvé par Mgr. le Maréchal de Saxe, e

A

Calonne, où le Roy coucha la veille de la bataille.

B

Notre-Dame-au bois, où étoit le Roy et Mgr. le Dauphin pendant l'action.



URS

ULTURE,

DISPOSITION AVANT LE C

1. Brigade de ... dans ...
2. Brigade de ...
3. Trois régimens de dragons.
4. Brigade de ...
5. Brigade de ... dans ...
6. Brigade de ...
7. Brigade d'...
8. Brigade des ...
9. Brigade des ...
10. Redoutes ... d'Eu...
11. Régiment Royal ...
12. Brigade de ...
13. Brigade de ...
14. Brigade de la ...
15. Brigade de ...
16. Brigade de ...

... des Monu- ... la gran- ... qui ont vécu ... qu'il serait ... les divers ... par l'éru- ... examinent

A PARIS chez ...

ESQUISSE

SUR

CLAUDE LEJEUNE.

A MESSIEURS

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MESSIEURS,

Le Gouvernement s'occupe beaucoup aujourd'hui des Monumens, souvenirs glorieux d'un passé dont ils attestent la grandeur, mais il ne s'occupe pas assez des Hommes qui ont vécu dans ce passé et qui, eux aussi, sont des souvenirs qu'il serait utile d'exhumer. Des Commissions instituées dans les divers Ministères et composées des hommes les plus distingués par l'érudition historique ou par l'étude des arts, rassemblent et examinent

des informations, entretiennent des correspondances, propagent le goût des recherches et enseignent à bien observer et à bien décrire les antiques édifices de nos provinces. Une noble émulation, excitée par le respect qui s'attache à ces restes des vieux tems et sans doute aussi par le désir de conserver au pays des ruines qui tendent chaque jour à disparaître, s'est emparée de toutes les intelligences artistiques : Peintres, Sculpteurs, Architectes, Poëtes, tous rivalisent de zèle et de talent pour maintenir debout, voire même pour faire revivre ces honorables débris des temps passés.

Au milieu de ce remarquable mouvement qui entraîne les hommes d'intelligence et de cœur vers l'appréciation et l'admiration des œuvres artistiques de nos ayeux, la Musique seule se voit délaissée. Tandis qu'on s'extasie devant un bas-relief mutilé, qu'on cherche à déchiffrer une inscription plus ou moins apocryphe, qu'on pleure de joie en contemplant une de ces naïves peintures qui remontent à l'origine de l'art et qui ne sont, après tout, qu'un affreux barbouillage, c'est à peine si l'on daigne s'informer si la Musique existait il y a plusieurs siècles et à quel degré de perfection elle était parvenue. On admire nos vieilles Basiliques, parce qu'elles sont encore debout, mais on ne s'inquiète pas des chants qui ont retenti sous leurs voûtes sacrées, parce que ces chants se sont éteints. Pour la Musique, le passé c'est l'oubli, pour les autres beaux-arts, le passé c'est la gloire.

Le Peintre voit ses tableaux se prélasser dans de beaux cadres dorés et tenir leur place dans nos Musées au milieu de la plus belle et de la plus noble compagnie; le Sculpteur voit ses statues s'élever sur les places publiques; pour lui le mar-

bre n'a pas assez de blancheur, le bronze pas assez de durée; son nom vivra dans les siècles reculés aussi longtemps que celui du héros dont il a reproduit les traits; enfin, l'Architecte voit se dresser devant lui ces admirables cathédrales, ces temples immenses, ces monumens grandioses, devant lesquels passent, en se découvrant, des générations entières....... Peintre, Sculpteur, Architecte, chacun peut se dire avec satisfaction en léguant ainsi à l'avenir les fruits de ses veilles, non omnis moriar.....! *Il n'en est point ainsi du Musicien! Pour lui, le présent seul existe, car, le plus souvent, sa renommée ne franchit pas les bornes de son existence.*

Un grand Musicien meurt; pendant sa vie le monde a retenti de son nom et de sa gloire; à sa mort que reste-t-il de tout ce bruit? Un écho qui s'affaiblit de jour en jour et quelques œuvres enfouies dans une bibliothèque d'élite; vaste cimetière où vont seuls fouiller ces animaux carnassiers qu'on appelle Biographes. Et puis, dans cette bibliothèque, le vieil ouvrage est bientôt oublié; le Bibliomane a pris soin peut-être de l'enchâsser dans une belle reliure comme une sainte relique dans sa fierte, mais, comme elle aussi, il la dérobe à l'œil des profanes et ne la montre que dans les grandes circonstances. Napoléon vit tomber devant lui la pierre qui scellait le tombeau de Charlemagne, il n'eut peut-être pas décidé un Bibliomane à lui montrer un ouvrage de Claude Lejeune.

Parlez à la génération actuelle des Jacques de Guyse, des Jean et Louis De la Fontaine, des d'Oultreman, des Froissart, des Simon Leboucq, des Watteau, des Pater, des Olivier Lemay, des Saly, des Gilis, aucun de ces noms ne lui est inconnu; elle

les redit avec gloire et les lit avec orgueil au front de nos rues et de nos places publiques; parlez-lui des Claude Lejeune, des Maillart, des Bertaut, des Janson et autres célèbres Musiciens Valenciennois, c'est à peine si elle connait ces noms-là!

Cet oubli, cette injustice même nous ont décidé, non à réhabiliter nos Musisiens Valenciennois (ils n'en avaient pas besoin), mais à faire revivre leur mémoire.

Cette esquisse, que nous vous adressons, Messieurs, est un jalon planté dans ce champ de consciencieuses recherches. Ce que nous tentons pour l'un de nos Musiciens, que d'autres le fassent mieux pour nos Peintres, pour nos Sculpteurs, pour nos Historiens, enfin pour tous les hommes célèbres (et le nombre en est grand) qui ont illustré Valenciennes, et bientôt nous verrons surgir une Biographie Valenciennoise *qui ne sera pas un des fleurons les moins brillants de la couronne de notre belle cité.*

L'AUTEUR.

Valenciennes, le 31 Juillet 1845.



CLAUDE LE JEUNE,

Natif de Valenciennes, surnommé le Phénix des Musiciens.

1598.

EN SON ESCRIT PAROIST LE VIF DE SON ESPRIT.
SA VRAYE FORME AINSY SE VOID EN SON ESCRIT.

ESQUISSE

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

CLAUDE LEJEUNE,

NATIF DE VALENCIENNES,

SURNOMMÉ

LE PHÉNIX DES MUSICIENS,

COMPOSITEUR DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE.

DES ROIS HENRI III ET HENRI IV.

Par M. Ernest BOUTON,

membre correspondant de la Société d'Émulation de Cambrai.

« Ceux-ci (les Flamands) sont les vrays maistres « de musique, et ceux qui l'ont restaurée et réduicte « à perfectiô : d'autant qu'ils l'ont tant propre et na- « turelle, que hommes et femmes chantent naturelle- « ment à mesure, auec très belle grace et mélodie, « au moyen de quoy, conjoignant l'art à la nature, « font telle preuue et armonie qu'*on voit* et *oit*; et « *s'en trouue tousiours par toutes cours des Princes* « *de la Chestienté*. « GUICCIARDINI. »

« Qu'est-ce que la postérité pour un compositeur ? « Où commence-t-elle ? Où finit-elle ? Jusqu'à quel « point le *beau absolu*, en musique, est il séparable « de *ce beau relatif* qui tient aux goûts particuliers « de chaque génération et qui disparait avec elle ? « Quel compositeur peut se flatter de vivre, je ne dis « pas chez les érudits, mais dans les masses, cent ans « de plus que tel chanteur, dont la voix a popularisé « ses inspirations?...

« Le tems qui dévore tant de gloires est insatiable « de gloires musicales : *Ici la fragilité est en propor-* « *tion même de l'éclat*. »

(*Notice sur Rossini*.)

Lorsque Guichardin, malgré sa prévention contre tout ce qui n'était pas italien, posait ainsi la couronne musicale au front des artistes Flamands, il ne faisait qu'accomplir un acte d'éclatante

justice, nous dirons presque de reconnaissance. Il n'avait, comme il le dit naïvement, qu'à *voir et entendre*: en effet, à Rome, à Naples, à Venise, à Crémone, à Padoue, à Munich, à Paris, dans les chapelles des papes, à la cour de tous les princes de la chrétienté, on retrouvait partout nos illustres compatriotes, justement surnommés *les Patriarches de la Musique*. Ils vivaient, eux les princes de l'art, dans l'intimité des princes de la terre, et prodiguaient les trésors inconnus de leur harmonie en échange des honneurs dont on les comblait, des titres qu'on leur octroyait.

Après une assez longue enfance (1), la Musique obtint de grands encouragemens à la cour des ducs de Bourgogne. Elle avait fait d'assez grands progrès au XVe siècle, pour que l'Italie, où l'art était beaucoup moins avancé, voulût s'enrichir des compositeurs de l'Ecole flamande. C'est ainsi que Dufay, Gilles Binchois, Dunstable, Caron, Regis, Brasar et autres musiciens Flamands, qui vivaient dans la première moitié du XVe siècle, donnèrent une grande impulsion à l'art du contre-point et furent les premiers de cette école célèbre d'où sortirent bientôt les Jean Tinctor, dit *Teinturier* (2), de Nivelles en Brabant,

---

(1) J.-B. Roquefort. — J.-A. Perotti *(Dissertation sur l'état actuel de la Musique en Italie.)*

(2) Voici ce qu'en dit Guichardin: *Jean Teinturier* était premier chapelain et chantre de Ferdinand, roi de Naples; il a été placé par Trithême au rang des hommes illustres par son savoir, par ses écrits et pour avoir été bon peintre et excellent musicien. On peut ajouter à cela qu'il fut un des premiers fondateurs de l'École de Musique à Naples.

Foppens nous apprend qu'il florissait en 1495 et qu'il écrivit trois livres sur l'art du *contrepoint*.

Dans le *Dictionnaire des Musiciens*, à l'article Jean *Tinctor*, article

qui devint maître de chapelle du roi de Naples Ferdinand ; les Josquin Desprez (1), qui, après avoir été Doyen du chapitre de Condé, puis chanteur à Rome, fut nommé maître de chapelle de Louis XII ; les Obrecht, les Jean Ockenghem, né en Hainaut, qui fut trésorier de St.-Martin de Tours et qui passa pour le plus célèbre musicien du règne de Louis XII ; les Adrien Willaert (2) et Jean Mouton, tous deux dignes élèves de Josquin Desprez, Willaert qui devint maître de chapelle de la république de Venise et qui eut l'honneur de fonder l'École Vénitienne, tandis que, quelques années plus tard, C. Porta, son élève, fondait celle de Lombardie, et Jean Mouton, dont on chante encore aujourd'hui des Noëls et des chansons vulgaires (3) et

---

fort étendu, on lit qu'il est auteur du *premier* ouvrage *imprimé* sur la musique ; cet ouvrage, qui est sans date, est intitulé : *Terminorum musicæ definitorum ;* on prétend qu'il est de 1479, ce serait le plus ancien connu. Ce qui nous porte à croire que cette date est assez exacte, c'est que Franchino Gaffurio, l'un des *élèves* de Jean Teinturier, développait dès 1498, les principes posés par son illustre maître, dans un ouvrage intitulé : *De praticâ musicæ.*

(1) *Josquin Desprez* fut enterré à Bruxelles, dans l'église de Ste.-Gudule. Foppens rapporte son épitaphe telle qu'on la lisait avant que les Iconoclastes ne l'eussent brisée : « Il pouvait, dit Finck, être « vraiment appelé *le Père des Musiciens.* Il surpassa tous les autres « maîtres en habileté et en agréments, mais il est un peu nu dans « sa composition ; et quoiqu'il fut très adroit à manier la fugue, il se « servit trop souvent de la pause. » *(Voyez dans le Dictionnaire des Musiciens,* les articles très étendus sur Fink et J. Desprez.)

(2) *Adrien Willaert* eut pour élève Joseph Zarlino qui fut maître de chapelle à l'église Saint-Marc de Venise. Burney, dans son *Histoire de la Musique,* prétend que c'est à lui que l'on doit l'invention du canon...... en musique, que Matcheson, dans son *Parfait Maître de Chapelle,* attribue à Bird. *(V. Dictionnaire des Musiciens.)*

(3) *Dictionnaire des Musiciens.*

qui fut maître de chapelle de François 1er. Nous pouvons encore citer les Richefort, les Verdelot, les Gombert (1), les Crequillon et tutti quanti dont les noms seuls nous sont restés. Puis, en entrant plus avant dans le XVe siècle, nous voyons apparaître Philippe Du Mont ou de Monte (2), qui fut maître de chapelle de Maximilien II et de Rodolphe II; Chrétien Holland, qui était musicien de l'empereur Ferdinand Ier; le célèbre et fécond Roland de Lattre, d'abord musicien de Ferdinand de Gonzague en Sicile et à Milan, puis maître de la chapelle de St.-Jean de Latran à Rome, que l'empereur Maximilien II de Bavière ennoblissait plus tard, et que Charles IX voulait attirer à sa cour; Pierre Maillart, de Valenciennes, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Tournay, auteur d'un Traité qui fait encore aujourd'hui l'admiration des compositeurs; enfin celui que ses contemporains surnommèrent: LE PHÉNIX DES MUSICIENS, *Claude Lejeune*, aussi de Valenciennes, qui fut peut-être le premier qui introduisit le violon en France (3), et qui, pendant plus de vingt années, vécut à la cour avec le titre de Compositeur de la musique de la chambre des rois Henri III et Henri IV.

---

(1) *Nicolas Gombert* était encore un des élèves de Josquin Desprez. Il a montré à tous les compositeurs la manière de trouver des fugues et tous les tours imaginables; il a fait entendre une musique tout-à-fait différente de celle de ses devanciers. (*V. Dictionnaire des Musiciens.*) Ses œuvres ont été imprimées à Venise.

(2) Ce musicien était de Mons; c'est sans doute à cause de son nom que Laborde le place parmi les compositeurs italiens; c'est une erreur. Qui ne sait qu'anciennement (et cela ne se passe-t-il pas encore de nos jours), on défigurait son nom, soit pour se donner un air de science, soit pour plaire au peuple au milieu duquel on vivait. Roland de Lattre ne se fit-il pas appeler *Orlando di Lasso?*

(3) Le violon fut introduit en France sous le règne de Charles IX.

Ainsi nous voyons cette célèbre Ecole Flamande, à la tête de laquelle vient se placer Dufay, se perfectionner sous Jean Tein-turier, s'agrandir et couvrir l'Europe sous Josquin Desprez et sous Willaert, se maintenir sous Roland de Lattre et Claude Lejeune, et s'acclimater en Italie, où Palestrina, *qui était venu lui-même étudier en France* sous Claude Goudimel (1), fonde enfin cette brillante école de mélodie dont l'éclat n'a fait que s'accroître de jour en jour.

Le XVI[e] siècle fut l'époque la plus brillante pour l'Ecole Flamande. Les chapelles des papes et des princes d'Italie étaient remplies de compositeurs et de chanteurs flamands et picards (2). La musique des compositeurs français et flamands était chantée par toute l'Italie et même à Rome. On tirait encore de ces deux pays des professeurs que l'on mettait bien au-dessus des ultramontains. Malheureusement avec le XVI[e] siècle aussi commence à palir cette brillante auréole de gloire, météore lumineux qui éclaira notre beau pays pendant près de deux siècles et qui attira les regards et l'admiration de l'Europe intelligente.

Les troubles politiques, les guerres de religion, les malheurs de toutes espèces qui désolèrent bientôt la Flandre, empêchèrent les Flamands de continuer à protéger et à encourager les Beaux-Arts. Aussi, la Flandre, dont les enfans avaient fondé les écoles

---

(1) C'est à tort que l'auteur de la notice sur Palestrina, dans la *Biographie universelle,* dit que « né de parents pauvres, Palestrina « obtint d'un maître *flamand* quelques leçons de musique... » Celui que l'on surnomma le *Prince de la Musique* eut pour premier et seul maître Claude Goudimel, l'un des plus célèbres musiciens du XVI[e] siècle, qui était né à Besançon vers 1520.

(2) Roquefort. — J.-A. Perotti.

d'Italie, resta-t-elle alors considérablement en arrière ; elle ne produisit bientôt qu'un très petit nombre d'artistes, dont les plus vantés avaient à peine atteint la médiocrité. Pendant ce temps la musique se perfectionnait en Italie ; la pratique soumise aux lois de la théorie, faisait naître la didactique, ou l'art d'observer et de réduire en principes les opérations du génie. Plusieurs auteurs s'élançant dans la carrière, se montrèrent dignes de la parcourir et reculèrent les bornes de l'art ; bientôt ils surpassèrent leurs maîtres et les firent oublier entièrement......

De Palestrina, l'élève du français C. Goudimel, à l'auteur de *Guillaume Tell*, quel intervalle à franchir ! Cette opinion que le beau idéal change tous les trente ans en musique serait-elle donc une vérité ?

On dira peut-être que nous nous éloignons à plaisir du but que nous voulons atteindre et que, pour parler de l'artiste célèbre qui est une des gloires, si nombreuses mais malheureusement trop inconnues, de notre cité, nous pouvions nous dispenser de passer en revue le bataillon serré des grands musiciens de l'Ecole Gallo-Belge, école qui étendit si loin ses ramifications....— Et pourquoi, puisque l'occasion s'en présente, ne chercherions-nous pas à glaner dans un passé aussi riche ? Pourquoi n'évoquerions-nous pas des souvenirs aussi glorieux ? Pourquoi enfin ne remettrions-nous pas en lumière un des plus brillans joyaux de la couronne artistique de notre belle patrie ?

Cette digression, un peu longue peut être, trouvera son excuse dans notre amour pour le sol qui nous a vu naître.

Maintenant, arrivons à l'artiste célèbre qui doit seul désormais nous occuper.

Claude ou *Claudin* LEJEUNE, naquit à Valenciennes. Quelle est la date précise de sa naissance? Quelle est celle de sa mort? Quel est son véritable nom de famille? Ce nom était-il *Claude* ou *Claudin* et les mots *Le Jeune* n'étaient-ils qu'un adjectif placé après son nom pour le distinguer de l'ancien Claude de Sermisy, maître de chapelle de François Ier. Les écrivains qui se sont occupés de cet artiste ne sont pas d'accord sur toutes ces questions, mais ils sont unanimes sur ce point, à savoir qu'il vit le jour à Valenciennes. Aucune discussion sérieuse ne pourrait d'ailleurs s'élever à cet égard, car la plupart des ouvrages connus et imprimés de ce célèbre compositeur et dont nous donnerons plus loin la nomenclature, portent textuellement : par Claudin ou Claude Le Jeune, *natif de Valenciennes*. Voilà donc un fait acquis ; celui que ses contemporains, au milieu de cette pléiade de musiciens célèbres, surnommaient *le Phénix des Musiciens*, était un enfant de notre cité.

Quelle est la date précise de sa naissance?

Cette question est plus difficile à résoudre ; nous dirons même qu'il nous paraît impossible d'y répondre d'une manière satisfaisante, car les documens officiels manquent (1). M. Fétis, dans son remarquable *Mémoire sur les Musiciens Néerlandais*, dit que C. Lejeune vit le jour vers 1528 ; mais, rectifiant cette première allégation dans sa *Biographie des Musiciens*, il dit qu'il paraît plus vraisemblable qu'il naquit vers 1540.

Paequot, dont l'exactitude est connue, dit dans le premier volume de ses *Mémoires Littéraires*, en parlant de notre concitoyen :

---

(1) Les registres de l'État-civil de Valenciennes ne remontent guères qu'à 1560, encore sont-ils incomplets.

« Claudin Le Jeune, excellent violon du XVIe siècle, né à Va-
« lenciennes, vécut en France du temps de François Ier. » A ce sujet, M. Fétis prétend que Pacquot est dans l'erreur, et cependant, en acceptant l'une ou l'autre des dates auxquelles il fait remonter la naissance de Lejeune, soit 1528, soit 1540, il n'en reste pas moins prouvé que cet artiste vivait du temps de François Ier. Nous dirons toutefois, avec M. Fétis, et nous le prouverons plus loin, que Varillas s'est étrangement trompé lorsqu'il a dit dans son *Histoire de Charles IX :* « Mandelot
« se mit inutilement en devoir d'empêcher à Lyon le massacre
« de 1,500 calvinistes, et surtout de l'incomparable musicien
« Goudimel, connu sous le nom de *Claudin Lejeune*.... » (1).

Quelques auteurs ont aussi confondu Lejeune, désigné seulement par le nom de *Claudin*, avec Claude de Sermisy, maître de chapelle de François Ier, dont les compositions sont placées sous le seul nom de Claudin dans *les Chansons musicales à quatre parties*, publiées par Attaignant, en 1529 et 1550 (2), mais l'erreur est plus grande encore, car si les productions de Claudin Lejeune avaient été recueillies déjà dès 1529, il n'aurait pu être, soixante-neuf ans plus tard, en 1598, compositeur de la musique de la chambre du roi Henri IV.

---

(1) Claude Goudimel, né à Besançon (voir la note 1e, page 169), suivit les opinions des réformés et mit en chant les Psaumes de Bèze et de Marot. Il se retira à Lyon quelques jours avant la St.-Barthélemy ; mais il y fut découvert par des assassins et jeté dans le Rhône, vers la fin d'août 1572.

(Biographie universelle.)

(2) Voir le remarquable article sur C. Lejeune, par M Fétis, dans la *Biographie des Musiciens*, à laquelle nous aurons souvent recours dans cette esquisse.

Des deux dates posées par M. Fétis, la première, 1528, nous paraît se rapprocher davantage de la vérité; voici sur quoi nous basons notre opinion : Roland de Lattre, le contemporain de Claude Lejeune, avait été appelé, vers 1557, à la cour du duc Albert de Bavière. Il mit en musique pour ce prince, les sept Psaumes de la Pénitence. Cet ouvrage parut tellement admirable au duc qu'il voulut le conserver dans sa bibliothèque et qu'il en fit faire un manuscrit qui passe pour un des plus beaux et des plus riches que l'on connaisse. Dans ce magnifique manuscrit, que l'on peut voir encore aujourd'hui dans la bibliothèque royale de Munich (1), on trouve (T^e II, p. 186), une belle miniature représentant la chapelle du duc Albert. Au milieu de cette chapelle sont beaucoup d'hommes et de jeunes gens qui chantent (ce sont les musiciens de la cour). La plupart portent des marques distinctives et des rubans sur la poitrine, ce sont ceux qui composaient la chapelle du duc. Au bas du tableau se trouve cette inscription : « *Sicut in fabricatione auri signum* « *est smaragdi, sic numerus musicorum in jucundo et mode-* « *rato vino,* » et, plus bas, on peut lire une liste de vingt-sept noms qui se rapportent à vingt-sept des personnages qui figurent dans cette miniature. Tous ces noms sont ceux d'artistes-musiciens célèbres, la plupart contemporains. Parmi ces noms nous voyons avec orgueil figurer ceux de Obrecht, Adrien Willaert, Clément Jannequin, Verdelot, Nicolas Gombert, Richefort, Créquillon, Ockenghem, Pierre De le Rue, *etc.* (2), musiciens flamands. Le nom de Claudin Lejeune y est ins-

(1) Notice biographique sur *Roland de Lattre*, par H. Delmotte, de Mons.

(2) Voici, par ordre numérique, la liste complète de ces musiciens célèbres : 1. Jacobus Obrech, — 2. Josquinus Prat (Desprez),

crit sous le n° 23, celui de Roland de Lattre sous le n° 27 et dernier. Une légende porte cette inscription : « *Auctores* « *musici præcipui et excellentissimi.* » Ce manuscrit porte la date de 1565, mais au dire de Georges Poelchau, qui a mis ces Psaumes de la Pénitence en partition, la confection de ce beau manuscrit ayant demandé six années de travail, il est juste de reporter à l'année 1559 l'idée qui a présidé à la disposition de cette miniature. Or, si l'on veut soutenir que la date de la naissance de Claude Lejeune ne remonte pas au-delà de l'année 1540, il faut dire que, dès l'âge de dix-neuf ans, la réputation de notre concitoyen était si universellement établie, qu'on le jugeait déjà digne de figurer au milieu des gloires musicales du passé et du présent. Cela n'est pas probable, car, au XVIe siècle, les réputations ne s'improvisaient pas comme elles s'improvisent de nos jours; les communications étaient longues et difficiles, et les artistes n'avaient pas les mille voix de la presse pour faire redire leurs noms d'un bout du monde à l'autre ; on n'avait pas encore inventé à cette époque les enfans prodiges ; il fallait enfin qu'une réputation fût consacrée par le temps pour que l'on crût à sa valeur et à sa durée.

Voici une autre preuve à l'appui de cette opinion : Dans un

— 3. Johannes Mattlot, — 4. Adrianus Willaert, — 5. Clémens Jannequin, — 6. Cyprianus Rore (ou Roze, ou de la Rosée), — 7. Léo Papa, — 8. Certon Werdelot, — 9. Nicolaüs Gombert, — 10. Johannes Richefort, — 11. Thomas Créquillon, — 12. Johannes Ocxenheim (Ockenghem). — 13. Ludovicus Senfel, — 14. Antonius Brumel, — 15. Thomas Nozler, — 16. Sandrin, — 17. Henricus Isaac, — 18. Petrus De le Rue, — 19. Christoph. Moralis, — 20. Petrus Mancicourt, — 21. Lupus Lupi. — 22. Johann. Courtois, — 23. Scheceonius Episc., — 24. Clémens non Papa, — 25. Claudin Le Jeune, — 26. Erasmus Roterodamus, — 27. Orlando de Lassus.

des ouvrages de Claude Lejeune, imprimé en 1598, on trouve le portrait gravé en bois de l'auteur; la tête est chauve et la barbe blanche; ce portrait est celui d'un vieillard, d'un septuagénaire. Il est donc plus probable que Claude Lejeune naquit à Valenciennes, vers 1528.

Quelques auteurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne sont pas d'accord sur le véritable nom de famille de l'artiste qui nous occupe. Aucune incertitude ne pouvait cependant exister à ce sujet: *Claudin* (1) n'était que le prénom et *Lejeune* le nom de famille du compositeur, car le premier n'est mis qu'en abrégé au titre de la plupart de ses ouvrages, par exemples: *C.*, *Cl.* ou *Claud.*, tandis que l'autre est entier; et, ce qui est plus décisif encore, les Psaumes de Claudin, publiés en 1608, après sa mort, sont dédiés par sa sœur au duc de Bouillon, prince de Sedan, qui signe son épitre dédicatoire: Cécile *Lejeune*. D'ailleurs, Thomas d'Embry ou d'Ambry, ami de ce compositeur, s'est servi du nom de *Lejeune* dans son *Ode sur la Musique* de son ami, placée en tête du recueil de morceaux de ce compositeur, intitulé *le Printemps*. Il y dit:

« *Lejeune* a faict en sa vieillesse
« Ce qu'une bien gaye jeunesse
« N'auseroit avoir entrepris. »

Et les éditeurs de ce recueil s'expriment ainsi, dans leur avis au lecteur: « Je t'ay bien voulu advertir que l'intention « de Messieurs de Baïf et *Lejeune*, estoit de faire imprimer ces « vers mesurez en l'orthographe propre, *etc.* (2). »

---

(1) *Biographie des Musiciens*, par Fétis.

(2) On lit dans la *Biographie universelle*, à l'article Baïf: « Bien

Il est probable que Claude Lejeune passa les premières années de sa vie à Valenciennes ; mais où reçut-il les premières notions d'un art qu'il devait pousser si loin? Où fit-il ses premières armes? A quelle époque quitta-t-il notre pays? Alla-t-il, lui aussi, avec les Adrien Willaert, les Jean Mouton, les Philippe du Mont, les Roland de Lattre, porter sous le beau ciel de l'Italie la science qu'avait su faire éclore le ciel brumeux de la Flandre? La chapelle de Pie V retentit-elle des accords merveilleux de son violon? Les voûtes des vieilles basiliques retentirent-elles de ses motets?.... Nous ne répondrons qu'un mot à cette dernière question, c'est que Claudin Lejeune avait embrassé la religion réformée et qu'on ne connaît de lui qu'une seule *Messe* à cinq et six voix. Cette œuvre était sans doute composée lorsque C. Lejeune se laissa entraîner par le torrent de la Réforme; elle ne fut publiée qu'après sa mort; elle avait été trouvée dans ses papiers.

En l'absence de tout document authentique, nous en sommes réduit à glaner dans le vaste champ des conjectures et à demander aux probabilités une lumière que nous avons vainement cherchée ailleurs.

Nous avons dit que C. Lejeune avait embrassé la religion réformée. Dans un manuscrit que nous avons sous les yeux et qui parle des *Troubles advenus en la ville de Valentiennes par*

« que ce ne soit pas lui qui ait eu le mérite assez frivole de com-
« poser dans cette langue des vers *mesurés* à la manière des Grecs
« et des Latins, cependant, se faisant honneur de cette invention,
« il donnait aux vers de ce genre le nom de *Baïfins*. Il employait un
« alphabet bizarre formé de dix voyelles, dix-neuf consonnes, onze
« diphthongues et trois triphthongues. Son *orthographe* n'était pas
« moins singulière. »

l'introduction de l'Hérésie, vers le milieu du XVIe siècle, nous trouvons, dans une longue liste de riches et notables bourgeois contre lesquels une sentence de bannissement avait été rendue à l'occasion de ces troubles, en 1568, nous trouvons les noms de Hugues *Le Jeune*, tanneur, propriétaire d'une hôtellerie qui était située en la rue Tournaisienne et qui portait pour enseigne: *A l'Ours* (1), Jean et Thierry *Le Jeune*, ses fils, et Géry *Le Jeune*, aussi tanneur, demeurant à l'hôtellerie de *La Hure*. Cette famille des Le Jeune avait non seulement embrassé le nouveau culte avec enthousiasme, mais elle s'était en quelque sorte placée à la tête des plus turbulents de la cité; c'est ainsi que, lors de la reprise de cette ville par les Espagnols, le 29 mai 1572, dit ce manuscrit, « Pour augmenter la frayeur, « l'hoste du logis de *l'Ours*, en la rue Tournisienne (l'un des « principaux *Gueux* (2) de la prise de la ville) mit le feu luy- « mesme à son logis, avant s'enfuir hors de la ville... » Enfin, dans le pardon octroyé par Philippe II, de sanglante mémoire, Hugues et Géry Le Jeune, les *hostes* de *l'Ours* et de *la Hure*, furent exceptés; ils durent alors s'expatrier.

De ce que Claudin Lejeune avait, lui aussi, embrassé la religion réformée, nous ne tirons pas la conséquence qu'il était l'un des membres de cette famille; nous nous bornerons à faire remarquer cette coïncidence, laissant à la sagacité de nos lecteurs, en l'absence de pièces authentiques, le soin de rapprocher

---

(1) Il y avait encore, il y a quelques années, un hôtel situé dans cette rue, qu'on connaissait sous le nom de: *Hôtel du Petit Ours*.

(2) Les protestans des Pays-Bas étaient désignés par le nom de *Gueux*, comme ceux de France par celui de *Huguenots*.

(*Bentivoglio*.)

cette double circonstance et de l'interpréter selon leur bon plaisir.

Dirons-nous avec quelques biographes modernes (1) que « c'est peut-être à la fondation du *Salut de Saint-Pierre* ou « à celle de *Jacquemart le Vayrier* qu'il dut ses premiers « succès.... » ou mieux, qu'il alla puiser ses premières leçons....? (2) »

Claude Lejeune fit-il partie de ce corps de musiciens au sein duquel on n'admettait que des artistes distingués? Allait-il recevoir, chaque soir, le *plommot* (jeton de présence, en plomb d'abord puis en cuivre, aux armes de la ville), que l'on échangeait « tous les demi-an chez le recepveur commis pour ledit « salut » contre de belles et bonnes livres?... Ici encore le champ est ouvert aux conjectures. Ce que fit Claude Lejeune depuis le jour de sa naissance, ce qui détermina sa vocation, quels furent ses maîtres, quel fut le théâtre de ses premiers essais, où et comment il acquit le surnom de *Phénix des Musiciens*, enfin ce qu'il devint depuis le jour où nous le quittons enfant pour le retrouver, en 1581, compositeur de la musique du roi Henri III; nous avouons en toute humilité que nous n'en savons rien, parce que, malgré les recherches les plus consciencieuses et les plus actives, nous n'avons rien découvert à ce

---

(1) *Petites Affiches de Valenciennes*, 1822.

(2) On trouve dans l'*Histoire Ecclésiastique* de Simon Leboucq, que, déjà en 1575, on chantait tous les jours à la chapelle St.-Pierre un *Salut* en musique; et cet auteur déclare qu'il n'a pas pu découvrir le titre constitutif de ce Salut, ce qui fait présumer qu'il est beaucoup plus ancien : en effet, par la résolution du Conseil particulier tenu le 24 avril, il a été ordonné de payer aux Musiciens, les années 1575 et 1576 à l'avant, *comme ils avaient eu du passé*.

sujet. Nous aurions pu, sans doute, à l'imitation de De Thou, brocher sur notre jeune concitoyen un fac-simile de l'histoire merveilleuse que cet historien écrivit à l'endroit de Roland de Lattre et dire « qu'étant encore enfant, Claudin eut le sort de « tous les enfans dont la voix est rare, qu'il fut enlevé.... » Cela eut été beaucoup plus poétique, plus romanesque, mais malheureusement cela n'eût peut-être pas été plus vrai pour Claudin Lejeune que pour son contemporain et ami Roland de Lattre. Recherchant avant tout la vérité et l'exactitude, nous préférons avouer tout simplement que, sans la découverte du manuscrit déposé dans la Bibliothèque royale de Munich, dont nous avons parlé plus haut et qui nous fait connaitre que, dès 1559, Claudin Lejeune avait déjà sa place marquée parmi les musiciens les plus célèbres du XVIe siècle, nous aurions ignoré qu'il eût existé jusqu'au moment où il parait tout-à coup avec tant d'éclat à la cour de Henri III. Dès cette époque, l'incertitude cesse, les renseignemens authentiques abondent, et nous pouvons, pièces en main, revendiquer pour lui la part de gloire qui lui appartient, et dire enfin aux enfans de la Flandre : Place au célèbre Claude Lejeune ! Salut au Phénix des Musiciens !

Bien que ce ne soit qu'en 1581, comme on le verra plus tard, que Claude Lejeune se montre à nous d'une manière certaine et authentique, alors qu'il était attaché à la cour de Henri III, il parait cependant incontestable que, bien avant cette époque, cet artiste était déjà connu par ses compositions. D'abord le titre même de ses ouvrages, dont nous donnerons plus loin la nomenclature, vient à l'appui de notre opinion : sur onze ouvrages connus ; quatre seulement portent cet intitulé : par *Cl.* LEJEUNE, *compositeur de la musique de la chambre du roy ;* et puis cet artiste s'était jeté corps et âme dans la Réforme ; contemporain, ami de Baïf et de Théodore de Bèze, il avait mis en

musique les Psaumes de David, ces psaumes que les Calvinistes chantaient en marchant au supplice ; ces œuvres virent donc le jour avant le *Ballet* dont nous parlerons bientôt et qui a pour nous une date certaine.

En 1581 donc, Claudin Lejeune était à la cour du roi Henri III. Il écrivit alors de la musique pour les nôces d'un des mignons du roi, le duc de Joyeuse, avec Melle Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. Ici cependant les auteurs ne sont pas d'accord. On lit dans l'*Histoire de la Musique* par Bonnet, que le 15 octobre 1581, la reine, par complaisance pour le roi et pour faire honneur au mariage de sa sœur, donna une grande fête dans le Louvre, où l'on représenta un ballet de *Cérès et de ses Nymphes*, qui parut fort nouveau, avec une grande musique composée par Claudin, *le plus fameux musicien qu'on eût encore vu en France*. D'autre part, nous lisons dans la *Biographie universelle*, à l'article *Baltazarini*, musicien italien fort célèbre en France et connu sous le nom de *Beau-joyeulx :* « La reine Catherine de Médicis, à qui il avait été « envoyé du Piémont, comme l'un des virtuoses les plus dis- « tingués sur *le violon*, le nomma son premier valet de cham- « bre et le mit à la tête de ses musiciens. Henri III, en lui con- « fiant l'intendance de sa musique, le chargea de l'ordonnance « des fêtes de la cour, place qu'il remplit longtemps, avec « beaucoup d'intelligence. On a imprimé le détail d'une de ces « fêtes brillantes, sous le titre de : *Ballet comique de la « royne, faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et de « Melle de Vaudemont*, Paris, 1582. » On a cru voir (1) dans ces deux citations une contradiction, d'où l'on tirait la

(1) *Petites affiches de Valenciennes*, première année.

conséquence que Claudin Lejeune, au lieu d'être l'unique auteur du ballet de *Cérès*, n'en avait été qu'un des nombreux coopérateurs... Si l'on s'était donné la peine de lire deux lignes de plus, on aurait vu dans Bonnet lui-même, que « la « *grande musique* du ballet était de Claudin, et que Baltazarini « n'en composa que *les entrées.* » Le doute ne saurait donc exister à cet égard ; d'ailleurs où a-t-on vu que le ballet intitulé *Cérès et ses Nymphes* et celui qui avait pour titre : *Ballet comique de la Royne !* étaient une seule et même œuvre? Pourquoi, au milieu des prodigalités et des munificences de la cour, Henri III n'aurait-il pas fait un double appel aux talens de Claudin et de Baltazarini? Etait-ce trop de deux *phénix* pour célébrer le mariage d'un des *mignons* du roi? Il y a plus : à cette double représentation ne se bornèrent pas les fêtes célébrées à cette occasion; les bals, *les concerts*, les tournois, les mascarades durèrent quinze jours; on dépensa plus de quatre millions ! D'Aubigné nous apprend qu'une tragédie de *Circé*, qu'il avait composée et dont la reine-mère n'avait pas voulu jusque-là permettre la représentation, à raison de la dépense qu'elle devait occasionner, fut jouée *pendant les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de ce mariage.* Laissons donc, si l'on veut, à Baltazarini la gloire de l'invention du *Ballet comique de la Royne*, restituons-lui même celle d'avoir composé *les entrées* du ballet de *Cérés et ses Nymphes*, mais n'enlevons pas à notre Claudin Lejeune le mérite d'avoir mis ce ballet en *grande musique*, ce ballet que l'on peut regarder comme le premier opéra régulier joué en France.

C'est à l'occasion de ce ballet que Thomas d'Embry, son ami, rapporte l'anecdote suivante, que nous reproduisons avec plaisir et qu'on lira avec intérêt : « J'ai quelquefois ouï dire au « sieur Claudin Lejeune, qui a, sans faire tort à aucun, *de-*

« *vancé bien loin tous les musiciens des siècles précédens*,
« dans l'intelligence de ces modes (1), (Phrygien et Hypophry-
« gien), qu'il fut chanté un air, qu'*il avait composé* avec les
« parties, aux magnificences qui furent faites *aux nôces du feu*
« *duc de Joyeuse*, du temps d'heureuse mémoire de Henri III,
« roy de France et de Pologne, que Dieu absolve, leqnel,
« comme on l'essayoit en un concert qui se tenoit particuliè-
« rement, fit mettre la main aux armes à un gentil homme
« qui estoit-là présent, si qu'il commença à jurer qu'il lui
« estoit impossible de s'empescher de s'en aller battre contre
« quelqu'un : et qu'alors on commença à chanter un autre
« air du mode sous-phrygien (1), qui le rendit tranquille
« comme auparavant. Ce qui m'a été confirmé encore depuis
« par quelques-uns qui y assistèrent, tant la modulation, le
« mouvement et la conduite des voix, conjoints ensemble, ont
« de force et de puissance sur les esprits...... »

---

(1) Les anciens n'ayant dans leur musique qu'une étendue très bornée n'admirent d'abord que trois modes, dont les toniques avaient entr'elles un ton de distance. Le *Dorien* au grave, le *Phrygien* au milieu et le *Lydien* à l'aigu. Ils partagèrent ensuite ces tons en deux intervalles et augmentèrent de deux le nombre de leurs modes, l'*Ionien* et l'*Eolien*. — Ce système s'étant ensuite étendu à l'aigu et au grave, on établit de nouveaux modes qui tirèrent leur dénomination des cinq premiers en y joignant la préposition *Hyper* (sur) pour ceux d'en haut et la préposition *Hypo* (sous) pour ceux d'en bas. — Nous sommes persuadés que ce que les anciens appelaient *modes*, n'est que ce que nous appelons aujourd'hui *ton*, à l'exception que dans chaque mode on ne parcourait que l'octave, au lieu qu'aujourd'hui, dans nos tons, nous parcourons une bien plus grande étendue.
LABORDE (*Essai sur la Musique*, T. II, p. 29.)

(1) Le mode *Phrygien* excitait au combat, le *Dorien* avait un caractère sérieux et grave qui le rendait propre pour tous les sujets de religion ; le mode *Lydien* excitait à la volupté, à la molesse.
Rousseau (Dictionnaire de Musique).

Nous ne pouvons douter qu'il n'y ait un peu d'exagération dans la manière dont cette anecdote est rapportée, mais si la saine critique se refuse d'en admettre toutes les circonstances, l'analogie qui existe entre elles et les observations des savans ne permet point de les rejeter entièrement. Qu'on nous permette, à ce sujet, une courte digression en faveur du but que nous voulons atteindre, c'est-à-dire pour restituer à notre concitoyen la part de gloire qu'on voudrait lui enlever.

Nous ne citerons que deux auteurs entre mille, deux écrivains dont on ne récusera certes pas le témoignage :

« Ce serait (1) une grande erreur de ne voir dans les effets de la musique sur notre imagination que des sensations factices, opérées par le préjugé..... Le médecin physicien et observateur reconnaît dans la musique des propriétés qui lui communiquent un pouvoir réel sur l'homme quel que soit son état physique et moral, quel que soit le climat qu'il habite, quelles que soient ses mœurs et sa civilisation.

« La musique agit sur notre être comme tant de puissances qui nous environnent. Ici son pouvoir chez quelques sujets d'une constitution nerveuse est *indéfini*. J'ai vu des hommes de ce tempérament présenter les *phénomènes les plus extraordinaires* par suite de l'impression que faisait sur eux la musique. »

L'auteur, après avoir cité l'anecdote de Claudin Lejeune, qu'il ne révoque point en doute, rapporte, à l'appui de son opinion, d'autres faits qui tendent à la corroborer :

---

(1) Fournier-Pescay. *(Dictionnaire des Sciences médicales.)*

« François Ier, dit-il, avait envoyé à Soliman II, plusieurs joueurs de flûte. Le Soudan s'intéressa d'abord vivement à leurs concerts; mais s'étant aperçu que les soldats y *éprouvaient une émotion qui ébranlait leur courage*, il renvoya les musiciens dans leur patrie, après avoir brisé les instrumens. »

Les preuves qui attestent le pouvoir de la musique sur notre organisation et sur nos facultés morales sont si multipliées que l'on n'est embarrassé que du choix des exemples. Voici une anecdote historique que nous puisons à la même source et sur laquelle MM. Auber et Scribe ont trouvé le moyen de bâtir tout récemment un charmant opéra comique :

« Philippe V, roi d'Espagne, était atteint d'une aliénation mentale ; la reine, qui savait combien ce prince était sensible aux charmes de la mélodie, manda le célèbre Farinelli à Madrid, afin d'essayer si la voix enchanteresse du virtuose pourrait porter quelque amélioration à l'état déplorable de son époux. Un concert fut préparé dans l'appartement voisin de celui du roi. Farinelli s'y surpassa. Pendant son premier morceau, Philippe éprouva d'abord une surprise qui se changea en émotion. Le second air acheva de le transporter ; il ordonna qu'on lui présentât le nouvel Orphée, auquel il prodigua les éloges et les caresses ; il promit au musicien de lui accorder la grâce qu'il lui demanderait. Farinelli, auquel on avait fait la leçon, supplia le roi de permettre qu'on le rasât et l'habillât (comme dans *la Part du Diable*) et de paraître ensuite à son conseil, chose dont il s'abstenait avec obstination depuis longtemps. Farinelli fut obéi. La santé du roi s'améliora incessamment, il *recouvra sa raison* en continuant d'entendre chaque jour les concerts du virtuose italien. »

Ecoutons maintenant l'un des musiciens les plus justement célèbres de notre époque, M. Hector Berlioz :

« Qui ne connaît la violente action des sons musicaux combinés de la façon la plus ordinaire, sur les tempéramens nerveux dans certaines circonstances?... Après un *festin splendide*, par exemple, quand, excité par les acclamations énivrantes d'une foule d'adorateurs, par le souvenir d'un triomphe récent, par l'espérance de victoires nouvelles, par l'aspect des armes, par celui de belles esclaves qui l'entouraient, par les idées de volupté, d'amour, de gloire, de puissance, d'immortalité, secondées par l'action énergique de la bonne chère et du vin, Alexandre, dont l'organisation d'ailleurs était si impressionnable, *délirait* aux accens de Timothée, on conçoit très bien qu'il n'ait pas fallu de grands efforts de génie de la part du chanteur pour agir aussi fortement sur cette sensibilité portée à un excès presque maladif.

« Rousseau, en citant l'exemple plus moderne du roi de Danemarck, Eric, que certains chants rendaient furieux *au point de tuer ses meilleurs domestiques*, fait bien observer, il est vrai, que ces malheureux devaient être beaucoup moins sensibles que leur prince à la musique, autrement il eût pu courir la moitié du danger.. — Eh! oui, sans doute, les serviteurs de S. M. Danoise étaient moins sensibles à la musique que leur souverain. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Ne sait-on pas que le sens musical se développe par l'exercice? Que la sensibilité nerveuse est en quelque sorte le partage des classes élevées de la société, quand les classes inférieures, soit à cause des travaux manuels auxquels elles se livrent, soit pour toute autre raison, en sont à peu près dépourvues?

« Cependant Rousseau, tout en ridiculisant ainsi ces récits

de merveilles opérées par la musique antique, paraît, en d'autres endroits, leur accorder assez de croyance pour placer beaucoup au-dessus de l'art moderne cet art ancien que nous connaissons à peine et qu'il ne connaissait pas mieux que nous.

« Quoi qu'il en soit, en jetant seulement nos regards autour de nous, il sera facile de citer en faveur du pouvoir de la musique des faits certains dont la valeur est au moins égale à celle des anecdotes des anciens historiens.

« Combien de fois n'avons-nous pas vu à l'opéra, par exemple, aux représentations des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, des auditeurs agités de spasmes terribles, pleurer et rire à la fois et manifester tous les symptômes du délire et de la fièvre?

» Un jeune musicien provençal, sous l'empire des sentimens passionnés qu'avait fait naître en lui *la Vestale*, de Spontini, ne put supporter l'idée de rentrer dans notre monde prosaïque au sortir du ciel de poésie qui venait de lui être ouvert; il prévint par lettres ses amis de son dessein, et, après avoir entendu deux fois le chef-d'œuvre, objet de son admiration extatique, pensant sans doute qu'il avait atteint la somme de bonheur réservée à l'homme sur la terre, un soir, au sortir de l'Opéra, il se brûla cervelle......

» La célèbre cantatrice Mme Malibran, entendant pour la première fois, au Conservatoire, la symphonie en *ut mineur* de Beethoven, fut saisie de convulsions telles qu'il fallut l'emporter hors de la salle. »

Un dernier exemple, et, cette fois, nous le demanderons à Rousseau lui-même, dont le scepticisme, en fait de musique

surtout, est suffisamment connu. Nous lisons dans son *Dictionnaire de Musique* (p. 569) :

« M. Tartini rapporte avoir entendu, en 1714, à l'opéra d'Ancône, un morceau *récitatif* d'une seule ligne et sans autre accompagnement que la basse, faire un effet prodigieux, non-seulement sur les professeurs de l'art, mais sur tous les spectateurs : « C'étoit, dit-il, au commencement du troisième acte ; « à chaque représentation un silence profond dans tout le spec- « tacle annonçoit les approches de ce terrible morceau. *On « voyait les visages pâlir, on se sentoit frissonner et l'on se « regardoit l'un l'autre avec une sorte d'effroi :* car ce « n'étoient ni des pleurs, ni des plaintes ; c'étoit un certain « sentiment de rigueur âpre et dédaigneuse qui troubloit l'âme, « serroit le cœur et glaçoit le sang. »

L'émotion que faisaient éprouver aux soldats de Soliman II les joueurs de flûte de François Ier, l'impression que faisait sur Ferdinand V la belle voix de Farinelli, la fureur de ce roi de Danemarck qui tuait ses domestiques, cette lugubre histoire des suites d'une représentation de la Vestale, tout cela ne nous porte-t-il pas à croire à la presque réalité du récit de d'Embry ? Pourquoi le courtisan de Henri III, au milieu d'une cour brillante et sensuelle, à l'audition d'un air de bravoure, n'aurait-il pas éprouvé cet accès de délire qui lui faisait dire « qu'il lui estoit impossible de s'empescher de s'en aller battre « contre quelqu'un... ? »

Tout en admettant la possibilité d'un tel pouvoir de la muisque sur notre organisation, nous n'irons pas jusqu'à prétendre avec J.-B. Porta que « des instrumens faits avec le bois des plantes « médicinales, *produisent une musique empreinte des pro-*

« *priétés relatives à ces bois*, laquelle guérit les maladies où « ils sont recommandés comme des moyens efficaces.... » C'est là sans doute une plaisanterie délicieuse, mais qui ne détruit en rien le système que nous défendons. Selon nous, donc, le récit de d'Embry, pour être entâché d'un peu d'exagération peut-être, n'en est pas moins un fait acquis qui nous donne la mesure du talent de C. Lejeune et qui pourrait justifier déjà en quelque sorte la haute réputation dont cet artiste a joui non seulement en France, mais encore en Europe.

Claude Lejeune conserva le titre de compositeur de la musique de la chambre du roi Henri III jusqu'à la mort de ce souverain. A l'avènement du Béarnais, il fut conservé dans ses fonction jusqu'au moment où la mort vint terminer une carrière si glorieusement parcourue et si bien remplie. Il avait été l'ami de Du Caurroy qui était, lui, maître de chapelle de Henri IV.

L'embarras que nous éprouvions en commençant cette Esquisse pour déterminer d'une manière à-peu-près exacte l'époque de la naissance de ce célèbre musicien, se représente encore maintenant qu'il s'agit de fixer la date de sa mort. Cependant les quelques auteurs qui se sont occupés de notre Claudin, sont unanimes sur ce point, à savoir que la véritable date de la mort de cet artiste se trouve entre les années 1598 et 1603 (1). Un seul auteur a prétendu qu'après la déclaration de Louis XIII, datée du 15 septembre 1612, qui défendait aux Réformés de s'assembler sans une permission expresse, Lejeune, qui était protestant, se retira de la cour et qu'il s'en alla en Hollande, où il mourut peu de temps après; mais ces renseignemens ne sont

---

(1) M. Fétis *(Biographie des Musiciens)*.

pas exacts, car l'ode de Thomas d'Embry, dont nous avons parlé plus haut, et qui est imprimée au commencement du recueil intitulé : *Le Printemps*, publié à Paris en 1605, a pour titre : *Ode sur la musique de* DÉFUNCT *sieur Claudin Lejeune*. D'un autre côté, comme on le verra plus loin dans la liste de ses ouvrages (sous le n° 8), Claudin était encore attaché à la musique de la chambre du roi en 1598. Donc c'est dans cet intervalle de cinq années qu'il faut placer la date de la mort de ce compositeur. Selon toute probabilité, Claudin Lejeune mourut à Paris.

Maintenant que le biographe a rempli son rôle tant bien que mal, le rôle du critique commence ; mais ici encore les documens manquent. Des onze ouvrages connus de Claudin, dont plusieurs ont eu jusqu'à huit éditions, aucun ne se trouve dans les bibliothèques publiques ou privées de notre contrée, et sans Laborde, qui nous a heureusement conservé dans son *Essai sur la Musique* deux morceaux de notre concitoyen (nous les reproduisons à la fin de cette notice) et qui nous a initié ainsi à sa manière de composer, nous en serions réduits à accepter comme définitif et sans appel le jugement, par fois un peu sévère, que M. Fétis (qui s'y entend très bien cependant) porte sur Claude Lejeune. Voici ce qu'en dit cet érudit et savant écrivain dans sa *Biographie des Musiciens :*

« Examinant les fondemens de la grande réputation dont « Claudin Lejeune a joui en France, Burney pense que cet « artiste a été plutôt un musicien savant et laborieux qu'un « homme de génie (*A general history of music*. T. III, p. 266.) « Mais c'est précisément le contraire qui est vrai. Quoique Le- « jeune ait conservé dans quelques unes de ses productions « les formes canoniques et le style d'imitations fuguées des « maîtres du XVIe siècle, il est souvent incorrect dans sa ma-

« nière d'écrire. On trouve dans sa musique beaucoup de dis-
« sonances résolues par saut, d'enjambemens de parties, et de
« sauts de sixtes majeures dans les voix, qui indiquent des
« études légèrement faites dans l'art d'écrire; mais *il y a du*
« *goût* dans le choix des motifs de ses chansons françaises et
« *une certaine élégance* dans celui des repos et des rentrées
« des différentes parties, en un mot plus d'instinct que de sa-
« voir. Au surplus le mérite de ce musicien a été exagéré par
« les contemporains de la cour de France.... Les Psaumes à
« quatre parties de sa composition *ont eu beaucoup de succès*
« et l'on en a fait *plusieurs éditions* et *des traductions* anglaises
« et hollandaises à Paris, Genève, Leyde, Amsterdam, Lon-
« dres, *etc.*

« Ces Psaumes sont écrits presque tous en contre-point sim-
« ple de note contre note, sur les mélodies du culte protestant
« placées dans la partie du Tenor, comme dans les Psaumes
« de Goudimel, mais ceux-ci sont mieux.... (1) »

Ce jugement porté sur un compositeur dont les œuvres étaient répandues et recherchées en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Suisse, sur un compositeur à l'égard duquel on exerçait déjà la piraterie de la contrefaçon, dont on réimprimait les œuvres un demi-siècle après sa mort, que ses contemporains distinguaient au milieu de la foule des grands artistes de l'époque, à qui ils décernaient, sans conteste, le titre glorieux de *Phénix des Musiciens*, ce jugement, ne vous paraît-il pas un peu sévère? Le juge reconnaît sans doute implicitement que Claude Lejeune était un *musicien de génie*, qu'il a *du goût* dans

---

(1) Nous reproduisons plus loin, à la suite des deux morceaux conservés par Laborde, un des Psaumes dont parle M. Fétis.

le choix de ses motifs et *une certaine élégance* dans celui des repos et des rentrées.... Mais ses contemporains, dit-il, *ont exagéré son mérite*.... — Quel intérêt si grand pouvaient donc avoir les contemporains de Claude Lejeune à agir ainsi? Que pouvait-il pour eux, lui simple artiste? Il n'était certes pas assez riche pour payer des flatteurs!

Nous trouvons d'ailleurs, dans M. Fétis encore, une nouvelle preuve du talent de notre compositeur; nous lisons dans *les Curiosités historiques de la Musique :* « Depuis le règne « de Louis XI, le goût des chansons était tellement répandu « que les compositeurs de musique d'église furent contraints de « prendre pour thème principal de leurs messes et de leurs mo- « tets, les motifs des chansons les plus populaires et que cet « usage se conserva même en Italie, jusqu'à la mort de Pales- « trina. Les motets français de Baïf, de Ronsard et de quelques « autres rimeurs étaient appelés *Chansons spirituelles*, parce « qu'on les chantait sur des airs profanes. Il en était de même « des Psaumes de Marot; ce poète ne traduisit d'abord que « trente Psaumes en vers français; ils les présenta à François « Ier, en 1536; ils eurent le plus grand succès; mais ce qui « contribua le plus à leur fortune, fut la facilité que l'on avait « de les chanter *sur des airs qui couraient la ville et que tout « le monde savait à la cour*.

« Plus tard la traduction de ces Psaumes ayant été achevée « par Théodore de Bèze, *des compositeurs habiles*, tels que « Goudimel, Roland de Lassus, CLAUDIN LEJEUNE et autres, « mirent ces Psaumes en musique nouvelle à trois et quatre « parties, et *les recueils qui s'en multiplièrent firent oublier « la méthode de les chanter sur des airs populaires*. »

Que dire d'un homme qui vient ainsi, par le pouvoir de son seul talent, changer des usages consacrés par de longues années, imposer aux masses sa volonté artistique et qui, après s'être exposé, par conviction sans doute, aux foudres de l'église romaine, ne craint pas, par amour de l'art, de résister aux prescriptions sévères et nettement formulées de Calvin?..... (1).

Voulez-vous enfin une preuve plus concluante encore du mérite incontestable de notre Claudin Lejeune? C'est sa présence même au milieu de la cour de Henri III; ce sont les faveurs dont on l'y comble, lui qui n'avait pas craint de *profaner* son talent au point de mettre en musique les Psaumes séditieux de Clément Marot, lui, huguenot enfin, vivant au milieu de la Ligue! Comment expliquer cette espèce d'anomalie, si ce n'est en disant que Claudin Lejeune, par son talent, s'était placé si haut dans l'opinion générale, que toutes ces discordes civiles et religieuses venaient expirer à ses pieds.

Deux mots encore et nous terminons: Nous avons cité Thomas d'Embry qui proclame que: « Claudin Lejeune a « devancé bien loin tous les musiciens des siècles précé-

---

(1) « Il se faut donner garde que les aureilles ne soyent plus « attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel « des paroles. Les chants et mélodies qui sont composées au plaisir « des aureilles seulement comme sont tous les fringots et fredons de « la papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et *chants* « *à quatre parties* ne conviennent nullement à la majesté de l'église « et ne se peut faire qu'ils ne desplaisent grandement à Dieu. »
CALVIN (*Instit. Chrét.* Lib. III, chap. XX, § XXXII).

« dens... » Voici maintenant, entr'autres citations, un quatrain qu'un poëte du tems a adressé à notre concitoyen :

« Qui son esprit ne satisfait
« En tes chants si pleins de merveilles,
« S'il n'est un âne tout-à-fait,
« Il en a du moins les oreilles.... »

Après cette citation nous n'osons rien ajouter.



NOMENCLATURE

DES

OUVRAGES CONNUS

DE

CLAUDE LEJEUNE.

(Nous avons emprunté une partie de ces renseignemens à l'excellente Biographie des Musiciens *de M. Fétis et au* Manuel du Libraire *de Brunet).*

1°. *Livre de* Meslanges *de C. Lejeune, à quatre, cinq, six et huit voix,* à Anvers, de l'imprimerie de Christophe Plantin, 1585, 6 vol. petit in f°.

Il a dû y avoir une édition antérieure de cet ouvrage qui contient des *Chansons* françaises à quatre, cinq, six et huit parties; des *Madrigaux* italiens à quatre, cinq. six et huit voix, des *Motets* latins à cinq, six et huit voix, et un *Echo* à dix parties.

Il a été publié une édition du même recueil à Paris, chez Pierre Ballard, 1607, 6 vol. in-4° obl.

2°. *Recueil de plusieurs* Chansons *et* Airs *nouveaux,* mis en musique par Cl. Lejeune. Paris, Adrian Leroy, et veuve Ballard, 1594, in-16 obl. Ce recueil est fort rare.

3°. Dodécacorde (1) *contenant douze Pseaumes de David, mis en musique selon les douze modes approuvez des meilleurs autheurs anciens et modernes, à deux, trois, quatre, cinq, six et sept voix, par Cl. Lejeune, Compositeur de la musique de la Chambre du Roy,* à la Rochelle, par Hierosme Haultain, 1598, 6 vol. in-4° obl. Les paroles de ces Psaumes sont tirées de la traduction française de C. Marot.

Cet ouvrage est un des meilleurs et des mieux écrits de Claude Lejeune; la forme des Psaumes est développée dans la manière des Motets italiens. On y trouve le portrait gravé en bois de Claude Lejeune déjà âgé, car la tête est chauve et la barbe blanche. Ce portrait a été reproduit au burin par Hawkins, dans son *Histoire générale de la Musique* (T^e III, p. 204).

Il a été fait une deuxième édition de ces Psaumes, à Paris, chez Pierre Ballard, 1608, 6 vol. petit in-4° obl., et une troisième, à Paris, aussi chez Pierre Ballard, 1618, 6 vol. petit in-4° obl.

4°. *Le* Printemps *de Claud. Lejeune, natif de Valenciennes, Compositeur de la musique de la Chambre du Roy, à deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit parties*, à Paris, Chez la veuve R. Ballard, et son fils Pierre Ballard, 1603, 6 vol. petit in-4° obl.

---

(1) *Dodécacorde*: c'est le titre donné en 1547, par Henri Glarean, à un gros livre de sa composition, dans lequel, ajoutant quatre nouveaux tons aux huit usités de son temps et qui restent encore aujourd'hui dans le chant ecclésiastique romain, il pense avoir rétabli dans leur pureté les douze modes d'Aristoxène, qui cependant en avoit treize; mais cette prétention a été refutée par J.-B. Doni, dans son *Traité des Genres et des Modes*.

Rousseau *(Dictionnaire de Musique.)*

Les vers de ce recueil sont de Baïf.

Il paraît que Lejeune avait laissé des pièces pour les autres saisons, car l'éditeur dit dans son avis au lecteur : « *Reste* « *maintenant à te supplier de recevoir ce Printemps avec ses* « *belles et diverses fleurs, esperant les fruitz des autres sai-* « *zons que je présenteray le plus tot qu'il me sera possible....* » Cependant on ne croit pas que les autres pièces aient été publiées.

5°. MISSA *ad placitum, auctore Claud. Lejeune, cum quinque et sex vocibus*, Parisis, ex offic. Pet. Ballard, 1607, in-f°. Le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Sanctus* sont à cinq voix ; le *Credo* et l'*Agnus* à six.

Cette messe, nous l'avons dit plus haut, a été trouvée dans les papiers laissés par C. Lejeune.

6°. *Premier Livre contenant cinquante* PSEAUMES *de David, mis en musique à trois parties par Claud. Lejeune, natif de Valenciennes, Compositeur en musique de la Chambre du Roy*, Paris, Pierre Ballard, 1607, 3 vol. petit in-4° obl.

Les deuxième et troisième livres de ces Psaumes à trois parties ont été publiés chez le même imprimeur en 1608, in-4° obl. « De tous les ouvrages de Lejeune, dit M. Fétis, c'est « celui qui paraît avoir eu le moins de succès, car on n'en con- « naît point d'autre édition. » Nous croyons que M. Fétis se trompe : les trois livres de ces Psaumes ont été réunis en un seul et ont formé une seconde édition complète de cet ouvrage sous ce titre : *Les cent cinquante* PSEAUMES *de David, mis en musique par Claude Lejeune, natif de Valentiennes, etc.*, Paris, 1650, Robert Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musique.

Nous reproduisons, plus loin, le 82e de ces Psaumes.

7°. AIRS *à trois, quatre, cinq et six parties, mis en musique par Cl. Lejeune*, Paris, Ballard, 1608, 4 vol. in-16 obl.

Ce recueil, annoncé par Brunet, est excessivement rare.

8°. *Les* PSEAUMES *de Marot et de Théodore de Bèze, mis en musique à quatre et cinq parties par Cl. Lejeune, natif de Valenciennes*, La Rochelle, J. Haultain, 1608, in-4°, première édition publiée par *Cécile Lejeune*, sœur du compositeur, et dédiée au Duc de Bouillon, prince de Sédan. Elle est fort rare.

Une deuxième édition a été faite à Paris, en 1615;

Une troisième à Genève, chez Jean de Tournes, en 1627, avec le portrait de Lejeune;

Une quatrième à Amsterdam, en 1629;

Une cinquième à Paris, dont on avait ôté les Psaumes à cinq, chez Ballard, 4 vol. petit in-4° obl.;

Une sixième à Amsterdam, en 1633;

Et enfin, une septième à Leyde, chez Juste Livius, en 1635; voici la description que donne de cet ouvrage de M. de Roquefort :

« *Les Pseaumes de David, mis en musique à quatre et*
« *cinq parties, par Claude Lejeune*, PHÉNIX DES MUSICIENS,
« *et rime françoise de Clément Marot et Théodore de Bèze*,
« Leyde, Justus Livius, 1635, in-12 »

« Après ce titre on trouve une planche gravée en bois représentant David à genoux, vis-à-vis une espèce de bureau et pin-

çant de la harpe. On lit au dessus : *Les Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec la musique de Claude Lejeune,* PHÉNIX, *à quatre et cinq parties.*

« Au bas de la gravure se trouve cette inscription : A Leyde, chez Justus Livius, 1633.

« Après l'épître dédicatoire aux Membres des États-Généraux des Pays-Bas-Unis, et au verso de l'avis au chanteur, est le portrait de *Claude Lejeune, de Valenciennes,* 1598 (1). Il médite sur une de ses compositions. Ses armoiries sont par devant lui à hauteur de sa figure. Elles consistent en une ruche entourée de quatre abeilles non compris celle qui entre dans la ruche. Au-dessous est cette devise : *Sic vos non vobis,* puis au bas on lit ces vers :

« En son escrit paroist le vif de son esprit,
« Sa vraye forme, ainsy se void en son escrit. »

La musique de Lejeune a été arrangée ensuite sur une traduction hollandaise et publiée sous ce titre : *Psalmen David's op vyf Stemmen, door Cl. Lejeune,* Schiedam, 1664, in-12, 5 vol.

9°. OCTONAIRES *de la Vanité et Inconstance du Monde, mis en musique à trois et quatre parties par Claude Lejeune, natif de Valenciennes,* à Paris, par Robert Ballard, 1610, 4 vol. in-4° obl. Cet ouvrage est un recueil de trente-six *Chansons* françaises, dont trois sur chacun des douze modes.

Il y a eu une autre édition imprimée chez le même, en 1641.

---

(1) C'est ce portrait que nous reproduisons en tête de cette notice.

Et enfin, 10°. *Second Livre des* MESLANGES *de Cl. Lejeune, Compositeur de la musique de la Chambre du Roy*, Paris, Pierre Ballard, 1612, 4 vol. in-4° obl.

Ce recueil a été publié par Louis Mardo, neveu de Lejeune, et dédié à M. de la Planche, avocat au Parlement de Paris.

Une autre édition a été publiée à Anvers, en 1617. On trouve dans cette collection quinze *Chansons* françaises et sept *Madrigaux* italiens à quatre voix ; douze *Chansons* à cinq , deux *Canons* et cinq *Chansons* à six, deux *Chansons* à huit, deux *Psaumes* à cinq, un *Motet* à quatre voix divisé en six parties, un autre *Motet* à cinq, un *Magnificat* à quatre, cinq et sept voix, un *Motet* à dix, une *Fantaisie* à quatre, et enfin une autre à cinq.

A cette nomenclature, nous ajouterons un Ouvrage qui n'a peut-être pas eu les honneurs de l'impression, mais dont l'existence ne peut être révoquée en doute, nous voulons parler du *Ballet de Cérès et ses Nymphes*, exécuté en 1581, aux nôces du duc de Joyeuse, dont la musique peut et doit être revendiquée pour *Claude Lejeune, natif de Valenciennes,* surnommé LE PHÉNIX DES MUSICIENS.

MORCEAUX

DE MUSIQUE

de

CLAUDE LE JEUNE,

Natif de Valenciennes,

Compositeur de la Musique de la Chambre des rois Henri III & Henri IV.

MÉLANGES DE MORCEAUX DE MUSIQUE APPELLÉS OCTONAIRES,
SUR DIFFÉRENTS SUJETS MORAUX. &c.
PAR CLAUDE LE JEUNE, NATIF DE VALENCIENNE.
COMPOSITR. DE LA MUSIQUE DE LA CHAMB. DU ROY HENRY III.

L'ambiti - - eux veut touj.rs en haut tendre, veut tou - jours en

L'am - bitieux veut tou - jours en haut ten - dre veut - - - - - - tou -

L'am - bi - ti - eux veut tou - - jours tou -

L'am - bi ti - eux veut tou - jours

- - - - - - haut ten - dre et adjouter honneur dessus honneur L'a -

- jours en haut ten - - - dre et adjouter honneur dessus hon - neur L'a -

- jours en haut tendre et adjouter hon neur dessus hon - neur L'a -

- - - - - - - en haut tendre et adjouter honneur dessus hon neur La

Ronde noire vaut 2 temps.

- vare fend la terre pour y prendre le métal ri - che ou il fon - de son

- vare fend la terre pour y prendre le métal riche ou il - - fonde son

- vare fend la terre pour y prendre le métal ri - - che ou il fonde son

vare fend la terre pour y prendre le métal riche ou il fon - - - de son

- heur l'un - - - - - - - tend - - - - - en - - - - haut

- heur L'un - - - - - - - - - tend - - - - en - - haut

- heur et l'au - - - tre tend

et l'au - - - - - tre tend



L'un est contraire à l'autre ce nous sem
L'un est contraire a l'autre ce nous semble ce nous se
en - - - - - - - - bas tend en bas
mai
en - - - - bas en bas
-ble
car à la fin ils
-ble
car à la fin il
pour ce la contrai - - - res ne sont - - - - - pas
car à la fin ils
mais pour ce la contrai - - - res ne sont pas
car à la fin ils
se treuvent en sem - ble
mais pour cela contrai - res ne sont
se treuvent en - sem - - ble
mais pour ce - la con - trai - res
se treuvent en - - sem - - ble
se treuvent en - sem - - ble
pas car à la fin ils se treuvent en - sem - ble
ne sont pas car à la fin ils se treuvent en - - sem - ble
car à la fin ils se treuvent en - sem - ble
car à la fin ils se treuvent en - sem - ble

CANSON DE PETRARQUE; SECOND COUPLET A 5. VOIX. PAR CLAUDE LE JEUNE EN 1582 SOUS LE RÈGNE D'HENRY III.



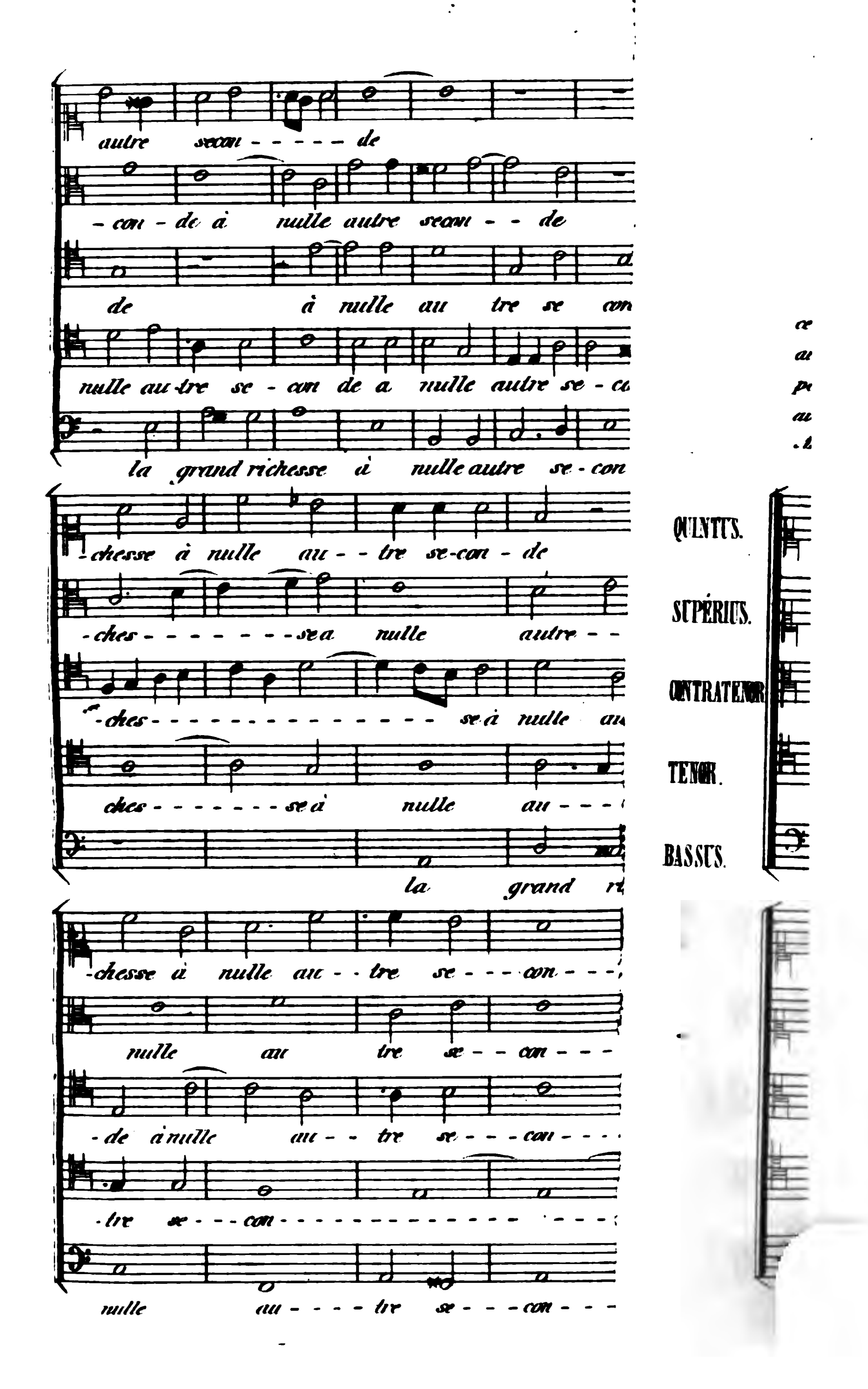


blanc y-voire es - - toit et blanc y-voire es-toit
-blanc y voire es-toit et blanc y
Qui tout d'é - - - bène et blanc y - - voire es - toit -
-bène et blanc y - voi - - - - - - - re es - - toit et blanc
-bène et blanc y - voire es - - toit a
a voi - - - - - - - - - - - les d'or et les cor-
-voire estoit a voi - - - - - - - les d'or a voiles
a voi - - - - les d'or a voiles d'or a
y - - voire es - toit a voi - - - - les
voi - - - - - les d'or et
des de Soy - e Dous fut le
d'or et les cordes, et les cor - des de soye, Dous fut
les cordes de soy - e les cordes de soy - e Dous
d'or a voiles d'or et les cordes de Soy - e Dous
les cor - des de Soy - e Dous fut

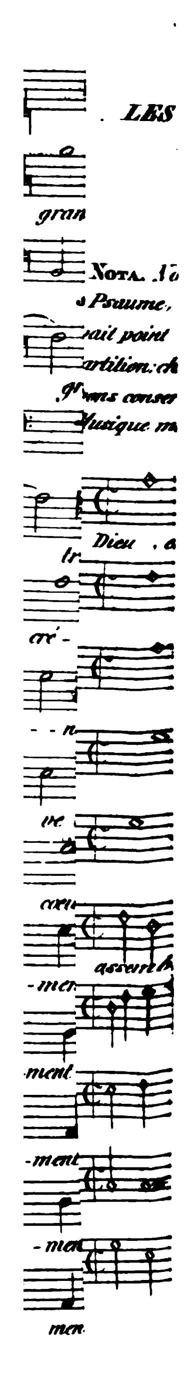

vent, la mer pai - si - - - - - ble et Coy - - - - - - e.
le vent, la mer pai - si - - - ble et Coy - - - - - e, le
sur le vent. - - - - - - - la mer paisi - ble et Coy - - - e,
sur - - - le vent, la mer - - - paisible et coy - - - e.
le vent, la mer paisible et coy - - - - - - - e, le
le Ciel par-tout clair se ma - ni - fes - - - - toit;
Ciel par - tout le Ciel par - - - tout clair se mani - fes -
le Ciel par-tout clair se ma - ni - fes - toit; la belle
le Ciel par - tout clair se mani - fes - - toit; la
Ciel par - tout clair se mani - - - fes - - toit, la bel - - le
la bel - - le nef pour sa char - ge par - - - - - -
- - - - - - - - - - - - toit la belle nef pour sa char - -
nef pour sa charge par - toit pour sa char - ge por -
belle nef pour sa char - ge portoit pour sa char - ge por - -
nef pour sa char - - - ge por - - - toit


toit riches tré - sors mais tempes - te mais tem -
-ge por - toit riches tré - sors, mais tem - peste subite
-toit ri - ches tré - - - sors, mais tem-peste subite en-
-toit ri - ches tré - sors mais tempeste su - bite en
ri - ches trésors, mais tempeste su-bite
peste subite en troublant l'air Cette mer tant s'ir-
en troublant l'air en troublant l'air cet - - te mer
troublant l'air cette mer tant s'ir-ri-te Que
troublant l'air en troublant l'air cet - te mer tant s'ir - ri-te que
en troublant l'air cet-te mer tant s'ir-ri - - - te
-rite que la nef hurt un roc ca - ché sous l'on - - - - - de
tant s'irrite O
la nef hurt un roc ca - ché sous l'on - - de caché
la nef hurt un roc ca - ché sous l'on - de
que la nef hurt un roc ca - - che sous l'on - de


O grand fortu - - ne O cré - - ve cœur
grand fortu - - - - - - ne O
sous l'on - - - de O grand for - - tu - -
grand for - - - tu - - - ne O cré -
O cré - - - - - - - ve
trop grief De voir perir en un mo -
cré - - - ve cœur trop grief de voir périr en un mo -
- - - ne O cré - ve cœur trop grief de voir perir en un mo -
ve cœur trop grief de voir périr périr en un mo -
cœur trop grief de voir pé - rir en un mo -
- ment si brief la grand ri - chesse à nulle
- ment si brief la grand ri chesse à nulle au tre se
- ment si brief la grand ri - chesse à nulle au tre se - con -
- ment si brief la grand richesse à
ment si brief



autre secon - - - - - de
- con - de à nulle autre secon - - de
de à nulle au tre se con
nulle au-tre se - con de a nulle autre se - co
la grand richesse à nulle autre se - con
-chesse à nulle au - - tre se-con - de
-ches - - - - - - - - sea nulle autre - -
-ches - - - - - - - - - - - - - - - se à nulle au
ches - - - - - - - se à nulle au - - -
la grand ri
-chesse à nulle au - - tre se - - - con - - -
nulle au tre se - - con - - -
- de à nulle au - - tre se - - - con - - - -
- tre se - - - con - - - - - - - - - - - - - - - -
nulle au - - - - tre se - - - con - - -
QUINTUS.
SUPÉRIUS.
CONTRATENOR.
TENOR.
BASSUS.



LES
gran
Nota. 1
Psaume,
ait point
artilion:
Musique
Dieu
cré -
ve
assemb
-men
ment
-ment
- men
men

SOLSTICE D'ÉTÉ 1846.

22 et 23 juin 1846. — Heures.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Flèche du ménisque.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCROMÈTRE. Boule humide.	PSYCROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	VENT. Vitesse par seconde.	VENT. Direction.	ÉTAT DU CIEL.
	m m.	m m	°	°	°	°	m m.	m	m		
6 matin	761,06	1,13	21,3	20,2	19	1,2	16,28	88		E.	Ciel calme et serein, brouillard léger.
7	61,16	1,23	21,5	25	21,8	3,2	17,72	75,8	1,08	E. S E.	Ciel serein.
8	61,16	1,23	22	27	23,4	3,6	20,07	73,2	0,97	E. S E.	»
9	60,87	1,23	22,4	28,3	23,2	5,1	18,90	64,1	2,36	S E.	»
10	60,31	1,13	23,6	29,4	24	5,4	19,73	62,9	3,61	S. S E.	»
11	60,02	1,03	25,5	31,1	24,6	6,5	19,76	57,3	1,89	S.	Quelques légers cumulus.
12	60,02	1,03	27,5	32,5	24	8,5	17,84	47,9	4,73	S.	Les cumulus augmentent et s'épaississent,
1 soir.	60,02	1,03	28,5	32,8	24,1	8,7	17,96	47	5,52	S.	Cumulus nombreux, quelques cumulostratus.
2	59,27	1,13	28,5	33,2	25	8,2	19,19	49,6	5,09	S.	Eclaircies quelques cirrus au zénith 45° S O.
3	58,05	1,13	28	33,4	25,2	8,2	19,51	49,9	4,91	S.	Les cumulus diminuent.
4	57,96	1,14	27,7	32,5	24	8,5	17,84	47,9	2,93	S. S E.	Quelques cumulostratus; cirrus 60° N. — Cirrus et cirrostratus.
5	57,48	1,13	28	33	24	9	17,54	45,9	2,52	S.	Assez serein, cirrus épars.
6	57,01	1,13	28	32	23	9	16,28	44,9	1,96	S.	Cirrus et cirro-stratus nombreux.
7	56,82	1,04	27,4	30	24,7	5,3	20,61	63,6	0,87	S.	45° S.
8	56,35	1,02	26,3	27	24	3	21,19	77,3	1,02	S.	
9	56,26	1,03	25,2	25,2	22	3,2	18,57	75,7	2,85	S.	Assez serein ; stratus grisâtres très-alongés au couchant.
10	55,88	1,02	24,8	24	21,2	2,8	17,86	77,6	5,26	S.	
11	55,14	1,04	24	23,4	20,7	2,7	17,35	77,9	12,48	S.	
12	54,86	1,01	24	22	20	2	16,99	82,8	9,26	S.	Des cumulus et cirrostratus couvrent la surface du ciel.

22 juin.

23 juin.

	m m.	m m.	°	°	°	°	m m.	°	m		
1 matin	754,39	1,04	23,8	21,8	21	0,8	18,85	92,9	1,20	s. s o.	Eclaircies; le vent est apaisé, les vapeurs se condensent rapidement.
2	53,92	1,04	23,5	21	20,5	0,5	18,46	95,4	0,97	s. s o.	Calme et couvert de cirrostratus plus épais et grisâtres à l'horizon, mélangés de cirro cumulus, cumulus et cumulo-stratus.
3	53,63	1,13	23,5	20,4	20	0,4	17,96	96,3	0,82	s. s o.	
4	53,54	1,13	23,2	20	18,5	1,5	15,63	85,8	0,82	s. s o.	Développement sensible d'électricité. — Ciel grisâtre et très-chargé, 6 heures 1/4 pluie.
5	53,07	1,03	23	21	20,2	0,8	17,95	92,8	6,32	s o.	
6	52,97	1,03	23	20,7	20,4	0,3	18,47	97,2	9,53	s o.	Pluie légère.
7	52,13	1,03	22,5	21,3	21,1	0,2	19,33	98,2	7,56	s o.	Id. 7 heures 1/2 grande pluie.
8	52,78	1,12	22,4	19,1	18,8	0,3	16,64	97,1	1,08	s. o.	Pluie, éclairs, tonnerre.
9	53,07	1,13	22,4	18,8	18,2	0,6	15,91	94,5	0,82	s. o.	Quelques petites éclaircies se forment à l'O.
10	52,88	1,03	22,4	20	18,3	1,7	15,33	84,5	7,12	s o.	Très-sombre, cumulus et cumulo-stratus noirâtres, pluie fine.
11	53,92	1,04	22,7	19,2	17,2	2	14,17	82,1	27,49	o.	Quelques éclaircies, vent violent.
12	53,92	1,04	23,5	20,5	16,5	4	12,28	65,4	25,52	o.	Bourrasques.
1 soir.	54,10	1,03	23,5	21	17	4	17,77	66	27,04	o.	
2	54,86	1,13	23,8	22	17,8	4,2	13,35	65	18,68	o.	Eclaircies.
3	55,04	1 12	23	20	15,8	4,2	11,56	63,5	16,07	o.	Id. petites.
4	55,23	1,03	23,2	19,5	14,4	5,1	9,88	56,1	23,99	o. n o.	Grandes éclaircies-cirrostratus très-alongés au zénith, cumulus nombreux à l'horizon.
5	55,51	1,03	23	19,8	14,4	5,4	9,70	48,5	27,67	o. n o.	
6	55,61	1,03	22,5	19,4	14,7	4,7	10,35	59,1	20,48	o. n o.	

						Millim.
Evaporation de 6 heures	matin	à 12	heures soir,	22 juin		4,50.
12	id.	à 6	id.	id.		10,10.
6	soir	à 12	matin.	id.		3,20.
12	id.	à 6	id.	23 juin		1,55.
6	matin	à 12	soir	id.		2,45.
12	id.	à 6	id.	id.		4,90.

Quantité d'eau tombée, 14,80 Millim.

ESSAI SUR L'ORIGINE

DU

SOBRIQUET DE CORNARD.



Par M. Théodore LORIN, membre correspondant.

Les Italiens et les Espagnols désignent, comme nous, les maris trompés par les épithètes de *cornuto*, *cornudo*. A la vérité certains étymologistes italiens et espagnols ont prétendu que les *cornes* n'entraient pour rien dans l'origine de ces deux mots. Au rapport de Cobarruvias, quelques-uns n'ont vu dans l'espagnol *cornudo* que la contraction des deux mots latins *corde, nudus*, dénué de cœur, de courage, à cause de la lâcheté que montre le mari qui souffre patiemment les désordres de sa femme. D'autres ont prétendu que ces mots *cornuto*, *cornudo*, étaient formés de l'italien *curruca*, nom de l'oiseau dans le nid duquel le coucou dépose ses œufs. « Il cucullo fà « le sue ova nel nido della curruca, donde è venuto il motto « contra mariti balordi, che non s'accorgono del vitupero delle « mogli, e della mesticanza de' figli, *corruca*; da che poi, « corrompendosi per l'ignoranza di chi proferiva detta parola, « s'è detto *cornuto*. Oliva, *Uccelleria*, fol. 38. » Voyez aussi

Cobarruvias, *Tesor. de la leng. castell.*, au mot *cornudo*. Mais ces deux étymologies ont été entièrement rejetées, et l'on s'accorde généralement à dériver du latin *cornu*, corne, les mots *cornard*, *cornudo*, etc. En effet, chez la plupart des peuples modernes, les *cornes* sont devenues l'attribut des maris dont les femmes sont infidèles. Les Français n'ont pas été les derniers à prodiguer à ces malheureux maris toutes sortes de plaisanteries bonnes ou mauvaises, dans lesquelles les cornes jouent toujours un grand rôle. On a dit, d'un mari trompé, qu'il *portait des cornes ;* qu'il était *coiffé à la Mosaïque*, par allusion aux cornes de Moïse ; qu'il était *né sous le signe du capricorne;* que sa femme *le faisait voyager à Corneto, près de Civitá vecchia* (Brantome, *Dam. Gal.*, disc. 1). On a nommé aussi ces infortunés maris *Actéon*, *Signor Cornelius*, etc. etc. Voltaire, *Dict philos.* et, depuis lui, John Gilchrist, *Hindust. Dict.*, prétendent que ces plaisanteries sur les *cornes* sont entièrement inconnues dans l'Orient. Qu'elles l'aient été des anciens peuples orientaux, quoiqu'elles aient eu lieu chez les Grecs et chez les Romains, c'est ce que je laisse à décider à de plus savants que moi ; mais elles ne sont point étrangères aux Orientaux modernes. Les Maltais se servent du mot *karn*, cornes, pour se moquer des maris victimes de l'infidélité de leurs femmes (voyez Vassali, *Lexic. Melit. Latin.* col. 408), et ce mot n'est pas moins injurieux chez les Grecs modernes et chez les Turcs. « Chez eux, dit M. de Pouqueville, il est dangereux de « parler de cornes (κιρατα) dont il faut même éviter de pro- « noncer le nom. Vainement dirait-on aux Turcs, que c'est « l'embléme de la force; aux Juifs, que Moïse, en descendant « du Mont-Sinaï, parut avec des cornes sur le front; et aux « Grecs que l'Ecriture appelle les bras de la croix τα κιρατα « του ςτυρου, les cornes de la croix : ce nom est pour tous les « Orientaux un outrage sanglant. Un mahométan évitera de

« fouler aux pieds des *cornes* éparses sur son chemin ; un Grec » reculera d'horreur devant un limaçon ; un Juif crache dans « son sein (*) en voyant le bois d'un cerf, et le mot *kératas* « (cornu) est l'insulte la plus grave que l'on puisse faire à un « individu quelconque. Sa personne, sa femme, ses enfants « participent à cet affront plus cruel pour lui que d'être appelé « faussaire, voleur et assassin, injures regardées comme des « bagatelles, si on les compare à celle de *kératas*. » *Voyage en Grèce*, ch. 152, t. 4, p. 410.

Pourquoi les *cornes*, autrefois emblêmes de grandeur et de puissance, comme on le voit par celles qui chez les payens ornaient la tête de Bacchus, ainsi que celles de plusieurs divinités et de plusieurs princes célèbres, et qui, chez les juifs, devinrent l'attribut de Moïse législateur, comment, dis-je, les *cornes* sont-elles devenues le signe infamant duquel on flétrit les époux trompés par leurs femmes, lors même que les maris ne sont pas assez lâches pour supporter patiemment cet outrage ? Les opinions sont partagées sur ce point.

1° Cobarruvius, *Tes. de la leng. castell.*, au mot *cuchillo*, prétend que les *cornes* que l'on attribue aux maris trompés, pourraient venir de ce que les femmes adultères, lorsqu'elles quittaient leurs maris pour se rendre à leurs rendez-vous noc-

---

(*) *Cracher*, et plus particulièrement *cracher dans son sein*, est, dans la Grèce moderne, un moyen superstitieux employé pour détourner un mauvais présage, pour détruire l'effet du *mauvais œil* ou de la fascination. On retrouve encore chez nous, dans le peuple, des traces de ce préjugé superstitieux. Quand une femme enceinte rencontre un objet hideux, on lui recommande de *cracher* pour éviter que l'enfant qu'elle porte ne soit influencé par la vue de cet objet.

turnes, se couvraient la tête d'un capuchon qui avait quelque ressemblance avec une *corne*, ce qu'il confirme par ce vers :

Sumere nocturnos meretrix augusta cucullos.
Juvenal, sat. 6.

Au reste, il ne propose qu'en passant cette bizarre conjecture, qu'il paraît même avoir entièrement abandonnée, comme on le verra plus bas.

2° Si l'on en croit quelques écrivains, les cornes des maris trompés seraient une allusion à une ancienne fable d'après laquelle Mercure se métamorphosa en bouc pour obtenir les faveurs de Pénélope, femme d'Ulysse ; adultère dont naquit, dit-on, le Dieu Pan, qui vint au monde avec des cornes. Cette fable, au reste, n'a dû avoir que bien peu de crédit chez les Grecs, à raison de la chasteté reconnue de la vertueuse épouse d'Ulysse.

3° Au rapport d'Alex. de Vanegas, Abr. Abimazra, qui a écrit un commentaire sur le Lévitique, pense que les maris d'une femme adultère sont nommés *cornus*, *cornudos*, parce qu'on publiait leur honte au son des *cornets* et trompettes, usage qui a encore quelquefois lieu de nos jours, dans les charivaris, surtout à la campagne.

4° Selon d'autres, l'épithète de *cornus* serait une allusion à une espèce de boucs d'Afrique, mentionnés par Pomponius Méla, liv. 1, et dont les cornes recourbées en avant retombaient sur leurs yeux. On aurait voulu dire par là que les maris, aveuglés par leurs *cornes*, n'étaient pas en état de surveiller la conduite de leurs femmes.

5° L'opinion la plus généralement reçue est qu'en attribuant

des *cornes* aux maris trompés, on a voulu les comparer au *bouc* dont la femelle est très-lascive. On sait que les Grecs désignaient par le mot αἴξ, chèvre, une femme débauchée. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que les Italiens nomment *becco*, bouc, *becco cornuto*, bouc cornu, le mari d'une femme infidèle ; d'où le mot *bec cornu*, employé par Molière : les Espagnols nomment aussi *cabrones*, boucs, les maris victimes d'un pareil accident. Cette étymologie a été adoptée par Cobarruvias, *Tes. de la leng. castell.*, au mot *cornudo*, et par un assez grand nombre d'étymologistes.

6° Quoique l'origine que je viens de rapporter soit assez vraisemblable, je crois devoir néanmoins risquer la conjecture suivante. Les mots *cornu, cornard*, n'ont pas été exclusivement appliqués aux maris trompés : ils ont servi à désigner en général un *sot*, un *imbécille*.

« Plus est *cornu* que cerf ramé
« Chiche homme qui cuide estre amé »
Rom. de la Rose.

« .... Sommes-nous béjaunes,
« Ou *cornarts?* où cuidez-vous estre ? »
Farce de Pathelin, p. 85, *etc.*

D'où notre mot populaire *cornichon*, et le mot *cornibau*, bénêt, imbécille, usité dans les environs de Valenciennes (1). Les mots *cornard, cornardie*, se rencontrent fréquemment dans nos

---

(1) Voy. Gab. Hécart, *Dict. Rouchi*, p. 127 — Un homme qui avait eu dispute avec un Champenois disait, en faisant allusion au terme populaire, *cornichon* : « La Champagne me fait l'effet d'un immense bocal de *cornichons*. »

anciens écrivains français pour signifier *sot, sottise*; soit parce que celui qui s'aperçoit qu'il est trompé est aussi confus que si des cornes lui venaient soudain à la tête, soit plutôt parce que l'on considère l'homme sot, stupide, comme une *bête à cornes*. Delà les *cornes* ou les *oreilles d'âne* que l'on plaçait sur le bonnet des fous de profession; et les *cornes* que l'on montre à ceux dont on veut se moquer. Ce geste injurieux, encore en usage, surtout parmi le peuple, n'était pas inconnu des Romains, qui, pour insulter une personne, contrefaisaient l'oreille d'un âne, en plaçant le pouce près de l'oreille et remuant le main :

Nec manus auriculas imitata est mobilis albas.
PERSE, sat. 6, v. 59.

D'où je conclus que les mots *cornard, cornu*, ont d'abord signifié *sot*, *imbécille* et qu'on les a ensuite appliqués plus spécialement aux maris qui étaient assez stupides pour ne pas s'apercevoir de l'infidélité de leurs femmes, ou assez lâches pour la supporter patiemment. Aussi, jusqu'au siècle de Louis XIV, les a-t-on désignés par le mot *sot*.

« Epouser une sotte est pour n'être point *sot*. »
MOLIÈRE, *Ec. des femmes*, act. 1, sc. 1.

J'observerai en passant que les Persans désignent également par le mot *dengel*, sot, stupide, le mari d'une femme adultère. Voy. Richardson, *Arab. engl. dict.* col. 865. On a dû, par la même raison, appliquer aux maris trompés ce même signe de dérision. L'opinion que j'émets ici a été proposée également par M. Quitard, dans son excellent Dictionnaire des proverbes, art. *cornes*, où il fait preuve d'une érudition aussi sage que profonde. Je ne puis que m'applaudir de m'être rencontré avec un homme de ce mérite.

Consultez : SCURIGIUS, Gynæcolog ; voy. Journal des savants, sept. 1734. — BOREL, *Très. des ant. gauloises*, au mot *cocu*. — COBARRUVIAS, *Tes. de la leng. castell.*, aux mots *cornudo*, *cuchillo*. — OCT. FERRARI, *Orig. ital.*, au mot *becco*. — VOLTAIRE, *Dict. phil.*, au mot *adultère*. — LA MÉSANGÈRE, *Dict. des prover.*, p. 134, 135. — QUITARD, *Dict. des prov. et locut.*, p. 265 et suiv., etc.



NOTICE HISTORIQUE [1]

SUR

HENRI LEMAIRE,

STATUAIRE VALENCIENNOIS,

GRAND-PRIX DE ROME, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

Par M. ADOLPHE MARTIN, membre titulaire.

. . . .
Milhomme, Dupreau, Marmion et *Gilis*
Ne se sont point couverts d'une palme éphémère.
Modèle dans ton art, ô toi, jeune *Lemaire,*
Plus haut qu'eux, le génie à nos yeux t'éleva :
Le ciel inspirateur qui brûlait *Canova*
A jeté dans ton sein des prémices de gloire ;
Marche..., et vis dans les traits qui font vivre l'histoire !

EUGÈNE DE PRADEL. (*Panorama de Valenciennes*).

LEMAIRE (PHILIPPE-JOSEPH-HENRI) naquit à Valenciennes, département du Nord, le 20 nivôse an VI (9 janvier 1798), dans une petite maison de la rue *Pissotte* (2), aujourd'hui rue de Paris

(1) Nous avons été assez heureux pour recueillir de la bouche de Lemaire, lors de son séjour à Valenciennes en juillet 1843, quelques unes des parculârités qui ont marqué sa carrière au début. Nous avons pensé que ces renseignements, ignorés de la plupart de nos concitoyens, ne seraient pas sans intérêt pour eux.

(2) Cette rue s'étendait depuis la porte de Paris jusqu'à la place Notre-Dame.

n° 125, où *Christophe,* son père, exerçait modestement la profession de tailleur d'habits. Sa mère se nommait Rosalie *Wargnies.*

Doué d'une intelligence dont la précocité se révélait chaque jour, Lemaire s'éleva d'instinct au-dessus de la condition de sa famille, en montrant, dès sa plus tendre enfance, un goût passionné pour le dessin. Les récréations habituelles aux enfants de son âge le trouvaient indifférent. Cachant une nature ardente sous les dehors d'une physionomie dont la douceur et la finesse fesaient dire de lui qu'il ressemblait plus à une petite fille qu'à un petit garçon, — ce qui, soit dit en passant, flattait peu son petit amour-propre — Lemaire sentait sa jeune imagination s'enflammer à l'aspect des moindres choses, sous quelque forme qu'elles attestassent le génie. Il n'était jamais plus heureux que lorsqu'une plume ou un crayon se rencontrait sous sa main, car aussitôt il s'ingéniait à donner une traduction à ses pensées. Ces manifestations de l'âme indiquaient assez nettement un but de prédilection à la sollicitude de parents éclairés; ceux de Lemaire, malheurensement pour lui, n'étaient pas à même d'apprécier et de mettre à profit ces bonnes dispositions qui ne demandaient qu'un rayon de soleil pour se développer avec fruit. Il faut l'avouer, ce ne fut qu'avec répugnance et cédant plutôt aux sollicitations de quelques amis qu'au désir de leur enfant, qu'ils consentirent enfin à le faire admettre à l'Académie de Valenciennes. Lemaire avait dix ans. Issu, comme nous l'avons dit, d'une famille obscure, dont la position de fortune était plus que modeste, il ne tarda pas à ressentir les conséquences de l'injustice du sort qui, en le dotant d'heureuses dispositions, lui refusait les moyens de les cultiver utilement. En effet, à peine avait-il eu le temps de se faire remarquer de ses professeurs (1) — Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis son entrée à l'académie — que ses parents, *fatigués* de le voir suivre une carrière *qui, selon eux, ne de-*

---

(1) MM. *Léonce de Fieuzal*, sculpteur, et *Momal* peintre.

vait le conduire à rien, résolurent de la lui faire abandonner. Leurs ressources, il est vrai, répondaient mal aux charges de la famille, et, de longtemps Lemaire, en suivant l'impulsion de ses goûts, n'aurait été à même de pourvoir à ses premiers besoins. En présence d'une nécessité aussi absolue, Lemaire sentit que nulle objection n'était possible; il déposa ses crayons qu'il aimait déjà tant, et, le cœur bien gros, dit adieu à ses petits rêves dorés.

Ce n'était point assez, toutefois, d'abandonner une carrière dont le seul défaut était de promettre plus de gloire que d'argent, il fallait encore, pour remédier à cet inconvénient, si grave dans la position de Lemaire, rencontrer un emploi qui présentât le double avantage de rapporter quelque chose et tout de suite. Lemaire n'attendit pas longtemps, grâce à l'obligeante intervention d'un de ses amis (1) — alors principal clerc de Me Dupire père, notaire à Valenciennes, — qui le fit entrer dans l'étude en qualité de *petit clerc*. Les attributions du petit clerc, comme chacun sait, consistent dans les mille et une courses d'étude qui demandent plus de services aux jambes qu'à l'intelligence. Lemaire accepta, ou plutôt subit les servitudes de cette charge-machine, en docile enfant de la loi du 25 ventôse. Il pouvait s'en consoler peut-être en se rappelant la fortune de Cambacérès qui, lui aussi, avait été clerc de notaire; mais soit que ce souvenir, tout encourageant qu'il fût, le convainquit médiocrement des chances de succès que le positivisme notarial réservait à son imagination; soit que l'offre d'un émolument plus élevé, — la cause était malheureusement déterminante — eut séduit ses parents, six mois plus tard nous le retrouvons installé dans un petit bureau de loterie, tenu par une dame Doyer (2).

---

(1) Me Guislain, aujourd'hui doyen des notaires de Valenciennes.

(2) Dans la maison qui porte aujourd'hui pour enseigne : *au gagne petit*, et qui forme l'angle de la place d'Armes et de la place du Commerce.

Plus malheureux qu'avant avec le souvenir des six mois qu'il avait vécu en dehors des entraves de l'obscurité, Lemaire avait repris sans mot dire, mais non sans amertume, le joug de sa condition. Pouvait-il, en effet, lui si naturellement avide d'air et d'indépendance, lui qui avait embrassé avec tant de joie la carrière brillante et sans borne vers laquelle l'entraînaient tous ses instincts, déposer sans regrets ses chères espérances pour s'engager dans une impasse, pour se condamner à étouffer entre quatre murs les élans de sa jeune âme? Assurément non, et chacun comprendra ce que dût lui coûter ce sacrifice, combien il en gémirait encore si une circonstance toute providentielle, que nous allons dire, n'était venue réparer les torts de la fortune en lui r'ouvrant la carrière des arts.

Depuis dix-huit mois, Lemaire passait invariablement ses journées à faire des billets de loterie. Cette occupation monotone, si peu en harmonie avec la vivacité et la chaleur de son intelligence, le jetait fréquemment dans de vagues rêveries, durant lesquelles ressaisissant, pour ainsi dire, l'avenir qui lui échappait, il laissait courir sa plume sur le papier, traçant à l'aventure une foule de croquis imparfaits. Bientôt, et sans songer qu'il obéissait à une pensée plus sérieuse, ces productions légères ne suffirent plus à ses désirs ; il lui fallait quelque chose qui répondît mieux aux besoins de son imagination; un secret penchant le ramenait invinciblement dans la voie qu'il avait abandonnée d'une manière si regrettable ; en un mot, le feu sacré couvoit sous la cendre, le souffle du hasard le ralluma.

Un jour que, fatigué de sa besogne, il se livrait à ses préoccupations habituelles, Lemaire avisa dans un coin de son bureau un petit buste en plâtre du roi Louis XVI. Tout aussitôt l'idée de reproduire les traits du monarque lui vint à l'esprit. Il le fit prestement et à la dérobée, mais avec tant de bonheur que M. Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes, que le hasard avait amené chez

Mme Doyer, remarqua cette *pochade* et fut frappé de sa facture. Il interrogea Lemaire qui, dans l'impossibilité de dissimuler, en présence de Mme Doyer, l'emprunt fait à ses heures de travail, répondit en rougissant comme un petit coupable en repentir, que c'était bien lui qui avait ainsi *barbouillé* son papier. « Ce n'est rien, lui dit M. Léonce, en le rassurant par quelques marques de bienveillance, continuez à vous exercer de la sorte, reprenez vos crayons, *en travaillant vous parviendrez.* »

Ces paroles d'encouragement et d'espoir, que Lemaire n'avait jamais entendues, retentirent avec joie dans son jeune cœur. Il était heureux, le pauvre enfant, il était compris! Mais hélas! à ce bonheur si vif, si inattendu, qui lui avait fait oublier un instant sa position, succéda une réflexion aussi pénible que rigoureuse et dont la froide réalité pesait sur lui depuis longtemps : la résolution que ses parents avaient prise et les motifs qui la justifiaient se représentèrent à son esprit. Il en fit part à M. Léonce. Cet obstacle devait-il arrêter ce dernier? non, et nous sommes heureux de le proclamer, mû par un de ces nobles sentiments dont l'égoïsme de notre époque tend à étouffer le germe, il prit sur lui d'aplanir toutes les difficultés. De concert avec Mme Doyer, qu'il voulut associer à sa bonne action, il se rendit auprès des parents de Lemaire, plaida chaleureusement la cause de son jeune protégé, et s'il ne parvint pas à rencontrer logiquement toutes les raisons qu'ils invoquèrent au nom d'une nécessité trop réelle, hâtons-nous d'ajouter qu'il sut du moins les faire tomber une à une devant sa générosité.

Sans comprendre toute la portée d'une négociation dont le résultat devait exercer tant d'influence sur son avenir, Lemaire attendit le retour de M. Léonce avec plus d'inquiétude que d'espoir. Il ne pouvait se dissimuler, en effet, que de sa réponse dépendait le découragement ou le bonheur, et que déjà le bonheur lui avait fait défaut pour des motifs qui existaient encore. Aussi, qu'elle ne fut pas sa joie, lorsque M. Léonce vint

lui apprendre que tous les obstacles étaient levés, qu'il pouvait retourner à l'académie ! Au comble de ses vœux, Lemaire y reprit place en atteignant sa 12e année. Son assiduité et son ardeur lui firent faire en peu de temps de rapides progrès qui justifièrent, et au-delà, les prévisions de son professeur.

A cette époque — en 1811 — une nouvelle heureuse parvint à Valenciennes. Un enfant de la cité qui, lui aussi, occupera une des plus belles pages de l'histoire artistique de notre localité, *Abel de Pujol* enfin, ce digne et persévérant élève de David, venait de remporter le premier grand-prix de Rome. Toute fière d'un succès dont l'éclat rejaillissait sur elle, la ville de Valenciennes décida qu'une réception brillante serait faite au vainqueur. En effet, au jour indiqué pour son retour, la Municipalité et une foule de citoyens aussi curieux qu'avides d'applaudir au triomphe du jeune valenciennois, quittèrent la ville pour se porter à sa rencontre. Lemaire suivit son professeur. La pompe de la fête, le bonheur du lauréat, les acclamations de la foule l'impressionnèrent vivement ; son imagination s'échauffa à ce spectacle émouvant, l'enthousiasme le saisit, et, avec l'accent du cœur il dit à M. Léonce : « *Un jour, je reviendrai comme lui.* »

Le but ainsi marqué, il s'agissait de l'atteindre. Lemaire ne vécut plus que de cette pensée. L'étude absorba tous ses instants, et son ardeur devint telle que M. Léonce le fit asseoir à sa table afin de le laisser retourner plus vite à ses crayons. Ce puissant amour de l'art devait nécessairement porter des fruits. L'événement ne tarda pas à prouver que M. Léonce avait deviné l'artiste dans l'enfant. En 1812, à peine âgé de 14 ans, Lemaire obtint, sur de nombreux rivaux, la médaille du dessin copié. Ce premier succès, à un âge aussi tendre, aiguillonna son amour-propre. En 1813, il remporta, sans conteste, la médaille de la bosse, et, l'année suivante, celle du dessin d'après nature.

Indépendamment de ses travaux d'école et d'atelier, Lemaire s'exerçait encore, dans ses rares moments de loisir, à l'étude de la peinture (1) et de l'architecture. Cependant, après ses derniers succès, le temps était venu de choisir la carrière, d'assigner une direction définitive à ces heureuses dispositions. Une telle mission appartenait naturellement à M. Léonce, qui s'en acquitta avec honneur. Tout en travaillant le dessin dans l'atelier, depuis longtemps Lemaire n'avait pas vu, sans que cela frappât vivement son imagination, le marbre s'animer sous le ciseau de son maître, et l'argile revêtir des formes nobles et pures. M. Léonce devina le secret penchant de son élève pour la plastique, et lui proposa de se livrer à l'étude de cet art. Lemaire accepta avec empressement, et peu de temps suffit à ses louables efforts pour lui faire prendre rang parmi les premiers élèves.

Mais les besoins augmentaient avec l'âge. Pour se créer quelques ressources, l'infatigable Lemaire eut l'idée et le courage de mettre à profit ses premières notions en statuaire pour composer de petits sujets de moulure pour un bimbelotier de Valenciennes (2); c'est ainsi qu'on lui doit — ce que la plupart de ses concitoyens ignorent — le modèle du lion et des deux cygnes, emblème des armes de la ville, qui jadis figuraient, chaque année, à la procession de la fête patronale. A la même époque et sur la recommandation de M. Hécart, secrétaire perpétuel de l'académie de peinture de Valenciennes, il fut admis à donner des leçons chez Mme la Marquise de *Désandrouin*, à Fresnes. La franchise de son caractère, sa douceur et sa modestie lui attirèrent bientôt l'affection de cette dame, dont il eut lieu d'apprécier toute la générosité dans une circonstance prochaine. En effet, à peine nos frontières étaient-elles mena-

---

(1) Il fit la copie d'un petit tableau à l'huile, représentant un intérieur d'église, dont l'original se trouve au musée de Valenciennes.

(2) M. Géry *Verdavaine*.

eées en 1815, que Lemaire recevait de la part de sa nouvelle protectrice, l'offre d'une bienveillante hospitalité. Il l'accepta avec d'autant plus de reconnaissance que sa mère, voulant se soustraire aux dangers d'un siège, se retirait dans le petit village d'Aubry, et qu'ainsi il pourrait la visiter souvent et adoucir sa position. Sans occupations régulières, il consacra la plus grande partie de ses loisirs à l'étude. Il profita de son séjour au château pour dessiner à l'aquarelle plusieurs vues du parc, et exécuter de petits morceaux de sculpture, en albâtre, représentant des *oiseaux piqués par des serpents,* ou défendant leur nichée contre les attaques de ces reptiles (1).

De retour à Valenciennes après la levée du siége, son premier soin fut d'acquitter la dette qu'il avait contractée envers M. Hécart, en lui proposant d'exécuter son buste. Le calme une fois rétabli, les académies furent r'ouvertes et Lemaire put y reprendre sa place parmi les sculpteurs. Pour lui, comme on l'a vu, si les évènements l'avaient privé quelque temps des lumières de ses professeurs, ils n'avaient point interrompu ses travaux; aussi au grand étonnement de ses camarades, qu'il laissa loin derrière lui, obtint-il, en 1816, la médaille de sculpture (2).

Parvenu aussi rapidement au dernier échelon des connais-

---

(1) Ces premiers essais, ainsi que la copie du petit tableau dont nous avons parlé, ont dû passer dans les mains des héritiers de Mme la Marquise de Désandrouin à qui Lemaire en avait fait hommage, en reconnaissance de la généreuse hospitalité qu'elle lui avait offerte.

(2) Il exécuta à la même époque, dans la brasserie de M *Pluchart,* rue Cohue à Valenciennes, le buste en pierre de *François* Ier et celui de M. *Abel de Pujol*, son compatriote, dont le masque, en terre glaise desséché, fait d'après nature, se trouve en la possession de M. *Leconte,* successeur de M. Hécart, comme secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture.

sances qu'il pouvait acquérir en province, Lemaire n'eut plus qu'un désir : aller à Paris étudier les grands maîtres, s'inspirer de leurs conseils et de leurs œuvres. Mais, emporté par son cœur, il oubliait que le même obstacle qui avait arrêté ses premiers pas devait nécessairement et plus impitoyablement encore s'opposer à la réalisation de ce beau projet, devenu le rêve de tous ses instants. Il ne s'était pas demandé avec quelles ressources il ferait face aux dépenses sans nombre que tout déplacement nécessite, que toute vie d'artiste à son début réclame dans ce Paris si beau, si merveilleux, si hospitalier pour les réputations faites ; si indifférent, si froid, si égoïste pour les pygmées qui s'agitent dans la foule, sans fortune et sans nom. Et cependant c'était la première question qu'il eut dû se poser, car en abordant la réalité il ne tarda pas à se convaincre de l'impossibilité d'un tel projet. Un moyen restait pourtant, c'était, à l'exemple d'*Abel,* de s'adresser à ses concitoyens, afin d'obtenir une pension, Lemaire le tenta. Pour intéresser en sa faveur et donner, en même temps, une idée de son savoir-faire, M. Léonce lui conseilla de composer un bas-relief. Lemaire souscrivit avec empressement à cet avis, et se mit à l'œuvre avec plus d'ardeur qu'il n'en avait montrée jusque là. Il est vrai que son avenir était en jeu, et qu'il ne pouvait apporter trop de soins à un travail de cette importance. Il fut bientôt à même de soumettre son bas-relief : *Persée montrant la tête de Méduse à ses adversaires* (1). La belle exécution de ce sujet, ses récents succès et l'espoir qu'ils faisaient naître d'un artiste distingué lui méritèrent de la part du conseil académique une recommandation des plus honorables. Les vœux unanimes de ses camarades accompagnèrent ses efforts, qu'une circonstance heureuse couronna de succès. A cette époque, *Milhomme* (2) se trouvait précisément à Valenciennes pour

(1) Au musée de Valenciennes.

(2) Sculpteur Valenciennois, grand-prix de 1801.

faire accepter un projet de restauration de la statue de Louis XV (1). La présence d'un artiste habile ne pouvait qu'être profitable à Lemaire, qui trouvait ainsi dans un compatriote un appréciateur éclairé de son œuvre. Milhomme fut frappé de l'énergie de cette composition, et sa voix toute puissante se joignit à celle de l'opinion publique pour déterminer le conseil municipal à voter la pension (2).

Deux mois après, on pouvait voir sur la route de Paris un tout jeune homme, à la chevelure blonde, à l'œil vif et à l'allure décidée, un petit paquet sous le bras et une canne à la main, arpenter gaiment la distance qui le séparait de la grande ville; c'était Lemaire qui n'avait pas le temps de songer à ses fatigues, tant il était préoccupé des mille rêves que son imagination forgeait dans le champ de l'avenir. Il avait placé le bonheur au terme de voyage, il l'atteignit bientôt. Milhomme, dont l'influence l'avait si bien servi, se fit un plaisir de l'admettre dans son atelier et de le présenter lui-même à l'Ecole Royale des Beaux-Arts (3). Lemaire fut à Paris ce qu'il avait été à Valenciennes, ce qu'il devait être partout, animé d'un irrésistible vouloir; aussi le succès marqua-t-il ses premiers pas (4). Il exécuta une figure d'*Agis blessé et Iphygénie entraînée au sacrifice* (esquisse) (5) le fit admettre, avant la fin de sa première année, au premier concours d'essai pour son entrée en loge. Bien que flatté d'avoir à diriger un élève qui donnait d'aussi belles espérances,

---

(1) Erigée sur la Place d'Armes de Valenciennes et dûe au ciseau de Sally, célèbre sculpteur valenciennois.

(2) 1,000 fr. la première année, 1,200 fr. les quatre années suivantes.

(3) Inscrit au registre matricule sous la date du 8 novembre 1816.

(4) Admis 16e et 8e par jugements des 24 mars et 2 octobre 1817.

(5) Au musée de Valenciennes. — Haut. 0,33 c., larg. 0,36.

Milhomme, ne consultant que l'intérêt de Lemaire, lui conseilla de passer sous la direction de *Cartelier*, dont l'appui, comme membre de l'Institut, devait lui être plus utile dans les concours. En 1818, il obtint successivement une 3e et une 2e médailles, et la composition de *Cléombrote* et *Léonidas* (1) l'appella au concours du grand prix de Rome. Mais ce n'était point assez pour lui de se maintenir à force d'ardeur à la tête des concurrents, il trouva encore le temps, en dehors de ses travaux d'école, de compléter ses connaissances par des études anatomiques sur le cadavre, et d'exécuter plusieurs ouvrages parmi lesquels *Ulysse lançant le disque* (2). L'année suivante s'annonça sous d'heureux auspices, *une Etude académique modelée,* (3) lui valut le titre de 1er médailliste; *la mort de Messaline* (4) le replaça au nombre des élus pour entrer en loge, et bientôt *Enée guéri par le Dictame de Crète* (5) lui fit obtenir le 2e second-grand-prix (6). Pour être moins heureuse et moins féconde en résul-

---

(1) Léodinas à son retour d'exil, va s'emparer de Cléombrote réfugié dans le temple de Neptune, lorsque Chélonis, sa fille, oubliant les torts de son époux, le réunit dans ses bras avec un de ses enfants, et, dans cette position, demande sa grâce. Touché de ce spectacle, Léodinas l'épargne. — Ce bas-relief repose au musée de Valenciennes. — Haut. 1,08 c. larg. 1,50.

(2) Figure ronde-bosse, au musée de Valenciennes. — Haut. 1,17.

(3) Au musée de Valenciennes. — Haut. 0,69 c. larg. 0,46.

(4) Réfugiée dans les jardins de Lucullus, elle est assassinée par un tribun. — Esquisse au musée de Valenciennes. — Haut. 0,33 c., larg. 0,45.

(5) Au musée de Valenciennes. — Haut. 1.08 c., larg. 1,50.

(6) C'est par erreur, sans doute, que M. *Potier*, dans son livret historique sur le musée de Valenciennes, dit que Lemaire a obtenu le second grand-prix; il résulte d'une note que nous devons à l'obligeance de M. *Dumont*, secrétaire perpétuel de l'Ecole Royale des Beaux-Arts, qu'en 1819 les grands-prix de sculpture ont été procla-

tat, l'année 1820 ne laissa pas que de lui faire honneur, car si le succès échappa à sa composition de *Caïn maudit par l'Eternel*, c'est que, trop préoccupé de l'exécution de la tête et du torse, à laquelle le jury s'empressa de rendre justice, il dût négliger, faute de temps, toute la partie inférieure de son bas-relief (1). Mais le découragement ne pouvait rien sur la volonté de Lemaire, il a touché le but, il l'atteindra. En effet, en 1821, à l'âge de 23 ans seulement, il remporta la palme tant désirée, (2) son *Alexandre-le-Grand chez les Oxidraques* fut couronné ! (3).

---

més dans l'ordre suivant : 1er grand-prix M. Dimier ; 1er second grand-prix M. Lequien ; 2e second grand-prix M. Lemaire.

(1) Après le concours, Lemaire brisa sa composition pour ne conserver que la tête de Caïn qu'on peut voir encore dans son atelier.

(2) L'Académie Royale des Beaux-Arts ayant arrêté que les noms de MM. les élèves de l'Ecole Royale et spéciale des Beaux-Arts qui auraient, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par MM. le comte de Caylus et de Latour, seraient, à compter de 1821, proclamés en séance publique, à la suite des grands-prix, la médaille du prix pour *la tête d'expression* a été partagé entre MM. *Lemaire* et *Court*, peintre. Lemaire avait exécuté, pour ce concours, une *tête de vierge*, d'un travail remarquable, dont l'heureux possesseur M. Ledieu-Debaive, son ami, a fait don au musée de Valenciennes.

(3) Voici le sujet de ce bas-relief :

Alexandre est seul dans la ville d'Oxidraque qu'il assiège, et dont il a témérairement franchi les murs. Pour ne pas être cerné par les ennemis, il s'est retiré contre un arbre, où il s'est défendu pendant longtemps. Déjà la fatigue a fait fléchir ses genoux. Il a étendu deux Indiens à ses pieds : la terreur a fait reculer les autres, mais de loin ils lui lancent encore des flèches. Une d'elles l'atteint : Alexandre tombe baigné dans son sang, les armes lui échappent des mains, et l'Indien accourt pour le dépouiller ; mais le prince indigné, rappelant ce qui lui reste de vie, se relève et lui plonge son poignard dans le sein.

C'est ce dernier moment que l'artiste avait à saisir. Le groupe d'Alexandre à genoux sur les corps des deux Indiens et venant d'en terrasser un troisième, est d'une très-belle composition, et l'ensemble est d'un effet satisfaisant.

Ainsi, l'enfant réalisait, dix ans plus tard, la prédiction qu'il avait faite à son professeur en voyant le triomphe d'*Abel:* *« un jour, je reviendrai comme lui »* avait-il dit, et comme lui, en effet, il allait revenir dans sa ville natale pour goûter la plus douce récompense qu'artiste reconnaissant puisse ambitionner : acquitter la dette du cœur par l'hommage de ses couronnes. Comme Abel, il allait bientôt contempler à Rome, dans cette terre classique de l'art, les nombreux chefs-d'œuvre de ses illustres devanciers, et puiser à la pureté de cette source de grandes et nobles inspirations. Son âme d'artiste allait se réjouir et s'enflammer au spectacle imposant des richesses de l'Italie ; il allait vivre enfin de la vie qu'il avait rêvée, et trouver dans ses travaux l'oubli des tribulations qui avaient marqué ses premiers pas.

Cependant, Lemaire ne voulut pas quitter la France sans prendre congé de sa famille. Il revint à Valenciennes, sans pompe et sans bruit, s'accommodant mieux des éloges de l'amitié que des palmes de la victoire. Mais s'il crut devoir, par un excès de modestie, se dérober à l'ovation publique qu'on lui préparait, il n'oublia pas ce qu'il devait à sa ville natale. Mû par un sentiment de reconnaissance et de délicatesse, que, par la suite, on retrouvera toujours en lui, il fit hommage à ses concitoyens de son *Alexandre-le-Grand chez les Oxidraques,* qui lui avait valu le premier Grand-prix (1).

Lemaire partit pour Rome, accompagné des vœux de tous, vers la fin de décembre 1821. Comme on le pense bien, le premier soin du jeune valenciennois fut de satisfaire son impa-

(1) Lemaire avait désiré que ce bas-relief fut placé au milieu de ses anciens camarades, dans la salle même de l'académie où il reçut les premières leçons de dessin ; mais il était dans un mauvais jour, et lors de la restauration de l'hôtel-de-ville il fut transporté dans cet édifice où il repose maintenant.

tiente curiosité, d'admirer toutes les merveilles de l'ancienne *Reine du monde*. De son aveu, l'idée qu'il s'était faite de toutes les beautés de l'art antique s'effaça devant les proportions gigantesques du *Colysée*, des temples de la *Paix*, de *Mars Vengeur* et de *Vénus*; les arcs de triomphe de *Trajan*, de *Tite*; le *Campo-Vaccine*, le *Capitole*; les Colonnes *Antonine* et *Trajane*; tous ces souvenirs, tous ces glorieux témoins de la splendeur et de la magnificence Romaine passèrent successivement sous ses yeux, en le pénétrant d'un juste et vif sentiment d'admiration (1). L'âme s'élève au spectacle du beau; nul, plusque Lemaire, eu égard à sa nature impressionnable, ne devait subir cette heureuse influence. Il se sentit grandir, lui si petit dans cette sphère majestueuse de l'art, en présence des chefs-d'œuvre des grands maîtres; un éclair brilla dans sa nuit, il osa rêver la gloire!... Mais ce désir de la gloire l'avait-il puisé dans un vain sentiment d'amour-propre? non, en cédant à la plus noble inspiration de son cœur, il pensait à son pays, à Valenciennes, à sa mère!

C'est animé de telles dispositions qu'il fut prendre place parmi les pensionnaires de la *Villa Médicis*, sous la direction de M. *Guérin*.

---

(1) Il paraît que cette admiration ne s'arrêta pas aux arcs de triomphe et aux colonnes, car Lemaire écrivait quelques jours après son arrivée à Rome, le 1er janvier 1822: « Que de belles femmes! « J'avoue que jamais je n'en vis de plus belles et en plus grand « nombre, il y en a presqu'autant que de prêtres!..... » Et plus loin, fesant un retour à une triste réalité, il ajoutait: « Quant à ces « fiers Romains qui ont fait trembler le monde, il n'en reste que des « ruines! Ils dorment sans passion au milieu des vestiges de la gran- « deur de leurs ancêtres, et dans les lieux qui retentissaient jadis des « cris de gloire, où le triomphateur recevait la couronne et les féli- « citations d'un peuple de héros, on n'entend plus que le chant lu- « gubre et monotone des Capucins qui prient pour les âmes du pur- « gatoire! »

L'honneur de notre pavillon artistique reposait en de trop bonnes mains pour n'être pas dignement soutenu. En 1823, on remarquait à Paris, dans l'ancien musée des Petits-Augustins, parmi les envois des pensionnaires de France à Rome, un *Titan foudroyé*, de grandeur colossale (1). C'était la première production de Lemaire, elle lui valut de légitimes éloges.

Il fallait à l'activité de cette imagination un aliment toujours nouveau. Entendant vanter chaque jour les chefs-d'œuvre de sculpture dont est si riche le royaume des Deux-Siciles, Lemaire ne put résister au désir de visiter Naples. Il s'y rendit en juin 1824 et y passa trois mois partagés entre l'admiration et l'étude. Il profita de cette absence pour faire ébaucher, à Rome, le marbre destiné à une statue de sa composition, représentant *une jeune fille tenant un papillon énéagé dans ses dix doigts*. Cette exécution, tout-à-fait en dehors des travaux de l'école, devait être à ses frais, et, en présence des ressources dont il pouvait disposer et qui se réduisaient tout juste à sa pension (75 fr. par mois), Lemaire hésita longtemps, malgré l'offre encourageante que lui fit son directeur de lui avancer une somme de 1,000 fr. remboursable seulement après la vente de sa statue. Cet acte de générosité, tout en le comblant de joie, avait éveillé chez lui d'honorables scrupules, à l'idée que le succès pouvait ne pas répondre à son attente. Cette crainte, exagérée sans doute, pesait sur sa détermination de tout le poids de la délicatesse d'un homme d'honneur, et il ne fallut rien moins que l'assentiment unanime de ses camarades et les instances réitérées de son directeur, pour le décider à accepter. Une fois sa confiance ainsi partagée, il lui sembla que sa responsabilité morale était moins engagée, qu'il pouvait fonder de plus douces espérances

---

(1) L'année précédente, il avait adressé à Valenciennes, à son frère Casimir, une petite vue de son atelier, dans lequel on pouvait remarquer la figure de ce Titan, en voie d'exécution.

sur l'avenir. Si haut placé dans l'estime de tous ceux qui l'entouraient, il avait trop à cœur de justifier l'opinion qu'on voulait bien concevoir de lui, pour ne pas consacrer tous ses loisirs, apporter tout le zèle, toute la somme de génie et de talent dont il pouvait disposer, à l'étude de cette composition délicate dont l'exécution offrait des difficultés sans nombre. En se les imposant par le choix d'un semblable sujet, Lemaire avait compris qu'une réputation solide ne s'établit jamais sur un triomphe facile. Il se mit donc à l'œuvre avec la conscience de la tâche qu'il entreprenait et l'espoir de la mener à bonne fin.

Toutefois, ses travaux d'école ne devaient point souffrir de cette entreprise. L'année suivante, il envoyait à Paris *Ulysse Diomède et Dolon* (grandeur naturelle); en 1825, l'étude du *Laboureur de Virgile* trouvant des ossements romains sous le soc de sa charrue, et un *Saint Sébastien* de grandeur colossale (1). Toutes ces productions firent honneur à Lemaire. N'ayant plus qu'une année à passer à Rome, il la consacra à l'exécution en marbre du *Laboureur de Virgile* et à l'achèvement de sa *jeune fille tenant un papillon*. La pureté et la grâce que respirait cette dernière œuvre firent évènement dans le monde artistique, avant même qu'elle ne fut terminée, et valurent à son auteur d'éclatants témoignages d'admiration et d'estime. Parmi les personnages de distinction dont il eut l'honneur, à cette occasion, de recevoir la visite dans son atelier, il faut citer la reine Hortense et le duc de Fitz-James, pair de France. Ce dernier eut la bonté de lui dire : « Monsieur Lemaire, je remercie M.

---

(1) Un journal de Paris, *Le Frondeur,* s'exprimait ainsi sur le compte de notre compatriote : « Un Saint Sébastien de M. *Lemaire* est, de tous les morceaux de sculpture envoyés de Rome, le plus estimable et le plus capital. Le style en est assez élevé, mais il laisse à désirer plus de finesse et peut-être aussi plus de grâce ; l'étude en est consciencieuse et large. Cette statue exécutée en marbre pourrait être un ouvrage remarquable. »

» M. le directeur de m'avoir fait faire votre connaissance, je » désire la conserver; je vous attends à Paris ». Ces paroles flatteuses, jointes à l'approbation quotidienne de son maître et de ses camarades étaient bien faites, il faut l'avouer, pour encourager Lemaire, et lui donner cette assurance si nécessaire à l'artiste aux prises avec les difficultés de l'art; aussi en triompha-t-il avec autant de bonheur que de talent.

Lemaire vit arriver avec plaisir le terme de son séjour à Rome. L'idée de revoir la France, et surtout sa respectable mère, ajoutait encore à son impatience. Son cœur avait souffert d'une séparation de cinq années, et il lui tardait d'en effacer le souvenir par le double hommage de sa tendresse et de ses succès.

» Enfin, écrivait-il le 30 septembre 1826, j'ai déposé depuis quelques jours la lourde masse et le ciseau pour me reposer d'un travail qui n'a pas cessé depuis un an. Mes bras en sont fatigués, il est vrai, mais mon goût pour le marbre, pour cette matière séduisante s'est accru avec l'étude et les difficultés.... »

« Dans vingt jours je quitte Rome..... Adieu, beau ciel, c'est toi seul que je regrette, heureux si ton influence a fait naître dans mon cœur l'amour du beau et du grand qui caractérise les chefs-d'œuvre des hommes de l'antiquité! Et pourtant devrais-je croire à ta bienfaisance, quand les hommes que tu éclaires aujourd'hui, sont si loin de ressembler à ceux d'autrefois!.....

« J'emporterai avec moi tous ces beaux restes de la grandeur de nos maîtres, ils seront toujours gravés dans mon cœur. Puisse leur souvenir me tenir à jamais dans la route qu'ils ont rendue si difficile! En suivant d'aussi beaux exemples, je n'aurai rien à me reprocher si mes moyens ne répon-

dent pas au désir que j'ai de bien faire : un excellent pilote ne conduit pas toujours au port. »

A peine arrivée à Paris, l'œuvre de Lemaire avait fait sensation et les journaux de l'époque (1) s'étaient empressés d'enregistrer le plaisir qu'elle avait causé non seulement aux gens de l'art, mais encore à tous ceux dont le cœur est sensible à ce qui est beau. L'heureuse nouvelle de cet accueil vint trouver Lemaire à Florence, qu'il était sur le point de quitter pour visiter Bologne et Venise. Précédé d'une recommandation qui réalisait ses vœux les plus chers, il ne songea plus qu'aux douces émotions qui l'attendaient au retour, et à la joie de les faire partager par sa mère, qu'il ne séparait jamais de son bonheur. Nous n'essaierons pas de dire avec quel légitime orgueil il apprit que le roi Charles X désirait acquérir sa statue, pour en faire présent à Mme la duchesse de Berri, qui en avait remarqué la beauté, dans une récente visite à l'école royale des Beaux-Arts ; qu'il nous suffise d'ajouter que la princesse prit cette statue en *telle affection* qu'elle ne pouvait s'en séparer. C'est ainsi que lors de ses fréquens séjours au château de Rosny, elle ne partait et ne revenait jamais qu'en compagnie de *sa chère Psyché*, comme elle l'appelait (2). N'y a-t-il pas dans ce seul fait un éloge bien flatteur pour Lemaire, et, s'il avait manqué quelque satisfaction à son amour-propre d'artiste, ne l'eût-il pas trouvé dans la distinction dont il fut l'objet de la part du jury d'exposition de 1827, qui lui décerna une médaille d'or de

---

(1) Nous n'en citerons qu'un seul. *La Pandore* du 12 septembre 1826 disait, en parlant des morceaux de sculpture envoyés au musée royal : « Le seul que nous puissions mentionner avec éloge est une figure de *Jeune fille*, par M. *Lemaire* (de Valenciennes) ; c'est une composition charmante, très-bien exécutée ; un morceau plein de grâce et d'un dessin très délicat ».

(2) Cette statue se trouve aujourd'hui dans la galerie de M. Odiot, à Paris.

première classe, à raison de cette œuvre délicieuse qui avait enlevé tous les suffrages? Toutefois, que le beau succès de la *Psyché* ne nous fasse pas omettre une statue en marbre du *duc de Bordeaux* (1), ainsi qu'un groupe, également en marbre, représentant *la Vierge, l'enfant Jésus et St.-Jean* (2), que Lemaire avait exposés au même Salon.

Depuis 1825, existait à Paris une société connue sous le nom de *Réunion des Enfants du Nord* (3), composée des hommes éminents, dans diverses carrières, auxquels le département du Nord a donné naissance. La brillante réputation que venait d'acquérir notre jeune statuaire lui donnait des droits incontestables à l'honneur d'en faire partie; il y fut reçu en 1827.

L'année suivante, la ville de Cambrai ouvrit une exposition, à la suite de laquelle Lemaire obtint une médaille d'argent pour l'envoi de deux productions, dont la première (une tête d'expression) lui avait valu un prix à l'école des Beaux-Arts, et la seconde *(Alexandre-le-grand chez les Oxidraques)*, le premier grand-prix de Rome (A). Objet de tant de faveurs, que fit Lemaire pour s'en rendre digne? Il prit envers lui-même l'engagement de ne point se reposer qu'il n'eût pleinement répondu à l'attente de ceux qui avaient foi en son avenir; et, qui le connait sait si, sous ce rapport, son amour-propre était facile à contenter. L'inaction d'ailleurs convenait mal à son génie, il fallait qu'il marchât et grandît toujours; c'est ainsi que pour

---

(1) Commandée par la duchesse de Berri.

(2) Dans l'église Ste-Elisabeth-du-Temple, à Paris. M. *Ledieu-Debaive*, de Valenciennes, possède le modèle réduit de ce groupe.

(3) Ce fut dans le salon de Melle Duchesnois où le hasard avait rassemblé MM. *Onésime Leroy*, *Abel de Pujol*, *Bra*, *Boniface Saintine et Hypolite Bis*, qu'a été conçue l'idée de former cette société. *(Précis historique des réunions de la Société du Nord à Paris*, par Aug. Delsart. Valenc. 1840).

céder au besoin de création dont il était possédé, il composa le modèle du bas-relief de la *mort du général Marceau*, destiné à décorer la façade du midi de l'arc de triomphe de l'Etoile (1), et exécuta les bustes de M. le comte de Boisbertrand, de M. *Quecq*, peintre d'histoire, son ami, et de son frère *Casimir*. En 1829, le Fronton de l'église Notre-Dame de Lorette s'embellissait de sa statue *l'Espérance*.

Cependant, après bien des lenteurs et des vicissitudes (2), l'édification de l'église de la Madeleine touchait à son terme. Pour rendre ce temple digne de son objet, il convenait que le tympan, dont on avait décoré sa façade antérieure, fût orné d'un sujet en harmonie avec sa grande architecture, qui offrît à la vénération des fidèles une page de l'Écriture dont la représentation frappât les yeux et l'âme. Afin d'arriver à une exécution qui laissât le moins à désirer, la sagesse et l'équité commandaient d'ouvrir la carrière à tous. Le gouvernement le comprit, et cette grande composition fut mise au concours. En France, l'écho ne manque jamais quand la gloire fait appel au talent; aussi est-ce avec un véritable sentiment d'orgueil

---

(1) C'est d'après le plan et sous la direction de M. Chalgrin, membre de l'Institut, élève de Servandoni, l'un des plus célèbres architectes du XVIII siècle, que fut commencé en 1809 l'arc colossal de l'Etoile. (*Notice hist.* sur M. Chalgrin par Quatremère de Quincy. Paris 1816).

Il n'est pas sans intérêt de constater ici que sans avoir l'honneur de pouvoir revendiquer une part de l'illustration de Chalgrin, Valenciennes a cependant quelque droit de s'en énorgueillir par l'alliance que la fille de celui-ci contracta avec M. le Marquis de Désandrouin, dont le nom est historique dans notre arrondissement.

(2) La première pierre en fut posée le 3 avril 1764. Les travaux se traînèrent péniblement jusqu'en 1806, époque à laquelle un décret impérial, rendu au camp de Posen le 2 décembre, changea la destination de ce temple en le consacrant à la gloire des armées françaises. Un des premiers soins de la Restauration fut d'effacer la pensée du grand Capitaine, en rendant le temple au culte divin.

national que nous constatons ici, que *vingt-neuf* concurrents se donnèrent rendez-vous à ce glorieux tournoi. En présence d'un tel empressement, une Commission fut nommée par M. le Ministre de l'Intérieur à l'effet de régler le programme de la lutte. Son premier soin fut de décider que les concurrents seraient libres de choisir leur sujet; qu'une première épreuve aurait lieu, à l'issue de laquelle les auteurs des six meilleurs projets se disputeraient définitivement la palme, en exécutant, dans le délai de huit mois, un modèle achevé de leur esquisse, au 16e de l'exécution monumentale ; qu'à cet effet une indemnité de 4,000 fr. serait accordée à chacun d'eux.

Nul sujet n'était plus convenable et ne cadrait mieux avec le nom sous l'invocation duquel l'église avait été consacrée, que celui choisi par Lemaire et dont voici les termes :

« *A l'heure du jugement dernier, le fils de Dieu sépare les bons* » *des méchants; les vertus sont récompensées, les vices plongés* » *dans la réprobation éternelle.* »

A toutes les époques et partout où il s'est agi de gloire, la ville de Valenciennes a toujours été assez heureuse pour trouver des représentants et des soutiens de sa vieille illustration. Cette fois encore, l'un de ses enfants lui donnait le droit de s'énorgueillir : Lemaire était admis à l'honneur du dernier concours, il faisait partie des six (1) !

Armé du courage qu'enfante le succès, notre jeune sculpteur se mit aussitôt à l'œuvre. Loin de se laisser intimider par la réputation de ses rivaux, — ce qui eût été bien naturel — il n'envisagea que le but sans s'arrêter aux obstacles qu'il avait

---

(1) Voici leurs noms, par ordre de mérite, d'après le premier concours : 1. Pradier ; — 2. Desbœufs ; — 3. *Lemaire* ; — 4. Jacquot ; — 5. Mocneth ; — 6. Gayrard.

à vaincre pour y parvenir. Mais, en même temps, il comprit que les ressorts de l'organisation humaine sont trop faibles pour être continuellement tendus, et répondre d'une manière satisfaisante aux exigences d'une semblable composition, et fut assez sage pour ne pas lui consacrer tout son temps. Cette précaution lui était d'autant plus facile, qu'à cette époque son atelier présentant une série de travaux en voie d'exécution, il pouvait se délasser près d'eux de l'étude de son concours. C'est ainsi qu'entre temps, il exécuta en marbre sa *jeune fille accroupie, effrayée par une vipère qu'elle trouve au milieu des fleurs* (1), dont le modèle en plâtre avait eu les honneurs de la précédente exposition du Louvre. Le sentiment, la grâce et la pureté qui se disputaient ce travail, en firent un chef-d'œuvre dont le succès ne devint pas moins populaire que celui qui avait accueilli la *Psyché,* à laquelle il devait former un pendant délicieux (2).

Cependant le temps marchait. Lemaire reprit son fronton pour ne plus le quitter, ce qui lui permit de remettre son œuvre avant l'expiration du délai fatal. Aux termes du programme, les six projets furent exposés durant un mois; mais quelques jours suffirent à l'opinion publique, qui se trompe rarement dans ses arrêts, même en matière d'art, pour se prononcer en faveur de notre concitoyen. (B). A cette occasion, essayerons-nous de dire ce qu'éprouva Lemaire, en présence des compositions de ses rivaux lorsque, confondu dans la foule des curieux, il entendait vanter celle-ci, critiquer celle-là, et, qu'arrivé devant la sienne, un profane, comme il y en a tant, tranchait d'un mot le succès ou la chûte? Non, car il faut être artiste pour comprendre ces émotions, et elles

(1) Au Palais du Luxembourg, à Paris.

(2) Il termina également à la même époque, pour le cimetière de St.-Quentin, un monument funéraire à la mémoire de M. Pluchart-Brabant.

durent être bien vives pour celui dont l'âme se révélait toujours d'une manière aussi ardente. Enfin, le 1er mai 1830, le jury fit connaître le résultat de sa délibération en proclamant Lemaire vainqueur, à la majorité de six voix sur neuf. Lemaire n'avait que 32 ans, et ce jour dut être le plus beau de sa vie, car, dans cette lutte glorieuse, au triomphe de laquelle il avait attaché son avenir, l'envie ne dira pas qu'il dut la victoire à la camaraderie. La commission du jury était composée, en grande partie, de membres de l'Institut, et *Pradier* qui tout récemment et à juste titre avait rempli la capitale du bruit de son nom, Pradier était leur collègue. Honneur donc à Lemaire, seul artisan de sa gloire !

En proie à une émotion bien naturelle, il n'écrivit qu'un mot à sa famille, mais un mot qui renfermait toute la plénitude de son bonheur : « *Soyez heureux, j'ai le prix !* » (1). (C).

A quelque temps de là, Lemaire arrivait à Valenciennes pour y prendre un peu de repos (2), avant de se livrer à l'exécution de l'immense travail qui lui était confié. Le Conseil académique profita de cette circonstance pour lui conférer, en

---

(1) Le premier élan avait été pour la tendresse filiale, le second fut pour la reconnaissance : « Mon cher maître, écrivait-il le lende-
» main à M. Léonce de Fieuzal, depuis deux jours j'ai tellement la
» tête absorbée qu'il m'est impossible de mettre de l'ordre dans
» mes idées ; ma mémoire et mon cœur me retracent pourtant mon
» début dans la carrière ; je n'y puis faire un pas sans me souvenir
» que c'est vous qui me tendites la main ! Sans vous, les dispositions
» que j'avais se fussent perdues, et je ne serais pas aujourd'hui
» chargé du plus beau et du plus grand travail qui ait jamais été
» fait.... Je ne puis vous exprimer toute la joie que je ressens, et
» je suis bien sûr que vous la partagerez. »

(*Courrier du Nord* 7 mai 1830, Valenc.)

(2) Avant son retour, Lemaire s'occupa des préparatifs d'un nouveau modèle qu'il fit au tiers de l'exécution. (12 mètres).

séance solennelle, le titre de Membre du Conseil (1). Lemaire fut d'autant plus sensible à ce témoignage honorable qu'il devenait ainsi le collègue de ses protecteurs (2).

Sur ces entrefaites, éclata la Révolution de Juillet. Le triomphe de la liberté ayant réveillé toutes les idées de gloire de l'Empire, le temple de la Madeleine pouvait être rendu à la destination que lui avait assignée le décret de 1806, et devenir un monument de reconnaissance à la mémoire des braves qui avaient succombé dans cette lutte immortelle. Français avant tout, oubliant que les évènements pouvaient briser, d'un moment à l'autre, ses plus chères espérances, lui faire perdre le fruit de sa récente victoire, Lemaire fut bientôt à Paris pour saluer l'aurore de la Liberté. Son cœur comme son ciseau appartenait à son pays, il ne voulut pas tarder davantage à mettre l'un et l'autre à sa disposition, soit que la lutte dût recommencer, soit qu'il dût s'inspirer de nouveau pour confier à la pierre une des pages de la glorieuse conquête du peuple. Mais l'orage ne devait gronder que trois jours, et Lemaire put bientôt se remettre à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, ses grands travaux du Fronton ne l'empêchèrent pas d'exécuter le buste en plâtre (3) du Roi *Louis-Philippe 1er*, dont il fit hommage à la Chambre des Pairs, et de terminer ceux de MM. *Taffin* (4) et *de Belleyme* (5). Le jury d'exposition du Lou-

---

(1) M. *Desfontaines de Preux*, Maire de Valenciennes, président-né du conseil académique, lui en remit le diplôme le 7 août 1830.

(2) Lemaire était le 6e statuaire valenciennois qui était l'objet de semblable distinction, depuis la fondation de l'académie.

(3) Exécuté depuis, en marbre, par M. Léonce de Fieuzal et acheté par la ville de Valenciennes.

(4) Maire de Cambrai.

(5) Ce dernier buste était destiné à être placé dans l'établissement fondé à Paris, pour les pauvres, par les soins de l'honorable magistrat dont il retrace la figure.

vre de 1831 lui décerna une mention honorable à raison de ces ouvrages (1).

L'année suivante, il eut l'honneur de présenter au Roi, qui était allé visiter son atelier, unè esquisse de *Thémistocle après la bataille de Salamine,* ainsi que la statue en marbre du *Laboureur* de Virgile (2). L'Institut réclamait depuis longtemps une statue en pied de *Racine,* Lemaire fut chargé d'en créer le modèle (3).

En 1833, Les rois Louis-Philippe et Léopold de Belgique, suivis des princes et princesses de la famille royale, allèrent visiter les travaux de la Madeleine. Le Roi fit appeler Lemaire, et, après l'avoir présenté aux augustes visiteurs, lui témoigna le désir d'examiner son œuvre. Mais il était difficile de se frayer un chemin à travers les échafaudages sans nombre qui conduisaient au fronton, et les princesses durent renoncer à les parcourir. Toutefois, et sur l'invitation des deux Rois qui firent à leur retour le plus grand éloge des travaux, elles purent diminuer leurs regrets en se rendant dans l'atelier de Lemaire, où la vue d'un modèle réduit leur permit de se faire une idée du grand bas-relief. C'est à cette circonstance que notre concitoyen dut l'honneur de recevoir chez lui les Cours réunies de France et de Belgique, et d'offrir à la Reine des Belges, qui semblait prendre plus

---

(1) Ils valurent également à Lemaire, de la part de la Société *des Amis des Arts*, de Cambrai, le rappel d'une médaille d'argent obtenue, comme nous l'avons dit, en 1828.

(2) Placée au Jardin des Tuileries en regard du *Spartacus* de Foyatier.

(3) L'illustre Tragique est représenté avec le costume de son siècle, et au moment où il compose *Phèdre*. La statue en marbre a été inaugurée à l'Institut en 1838. Le modèle en plâtre se trouve au musée de Versailles.

particulièrement intérêt à son œuvre, ce petit modèle, qu'elle accepta avec bonté (1).

Enfin, le fronton de la Madeleine fut terminé, et Lemaire reçut l'ordre de le découvrir. Ce fut le 4 février 1834, à l'heure de midi, qu'il fit tomber le voile par un soleil vif qui multipliait les effets d'ombre et de lumière, et faisait saillir les principaux groupes de la manière la plus favorable. Les acclamations unanimes d'une foule immense d'artistes et de curieux, saisis d'admiration à la vue de cette composition majestueuse, prouvèrent à l'auteur qui attendait, avec une anxiété bien naturelle, l'arrêt de l'opinion publique, que son œuvre avait répondu à toutes les exigences de l'art et du sentiment; aussi trouva-t-il, dans l'unanimité de cet accueil, la plus douce récompense de ses efforts. La tâche entreprise par Lemaire était hérissée de difficultés, et, de l'aveu de ceux qui étaient le plus à même d'en tenir compte, on ne pouvait les vaincre avec plus de talent.

Afin de donner une idée exacte de l'importance de cette composition, exécutée à l'instar des frontons d'Egine et du Parthénon, nous dirons que le tympan de celui de la Madeleine mesure 53 mètres 33 c. à sa base, sur 6 mètres 66 c. de hauteur, et que la figure du Christ n'a pas moins de 6 m. 16 c. C'est, en ce genre, la plus grande page de sculpture qu'offrent les monumens anciens et modernes (2).

Pour apprécier l'œuvre de Lemaire, et, en même temps, nous soustraire, dans cette appréciation, au soupçon de cama-

---

(1) Ce qui explique la présence de ce bas-relief au palais du Roi Léopold, à Bruxelles.

(2) Les dimensions du Panthéon, à Paris, ne sont pas tout-à-fait aussi larges. Le fronton de la Chambre des Députés a 30 mèt. sur 5; celui du Panthéon d'Agrippa, à Rome, 30 m. 33 c. sur 4; celui du temple de Minerve à Athènes, 33 mèt. 50 c. sur 3 mèt. 66 c.

raderie que pourrait éveiller notre titre de concitoyen, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de nous en rapporter à l'autorité d'un homme aussi recommandable que compétent, nous voulons parler de M. *Deléoluse* :

« ...... Quelque soit d'ailleurs (dit-il) le jugement que » l'avenir portera de cet édifice, il est de notre devoir d'his- » torien de constater le plaisir qu'il a fait à toute la popula- » tion de Paris ; de signaler le succès qu'il a généralement » obtenu ; *ce fronton, cet immense travail a causé une satis-* » *faction générale*, à laquelle nous avons pris une vive part et » dont nous nous trouvons heureux d'être l'interprète.

» Au milieu de la composition est Jésus-Christ, debout, ou- » vrant les bras à la Madeleine agenouillée, pénitente, et » implorant par son repentir et ses larmes, la miséricorde » du Sauveur. Ces deux figures forment à elles seules le sujet » principal et réel. Toutes les autres sont symboliques ou » emblématiques, et expriment ce qui s'est passé et ce qui se » passe dans l'âme de la Madeleine pendant les erreurs de sa » vie et depuis sa pénitence.

« A la gauche du Christ (à la droite du spectateur), se » tient l'Ange vengeur. Avec son épée il repousse et chasse » loin de la jeune convertie, l'Impudicité, la Luxure, l'Hypo- » crisie, l'Avarice ; et ce groupe de figures allégoriques se » termine par une âme rebelle poussée dans l'enfer par un » démon. Ce dernier épisode remplit l'angle aigu du fronton ; » et toute cette partie gauche de la composition se rapporte » à la vie passée de la Madeleine.

« A la droite du Christ (à la gauche du spectateur), se tient » l'Ange de la résurrection. Après lui s'avancent la Candeur, » la Foi et l'Espérance, dont l'attitude et l'expression indi- » quent leur intercession en faveur de la pécheresse péni- » tente. Après elle est assise la Charité tenant deux enfants,

« l'un dans ses bras, l'autre près d'elle; et enfin, l'angle » aigu de ce côté du fronton est rempli par la résurrection » d'un corps dont l'âme a été bonne. Sur la pierre tumu- » laire de cette élue, on lit ces mots : « *Ecce Dies salutis* » » qui contrastent avec le « *Vœ impio* » tracé sur la pierre » du méchant placé à l'angle opposé.

» Dessous la corniche qui sert de base au fronton, dans » un cartel qui interrompt les ornemens de la frise, on lit ces » mots dont les trois premiers sont indiqués par des initiales :

» *Deo Optimo, Maximo*, SUB INVOC. B. M. MAGDALENÆ.

» La facilité avec laquelle cette composition peut être dé- » crite, est sans doute le plus grand éloge que l'on en puisse » faire. Le sujet principal et réel, *La Madeleine au pied de* » *Jésus-Christ*, situé dans l'espace le plus grand du fronton, » attire, occupe et captive d'abord exclusivement l'œil. De là » on passe à l'examen des Anges, puis des Vertus et des Vices, » et enfin de la mort et de la résurrection, l'une étant l'écueil » qu'a évité la Sainte, l'autre le but vers lequel elle tend. Il » est difficile que le bas-relief qui remplit le tympan d'un fron- » ton, soit plus clair.

» L'exécution de cet ouvrage est, en général, grande et large; » dans quelques parties cependant on remarque un peu de » rondeur et de mollesse, particulièrement dans la figure la » plus apparente, le Christ qui, soit dit en passant, rap- » pelle singulièrement ce même personnage, sculpté de ronde » bosse à Rome en 1823, par *Thorwaldsen* (1). La position de

---

(1) Célèbre sculpteur Danois, mort subitement à Copenhague le 24 mars 1844, frappé d'apoplexie foudroyante, dans la stalle qu'il occupait au Théâtre-Royal, pour assister à la première représentation d'une pièce intitulée *Griseldis*.

» la Madeleine à genoux, donnée que le sujet impose, est peu
» favorable à la sculpture en bas-relief, surtout lorsqu'elle
» doit être vue de si loin et de bas en haut ; cependant M.
» Lemaire a sauvé cet inconvénient, avec tout le talent d'un
» homme qui a sérieusement étudié son art. L'Ange extermi-
» nateur et le groupe des trois Vertus qui intercèdent, ont
» paru aux artistes comme aux amateurs, les figures les plus
» remarquables de ce grand bas-relief dont la composition
» et l'exécution placent M. Lemaire au nombre de nos ha-
» biles statuaires (1). »

Certes, on ne reprochera pas à cette analyse le défaut trop vulgaire d'avoir été écrite sous l'impression du moment, alors que les organes de la presse rendaient unanimement hommage à l'œuvre de Lemaire (D) ; elle est le fruit consciencieux d'un examen froid et impartial, et la description minutieuse et nette qui en fait l'objet, la défend assez contre ce soupçon. Aussi, après ces honorables témoignages de l'opinion publique, ne nous reste-t-il plus qu'à féliciter notre concitoyen d'avoir attaché son nom à une œuvre d'art tout-à-fait propre à ranimer la confiance de ceux qui étaient bien près de désespérer de la sculpture monumentale en France. A ce titre, Lemaire avait droit à la reconnaissance du pays, elle ne lui faillit pas : une ordonnance royale du 15 février 1834 le fit chevalier de la Légion-d'Honneur. Le gouvernement ne voulut pas attendre plus longtemps pour l'honorer d'une récompense que l'opinion publique lui avait décernée spontanément. Lemaire écrivait le même jour à son frère, en insérant un petit bout de ruban rouge dans sa lettre « *cours chez ma mère, cours* » *lui porter ce bout de ruban et dis-lui que bientôt je serai dans* » *ses bras!* »

En effet, Lemaire revint au sein de sa famille. Comme on

---

(1) Extrait du *Journal des Débats*, 9 mars 1834. Paris.

le pense bien, Valenciennes s'était émue à l'annonce d'un succès aussi brillant que légitime. On songea donc à fêter l'heureux vainqueur de tant d'épreuves. L'académie de peinture et la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement, dont Lemaire était membre correspondant, réclamèrent à l'envi le privilège de coopérer à la réception qu'on se proposait de lui faire. Mais l'éclat du triomphe n'a pas ébranlé sa modestie, et, de nouveau, il voulut se soustraire à cette espèce d'ovation dont les dispositions resteront consignées dans les archives de la société d'Agriculture et de l'Académie, comme témoignage des honneurs que la ville de Valenciennes avait l'intention de rendre à l'un de ses enfants; comme un enseignement salutaire et un attrayant sujet d'émulation pour ceux qui se sentiraient jaloux de faire refléter sur elle un rayon de cette gloire paisible et civilisatrice qui honore les peuples.

Quoi qu'il en soit, Lemaire fut accueilli partout avec orgueil et enthousiasme, et, pour être moins solennelle, sa réception n'en fut pas moins digne. A peine était-il arrivé que la musique de la Garde nationale exécutait, sous ses fenêtres, une brillante sérénade aux flambeaux, qui avait attiré une foule de citoyens de toutes les classes. De son côté, la société d'agriculture conçut le projet de lui offrir un banquet. L'empressement universel qui se manifesta aussitôt et qu'on dut limiter à tout ce qui appartenait aux arts et aux lettres, témoigna hautement du plaisir que chacun éprouvait à s'associer à cette marque d'estime et de sympathie. Au jour indiqué, tous les convives, ayant à leur tête MM. le Sous-préfet et le Maire de Valenciennes, étaient réunis à l'hôtel-de-ville, où les élèves de l'académie, au nombre de plus de 160, étaient rangés par classe. Là, M. le Maire ouvrit la séance en rappelant les titres du jeune valenciennois à la reconnaissance de tous, en le proposant pour modèle aux élèves qui l'entouraient et qu'il convia à unir leurs voix au concert de louanges que Paris avait fait entendre à la vue du fronton de la Madeleine (E).

A son tour, M. le Président de la Société d'agriculture prit la parole et retraça en détail tous les antécédents de la vie artistique de notre statuaire, ses études, ses efforts, ses succès, et surtout l'histoire de son œuvre dernière (F). Des bravos unanimes accueillirent ce discours auquel Lemaire, visiblement ému, répondit avec effusion : « Ces félicitations, » messieurs, je vous les adresse aussi, car je ne puis oublier » que c'est vous qui m'avez fait ce que je suis. C'est Valen- » ciennes qui m'a procuré les moyens de suivre à Paris les » leçons des grands maîtres ; c'est Valenciennes qui m'a for- » mé ; c'est à Valenciennes que j'ai puisé les premiers prin- » cipes de mon art, et vous croirez facilement, messieurs, » que je ne puis oublier tout cela. Voilà mon vieux professeur, » ajouta-t-il, en se jetant dans les bras de M. Léonce de » Fieuzal, c'est avec bonheur que je me rappelle le temps où » je recevais ses conseils paternels ; vous voyez bien, mes- » sieurs, que c'est à moi de vous adresser des remercîments. » Ces paroles du cœur, prononcées avec cette chaleur d'âme d'artiste et cette exquise sensibilité, que les mots sont impuissants à rendre, excitèrent une émotion générale dans l'auditoire.

Après cette séance, que nous pouvons appeler la partie spirituelle de la fête, on se rendit dans la salle du banquet (1). Par une attention délicate, à laquelle Lemaire parut très-sensible, on avait fait placer en face de lui un trophée de drapeaux tricolores, au milieu duquel on voyait la gravure du fronton de la Madeleine ; un ruban rouge auquel était appendue une croix d'honneur, figurait au-dessous. Quelques couplets de circonstance furent chantés (G), et l'assemblée se sépara en priant Lemaire d'accepter, comme souvenir de son triomphe et de son retour dans sa ville natale, une médaille

---

(1) *Hôtel du Commerce* (alors rue Nouvelle-Hollande).

que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts avait eu le bon goût de faire frapper exprès (1).

Cédant au mouvement général qui entraînait toutes les villes de France à élever des statues aux grands hommes qu'elles ont produits, quelques valenciennois, amis du progrès et soucieux de la gloire de leur pays, avaient proposé depuis longtemps d'ériger, sur l'une des places de notre cité, un monument à Froissard, l'illustre chroniqueur (2). La présence

---

(1) L'exécution de cette médaille fut confiée à M. *Barre*, graveur de la Monnaie, à Paris. Elle est du module de 36 millim. D'un côté on voit les attributs des Sciences et des Arts, groupés au milieu du champ de la médaille, avec cette inscription : Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Valenciennes, fondée en 1831. Au revers :

A
HENRI LEMAIRE
DE VALENCIENNES
AUTEUR DU FRONTON
DE LA MADELEINE
23 MARS 1834.

(2) L'honneur d'avoir conçu le projet d'élever un monument à Froissard appartient à nos deux concitoyens MM. *Aimé Leroy*, bibliothécaire de la ville, et *N. Regnard*, avocat. Comptant sur la sympathie qu'un tel projet devait rencontrer, ces messieurs crurent le réaliser facilement en laissant à chacun la faculté de s'associer à cette bonne œuvre par la plus minime offrande. Une souscription fut ouverte à cet effet. Mais bientôt l'insuffisance du résultat fit renoncer à l'espoir d'une exécution. Ce que voyant, le conseil de la commune, par un vote qui lui fait honneur, consacra une somme de 1,000 fr. à l'érection de ce monument. Ce vote du conseil, joint au montant de la souscription, et l'offre généreuse de Lemaire, étaient, sans contredit, de nature à appeler l'attention du gouvernement et du conseil-général du Nord sur ce projet vraiment patriotique ; il n'en fut rien, et nous le déplorons sincèrement. Nous étions alors en 1834, nous sommes en 1846, et Froissard, l'illustre et naïf historien, l'homme qui a jeté le plus de lustre sur la ville de Valenciennes, qui

de Lemaire à Valenciennes ranima tout naturellement cette pensée généreuse. Lui-même l'adopta avec d'autant plus de plaisir qu'elle lui fournissait l'occasion de témoigner, d'une manière durable, à ses concitoyens, toute la reconnaissance dont l'avait pénétré le bienveillant accueil qui venait de lui être fait. Il mit donc son ciseau à leur disposition pour assurer l'exécution de ce projet, auquel cette offre désintéressée et spontanée imprimait un nouveau caractère d'obligation. Il offrit également de restaurer la statue de Louis XV (1), si, comme on en avait l'espoir, on parvenait à la retrouver. C'est ainsi qu'il fit ses adieux pour aller reprendre les travaux du bas-relief de *la Mort du général Marceau*, à l'arc-de-triomphe de l'Etoile.... Là encore il y avait de la gloire à acquérir pour notre jeune valenciennois.

Lors de la création du Musée Historique de Versailles, il fut décidé que la belle statue du général *Hoche*, qui décorait l'une des places de cette ville, ferait partie de ce musée. Pour la remplacer dignement, la municipalité ouvrit un concours. Lemaire se présenta et obtint la préférence. Versailles ren-

---

lé réclame avec orgueil comme sien, n'a encore de monument que dans le cœur de ceux qui l'admirent.

(1) Cette statue, élevée, comme nous l'avons déjà dit, sur la Place-d'Armes de Valenciennes, était l'œuvre de *Saly*. Mutilée dès l'aurore de la Révolution et renversée de son piédestal, elle avait subi le sort de tant d'autres ouvrages d'art contre lesquels les passions politiques se déchaînèrent, à cette époque, avec un si déplorable aveuglement. L'arrivée de Lemaire à Valenciennes fit renaître le bruit que cette statue avait été enterrée à l'extrémité de la place du Marché-aux-Herbes, et que le secret en avait été divulgué par une personne sur le point de mourir. Vraie ou fausse, cette indication fit faire des vœux pour que l'autorité s'empressât de rendre aux Arts et à notre ville un monument qui avait ajouté à la réputation d'un de ses enfants. Des fouilles furent pratiquées, mais elles n'amenèrent aucun résultat.

ferme donc deux statues de ce grand capitaine, et, chose vraiment extraordinaire, c'est au ciseau de deux sculpteurs valenciennois qu'elle les doit (1). La première est l'œuvre du célèbre Milhomme, qui l'exécuta en marbre, à Rome, en 1808 ; elle était destinée au Temple de la Gloire, aujourd'hui la Madeleine.

Vers la fin de 1834, Lemaire termina la statue équestre d'Henri IV, dont le bas-relief en bronze décore la principale entrée de l'Hôtel-de-ville de Paris. Elle se détache en relief sur un fond de marbre blanc et produit un excellent effet. Le statuaire a su donner à la tête d'Henri IV un caractère remarquable de bienveillance. En 1836, il fut chargé par le Roi de l'exécution de la statue du général *Kléber* (2). L'année suivante, la Liste civile lui commanda le modèle d'une statue de Louis XIV dont il s'occupa, aussitôt qu'il eût mis la dernière main au maréchal *Chevert* (3). A quelque temps de là (les intervalles ne sont jamais longs), il composait la *Tragédie en pleurs* (Melpomène, son poignard à la main, inclinée sur une urne), bas-relief en château-landon, destiné au tombeau de son illustre compatriote *Duchesnois* (4), et terminait la *Religion consolant les Prisonniers* (fronton du Palais-de-Justice à Lille).

---

(1) Une médaille fut frappée, en 1836, à l'occasion de l'inauguration de la statue du général *Hoche*, à Versailles. Cette médaille rappelle d'un côté la statue que l'on doit à Lemaire. (*Courrier du Nord*. Septembre 1836. Valenc.)

(2) Le marbre en fut placé au musée de Versailles en 1839.

(3) La statue en bronze est érigée sur la place Sainte-Croix, à Verdun, où *Chevert* reçut le jour.

(4) La Société des *Enfants du Nord*, dont Mlle Duchesnois faisait partie, décida, dans sa réunion du 25 janvier 1835, qu'une souscription serait ouverte pour lui ériger un monument, non loin de celui de Talma. Elle désigna MM. les généraux Fernig et Merlin, M. *Lemaire* et M. Bis, comme commissaires chargés de recueillir les souscriptions et de surveiller l'exécution du monument qui fut confié,

Placé désormais au premier rang des sculpteurs de son pays, semblait que Lemaire n'eût plus rien à ambitionner. Cependant, en 1838, s'élevait à Saint-Pétersbourg l'admirable basilique de Saint-Isaac, le plus gigantesque des monuments connus après Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul de Londres. Erigé d'après les plans et sous la direction d'un architecte français, M. de Montferrand, cet édifice immense (1) présentait quatre tympans. Pour les décorer d'une ornementation qui répondît aux exigences de la majesté architecturale dont ils relevaient, il était besoin de talents éprouvés ; nous devons croire que, sous ce rapport, la Russie n'offrait pas toutes les garanties désirables, car, imposant silence à l'amour-propre national, l'Empereur dut faire appel aux artistes étrangers. Les succès récents de notre compatriote lui donnaient des droits à la confiance impériale ; elle se manifesta sous la forme d'une flatteuse proposition, que Lemaire accueillit avec un double sentiment d'orgueil : il ne s'agissait pas seulement pour lui d'ajouter un fleuron à sa couronne déjà si brillante, mais encore, et avant tout, il acceptait la belle et délicate mission de porter et soutenir à l'étranger l'honorable réputation du nom français. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de revendiquer, au nom de la ville de Valenciennes, la juste part qui lui revient de cet hommage rendu au mérite de

---

pour la sculpture, à M. Lemaire. Le 16 avril 1839, la Société exprima ses remerciments à M. Lemaire, qui s'était acquitté d'une si noble tâche avec autant de talent que de désintéressement. *(Précis historique des réunions de la Société des Enfants du Nord à Paris,* par M. Aug. Delsart.)

(1) Pour se faire une idée du grandiose de ce temple, il faut savoir que toutes les colonnes, au nombre de trente-deux, ont 18 mèt. de haut, sont d'un seul morceau de granit, et coûtent chacune l'énorme somme de 200,000 roubles ; que celles du dôme, hautes de 15 mèt., également d'un seul morceau de granit, sont au nombre de vingt-quatre et élevées à 60 mèt. du sol.

l'un de ses enfants ; de la faire plus large, s'il est possible, par un rapprochement dont les annales des cités offrent trop peu d'exemples, pour n'être pas mis en lumière. Au siècle dernier, Valenciennes comptait déjà, parmi les artistes sortis de son sein, un statuaire illustre, membre de l'Académie royale de sculpture, et Chevalier des Ordres du Roi, c'était *Jacques Saly*. Cet habile sculpteur fut aussi choisi par un souverain étranger pour doter d'un monument l'une des capitales de l'Europe. Ce fut lui qui exécuta la statue équestre de Frédéric V, roi de Danemarck, érigée à Copenhague, le 16 août 1768 (1). Si donc la France, depuis un quart de siècle, avait cessé de régner sur l'Europe par la force et la valeur, il lui était réservé de s'énorgueillir d'une conquête plus douce et plus durable, nous voulons parler de la domination par les arts et les artistes, et c'était à la ville de Valenciennes qu'il appartenait d'en légitimer le droit.

Bien que bon nombre d'ouvrages inachevés réclamassent encore son ciseau, Lemaire dut songer à quitter la France pour aller se faire accepter par l'Empereur, selon l'usage. Il fit donc voile pour la Russie vers la fin de 1838, emportant avec lui un témoignage de sympathie et d'estime de la part de l'Institut (section de sculpture), qui venait de l'inscrire au nombre des candidats présentés pour le remplacement de Ramée. Malgré l'accueil bienveillant et plein de distinction dont l'honora le czar, il ne resta à Saint-Pétersbourg que le temps nécessaire pour remplir la formalité dont nous venons de parler, et arrêter les premières bases de ses travaux. Le Musée de Versailles attendait la grande statue en marbre de Louis XIV (2), et les deux bustes, également en marbre, de *François d'Epinay*, Grand-maître de l'Artillerie de France, et du marquis de Feuquières,

---

(1) Rendue par le burin de Jean-Martin *Preisler*, graveur, mort à Copenhague à la fin du siècle dernier.

(2) Déposée à Versailles après l'exposition de 1840.

il revint à Paris pour en terminer l'exécution. Le monument voté au 28 thermidor an XII, par l'armée expéditionnaire de Boulogne et la flotille, à l'Empereur Napoléon, en témoignage d'admiration et de respect, était veuf encore des bas-reliefs destinés à en décorer le soubassement, Lemaire ne voulut pas quitter son pays sans avoir achevé celui dont il était chargé et qui représente la grande scène du 15 août : *Napoléon distribuant les croix d'honneur aux braves de son armée* (2). Comme on le voit, justice ou bonheur, pas un monument ne s'élève à la gloire de la France si Lemaire n'y prête son talent et n'y attache son nom.

---

(2) La Colonne de la Grande-Armée fut terminée après 41 ans de travaux. La première pierre en a été posée par le maréchal Soult, le 9 novembre 1804, et c'est seulement en novembre 1845 qu'elle a pu être achevée. Les événements politiques ont retardé la construction du monument, mais n'ont rien changé à ses proportions. Cette colonne est d'ordre dorique composé, et surmontée d'un acrotère. Elle a 50 mèt. de hauteur, et la statue colossale qui la surmonte en a 4-66. Deux lions sont couchés à l'entrée du monument sur deux socles élevés. Le tout est enfermé dans une double enceinte, l'une en marbre, l'autre en pierre, celle-ci bordée extérieurement d'allées d'arbres.

L'inscription suivante a été gravée sur la première pierre :

PREMIÈRE PIERRE
DU MONUMENT DÉCERNÉ
PAR L'ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE DE BOULOGNE
ET LA FLOTILLE
A L'EMPEREUR NAPOLÉON,
POSÉE PAR LE MARÉCHAL SOULT, COMMANDANT EN CHEF,
18 BRUMAIRE AN XII (9 novembre 1804),

Deux bas-reliefs occupent la face principale du monument. Dans le premier, l'armée présente à Napoléon le plan de la colonne qu'elle se propose d'ériger. Dans le second, l'Empereur distribue, dans le champ de Terlincthun, les décorations de la Légion-d'Honneur. (*Annotateur de Boulogne*. 20 septembre 1845.)

En juin 1839, il s'embarquait au Hâvre pour retourner à Saint-Pétersbourg (1), où il se livra sur-le-champ à l'étude de son fronton, dont il avait conçu le projet durant son court séjour en France. S. M. l'Empereur, qu'un goût particulier entraîne vers les arts et lui fait aimer les artistes, se rendit souvent dans l'atelier du statuaire dont il se plaisait à suivre les travaux ; si Lemaire tira quelque vanité de ces visites, dont la fréquence était un éloge flatteur, ce fut moins pour lui-même que pour sourire avec plus de confiance à l'espoir de remplir dignement le mandat qu'il avait accepté au nom du pays. C'était le but vers lequel tendaient ses nobles efforts, car les témoignages d'admiration que lui exprimait l'Empereur, au sujet de l'élégance et de la pureté que respirait toute sa composition, n'étaient à ses yeux qu'un hommage rendu à l'honneur national. Aussitôt l'esquisse terminée, l'Empereur alla l'examiner une dernière fois, avec une grande attention, et l'accepta en disant, avec autant de bienveillance que de satisfaction : « M. Lemaire, votre projet me plaît et m'assure que » vous me ferez une œuvre digne de votre talent et de votre » réputation. »

Le sujet du fronton était la *Résurrection du Christ*. Enflammé de cette ardeur qui lui a déjà valu tant de succès, Lemaire se livra à l'exécution de son œuvre avec l'espoir de préparer un impérissable sujet d'admiration à la postérité. Enfin, le jour étant venu de faire tomber le voile que jalousaient mille regards avides et impatients, notre compatriote reçut à 600 lieues de sa ville natale, dans les applaudissements uni-

---

(1) Par l'effet du plus grand hasard, se trouvait à bord, pour la même destination, une valenciennoise célèbre, M[lle] *Dupont*, la piquante soubrette du Théâtre-Français. C'est en entendant prononcer le nom de celle-ci, qu'il ne connaissait que de réputation, que Lemaire apprit qu'il avait le bonheur de faire la traversée en l'aimable compagnie d'une concitoyenne.

versels qui accueillirent cette grande page de sculpture, la douce récompense que son cœur ambitionnait. Il est vrai de dire qu'il était impossible de composer plus heureusement et de rendre avec plus de talent le sujet de la Résurrection ; en voici la description :

Un Christ de toute beauté, sortant du tombeau, s'élève majestueusement au centre du bas-relief. A droite, assis sur la pierre, est l'Ange, gardien du sépulcre, dont la figure ravissante est une des plus remarquables de cette œuvre, tant par la beauté des formes que par la pureté du style. La noble fierté de la tête rappelle peut-être un peu trop celle qu'on voit au Fronton de la Madeleine ; mais, au dire des gens de l'art, cette réminiscence est trop admirable pour mériter un reproche. L'ajustement des plis est plein de goût et de vérité. Vient ensuite un groupe de soldats effrayés, si beaux de mouvement qu'on en détache la vue à regret. Rigoureusement, voilà tout ce qui concernait la Résurrection. Cependant, la partie gauche du fronton restait vide. Cédant à une de ces inspirations dont son génie ne lui fit jamais faute, Lemaire conçut l'heureux projet d'ajouter les trois Maries venant visiter le sépulcre, y déposer des parfums et des fleurs; deux Anges apparaissent, annonçant aux saintes femmes que le Christ est ressuscité. Le choix de cet épisode complète si religieusement cette grande composition, que son exécution seule placerait l'artiste au premier rang, s'il n'y brillait déjà. Deux des femmes sont groupées; la troisième, agenouillée dans l'angle du fronton, est dans l'attitude de l'étonnement. Les mots sont froids et pâles pour peindre tout ce qu'il y a de gracieux, de divin dans le mouvement de ces trois femmes si belles, si candides, si heureusement attentives aux paroles des deux Anges. Aucun reproche ne pouvait atteindre cette partie du bas-relief, calme, noble et bien placée en regard du groupe épouvanté des soldats. Quelques critiques (il s'en trouve toujours) ont regretté que l'auteur n'eût pas cherché à éviter les lignes circulaires de la draperie qui se trouve

pleine derrière le Christ, dans la partie supérieure du fronton ; mais cette légère imperfection de détail, la seule qu'on puisse reprocher à Lemaire, est largement compensée par la hardiesse et l'harmonie qui se révèlent dans la composition, par le style et le caractère monumental de l'œuvre entière. Le soldat qui termine l'angle droit est de la plus belle exécution, ainsi que toutes les parties nues du groupe des guerriers. La beauté sévère des formes du Christ et le mouvement d'ascension bien senti, bien exprimé, en font une figure vraiment remarquable. Enfin, par ces sculptures colossales (1), aux formes larges et savamment accentuées, par ces nobles et énergiques expressions de caractère, parlant à l'âme dans un ensemble admirable, notre habile compatriote a su prouver à St.-Pétersbourg aussi bien qu'à Paris que, pour lui, le mot *nevasmojno* n'était pas plus russe que le mot *impossible* n'était français.

L'Empereur Nicolas eut lieu d'être si satisfait de ce bas-relief qu'il chargea aussitôt Lemaire de l'exécution d'un autre fronton, celui de la porte principale de Saint-Isaac. Le sujet est tiré de la vie de ce saint. Le milieu du tympan est occupé par l'empereur Valens, à cheval, allant combattre et persécuter les chrétiens (2). Des soldats farouches l'accompagnent à la guerre. Devant lui est saint Isaac, lui prédisant la perte de son armée et sa mort. Par ordre de l'Empereur, deux guerriers se saisissent de saint Isaac et l'enchaînent. Derrière le saint homme, plusieurs chrétiens, effrayés des menaces et des imprécations du tyran, se prosternent et implorent sa clémence.

Comme la première, cette immense composition obtint l'assentiment général. L'artiste s'est tenu à la hauteur de sa réputation, et, il faut l'avouer, pour arriver à un semblable

---

(1) 5 mèt. 66 c.

(2) Valens était Arien.

résultat, après le succès qu'il venait d'obtenir, il était besoin d'un talent éprouvé, d'une heureuse confiance en son habileté. Lemaire justifia tout. Les glaces de la Néwa n'ont pas refroidi son génie : même largeur, même énergie dans l'œuvre entière, et, à côté de ces rares qualités, beauté des formes, élégance et pureté. Ici, les Chrétiens effrayés supplient et implorent la pitié; l'innocence et la vérité reposent sur leurs figures; la souffrance n'altère pas la sérénité d'Isaac, la Foi rayonne sur son front, comme Rubens la fit rayonner sur celui de saint Etienne martyr (1). Là est le prince farouche; l'éclair et la rage brillent dans ses yeux; le doute qui torture son âme vient plisser son front; ses sauvages soldats font justice de la raison par la brutalité.

Ces deux bas-reliefs, un peu moins grands peut-être que celui de la Madeleine, furent terminés dans l'espace de trois années. Ils seront coulés en bronze et présenteront les deux plus grands ouvrages, en ce genre, qui furent jamais exécutés. Chacun d'eux pèsera 90,000 kilog., et coûtera, mis en place, 500,000 fr. Celui de la *Résurrection* est déjà placé.

Après les témoignages de satisfaction et d'estime qu'il avait reçus de la part de l'Empereur, on s'étonna généralement, et avec raison, de voir revenir Lemaire, la boutonnière vierge d'un ruban moscovite. A ceux qui ignorent les motifs de cette exclusion, nous dirons qu'à cette époque une question d'étiquette avait amené du refroidissement dans les relations des cours des Tuileries et de St.-Pétersbourg. Depuis longtemps, Lemaire était accueilli à l'ambassade de France, et le petit nuage qui obscurcissait l'horizon politique ne pouvait rien changer à ses habitudes; car là seulement, entendant parler

---

(1) Ce tableau du grand maître se trouve au Musée de Valenciennes; il est à regretter qu'une restauration inintelligente ait altéré la pureté de cette page sublime.

de son pays, il pouvait se consoler d'en être aussi loin. Mais bientôt, à son grand étonnement, ses yeux ne rencontrèrent plus, dans les salons français, les nobles seigneurs qui les fréquentaient d'ordinaire ; les poignées de main, si abondantes et si vives, devinrent plus rares; les rangs s'éclaircirent peu à peu, on ne rechercha plus, comme par le passé, la faveur d'un entretien, on finit par l'éviter. Pourquoi ce revirement subit? C'est qu'un jour, au nom de la France, on avait vu le front de Nicolas se rembrunir, et que dès lors tout ce qui appartenait à ce pays, de près ou de loin, devait être enveloppé dans le même sentiment de froideur; c'est qu'en Russie il faut penser comme pense le maître et s'incliner à son moindre signe. Que fit Lemaire au milieu de cette retraite plus humiliante pour ses auteurs que pour celui qui en était l'objet? Il sentit une blessure à son cœur français, et c'est par une protestation de tous les jours, en visitant l'ambassade, en se promenant ostensiblement avec toutes les personnes qui y étaient attachées, qu'il ne craignit pas de heurter de front l'orgueil impérial, et de donner à ses amis de la veille, une leçon de noblesse de caractère et d'élévation de sentiments. Ce qui l'honore plus encore, dans cette circonstance, c'est qu'en agissant ainsi il savait parfaitement qu'il allait encourir la disgrâce de l'Empereur; mais que lui importait cette disgrâce auprès des devoirs que lui prescrivait son cœur? Avec la conscience d'avoir si bien mérité du pays, ne pouvait-il rentrer en France sans décoration étrangère? Si vraiment. Il y fut accueilli, vers la fin de 1842, avec non moins de plaisir que d'orgueil, et quelques jours après, une ordonnance royale l'élevait à la dignité d'Officier de la Légion-d'Honneur. Cette éclatante protestation, cette haute distinction, à laquelle tout le monde applaudit, prouvèrent, une fois de plus, que la France sait récompenser ses enfants partout et aussi loin qu'ils peuvent étendre sa vieille réputation de gloire et d'honneur. Lemaire ne regretta rien.

Une nouvelle affligeante attendait Lemaire à son retour,

M. Léonce de Fieuzal, son premier guide, venait de terminersa carrière (1). Lemaire ne pouvait oublier ce qu'il devait à celui qu'il appelait son second père et qui l'avait si bien deviné en lui ouvrant le chemin de la gloire; aussi voulut-il que la tombe de celui-ci portât le cachet de sa reconnaissance (2).

Depuis cette époque, jusqu'en 1845, nous n'énumérerons pas les œuvres de notre concitoyen, elles marqueraient trop peu à côté des grands travaux qui l'ont immortalisé. Qu'il nous suffise de mentionner un bas-relief, en marbre, représentant *une Vierge portant l'enfant Jésus et ayant deux anges agenouillés à ses côtés*. Cette composition, tout-à-fait dans le caractère raphaëlique, se recommande par une pureté et une simplicité charmantes (3).

Mais était-ce assez pour Lemaire d'être parvenu à l'apogée de son art, sans autre appui que son talent et son admirable persévérance? Etait-ce assez pour l'enfant du peuple d'avoir fait retentir son nom jusque dans la nouvelle capitale des

---

(1) A St.-Saulve, près Valenciennes, le 3 novembre 1842.

(2) Vers l'extrémité et à droite de l'avenue du cimetière de Saint-Roch, près Valenciennes, s'élève un petit monument surmonté d'une pyramide: c'est le tombeau de M. Léonce. Un médaillon en bronze, dû au ciseau de *Lemaire* et représentant le portrait de M. Léonce avec cette inscription: *Pierre Léonce, sculpteur, professeur à l'Académie de Valenciennes*, occupe le milieu de la base de la pyramide. Ce petit monument, de style romain, érigé sur 9 mètres carrés, est de la composition de M. *C. Pétiaux,* architecte de la ville et ancien élève de notre Académie.

(3) Ce bas-relief. arrondi en ovale, et relevé par des filets d'or, est destiné à orner un oratoire dans le style de la renaissance. Les figures ont de 1 mètre à 1 mètre 30 cent. de hauteur. Il a obtenu les éloges les plus mérités à l'exposition des Beaux-arts de Bruxelles, en 1845.

Czars, et de voir briller sur sa poitrine l'étoile de l'honneur? Non. Il lui fallait un plus beau triomphe, une couronne à toutes ses couronnes, et ce triomphe et cette couronne ne manquent plus à sa noble ambition: les portes de l'Institut royal de France se sont ouvertes devant lui (1). Ainsi, chose vraiment digne de remarque et bien faite pour doubler notre orgueil, la plus illustre compagnie de l'Europe compte, comme au siècle dernier (2), deux valenciennois dans son sein, un peintre d'histoire et un sculpteur: *Abel de Pujol* et *Henri Lemaire*. Honneur à la ville qui peut parer sa fierté des lauriers de tels fils; trois fois honneur aux fils courageux et dignes qui donnent un si beau droit à leur cité!

A l'annonce de cette nouvelle (3), comme de toutes celles qui eurent son élévation pour objet, la première pensée de Lemaire fut pour Valenciennes (H); mais, cette fois, une larme vint mouiller sa paupière, son bonheur manquait du plus doux écho: sa mère n'était plus!......

Certes, carrière d'artiste n'aura jamais été mieux remplie ni

---

(1) Le 13 septembre 1845, Lemaire fut élu membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), en remplacement de *Bosio*, au premier tour de scrutin, par 18 voix sur 31 votants. Son seul concurrent sérieux, M. Rude, n'a obtenu que 10 voix.

(2) Watteau, peintre, et Saly, sculpteur.

(3) Ce fut M. Abel de Pujol, son concitoyen et son ami, qui voulut lui apprendre le premier sa nomination, et lui témoigner en frère combien il était heureux du nouveau lien qui les rattachait plus intimement encore (I). Par suite de ce brillant succès, digne récompense des efforts constants et des sacrifices faits par la cité en faveur des arts, l'administration municipale de Valenciennes s'est empressée de faire inscrire le nom de Lemaire, en lettres d'or, sur le tableau des membres de l'Institut exposé dans une des salles de notre Académie.

plus glorieusement parcourue que celle de Lemaire. Cependant nous comptons reprendre bientôt notre plume pour enrichir la liste de ses œuvres (J). Bien qu'arrivé au faîte des honneurs, Lemaire sera jaloux, nous en sommes certain, d'entretenir l'éclat de sa réputation en livrant, de temps à autre, à l'appréciation publique, quelques-unes de ces productions qui ont témoigné tant de fois de la supériorité de son talent. Sans avoir rien à craindre de l'oubli et de l'ingratitude de son siècle — les monuments que son ciseau a illustrés garderont sa mémoire — il s'empressera de concourir à l'accomplissement de la noble tâche, que tous les grands maîtres s'imposent, de consolider la haute réputation artistique que la France s'est acquise dans le monde. Placé au premier rang, il sentira que la gloire oblige, et ne faillira pas à sa mission.

Nous avons parlé de l'artiste, qu'il nous soit permis, en terminant, de dire un mot de l'homme de bien. S'il arrive trop souvent que la nature, jalouse de rétablir l'équilibre de l'imperfection humaine, compense ses libéralités par des défauts, hâtons-nous de constater qu'elle a dérogé à ses habitudes en faveur de notre concitoyen. En effet, en obéissant aux brillantes inspirations de son âme de feu, en suivant son génie dans les hautes régions de l'art, Lemaire n'a pas négligé les rares qualités du cœur : le voile de la famille en couvre de touchants exemples. Il sut éviter, par sa modestie, l'écueil si attrayant contre lequel viennent se heurter toutes les gloires, il a toujours aimé, lui, à se rappeler son point de départ ; à entretenir la dette du cœur par une reconnaissance qui ne s'est jamais démentie ; à répéter que c'est aux soins paternels de son professeur, M. Léonce de Fieuzal, et à la générosité de la ville de Valenciennes qu'il doit ses succès et son illustration.

Notre tâche serait terminée et nous nous arrêterions là, avec le regret d'avoir moins consulté nos forces que notre cœur, si

nous pouvions résister au plaisir de rendre un dernier hommage de gratitude à Lemaire, à raison de sa bienveillance pour les jeunes valenciennois dont la ville encourage et soutient les efforts à Paris. Il est vrai que pour apprécier tout le bien, toute l'efficacité d'une telle protection, Lemaire n'avait qu'à se rappeler les dures leçons du passé, les luttes épuisantes qu'il a dû soutenir, avant d'arriver au but. Il savait par lui-même ce qu'il faut de courage et de persévérance pour rêver la gloire, sans feu, et demander à l'amour de l'art l'oubli des tribulations qui entravent la marche de l'artiste; ce qu'il y a de cruel et de décevant pour la jeunesse ardente, à refouler ses inspirations, à circonscrire les élans du cœur, à étouffer ses besoins, pour obéir à l'inexorable loi de la nécessité. Aussi rendons-lui cette justice que nul n'a frappé à sa porte sans être entendu, sans trouver en lui un guide sûr et complaisant, un protecteur affectueux et désintéressé. Au nom de la cité qui l'a vu naître et qui est si fière d'avoir été son berceau, qu'il nous soit donc permis, une fois encore, de remercier l'artiste éminent et modeste qui consacre sa vie au culte du beau et à la pratique du bien.



NOTES.

(A) *Page* 227.

Extrait du procès-verbal de la séance publique pour la distribution des médailles et des encouragements décernés par la ville de Cambrai aux artistes qui ont contribué à l'exposition de 1828 :

« M. *Lemaire* nous a envoyé son bas-relief d'*Alexandre,* qui » lui a valu un grand-prix, et une tête d'expression que nous » avons particulièrement distinguée. Ce morceau, d'un goût » sévère, est néanmoins rempli de charme. On y reconnaît » l'artiste qui se contente difficilement lors même que son » travail est de nature à contenter tout le monde. La médaille » d'argent nous semble bien méritée par M. Lemaire. »

(B) *Page* 230.

. . . .

. . . . Si la composition de M. Pradier pèche par excès d'embonpoint, celle de M. Lemaire n'est peut-être pas sans maigreur. Du moins ne voudrait-on pas, au premier abord, qu'il eût laissé tant de vide autour de ses figures. En y réflé-

chissant néanmoins, on sent que l'artiste, préoccupé de l'effet monumental, a dû éprouver un étrange embarras. Les frontons sculptés antiques, au moins ceux que nous connaissons, étaient décorés de figures de ronde-bosse ; c'était une conséquence de la loi, en quelque sorte naturelle, qui oblige à augmenter le relief à mesure que le point de vue s'éloigne et devient horizontal. L'architecte de la Madeleine, n'ayant pas prévu ce besoin, n'a laissé au sculpteur qu'une épaisseur d'un mètre, insuffisant pour le jeu que demanderaient les figures de ronde-bosse ; ce n'était pas une raison pour que les sculpteurs aplatissent leurs reliefs comme ils l'ont fait presque tous. Elles n'auraient pourtant pas rendu plus de 5 mètres, ce qui est plus que suffisant pour la place.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que *M. Lemaire n'ait mieux résolu que ses concurrents* (1) *le problème de la convenance monumentale.* Sa composition indique mieux aussi la destination de l'édifice. Quelques réminiscences déparent cette belle composition ; le Christ rappelle la figure colossale de Thorwaldsen ; la Madeleine est évidemment inspirée de celle de Canova ; mais le groupe des trois Vertus placées à la gauche du Christ, celui de la Charité, qui suit du même côté, appartiennent incontestablement à M. Lemaire et l'on ne saurait assez louer le mélange de grâce et de gravité qui les caractérise. On voit que l'artiste a voulu avant tout faire de l'art chrétien ; et cela, sans sacrifier la pureté, la correction, la vie que communique l'étude de la sculpture antique. J'aime aussi la manière douce et légère dont s'enlèvent les draperies ; il me semble que de cette façon il n'y aura pas de lutte entre les lignes architecturales et la disposition raide et parallèle des plis qui entourent les figures. Le reproche le plus grave qu'on puisse adresser à M. Lemaire, c'est le peu d'intérêt que présente la partie

---

(1) MM. Pradier, — Desbœufs, — Gayrard, — Gersand et Jacquot.

droite de son ouvrage, eu égard aux beaux détails dont la gauche est remplie; mais on ne peut nier que matériellement la composition ne soit suffisamment balancée; c'est, en somme, une production où l'on ne rencontre peut-être pas de qualités aussi saillantes que celles qui ont placé M. Pradier au premier rang de nos sculpteurs, mais qui, sous les rapports de convenance, d'harmonie et d'effet général, *ne pourra manquer d'être préférée par tous les hommes impartiaux.*

(*Le Temps*. Paris 1830).

On lit dans la *Gazette de France*, Paris 1830.

...... » M. Lemaire fait occuper le milieu du fronton par une grande et belle représentation en pied de Jésus-Christ. A sa droite sont des anges, l'un bénissant trois jeunes femmes modestes, puis, la Charité entourée d'enfants; enfin, dans l'angle du fronton, un chrétien fidèle, la croix sur la poitrine, sortant du tombeau à la voix d'un élu du seigneur; à la gauche du Sauveur, paraît l'Ange exterminateur, armé de l'épée flamboyante, il chasse un groupe de réprouvés. Enfin, aux pieds de Jésus, Madeleine agenouillée et repentante. La tête du Christ est entourée de cette devise: *Fides tua te salvam fecit* (ta foi t'a sauvée). Ces mots si simples, si touchants, semblent avoir inspiré toute la conception de *Lemaire*; non-seulement sa pensée première est grande, mais l'exécution y répond. Les figures de la partie droite, dans des attitudes différentes, ont un charme inexprimable; il y a une belle opposition entre la honte et les fureurs des méchants et l'expression de ceux que la foi a sauvés. La figure du Christ, empreinte d'une beauté toute divine, est digne des plus grands éloges; on voit que Madeleine, prosternée à ses pieds, l'implore non-seulement pour elle, mais pour tous les pécheurs. Les draperies sont simples, bien entendues. Cependant les figures en général semblent petites; elles n'ont pas toute la force désirable; nécessairement elles paraîtraient maigres dans les dimensions d'un fronton placé à une hauteur aussi consi-

dérable. Nous prions M. Lemaire, dans son intérêt, de prendre cette observation en considération.

» Les éloges que nous croyons donner à M. Lemaire sont d'autant plus mérités que cet artiste est connu par des travaux importants, tels que des bas-reliefs à l'arc-de-triomphe de l'Etoile, une statue en marbre de Mgr. le duc de Bordeaux, un groupe de la Vierge, un Titan foudroyé et un St.-Sébastien, morceaux qui prouvent que M. Lemaire est capable d'exécuter en grand. »

Après quelques observations sur les travaux de MM. Pradier et Desbœufs, la *Gazette* termine ainsi :

» Certes, chacun de ces trois artistes a vaincu de grandes difficultés, puisqu'il leur a fallu soumettre un sujet imposé aux dimensions données du fronton, nous devons donc applaudir à leurs efforts; mais MM. Pradier et Desbœufs ne nous paraissent pas avoir obéi aussi bien que M. Lemaire, à la condition essentielle qui était de représenter plus spécialement ce qui a trait à sainte Madeleine. Sous ce rapport encore, la condition de ce dernier concurrent nous paraît devoir fixer particulièrement l'attention des juges. »

Le *Commerce* ajoute :

» Il y a une idée dominante dans le travail de M. Lemaire, et tout s'y subordonne. Il paraît avoir senti que le repentir est la première vertu chrétienne, qu'il amène les hommes au pied des autels et il l'a personnifié dans la figure de la Madeleine, se jetant aux pieds du Christ et écoutant avec une émotion bien exprimée ces paroles : « Ta foi t'a sauvée ; va en paix. » Il était difficile de mieux caractériser un temple chrétien. Ici le bas-relief n'est plus un simple ornement, c'est l'indication de la destination de l'édifice, et la plus faible intelligence suffit à comprendre la récompense des bons, la punition des méchants, dans les deux Anges placés à droite

et à gauche du Christ, et dans les groupes divers des Vices et des Vertus, qui se trouvent heureusement rattachés au sujet principal et remplissent, sans effort, les parties basses du fronton. »

(C) *Page* 231.

Honneur à M. Lemaire! Honneur au département du Nord et surtout à la ville de Valenciennes qui s'enorgueillit de lui avoir donné le jour! M. Lemaire, statuaire, vient de l'emporter au concours pour l'exécution du fronton de la Madeleine.

Il a été jugé de la manière la plus publique, la plus impartiale, par les hommes les plus éclairés. Désormais le nom de Lemaire est attaché à une entreprise immortelle et qui immortalisera son ciseau. Encore une illustration qui ira grossir la liste de toutes celles qui honorent notre ville.

Nous le répétons avec orgueil et enthousiasme : honneur à jamais, honneur à la ville de Valenciennes ; honneur au respectable professeur, M. Léonce de Fieuzal, qui a guidé ses premiers pas dans l'étude de son art et dont le cœur ne peut battre qu'avec redoublement à la nouvelle d'un événement si intéressant pour tous.

(Courrier du Nord. 7 mai 1830. Valenc.)

Le jury chargé de prononcer sur le concours pour l'exécution du fronton de la Madeleine, vient de se prononcer à la majorité de 9 voix sur 15 (1) en faveur de notre jeune concitoyen, *Henri Lemaire,* qui se trouve ainsi chargé de l'exécution de cet important travail. Ainsi nos prévisions se trouvent

---

(1) C'est une erreur, lisez : 6 voix sur 9.

réalisées et les noms de deux valenciennois vont se trouver attachés aux deux plus beaux monuments modernes de la capitale : *Abel de Pujol* à la Bourse et *Lemaire* à l'église de la Madeleine. Cette nouvelle a vivement satisfait tous ceux de nos concitoyens qui tenaient à l'illustration de notre ville, et plus encore tous les amis du jeune statuaire. La décision fait d'autant plus d'honneur au jury, que, composé en grande partie de membres de l'Institut, il ne s'est pas laissé influencer par la qualité d'un des concurrents qui était aussi membre de l'Institut. Certes, la réputation de M. Pradier n'a pas à souffrir de l'échec honorable qu'il vient de subir ; il a au contraire fait preuve de plus de modestie que ses confrères en n'hésitant pas à descendre dans la lice avec des concurrents dont la plupart avaient beaucoup moins de mérite que lui. Mais nous avons plaisir à rappeler que M. Lemaire, qui a eu d'abord à combattre plus de 30 concurrents, ensuite à lutter contre les 6 élus entre les plus forts, a été jugé le plus digne d'entre tous. L'honneur que reçoit M. Lemaire de ce triomphe rejaillit sur la ville qui l'a vu naître et qui a su la première apprécier son talent, et l'encourager dans une carrière qu'il doit si brillamment parcourir.

(*Echo de la Frontière,* 8 mai 1830. Valenciennes.)

(D) *Page* 237.

« Il paraît y avoir unanimité dans le public » disait le *Moniteur* du 13 février 1834, « pour louer la composition du grand
» bas-relief dont nous sommes redevables au talent de M. *Le-*
» *maire,* jeune statuaire déjà connu par des ouvrages très-esti-
» mables, au nombre desquels on doit compter, le *Soldat*
» *laboureur,* au jardin des Tuileries; *une Jeune fille tenant un*
» *papillon* et *une Jeune fille effrayée par un serpent.* Quelque soit
» le mérite de ces productions, elles sont loin d'avoir, même
» sous le rapport de l'art, toute l'importance du fronton que

» M. Lemaire consacre à la vénération des fidèles. Ce fronton
» est véritablement un ouvrage capital dont la beauté, d'ac-
» cord avec celle du grand monument dont il orne l'architec-
» ture, *garantit une longue existence à la réputation de son au-*
» *teur*. La Madeleine, à genoux et presque mourante devant le
» Christ qui daigne l'accueillir avec indulgence, n'est pas moins
» admirable par son expression d'accablement et de repentir
» que par la grâce et la pureté des contours. »

(E) *Page* 238.

Discours de M. *Flamme,* Maire de Valenciennes, au nom du Conseil académique dont il est le président:

« Monsieur,

» L'Académie de Valenciennes saisit avec empressement l'occasion d'adresser ses félicitations à celui qu'elle a compté autrefois au nombre de ses élèves les plus distingués, comme aujourd'hui la France le compte parmi les illustrations dont elle s'honore.

» De tous temps notre ville a chéri les arts avec passion : son sol fécond a donné le jour à des hommes qui se sont acquis une haute réputation ; mais il était réservé à nos jours de voir s'élever à la fois du sein de Valenciennes, tant de noms illustrés par de beaux talents.

» Le nom de *Lemaire* n'est pas celui qui cause le moins d'orgueil à notre cité. Elle est fière de l'avoir produit ; elle se glorifie d'avoir deviné ce qu'il devait être un jour, d'avoir reconnu dans cette passion des Beaux-Arts dont il était animé dès l'enfance, dans cette persévérance à vaincre toutes les difficultés que présente l'étude, ce génie fécond qui s'est depuis manifesté par des œuvres de premier ordre.

» Recevez donc, Monsieur, les témoignages sincères du vif plaisir que nous cause chacun de vos succès, heureux que nous sommes d'unir en ce moment nos voix à ce concert de louanges que Paris fait éclater à la vue du grand monument que vous venez d'offrir à son admiration.

» Que votre présence au milieu de nos élèves les remplisse d'espérance et d'ardeur ; qu'ils apprennent de vous qu'on n'acquiert une renommée durable que par un travail constant, toujours nécessaire pour développer les dons de la nature, quelque brillants qu'ils soient. Cet heureux résultat nous l'attendons de votre agréable visite ; puisse-t-elle se renouveler souvent, ce sera toujours un service rendu à notre ville, qui alors vous sera reconnaissante, non seulement de votre propre mérite, mais aussi des succès qu'obtiendront les jeunes artistes valenciennois que votre exemple et vos conseils ne manqueront pas de faire naître.

» Tels sont, monsieur, les sentiments et les espérances que vous inspirez à toute l'Académie. Je me félicite d'être chargé de vous en transmettre l'expression et de vous inviter à seconder nos efforts pour rendre nos écoles utiles à la fois aux Beaux-Arts, qui sont l'honneur d'un pays, et à l'Industrie, qui lui procure la richesse et le bonheur. »

(F) *Page* 239.

Discours de M. *Mathieu de Quenvignies,* président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes (1) :

(1) Henri Lemaire est membre correspondant de cette société.

« Messieurs,

» Valenciennes, depuis un grand nombre d'années, a joui de l'insigne honneur de produire des artistes d'un mérite distingué.

» L'Académie de peinture de cette ville spécialement a vu souvent sortir de son sein de jeunes élèves qui, soutenus dans la capitale par les encouragements d'une administration protectrice, ont pu suivre des études pénibles, très-étendues, et obtenir pour récompenses les grands-prix de Paris et de Rome. Ils ont, par leurs travaux, honoré leur ville, illustré leur pays, et se sont par là acquitté de la dette qu'ils avaient contractée envers leurs concitoyens.

» Parmi les hommes qui ont acquis une grande réputation, les noms de deux sculpteurs justement célèbres doivent être ici rappelés : *Saly,* qui remporta le premier grand-prix à l'Académie royale de Paris. Ce fut lui, Messieurs, qui orna la place de cette ville de la belle statue de Louis XV.

» *Milhomme,* qui a été un des plus fameux sculpteurs que la France ait produits pour les bas-reliefs. Ce dernier fut le maître et l'ami de M. *Lemaire;* à son tour, l'élève est devenu le maître de son ami. »

Après ce préambule, M. de Mathieu suit M. Henri Lemaire à son entrée dans la carrière des Arts ; il le suit à Rome où l'avait appelé le grand-prix de sculpture. M. le président ajoute :

» De retour dans sa patrie, la composition qu'il fit du bas-relief du Fronton du temple de la Madeleine, composition hardie, forte de caractère, d'expression, conçue sur un plan le plus vaste connu, lui permit de disputer à vingt-sept concurrents l'honneur de voir son nom attaché au plus grand monument, non-seulement de la France, mais de ceux qui existent à Rome. Après cette lutte, il eut encore à soutenir celle de Pra-

dier, dont il sortit victorieux ; et son seul mérite le plaça le premier sur la ligne de tous ses rivaux.

» Le gouvernement voulant récompenser les efforts d'un puissant génie, et sans restriction dans la confiance qu'il avait des moyens de l'artiste qui venait de remporter une aussi grande victoire, confia à sa main habile l'exécution de ce bas-relief, celui de l'un de nos plus beaux monuments, commencé il y a plus de soixante ans, pour servir au culte chrétien auquel il fut ravi par une volonté impériale et rendu plusieurs années après. Ce chef-d'œuvre de l'art vient enfin d'être terminé par celui qui, par une grande et rare conception, riche en idées religieuses, a surmonté tous les obstacles et vaincu toutes les difficultés que présentait son sujet.

» M. Lemaire s'est montré digne de toute la confiance et de toute la protection du gouvernement par ce grand travail, qui se compose de dix-huit figures colossales représentant quatorze personnages principaux. Ce chef-d'œuvre nous fait voir l'artiste profondément pénétré du sentiment de son sujet. Son imagination s'y développe dans toute son étendue et nous le montre doué d'un profond savoir et susceptible d'un brillant avenir.

» Ce superbe bas-relief place son auteur au nombre des premiers sculpteurs qui ont honoré la France, et Valenciennes qui lui donna le jour, s'honore d'avoir produit celui dont la gloire rejaillit sur elle, et dont le nom, justement célèbre, restera gravé sous les yeux des nations. »

M. de Mathieu, s'adressant ensuite à Lemaire, termine ainsi :

» Monsieur, au milieu de la satisfaction générale, un regret vient se faire sentir : c'est de savoir que nous ne pouvons vous conserver longtemps parmi nous. Ce regret ne s'atténue que parceque nous savons que les Arts vous rappellent pour de nouveaux travaux qui doivent étendre encore, dans les belles

années que vous avez à parcourir, une réputation qui doit ajouter à la gloire de notre pays. Le souvenir de cette fête de famille enflammera d'un noble zèle la brillante jeunesse renfermée dans cette enceinte, qui, avide de talents et désireuse de suivre votre exemple, s'efforcera de mériter un jour les récompenses nationales, et de s'attirer l'estime et la considération publique.

» Tels sont, Monsieur, les sentiments que nous éprouvons à votre égard, et les vœux que nous vous offrons comme gage de l'amitié de tous vos confrères de la Société d'Agriculture, dont je me félicite d'être l'organe en ce beau jour. »

— Le jeune *Louis Barré,* un des principaux et des meilleurs élèves de l'Académie de Valenciennes, a complimenté Lemaire en ces termes :

» Monsieur,

» Les élèves de l'Académie, dont je suis le faible organe, ont éprouvé un sentiment bien vif, lorsqu'il y a quelques jours vous vîntes les visiter. En effet, assis sur les bancs où vous avez puisé les premiers principes du dessin, nous vous revoyons parcourir ces mêmes bancs, mais grand artiste, mais sculpteur distingué. Vous comprenez, monsieur, quelle impression ce rapprochement fait sur nos jeunes cœurs, quelle émulation il nous donne ! Qui sait, peut-être cette impression sera-t-elle cause que l'un de nous deviendra à son tour grand artiste, habile sculpteur ou excellent peintre !...

» Nous remercions bien sincèrement la ville de tous les sacrifices qu'elle fait, nous remercions les dignes magistrats qui nous les accordent ; mais, par-dessus tout, honneur soit aux artistes dont les talents et le zèle infatigable nous donnent la faculté d'en profiter avec succès. Aussi, travaillerons-nous sans relâche pour dédommager en quelque sorte la ville, ses

magistrats et nos professeurs de tous les soins qu'ils nous prodiguent.

» Si par suite d'un travail assidu et constant, poussé par le désir de vous imiter, Monsieur, quelques-uns d'entre nous vont à Paris continuer leurs études d'artiste, ils y trouveront toujours d'excellents professeurs; mais ce dont ils auront surtout besoin, c'est d'un ami, jeune encore, dont le talent et les conseils désintéressés puissent les empêcher de s'égarer dans la route périlleuse des Arts. C'est là ce qu'ils espèrent trouver dans l'homme qui a su mériter l'amour de ses concitoyens, les récompenses du gouvernement et l'admiration de son pays! Enfin, c'est ce qu'ils espèrent trouver dans leur compatriote déjà célèbre, *Henri Lemaire.* »

— Le jeune *Bécar* a ajouté les vers suivants à l'allocution de son condisciple :

» Moderne Phidias, ô fortuné *Lemaire !*
» A tes concitoyens que ta présence est chère!
» Par toi *la Madeleine* offre aux regards surpris
» Un chef-d'œuvre étonnant, qu'admire tout Paris;
» Philippe, ami des Arts, en décorant ta gloire,
» Vient d'assurer ta place au temple de Mémoire;
» Favori de Pallas, que ton destin est beau !
» Notre pays est fier d'avoir vu ton berceau :
» Le feu de ton génie enflamme notre zèle,
» Et nous fait envier ta couronne immortelle. »

(G) *Page* 239.

Couplets composés et chantés par M. *Edouard Grar,* secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes :

Histoire de la Madeleine.

Messieurs, connaissez-vous l'histoire
D'une grande sainte en crédit,
Qui, bien que méprisant la gloire,
Voulut qu'un temple on lui bâtît ?
Qui, par de gentilles manières,
Pour mieux assurer ses desseins,
Se fit appuyer des prières,
Des prières de tous les saints.

Mais l'église s'élève à peine,
Qu'à la Gloire on veut la livrer.
Sitôt la pauvre Madeleine,
De nouveau se prend à pleurer :
A ce trait devais-je m'attendre,
On va me chasser de Paris....
Ce sont cris à ne plus s'entendre,
En aucun lieu du Paradis....

Paix donc, ne pleurez pas, ma belle,
Lui dit le Seigneur en courroux ;
Chassez une peine cruelle,
Cette église sera pour vous.
Je jure, croyez-m'en, ma mie,
Que glorieux sera son nom ;
Je veux qu'elle soit embellie,
Par un admirable fronton.

Le bon Dieu, qui n'est pas facile,
Sans merci, met l'œuvre au concours ;
Par l'Institut, le plus habile,
Sera proclamé sans recours....
Pour ce fronton point de relâche,
On l'achève, il est admiré !
Dieu dit : l'artiste a fait sa tâche,
Henri Lemaire est illustré.

Autres couplets composés et chantés par M. *Ernest Bouton*, membre de la même société :

A Henri Lemaire.

D'*Abel* un jour voulant fêter la gloire,
Notre cité s'était mise en rumeur;
De son enfant fière de la victoire,
Elle marchait au-devant du vainqueur.
Un jeune élève, oublié dans la fête,
Dit en voyant ce triomphe éclatant :
» Des honneurs, moi, je veux gagner le faîte;
» Petit poisson un jour deviendra grand.

» Je veux, dit-il, je veux une couronne;
» A moi des fleurs, des vivat, des bravos;
» Je veux encore ici que l'on ordonne
» Des fêtes dont je serai le héros.
» — Vous le voulez, lui dit alors son maître,
» Eh! bien, enfant, tout cela vous attend,
» Car l'homme est tout, aussitôt qu'il veut l'être :
» Petit poisson un jour deviendra grand.

Bientôt l'enfant à la voix prophétique
Ivre d'espoir s'adonne à ses travaux;
Tout lui sourit et son ciseau magique
Sur son chemin, écarte ses rivaux.
Bientôt Paris, que partout on renomme,
A son talent n'offre plus d'aliment,
Et notre enfant le premier entre à Rome,
Petit poisson un jour deviendra grand.

Longtemps après tout Paris en délire
S'extasiait devant un monument.
Chacun alors se plaisait à redire
De son auteur la gloire et le talent.
A le fêter tour à tour on s'empresse,
A sa poitrine on attache un ruban....
L'enfant avait bien tenu sa promesse,
Petit poisson était devenu grand.

(H) *Page* 252.

Lettre de Lemaire, au sujet de sa nomination à l'Institut, à M. *Edouard Grar,* président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes :

» Mon cher collègue,

» Je n'ai pas oublié qu'un jour, après avoir achevé le plus important de mes ouvrages, vous avez, avec mes honorables collègues, accueilli avec enthousiasme la nouvelle de mon succès, en m'en donnant une preuve que je conserve bien précieusement. J'aime à penser que ma nomination à l'Institut a été un nouveau motif de satisfaction pour notre Société. Vous pouvez croire, mon cher collègue, que c'est pour moi un grand bonheur de pouvoir l'honorer de quelque mérite. C'est là un sentiment qui augmente la joie que j'éprouve en ce moment et que je vous prie d'exprimer pour moi. Comme je vous dois l'honneur de lui appartenir, vous serez naturellement mon interprète.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé :* LEMAIRE, *de l'Institut.*

» *Paris,* 23 *septembre* 1845. »

(I) *Page* 252.

A la suite de l'inauguration du beau tableau de M. *Abel de Pujol,* représentant *La Ville de Valenciennes encourageant les Arts* (1), la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arron-

(1) Ce tableau décore la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où siége

dissement, sur la proposition de son président et de concert avec l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture, organisa un banquet pour fêter la présence de nos trois concitoyens, MM. *Abel de Pujol*, *Henri Lemaire* et *Onésime Leroy* (1), qu'une circonstance heureuse réunissait à Valenciennes. Au jour indiqué — le 18 juin 1846 — jour impatiemment attendu, 40 convives environ, ayant à leur tête M. le Maire de la ville, s'assirent à ce banquet, dans le salon de l'*Hôtel des Princes* (2), décoré, pour cette fête, de statuettes et de tableaux.

A la fin du repas, les toasts suivants furent successivement portés :

1° Par M. *Carlier*, Maire de la ville : « A S. M. Louis-Philippe Ier, protecteur éclairé des Beaux-Arts. »

2° Par M. *Edouard Grar*, 1er vice-président de la Société d'Agriculture :

« Messieurs, il y a 12 ans, l'Académie de Peinture et la » Société d'Agriculture se trouvaient, comme aujourd'hui, » réunies dans cette même salle. C'était aussi un jour de fête, » car nous avions à célébrer les succès d'un compatriote, d'un » collègue : Le Fronton de la Madeleine venait d'être livré à » l'admiration publique. Plus heureux encore aujourd'hui, » nous avons à fêter deux compatriotes, deux collègues à la » fois. Mais, comme si un beau jour ne pouvait pas être abso-

---

le Conseil municipal. — (Voir pour sa description, la notice faite à ce sujet par M. Arthur Dinaux, doyen des membres honoraires de l'Académie de peinture. Valenc. 1846.

(1) Ces trois messieurs sont membres correspondants de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, et les deux premiers, membres honoraires de l'Académie de peinture.

(2) Anciennement l'*Hôtel du Commerce*.

» lument sans nuage, nous sommes privés de compter parmi » nous un autre de nos collègues, de nos compatriotes, » M. *O. Leroy*, qu'une indisposition a empêché de se rendre à » votre invitation. — Le président de la Société d'Agricul- » ture (1), que M. *Leroy* avait prié d'être auprès de vous l'in- » terprète de ses regrets, me charge de vous les exprimer » avec les siens, empêché qu'il est d'assister à cette fête de » famille, qu'il eût été heureux de présider.

» Monsieur *de Pujol*, je vous vois encore venant de rem- » porter le grand-prix de Rome, entrant dans nos murs aux » acclamations de tout un peuple accouru pour applaudir à » vos succès, repoussant avec modestie la couronne que le » premier magistrat de la cité plaçait sur votre front. Ce que » vous promettiez alors, vous l'avez tenu. Valenciennes s'en » est enorgueillie; mais, heureux de vos triomphes, nous » avions le regret de ne pouvoir dire à ceux qui venaient nous » visiter: Admirez ce tableau, c'est *Abel de Pujol* qui l'a fait. » Ce regret nous ne l'aurons plus et nous vous en remercions. » Je ne vous dirai point, comme tout le monde, que vous » avez fait une œuvre admirable; je vous dirai que vous avez » fait mieux encore, vous avez fait une œuvre de bon citoyen; » en représentant la ville de Valenciennes encourageant les » Arts, vous lui en avez fait un devoir. Désormais nos jeunes » artistes auront un droit acquis à être soutenus dans la car- » rière qu'ils parcourront, et ils le devront à vous.

» A M. *Abel de Pujol*, à notre bon et digne compatriote! »

3° Par M. *Arthur Dinaux*, doyen des membres honoraires de l'Académie de Peinture :

---

(1) M. le *baron Petit de la Fosse*, Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.

» Messieurs, au nom de l'Académie de Peinture, Sculpture
» et Architecture de cette ville, dont j'ai l'honneur d'être le
» doyen, je viens vous proposer de porter la santé de M. *Henri*
» *Lemaire*, statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
» l'un des deux hôtes illustres et bien-aimés de nos deux
» sociétés réunies.

» Il serait sans doute superflu, Messieurs, devant une réu-
» nion d'élite, composée d'hommes animés de l'amour des
» Arts, des Sciences et des Lettres, de rappeler les nombreux
» titres d'honneur du nouveau membre que l'Institut vient
» d'admettre dans son sein : ils sont présents à la mémoire de
» tous. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer aujourd'hui
» que si, au siècle dernier, la ville de Valenciennes eut l'in-
» signe honneur de voir deux de ses fils, l'un peintre et l'autre
» sculpteur, franchir le seuil de l'Académie royale, ce rare
» bonheur, que les villes de province n'obtiennent même pas
» une seule fois dans le cours de leur existence, vient de se
» renouveler, dans le siècle présent, par l'admission de deux
» enfants de la cité au sein de l'*Institut national*. Depuis plu-
» sieurs années déjà, le fauteuil du Valenciennois *Watteau*
» était noblement occupé par *Abel de Pujol*; celui du sculpteur
» *Saly* vient d'être conquis par *Henri Lemaire*. Cette double
» représentation de notre ville dans le sanctuaire des Beaux-
» Arts, à cent ans de distance, est de bon augure pour
» l'avenir.

» *A M. Henri Lemaire! Vive Henri Lemaire!* »

4° Par M. *Abel de Pujol* :

« A la ville de Valenciennes, à son amour pour les Beaux-
» Arts! »

5° Par M. *Henri Lemaire* :

» Messieurs, je m'unis de tout cœur aux sentiments qui ont

» dicté le toast que vient de porter mon ami *de Pujol*. Permet-
» tez-moi toutefois d'y ajouter quelques mots. Comme lui je
» suis heureux de voir ma ville natale animée de l'amour des
» Beaux-Arts, leur donner aide, encouragement et protection..
» Mais ce qui m'a paru plus digne encore de remarque et d'élo-
» ge, c'est l'union exempte d'envie qui règne toujours parmi les
» Valenciennois, quand il s'agit d'encourager les premiers
» pas d'un compatriote, ou de le féliciter de ses succès. C'est
» ainsi que lorsque je fus nommé membre de l'Institut, c'est
» un valenciennois, c'est mon ami *de Pujol* qui accourut me
» l'annoncer en se jetant dans mes bras. »

Cette allocution, toute empreinte de délicatesse et de sensibilité, fut couverte de bravos unanimes, et à peine avait-on quitté la salle du banquet pour passer au salon, que MM. *de Pujol* et *Lemaire* s'embrassèrent avec effusion, comme pour témoigner de leurs sentiments de bons et généreux camarades.

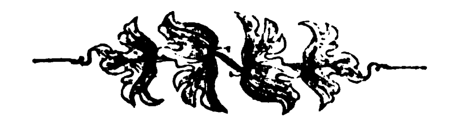
Ainsi finit cette fête qui laissera d'agréables et précieux souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

(*J*) *Page* 253.

Nous n'avions pas trop présumé du bon vouloir et du talent de notre concitoyen, en avançant qu'il nous obligerait bientôt à reprendre notre plume pour enregistrer quelqu'une de ses productions. En effet, Lemaire a exposé au Salon de 1846 une tête de Vierge, en marbre, laquelle, au dire de tous ceux qui l'ont vue, est un véritable chef-d'œuvre, tant sous le rapport du sentiment que de la finesse d'exécution. — Comme l'opinion publique s'est prononcée spontanément par un cri d'admiration en présence de cette œuvre, nous n'hésitons pas à emprunter à un journal de cette ville (le *Courrier du Nord*, du 26 mai 1846) l'extrait d'un compte-rendu que cette feuille a publié sur les travaux exposés au Salon de cette année par les artistes valenciennois. Voici cet extrait :

« Il est peu de personnes qui, en allant visiter le Musée de Valenciennes, ne se soient arrêtées devant une charmante tête de femme, buste en plâtre, donné à la ville par M. Ledieu-Debaive, membre du conseil municipal. Cette jolie étude avait été offerte par l'auteur à son ami M. Ledieu, comme souvenir de sa sincère affection, et M. Lemaire s'est plu à l'exécuter en marbre avec toutes les améliorations que son habile ciseau pouvait y ajouter. Aussi cette œuvre capitale, comme sentiment de pudeur, noblesse de caractère et finesse d'exécution, est-elle l'objet d'un examen continu de la part du public connaisseur et des artistes. Le rendu de cette belle tête de Vierge fait facilement reconnaître combien notre célèbre compatriote s'est inspiré sur les chefs-d'œuvre grecs; et cependant le caractère religieux du christianisme y est si bien empreint qu'au premier regard on reconnaît celle qu'entre toutes les femmes, Dieu choisit pour être Sauveur du monde.

» En apprenant qu'une juste récompense élevait M. Lemaire au plus haut rang artistique, notre ville s'est émue de ce nouveau fleuron attaché à sa couronne; et en voyant avec quelle supériorité il sait soutenir le titre éminent qui vient de lui être accordé, Valenciennes se plaît à le citer comme un de ses enfants, et un de ceux qui auront le plus contribué à son illustration. »



RAPPORT ANNUEL

FAIT

A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE,

DE VALENCIENNES,

AU NOM

DE LA COMMISSION DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

par son secrétaire M. Edmond PESIER, membre titulaire.

Monsieur le Maire,

Par arrêté du 7 février 1845, vous avez définitivement confié à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, le soin de classer, de conserver et d'accroître les collections, déjà si riches, du Musée d'Histoire naturelle de notre ville. Vous avez ainsi régularisé la nomination de la commission permanente installée par M. Lenglé, en mai 1841.

Depuis lors, le personnel de cette commission a subi quelques changements; elle a perdu en M. Coffyn un membre actif, savant et laborieux; le départ de M. A. Gravis a laissé aussi dans ses rangs un vide qui n'est pas encore comblé. Elle se

compose actuellement de MM. Delanoue, Courtin, Evrard, Dutemple, Delgrange et Pesier. M. Delanoue remplit les fonctions de vice-président, M. Edmond Pesier, celles de secrétaire.

Bien qu'une séance générale se tienne toujours le dernier mercredi de chaque mois, je n'ai pas la satisfaction de pouvoir vous annoncer que des travaux importants aient été effectués en 1844.

Le dernier rapport que vous avez reçu, vous informait de l'arrangement des minéraux et vous signalait en même temps l'impuissance de la commission pour ce qui concerne les coquilles et les animaux vertébrés ; le zèle des membres chargés de cette partie des sciences naturelles, était étouffé par des obstacles matériels qu'il n'était pas en leur pouvoir de surmonter ; il fallait des meubles, des livres dont la note était jointe au rapport. Ce n'est que tout récemment que les premiers ouvrages indispensables à l'étude des coquilles ont pris place dans les rayons de notre bibliothèque ; les vitrines demandées pour les animaux ne sont pas encore tout-à-fait terminées. Ces retards ont rendu à peu près négatifs les résultats que j'aurais eu à vous communiquer. Toutefois, la bonne volonté ne fait pas défaut chez ceux qui ont pris à tâche de mettre en ordre les richesses scientifiques de la ville. Nous espérons qu'avec votre puissant concours le Musée de Valenciennes sera digne un jour de fixer l'attention de savants visiteurs.

La commission, Monsieur le Maire, m'a chargé de solliciter de l'Administration municipale *le complément des livres et du mobilier* qu'elle a réclamés antérieurement. Elle considère de plus comme urgent de faire *placer des portes dans la partie inférieure des armoires vitrées affectées aux animaux,* afin

de transformer en magasin le dessous de ces collections. Dans le même but, l'exiguité des salles commande de *faire adapter des tiroirs au-dessous des échantillons de roches*. Nous ne doutons pas, si ces dépenses sont possibles, que vous ne les ordonniez promptement dans l'intérêt du Musée.

Veuillez agréer,

Monsieur le Maire,

l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire de la Commission,

EDMOND PESIER.

Valenciennes, le 4 mai 1845.

Ce rapport, approuvé par la Société d'Agriculture, a été immédiatement adressé à l'autorité municipale.

Le Conseil général « prie M. le Préfet d'obtenir des Sociétés d'agriculture pour la prochaine session :

» Un compte sommaire de leurs travaux ;

» Le budget de l'année expirée, et le projet de budget de l'année courante.

» Il appelle l'attention particulière de M. le Préfet sur la situation et les efforts de la société de Valenciennes. »

(Proposition du 2e bureau, p. 122 des procès-verbaux, adoptée par le conseil, p. 124).

NOUVELLES OBSERVATIONS

ADRESSÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

A MONSIEUR LE PRÉFET

ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

SUR LA RÉPARTITION DES FONDS DÉPARTEMENTAUX
AFFECTÉS AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

ET

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX ET DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ, CONFORMÉMENT
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU
5 SEPTEMBRE 1845.

MESSIEURS,

Le département du Nord compte pour ses 7 arrondissements huit Sociétés d'agriculture. Longtemps la société de Douai a eu l'avantage d'une allocation plus forte sur les fonds départementaux. La société de Lille a réclamé ; et vous avez placé les deux sociétés sur la même ligne. — L'an dernier les sociétés de Valen-

ciennes, d'Avesnes et de Cambrai réclamèrent à leur tour ; permettez-nous de vous rappeler ce qui se passa à cette occasion, du moins en ce qui nous concerne.

Les 9,200 fr. accordés par le conseil général, disions-nous, *à titre d'encouragement aux sociétés d'agriculture du département,* sont répartis de la manière suivante:

Société royale de Lille		2,500 fr.	5,000 fr.
Id.	de Douai	2,500 »	
Société d'Agriculture	d'Avesnes	800 fr.	4,200 fr.
Id.	de Cambrai	800 »	
Id.	de Dunkerque	800 »	
Id.	d'Hazebrouck	500 »	
Id.	de Bailleuls	500 »	
Id.	de Valenciennes	500 »	
	Ensemble	2,900 fr.	

dont plus de moitié pour deux arrondissements sur 7, pour deux sociétés sur 8.

Nous avions l'honneur de vous faire observer que cette inégalité n'était justifiée par rien, et nous fondions notre demande en augmentation de fonds sur 1°. nos travaux que nous vous avons rappelés ; 2° l'importance agricole de notre arrondissement.

Comparant l'arrondissement de Valenciennes à ceux de Lille et de Douai, nous vous fesions voir : que si l'arrondissement de Lille tenait le premier rang, sous le rapport des grandes cultures, il le devait à sa population rurale et à son étendue, doubles l'une et l'autre de la population et du territoire de l'arrondissement de Valenciennes. — Que l'arrondissement de Lille, nonobstant cet avantage marqué, voyait marcher de pair avec lui l'arrondissement de Valenciennes, si ce dernier ne le dé-

passait pas, dans la manipulation des produits de son sol, (bière, sucre, alcool). — Que si l'arrondissement de Lille avait plus de bétail que celui de Valenciennes, il avait moins de bêtes ovines et moins de chevaux — Qu'enfin, sous tous ces rapports, l'arrondissement de Douai ne venait qu'en troisième ligne. A l'appui de toutes ces allégations, nous joignions les chiffres officiels (1).

Nos réclamations portées devant le conseil général, M. le rapporteur du deuxième bureau, chargé de l'examen de ce qui concernait les sociétés d'agriculture, « après avoir insisté sur l'utilité de ces institutions, regrette l'espèce de rivalité qui s'est établie entre elles à l'occasion de la distribution des fonds départementaux qui leur sont assignés. » — « Les sociétés d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes *se plaignent de l'élévation* des indemnités accordées aux sociétés de Lille et Douai; elles croient avoir des droits à de semblables allocations, à raison de l'étendue du territoire de leurs arrondissements, de leur population et du nombre de leurs bestiaux. Elles font valoir leurs travaux qui attestent autant de zèle et d'efforts que ceux des deux sociétés si bien rétribuées. » — « Malgré ces réclamations, M. le préfet ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier l'ordre établi, et le bureau a partagé son opinion à ce sujet » (1).

Voyons les motifs sur lesquels le bureau a basé sa détermination.

M. le rapporteur constate d'une manière générale que « les sociétés d'agriculture répondent..... au but de leur institution. » — Quant à celle de Valenciennes en particulier, il la

(1) Voir les mémoires de la société, t. 7 p. 19 et suiv.

(1) Procès-verbaux des séances du conseil général p. 121.

loue d'avoir publié quelques notes utiles, bien qu'il trouve que le travail qu'elle a fait sur l'épidémie des pommes de terre est plutôt adressé aux savans qu'à ceux qui sont appelés à le mettre en pratique. »

Est-il juste, toutefois, se demande M. le rapporteur, de *diminuer* les subsides accordés aux sociétés de Lille et de Douai, *pour ajouter* aux subsides des sociétés d'Avesnes, Valenciennes et Cambrai ? Le bureau ne le croit pas. « L'importance des travaux n'est pas le seul élément à consulter. Les cotisations des sociétaires et les dons offerts par les conseils municipaux doivent aussi être mis en balance. » — « Or, la société de Douai seule reçoit de la ville, un subside de 1,200 fr., les cotisations de ses membres produisent 500 fr. ; ce dernier produit est de 1,025 fr. à Lille ; de 760 fr. à Valenciennes, et de 142 fr. à Bailleul. » — « L'arrondissement d'Avesnes possède le quart de la superficie du département. Il compte 30,000 chevaux, 20,000 bêtes à cornes. Il est appelé à contribuer particulièrement à l'amélioration des races ; sous ce rapport, il paraît équitable de porter à 1,000 fr. le subside de 800 fr. qui lui a été accordé jusqu'ici. » — « Les sacrifices que font les membres de la société de Valenciennes, et la direction plus agricole imprimée à leurs travaux, paraîtraient mériter aussi un supplément d'encouragement ; mais avant d'entrer dans cette voie, le bureau pense qu'il y aura lieu de renvoyer la question à l'examen de M. le préfet » (1).

Par ces motifs, le 2e bureau proposait le projet de résolution suivant.

« Le conseil général etc.............................

---

(1) Procès-verbaux du conseil général, p. 121.

« appelle l'attention particulière de M. le Préfet sur la situation « et les efforts de la Société de Valenciennes .... »

« Vote, 9,400 fr. aux sociétés d'agriculture du département « ...... » (à répartir comme par le passé, sauf 200 fr. d'augmentation à la société d'Avesnes) (1).

Cependant, dans la discussion, un membre « s'élève contre la proposition du 2e bureau, en ce qui concerne la distribution des fonds alloués aux sociétés; il rappelle qu'il y a deux ans, sur la réclamation de la société de Lille, son subside a été rehaussé de 200 fr. et porté au taux de celui de la société de Douai; pourquoi, aujourd'hui, ne pas rendre une égale justice aux réclamations des sociétés d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes? Ces arrondissements sont, sous le rapport de la population agricole et de l'étendue du territoire, égaux, sinon supérieurs à l'arrondissement de Lille; ils l'emportent beaucoup sur celui de Douai, et on leur accorde 800 fr. quand les autres en obtiennent 2,500; les besoins sont cependant les mêmes; les sociétés ne sollicitent rien d'exagéré, mais elles demandent une augmentation raisonnable et proportionnée à l'importance de leurs travaux » — « Un autre membre fait observer que le refus d'allocation d'un crédit pour le concours départemental donne les moyens d'accueillir cette demande » (2).

Sur ces observations, le conseil général a voté pour 1846, les allocations suivantes, que nous mettons en regard de celles des années antérieures.

---

(1) Procès-verbaux du Conseil général, p. 122.

(2) Idem, p. 123.

	1845.			1846.	
Société de Lille	2,500	5,000	—	2,500	5,000
— de Douai	2,500		—	2,500	
— d'Avesnes..........	800	4,200	—	1,000	5,200
— de Cambrai.........	800		—	1,000	
— de Dunkerque	800		—	1,000	
— d'Hazebrouck	500		—	600	
— de Bailleul.........	500		—	600	
— de Valenciennes	800		—	1,000	
Ensemble....	9,200			10,000	

Ces faits rappelés, le premier besoin qu'éprouve la société d'agriculture de Valenciennes, c'est d'exprimer au conseil général toute sa gratitude, toute sa reconnaissance, pour l'accueil qu'il a bien voulu faire à sa réclamation ; réclamation que la société persiste à considérer comme éminemment juste, et qu'elle croit de son devoir de maintenir.

Pourquoi le deuxième bureau a-t-il repoussé la réclamation de la société de Valenciennes ? — 1° Parce qu'aucune proposition n'avait été faite à cet égard par M. le Préfet. — 2° Parce qu'il n'est pas juste de diminuer les subsides accordés aux sociétés de Lille et de Douai pour ajouter à ceux des autres sociétés. — 3° Parce que l'importance des travaux n'est pas le seul élément à consulter. — 4° Parce que les cotisations des sociétaires et les dons offerts par les conseils municipaux doivent aussi être mis en balance.

Nous vous demandons, Messieurs, la permission de vous adresser, sur chacun de ces motifs, quelques courtes observations.

1° Il n'est point étonnant que M. le Préfet, nouvellement arrivé dans le département, n'ait point proposé de modification à un état de chose ancien, sur des réclamations qu'il lui était peut-être difficile d'apprécier alors. Nous espérons de la justice de ce magistrat, que la même objection ne pourra plus nous être faite ; nous en avons pour garant le bienveillant appui qu'il nous a récemment accordé, et nous le prions d'agréer ici de nou-

veau les remerciemens que nous avons déjà eu l'honneur de lui en faire.

2° Nous ne vous avons point demandé et nous ne vous demandons point de *diminuer* les subsides des sociétés de Lille et de Douai pour *augmenter* ceux des autres sociétés. Nous avons réclamé et réclamons de votre justice une répartition plus équitable du chiffre qu'il vous plaira d'accorder aux sociétés d'agriculture ; c'est à vous, Messieurs, de choisir les moyens, la justice de la mesure vous étant démontrée.

3° Nous n'avons jamais dit que l'importance des travaux des sociétés fut le seul élément à consulter pour la répartition des subsides. — Nous avons, au contraire, fortement insisté sur l'importance relative de l'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, fait inconteste et incontestable.

4° Les cotisations des sociétés et les dons offerts par les conseils municipaux doivent aussi être mis en balance, dit-on. — Il y a là deux questions. Si les dons des conseils municipaux devaient appeler de plus forts subsides de la part du conseil général, ce serait, dans certains cas, infliger à des sociétés qui n'en peuvent point, la peine due à l'insouciance, ou au mauvais vouloir d'un corps sur lequel elles n'exercent aucune action. Ce serait porter le découragement dans le sein de ces sociétés, déjà péniblement affectées du peu d'empressement qu'elles trouveraient auprès d'elles à soutenir leur zèle ; ce mode de procéder serait contraire au but que se propose l'administration et le conseil général.

Quant aux cotisations des membres, nous ne nions point qu'elles doivent être comptées, parcequ'elles témoignent de l'intérêt que ces membres portent à leur œuvre ; à plus forte raison doit-on compter aussi les dons que font ces mêmes membres ;

ainsi la société de Lille recevait en 1845 en cotisation de ses membres .... 1,025 fr.

Celle de Douai..................		500 »
Celle de Valenciennes...	602 (1)	1,002 fr.
plus du legs de M. Mathieu, son ancien président	400	

Ici encore, la société de Douai se trouve, comme pour son importance agricole, occuper la troisième place.

Après avoir répondu aux objections faites aux justes réclamations de la société, nous avons à satisfaire à ce qui nous est demandé par le conseil général : Un compte sommaire des travaux. — Le budget de l'année expirée. — Le projet de budget de l'année courante.

Compte sommaire des travaux. — Dans la séance publique du 28 septembre 1845, le secrétaire-général a rendu compte des travaux de la société depuis la dernière séance publique. Ce compte-rendu est inséré dans les mémoires que nous avons l'honneur de vous adresser (1). Vous y trouverez également le résultat des concours de 1845 (2).

Sur ce point, nous n'avons donc que peu de choses à ajouter. Nous ne vous citerons que deux mémoires livrés depuis à

---

(1) Le compte définitif de 1845, ci-après, nous donne les chiffres suivants :

cotisation des membres titulaires	735 fr.
Id. des associés libres.............	180
Amendes..................................	41
	956 fr.
A déduire : jetons de présence..	354
Net.....	602

(1) *Mémoires de la Société*, t. 7, p. 45.

(2) *Idem* p. 60. — On peut voir aussi p. 34 les prix décernés.

l'impression : le premier, sur *la maladie des pommes de terre, en réponse aux questions posées par la société royale et centrale d'agriculture de Paris* (1); le second, sur *l'amélioration de la race chevaline* (2). — Cette question est en ce moment de nouveau soumise à *la conférence agricole*, aussi bien que plusieurs autres ayant un grand intérêt pour l'agriculture de l'arrondissement. Vous en jugerez par les vœux que nous aurons l'honneur de vous adresser.

Un mot, messieurs, sur *la conférence agricole*. — Elle est composée des membres titulaires de la société, des correspondants habitant l'arrondissement et des associés-libres qui sont aujourd'hui au nombre de 21. Ces derniers sont presque tous agriculteurs. — Dans cette conférence, il est rendu compte des ouvrages d'agriculture que reçoit la société, afin d'appeler sur ce qu'ils contiennent d'intéressant, l'attention des cultivateurs. — Les observations de ces derniers, soit sur ce dont il leur est rendu compte, soit sur tout ce dont il leur paraît utile de saisir la société, sont insérées avec soin au procès-verbal de la conférence. Ce procès-verbal est lu à la plus prochaine réunion de la société qui donne, à ces observations, toute la suite qu'elles comportent. Enfin, la société ne prend plus aucune détermination relative à l'agriculture, soit pour émettre des vœux, soit pour ouvrir des concours, soit pour les juger, sans demander l'avis de la conférence.

Budget de l'année expirée. — Le budget définitivement arrêté de 1845, laisse la société en déficit de 977 fr. 55 c. — En voici les chiffres.

---

(1) *Mémoires de la Société*, t. 7, p. 84. — Nous avons dû parler le langage de la science en nous adressant à la société de Paris, comme nous avions cru devoir le faire en répondant l'an dernier à M. le Préfet.

(2) *Idem* t. 7, p. 106.

Etat des recettes et dépenses de la Société d'agriculture de Valenciennes pendant l'année 1845 (1).

RECETTES.

Cotisation des membres titulaires	735	00
Id. des associés libres ...	180	00
Amendes	41	00
Allocation du gouvernement....	600	00
Id. du département	800	00
Legs Mathieu	400	00
Total....	2,756	00

DÉPENSES.

Concours de labourage (primes et médailles)	427	20
Concours de bestiaux (primes).	240	00
Prix de moralité aux domestiques et servantes de fermes .	176	90
Médaille pour les chemins vicinaux	100	00
Médaille pour construction d'une étable, nouveau modèle	100	00
Médailles pour notices historiques des hommes célèbres de Valenciennes	200	00
Frais des concours de labourage et de bestiaux, frais de transport pour la visite des chemins vicinaux et frais de distribution des prix	170	70
Jetons de présence	354	00
Frais de bureau, éclairage, chauffage, entretien du local et garçon de salle	236	50
Traitement du copiste	150	00
Impressions, programmes, convocations etc., y compris deux volumes de mémoire..	1,447	50
Déficit de l'exercice précédent.	130	75
Total....	3,733	55

BALANCE.

Recettes	2,756	00
Dépenses	3,733	55
Déficit	977	55

(1) Toutes les pièces justificatives de ce compte ont été remises, savoir : les reçus à M. le Payeur du département, les comptes de détails à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'agriculture.

Nous ferons observer que les 1,400 fr. alloués à la société, tant par le Gouvernement que par le Département ont été exclusivement employés, savoir :

1° En primes pour le concours de bestiaux....... 240 00

2° En primes et médailles pour le concours de labourage.................................... 427 20

3° En primes et médailles pour prix de moralité aux domestiques et servantes de fermes............... 94 40

4° En une médaille d'or, au maire qui a le plus fait pour l'amélioration des chemins vicinaux de sa commune.................................... 100 00

5° En frais pour les concours.................. 170 70

6° En impressions de programmes (pour partie seulement)..................................... 30 00

7° En dépenses de bureau de copiste etc. (pour partie seulement)............................ 317 70

Total...... 1,400 00

La somme portée en dépense étant de......... 5,733 55
de laquelle il faut déduire :

1° Les jetons de présence..........	354 fr.	484 75
2° Le déficit de l'exercice 1844....	130 75	

La somme réellement dépensée en 1845 a été de. 5,248 80

Si l'on en retranche les sommes accordées par l'Etat et le Département................. .... 1,400 00

On a... 4,848 80

de dépenses auxquelles la société devait faire face sur ses propres fonds. — Ces dépenses sont les suivantes :

1° Supplément pour prix de moralité..........	82 50
2° Prix pour les étables....................	100 00
3° Impressions agricoles et autres............	1,397 50
4° Prix pour notices historiques..............	200 00
5° Supplément aux frais de bureau et autres....	68 80
Total........	1,848 80

La société avait, pour subvenir à ces dépenses :

1° du legs Mathieu	400 fr.	1,002 00
2° des cotisations de ses membres et amendes encourues, déduction des jetons de présence......................	602	

Ce qui fait, pour 1845, un déficit de..........	846 80
à quoi il faut ajouter le déficit de 1844...	130 75
Ensemble........	977 55

Projet du Budget de l'année courante. — Après avoir dit quels ont été les travaux de la société, après avoir fourni notre arrêté de compte de 1845, il nous reste, pour satisfaire aux demandes du Conseil général, à présenter le projet de budget de 1846. — En voici les chiffres :

Etat présumé des recettes et dépenses pour l'exercice 1846.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Cotisation des membres titulaires	896 00	Déficit des exerc. précédents..	977 55
Cotisation des associés libres.	210 00	Concours de labourage (primes et médailles)	428 50
Allocation du gouvernement..	600 00	Concours d'instruments agricoles (médailles)	200 00
Id. du département....	1,000 00	Concours de bestiaux (primes).	280 00
Legs Mathieu	400 00	Frais de ces concours	96 50
		Concours de peinture et sculpt.	800 00
		Impressions de programmes etc., y compris un volume de mémoire	800 00
		Jetons de présence	350 00
		Traitement du copiste	150 00
		Au garçon de salle, chauffage, éclairage, entretien du local.	120 00
		Frais de bureau, ports de lettres, etc	60 00
			4,262 55
		Nota. Les 400 fr. du legs Mathieu ne devant être employés qu'en 1846 (voir le programme des prix), il y a lieu à les ajouter ici	400 00
	3,106 00		4,662 55

BALANCE.

Recettes	3,106 00
Dépenses	4,662 55
Déficit	1,556 55
Les déficits précédents étant :	
pour 1844 de 130 75 } pour 1845 de 846 80 }	977 55
L'excédant des dépenses sur les recettes de 1846 serait de	597 00

Voici, Messieurs, la justification de toutes les dépenses présumées :

1° Les 600 fr. du Gouvernement seront exclusivement appliqués aux concours de labourage et de bestiaux, ce qui fait :

Concours de labourage	428 50	
Id. de bestiaux	280 00	
Ensemble	708 50	
600 fr. du Gouvernement	600 00	— 600
Reste	108 50	

2° Les fonds départementaux seront appliqués aux concours de labourage et de bestiaux pour la somme restante 108 50

Au concours d'instrumens aratoires	200 00	
Aux frais de ces concours	96 50	
Aux dépenses d'administration, frais de bureau, de copiste, etc	330 00	
Enfin à payer des dépenses non-soldées des années précédentes	265 00	
Ensemble	1,000 00	– 1,000
Total		1,600

3° Les fonds des cotisations, montant (jetons de présence déduits) à 856 fr., devraient faire face, en négligeant le surplus des déficit, à une dépense à peu près double, savoir :

Pour impressions diverses et mémoires	800
Pour concours de peinture et sculpture	800
	1600

Nous n'avons point à dire ici les avantages attachés à la publication des mémoires des sociétés d'agriculture et autres, comme communication réciproque de leurs travaux; nous dirons seulement que la publication mensuelle de nos mémoires, par livraison de deux feuilles, a l'avantage de mettre ces travaux, à mesure qu'il paraissent, aux mains des associés-libres. Ces publications sont une des causes qui rattachent les cultivateurs à la société. Les cotisations qu'elles nous apportent, par l'augmentation lente mais constamment progressive du nombre de nos associés libres, finira, nous en avons la conviction, par couvrir les frais de nos publications. D'importantes améliorations doivent y être apportées, nous ne l'ignorons pas; nous savons que l'agriculture devra y tenir plus de place encore qu'elle n'en tient déjà dans nos mémoires. Mais ces améliorations ne peuvent se faire que progressivement. L'envoi des mémoires aux associés libres en augmentera le nombre ; par suite , le nombre des communications agricoles augmentera et, comme conséquence, les publications relatives à l'agriculture.

Si donc, messieurs, vous blâmiez cette dépense et ne nous mettiez pas à même de la couvrir et de la continuer pendant quelques années encore, vous nous ôteriez un instrument de progrès que nous considérons comme un des plus importants, par cela même qu'il aide puissamment à mettre en rapport et en communauté d'idées les principaux cultivateurs de l'arrondissement et la société d'agriculture.

Quant aux 800 fr. de dépenses pour peinture et sculpture, quelques explications sont indispensables. — Notre société étant à la fois *société d'agriculture, des sciences et des arts*, nous

avons reçu la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, du 25 juillet 1845, par laquelle ce ministre promet une part des fonds affectés à son département et la protection spéciale du Roi aux sociétés qui se seront le mieux conformées au programme qu'il trace. Il fait appel *au zèle volontaire et libre* des sociétés, notamment *pour les traditions patriotiques et les souvenirs généreux de l'esprit local.* — Nous avons cru répondre aux intentions de M. le Ministre de l'instruction publique en instituant des concours pour des notices historiques sur les personnages éminents de l'arrondissement de Valenciennes. Déjà des prix ont été acquis, d'autres sont offerts pour 1847. — Nous avons cru répondre également aux intentions de M. le Ministre en essayant de créer une galerie historique locale où un portrait et un buste reproduiraient les traits des hommes qui ont bien mérité du pays. Pour atteindre à ce but, non seulement nous avons dû offrir des médailles aux concurrents, mais encore le remboursement des dépenses de l'artiste, dont nous gardons l'œuvre. — Une modeste somme de 50 f. est allouée pour chaque buste ou portrait gardé par nous (1); et déjà, bustes et portraits nous sont annoncés pour cette année. — C'est ainsi que, compris mieux encore que nous ne l'espérions, nous nous trouvons entraînés au delà de nos prévisions.

Le conseil général et l'administration refuseront-ils de venir en aide à une œuvre qui, bien que locale, n'en intéresse pas moins tout le département? Nous ne saurions le croire. — Si *Baudouin de Constantinople* tient une place dans notre galerie,

---

(1) Voir le programme des prix, t. 7, des mémoires, p. 7 et 16.

comme né à Valenciennes, il n'en fut pas moins comte de *Flandre* et de *Hainaut*. Les valenciennois *Froissard*, *Duchenois*, *Clairon*, sont des célébrités européennes, et les *Watteau* appartiennent autant à *Lille*, par les services qu'ils y rendirent aux beaux-arts qu'à Valenciennes par leur naissance. Le Conseil général d'ailleurs saisit toutes les occasions d'encourager les beaux-arts dans le Nord; il ne laissera pas échapper celle qui lui est offerte d'attacher, lui aussi, son nom à une œuvre qui a déjà toute la sympathie de nos principaux artistes. MM. *Carle Elshoect*, de Dunkerque, et *Auvray* de Valenciennes, nous ont annoncé leur intention de concourir. MM. *de Pujol* et *Lemaire*, nous ont promis d'enrichir notre galerie de quelques-unes de leurs œuvres, sans rien prétendre aux récompenses, à titre seulement de compatriotes et de collègues.

En résumé, messieurs, nous avons mis tous nos soins à satisfaire aux demandes posées par vous à la dernière session du conseil-général; nous vous avons justifié de l'emploi des fonds qui nous sont alloués; nous vous avons exposé avec franchise et netteté notre position, nos besoins, nos projets. Quel parti prendrez-vous? Laisserez-vous subsister l'injustifiable inégalité qui existe depuis trop longtemps dans la répartition des secours accordés aux sociétés du département, et nous forcerez-vous par là à ralentir notre zèle? Nous ferez-vous entrer dans la voie du découragement? Ferez-vous, au contraire, droit à nos réclamations? devrons-nous voir, comme déjà l'an dernier, dans les mesures que vous allez prendre, un encouragement à nos efforts? Nous l'espérons et de votre justice et de votre désir de venir en aide aux travaux de ceux qui n'ont pour

but, en consacrant une partie de leur temps au service du pays, que d'activer ses progrès dans tout ce qui est utile, dans ce qui est honorable.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

Pour la Société d'Agriculture, Science et arts de l'arrondissement de Valenciennes,

Le Président,
Bon. PETIT DE LAFOSSE.

Le Secrétaire-général,
STIÉVENART.

Valenciennes, le 7 août 1846.

VOEUX

ADRESSÉS PAR

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Chaulage des blés.

La carie des blés cause chaque année de grandes pertes aux cultivateurs. Dans les champs attaqués de cette maladie, non seulement le produit est moindre, mais la poussière noire qui se répand sur le bon grain en diminue le prix, altère la qualité des farines et par suite celle du pain.

On emploie souvent pour détruire les germes de la carie, diverses substances d'autant plus dangereuses qu'elles peuvent tomber entre les mains de personnes ignorantes ou peu soigneuses et se mêler aux aliments des hommes et des animaux. La quantité considérable de poisons actifs vendus pour cet usage fait tous les ans de nombreuses victimes, cause des affections

graves aux semeurs, produit des empoisonnements accidentels et même quelquefois inspire l'idée du crime et en facilite l'exécution.

Cependant les hommes les plus compétents en matière d'agriculture, M[rs]. Mathieu de Dombasle, Dubreuil, Fauchet, Bidard, Girardin. etc., se sont livrés à de nombreuses expériences sur le chaulage des blés et tous ont reconnu que non seulement les substances toxiques ne sont pas indispensables, mais qu'on peut même les remplacer avantageusement par d'autres substances dont l'emploi ne présente aucun danger. Il serait donc à desirer que le gouvernement fit examiner définitivement cette question avec le plus grand soin : et si, comme tout porte à le croire, de nouvelles tentatives couronnées de succès, venaient confirmer les expériences déjà faites, on devrait s'empresser de prohiber la vente et l'emploi pour le chaulage de l'arsenic, du sulfate de cuivre et des autres matières vénéneuses dont beaucoup de cultivateurs s'obstinent encore à faire usage.

Amélioration de la race chevaline.

Parmi les questions qui préoccupent le plus aujourd'hui les économistes et les hommes politiques, on peut citer au premier rang l'amélioration de la race chevaline en France. Nous sommes, en effet, sous le rapport des races de chevaux, dans une infériorité manifeste à l'égard des pays voisins et l'on peut dire sans exagération que cet état de choses compromet non seulement la prospérité de notre agriculture, mais encore notre puissance militaire.

Justement préoccupé de ces graves inconvénients, le gouver-

vernement a voulu déjà y remédier et, dans ce but, il a, d'une part, multiplié les haras ou dépôts d'étalons appartenant à l'Etat, et, d'autre part, favorisé le développement des haras privés.

Ces mesures en elles-mêmes sont incontestablement fort bonnes, mais, dans la pratique, elles sont loin d'avoir acquis le degré de perfection que l'on peut en attendre. D'abord les étalons provenant des haras de l'état laissent en général beaucoup à désirer, surtout quant au genre d'améliorations dont le besoin se fait le plus sentir dans l'arrondissement de Valenciennes. Ce sont, pour la plupart, des chevaux assez fins, mais de peu de consistance, plus propres à la course qu'aux rudes travaux de l'agriculture. Or, ce qui manque le plus, dans cette partie de la France, ce sont les chevaux de trait, et les étalons de ce genre sont littéralement indispensables.

Quant aux haras privés, on a laissé s'y introduire quelques abus, parfois assez graves pour rendre cette institution plus nuisible qu'utile. Ainsi l'on a vu et l'on voit tous les jours des maquignons spéculateurs offrir à la saillie, moyennant une rétribution assez forte, des étalons mal constitués, plus propres à perpétuer les défauts justement reprochés à nos races de chevaux qu'à y apporter aucune amélioration réelle. C'est là un abus d'autant plus fâcheux qu'en rendant inefficaces les efforts de l'Etat, il dégoûte souvent les éleveurs de tentatives inutiles et onéreuses.

Pour remédier autant que possible à cet état de choses, la société d'agriculture de Valenciennes désirerait voir naturaliser en France une mesure fort sage adoptée par le conseil provincial de la province de Namur, dans sa séance du 12 juillet

1844 (1). On créerait dans chaque arrondissement une commission composée de trois membres et chargée, avec l'assistance d'un médecin-vétérinaire, de surveiller l'industrie des maquignons qui spéculent sur la saillie des juments. La commission examinerait chaque année tous les étalons destinés à la saillie par des particuliers et n'accorderait l'autorisation d'en faire usage publiquement que dans le cas où ces étalons lui paraîtraient réunir toutes les qualités propres à l'amélioration de la race. On rendrait impossible par ce moyen le genre de fraude signalé plus haut, et l'on préviendrait les éleveurs contre la mauvaise foi, presque toujours impunie, de quelques entrepreneurs de haras (2).

Mais peut-être cette mesure ne suffirait-elle pas encore, peut-être faudrait-il, pour obtenir des résultats tout-à-fait satisfaisants aller plus loin que le conseil provincial de Namur. Il ne suffit pas en effet pour obtenir de la saillie tout ce qu'on est en droit de lui demander d'avoir de bons étalons : il faut encore les accoupler convenablement et ne pas souffrir qu'il s'épuisent par la cohabitation de juments ou stériles ou défectueuses. Il faudrait donc que la commission, que nous proposons de créer, fût investie également du droit d'examiner les juments proposées à la saillie et d'en refuser l'admission si elle les jugeait peu propres à l'amélioration de la race. Par l'adoption de cette mesure, on condamnerait sans doute à la stérilité les juments et les

---

(1) Le besoin de cette amélioration se fait sentir d'autant plus vivement que les éleveurs belges viennent maintenant offrir à la saillie dans nos arrondissements frontières les étalons vicieux qu'ils n'ont pu faire admettre dans leur pays.

(2) Le texte de l'arrêté a été inséré dans les mémoires de la société d'agriculture de Valenciennes, année 1846, p. 113.

étalons affectés de graves défauts, mais en revanche, on rendrait les accouplements plus féconds et l'on pourrait surtout en obtenir des produits plus parfaits.

Suppression du droit d'entrée perçu à la frontière de Belgique sur le jeune bétail ; réduction à 12 francs du droit d'entrée de fr. 27,50, imposé sur les bœufs maigres.

L'arrondissement de Valenciennes, tout le monde le sait, a peu de pâturages ; il est pauvre en bétail et complètement privé de bœufs maigres. En vain nos agriculteurs cherchent-ils à remédier à cet état de choses par la multiplication des élèves : leurs efforts sur ce point viennent se briser contre un obstacle presqu'insurmontable, la cherté des aliments, résultat nécessaire de la rareté des pâturages. C'est ce qu'il est en effet très-facile de démontrer en posant quelques chiffres :

Un veau capable d'être élevé coûte en moyenne fr.	20	»
On lui donne, pendant un mois, huit litres de lait chaque jour; ce qui fait, en comptant le litre à 0,15 c.	36	»
On donne, pendant les trois mois suivants, huit litres de lait écrémé par jour, soit à raison de 7 centimes le litre..............................	50	40
Pendant les douze mois suivants, la nourriture ne revient plus qu'à 40 centimes par jour, soit pour douze mois....................................	144	»
Total.....	250	40

Un veau de 16 mois coûte donc en moyenne, dans l'arrondissement de Valenciennes, 230 francs : encore ne tenons-nous pas compte, dans ce calcul, de la mortalité, qui s'élève quelquefois jusqu'à 25 %.

A la vérité, il est quelques arrondissements où les pâturages sont plus nombreux et le prix de revient moins élevé : dans l'arrondissement d'Avesnes, par exemple, un veau de 16 mois peut ne pas coûter plus de 180 francs. Mais c'est encore là un prix exhorbitant : en Belgique, une génisse du même âge se paie de 90 à 100 francs, un bouvillon de 110 à 120 francs.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'en France, les arrondissements même les plus favorisés sous le rapport des pâturages, sont loin de présenter, dans la production du bétail, un excédant assez considérable pour fournir à la consommation des arrondissements voisins. La production intérieure ne suffisant pas à nos besoins, nous sommes donc obligés de recourir aux pays limitrophes (1). Mais, à la frontière, nous rencontrons les

(1) D'après les tableaux statistiques publiés, en 1842, par le ministère de l'agriculture, la France possède douze millions de têtes de bétail ; elle en engraisse par an environ 300,000, en abat 480,000 ; ce qui constitue dans la production un déficit annuel de 180 000 têtes.

Ce déficit se comble de la manière suivante : 33,000 têtes de bétail sont demandées à l'étranger ; quant aux 147,000 têtes manquant encore, on les prend sur le capital, de telle sorte que le bétail français va nécessairement diminuant dans une progression croissante. (Discussion à la chambre des Député de la proposition tendant à faire percevoir au poids les droits d'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes. Séance du 23 février 1846. Discours de M. De Lamartine. *Moniteur de* 1846, *p.* 470.)

lois fiscales qui frappent le jeune bétail d'un droit assez élevé, et les bœufs maigres d'un droit de fr. 27,50 par tête.

Ces droits d'entrée ont eu sans doute pour but de protéger nos éleveurs et de favoriser la production indigène. Malheureusement, sous ce rapport, ils sont impuissants. Il est, en effet, assez généralement reconnu aujourd'hui que notre infériorité, en ce qui concerne la production du bétail, ne tient nullement à l'invasion du bétail étranger. Ce dernier ne viendrait pas vers nous, évidemment, si nous produisions en quantité suffisante et à meilleur marché, et nos élèves seraient moins chers si nous avions des pâturages meilleurs et plus nombreux. Si l'on veut favoriser la production intérieure, il faut donc, non pas surtaxer le bétail étranger, mais encourager par tous les moyens la création en France d'immenses prairies artificielles, semblables à celles qui contribuent si puissamment à la prospérité de la Lombardie ; il faut tendre à nous mettre au moins, sous ce rapport, sur le pied de l'égalité avec les contrées voisines, notamment avec la Belgique, les provinces rhénanes, la Suisse et la Sardaigne. Cela est tellement vrai, que la loi du 29 avril 1845, si vivement désirée depuis plus de vingt ans et si vivement discutée pendant la dernière session des Chambres, n'a pas eu d'autre but en rendant possibles et faciles les plus vastes entreprises d'irrigation.

Il faut donc le reconnaître, les droits d'entrée sur les bestiaux étrangers manquent leur but, puisqu'ils sont impuissants à développer la production indigène : sous ce rapport, ils offrent infiniment peu d'avantages. Mais, d'un autre côté, ils présentent un inconvénient immense : celui de faire subir au prix de la viande une hausse artificielle.

Partout, en France, le prix de la viande est très-élevé ; dans

l'arrondissement de Valenciennes, et généralement dans tous les grands centres d'industrie, il est exhorbitant ; à tel point qu'en certains endroits le prix de la viande a p..s que doublé depuis 1815, tandis que d'autres denrees diminuaient de valeur. Il resulte de là, par une consequence nécessaire, que la consommation doit diminuer sensiblement ; et c'est, en effet, ce qui arrive. En 1789, la population française n'atteignait pas 26 millions d'âmes ; d'après les calculs les plus récents, elle dépasse aujourd'hui le chiffre de 35 millions d'habitants, et cependant la consommation de la viande n'a pas augmenté (1).

Une pareille situation ne peut durer : outre qu'elle impose aux classes indigentes de la société des privations excessives, elle est, pour la population en général, une cause de faiblesse et d'énervation. La Société d'Agriculture de Valenciennes croit donc qu'il est urgent d'employer tous les moyens possibles pour faire baisser naturellement le prix de la viande, et en tête de ces moyens elle place l'admission en franchise des bestiaux étrangers.

Par tous les motifs qui précèdent, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes prie Mes-

---

(1) Ce fait, généralement admis, est contesté cependant par quelques écrivains. Malheureusement il n'est que trop vrai, surtout en ce qui concerne les grands centres de population. Ainsi par exemple si l'on en croit les tables de Lavoisier, Paris avait en 1789 une population de 600,000 habitants qui consommaient 52 millions de kilogrammes de viande. — D'après le dernier recencement, la population parisienne dépasse aujourd'hui 900,000 habitants et cependant ne consomme en viande que 59 millions de kilogrammes. (Chambre des Députés. Séance du 20 février 1846. Discours de M. Berryer. *Moniteur de 1846, p.* 452.)

sieurs les Membres du Conseil-général du Nord de vouloir bien émettre les vœux suivants :

1° Qu'il soit créé une commission chargée d'examiner les différents systèmes de chaulage aujourd'hui connus ; que l'on prohibe l'emploi, pour cet usage, de l'arsenic et de toutes autres substances toxiques, dans le cas où la commission reconnaîtrait que l'on peut, sans inconvénient pour l'agriculture, remplacer ces substances par d'autres matières qui ne présentent pas les mêmes dangers ;

2° Qu'il soit créé, dans chaque arrondissement, une commission composée de trois membres, chargée, avec l'assistance d'un médecin-vétérinaire, d'examiner les étalons destinés par des particuliers à la saillie publique et d'autoriser seulement la circulation de ceux qui lui auront paru propres à l'amélioration de notre race chevaline ; que cette commission soit chargée également d'examiner les juments présentées à la saillie et de rejeter celles qui auront paru stériles ou mal constituées ; qu'enfin le gouvernement envoie dans l'arrondissement de Valenciennes, pour le service de la saillie, des étalons de trait plutôt que des chevaux de course ;

3° Que le droit d'entrée perçu à la frontière de Belgique sur le jeune bétail, soit entièrement supprimé et remplacé par un simple droit de balance ; que le droit d'entrée perçu à la même frontière sur les bœufs maigres, soit réduit de fr. 27,50 à 12 fr. par tête.

La Société d'Agriculture de Valenciennes se joint en outre aux autres sociétés pour réclamer la création d'un ministère spécial de l'Agriculture.

LE COQ FANFARON,

FABLE IMITÉE D'IRIARTE,

par M. Théodore LORIN[1], membre correspondant.

Chez les bêtes, comme chez nous,
On trouve des Gascons. Orgueilleux et jaloux,
Un coq, qui de sa prouesse
Incessamment se vantait,
Attaqua rudement un timide cochet.
Celui-ci, malgré sa jeunesse,
Se défendit avec vigueur,
Et plein d'une guerrière ardeur,
D'une vigoureuse manière,
Il étrilla son superbe adversaire.
Ma foi, dit notre fanfaron,
Je conviendrai que ce larron
A, quoique faible encor, montré quelque courage.
J'eus, par bonheur pour lui, pitié de son jeune âge.
Car le vrai brave est toujours indulgent.
De ma noble conduite il a pris avantage :
A coup sûr, sans cela, le petit imprudent
Aurait de son audace été mauvais marchand...

Il dit, et rajustant ses plumes arrachées,
Se retire en un coin. Mais toujours querelleur,
Il ose, n'écoutant que sa farouche humeur,
Provoquer un vieux coq qui, surchargé d'années,
Par plus d'un exploit éclatant
Avait signalé sa vaillance :
Il n'obtint pas meilleure chance.
Alors du combat s'éloignant,
La crête déchirée et le corps tout sanglant,
» J'aurais bien pu, dit-il, le frotter d'importance,
» Mais je l'ai ménagé : le pauvret est si vieux
» Que le combattre à toute outrance
» Eût été d'un monstre odieux. »

Il fait bon, comme on dit, battre le glorieux.



MALADIE DES POMMES DE TERRE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE

LA CONFÉRENCE AGRICOLE

DU 29 AOUT 1846.

Sont présents : MM. *Edouard Grar*, président ; *Lewille*, *Stiévenart*, *Ed. Pesier*, *Prignet*, *Martin*, *Petit*, fabricant de fécule à Condé ; *Grandfils*, *Courtin*, *Ph. Miroux*, cultivateur ; *Dussard*, jardinier-pépiniériste ; *Jesupret*, cultivateur et meunier près Marly ; *Brabant*, fabricant de sucre à Onnaing ; *Dervaux*, fabricant de sucre ; *Lefebvre* ; *Schneider*, jardinier-pépiniériste ; *Locqueneux*, fabricant de sucre à Marly ; *Leroy*, maire de Marquette, fabricant de sucre ; *Numa Grar*, et *Deffaux*, secrétaire de la conférence.

Avant l'ouverture de la séance, chacun examine à la loupe et au microscope des fanes de pommes-de-terre et des tubercules

provenant de champs situés sur le territoire de Valenciennes, entre St.-Saulve et Marly.

Les feuilles présentent des taches noires, environnées, sur la surface inférieure du disque, d'une zône de poussière très-fine et blanche. A la loupe, on reconnaît qu'au lieu d'une poussière, c'est un amas touffu de filaments d'une extrême ténuité et bifurqués. Chaque bifurcation est terminée par un globule de petits grains très-brillants qui sont les sporules de cette végétation, signalée par M. *Morren*, et désignée, par quelques personnes, sous le nom de *Botrytis lethifera*. Chaque observateur peut se convaincre que, sur toutes les feuilles malades, on remarque autour des taches, et sur la partie verte qui les environne, cette zône de botrydes; qu'il n'y en a pas sur les taches mêmes; que celles-ci semblent s'étendre en envahissant la portion abandonnée par les botrydes, et désorganisée par leur action délétère.

Des tubercules marbrés de taches livides sont coupés et présentent le cercle jaunâtre qui, de l'épiderme, s'avance irrégulièrement vers le centre. D'autres tubercules, tenant encore à des tiges flétries par la maladie, sont encore parfaitement sains; la contagion n'est pas encore descendue jusqu'à eux.

. . . .

M. Deffaux, secrétaire de la Conférence agricole, expose l'objet de la réunion.

Le fléau, dit-il, qui a détruit, l'an dernier, la pomme de terre, se manifeste de nouveau dans notre arrondissement; on peut en fixer l'invasion du 15 au 20 août; il s'est montré beaucoup plus tôt dans les environs du Quesnoy; il a attaqué Marly avant St.-Saulve et Anzin; on pourrait croire qu'il marche

du sud-est au nord-ouest et, chose singulière, presque en sens contraire du vent, comme l'année dernière (1).

Le 26, plusieurs membres de la société d'agriculture se sont transportés à Marly; ils ont reconnu à la maladie les mêmes caractères et la même rapidité que l'an dernier. Elle sera peut-être, pour nous, moins funeste, parce qu'elle apparaît plus tard, que les tubercules sont plus près de la maturité et que la terre est sèche.

La sécheresse, qui a régné depuis le commencement du printemps, avait rassuré les cultivateurs. Il y a trois semaines, on affirmait que la maladie ne reparaîtrait pas cette année. La plupart des membres de la société d'agriculture n'ont jamais partagé cette sécurité : ils croient à un principe contagieux (2); ils présument qu'il réside dans la botryde qui environne d'une zône blanchâtre les taches noires à la surface inférieure des feuilles, et cette opinion se confirme par de nouveaux faits. Les phénomènes atmosphériques ne peuvent plus être regardés comme la cause du mal, et si c'est la botryde qui produit ce désastre, il faut chercher à en détruire les germes : nous ne trouvons pour y parvenir d'autre moyen que le feu.

C'est pour discuter cette importante question, Messieurs, que la société vous a convoqués, et pour recueillir de vous les observations que vous avez pu faire dans vos localités.

M. Dussart rapporte qu'à Anzin, un champ de pommes de

(1) Du huit au 13 août, le vent a été S.-O.; le 14 N.; les 15 et 16. N.-E.; le 17, S.-O.-O, et O.-N.-O.; les 18, 19, 20, 21, S.-O; du 22 au 31, N.-E,

(2) Voir les mémoires, tome 5, page 150, et tome 7, page 84.

terre a été complètement flétri en quelques jours, et qu'il craint que les siens ne soient bientôt atteints.

M. Petit, fabricant de fécule à Condé, et qui cultive en grand la pomme de terre, fait connaître que la maladie s'est manifestée dans plusieurs de ses champs ; que des espèces qu'il avait tirées de pays où la maladie ne s'est pas montrée l'an dernier, ont été les premières atteintes, tandis que des champs qu'il a plantés en tubercules tachés, ont abondamment produit, et ne présentent aucune apparence du fléau destructeur.

M. Deffaux fixe l'attention de l'assemblée sur ce fait important, qui vient à l'appui de ce qu'il a dit (tome 7, page 88) : que le tubercule n'a rien de contagieux ; que le *sclerotium* qu'il renferme, quand il est altéré, n'est pas cause, mais effet, et qu'il ne peut propager le mal ; qu'au contraire la botryde, qui infecte l'air et le sol de ses innombrables sporules, attaque indistinctement tous les champs, de quelque provenance que soient les espèces cultivées. Aussi avons-nous toujours remarqué que la plante est d'abord attaquée par ses feuilles, et jamais en premiér lieu par ses tubercules. Le sclerotium n'est donc pas l'élément contagieux. Je demanderai, dit-il, à chacun des membres présents, s'ils ont connaissance d'observations qui tendent à prouver que le mal remonte des racines aux sommités de la plante.

Tous déclarent que c'est le contraire qui a lieu : que les feuilles, puis les tiges sont malades avant les parties souterraines.

De la marche constante de la maladie et de l'innocuité du sclerotium qu'on trouve dans les tubercules, semble découler les conséquences ci-après : 1° Qu'on peut se dispenser de faire venir à grands frais des pommes de terre des pays exempts de

la maladie, quoique, sous d'autres rapports, il y ait toujours avantage à renouveler ses plans. 2° Qu'il n'est pas indispensable de chauler les tubercules avant de les planter. 3° Que tous les soins des cultivateurs doivent se porter sur la destruction de la botryde et de ses germes. Pour y parvenir, il n'y aurait qu'un moyen, celui de faucher et de brûler, sans exception, toutes les fanes d'une circonscription aussitôt que le mal s'y manifeste.

M. Schneider lit un extrait du journal *la Semaine*, dans lequel on recommande de couper les fanes et de herser le champ ou de remuer la terre à la pioche en buttant les tubercules. On peut sans danger, dit-il, faucher les fanes au point où est arrivée la végétation dans la plupart des champs de pommes de terre : il est même des pays où l'on a l'habitude de les couper pour les donner comme nourriture aux bestiaux.

M. Leroy, de Marquette, approuve la coupe des fanes, non-seulement comme moyen préservatif de la maladie; mais aussi pour avoir une récolte plus abondante. Il cite l'exemple de feu M. le comte de *Fitte* qui, plusieurs années avant qu'il fût question du fléau qui nous occupe, faisait faucher ses pommes de terre, et obtenait de très-belles récoltes. Son domaine était situé aux environs de Paris. M. Leroy appuie donc la proposition qui est faite de recommander aux cultivateurs de faucher et de brûler les fanes aussitôt que la maladie se manifeste dans un champ.

MM. Miroux, Petit et Dervaux ne sont pas de cet avis; ils regardent les fanes comme trop essentielles à l'alimentation des tubercules, pour ne pas craindre qu'en les coupant on ne compromette la récolte.

M. Leroy insiste sur ce qu'il a dit; il est bien persuadé que

les fanes sont indispensables avant que le tubercule ne soit arrivé à un certain développement, mais il affirme qu'après la floraison, lorsque les baies sont à leur grosseur, on peut les couper sans nuire aux tubercules.

M. Deffaux, montrant un pied de pommes de terre dont la tige est brûlée par la maladie, demande de quelle utilité peut être au tubercule cette tige morte, et quel inconvénient il y aurait à la retrancher quelques jours avant qu'elle fût en cet état. Certes, dit-il, je ne nie pas l'utilité des tiges, mais il est certain que la maladie va promptement les détruire : je ne vous propose que de faire utilement, en temps opportun, ce que le fléau fera lui-même au plus grand préjudice de la récolte.

M. Jesupret expose que, vers le 20 de ce mois, les pommes de terre, à Marly, ont été tout-à-coup attaquées; que le matin, il s'élève de son champ une odeur désagréable de champignon. Il ajoute que, d'après les conseils de plusieurs membres de la société, il a fauché une partie de son champ, et qu'il fera connaître le résultat de cette expérience.

M. Dervaux consent à ce qu'on engage les cultivateurs à faire des essais partiels; mais il ne voudrait pas qu'on proposât la section des tiges comme mesure générale à prendre.

MM. Numa Grar, Leroy, Lewille et Deffaux répondent successivement que la mesure tentée partiellement n'aurait aucun résultat pour la destruction de la contagion ; qu'elle servirait seulement à prouver que les tubercules ne sont pas perdus, quand on fauche les tiges quelque temps avant la maturité ; qu'il ne s'agit pas d'expériences lentes en présence d'un fléau qui dévore en deux jours une récolte ; qu'il faut un moyen aussi prompt que son action.

M. Ed. Pesier craint que la mesure proposée n'ait pas toute l'efficacité qu'on en attend. Pour que le remède fût infaillible, il faudrait que l'incinération des fanes fût promptement et universellement pratiquée ; il faudrait pour cela que l'autorité la rendît obligatoire ; il n'est pas permis d'espérer ce résultat. L'application partielle de cette opération n'en sera pas moins profitable sans doute à ceux qui l'exécuteront ; ils ont pour garant du succès l'avis d'hommes compétents qui méritent toute leur confiance.

Si les cultivateurs admettent l'opinion de la société d'agriculture sur l'origine de la maladie, s'ils reconnaissent, comme elle, la nécessité de détruire par le feu, au lieu de conserver sur les fumiers le germe de ce fléau contagieux, ils pourront, dit M. Pesier, retirer quelque profit des cendres, en légère compensation de la nourriture qu'ils perdent cette année pour leurs bestiaux. Les fanes des pommes de terre contiennent une grande quantité de potasse ; c'est un des végétaux qui en contient le plus. A l'époque du blocus continental, alors que la France, livrée à ses propres ressources, devait trouver dans son sein la potasse nécessaire pour suffire à son immense fabrication de salpêtre, on est allé jusqu'à proposer la culture du *solanum tuberosum*, dans le seul but d'en extraire cette substance.

Cette indication doit convaincre les agriculteurs du prix qu'ils doivent attacher aux cendres qu'ils obtiendront. Ils les vendront avec avantage aux fabricants de *salin* qui parcourent annuellement les campagnes, pour recueillir les cendres d'œillette, de colza, ou mieux ils les emploieront comme amendement dans leur exploitation.

M. Numa Grar voudrait que, quand l'expérience aura prouvé que le retranchement et la combustion des fanes arrêtent la

propagation de la maladie, une loi rendît cette mesure obligatoire pour tous. Il invite donc la société à solliciter du gouvernement qu'il fasse examiner la question, et que, si les faits sont en faveur du moyen proposé, une loi soit présentée aux chambres pour en imposer l'obligation.

M. le président résume la discussion : — Vous venez d'entendre, Messieurs, qu'on a émis, dans cette séance, diverses opinions qu'on peut formuler ainsi :

Les germes de la contagion sont disséminés dans l'air et sur le sol; une fois produits, on ne connait aucun moyen de les détruire; tous les efforts doivent donc tendre à en empêcher la multiplication.

La maladie passe des feuilles à la tige, et de celle-ci dans les tubercules; on peut par conséquent espérer de sauver ces derniers, en interrompant à propos toute communication entre les fanes et les racines.

Les moyens les plus faciles d'atteindre ces deux buts, c'est de couper et de brûler les tiges, aussitôt qu'un champ est menacé, ou qu'il commence à être attaqué.

Enfin, on peut sans inconvénient couper les fanes des pommes de terre à l'approche de la maturité.

Tel est, en substance, si je ne me trompe, le résumé de la discussion; si donc ces propositions sont admises par les membres présents, je vais mettre aux voix la question de savoir si la société publiera une instruction aux cultivateurs dans le sens de ces propositions.

Il est décidé à l'unanimité : 1° que la société publiera sur-le-champ une instruction pour recommander à tous les cultiva-

teurs de faucher les pommes de terre aussitôt qu'elles commencent à être attaquées, et de brûler soigneusement les tiges, à l'aide de paille et de fagots, pour empêcher la propagation des germes de la maladie.

2° Qu'on sollicitera du gouvernement l'examen de la question posée par M. Numa Grar : y a-t-il lieu de prescrire par une loi la section et la combustion des tiges, afin de combattre avec succès ce fléau si funeste à toute la population ?

M. Petit entre dans des considérations sur l'utilité de la pomme de terre sous le double rapport de l'alimentation et de l'industrie. Il craint que les pertes causées pendant deux années consécutives par la maladie nouvelle qui sévit avec tant de force sur cette solanée, ne décourage les cultivateurs et ne fasse renoncer à la culture en grand de cette précieuse production qui serait reléguée dans les jardins. Une si funeste conséquence du fléau qui nous occupe, dit-il, non-seulement priverait la population d'une grande ressource alimentaire, mais ruinerait de vastes et utiles établissements, telles que les féculeries et les distilleries. Ce sont, ajoute-t-il, les fabricants de fécule qui, l'an dernier, sont venus au secours de la population, en renonçant à fabriquer, pour exposer en vente, sur les marchés, leurs provisions de pommes de terre, produits de la grande culture à laquelle ils se livrent. Ils ont, dans l'intérêt du public, consenti à des pertes qui ne peuvent se renouveler plusieurs années de suite sans consommer la ruine de leurs établissements. Plutôt que de s'y exposer, ils renonceront à la culture de la pomme de terre, et les plus funestes conséquences peuvent résulter de leur découragement. Il serait donc à propos que la société d'agriculture demandât au gouvernement de prendre des mesures pour encourager la culture en grand des pommes de terre.

. . . .

M. Dervaux est de l'avis du préopinant : il évalue aux trois quarts la perte éprouvée par les cultivateurs sur la récolte en pommes de terre de 1845 ; celle de 1846 ne lui promet pas de meilleurs résultats, et la conséquence de ces deux années lui paraît être inévitablement l'abandon de la culture de cette plante, si le gouvernement ne vient pas encourager ceux qui s'y livrent.

M. Lewille, qui a repris la présidence en l'absence de M. Ed. Grar, demande quel genre d'encouragement la société pourrait solliciter. Seraient-ce des primes pour ceux qui, l'an prochain, auraient planté le plus de pommes de terre ? C'est le seul mode d'encouragement qui lui paraisse possible.

M. Leroy s'élève avec force contre une telle demande. Si les produits ont été moindres, dit-il, ils ont été d'un prix plus élevé ; il y a compensation. Les personnes qui se livrent à la culture de la pomme de terre le savent fort bien, et elles ne manqueront pas de lutter contre le fléau, en augmentant leur culture loin de la diminuer. C'est ce que l'expérience prouve dans toutes les circonstances analogues ; aussi le gouvernement aura-t-il raison de ne pas consentir à accorder de primes.

M. Numa Grar partage cette opinion. Si le gouvernement doit intervenir dans la question, ce n'est qu'en fesant ce qu'il a fait : chercher le moyen de détruire le fléau.

M. Deffaux fait remarquer que l'an dernier, si les cultivateurs n'ont obtenu qu'un quart de récolte, ils n'ont pas cependant éprouvé de pertes bien sensibles, puisque les pommes de terre se sont vendues de 8 à 10 francs l'hectolitre, ce qui est plus de quatre fois le prix ordinaire de cette denrée.

. . . .

Extrait de la circulaire adressée aux cultivateurs à l'occasion de la maladie des pommes de terre, le 31 octobre 1846.

Nous, SOUS-PRÉFET de l'arrondissement de Valenciennes, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal de Léopold,

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

L'instruction ci-après, de la Société d'agriculture, sur la maladie des pommes de terre, sera affichée, dans le plus bref délai, dans toutes les communes de l'arrondissement, par les soins de MM. les maires.

Valenciennes, le 2 septembre 1846,

Pour le sous-préfet en congé,
Le conseiller d'arrondissement délégué,
DUPIRE.

. . . .

D'après le résultat de cette consultation (voir le procès-verbal ci-dessus), la société d'agriculture de Valenciennes, dans l'intérêt de tous, recommande avec instance aux cultivateurs de l'arrondissement de mettre en pratique les prescriptions ci-après :

1° Faucher, aussitôt que la maladie apparaît dans un champ, les fanes des pommes de terre, afin de préserver les tubercules et d'arrêter la multiplication des germes (1).

---

(1) Pour rassurer les cultivateurs qui craindraient que la section des tiges ne nuisît aux tubercules, nous croyons à propos de rapporter l'expérience suivante faite en Savoie, où les pommes de terre de première saison ont été fortement atteintes. On la trouve consignée dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, n° 6, bulletin du 10 août 1846.

Le 22 juin dernier, M. Bonjean, de Chambéry, a divisé un champ

2° Brûler immédiatement, à l'aide de paille et de fagots, toutes les fanes coupées, pour détruire les germes qu'elles contiennent, et qui pourraient passer dans les champs voisins, ou tomber sur le sol et s'y conserver jusqu'à l'année prochaine.

La combustion des fanes paraît si essentielle pour préserver, non seulement la récolte actuelle, mais encore les suivantes, que, quand bien même on voudrait arracher immédiatement des pommes de terre, atteintes de la maladie, il faudrait encore commencer par en faucher et en brûler les fanes. Tant que partout on ne prendra pas ce soin, il est à craindre que le mal ne se perpétue. La société d'agriculture ne saurait donc trop insister sur cette opération dont l'intérêt public impose l'obligation.

Comme les cendres provenant de la combustion des fanes sont très-riches en potasse, il serait avantageux de les recueillir et de les vendre aux blanchisseurs et aux fabricants de salin, qui font acheter dans les campagnes celles d'œillettes et de

---

en trois parties égales. La première partie a été laissée intacte. On a pratiqué des rigoles de 14 à 16 centimètres de profondeur entre chaque ligne de la deuxième partie ; dans la troisième, enfin, on a coupé les fanes à trois ou quatre centimètres de terre.

Cinq semaines après, le 29 juillet, les pommes de terre de ces trois divisions ont été arrachées par un temps sec.

Les pommes de terre n° 1 étaient les plus petites ; celles n° 2 étaient sensiblement plus grosses, et les pommes de terre n° 3 différaient tellement par leur volume de celles des n°s 1 et 2, qu'elles paraissaient un triage de ces dernières.

Dans cette expérience, les proportions de tubercules pourris ont été, pour chaque division, relativement aux saines, n° 1 de 1/8 ; n° 2 de 1/24 ; n° 3 de 1/32.

La section des fanes a non seulement suspendu ou borné les progres du mal, mais elle a encore eu pour résultat d'augmenter considérablement la quantité de produit, en permettant aux tubercules de se développer davantage.

colza. On peut aussi les employer comme amendement à l'amélioration du sol.

3° Laisser en terre les tubercules qui n'ont pas atteint leur maturité.

Chacun comprend très-bien que, si on les arrache trop tôt, on ne pourra les conserver longtemps : d'ailleurs, en mûrissant sous terre, ils grossiront encore, et la récolte sera plus abondante. On aura soin cependant de les visiter souvent, afin de les arracher, si l'on voit qu'ils se gâtent ou qu'ils germent.

4° Procéder à l'arrachage, autant que possible par un temps sec, et ne mettre les tubercules à la cave ou en silo qu'après les avoir laissés sécher pendant quelques jours, à l'air libre, sous un abri quelconque, par tas de peu d'épaisseur.

5° Séparer avec soin les tubercules sains des tubercules gâtés ou même seulement tachés (1).

Valenciennes, le 31 août 1846.

Le vice-président,
E. GRAR.

Le secrétaire de la conférence agricole,
L. DEFFAUX.

---

(1) Les pommes de terre gâtées, même lorsqu'elles le sont à un degré très-avancé, contiennent encore de 7 à 10 p. 0/0 et plus de fécule : on peut donc les utiliser dans les distilleries et dans les féculeries, ou les faire cuire et les donner aux bestiaux avec paille hachée, son ou tourteau. M. Boussingault donne un moyen d'utiliser les pommes de terre gâtées : c'est de les faire cuire à la vapeur, et, pendant qu'elles sont encore chaudes, de les tasser fortement et par couches peu épaisses dans un tonneau défoncé. Quand le tonneau est plein, on le démonte, et l'en obtient une masse cylindrique qui, bien qu'exposée à l'air, mais à l'abri de l'humidité, se conserve pendant plusieurs mois sans altération.

C'est un moyen qu'il sera facile aux fabricants de sucre d'employer, et qui leur procurera, pendant quelque temps, pour leurs bestiaux, une bonne nourriture.

SÉANCE PUBLIQUE

du 6 septembre 1846.

PROCÈS-VERBAL.

PRÉSIDENCE DE M. ED. GRAR.

Présents : MM. *Ed. Grar, Lewille, Prignet, Max. Everard, Duchâtaux, Dutemple, Serbat, Delanoue, Huart, Deffaux, Lefèvre* et *Stiévenart*. — MM. *Schmitt, Moreau, Leduc* et *Brabant*, associés-libres.

Pour écarter toute idée de faveur et faire taire les criailleries souvent injustes des vaincus, on fit choix, pour composer le jury, de personnes tout-à-fait désintéressées dans la lutte qui allait avoir lieu. Il se trouva composé ainsi qu'il suit : MM. *Célestin Dupont, Juvénal Stiévenart, Dayez, Parfait Fontaine, Miroux, Leblanc, Pierre-Joseph Remy, Guyot, Hornez, Caullet, Richard de Quaroube, Pierre-Joseph Moreau* et *Louis Mariage*. Il fut en outre convenu que, pendant le temps du concours tous ces messieurs se rendraient à Quaroube, village voisin, et qu'on les ferait prévenir à l'heure convenable.

A l'heure indiquée par les affiches, un immense concours de monde était accouru de toutes les communes circonvoisines pour assister à cette fête de l'agriculture. La foule était si nombreuse et la curiosité si grande que le faible escadron du 7e lanciers, envoyé par M. le colonel Bougainville, ne parvint pas toujours à maintenir un ordre parfait malgré la plus grande activité. Un vaste champ, situé près de la route qui va d'Onnaing à Quaroube avait été mis à la disposition de la société par M. *Brabant*, associé-libre. Cette terre avait été jalonnée et divisée par un membre de la société en petites portions d'une contenance de 5 ares 70 centiares. Chaque parcelle avait une longueur de 60 mètres et une largeur de 9 et 10 mètres aux extrémités; de 11 mètres à l'angle saillant et de 8 mètres à l'angle rentrant. Un pavillon surmonté des couleurs nationales avait été dressé sur le bord de la route; d'autres drapeaux tricolores flottaient sur les diverses limites du champ. 29 concurrents s'étaient fait inscrire tant aux sous-préfecture et mairie de Valenciennes qu'à la mairie d'Onnaing; 12 conduisaient des charrues-Brabant dont 10 à deux chevaux et 2 à un seul cheval; 17 conduisaient des charrues Harnas, dont 15 à deux chevaux et 2 à un seul cheval. On procéda au tirage au sort, chaque conducteur alla placer sa charrue vis-à-vis de la parcelle qu'il devait sillonner. C'était un coup-d'œil vraiment magique que de voir tous les attelages prêts à partir au premier signal. A onze heures précises, le président donne l'ordre de sonner une fanfare, et tous les concurrents se mettent à l'œuvre avec une grande émulation. A midi et demi tous les labours étaient entièrement terminés. On fit immédiatement prévenir le jury, qui commença une inspection longue et minutieuse. Il dut tenir compte à la fois de la profondeur des sillons et de la durée du travail pour prononcer un jugement équitable, tant était grande l'habileté des laboureurs qui étaient entrés en lice.

DÉTAILS DU CONCOURS.

Nos d'ordre.	NOMS DES CONCURRENTS.	NOMS DE LEURS MAITRES.	Profondeur du labour.	Fin du travail.	PRIX décernés.
		CHARRUES — BRABANTS.			
1	Verrier (Fidèle).	Leduc à Artres.	20 »	11 53	
2	Dehon (Joseph).	B. Cheval à Estreux.	26 »	12 15	1er prix.
3	Drouzart.	Giraud de Marly.	20 »	11 56	
4	Danzin (Romain).	Leduc à Artres.	22 »	11 51	
5	Croy (Jean-Joseph).	Dutemple à Valenc.	23 »	12 15	
6	Desmont.	De Millonfosse.	22 »	12 5	
7	Verrier (Adolphe).	Leduc à Artres.	25 »	11 50	
8	Cordier (François).	Dutemple à Valenc.	22 »	12 9	2e prix.
9	Duez (Pierre).	Libert à Sebourg.	22 »	11 7	
10	Duez (Xavier).	B. Cheval à Estreux.	25 »	12 17	
		CHARRUES - HARNAS.			
11	Dufour (Philibert).	Deslinselj à Onnaing.	24 »	12 7	
12	Lussiez (Célestin).	Dumonchaux à On.	26 4	12 25	
13	Dufour (François).	Alglave J.-B. à Quar.	21 9	12 10	
14	Roucoux (P.-Joseph).	Deslinsel à Onnaing.	26 3	12 15	
15	Podevin.	Cheval à Estreux.	23 »	12 2	
16	Lustrement (Benja.)	Mallez à Saultain.	29 3	12 3	
17	Seneca (Antoine).	Levecq à Estreux.	25 9	12 14	
18	Stiévenard (J.-B.)	Moreau D. à St-Saulv.	21 6	12 3	
19	Pétiaux (Juvénal).	Fréville à Onnaing.	25 »	12 11	
20	Autoit (Antoine).	Trabant à Onnaing.	27 8	12 14	2e prix.
21	Lalou (Charles).	Cheval à Estreux.	24 9	12 11	
22	Alglave (J.-B.)	B. Cheval à Estreux.	27 2	12 3	
23	Dufour (Nicolas).	Cazin à Quaroube.	25 4	12 16	
24	Dufour (François).	Leroux J.-B. à Onn.	25 »	12 27	1er prix.
25	Ferme (Louis).	Moreau à St.-Saulve.	20 8	12 13	

Vers deux heures, le jury rentra sous la tente, et on procéda par scrutin secret au vote qui devait faire connaître les vainqueurs. A trois heures, les prix furent proclamés publiquement par M. le Président dans l'ordre suivant :

Brabants attelés de 2 chevaux. 1er prix : une médaille d'argent et 50 fr. au sieur *Joseph Dehon*, valet de charrue chez M. Bonaventure Cheval, d'Estreux. 2e prix : une médaille de bronze et 25 fr. au sieur *François Cordier*, valet de charrue chez M. Dutemple.

Harnas attelés de 2 chevaux. 1er prix : une médaille d'argent et 50 fr. au sieur *Dufour*, valet de charrue chez M. Jean-Baptiste Leroux, d'Onnaing. 2e prix : une médaille de bronze et 25 fr. au sieur *Antoine Autoït*, valet de charrue chez M. Brabant-Pureur, fabricant de sucre à Onnaing.

Le prix de la charrue attelée d'un seul cheval, consistant en une médaille de bronze et 25 fr. est accordé au sieur *César Desmont*, de Millonfosse.

Il est décidé qu'il ne sera pas décerné de 1er prix aux charrues attelées de bœufs, et que le second prix sera partagé *ex-æquo* entre les deux seuls concurrents qui sont : *Charles Godon*, domestique chez M. Dutemple, et *Joseph Mouton*, domestique chez M. Moreau, à St.-Saulve.

Il nous reste à vous faire le compte-rendu du concours des instruments aratoires. Le jury était composé de MM. *Lewille*, *Brabant*, *Moreau*, *Huart*, *Leduc*, *Cheval*, *Schmitt*, *Wacheul*, *Leroux* et *Levêque*. M. *Gourdin*, forgeron à Onnaing, avait envoyé une charrue à laquelle il a donné son nom. Malgré le mécanisme fort ingénieux de cette charrue, le jury demande à répéter quelques essais avant de porter un jugement définitif ; en conséquence, il est décidé qu'une commission dont M. *Brabant* est nommé président, devra se réunir ultérieurement à Onnaing et faire toutes les expériences nécessaires. Le jury croit cependant pouvoir affirmer dès aujourd'hui que le travail de cette charrue mixte est inférieur à celui du harna.

Selon M. *Moreau*, les charrues jumelles de M. *Alexandre Desmont*, de Millonfosse, seront fort avantageuses dans les terrains sablonneux, tout-à-fait défectueuses pour les terres fortes.

Ces charrues sont bien traitées et méritent une récompense. Le jury décide qu'une médaille d'argent sera décernée au constructeur.

MM. *Guilain, Drapier* et *Corduan*, du Quesnoy, présentent un semoir mécanique pour lequel ils ont demandé un brevet d'invention. Ce semoir, dit M. *Brabant*, occupe une grande surface et peut avoir certains inconvénients lorsque le terrain présente des ondulations. Ce désavantage, selon M. *Leduc*, se rencontre fort rarement dans notre pays, mais il présente un avantage marqué en ce qu'il ne faut que le même nombre d'ouvriers tout en faisant beaucoup plus d'ouvrage. Une autre considération importaute, c'est que malgré son volume, ce semoir coûte encore moins cher que celui de *Delfosse*, qui est d'un prix beaucoup trop élevé. La majorité du jury croit que le semoir en question n'est qu'une légère modification de ceux construits antérieurement, et décide qu'il n'y a lieu à décerner qu'une mention honorable. A trois heures on quittait le lieu du concours pour de là se rendre au salon de la Montagne où un banquet de 30 couverts avait été organisé par les soins de la société, et auquel on s'empressa d'inviter tous les concurrents qui avaient obtenu des récompenses.

Le président,
ED. GRAR.

Le secrétaire-général,
STIÉVENART.

SÉANCE PUBLIQUE

du 20 septembre 1846.

PROCÈS-VERBAL

DU

CONCOURS DE BESTIAUX.

Le dimanche 20 septembre 1846, à neuf heures du matin, la société d'agriculture s'est réunie sur l'Esplanade de Valenciennes pour le concours de bestiaux.

Étaient présents : MM. le baron *Petit de Lafosse*, président ; *Ed. Grar*, vice-président ; *Bécar*, *Huart*, *Miroux*, *Delanoue*, *Martin*, *Lusardy* et *Prignet*, membres titulaires.

Le jury était composé de MM. *Lenne*, cultivateur et adjoint à la mairie de Raismes, *Huart*, vétérinaire, *Dayez*, *Henry Trinquet*, *Wacheuil*, *Miroux*, *Leduc*, d'Artres, *L. Rigaut*, de Curgies, et *Moreau* fils, de St.-Saulve, cultivateur.

Le jury a examiné les bestiaux soumis au concours, dans l'ordre suivant :

1° Par M. *Bonaventure Cheval*, d'Estreux, 2 vaches du pays, âgées de 5 ans.

2° Par M. *Gosselin*, de Curgies, un taureau du pays, âgé de 5 ans.

3° Par le même, une vache du pays, âgée de 6 ans.

4° Par M. *Mustellier*, de St.-Saulve, une génisse du pays, âgée de 21 mois.

5° Par M. *Hamoir*, de Saultain, un taureau de la Frise, âgé de 3 ans.

6° — Un taureau de Durham, âgé de 4 ans.

7° — 3 vaches de la Frise, âgées de 4 ans.

8° — 1 vache dito âgée de 5 ans.

9° — 1 vache du pays, hors d'âge.

10° — 1 idem de 6 ans.

11° — 1 id. de 5 ans.

12° — 1 id. de 4 ans.

13° — 2 génisses, âgées de 3 ans et demi.

14° — 1 génisse, âgée de 3 ans.

15° Par M. *Isidore Monchicourt*, de Marly, un bélier de race flamande.

16° — 4 jeunes brebis.

Après s'être concerté, le jury a réparti les récompenses selon la teneur du programme. Ensuite M. le baron *Petit de Lafosse*, président, a proclamé les primes accordées dans l'ordre suivant :

1° La prime de 80 fr. à M. *Hamoir*, de Saultain, pour le taureau de 4 ans, de Durham.

2° La prime de 50 fr. à M. *Gosselin*, de Curgies, pour la plus belle vache laitière.

3° La prime de 40 fr. à M. *Hamoir*, pour le lot de bestiaux le plus beau et le plus nombreux.

4° La prime de 30 fr. à M. *Auguste Mustellier* pour une génisse.

5° La prime de 30 fr. à M. *Isidore Monchicourt*, de Marly, pour un bélier de un an, race flamande.

6° A titre d'encouragement, 15 fr. au même pour 4 jeunes brebis.

Valenciennes, le 20 septembre 1846.

Le président,

B.on PETIT DE LAFOSSE.



CULTURE DES BLÉS ANGLAIS

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Denain, 9 *octobre* 1846.

MESSIEURS ET COLLÈGUES,

Pendant très-longtemps les graines oléagineuses ont été cultivées dans le nord de la France à l'exclusion des autres contrées. Depuis quelques années seulement, cette culture a été introduite dans l'intérieur, pour faire place, chez nous à la betterave. La betterave est aujourd'hui le principal si pas l'unique élément de prospérité de notre agriculture, tant par le produit que donne cette racine que par la récolte suivante. Il est maintenant reconnu que les blés, après betteraves, sont toujours abondants et de qualité supérieure. Aussi le cultivateur doit-il assoler ses terres de cette façon et donner tous ses soins à améliorer et augmenter ces deux produits.

C'est ainsi du moins que je comprends la culture de la bette-

rave, qui loin de déplacer nos cultures en céréales, doit au contraire en augmenter les produits.

Depuis dix ans je sème mes blés après betteraves, et j'ai toujours obtenu des blés qui jouissent d'une faveur marquée chez les fariniers et les boulangers du pays. Certain que ce mode de culture était le plus profitable, il me restait à connaître si les blés ensemencés jusqu'ici dans nos contrées étaient bien ceux qui pouvaient y produire les meilleures récoltes.

Préoccupé de la supériorité, en quelque sorte proverbiale, des agriculteurs Anglais sur ceux de la Belgique et du nord de la France, j'ai voulu savoir si les quantités de blé obtenues en Angleterre étaient dues au mode de culture ou bien aux espèces cultivées dans ce pays. Je viens vous soumettre les résultats de mon expérience.

En 1843, j'ai fait venir du blé *roux anglais* que j'ai semé sur une pièce de terre qui avait porté des betteraves. Cette terre m'a donné un produit de quarante-deux hectolitres à l'hectare tandis que les plus beaux blés blancs cultivés ordinairement dans le pays ne m'ont produit que trente à trente-deux hectolitres. J'ai conservé ce blé roux pour semer en 1844, et j'en ai fait revenir de nouveau pour avoir de la semence l'année suivante.

Cette année (1844) la récolte a été généralement très-abondante. J'ai fait mettre dans des granges séparées le produit de trois pièces de terre ; deux de ces pièces ont produit cinquante et un hectolitres à l'hectare, et la troisième a produit cinquante-quatre hectolitres aussi à l'hectare, tandis que le blé blanc n'a produit que trente-neuf hectolitres; je dois dire que j'avais choisi mes plus beaux blés roux anglais comme aussi mes plus beaux blés blancs du pays.

En 1845 la récolte a été généralement en dessous de la moyenne ; cependant j'ai fait battre séparément une pièce de six hectares, celle sur laquelle la société d'agriculture a fait faire son concours de labour : cette pièce m'a donné un produit de quarante-deux hectolitres par hectare.

Un de mes voisins, M. *Hecquet-Baillet* à qui j'avais cédé de la semence, a obtenu, cette même année, quarante-cinq hectolitres sur un hectare, tandis que les plus beaux blés ordinaires n'ont pas produit au-delà de trente hectolitres.

Cette année (1846), la récolte est généralement bien en dessous d'une moyenne ; beaucoup de cultivateurs ne comptent que sur une demi-récolte en céréales, cependant je suis convaincu que sur le territoire de Denain on peut compter sur les deux tiers d'une bonne récolte. Le blé roux me donne, pour mes plus beaux, trente-cinq hectolitres par hectare, tandis que le produit du blé ordinaire n'est que de vingt-sept hectolitres.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus :

TABLEAU COMPARATIF
DU PRODUIT D'UN HECTARE EN BLÉ ROUX ANGLAIS ET EN BLÉ DU PAYS.

ANNÉES.	BLÉ ANGLAIS.	BLÉ DU PAYS.	PROPORTION en faveur du blé anglais.
1843.......	42 hectolitres.	32 hectolitres.	
1844	51 à 54 dº.	39 dº.	
1845.......	42 à 45 dº.	30 dº.	
1846.......	35 dº.	27 dº.	
Moyenne.....	42.50.	32	

On reproche au blé anglais une levée trop lente ; effectivement j'ai reconnu que le blé roux, semé le même jour et sur la même pièce de terre que le blé ordinaire avait levé 6 à 8 jours plus tard que ce dernier ; la germination ne se fait pas aussi promptement. Ce que j'avais d'abord considéré comme une chose fâcheuse est devenu pour moi une circonstance plutôt avantageuse que nuisible, car en définitive la levée se fait ; mais si la germination se fait plus lentement lorsque le blé est dans la terre, elle s'opère aussi bien plus lentement lorsque, par des étés humides, les blés sont exposés à rester longtemps sur les champs pendant la moisson : ainsi l'année dernière (1845) des pluies continuelles sont venues mettre obstacle à la rentrée de la moisson, beaucoup de blés ont germé ; on en a même vu qui germaient avant d'être abattus, tandis que les blés anglais ont parfaitement résisté et n'ont pas souffert.

Le blé anglais donne du pain de très-bon goût et rapporte plus que l'autre à la manutention. L'hectolitre pèse toujours un kilogramme ou deux en plus que le blé du pays.

Encouragé par ce succès, je me suis procuré l'an dernier quelques hectolitres de blé blanc venant aussi d'Angleterre ; ce blé faisait l'admiration de tous les cultivateurs pendant sa végétation. Je l'ai fait battre par les soins de M. *Macarez*, avec son battoir mécanique ; il a produit trente-cinq hectolitres à l'hectare, et comme tous les blés cette année n'ont produit que les deux tiers d'une bonne récolte, je dois penser que dans les bonnes années le blé blanc anglais nous offrira un avantage égal au blé roux, c'est-à-dire que l'un et l'autre de ces blés rapporteront 25 à 50 pour cent plus que les blés cultivés dans notre pays ; c'est ma conviction fondée sur ce que depuis quatre ans j'ai constamment obtenu cette différence.

Je compte vous donner, Messieurs, quelques autres renseignements dans une prochaine note, en attendant,

Veuillez recevoir mes salutations empressées.

GOUVION-DEROY.



MÉTÉOROLOGIE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A VALENCIENNES,

Par M. Alfred LUSARDI, fils, membre titulaire.

Les observations météorologiques des années 1841 et 1842, ont été publiées dans le 6e volume des *Mémoires*. Ces observations, imprimées sans note explicative des instruments, de leur position et de leur emploi, seraient incompréhensibles sous plusieurs rapports, si je ne comblais cette importante lacune. La fausse position de la décimale dans les colonnes barométriques, et les valeurs non appréciables, sans calcul, de l'udomètre et de l'évaporimètre, sont les principales erreurs à rectifier. Pour la première, il est vrai, il suffit de rapprocher la première décimale de 0^m, valeur métrique ; quant aux deux autres, je désignerai, à leur article, le calcul nécessaire pour s'en rendre compte.

Mes observations, commencées d'abord sur une échelle assez restreinte, ont pris, dans les années 1843-44-45 et 46, une plus grande extension. La place qu'elles doivent occuper dans

les mémoires de la société ne permet pas leur entière publication.

L'Observatoire est à 19 mètres au-dessus du sol, hors de toute influence des toits voisins. Tous les instruments, à l'exception du baromètre, y sont fixés.

Le baromètre, dont je me suis servi en 1841 et 42, était à syphon; mais ces sortes de baromètres sont sujets à des erreurs très-notables; j'en construisis un dont la cuvette avait $0^{m},105$, et le tube $0^{m},008$ de diamètre intérieur, je le réglai convenablement et commençai mes observations comparatives. J'acquis alors la certitude que les observations faites devaient subir une correction. Ce travail très-minutieux n'a pu être publié; il ne devait servir, du reste, que pour aider à connaître, d'une manière à peu près certaine, la hauteur moyenne du baromètre dans notre ville.

Cependant je n'avais pas atteint le but que je m'étais proposé, celui d'obtenir un niveau constant, ou du moins avec des différences inappréciables. Je fis donc un nouveau baromètre, dont le tube a $0,^{m}014$ et la cuvette $0,^{m}1624$ de diamètre intérieur: c'est celui dont je me sers aujourd'hui. Je fis depuis des observations comparatives avec un *Delcros-Ernts*, type portant le n° 31; leur marche a toujours donné les mêmes résultats.

Pour la correction de la capillarité, je me sers des tables de M. le commandant *Delcros*, calculées d'après les formules de M. *Schleiermacher* (*Météorologie de Kaemtz*, p. 246).

Soit hauteur observée..................		757,14
Rayon intérieur du tube.......	7^{mm}.	
Flèche du ménisque..........	$1^{mm}07$.	
Table Delcros......		0,11
		757,25

Cette hauteur est la moyenne générale du baromètre à Valenciennes, calculée d'après plusieurs années d'observations.

Dans son rapport à la Société géologique de France (séance du 4 septembre 1844, tenue à Angers); M. le commandant Delcros désigne une seconde méthode de correction égale à la différence des deux dépressions, qui ont lieu dans le tube et dans la cuvette.

Cette méthode exige la mesure des flèches des deux ménisques; et, du rapport des rayons entr'eux, on déduit la correction totale.

Je n'ai pu faire usage de cette double correction, les tables ne donnant pas des valeurs assez fortes pour le rayon de la cuvette de mon baromètre.

Pour être comparables, les mesures barométriques ont besoin d'une correction : celle de la dilatation produite par une température différente. Des expériences prouvent que cette dilatation est de 0, 0018 par degré centigrade. Je ne réduis à 0° de température que la moyenne de chaque mois, et je me sers aussi pour cette réduction de la table de M. Delcros, la plus parfaite et la plus étendue.

Mon baromètre est à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer, latitude 50°, 21' 29", et 1, 11, 12 longitude E du méridien de Paris.

Pour déterminer la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air, on se sert des hygromètres; trois espèces sont en usage : ceux qui agissent : premièrement, par condensation comme celui de Daniel, celui à virole d'or, ou à capsule; deuxièmement, par absorption, comme celui à cheveu de Saussure; troisièmement, par simple évaporation comme le psychromètre d'Au-

gust ; c'est de ce dernier que je me sers, les observateurs le regardent aujourd'hui comme le plus exact et le plus propre aux observations météorologiques.

L'hygromètre de Daniel a plusieurs inconvénients. Quand l'air est très-sec, on n'obtient le point de rosée qu'avec beaucoup de peine ; quand l'air est humide, on distingue difficilement à quel degré du thermomètre l'or s'est terni. On ne peut se servir de cet instrument à la lumière.

L'hygromètre de Saussure n'indique que l'humidité relative ; des recherches positives de Saussure lui-même et de plusieurs autres savants, prouvent que cet instrument, placé dans un air contenant des vapeurs connues, ne donne pas des degrés proportionnels à ces quantités.

Dans plusieurs mémoires, M. August, de Berlin, a cherché à établir, par des considérations théoriques, les formules d'après lesquelles, on peut calculer la force élastique de la vapeur aqueuse contenue dans l'air d'après les températures de deux thermomètres identiques. La boule de l'un d'eux est couverte d'une mousseline légère; on a soin de mouiller cette boule deux ou trois minutes avant l'observation, avec de l'eau à la température de l'air que l'on veut expérimenter. Le refroidissement produit par l'évaporation fait baisser la température de la boule mouillée, d'autant plus que l'air est plus sec. L'appareil composé de ces deux thermomètres a reçu le nom de psychromètre (ψυχρος, froid).

Pour arriver à connaître la quantité de vapeur absolue contenue dans l'air et par suite l'humidité relative, plusieurs calculs sont nécessaires. Les tables dont je me sers pour la tension de la vapeur d'eau en millimètres de mercure aux différentes

températures, sont celles d'August, calculées d'après les expériences de Dalton.

Soit les relations suivantes :

t la température de la boule sèche,

t' la température de la boule mouillée,

b la hauteur du baromètre en millimètres,

e la tension de la vapeur à la température t,

e' la tension de la vapeur à la température t',

E la tension de la vapeur absolue contenue dans l'air,

x l'humidité relative.

Nous avons : $E = e' - 0{,}00804\ (t-t')\ b$.

Et pour les températures au-dessous de zéro, la formule : $E = e' - 0{,}00748\ (t-t')\,b$.

Pour l'humidité relative : $\dfrac{E \times 100}{e} = x$

Les calculs étant très-longs et pouvant causer à l'observateur une énorme perte de temps, surtout s'il possède déjà une série d'observations, je m'occupe de construire, d'après la hauteur moyenne du baromètre dans notre ville, des tables qui donneront les quantités de vapeur absolues et relatives pour chaque différence psychrométrique, et pour toutes les températures de dixième en dixième de degré.

Pour les températures extrêmes, je me sers des thermomètres maximum et minimum ordinaires; je tiens également en observation un thermomètrographe.

Pour déterminer la température moyenne diurne, j'emploie les coëfficients de Kaemtz, par lesquels, on doit multiplier l'excès du maximum sur le minimum : la somme du produit et du minimum donne la température moyenne; cette méthode seule est exacte.

L'udomètre ou pluviomètre est un tuyau de 3 centimètres de diamètre sur 40 de hauteur, fermé par un couvercle. Sur ce couvercle, est fixé et ajusté un entonnoir en demi-cercle, dont la surface d'ouverture est juste quadruple de celle de la section intérieure du tuyau. Le petit bout de l'entonnoir plonge dans un godet, fixé en-dessous du couvercle. Par cette disposition, l'eau tombée dans l'entonnoir, remplit d'abord le godet, puis se déverse dans le tuyau, et la vapeur qui se forme dans l'intérieur ne peut s'échapper. Dans le tuyau, est un petit flotteur en cuivre creux de forme cylindrique terminé par un cône ; à ce flotteur est attaché un fil de soie, qui traverse le couvercle, passe dans la gorge d'une poulie fixée sur ce même couvercle et porte à son extrémité un petit cylindre en bronze, dont le poids est moindre que celui du flotteur ; ce dernier baigne donc en partie dans le liquide, est maintenu par le fil de soie dans une position concentrique au tuyau. Au fur et à mesure, que la pluie fait élever le niveau du liquide, le flotteur monte, et le cylindre qui lui fait contre-poids descend. Le cylindre armé d'une aiguille se meut dans une rainure, le long d'une échelle graduée en centimètres et millimètres. Pour avoir la hauteur d'eau tombée, soit entre deux observations, soit dans un plus grand laps de temps, il suffit de retrancher l'une de l'autre les hauteurs observées et de diviser par 4 la différence.

Soit que je veuille connaître la quantité d'eau tombée dans le mois de juillet 1842. (Mémoires de la Société 6e volume, page 247) :

Du 1er au 8, je lis les chiffres 275 et 306. différence = 31.
Du 8 au 31 » » 102 » 232. » = 130.

$31 + 130 = \frac{161}{4} = 40,^{mm}25$ h. d'eau tombée.

N. B. Pour éviter les calculs, et permettre à l'observateur

de juger immédiatement la hauteur absolue de l'eau tombée, j'ai fait construire un entonnoir 8 fois plus grand que le diamètre intérieur du tuyau, j'ai fixé à ce dernier une échelle graduée en demi-millimètres, et au moyen d'une loupe, qui voyage du haut en bas on peut apprécier les centièmes sans calcul.

L'instrument pour mesurer l'évaporation est composé d'un vase cylindrique. Son diamètre intérieur est de 0,^{m} 128. Il y a rebord de 0,^{m} 008 de largeur, ce qui réduit à 0,^{m} 112 le diamètre de son orifice supérieur. Un peu au-dessous de cet orifice est un robinet, qui, lorsqu'il est ouvert ne permet pas à l'eau de s'élever à plus de 0,^{m} 012 (au-dessous de l'orifice). Par cette disposition, le liquide, bien qu'agité par le vent, ne peut sortir du vase; sur trois supports en fer, repose un plateau circulaire en verre, d'un diamètre triple de celui du vase; sa hauteur au-dessus de ce dernier est égale au diamètre de celui-ci : d'où il suit que l'eau de la pluie ne peut s'introduire dans le vase, et le liquide qu'il contient est soumis à l'influence de l'air. Après un temps donné, pour mesurer l'eau évaporée, on place sur le vase une plaque en verre pour empêcher que l'eau ne soit agitée par le vent, on enlève le plateau, on ouvre le robinet, on écarte un peu la plaque, et l'on introduit dans le liquide, perpendiculairement, un cylindre en fer, gradué, et on l'en retire sitôt que la goutte sort par le robinet. On doit cependant avoir soin, avant de plonger le cylindre, d'humecter au moyen d'un pinceau les parois intérieurs du robinet, sans cette précaution, on serait exposé à des différences sensibles. Le diamètre du cylindre est de 0^{m},02, de sorte que la hauteur d'eau marquée est 40 fois celle de l'eau évaporée. L'instrument est établi sur la face N. O. d'un plan, abrité des vents compris entre N. E. et S. E. et exposé à ceux N., N. O., O. et S. O.

Ainsi, pour connaître la quantité d'eau évaporée le 9 février

1842 (voir tome VI des Mémoires), je prends les 40e de 220, somme observée sur le cylindre ; ce qui me donne 5,^{mm} 50. Ces calculs ne sont nécessaires que pour ce mois ; pour les autres les valeurs absolues sont bien inscrites ; mais on a négligé la virgule, qui devait séparer les millimètres des valeurs décimales inférieures. En second lieu, on lit les deux petites lettres $^{m, c}$: ce qui indiquerait des données en mètres et centimètres, il suffira donc de lire deux petites ^{mm} (millimètres) et exprimer ainsi : soit, observations du 1er mars 1842, 5^{m} 6 ; lisez : 5^{mm}, 60.

Les récapitulations indiquant les quantités totales d'eau évaporée pendant chaque mois, on supposera les deux petites ^{mm}, avant la virgule. Toutefois nous ferons les corrections suivantes.

Quantité d'eau évaporée : mois d'août,	352	lisez	352^{mm}, 60.
de septembre	167	»	165^{mm}, 20.
d'octobre	149	»	140^{mm}, 40.

L'Anémomètre, ou instrument pour mesurer la vitesse du vent, se compose d'une roue verticale qui reçoit l'action du vent sur des aubes inclinées comme les ailes d'un moulin. Ces aubes ou palettes sont comprises entre deux surfaces cylindriques. La roue réceptrice passe sur son arbre un pignon qui engrène avec une roue qui ne fait qu'un tour quand le pignon en fait dix.

« Sans cette disposition, il serait impossible, quand le vent est fort, de compter les tours de la roue réceptrice. Tout le système peut se mouvoir sur un pivot, et s'établit dans la direction du vent au moyen d'une girouette fixée à l'un des montants de la roue motrice. Nous allons exposer la théorie de cette roue, c'est-à-dire, rechercher la relation qui existe entre le nombre de tours que fait cette roue dans un temps donné et la vitesse du vent, ou bien le nombre de mètres qu'il parcourt dans une seconde. Pour cette recherche admettons les relations suivantes :

R. Rayon intérieur du cylindre extérieur de la roue réceptrice.

r. Rayon extérieur du cylindre intérieur de la même roue,

h. Hauteur des cylindres.

a. Inclinaison de chaque palette sur un plan perpendiculaire à à l'axe de la roue.

i. Nombre des palettes.

l. Projection de la largeur moyenne de chaque palette sur le plan ci-dessus.

ρ. Rayon de l'arbre de la roue motrice dans ses coussinets.

ρ'. Rayon de la roue d'entrée dans ses coussinets.

V. Vitesse du vent (en mètres.)

u. Vitesse qu'aurait un point situé sur le rayon de la roue à l'unité de distance de son axe.

y. Distance d'un élément de chaque palette à l'axe de rotation.

g. Gravité.

n Nombre de tours que fait la roue dans une seconde.

P. Poids de la roue réceptrice, de son arbre et de son pignon.

P'. Poids de la roue dentée et de son arbre.

δ. Poids du mètre cube d'air.

f. Coëfficient du frottement des arbres dans leurs coussinets.

φ. Double de la quantité d'action consommée par les frottements des deux arbres.

m Masse d'air qui, dans une seconde, frappe l'élément à la distance y dans toutes les palettes.

μ Masse d'air frappé dans une seconde par la face postérieure de l'élément à la distance y dans toutes les palettes.

Ce problème très-compliqué, et déjà publié dans les *Mémoires de l'Académie royale, Sciences et Lettres de Bruxelles* (tome XVIII), a subi quelques modifications, à cause de l'emploi du principe de la conservation des forces vives. inapplicable dans l'espèce. Je le donnerai bientôt dans toute son étendue.

Dans mes observations sur l'état du ciel, j'ai employé les termes *serein*, *nuageux*, *couvert*, *éclaircies*. Les trois premiers n'ont pas besoin d'explications ; *éclaircies* dénote un ciel couvert de nuages nombreux, laissant apercevoir l'azur dans des espaces généralement minimes mais souvent répétés.

J'ai distingué également les nuages par leurs formes.

Cirrus. Nuages composés de filaments déliés, dont l'ensemble a l'apparence d'un pinceau ou de cheveux crépus. Quand les bandes forment des filaments plus serrés, et prennent l'apparence de couches horizontales, qui, au zénith, semblent composées d'un grand nombre de nuages déliés, je les appelle *cirro stratus*.

Le *cumulus* apparait souvent sous la forme d'une boule ou d'une moitié de sphère. Quelquefois ces nuages s'entassent les uns sur les autres, et ressemblent de loin à desmontagnes couvertes de neige. Le terme *cumulus uniforme* désigne un ciel couvert de nuages, dont on ne peut apprécier la forme.

Je distingue par *cirro cumulus* ces petits nuages arrondis qu'on appelle communément nuages moutonnés.

Lorsque les *cumulus* deviennent plus denses et revêtent partiellement une teinte noire ou bleuâtre, ils prennent le nom de *cumulo stratus*.

Nimbus, ou *nuage pluvieux*, dénote un gros nuage d'un gris uniforme et à bords frangés.

Je joins à cet exposé des instruments que j'emploie, une note extraite de mon journal d'observations météorologiqnes de l'année 1843.

« Dans la nuit du 27 décembre, un orage des plus violents » s'est déclaré dans notre ville ; ce fait très-rare dans la saison » rigoureuse, méritait une attention particulière. La baisse » lente et continue du baromètre, produite par le vent du S., » dans les journées des 20, 21 et 22 décembre, avait amené » un commencement d'orage dont le développement d'électri- » cité fut de courte durée (11 heures 15 minutes du soir). Les » vapeurs élevées à une grande hauteur par le courant ascen- » dant se condensèrent rapidement ; le ciel se couvrit de *cu-* » *mulo stratus* nombreux et épais ; une pluie abondante se » déclara, et ne cessa que vers deux heures du matin ; le vent, » qui soufflait vers 8 et 10 heures du soir avec une vitesse de » 32 à 37 mètres par seconde, avait considérablement diminué » pendant l'averse ; mais sitôt après deux grands coups de » vent affluèrent de nouveau et durèrent toute la journée du » 23 ; le baromètre, dont la dépression avait été considérable » 0^{m} 730,89) suivit dès lors une marche progressive jusqu'au » 26 à huit heures du matin. Dans cette dernière journée, vers » onze heures, le ciel s'éclaircit et nous apparut parsemé de » quelques *cirrus*, et bientôt après de *cirro cumulus* mé- » langés de *cirro stratus* sombres ; le soleil était pâle. Après » deux heures les *cumulo stratus*, épais et bleuâtres, mon- » taient du S. vers le zénith et se mouvaient avec vitesse.

» Vers dix heures du soir, le vent soufflait du Nord et les » nuages semblaient marcher tantôt d'Occident en Orient, tan- » tôt d'Orient en Occident. Il était évident qu'une lutte violente » avait lieu, dans les régions supérieures, entre les vents oppo- » sés, que les vapeurs venant du Sud se mêlaient à l'air qui » affluait du Nord, se condensaient et étaient violemment re- » poussés vers le S. La rapide condensation des vapeurs, jointe » au grand développement d'électricité, était un signe certain

» d'un prochain orage ; en effet, le 27, vers 2 heures et demie » du matin, les éclairs se succédèrent avec rapidité, le tonnerre » se fit entendre, et à 3 heures 5 minutes, un coup de tonnerre » déterminait la chûte du fluide électrique à quelques cents » mètres N-NE de l'ancien beffroi. Une grêle extraordinaire » s'étant immédiatement déclarée, il devint impossible d'obser- » ver la marche positive du fluide.

» Déjà le vent commençait à souffler avec plus de force du » S.-O. ; l'orage s'éloignait sensiblement ; la flèche du ménisque » du baromètre commençait à s'enfler de quelques dixièmes » de millimètres.

» La légère dépression du baromètre est remarquable. On » peut attribuer cette rare observation à ce que la masse d'air » tendait toujours à s'élever vers le zénith, le baromètre mar- » quait, à 10 heures du soir, 0^{m}, 758,05, et à 5 heures du » matin, 0^{m}, 756,64. La dépression n'a donc été, en 5 heures, » que de $1^{m\ m}$, 31 ; tandis que dans l'orage du 22, elle était » de $7^{m\ m}$, 05, dans le même espace de temps.

» Les grelons, dont la force ordinaire est de deux et trois millimètres, pouvaient avoir en moyenne six et sept milli- » mètres. Je n'ai pu apprécier leur poids faute d'un instrument » assez sensible. »



JANVIER 1846.

DATE.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Tem-pérature.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
			°	°	°	°	mm.			°	°	mm.	mm.	m c.	
1	12h.	755,51	9,	7,3	4,6	1,7	5,87	71°	11°	5,8	8,4	11,	2,	24,44	O
2		64,54	7,4	4,7	3,5	1,2	5,68	81°7	8,2	2°	5,1	»	3,12	7,03	N
3		72,90	7°	4,3	3,3	1°0	5,73	84,6	4,3	-0,5	1,9	»	»	x	N O
4		63,04	7°	0°	-1,3	1,3	3,89	77°	6°	-2,2	1,9	»	2,45 »	18,41	S O
5		61,06	6,2	2,9	2,5	0,4	5,76	93,3	2,9	-2°	0,5	6,38	1,38	1,74	N
6		65,20	5,3	1,5	1°	0,5	5,11	91°2	3,	-2°	0,5	»	0,88	8,37	O S O
7		68,86	5°	3°	2,5	0,5	5,70	91°9	3°	-0,2	1,4	1,75	0,75	0,97	S O
8		74,96	6°	7°	6,	1°	6,98	86°1	7°	1,8	4,4	»	1,00	0,82	S O
9		77,23	7°	7°	6,4	0,6	7,43	91°7	7,	4,3	5,6	»	0,75	x	S O
10		72,71	5,8	0·8	0,2	0,6	4,76	89°1	7°	0,5	3,7	»	1,12	0,87	S O
11		68,96	5°	0°	-0,6	0,6	4,52	89°5	1°	-1,8	-0,4	»	»	x	S O
12		62,38	5,5	-0,3	-1°	0,7	4,32	87,2	0,2	-1,3	-0,6	»	»	1,08	S O
13		54,29	5,5	6,5	5°	1,5	6,17	78,6	6,5	-1,5	2,5	»	1,74	1,02	S O
14		49,49	6°	8,2	6°	2,2	6,25	71,3	8,2	2°	5,1	»	2,00	5,26	S
15		56,64	6,8	10,3	8,6	1,7	7,87	78°	10,3	4,2	7,2	»	2,85	0,97	S O
16		57,96	6,5	7,8	5,5	2,3	5,93	69°5	11°	0,8	5,9	»	3,20	x	S O
17		53,92	7,4	7,1	6,7	0°4	7,70	94,4	7,8	4°	5,9	3,63	2,90	1,02	S
18		55,04	8°	5,8	5,6	0,2	7,26	97°	7,3	3,5	5,4	2,62	0,90	0,82	S O
19		45,63	7,8	7°	6,7	0,3	7,76	95°6	7°	4,5	5,7	10,75	0,75	27,13	S
20		50,53	8,8	10,	8°	2°	7,43	75°	11,2	6°	8,6	4,50	1,50	10,51	O
21		47,51	8,9	11,4	10,7	0,7	9,89	91°9	11,4	5,2	8,8	4,75	1,25	5,70	O
22		43,20	11,2	14,1	11.8	2°3	9,63	75°6	14,1	10,2	12,2	1,25	2,25	21,38	S O
23		43,01	10,5	12,7	12,	0,7	10,75	92°1	14,2	9,5	11,9	20,00	2,90	7,38	S O
24		47,61	10,8	10,2	9,4	0,8	9.02	90°	12,8	8,2	10,5	5,25	2,00	3,61	O N O
25		47,98	11°	12,4	11,5	0,9	10,32	90°1	12,4	7,5	10,	5,25	1,80	12,39	S O
26		42,82	11°	10,8	9,8	1°	9,57	88°4	13,8	10,5	12,2	15,25	2,88	17,42	O
27		48,84	10,5	11,4	9,7	1,7	8,67	80°5	11,4	8°	9,7	4,12	2,25	2,85	N O
28		48,36	10,2	9°	8,5	0,5	8,63	93°4	11,6	6,5	9,1	1,00	1,95	27,58	O
29		50,72	9,8	8,4	8°	0,4	8,40	94°7	9,2	6,3	7,7	1,63	1,88	8,72	O
30		60,59	10°	10,	8,5	1,5	8,02	81,2	10,	6,8	8,4	6,50	3,95	2,12	N O
31		61,25	11°	11,7	10,4	1,3	9,35	85°3	11,7	8,5	10,1	1,50	2,50	11,23	O N O

OBSERVATIONS.

1. — Grande pluie et grand vent nocte, 7 h. m. vent S. O. 8 h. N. E. Ciel couvert de nimbus épais.

2. — Brouillard le matin, 3 h. s. grêle et pluie légère.

3. — Id. id. et grêle, stratus à l'horison O. à N. E. 7 h. la lune est entourée de *halos*.

4. — 8 h. m. long stratus à l'orient surmonté de cirrus au zénith, midi ciel couvert, grand vent, 7. 8, 9, 10 h. s. neige.

5. — Neige nocte, hauteur 0 m. 08, fondue 6 mm. 88 cumulus et nimbus, 3 h. s. giboulées 6 h. s. ciel serein brouillard

6. — 6 à 10 h. du s. pluie fine, lune couronné de *halos*.

7. — 8, 9, 10 h. m. ciel couvert, 2, 3, 4, 5 h. s., rares éclaircies.

8. — Très couvert, 12 h. m. quelques gouttes de pluie; cumulostratus et nimbus noirâtres.

9. — 7 h. m. brouillard épais, 9 10 h. m., vent faible, grandes éclaircies cumulus et cumulo stratus.

10. — Brouillard toute la matinée, ciel entièrement couvert.

11. — Soir brouillard, brume 8 9 h. m. ciel serein 11 12 h. m. cumulus et cumulo stratus, rares éclaircies.

12. — 6, 7, 8 h. m. brouillard, quelques éclaircies.

13. — 8 h. m. cirrus 45°, cumulus à l'horizon, léger brouillard, ciel serein.

14. — 8, 9, 10 h. m. cirrus au zénith, cumulus du S. au N. par l'O, 1, 2 h. m. stratus très-longs, du S. E. au N. O. 2 h. ciel très-couvert.

15. — Stratus à l'horizon, brouillard léger toute la journée.

16. — 8, 9, 10 h. stratus épais à l'horizon et cumulus, 6 h. 1|2 du s., pluie légère, ciel très-couvert, cumulostratus et nimbus épais.

17. — 9 à 12 h. m. pluie fine, 3 à 5 h. s. pluie très-fine intermittente.

18. — Brouillard épais, ciel entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus.

19. — Pluie nocte et de 7 h. à 8 h. s. ciel sombre et très-couvert, nimbus épais.

20. — Pluie nocte, cumulus nombreux, 8 h. m. à 1 h. s., éclaircies 2, 3, 4, 5 h. s. pluie légère.

21. — Pluie légère nocte et de 7 h. à 10 h. m. 3, 4 h. s., pluie légère, temps humide, ciel entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus.

22. — Grande pluie nocte, grand vent toute la journée, bourrasques violentes, température lourde, rapide condensation des vapeurs.

23. — Grande pluie nocte et de 8 à 12 h. m., ciel entièrement couvert de nimbus épais, 4, 5 h., s. rares éclaircies.

24. — Ciel entièrement couvert, cumulus et cumulo stratus, grande pluie de nuit.

25. — Pluie nocte, 7 à 11 h., m. ciel entièrem. couv. de nimbus épais, 5 h. s. quelq. éclaircies, cumulo stratus nombr.

26. — Ouragan, grande pluie nocte, 8, 9, 11 h.m. 3 h. s. pluie légère, 7 à 10 h. s., grande pluie, ciel couvert et sombre, nimbus épais.

27. — 8, 9, 10 h. m. Nuag., grandes éclaircies, 1, 2 h. s. nimbus cumulus, 6, 7, 8 h. s. pluie très-légère, ciel sombre et couv.

28. — 8 à 12 h. m. quelques gouttes de pluie, gr. vent. bourrasques violentes, ciel entièrement sombre et couvert.

29. — 10 à 12 h. m. pl., 3 à 8 h. s. pl. fine, grande vent, ciel entièrement sombre et couv., cumulo stratus et nimbus.

30. — Belle matinée, ciel serein, grand vent, 12 h. m., 2 h. s. cumulus et cumulo stratus, petites éclaircies, 3 h. s. nimbus épais, 4 à 6 h. s. pluie.

31. — Temps couvert, vent fort, cumulus uniforme, 6, 7 h. s. cumulus et cumulo stratus nombreux.

Baromètre réduit à 0°	moyenne	756	mm. 21.	
Température extérieure à midi.	Id.	7°,	2	Moyenne maxima 8°,4.
Id. moyenne calculée.	Id.	6o,	1	Id. minima 8o,9 à midi.
Pression de vapeur absolue.....	Id.	7	mm. 23	Humidité relative 85°,7.
Quantité d'eau tombée.........	Id.	107,	mm. 13	Eau évaporée 54 mm 90.

Vents. N. 2 jours, N. O. 3 jours, O. N. O. 2 jours, O. 6 jours, O. S. O. 1 jour, S. O. 14 jours, S. 3 jours à midi.

Vitesse moyenne par seconde à midi, 7 m 44.

FÉVRIER 1846.

DATES.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
			°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	m. c.	
1	12h.	757,11	10°8	11,7	8°1	3,6	6,51	59°1	11,7	9,2	10,3	0,50	3,30	7,56	N N
2		51,85	10	7,3	6,5	0,8	7,36	89,1	11,8	4,2	7,8	16,25	3,55	1,14	N E
3		60,22	9°	7,6	7,4	0,2	8,20	97,2	9,2	3,8	6,3	0,05	1,30	0,82	S O
4		62,75	10	10	6,7	3,3	5,94	60°	10	6,8	8,3	»	2,20	8,45	N N
5		54,86	9,4	10,2	10	0,2	9,78	97,6	10,2	4,8	7,3	8,70	2,25	0,87	S O
6		59,74	10°	8°	6°	2°	6,37	73°5	11°	4,8	7,7	3,00	2,00	7 38	N
7		58,43	9,1	10°	8,4	1,6	7,90	79°7	10°	4,2	6.9	0,25	2,75	27,49	S O
8		58,90	8,8	7,5	5.8	1,7	6,45	73°5	10,8	3°	6,7	»	3,70	10,33	N O
9		60,02	10°	2,3	1,7	0,6	5,32	89,8	8°	0,2	3,9	0,75	3,60	7,21	N E
10		68,21	6°	0,9	-0,8	1,7	3,67	67°9	4°	-2,2	0,7	»	»	2,44	N E
11		61,25	4°	2,3	1,3	1°	4,92	83°1	2,3	-5°	-1,6	»	»	1,67	S O
12		63,04	5,3	7°	5°	2°	5,87	72°4	7°	1,5	4,1	2,25	2,20	0,87	N
13		62,85	5,8	6,2	5°	1,2	6,25	81,3	7,2	2°	4.4	»	1.30	0,82	O
14		62,47	6,5	8°	6,5	1,5	6,93	80∘2	8°	3°	5,4	»	2,67	6,32	O
15		66,70	7°	7,4	5,5	1,9	6,18	74,2	7,4	3,2	5,2	0,63	3,50	0,82	O
16		64,07	7,5	7,4	6,5	0,9	7,30	87°7	7,4	4,5	5,8	0,12	3,40	4,30	N O
17		62,28	8,5	9,4	7,4	2°	7,11	74,8	9,4	5,2	7,2	2,12	0,80	8,45	N
18		58,90	8,4	8°	6,4	1,6	6,82	79°	10,2	4,8	7,3	0,12	2,85	7,38	N
19		61,06	7,5	7,8	5,3	2,5	5,71	66∘9	8°	1°	4,3	»	2,15	2,93	N
20		64,82	8°	8°	6,4	1,6	6,82	78°9	8°	4,5	6,1	0,25	1,88	0,82	S
21		66,14	8°	7,4	6,3	1°1	7,07	84,9	8,2	3,5	5,7	»	1,62	1,14	O S
22		64,07	8,6	11,7	9°6	2°1	8,36	76,2	11,7	4°	7,6	»	2,75	13,39	S
23		59,46	10°	11°	9,8	1,2	9,04	86∘1	13°	8,8	10,8	0,50	3,55	14,17	S O
24		55,88	11,2	15,8	12.4	3,4	9,39	66,5	15,8	9,2	12,3	0,25	5,80	22,45	S
25		54,39	11,5	15,4	12,3	3°1	9,50	68,9	15,8	11,6	13,6	»	7,90	17,51	S O
26		59,37	11,5	13,2	11,2	2°	9,42	78,3	14,8	6,2	10,3	0,75	4,80	1,74	S O
27		55,04	11,5	17,4	13,7	3,7	10,17	65,4	17,4	9°	13°	»	5,10	0,87	S
28		56,64	12,5	18°	14°	4°	10,23	63∘6	19,2	10,2	14,5	»	4,80	1,52	S

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses.)

1. — Pluie légère nocte 8 h. m., quelques gouttes de pluie, 12 h. m. ciel assez serein, quelques cumulus épars.
2. — Pluie nocte 7 à 11 h. m., grande pluie, ciel couvert de nimbus, 4, 5 h. s. éclaircies. Brouillard léger soir.
3. — Brouillard épais m. 11, 12 h. m , pluie très fine, ciel très couvert.
4. — Brouillard id. 7, 8, 9, 10 h. m. ciel serein 11, 12 h. m. cumulus, grandes éclaircies, 3, 4, 5 h. s. ciel serein.
5. — Pluie nocte 7 à 12 h., m. pluie très-fine, ciel très-couv., 3, 4, 5, 6 h. s. rares éclaircies, cumulus et cumulo stratus.
6. — Léger brouill., pluie lég. nocte, ciel serein, quelq. cumulus épars.
7. — 12 h. m. quelques gouttes de pluie, grand vent, 3, 4, 5 h. s., quelques gouttes de pluie.
8. — Grêle 12 h. m. par un ciel peu nuageux et de rayons solaires assez lumineux, cumulo stratus épars.
9. — 7 h. m neige quelques minutes, 12 m. h. 2, 3 h. s. neige, ciel couvert d'un cumulus uniforme.
10. — Cumulus épars, ciel serein, 12 h. m. 1, 2, 3 h. s. grandes éclaircies, quelques cumulus.
11. — 4, 5 h. s. Pluie, ciel entièrement couvert.
12. — 7, 8 h. m Ciel couvert de cumulus, 10, 11, 12 h. m., grandes éclaircies, 6, 7 h. s. ciel entièrement couvert.
13. — 8 h. m. cumulus 11, 12 h. m. cumulostratus nombreux.
14. — 12 h. 1 h. s. Nimbus épais, O. NO. N. NE. 3 h. s. quelq. gouttes de pluie.
15. — Pluie légère nocte, brouillard épais matin, 8 h. m. cirrus et cirro cumulus au S O.
16. — Ciel très-couvert totâ die. — 4, 5, 6 h. s. pluie très-fine
17. — Pluie légère nocte, ciel très-couvert, 2 et 5 h. s., pluie très-légère.
18. — 8 h. m. Eclaircies, 10 à 2 h. s. très-couvert, - 8 à 10 h. s. brouillard.
19. — 8 h. m. Nuageux; 11 h. m. jusqu'au soir, couvert entièrement.
20. — Brouillard épais nocte, ciel couvert totâ die.
21. — Ciel couvert de cumulo stratus totâ die, brouillard léger, 7 h. soir, quelques nuages, assez serein.
22. — 8 h. m. Cumulus, cumulus-cirro stratus à l'horizon, 5 h. s. cumulo stratus grand vent S. O.
23. — 8 h. m. Cumulus nombreux, 10, 11, 12 h. 1 h. s. cumulo stratus et nimbus, pluie légère, 3, 4 h. s. éclaircies, [cu]mulus légers.
24. — 8 h. m. Vent violent S. O. cumulus et cumulo stratus, 11 h. m. ciel pur et serein, 12 h. m. à 4, 5 h. s. le ciel se [cou]vre de cumulo stratus.
25. — 8 h. m. cumulus légers, 9 h. m. éclaircies, le ciel se couvre en masse de cumulus, 11, 12 h. m. cirrus et cumulo [str]atus 4 h. 5 h. s. nimbus, pluie legère.
26. — 7, 8, 9 h. m. Cumulus et cumulo stratus 11 12 h. cumulus à l'horizon, serein au zénith, 6 h. s. stratus épais sur[m]onté de cumulus.
27. — 7, 8 h. m. Cirrus et cirrostratus, ciel assez pur, 12 h. m. cumulus au midi, 4 h. s. cumulus nomb. 6 h. brouillard [lég]er, cumulo stratus.
28. — 8 h. m. cumulo stratus nombreux 11, 12 h. m. 1 h. s. cumulus, quelques cirrus et cirro cumulus, 2 h. s cumulo [str]atus quelques gouttes de pluie, 3, 4 h. s. ciel calme et serein, quelques cumulus épars.

Baromètre réduit à 0o moyenne 759 mm. 80.
Température extérieur à midi. Id. 9o, 1. Moyenne maxima 10o,2.
Id. moyenne calculée. Id. 7o, 2. Id. minima 4 ,5.
Pression de vapeur absolue..... Id. 7 mm 80. Id. humidité 76o,9.
Quantité de pluie tombée.............. 36 mm. 49. Eau évaporée 81 mm 72.
Vents N. 5 jours, N. E. 3 jours, N. O. 2 jours, S. 4 jours, S O. 8 jours, O. S. O. 1 jours, O. 3 jours.
Vitesse moyenne par seconde à midi 6 m. 49.

JANVIER 1846.

DATE.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
			°	°	°	°	mm.			°	°	mm.	mm.	m. c.	
1	12h.	755,51	9,	7,3	4,6	1,7	5,87	71°	11°	5,8	8,4	11,	2,	24,44	O
2		64,54	7,4	4,7	3,5	1,2	5,68	81°7	8,2	2°	5,1	»	3,12	7,03	N
3		72,90	7°	4,3	3,3	1°0	5,73	84,6	4,3	-0,5	1,9	»	»	x	N O
4		63,04	7°	0°	-1,3	1,3	3,89	77°	6°	-2,2	1,9	»	2,45 »	18,41	S O
5		61,06	6,2	2,9	2,5	0,4	5,76	93,3	2,9	-2°	0,5	6,38	1,38	1,74	N
6		65,20	5,3	1,5	1°	0,5	5,11	91°2	3,	-2°	0,5	»	0,88	8,37	O S O
7		68,86	5°	3°	2,5	0,5	5,70	91°9	3°	-0,2	1,4	1,75	0,75	0,97	S O
8		74,96	6°	7°	6,	1°	6,98	86°1	7°	1,8	4,4	»	1,00	0,82	S O
9		77,23	7°	7°	6,4	0,6	7,43	91°7	7,	4,3	5,6	»	0,75	x	S O
10		72,71	5,8	0·8	0,2	0,6	4,76	89°1	7°	0,5	3,7	»	1,12	0,87	S O
11		68,96	5°	0°	-0,6	0,6	4,52	89°5	1°	-1,8	-0,4	»	»	x	S O
12		62,38	5,5	-0,3	-1°	0,7	4,32	87,2	0,2	-1,3	-0,6	»	»	1,08	S O
13		54,29	5,5	6,5	5°	1,5	6,17	78,6	6,5	-1,5	2,5	»	1,74	1,02	S O
14		49,49	6°	8,2	6°	2,2	6,25	71,3	8,2	2°	5,1	»	2,00	5,26	S
15		56,64	6,8	10,3	8,6	1,7	7,87	78°	10,3	4,2	7,2	»	2,85	0,97	S O
16		57,96	6,5	7,8	5,5	2,3	5,93	69°5	11°	0,8	5,9	»	3,20	x	S O
17		53,92	7,4	7,1	6,7	0°4	7,70	94,4	7,8	4°	5,9	3,63	2,90	1,02	S
18		55,04	8°	5,8	5,6	0,2	7,26	97°	7,3	3,5	5,4	2,62	0,90	0,82	S O
19		45,63	7,8	7°	6,7	0,3	7,76	95°6	7°	4,5	5,7	10,75	0,75	27,13	S
20		50,53	8,8	10,	8°	2°	7,43	75°	11,2	6°	8,6	4,50	1,50	10,51	O
21		47,51	8,9	11,4	10,7	0,7	9,89	91°9	11,4	5,2	8,8	4,75	1,25	5,70	O
22		43,20	11,2	14,1	11.8	2°3	9,63	75°6	14,1	10,2	12,2	1,25	2,25	21,38	S O
23		43,01	10,5	12,7	12,	0,7	10,75	92°1	14,2	9,5	11,9	20,00	2,90	7,38	S O
24		47,61	10,8	10,2	9,4	0,8	9.02	90°	12,8	8,2	10,5	5,25	2,00	3,61	O N O
25		47,98	11°	12,4	11,5	0,9	10,32	90°1	12,4	7,5	10,	5,25	1,80	12,39	S O
26		42,82	11°	10,8	9,8	1°	9,57	88°4	13,8	10,5	12,2	15,25	2,88	17,42	O
27		48,84	10,5	11,4	9,7	1,7	8,67	80°5	11,4	8°	9,7	4,12	2,25	2,85	N O
28		48,36	10,2	9°	8,5	0,5	8,63	93°4	11,6	6,5	9,1	1,00	1,95	27,58	O
29		50,72	9,8	8,4	8°	0,4	8,40	94°7	9,2	6,3	7,7	1,63	1,88	8,72	O
30		60,59	10°	10,	8,5	1,5	8,02	81,2	10,	6,8	8,4	6,50	3,95	2,12	N O
31		61,25	11°	11,7	10,4	1,3	9,35	85°3	11,7	8,5	10,1	1,50	2,50	11,23	O N O

OBSERVATIONS.

1. — Grande pluie et grand vent nocte, 7 h. m. vent S. O. 8 h. N. E. Ciel couvert de nimbus épais.
2. — Brouillard le matin, 3 h. s. grêle et pluie légère.
3. — Id. id. et grêle, stratus à l'horison O. à N. E. 7 h. la lune est entourée de *halos*.
4. — 8 h. m. long stratus à l'orient surmonté de cirrus au zénith, midi ciel couvert, grand vent, 7. 8, 9, 10 h. s. neige.
5. — Neige nocte, hauteur 0 m. 06, fondue 6 mm. 88 cumulus et nimbus, 3 h. s. giboulées 6 h. s. ciel serein brouillard
6. — 6 à 10 h. du s. pluie fine, lune couronné de *halos*.
7. — 8, 9, 10 h. m. ciel couvert, 2, 3, 4, 5 h. s., rares éclaircies.
8. — Très couvert, 12 h. m. quelques gouttes de pluie; cumulostratus et nimbus noirâtres.
9. — 7 h. m. brouillard épais, 9 10 h. m., vent faible, grandes éclaircies cumulus et cumulo stratus.
10. — Brouillard toute la matinée, ciel entièrement couvert.
11. — Soir brouillard, brume 8 9 h. m. ciel serein 11 12 h. m. cumulus et cumulo stratus, rares éclaircies.
12. — 6, 7, 8 h. m. brouillard, quelques éclaircies.
13. — 8 h. m. cirrus 45°, cumulus à l'horizon, léger brouillard, ciel serein.
14. — 8, 9, 10 h. m. cirrus au zénith, cumulus du S. au N. par l'O, 1, 2 h. m. stratus très-longs, du S. E. au N. O. 2 h. ciel très-couvert.
15. — Stratus à l'horizon, brouillard léger toute la journée.
16. — 8, 9, 10 h. stratus épais à l'horizon et cumulus, 6 h. 1/2 du s., pluie légère, ciel très-couvert, cumulostratus et nimbus épais.
17. — 9 à 12 h. m. pluie fine, 3 à 5 h. s. pluie très-fine intermittente.
18. — Brouillard épais, ciel entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus.
19. — Pluie nocte et de 7 h. à 8 h. s. ciel sombre et très-couvert, nimbus épais.
20. — Pluie nocte, cumulus nombreux, 8 h. m. à 1 h. s., éclaircies 2, 3, 4, 5 h. s. pluie légère.
21. — Pluie légère nocte et de 7 h. à 10 h. m. 3, 4 h. s., pluie légère, temps humide, ciel entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus.
22. — Grande pluie nocte, grand vent toute la journée, bourrasques violentes, température lourde, rapide condensation des vapeurs.
23. — Grande pluie nocte et de 8 à 12 h. m., ciel entièrement couvert de nimbus épais, 4, 5 h., s. rares éclaircies.
24. — Ciel entièrement couvert, cumulus et cumulo stratus, grande pluie de nuit.
25. — Pluie nocte, 7 à 11 h., m. ciel entièrem. couv. de nimbus épais, 5 h. s. quelq. éclaircies, cumulo stratus nombr.
26. — Ouragan, grande pluie nocte, 8, 9, 11 h. m. 3 h. s. pluie légère, 7 à 10 h. s., grande pluie, ciel couvert et sombre, nimbus épais.
27. — 8, 9, 10 h. m. Nuag., grandes éclaircies, 1, 2 h. s. nimbus cumulus, 6, 7, 8 h. s. pluie très-légère, ciel sombre et couv.
28. — 8 à 12 h. m. quelques gouttes de pluie, gr. vent. bourrasques violentes, ciel entièrement sombre et couvert.
29. — 10 à 12 h. m. pl., 3 à 8 h. s. pl. fine, grande vent, ciel entièrement sombre et couv., cumulo stratus et nimbus.
30. — Belle matinée, ciel serein, grand vent, 12 h. m., 2 h. s. cumulus et cumulo stratus, petites éclaircies, 3 h. s. nimbus épais, 4 à 6 h. s. pluie.
31. — Temps couvert, vent fort, cumulus uniforme, 6, 7 h. s. cumulus et cumulo stratus nombreux.

Baromètre réduit à 0° moyenne 756 mm. 21.
Température extérieure à midi. Id. 7°, 2 Moyenne maxima 8°,4.
Id. moyenne calculée. Id. 6o, 1 Id. minima 8o,9 à midi.
Pression de vapeur absolue..... Id. 7 mm. 23 Humidité relative 85°,7.
Quantité d'eau tombée......... Id. 107, mm. 13 Eau évaporée 54 mm 90.
Vents. N. 2 jours, N. O. 3 jours, O. N. O. 2 jours, O. 6 jours, O. S. O. 1 jour, S. O. 14 jours, S. 3 jours à midi.
Vitesse moyenne par seconde à midi, 7 m 44.

FÉVRIER 1846.

DATES.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
			°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	m. c.	
1	12h.	757,11	10°8	11,7	8°1	3,6	6,51	59°1	11,7	9,2	10,3	0,50	3,30	7,56	[illegible]
2		51,85	10	7,3	6,5	0,8	7,36	89,1	11,8	4,2	7,8	16,25	3,55	1,14	[illegible]
3		60,22	9°	7,6	7,4	0,2	8,20	97,2	9,2	3,8	6,3	0,05	1,30	0,82	[illegible]
4		62,75	10	10	6,7	3,3	5,94	60°	10	6,8	8,3	»	2,20	8,45	[illegible]
5		54,86	9,4	10,2	10	0,2	9,78	97,6	10,2	4,8	7,3	8,70	2,25	0,87	[illegible]
6		59,74	10°	8°	6°	2°	6,37	73°5	11°	4,8	7,7	3,00	2,00	7,38	[illegible]
7		58,43	9,1	10°	8,4	1,6	7,90	79°7	10°	4,2	6,9	0,25	2,75	27,49	[illegible]
8		58,90	8,8	7,5	5,8	1,7	6,45	73°5	10,6	3°	6,7	»	3,70	10,33	[illegible]
9		60,02	10°	2,3	1,7	0,6	5,32	89,8	8°	0,2	3,9	0,75	3,60	7,21	[illegible]
10		68,21	6°	0,9	-0,8	1,7	3,67	67°9	4°	-2,2	0,7	»	»	2,44	[illegible]
11		61,25	4°	2,3	1,3	1°	4,92	83°1	2,3	-5°	-1,6	»	»	1,67	[illegible]
12		63,04	5,3	7°	5°	2°	5,87	72°4	7°	1,5	4,1	2,25	2,20	0,87	[illegible]
13		62,85	5,8	6,2	5°	1,2	6,25	81,3	7,2	2°	4,4	»	1,30	0,82	[illegible]
14		62,47	6,5	8°	6,5	1,5	6,93	80°2	8°	3°	5,4	»	2,67	6,32	[illegible]
15		66,70	7°	7,4	5,5	1,9	6,18	74,2	7,4	3,2	5,2	0,63	3,50	0,82	[illegible]
16		64,07	7,5	7,4	6,5	0,9	7,30	87°7	7,4	4,5	5,8	0,12	3,40	4,30	[illegible]
17		62,28	8,5	9,4	7,4	2°	7,11	74,8	9,4	5,2	7,2	2,12	0,80	8,45	[illegible]
18		58,90	8,4	8°	6,4	1,6	6,82	79°	10,2	4,8	7,3	0,12	2,85	7,38	[illegible]
19		61,06	7,5	7,8	5,3	2,5	5,71	66°9	8°	1°	4,3	»	2,15	2,93	[illegible]
20		64,82	8°	8°	6,4	1,6	6,82	78°9	8°	4,5	6,1	0,25	1,88	0,82	[illegible]
21		66,14	8°	7,4	6,3	1°1	7,07	84,9	8,2	3,5	5,7	»	1,62	1,14	[illegible]
22		64,07	8,6	11,7	9°6	2°1	8,36	76,2	11,7	4°	7,6	»	2,75	13,39	[illegible]
23		59,46	10°	11°	9,8	1,2	9,04	86°1	13°	8,8	10,8	0,50	3,55	14,17	[illegible]
24		55,88	11,2	15,8	12,4	3,4	9,39	66,5	15,8	9,2	12,3	0,25	5,80	22,45	[illegible]
25		54,39	11,5	15,4	12,3	3°1	9,50	68,9	15,8	11,6	13,6	»	7,90	17,51	[illegible]
26		59,37	11,5	13,2	11,2	2°	9,42	78,3	14,8	6,2	10,3	0,75	4,80	1,74	[illegible]
27		55,04	11,5	17,4	13,7	3,7	10,17	65,4	17,4	9°	13°	»	5,10	0,87	[illegible]
28		56,64	12,5	18°	14°	4°	10,23	63°6	19,2	10,2	14,5	»	4,80	1,52	[illegible]

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses.)

. — Pluie légère nocte 8 h. m., quelques gouttes de pluie, 12 h. m. ciel assez serein, quelques cumulus épars.
. — Pluie nocte 7 à 11 h. m., grande pluie, ciel couvert de nimbus, 4, 5 h. s. éclaircies. Brouillard léger soir.
. — Brouillard épais m. 11, 12 h. m , pluie très fine, ciel très couvert.
. — Brouillard id. 7, 8, 9, 10 h. m. ciel serein 11, 12 h. m. cumulus, grandes éclaircies, 3, 4, 5 h. s. ciel serein.
. — Pluie nocte 7 à 12 h., m. pluie très-fine, ciel très-couv., 3, 4, 5, 6 h. s. rares éclaircies, cumulus et cumulo stratus.
. — Léger brouill., pluie lég. nocte, ciel serein, quelq. cumulus épars.
. — 12 h. m. quelques gouttes de pluie, grand vent, 3, 4, 5 h. s., quelques gouttes de pluie.
. — Grêle 12 h. m. par un ciel peu nuageux et de rayons solaires assez lumineux, cumulo stratus épars.
. — 7 h. m neige quelques minutes, 12 m. h. 2, 3 h. s. neige, ciel couvert d'un cumulus uniforme.
. — Cumulus épars, ciel serein, 12 h. m. 1, 2, 3 h. s. grandes éclaircies, quelques cumulus.
. — 4, 5 h. s. Pluie, ciel entièrement couvert.
. — 7, 8 h. m Ciel couvert de cumulus, 10, 11, 12 h. m., grandes éclaircies, 6, 7 h. s. ciel entièrement couvert.
. — 8 h. m. cumulus 11, 12 h. m. cumulostratus nombreux.
. — 12 h. 1 h. s. Nimbus épais, O. NO. N. NE. 3 h. s. quelq. gouttes de pluie.
. — Pluie légère nocte, brouillard épais matin, 8 h. m. cirrus et cirro cumulus au S O.
. — Ciel très-couvert totâ die. — 4, 5, 6 h. s. pluie très-fine
. — Pluie légère nocte, ciel très-couvert, 2 et 5 h. s., pluie très-légère.
. — 8 h. m. Eclaircies, 10 à 2 h. s. très-couvert, - 8 à 10 h. s. brouillard.
. — 8 h. m. Nuageux ; 11 h. m. jusqu'au soir, couvert entièrement.
. — Brouillard épais nocte, ciel couvert totâ die.
. — Ciel couvert de cumulo stratus totâ die, brouillard léger, 7 h. soir, quelques nuages, assez serein.
. — 8 h. m. Cumulus, cumulus-cirro stratus à l'horizon, 5 h. s. cumulo stratus grand vent S. O.
. — 8 h. m. Cumulus nombreux, 10, 11, 12 h. 1 h. s. cumulo stratus et numbus, pluie légère, 3, 4 h. s. éclaircies, ulus légers.
. — 8 h. m. Vent violent S. O. cumulus et cumulo stratus, 11 h. m. ciel pur et serein, 12 h. m. à 4, 5 h. s. le ciel se rre de cumulo stratus.
. — 8 h. m. cumulus légers, 9 h. m. éclaircies, le ciel se couvre en masse de cumulus, 11, 12 h. m. cirrus et cumulo tus à h. 5 h. s. nimbus, pluie légère.
. — 7, 8, 9 h. m. Cumulus et cumulo stratus 11 12 h. cumulus à l'horizon, serein au zénith, 6 h. s. stratus épais sur- té de cumulus.
. — 7, 8 h. m. Cirrus et cirrostratus, ciel assez pur, 12 h. m. cumulus au midi, 4 h. s. cumulus nomb. 6 h. brouillard r, cumulo stratus.
. — 8 h. m. cumulo stratus nombreux 11, 12 h. m. 1 h. s. cumulus, quelques cirrus et cirro cumulus, 2 h. s cumulo tus quelques gouttes de pluie, 3, 4 h. s. ciel calme et serein, quelques cumulus épars.

---

aromètre réduit à 0o moyenne 759 mm. 30.
empérature extérieur àe midi. Id. 9o, 1. Moyenne maxima 10o,2.
Id. moyenne calculée. Id. 7o, 2. Id. minima 4 ,5.
ression de vapeur absolue..... Id. 7 mm 30. Id. humidité 76o,9.
uantité de pluie tombée.............. 36 mm. 49. Eau évaporée 31 mm 72.
ents N. 5 jours, N. E. 3 jours, N. O. 2 jours, S. 4 jours, S O. 8 jours, O. S. O. 1 jours, O. 3 jours.
itesse moyenne par seconde à midi 6 m. 49.

MARS 1846.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
		mm.	°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	m. c.	
1	12 h.	764,63	12,5	14,	12,	2,	9,96	78,6	19,5	9,2	14,	»	4,88	x	S O
2		62,85	12,2	13,5	12,2	1,3	10,52	85,8	17,2	7,	11,8	»	2,38	3,69	S O
3		63.04	12,	12,5	10,8	1,7	9,34	81,	14,3	10,	12,	»	4,70	22,36	S O
4		50,91	11,8	17,4	13,	4,4	9,19	59,1	17,4	9,2	13,1	»	7,40	25,34	[illegible]
5		52,13	11,4	11,7	10,	1,7	8,87	80,9	18,	9,2	13,4	4	4,25	13,11	S O
6		54,67	10,5	10,2	8,	2,2	7,31	72,9	12,5	7,	9,6	0,50	3,80	8,72	S O
7		55,51	10,	11,6	8,6	3,	7,02	64,7	11,6	5,	8,1	»	4,25	6,41	S O
8		59,84	10,	9,	7,	2,	6,89	74,6	12,7	4 6	8,4	»	4,25	1,74	N
9		64,92	9,	11,1	7,8	3,3	6,53	61,8	11,1	4,2	7,5	»	3,20	0,82	N
10		70,93	9,	11,5	7,5	4,	5,94	54,8	12,	2,8	7,2	»	2,38	1,46	N
11		72,71	9,	11,8	9,	2,8	7,53	68,2	13,8	3,2	8,1	»	5,12	x	N
12		75,90	11,	10,9	8,5	2,4	7,41	71,	13,8	6,	9,7	»	3,95	4,21	E N E
13		72,05	11,	12,7	10,	2,7	8,26	70,8	13,6	0,8	6,8	»	4,00	4,47	O
14		65,10	10,5	12,3	10,4	1,9	8,99	79,5	13,4	7,8	10,5	»	4,90	34,74	O
15		61,16	10,8	9,5	9,3	0,2	9,31	97,2	13,2	7,5	10,2	1,40	3,05	2,12	O
16		52,31	11,6	13,4	9,5	3,9	7,20	59,1	13,4	9,1	10,7	1,10	3,10	27,67	S O
17		47,33	10,	7,8	7,	0,8	7,62	89,3	15,2	6,2	11,	3,25	8,90	1,74	O
18		48,65	9,5	8,2	6,	2,2	6,25	71,3	8,5	3,	5,6	6,00	2,30	2,04	N E
19		51,94	8,	7,0	4,5	2,5	5,34	65,9	8,5	2,	5,1	9,50	2,30	5,44	O S O
20		49,87	6,1	1,2	1,	0,2	5,29	96,3	7,3	1,	4,	13,90	1,95	x	N
21		52,97	7,5	5,	3,	2,	4,99	70,4	7,5	0,9	4,	0,75	1,30	5,79	O
22		44,33	10,	11,3	9,4	1,9	8,35	78,1	9,4	3,2	6,1	10,75	4,05	12,30	O
23		44,98	9,9	11,	7,8	3,3	6,53	61,4	11,4	3,5	7,2	1,25	3,40	12,37	S O
24		47,70	9,8	11,1	8,9	2,2	7,84	74,3	12,9	4,4	8,4	»	5,00	13,39	S O
25		49,03	11,4	12,	9,	3,	7,41	66,3	12,2	3,2	7,5	6,70	3,40	26,59	S O
26		50,72	8,5	7,	6,8	0,2	7,87	97,2	12,2	4,2	8,	15,05	2,20	2,44	S O
27		57,01	10,	11,4	9,3	2,1	8,16	75,8	11,4	3,5	7,2	2,25	4,70	1,08	O
28		49,03	10,	11,1	9,2	1,9	8,21	77,7	12,2	4,	7,9	1,12	2,95	1.74	N
29		56.17	9,2	8,0	6,2	1,8	6,59	76,2	11,2	2,8	6,8	12,87	2,00	0,87	N
30		64,45	10,	9,7	7,	2,7	6,46	66,5	9,7	0,2	4,7	0,50	3,10	x	N N O
31		53,07	10	13,3	10,3	3,	8,26	68,2	13,3	2,	7,3	0,12	2,90	0,82	S S O

·it à 0° 755 mm. 26.

térieure à midi. moyenne 10°, 6 Moyenne maxima 12°,6.

oyenne calculée. Id. 8°, 4 Id. minima 4, 7.

ur absolue..... Id. 7 mm.56 Humidité relative 74°.

ombée.................... 01, mm.01 Eau évaporée 116, mm 26.

re, N. E. 1 jour, E. N. E. 1 jour, N. N. O. 1 jour, O. 7 jours, O. S. O. 1 jour, S. S. O. 1 jour, S. O. 11 j.

seconde à midi, 7, m 80.

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Brouillard matin. 8 à 12 h. du m. ciel couvert de cumulus épais, quelq. éclaircies totâ die. L'atmosphère abonde d'électricité.

2. — Brouillard épais m. 8 h. m. ciel serein, quelq. rares cumulus, 10, 11 h. le ciel se couvre, les cumulus cumulo stratus se forment en nimbus épais dans presque toute la surface du ciel, 4 h. s. quelques gouttes de pluie.

3. — 8 h. m. cumulus uniforme, ciel entièrement couvert, 11, 12 h. m. quelques éclaircies se forment et se dissipent, quelq. nimbus, grand vent, bourrasques.

4. — 8, 9, 10 h. m. cumulus et cumulo stratus, vent violent, bourrasques, éclaircies, 3, 4 h. s. nimbus épais, 5, 6 h. s. pl.

5. — 8, 9 h. m. cumulo stratus éclaircies, 10, 11 h. m. les éclaircies disparaissent, des nimbus épais se forment, ciel entièrement couvert, 3, 4 h. soir, quelq. éclaircies.

6. — Pluie légère nocte, 8, 9 h. m. cumulus à l'horizon, nimbus au Nord, quelq. cumulo stratus, 12 h. m. nimbus au S. O. 6 h. s. ciel serein.

7. — Rosée, 8 h. m. cirrus très-étendus au zenith du N. N. E. à E. S. E. cirro stratus surmonté de cirro cumulus, 12 h. m. ciel serein, quelq. cumulus épars.

8. — 8 h. m. ciel serein, long stratus surmonté de cirro cumulus au S. E. 10, 11, 12 h. m. cumulus et cumulo stratus, quelq. nimbus, 6, 7 h. s. ciel serein, très-long stratus noirâtre au couchant.

9. — Brouillard épais m., 8, 9 h. m. léger, ciel serein, 10, 11, 12 h. cumulus et cumulo stratus, 1 h. s. nimbus au S. O. 6 h. s. cirro cumulus, stratus rougeâtres au couchant ; brouillard au soir.

10. — 5, 6 h. m. brouillard très-épais, 8 h. m. moins fort, ciel serein, quelq. strato cumulus à l'horizon, 11, 12 h. m. quelq. cumulus à l'horizon, 6 h. s. cirro stratu à l'O. N. O. stratus sombres au couch. 9, 10 h. soir léger brouillard.

11. — Brouillard léger m., 8 h. m. cirro stratus au N. O., cumulo stratus du S. au N. E., 11, 12 h. m. cirro stratus nombreux, bande de cirro cumulus du N. à E. 3, 4 h. s. cumulus et cumulo stratus, quelques éclaircies.

12. — 8 h. m. ciel sombre et grisâtre, cumulus uniforme, 10, 11 h. m. éclaircies, 12 cumulus à l'horizon, cirro stratus très-légers 3, 4, 5, 6 h. s. ciel serein, stratus de mille couleurs au couchant.

13. — Givre, 8 h. m. brouillard ciel serein, 12 h. m. cirro tratus épais, du N. au S. E. par l'O. plus léger au S. O., serein à l'E., 3, 4, 5, 6 h. s. ciel sombre et couvert, cumulus uniforme.

14. — 7, 8 h. m. ciel sombre et couvert, cumulus uniforme et cumulo stratus nombreux, 10 h. m. quelq. gouttes de pluie, 11, 12 h. m. nimbus, vent violent, 4, 5 h. s. quelq. gouttes de pluie, bourrasques violentes.

15. — 7, 8 h. m. ciel sombre et couvert, cumulus uniforme surchargé de cumulo stratus et de nimbus, quelques gouttes de pluie, 9, 10, 11 h. m. pluie très-fine, 10, 11, 12 h. m. vent faible, 2, 3, 4, 5, 6 h. s. pluie fine, nimbus épais, 6, 7, 8 h. s. vent violent, bourrasques.

16. — 7, 8 h. m. vent violent bourrasques, ciel couvert de cumulo stratus épais, 10, 11 h m. éclaircies, 2 h. s. cirro stratus nombreux, 3 h. s. cirro cumulu et cirro stratus à l'O., 5 h. s. ciel entièrement couvert de cumulus, 6 h. s. stratus de mille couleurs mélangés de cirro cumulus.

17. — Pluie nocte, 6, 7 b. m. cumulus et cumulo stratus, grandes éclaircies, 7 h. 3/4 nimbus épais, N. N. O. et O., quelq. gouttes de pluie, rapide condensation des vapeurs, grand développement d'électricité, 8 h. m. grand vent, nimbus et cumulo stratus grandes éclaircies, 11, 12 h. m. ciel couvert de cumulo stratus et nimbus épais, éclaircies pluie et grêle le vent est apaisé et faible, 12 h. 3/4 grande pluie, giboulées, grêle, grand coup de tonnerre 2 h. s. grandes éclaircies, 3, 4, 5 h. s. ciel serein, quelq. cirrus légers, 6 h. s. nimbus noirâtres, N. O. O. et S. O.

18. — 4, 5, 6 h. m. Fortes giboulées grésil, 6, 7, 8, 9 h. m. pluie légère, ciel entièrement couvert, cumulo stratus uni forme, 10 h. m. éclaircies, 12 h. m. cumulu et cumulo stratus nombreux, petites éclaircies, nimbus noirâtres au S. O. 3 h. 4 h. s. grandes éclaircies, 6 h. s. ciel couvert de cumulo stratus.

19. — Giboulées et pluie la nuit, 7, 8, 9 h. m. cumulus nombreux, grandes éclaircies 11, 12 h, m. cumulo stratus nombreux, nimbus au zenith du S. O. au N. E. 3 4 h. s. ciel entièrement couvert et sombre, 4 1/2, 5 h. s. pluie giboulées, 6 h. s. pluie fine.

20. — Pluie légère nocte, 6, 7, 8, 9 h. m. pluie, nimbus épais, 9, 10, 11 h. m. neige et giboulées, 12 h. m pluie légère, quelq. éclaircies, 5, 6, 7 h. s. cirro stratus légers, bientôt plus épais 6 h. s. brouillard léger.

21. — Ciel couvert de cumulo stratus et nimbus épais, 11 h. m. grandes éclaircies, cumulus à l'horizon, 2 h. s. ciel serein au zeneib, 12 1/2 nimbus au N. O. 2, 3, 4 h. s. ciel couvert de cumulo stratus, rares éclaircies, 6 h. s. cirro cumulus nombreux.

22. — Nuit, grand vent, bourrasques, 6, 7, 8, 9, 10 m. grande pluie, 11 h. 12 h. rares éclaircies, nimbus à l'O. 3, 4, 5 h. s. pluie légère, 7, 8, 9 h. s. nimbus épais, pluie.

23. — 7, 8 h m. ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus épais, 10, 11, 12 h. m. grandes éclaircies, cumulo stratus, 6 h. s. ciel couvert, nimbus noirâtres.

24. — 8 h. m. cirro stratus nombreux quelq. cumulus épais, 12 h. ciel couvert de cumulus et cumulo stratus, rares éclaircies, 3 h. s. quelq. gouttes de pluie, 6 h. s. ciel couvert de nimbus épais, 7, 8, 9, 10 h. s. pluie.

25. — Pluie la nuit, 6 7, h. m. quelq. éclaircies, 8, 9 h. m. ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, pluie légère, 10, 11, 12 h. cumulus, grandes éclaircies, 12 h. 1/2 grande pluie de quelq. minutes, 1 h. s. ciel couvert de cumulo stratus et de nimbus épais, vent violent, 2 h. à 10 h. soir. pluie.

ciel couvert de cumulo stratus et nimbus épais, 9,

26. — Pluie nocte, 7 h. m. pluie, 7 1/2, 8 h. m. petites éclaircies, 10 h. m. pluie, 11 h. 3/4 ciel noirâtre grande averse, 1, 2, 3 h. s. pluie, 3 1/2 éclaircies, 4, 5 h. s. grandes éclaircies, quelq. cumulus et cumulo stratus, cirrus prolongé du N. O. au S. E. 6 h. s. ciel assez serein, quelq. cirrus épais.

27. — 7, 8, 9 h. m. cirro stratus très-resserrés, quelq. cumulus à l'horizon, 11 12 h. m. cumulus, rares éclaircies, quelq. cumulo stratus, 3 h. s. pl., 4, 5 h. ciel serein, 6 h. cirro cumulus à l'O. stratus noirâtres, quelq. legers cirrus au zenith.

28. — 7, 8, 9 h. m. ciel entièrement couvert de cumulus uniforme, 10, 11, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, cumulo stratus épais, 12 h. s. 3 à 9 h. s. pluie, continue.

29. — Pluie la nuit, 7, 8 h. m. grandes éclaircies, quelq. cumulus et cumulo stratus, 9 h. ciel couvert, 10 à 10 h. 1/2 grele abondante, gresil, vent violent, pluie, 11 h. m. quelq. éclaircies, numbus épais et noirâtres du N. E. 11 h. 1/2 grande pluie 12 h. quelq. éclaircies au S. nimbus noirâtres au N. 4, 5, 6 h. s. éclaircies, cumulo stratus épais. 8 9 h. s. ciel serein, brouillard léger.

30. — Brouillard la nuit et le m. 7, 8 h. ciel serein, 10, 11 h. éclaircies, cumulus nombreux, ciel couvert après, 12 h. m. rares éclaircies, cumulus nombreux, 3, 4, 5 h. s. ciel serein, quelq. cumulus très-rares, 6 h. s. quelq. cirrus, stratus et cirro stratus noirâtres à l'horizon.

31. — Brouillard nocte et matin ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 12 h. m. quelq. éclaircies, cumulo stratus épais, 5, 6 h. soir, grandes éclaircies, nimbus au S. O.

AVRIL 1846.

DATES.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE.		PSYCHROMÈTRE.			Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE.			UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENT.	
		Hauteur.	Température.	Boule sèche.	Boule mouillée.	Différence.			Maxima.	Minima.	Moyenne calculée.			Vitesse.	Direction.
		mm.	o	o	o	o	mm.	o	o	o	o	mm.	mm.	m. c.	
1	12 h.	753,63	10,9	12,4	10,3	2,1	8,81	79,5	16,1	6,1	10,7	0,12	5,80	10,24	S O
2		46,39	12,2	15,8	12,3	3,5	9,25	65,5	17,2	9,8	13,	1,25	3,80	27,58	S O
3		45,07	10,6	9,2	8,5	0,7	8,51	90,9	16,	7,2	11,3	10,50	4,75	5,36	S O
4		51,85	10,7	10,1	8,	2,1	7,37	73,9	11,2	3,8	7,2	16,25	3,20	3,78	S O
5		43,95	11,5	12,7	11,2	1.5	9,72	83,3	12,7	7,2	9,9	12,50	2,10	2,68	S O
6		39,16	12,4	13	11,8	1,2	10,30	86,8	15,	8,3	11,4	8,75	2,10	1,96	S S O
7		34,93	10,3	7,1	6,1	1,	7,03	86,2	13,6	4,	8,8	5,50	3,25	2,68	S O
8		39,91	10,8	11,2	8,7	2,5	7,53	70,8	11,4	0,3	5,4	4,25	2,70	2,93	S
9		53,16	10,2	9,5	7,3	2,2	6,63	69,2	12,	4,6	8,	0,25	3,88	16,88	N
10		57,96	11,9	13,2	9 7	3,5	7,57	62,1	14,	2,	7,5	»	3,80	1,74	S O
11		49,77	12,	17,	12,	5,	8,13	53,4	17,	5,6	10,8	»	4,75	9,88	S S E
12		49.97	12,5	16,7	14,	2,7	11,02	73,7	17,	9,5	13,	1,	4,75	3,27	S O
13		55,04	15,	15	14,9	4,1	10,88	63,9	21,1	9,	14,6	2,75	7,80	14,89	S
14		52,78	14,	21,7	16,1	5,6	10,97	54,4	21,7	7,2	13,9	4,63	4,80	4,91	N E
15		54,10	14,	15,1	12,8	2,3	10,33	76,4	22,1	8,	14.5	0,12	8,20	15,44	S
16		60,87	14	18,4	14	4,4	9,99	60,7	18,4	5,	11,2	»	3,25	1,02	S
17		58,90	14,1	13,7	11,2	2,5	9,11	73,3	19,9	10,5	14,9	»	6,20	x	N N E
18		55,79	13,2	13,4	11,1	2,3	9,16	75,2	16,	8,3	11,9	5,50	2,75	12,52	N E
19		58,24	13,6	13,6	11	2,5	9,04	73,2	13,6	8,	10,6	2,	2	2,28	N
20		59,27	12,5	9,2	7,2	2,	7,00	74,7	13,8	7,	10,2	»	3,25	11,05	N
21		60,02	11,8	9,2	7,1	2,1	6,88	73,5	12,5	3,8	7,8	1,50	3	12,03	N
22		57,76	12,2	13,4	9,4	4,	7,07	57,8	13,4	0,8	6,7	»	4,20	1,02	S S O
23		53,82	12,4	15,2	11	4,2	7,94	58,3	16,5	5,	10,4	»	5,90	3,18	N
24		55,88	13,8	16,4	12,	4,4	8,50	58,	17,5	4,8	10,7	1,	3,80	9,35	S O
25		58,90	14,	19,	14	5,	9,62	56,5	19,	5,	11,5	2,75	6,20	5,17	S O
26		51,85	13,7	12,5	10,2	2,3	8,62	75,	20,2	8,	13,6	0,50	6,70	18,17	N O
27		56,17	11,2	9,	5,1	3,9	4,76	51,5	13,5	2,	7,3	1,75	3,50	25,34	N
28		58,43	10,8	11,5	8,8	2,7	7,47	68,9	12,5	0,	7,8	»	4,50	x	S O
29		64,82	10,2	9,7	8,2	1,5	7,85	80,9	14,	4,2	8,8	»	4,70	10,78	N E
30		68,21	11,2	13,	8,7	4,3	6,44	54,3	14,2	1,	7,1	»	6,70	3,61	N

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. —7, 8, 9, 10 h. m. ciel serein, quelques cumulus épars, 11, 12 h. m. les cumulus et le vent augmentent, le ciel se couvre, rares éclaircies, vent fort, 12 h. 1/2 cumulus et cumulo stratus entièrement couvert, 2 h. s. vent moins fort, ciel serein, quelques cumulus et cumulo stratus nombreux, 6 h. s. cumulo stratus nombreux au N. N. O. quelq. cirrus au S. O.

2. — 8 h. m. ciel entièrement couvert, cumulus uniforme, grande pluie, 9, 10, 11, 12 h. m. quelq. éclaircies, cumulo stratus noirâtres, bourrasques violentes, 3, 4, 7, 8, 9, 10 h. s. pluie, ciel couvert de cumulo stratus et de nimbus épais, 7 h. s. stratus très-long et noirâtre au couchant, grandes éclaircies.

3. — 7, 8 h. m. ciel couvert de cumulus et cumulo stratus, petites éclaircies, bourrasques violentes, 11, 12 h. m. grande pluie, ciel très-couvert, 6 h. s. stratus noirâtre au couchant, 3, 4, 5 h. s. ciel serein, quelq. cumulus.

4. — Pluie nocte, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 h. m., 2, 3, 4, 5, 6 h. s., grande pluie, 6 h. s bourrasques violentes, ouragan, 7, 8, 9 h. s., pluie, ciel entièrement couvert.

5. — Grande pluie, ouragan et bourrasques nocte, 7 h. à 12 h. m. ciel entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus épais, 8, 9 h. m., 1, 2, 3 h. s. pluie, 4, 5 h. s. ciel assez serein et calme, développement très-sensible d'électricité, 6 h. 3/4 m. nimbus noirâtre couvre le ciel, éclairs, tonnerre, grande pluie et gresil, 6 h. 1/2 ciel assez serein. 6 h. s. nimbus noirâtre au N., stratus à l'horison, 7, 8, 9 h. s. éclairs.

6. — Pluie la nuit, 7, 8, 9, 10 h. m. pluie fine, ciel entièrement couvert, 11, 12 h. m. grandes éclaircies, 1, 2 h. s. nimbus épais, quelques gouttes de pluie, 3, 4, 5 h. s. grandes éclaircies, quelques cumulus et cumulo stratus, 6 h. s. ciel serein, cumulo stratus à l'horizon S. S. O. et N. E. 7 h. s. ciel couvert de nimbus épais, 8 h. s. grande pluie de quelq. minutes et gresil.

7. — Pluie la nuit, 8, 9, 10 h. m., 3, 4 h. s. pluie, 8, 9 h. m. ciel couvert de cumulo stratus et de nimbus épais, 11, 12 h. m. quelq. éclaircies, nimbus noirâtre de l'O. au S., 1, 2, 3 h. s. ciel entièrement couvert, 4 h. s. vent violent, bourrasques, petites éclaircies, quelques éclaircies et cirro cumulus, ciel calme, 8, 9 h. soir, ciel serein, brouillard léger.

8. — Brouillard épais nocte, 7, 8 h. m. grandes éclaircies cumulus épais, plus nombreux à l'horizon N. N. E. quelq. cirrus et cirro stratus au S. et S. E. et N. E. 12 h. m. 1 h. s. cumulo stratus épais petites éclaircies, 3 h. s. ciel entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus, 6 7 h. s. ciel assez serein, quelques cumulus rares, cumulo stratus et cirro stratus à l'horizon.

9. — Pluie légère nocte, 7 h. m. quelques gouttes pluie, 8 h. m grandes éclaircies, cumulus épars, quelq. cumulo stratus 10, 11, 12 h. m. ciel couvert de cumulo stratus et de nimbus noirâtres, petites éclaircies, grand vent, 5, 6 h. s. ciel entièrement couvert, vent faible.

10. — 7 h. m. quelq. gouttes de pluie, ciel entièrement couvert, 8 h. m. grandes éclaircies, cirro cumulus nombreux, quelq. cumulo stratus, 9, 10, 11, 12 h. grandes éclaircies, quelq. cumulo stratus, 3, 4, 5 h. s. ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 6 h. s. ciel grisâtre et couvert de cirro cumulus très-denses.

11. — 7 8 h. m. ciel couvert de cirro stratus très rapprochés, petites éclaircies, 10, 11 h. m. cumulus nombreux, rares éclaircies, vent plus fort, 3, 4, 5, 6 h. s. ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, quelq. gouttes pluie.

12. — Pluie légère nocte, 6, 8 h. m. éclaircies, cirrus allongés, 65° face O. très-grisâtres, face S. cumulus et cumulo stratus nombreux 9 h. m. quelq. gouttes pluie, 11, 12 h. m. ciel entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 2, 3, 4, 5 h. s. très grandes éclaircies cumulus et cumulo stratus épars, 6 h. ciel assez serein, l'horizon se couvre de stratus et cumulo stratus noirâtres, 7 h. s. le ciel se couvre, développement sensible d'électricité, éclairs.

13. — Pluie légère la nuit, 7, 8 h. m. couvert de cirro stratus, quelq. cumulus et cumulo stratus au N. E. N. N. E. petites éclaircies, 11, 12 h. m. grandes éclaircies, cumulus épars, quelq. cirrus et cumulo stratus, 3 h. s. développement sensible d'électricité, ciel entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus, 4 h. 1/2 tonnerre, grande pluie.

14. — Brouillard nocte, cumulus nombreux, 11 h. m. grandes éclaircies, 12 h. m. petites éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 4, 5, 6 h. s. couvert de cirro stratus épais et très-grisâtres, 9, 10 h. s. quelq. gouttes de pluie.

15. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus noirâtres, 11 h. m. quelq. gouttes pluie, 12 h. m. éclaircies, cumulus nombreux, quelq. cumulo stratus, 4, 5, 6 h. s. entièrement couvert.

16. — Brouillard épais nocte, assez serein, quelq. cirrus et cirro stratus, 12 h. m. quelques cumulus épars, soleil brûlant, 2, 3, h s. éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 6, 7 h. s. assez serein, quelq. cirrus et cirro stratus.

17. — Couvert, cumulus informe surchargé de cumulo stratus et de nimbus, 1 h. s. quelq. gouttes de pluie, 5, 6 h. s. pl.

18. — Sombre et entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 11 h. quelq. gouttes pluie, 8, 9, 10 h. s. pluie fine.

19. — Pluie légère nocte, entièrement couvert cumulus et cumulo stratus, 4, 5, 6 h. s. rares éclaircies, long stratus noirâtre au couchant.

20. — 6, 7 h. m. cirro cumulus nombreux au N. grandes éclaircies, 8 h. m. couvert de cumulus et cumulo stratus, très-rares éclaircies, 12 h. m. quelq. gouttes pluie, 4 h. s. grele légère, nimbus grisâtres, 6, 7, 8 h. s. pluie fine.

21 — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, nimbus au S. E. 10 h. m. pluie assez forte, 12 h. rares éclaircies qui naissent et disparaissent.

22. — Serein, quelq. cumulus, 11, 12 h. m. cumulus plus nombreux, 6 h. s. cirro cumulus très-étendus.

23. — Couvert de cirro stratus, quelq. cirro cumulus, rares éclaircies 10 h. m. cumulus et cumulo stratus nombreux, éclaircies plus prononcées, 12 h. m. etc. entièrement couvert, 3 à 4 h. s. pluie légère.

24. — Nuageux, cumulus épars, 11, 12 h. m. cumulus plus nombreux, quelq. cumulo stratus, 2, 3 h. s. couvert de nimbus, grand coup de tonnerre, éclairs, pluie légère, 4 h. s. éclaircies, 6 h. s. nimbus noirâtre au S., 6 h. 1/4 arc en ciel, 7 h. quelq. gouttes pluie.

25. — Serein, 10 h. m. quelq. cumulus, soleil brûlant, 12 h. m. cumulus plus nombreux, quelq. cumulo stratus, cirrus au zenith, 5, 6 h. s. cirro stratus tellement épais qu'il devient impossible de juger l'éclipse du soleil.

26. — Couvert de cumulus et cumulo stratus, 7 h. m. pluie légère, 8 h. m. quelq. éclairciet et cirro stratus au N. et N. E., 12 h. nimbus noirâtres, grand vent, 7, 8, 9 h. s. très couvert, pluie.

27. — Pluie nocte, couvert de cumulus cumulo stratus, et nimbus épais, 7 h. m. quelq. gouttes pluie, 8 h. m. nimbus très noirâtre de l'O. au S. E., giboulées, pluie après, 11 h. m. giboulées, 12 h. m. éclaircies, vent violent, bourrasques, 5, 6, 7, 8 h s. serein, quelq. rares cumulus.

28. — Brouillard nocte, 6 h. m. etc. serein, quelq. cumulus à l'horizon. 11 m. etc. entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 5, 6 h s. serein.

29. Entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 11, 12 h. m. etc. très-rares éclaircies, 5, 6, 7, 8 h. s. serein

30. 6, 7 h. m. etc. assez serein, quelq. cumulus épars, 10 h. m. cumulus et cumulo stratus nombreux, 12 h. m. entièrement couvert, 5, 6, 7 h. s. couvert de cirrus et cirro stratus épars et grisâtres.

Baromètre réduit à 0o moyenne 752 mm. 22.
Température extérieur de midi. Id. 13o, 3. Moyenne maxima 15o,7.
Id. moyenne calculée. Id. 10o, 3. Id. minima 4 ,4.
Pression de vapeur absolue..... Id. 8 mm. 45. Id. humidité 69o,3.
Quantité de pluie tombée..... .... 82 mm. 87. Eau évaporée 132 mm 33.
Vents N. E. 7 jours, E. 5 jours, E. S. E. 1 j., S. 1 jour, N. N. O. 2 j., O. 3 j., O. N. O. 2 j., O. S. O. 1 j. S. O. 7 j., S. S. O. 1 j.
Vitesse moyenne par seconde à midi 8 m. 01.

MAI 1846.

DATES.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE.		PSYCHROMÈTRE.			Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE.			UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENT.	
		Hauteur.	Température.	Boule sèche.	Boule mouillée.	Différence.			Maxima.	Minima.	Moyenne calculée.			Vitesse.	Direction.
		mm.	°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	°	
1	12h.	768,96	11,8	13,3	11,2	2,1	9,36	77,3	15,	7,2	10,8	»	4,90	0,	N E
2		66,04	13,	12,9	10,2	2,7	8,38	71,	13,4	5,2	9,	»	4,40	4,13	O S
3		62,85	14,6	19,5	16,3	4,2	12,01	68,2	19,5	10,2	14,5	»	3,90	0,	N
4		56,35	16,4	13,	18,	5,	13,04	59,9	23,	10,	15,9	»	4,60	7,92	E
5		54,57	15,6	13,2	15,2	3,	11,79	72,4	24,8	8,8	16,1	»	10,30	1,32	O S
6		50,91	16,2	18,6	14	4,6	9,87	59,3	19,4	10,5	14,5	»	8,20	11,14	S S
7		54,86	15,	15,	12,	3,	9,35	69,5	19,	7,7	12,9	2,50	5,90	8,45	S O
8		58,24	17,5	19,	15,	4,	11,01	64,7	19,	9,2	13,7	»	7,20	4,47	N N
9		61,34	17,	20,5	15	4,5	10,71	57,	20,5	7,5	13,4	»	8,20	0,97	E S
10		59,08	17,5	19,2	15,	4,2	10,89	63,1	25,4	11,8	18,	»	11,80	22,10	O
11		64,63	16,5	19,2	15,5	3,7	11,61	67,3	19,7	6,4	12,4	»	6,30	4,21	O
12		59,46	17,	21,3	15,	6,3	9,61	48,8	21,3	6,2	13,1	»	6mm	0'	N E
13		50,91	15,	14,7	13,	1,7	10,83	81,9	23,	10,2	16,1	5,50	7,80	11,32	E
14		55,51	15,2	15,	11,2	3,8	8,32	61,9	15,	7,8	11,1	5,	4,78	27,67	E
15		56,91	13,5	14,4	11,	3,4	8,43	64,9	15,6	3,8	9,2	»	6,25	24,44	E
16		48,75	14,5	15,3	14,	1,3	11,87	86,6	17,7	6,	11,3	»	5,82	1,14	E S
17		44,42	15,7	17,	12,7	4,3	9,05	59,5	17,	10 2	13,3	»	6,30	22.19	S O
18		43,01	15,	12,7	11,6	1,1	10,23	87,7	23,2	3,5	12,5	2,50	7,90	35,64	S O
19		53,07	14,7	14,	13,	1,	11,26	88,9	17,7	3,	9,7	0,12	7,50	27,31	S S
20		52,31	14,	14,	12,7	1,3	10,86	85,7	16,[illegible]	3,2	9,	12,75	4,75	6,32	S O
21		56,92	16,	18,	14	4,	10,23	63,6	18,	7,9	12,5	10,25	4,50	5,17	S O
22		64,92	16,	21,4	17,	4,4	12,53	63,2	21,4	6,8	13,4	»	9,35	0'	S E
23		66,60	17,5	23,	17,	6,	11,55	53,1	23,	7,7	13,8	»	9,45	0'	N E
24		66,98	18,	22,5	18,5	4,	14,11	66,6	25,2	10,3	17,1	»	10,30	1,67	N E
25		65,10	19,2	20,5	16,	4,5	11,55	61,5	24,7	11,5	17,5	»	10,65	2,77	N
26		63,88	18,	18,7	16,	2,7	12,64	75,1	22,	12,	16,6	»	11,60	3,78	N
27		62,85	18,4	18,2	14,5	3,7	10,80	66,1	20,2	7,8	13,5	»	10,90	1,39	N
28		64,54	18,	18,	13,8	4,2	9,95	61,8	20,3	9,4	13,7	»	10,40	2,36	N
29		69,15	16,4	16,1	13,	3,1	9,98	69,4	17,8	4,8	10,7	»	9,90	5,17	N E
30		68,11	17,7	20,7	15,2	5,5	10,27	54,	20,7	6	12,7	»	11,30	0,92	E

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Serein, quelq. légers cirrus à l'O. et au N., soleil ardent, quelq. cirro stratus très-allongés, horizon N. O.

2. — Serein, soleil très ardent, grande sécheresse.

3. — Serein, soleil tres ardent, 5, 6 h. s. quelq. cirrus et cirro stratus au S. et S. O.

4. — Serein, quelq. cirrus, cirro stratus épais à l'horizon, 12 h. m. cirro stratus plus étendus, quelq. cumulus, vent plus fort, soleil ardent.

5. — Serein, 11, 12 h. m. quelq. cumulus très-légers, soleil ardent, 4 h. s. etc., cirro stratus épars très-allongés.

6. — Serein, quelq. légers stratus à l'horizon 11 h. m. etc., légers cumulus épars, soleil ardent, vent faible, S. O. 6 h. s. etc., cirrus et cirro stratus nombreux, horizon très chargé.

7. — Cirro stratus nombreux, horizon entièrement couvert, 11, 12 h. m. éclaircies, 7, 8, 9 h. s. couvert.

8. — Couvert de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus grisâtres, quelq. gouttes de pluie, 11, 12 h. m grandes éclaircies, vent plus fort.

9. — Eclaircies, cumulus nombreux, 12 h. m. quelq. cumulo stratus, 6 h. s. cirro stratus nombreux, quelq. cumulus.

10. — Nuageux, parsemé de cumulus, cirro stratus allongés, 12 h. m. bon nombre de cumulo stratus, 4 h. s. etc, entièrement couvert.

11. — Entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, cirro stratus très-grisâtres à l'horizon, 12 h. m etc., quelq. éclaircies, 6 h. s. etc., stratus épais et grisâtres, rougeâtres au couchant.

12. — Assez serein, quelq. cirrus épars, cirro stratus à l'horizon, 12 h. m. 1 h. s. etc., cumulus et cumulo stratus nombreux, rares éclaircies.

13. — Serein, soleil brûlant, 12 h. m. etc., éclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 6 h. soir, etc. cirro stratus et stratus nombreux au couchant, serein au zenith, quelq. cirro cumulus au S. E.

14. — Nuageux, quelq. cumulus épars, 11, 12 h. m. etc., serein, soleil ardent.

15. — Serein, soleil très-ardent, 6 h. s. quelq. cirro cumulus.

16 — Serein, soleil très-ardent.

17. — Serein, soleil très-ardent, grande sécheresse.

18. — Serein, 11, 12 h. m. etc., quelq. très-rares et légers cumulus, vent desséchant, grande sécheresse.

19. — Serein, 12 h. m. 1 h. s. etc., cumulus à l'horizon.

20. — Serein, quelq. cirro stratus à l'horizon, soleil ardent, grande sécheresse, 4, 5, 6 h. s. quelq. légers cirrus.

21. — Eclaircies, cumulus nombreux, 10, 11 h. m. etc., serein.

22. — Brouillard léger matin, 12 h. m. 1 h. s. cumulus épars, 2 h. s. quelq. cirrus au zenith, 6 h. cirrus et cirro stratus nombreux.

23. — Ciel sombre et couvert, cumulo stratus et cirro stratus épais et grisâtres, 6, 7, 8 h. m. pluie légère, 1, 2 h. s. bourrasques.

24. — Couvert de cumulo stratus grisâtres, 8 h. m. à 6 h. s. pluie légère, nimbus épais et noirâtres.

25. — 7 h. m. etc., éclaircies, cumulu et cumulo stratus nombreux mélangés au zenith de cirro stratus, 10, 11 h. m. pluie légère, 6, 7 h. s. serein, cirro stratus noirâtres, horizon S. et S. E., quelq. rares cumulus.

26. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus épais, 12 h. m. quelq. cirrus légers, 4, 5, 6 h. s. entièrement couvert.

27. — Pluie nocte, cumulus uniforme, 6 à 9 h. m. pluie, 10, 11 h. m. quelq. éclaircies, 12 h. m. très sombre, pluie légère, 4, 5, 6 h. s. assez serein, quelq. rares cumulus et cirro stratus.

28. — Assez serein, quelq. cumulus et cumulo stratus, 12 h. m. 1 h. s. etc., cumulus nombreux, éclaircies.

29. — Cumulus et cumulo stratus épais, 12 h. m. cirro cumulus, grandes éclaircies, 2, 3, 4 h. s. très-couvert, pluie fine, 6, 7, 8, 9 h. s. grande pluie.

30. — Rares éclaircies, 10 h. m. nimbus, 12 h. m. grandes éclaircies, cumulus nombreux, 4, 5 h. s. nimbus au S.

Baromètre réduit à 0°	moyenne 759, 68.			
Température extérieure à midi.	Id.	25°, 4	Moyenne maxima	28°,2.
Id. moyenne calculée.	Id.	20°, 5	Id. minima	13°,3.
Pression de vapeur absolue.....	Id.	14 mm. 90	Humidité relative	60°,
Quantité d'eau tombée..................		84 mm. 25	Eau évaporée	381, mm 31.

Vents. N. E. 7 j., E. 5 j., E. S. E. 1 j., N. N. O. 2 j., O. N. O. 2 j., O. 3 j., O. S. O. 1 j., S. O. 7 j., S. S. O. 1 j., S. 1

Vitesse moyenne par seconde à midi, 3, m. 83.

JUIN 1846.

DATE.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE.		PSYCHROMÈTRE.			Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE.			UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT.	
		Hauteur.	Température.	Boule sèche.	Boule mouillée.	Différence			Maxima	Minima.	Moyenne calculée.			Vitesse.	Direction.
			°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	°	
1		765,57	20,2	26,5	19,5	7,	13,33	50,1	28.4	16,	21,5	»	13,95	0,92	[illegible]
2		66,89	21,5	27,1	19,1	8,	12,27	44,5	29,	11,	19,1	»	11,88	1,26	[illegible]
3		66,60	22°	28,	21,1	6,9	15,26	52,6	31,3	12,2	20,8	»	13,90	0,82	E
4		65,57	23°	28,	20,7	7,3	14,54	50,2	32,5	18,2	24,6	»	15,48	5,26	[illegible]
5		65,01	18°	28,7	21,	7,7	14,65	48,6	30,5	13,6	21,2	»	15,35	7,12	E
6		64,07	22°	30,5	22,2	8,3	15,71	47,1	31,8	14,5	22,3	»	14,45	0,82	[illegible]
7		61,34	23	27,8	21,	6,8	15,20	53,	33,	17,4	24,4	»	15,40	0,82	[illegible]
8		59,14	19,7	24,	19,	5,	13,97	60,7	34,	17,8	25,1	»	15,45	9,17	[illegible]
9		57,86	18°5	22,9	18,6	4,5	14,03	64,8	25,	12,	17,8	»	10,15	6,41	[illegible]
10		62,85	22,1	22,8	19,8	3,	16,15	75,1	24,	10,2	16,4	»	11,95	11,77	[illegible]
11		67,08	21,8	22,	18,5	3,5	14,41	70,2	23,	15,	18,6	»	11,	1,67	[illegible]
12		67.55	22,5	27,1	22,	5,1	17,41	63,1	27,1	13,5	19,6	»	9,45	0	[illegible]
13		64,35	23,	28,7	22,7	6,	17,73	58,8	29,2	15,6	21.7	»	10,25	0,82	[illegible]
14		63,41	24,	28,	22,	6,	16,86	58,2	31,	14,8	22,1	»	7,25	0,97	E
15		65,29	24,5	27,	22,	5,	17,47	63,7	29,8	14,5	21,4	»	12,50	2,41	[illegible]
16		69,15	24,5	27,	21,4	5,6	16,40	59,8	29,5	14,3	21,1	»	14,35	5,35	[illegible]
17		69,15	24,6	28,	21,	7,	15,05	51,9	29,8	15,	21,6	»	14,50	8,63	E
18		66,04	25,	29,2	22,	7,2	16,12	52,	31,	16,	22,7	»	18,70	3,61	E
19		63,51	25,4	30,	22,5	7,5	16,57	51,1	31,8	16,2	23,2	»	18,90	0,87	[illegible]
20		64,07	26,2	29,	21,7	7,3	15,75	51,4	33,	15,4	23,3	»	19,25	1,08	[illegible]
21		65,29	25,3	26,4	21,6	4,8	17,11	64,7	28,5	16,	21,6	»	14,15	8,28	[illegible]
22		60,02	27,5	32,5	24,	8,5	17,84	47,9	33,	16,2	23.7	»	16,40	4,73	[illegible]
23		53,92	23,5	20,5	16,5	4,	12,28	65,4	33,8	17,	24,5	»	17,30	25,52	[illegible]
24		48,55	19,3	14,7	14,1	0,6	12,38	93,6	21,	11,	15,5	4,25	9,65	7,38	[illegible]
25		52,50	19,	15,5	13,3	2,2	10,77	77,7	17,2	9,8	13,1	13,25	7,75	10,51	[illegible]
26		56,16	20,	21,4	16,8	4,6	12,23	61,7	21,4	9,2	14,7	»	6,80	1,74	[illegible]
27		54,10	19,2	19,	17,2	1,8	14,29	84,	21,6	14,	17,4	6,75	5,55	1,96	[illegible]
28		60,78	20,5	22,7	18,	4,7	13,22	61,8	22,7	10,7	16,1	0,50	7,70	6,32	[illegible]
29		58,90	22,5	27,	21,1	5,9	15,96	57,9	27,	14,	19,8	»	12,90	6,76	[illegible]
30		61,44	21,	21,9	17,	4,9	12,22	59,3	27,5	13,9	20,	9,50	9,	1,96	[illegible]

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Petites éclaircies au zenith, couvert de cumulus et cumulo stratus, 1 h. s. 3 h. s. pluie fine, 6 h. s. nimbus à l'O.

2. — Entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 11, 12 h. m. petite pluie.

3. — Légères éclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 12 h. m. etc., grandes éclaircies, cirro cumulus au N. et N. O.

4. — Serein, 11, 12 h. m. etc., éclaircies, cumulus épars, 2, 3 h. s. serein.

5. — Serein, 1 h. à 5 h. s. vent violent, ouragan, 6 h. s. éclaircies, cumulus nombreux, quelques cumulo stratus.

6. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 12 h. m. averse, 3 à h. s. pluie légère, très couvert.

7. — Couvert, cumulus et cumulo stratus grisâtres, 6, 7 h. s. etc., quelq. éclaircies.

8. — Couvert, cumulus et cumulo stratus grisâtres, 6, 7 h. s. etc., quelq. éclaircies.

9. — Couvert, nimbus épais, 7 h. m. à 6 h. s. pluie légère, 5 h. s. deux coups de tonnerre, petite averse.

10. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, 12 h. m. grande averse, 1 h. s. etc., quelq. éclaircies.

11. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, atmosphère lourde et très-calme, 2, 3 h. s. quelq. éclaircies, 6 h. s. serein au zenith, cirro cumulus nombreux.

12. — Grandes éclaircies, cumulus épais, quelq cirro stratus au S. 6 h. s. serein.

13. — Grandes éclaircies, quelq. cumulus épars, 12 h. m. etc., serein, 6 h. s. quelq. cirro stratus.

14. — 6 h. m. pluie légère, éclairs, tonnerre, 8 h. m. assez serein, quelq. cirro stratus et cumulus à l'horizon, 12 h. m. cirro stratus nombreux, 3, 4 h. s. très chargé, orage, éclairs, grande averse, 6 h. s. éclaircies.

15. — 6 à 9 h. m. serein, quelq. cumulus épais, 9 h. m. entièrement couvert, 12 h. m. etc., quelq. éclaircies au N.

16. — Entièrement couvert, nimbus épais, 7 h. m. pluie légère, 10 h. m. quelq. gouttes de pluie, 2 h. s. éclaircies, 6 h. s. cirro stratus nombreux et grisâtres.

17. — Ouragan, pluie nocte, 7, 8 h. m. éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, 5, 6 h. s. serein, grand vent.

18. — Couvert de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 11, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, vent violent, bourrasques, 3 h. s. pluie légère, nimbus noirâtres, 6 h s. éclaircies.

19. — Pluie nocte, éclaircies légères, cumulus et cumulo stratus nombreux, 6 h. s. etc., entièrement couvert de cirro stratus et cumulo stratus.

20. — Pluie nocte, entièrement couvert de cirro stratus grisâtres, 3 h. s. etc., éclaircies, vent frais.

21. — Eclaircies, cirro cumulus nombreux et très serrés, 12 h. m. à 1 h. s. etc., couvert, rares éclaircies, cumulo stratus nombreux, 5, 6 h. s. pluie légère.

22. — Eclaircies, vent violent, bourrasques, 10 h. m. très-couvert, quelq. gouttes de pluie, 12 h. m. éclaircies, 6 h. s. serein, quelq. cumulus à l'horizon, vent faible.

23. — Serein, quelq. cirrus légers, cirro stratus à l'horizon, quelq. cumulus au N et à l'O., 6 h. s. serein, quelq. cirro stratus à l'horizon.

24. — Serein, quelq. cirrus légers, 12 h. m. cumulus à l'horizon, 4 h. s. couvert, ouragan, bourrasques violentes, 6 h. s. quelq. gouttes de pluie très-légères, 6 h. s. éclaircies, cirro stratus épars.

25. — 7, 8, 9 h. m. pluie, entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus grisâtres, 10 h. m. quelq. éclaircies très-légeres, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, très-couvert.

26. — Serein, quelques cirrus et cirro stratus, 11 h. m. petite averse, ciel couvert, 6 h. s. etc., serein, quelques rares cumulus.

27. — Eclaircies, parsemé de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 12 h. m. entièrement couvert.

28. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 10, 11, 12 h. m. calme et très-couvert, 6 h. s. cirro stratus grisâtres.

29. — Calme et serein, 12 h. m. éclaircies, cumulus épars, 6 h. s. serein.

30. — 8 h. m. etc., serein, quelq. cirrus legers, 12 h. m. éclaircies, cumulus nombreux, vent fort, 2 h. s. bourrasques, 6 h. s. calme.

31. — Serein, quelq. cirro stratus à l'O. 11, 12 h. m. quelq. cumulus épars, 6 h. s. éclaircies, cirro stratus mélangés de cumulus.

Baromètre réduit à 0o moyenne 757 mm. 92.

Température extérieure à midi. Id. 24o, 5. Moyenne maxima 26o,2.

Id. moyenne calculée. Id. 19o, 8. Id. minima 13°,7.

Pression de vapeur absolue..... Id. 14 mm. 76. Id. humidité 64o,1.

Quantité de pluie tombée.............. 26 mm. 75. Eau évaporée 132 mm 80.

Vents N. 2 jours, N.E. 2 jours, N.O. 4 j., O.N.O 1 jour, O. 4 j., O.S.O. 2 j., S.O. 11 j., S. 4 j. S.S.O. 1 j.

Vitesse moyenne par seconde à midi 6 m. 25.

JUILLET 1846.

Dates.	Heure du jour.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Psychromètre. Boule sèche.	Psychromètre. Boule mouillée.	Psychromètre. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Udomètre.	Evaporimètre.	Vent. Vitesse.	Vent. Direction.
		mm.	o	o	o	o	mm	o	o	o	o	mm.	mm.	m.c.	
1	12h.	764,07	20,	19,6	15,1	4,5	10,79	60,8	23,6	10,4	16,5	»	13,	6,68	O
2		64,44	20,2	21,2	18,	3,2	14,14	72,2	21,2	12,	16,2	»	6,70	11,77	O
3		66,42	21,5	24,	20,	4,	15,77	68,5	24,	15,1	18,9	»	7,30	0,92	O
4		65,01	24,6	31,2	24,	8,2	18,02	52,	31,2	15,2	22,5	»	14,	0,97	S
5		56,72	25,6	33,	23,9	9,1	17,36	45,4	34,1	20,6	26,8	»	18,90	7,56	[illegible]
6		55,04	22,6	22,5	18,7	3,8	14,42	68,2	36,	14,1	24,1	0,50	19,	7,47	[illegible]
7		57,48	19,	18,	14,8	3,2	11,35	70,5	23,8	13,9	18,5	3,	10,	15,71	S O
8		58,14	20,1	23,	18,1	4,9	13,19	60,6	22,1	11,2	16,2	»	9,20	3,78	S
9		53,82	20,	20,5	19,2	1,7	16,22	86,4	24,	16,5	24,5	1,75	7,50	0,	[illegible]
10		57,57	22,3	20,	16,4	3,6	12,46	68,4	21,	14,	17,2	1,75	6,60	11,48	S O
11		63,04	20,	22,7	19,2	3,5	15,12	70,7	22,7	12,	16,9	»	9,10	0,	N O
12		64,95	21,2	23,1	16,9	6,2	11,34	51,8	22,8	12,9	17,4	»	8,90	3,44	S
13		62,94	22,8	26,8	20,	6,8	14,07	51,9	27,	11,1	18,4	»	13,40	0,	S O
14		56,16	23,	28,5	24,	4,5	20,28	68,	31,5	15,8	23,	0,50	14,30	7,92	S S O
15		61,25	22,	22,9	18,4	4,5	13,72	63,4	29,7	15,5	22,	4,	11,90	4,21	O N O
16		56,91	21,5	25,	20,5	4,5	16,03	66,2	25,	13,5	18,8	»	8,20	0,	O S O
17		48,36	21,4	19,9	15,	4,9	10,46	57,7	26,	10,6	17,7	4,50	9,20	11,32	N O
18		51,19	19,3	16,4	15,	1,4	12,59	85,9	22,	11,	16,	»	12,40	23,45	S O
19		56,82	21,	23,5	17,7	5,8	12,29	54,9	22,5	12,6	21,7	9,	6,60	3,61	O
20		59,84	21,	21,	19,	2,	15,80	81,7	24,5	15,3	19,5	1,25	7,40	1,74	O S O
21		62,47	21,	23,8	19,	4,8	14,09	61,9	23,8	11,	16,9	»	12,	13,87	S O
22		60,97	21,	20,7	16,	4,7	11,42	60,1	23,8	15,	19,	0,50	7,10	23,45	S O
23		60,22	20,8	25,4	21,	4,4	16,66	67,	25,4	10,	17,1	»	10,20	0,82	S
24		57,01	23,	31,	23,	8,	16,89	49,3	31,	17,3	23,6	»	16,60	7,38	S
25		61,53	21,	20,1	16,	4,1	11,79	64,9	33,	12,7	22,	»	10,25	3,78	S O
26		66,51	20,5	19,4	15,2	4,2	11,06	63,2	20,2	10,5	19,6	»	5,75	7,38	S O
27		68,96	21,	21,4	17,2	4,2	12,83	64,7	22,	11,	16,	»	10,40	0,92	S O
28		67,92	20,8	22,7	20,	2,7	16,56	77,4	22,7	15,	18,5	»	6,40	0,	S O
29		63,88	22,2	29,	22,6	6,4	17,36	56,6	29,	15,8	21,9	»	7,30	0,87	N E
30		60,31	23,3	32,	25,3	6,7	20,60	56,9	32,2	14,2	22,5	»	15,70	8,45	N
31		59,18	25.5	32,5	26,5	6,	22,95	61,6	34,8	19,0	26,2	»	17,	4,38	N E

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Petites éclaircies au zenith, couvert de cumulus et cumulo stratus, 1 h. s. 8 h. s. pluie fine, 6 h. s. nimbus à l'O.

2. — Entièrement couvert de cumulus et cumulo stratus, 11, 12 h. m. petite pluie.

3. — Légères éclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 12 h. m. etc., grandes éclaircies, cirro cumulus au N. et N. O.

4. — Serein, 11, 12 h. m. etc., éclaircies, cumulus épars, 2, 3 h. s. serein.

5. — Serein, 1 h. à 5 h. s. vent violent, ouragan, 6 h. s. éclaircies, cumulus nombreux, quelques cumulo stratus.

6. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 12 h. m. averse, 3 4 h. s. pluie légère, très couvert.

7. — Couvert, cumulus et cumulo stratus grisâtres, 6, 7 h. s. etc., quelq. éclaircies.

8. — Couvert, cumulus et cumulo stratus grisâtres, 6, 7 h. s. etc., quelq. éclaircies.

9. — Couvert, nimbus épais, 7 h. m. à 6 h. s. pluie légère, 5 h. s. deux coups de tonnerre, petite averse.

10. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, 12 h. m. grande averse, 1 h. s. etc., quelq. éclaircies.

11. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, atmosphère lourde et très-calme, 2, 3 h. s. quelq. éclaircies, 6 h. s. serein au zenith, cirro cumulus nombreux.

12. — Grandes éclaircies, cumulus épais, quelq cirro stratus au S. 6 h. s. serein.

13. — Grandes éclaircies, quelq. cumulus épars, 12 h. m. etc., serein, 6 h. s. quelq. cirro stratus.

14. — 6 h. m. pluie légère, éclairs, tonnerre, 8 h. m. assez serein, quelq. cirro stratus et cumulus à l'horizon, 12 h. m. cirro stratus nombreux, 3, 4 h. s. très chargé, orage, éclairs, grande averse, 6 h. s. éclaircies.

15. — 6 à 9 h. m. serein, quelq. cumulus épais, 9 h. m. entièrement couvert, 12 h. m. etc., quelq. éclaircies au N.

16. — Entièrement couvert, nimbus épais, 7 h. m. pluie légère, 10 h. m. quelq. gouttes de pluie, 2 h. s. éclaircies, 6 h. s. cirro stratus nombreux et grisâtres.

17. — Ouragan, pluie nocte, 7, 8 h. m. éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, 5, 6 h. s. serein, grand vent.

18. — Couvert de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 11, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, vent violent, bourrasques, 3 h. s. pluie légère, nimbus noirâtres, 6 h s. éclaircies.

19. — Pluie nocte, éclaircies légères, cumulus et cumulo stratus nombreux, 6 h. s. etc., entièrement couvert de cirro stratus et cumulo stratus.

20. — Pluie nocte, entièrement couvert de cirro stratus grisâtres, 3 h. s. etc., éclaircies, vent frais.

21. — Eclaircies, cirro cumulus nombreux et très serrés, 12 h. m. à 1 h. s. etc., couvert, rares éclaircies, cumulo stratus nombreux, 5, 6 h. s. pluie légère.

22. — Eclaircies, vent violent, bourrasques, 10 h. m. très-couvert, quelq. gouttes de pluie, 12 h. m. éclaircies, 6 h. s. serein, quelq. cumulus à l'horizon, vent faible.

23. — Serein, quelq. cirrus légers, cirro stratus à l'horizon, quelq. cumulus au N et à l'O., 6 h. s. serein, quelq. cirro stratus à l'horizon.

24. — Serein, quelq. cirrus légers, 12 h. m. cumulus à l'horizon, 4 h. s. couvert, ouragan, bourrasques violentes, 6 h. s. quelq. gouttes de pluie très-légères, 6 h. s. éclaircies, cirro stratus épars.

25. — 7, 8, 9 h. m. pluie, entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus grisâtres, 10 h. m. quelq. éclaircies très-légères, 12 h. m. quelq. gouttes de pluie, très-couvert.

26. — Serein, quelques cirrus et cirro stratus, 11 h. m. petite averse, ciel couvert, 6 h. s. etc., serein, quelques rares cumulus.

27. — Eclaircies, parsemé de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 12 h. m. entièrement couvert.

28. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 10, 11, 12 h. m. calme et très-couvert, 6 h. s. cirro stratus grisâtres.

29. — Calme et serein, 12 h. m. éclaircies, cumulus épars, 6 h. s. serein.

30. — 8 h. m. etc., serein, quelq. cirrus legers, 12 h. m. éclaircies, cumulus nombreux, vent fort, 2 h. s. bourrasques, 6 h. s. calme.

31. — Serein, quelq. cirro stratus à l'O. 11, 12 h. m. quelq. cumulus épars, 6 h. s. éclaircies, cirro stratus mélangés de cumulus.

Baromètre réduit à 0o moyenne 757 mm. 92.

Tempéature extérieure à midi. Id. 24o, 5. Moyenne maxima 26o,2.

Id. moyenne calculée. Id. 19o, 8. Id. minima 13°,7.

Pression de vapeur absolue..... Id. 14 mm. 76. Id. humidité 64o,1.

Quantité de pluie tombée..... .... 26 mm. 75. Eau évaporée 132 mm 80.

Vents N. 2 jours, N.E. 2 jours, N.O. 4 j., O.N.O 1 jour, O. 4 j., O.S.O. 2 j., S.O. 11 j., S. 4 j. S.S.O. 1 j.

Vitesse moyenne par seconde à midi 6 m. 25.

AOUT 1846.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Tem-pérature.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. [illegible]
		mm.	o	o	o	o	mm.	o	o	o	o	mm.	mm.	m.c.	
1	12h.	755,04	27,	34,5	26,3	8,2	21,29	51,3	34,5	20,2	26,6	»	13,90	5,26	[illegible]
2		57,11	25,2	26,7	22,	4,7	17,65	65,5	34,6	18,8	25,8	»	21,25	2,93	[illegible]
3		60,87	24,4	28,8	23,	5,	18,71	64,6	28,5	15,5	21,3	»	13,35	0,87	[illegible]
4		61,91	24,8	28,8	24,	4,8	20,09	66,3	28,8	16,5	22,	»	12,80	0,97	[illegible]
5		58,99	26,	33,2	27,	6,2	23,62	61,1	33,2	19,5	25,7	10,50	7,65	0,82	[illegible]
6		58,05	26,5	28,5	22,2	6,3	16,93	56,8	35,2	19,2	26,4	»	12,75	1,46	[illegible]
7		56,07	26,	28,4	23,8	4,6	19,97	67,4	32,5	20,	25,6	»	13,60	0,82	[illegible]
8		57,29	25,	26,	20,9	5,1	16,11	62,4	32,	17,	23,7	11,75	13,30	6,32	[illegible]
9		61,81	22,	18,4	16,2	2,2	13,14	79,8	27,3	14,	20,	»	9,25	7,21	[illegible]
10		64,26	21,5	21,7	16,1	5,6	10,97	54,4	22,1	11,5	16,3	»	9,30	6,35	[illegible]
11		65,01	21,5	20,2	17,	3,2	13,26	71,9	23,	13,	17,5	»	8,50	5,79	[illegible]
12		64,26	21,5	23,2	19,6	3,6	15,54	70,6	23,2	13,	17,6	1,75	5,45	4,56	[illegible]
13		57,96	22,1	26,2	19,7	6,5	13,90	53,1	26,2	12,	18,4	»	11,45	7,12	[illegible]
14		60,50	21,	21,2	16,2	5,	11,43	58,4	28,	11,5	18,9	»	12,75	1,74	[illegible]
15		57,20	22,5	27,2	19,5	7,7	12,93	46,6	27,2	11,	18,3	»	9,45	0,87	[illegible]
16		58,05	23,	25,	21,3	3,7	17,43	72,	30,	16,	22,3	1,25	11,60	1,02	[illegible]
17		59,46	21,5	23,4	19,	4,4	14,34	64,4	25,	10,2	16,9	»	12,95	0,87	[illegible]
18		54,01	21,2	24,9	19,7	5,2	14,69	61,	25,	14,	18,9	»	9,25	8,72	[illegible]
19		55,33	20,5	19,	16,5	2,5	13,19	77,	25,2	11,5	17,7	0,50	6,13	9,17	[illegible]
20		57,76	20,4	21,	16,8	4,2	12,47	64,4	21,	13,2	16,7	3,25	5,95	12,93	[illegible]
21		52,88	20,5	19,1	17,9	1,2	15,26	89,	21,3	14,2	17,3	19,	3,72	4,56	[illegible]
22		59,18	20,6	23,2	19,2	4,	14,82	67,3	23,2	13,2	17,7	1,	5,	1,74	[illegible]
23		62,66	20,2	21,	19,	2,	15,80	81,7	24,	13,8	18,3	0,38	5,60	6,85	[illegible]
24		63,69	21,	23,5	20,	3,5	16,07	71,8	23,5	14,5	18,5	»	6,	1,32	[illegible]
25		64,73	20,5	21,8	17,5	4,3	13,03	64,2	24,2	13,3	18,2	1,75	2,30	0,97	[illegible]
26		61,91	21,	24,5	20,	4,5	15,47	65,5	24,5	13,9	18,6	»	6,30	0,82	[illegible]
27		59,55	21,2	26,4	21,	5,4	16,05	60,7	27,5	13,	19,3	»	10,50	0,	[illegible]
28		58,52	21,3	24,5	19,5	5,	14,57	61,7	27,2	14,2	20,	»	10,20	0,82	[illegible]
29		57,76	21,5	24,2	18,3	5,9	12,77	54,9	28,	12,4	19 4	»	9,60	6,23	[illegible]
30		62,85	22,	24,3	19,7	4,6	15,06	64,4	26,2	12,	18,4	»	10,	1,74	[illegible]
31		65,20	22,	24,7	18,5	6,2	12,77	53,6	26,8	13,	19,2	»	9,35	0,82	[illegible]

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Assez serein, quelq. cirrus et cirro stratus, 2 h. s. éclaircies, 6 h. s. etc. serein, quelq. cumulus légers.

2. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus épars, 12 h. m. quelq. cumulo stratus, rares éclaircies.

3. — Assez serein, cirro cumulus 45° O., 12 h. m. éclaircies, cumulus nombreux.

4. — Rares éclaircies au milieu de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 2 h. s. très-couvert, ouragan, 3, 4, 5 h. s. age, grande averse, 8, 9 h. s. nimbus très-étendus et très-noirâtres au S. O. et à l'O.

5. — Orage nocte, éclaircies, cumulus épars, 12 h. m. pluie, cirro stratus très-resserrés et très-épais.

6. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus, nimbus au S. O., 12 h. m. etc., serein, quelq. cirrus et cirro stratus très-gers, 8, 9 h. s. éclairs.

7. — Serein, quelq. rares et légers cumulus et cirrus, 12 h. m. 1 h. s. etc., cumulus plus nombreux, 3, 4 h. s. grande uie d'orage, le soleil brille, 5, 6 h. s. couvert de nimbus noirâtres, quelq. gouttes de pluie.

8. — Cumulus rares, 12 b. m. petites éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 6 h. s. cirro stratus très-allongés zenith, cumulus à l'horizon.

9. — Couvert et très-chargé, pluie intermittente, 2 h. s. etc., éclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux.

10. — Serein, quelq. cumulus, 12 h. couvert de cumulus et cumulo stratus, 6 h. s. grandes éclaircies, assez serein.

11. — Couvert de cumulus, cumulo stratus et cirro stratus, 10 h. m. quelq. gouttes de pluie, 6 h. s. serein, quelq. cu-mulus et cirro stratus.

12. — 6, 7 h. m. pluie légère, entièrement couvert, 11, 12 h. m. éclaircies, cumulus cumulo stratus mélangés de cirro tratus, 6 h. s. serein.

13. — Eclaircies, cirro stratus nombreux et très-allongés, 6 h. s. serein, quelq. légers cumulus et cirro stratus, 8, 9 . s. couvert, ouragan du S. O.

14. — Serein, 12 h. m. etc. cumulus et cumulo stratus nombreux, très-petites éclaircies, 5, 6 h. s. etc., serein.

15. — Serein, ligne 45° horizontale de cirro cumulus du N. O. au N. soleil très-ardent, 6, 7, 8 h. s. cirro cumulus ombreux, quelq. cumulo stratus.

16. — Pluie légère nocte, 6, 7, 8 h. m. pluie légère, couvert de cumulus et cumulo stratus, cirro stratus à l'horizon, 1, 12 h. m. éclaircies, 6 h. s. plus rares, cumulus nombreux.

17. — Serein, cirro stratus légers et très-allongés, horizon de l'O. au N. 13 h. m. éclaircies rares, 5, 6, 7 h. s. serein.

18. — Serein, quelq cirrus légers, 12 h. m. éclaircies, cumulus nombreux, quelq. cumulo stratus, 3, 4, 5, 6 h. s. très-hargé, pluie fine.

19. — Grisâtre et couvert de cumulo stratus et nimbus épais, 9 h. m. pluie très-fine, 12 h. 1/4 m. pluie, 5 h. s. gr. pluie.

20. — Couvert de cumulo stratus et nimbus, bourrasques, 4, 5, 6, 7, 8 h. s. pluie légère.

21. — Pluie nocte, 6, 7, 8, 9 h. m. pluie, entièrement couvert, 4 h. s. pluie d'orage, 6 h. s. quelq. éclaircies.

22. — Serein, quelq. rares cumulus, 12 h. m. etc., éclaircies, cumulus nombreux, quelq. cumulo stratus.

23. — Entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus grisâtres, 10 h. m. quelq. gouttes de pluie, 2, 3, h. s. éclair-ies, 6, 7, 8, h. s. entièrement couvert.

24. — Nuageux, cumulus et cirro stratus épars, 1 h. à 5 h. s. quelq. gouttes de pluie, très-chargé, nimbus noirâtres, h. s. pluie fine.

25. — Eclaircies légères, cumulus et cirro stratus nombreux, 4 h. s. etc., etc., serein, quelq. cirro cumulus et cirro ratus.

26. — Entièrement couvert de cumulus et cirro stratus, serein. quelq. cirro cumulus, 4, 5, 6 h. s. serein.

27. — Serein, quelq cirrus et légers cumulus, cirro stratus à l'horizon, S. et S. E., 12 h. m. cumulus épars, quelques rro stratus au zenith.

28. — Nuageux, cumulus épars, quelq. cirro stratus, eclaircies, 5, 6 h. s. cumulus rares, quelq. cirro cumulus.

29. — Serein, cirro stratus à l'horizon, 12 h. m. cumulus nombreux, 4, 5, 6 h. s. etc., serein.

30. — Serein, 12 h. m. etc., cumulus épars et assez nombreux, 5, 6 h. s. quelq. cumulus et cirro stratus.

31. — Serein, 11, 12 h. m. etc., quelq. cumulus épars, 6 s. serein, quelques cirrus très-allongés et très-légers au nith

---

Baromètre réduit à 0o	moyenne 756 mm. 92.			
Température extérieure à midi.	Id.	24o, 6.	Moyenne maxima	27o,
Id. moyenne calculée.	Id.	20o,	Id. minima	14 ,3.
Pression de vapeur absolue.....	Id.	15 mm., 46.	Id. humidité	64o,6.
Quantité de pluie tombée.....		51 mm., 13.	Eau évaporée	304, mm. 20.

Vents. N. 5 j., N. N. E. 2 j., N. E. 10 j., S. O. 8 j., O. S. O. 3 j., O. 3 j.

Vitesse moyenne du vent à midi par seconde 3 m. 60.

SEPTEMBRE 1846.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Directions.
		mm.	°	°	°	°	mm.	°	°	°	°	mm.	mm.	m. c.	
1	12 h.	764,82	21,7	20,2	17,7	2,5	14,30	78,2	26,2	13,8	19,1	»	8,80	1,46	N
2		66,70	21,3	21,	18,8	2,2	15,49	80,1	22,4	14,8	18,1	8,50	3,90	1,02	NE
3		67,45	21,	22,8	18,0	4,8	13,16	61,2	22,8	11,8	17,0	»	5,90	x	NE
4		65,67	21,	24,8	19,	5,8	13,48	56,2	25,8	11,3	17,5	»	9,30	5,35	NE
5		63,79	21,2	28,	20,	8,	13,34	46,	28,	12,2	19,0	»	10,25	x	NE
6		61,44	22,1	26,5	20,7	5,8	15,46	58,1	31,	14,	21,3	»	11,55	5,09	ONO
7		60,69	22,2	27,	22,	5,	17,47	60,1	30,	13,3	20,5	»	8,40	x	O
8		61,53	22,8	26,2	21,	5,2	16,17	61,8	29,8	16,2	22,0	»	8,80	x	NNO
9		63,22	23,7	28,	21,7	6,3	16,32	57,3	30,2	16,	22,1	11,25	9,30	0,87	OSO
10		63,51	23,2	24,5	21,2	3,3	17,56	74,4	29,9	16,	22,0	8,25	6,25	x	NE
11		70,18	24,2	26,8	21,4	5,4	16,52	61,	27,5	17,	21,5	»	8,20	x	NE
12		70,27	23,2	24,8	20,	4,8	15,28	63,7	29,	15,	21,	»	9,10	1,74	NE
13		67,92	21,3	21,2	15,5	5,7	10,39	52,6	26,2	12,5	18,4	»	7,20	6,05	NE
14		67,74	20,5	20,4	14,1	6,3	8,91	47,7	21,5	10,2	15,	0,25	7,85	0,97	ENE
15		67,64	19,7	22,	17,1	4,9	12,31	60,	23,	6,2	13,4	»	8,30	x	NE
16		66,70	19,5	23,	17,2	5,8	11,85	54,4	23,	9,8	15,5	»	4,90	1,08	NE
17		62,75	19,7	24,4	19,7	4,7	14,99	63,8	24,4	10,5	16,5	»	6,30	1,89	NE
18		58,14	20,	19,7	16,	4,7	11,42	63,9	25,	13,5	18,4	»	4,25	0,	NE
19		55,33	18,9	19,9	14,	5,9	9,07	50,1	22,	5,8	12,8	»	5,50	1,92	NE
20		47,04	18,3	25,1	19,	6,1	13,30	54,6	26,2	6,3	14,9	»	6,50	x	NE
21		51,47	17,4	15,	13,8	1,2	11,77	87,5	25,3	11,	17,2	5,	6,80	x	NE
22		53,54	18,0	19,	17,1	1,9	14,14	83,1	19,	11,5	14,7	0,20	3,37	x	NE
23		51,19	18,	18,2	17,4	0,8	15,07	92,6	21,	11,8	15,8	0,50	3,25	10,51	S
24		50,15	17,8	18,2	16,2	2,	13,26	81,5	18,5	13,5	15,7	5,25	4,25	16,52	SO
25		55,04	17,8	17,4	15,8	1,6	13,14	84,5	19,	6,1	11,0	1,00	4,	0,82	NO
26		58,61	17,2	17,3	15,7	1,6	13,05	84,3	17,5	9,5	13,	1,50	3,80	3,61	SO
27		58,52	17,2	16,5	16,	0,5	13,98	95,	19,	11,9	15,	0,50	2,75	x	SO
28		25,78	17,3	17,3	15,	2,3	12,04	77,7	17,3	10,9	13,6	7,75	3,90	5,35	SO
29		49,77	16,2	16,2	13,1	3,1	10,06	69,5	17,3	8,	12,	8,00	2,50	4,47	SO
30		53,45	16,	17,2	14,	3,2	10,72	69,6	17,3	6,7	11,2	»	5,70	0,87	SO

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Brouillard épais nocte, léger le matin, serein, cirro stratus à l'horizon au N., 11, 12 h. m. etc., cirrus et cirro atus légers, 8 h. s. brouillard.

2. — Brouillard épais nocte et matin, couvert de cirro stratus très légers, quelq. éclaircies, 12 h. m à 1 h. s. etc., mulus à l'horizon, 5, 6 h. s. entièrement couvert, 7, 8 h. s. brouillard épais.

3. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, 8 à 12 h m. pluie fine, 3, 4 h. s. quelq. éclaircies, 7, 8 h. s. brouil. léger.

4. — Sombre et couvert, 11, 13 h. m. à 1 h. s. etc. grandes éclaircies, les cumulus se dissipent.

5. — Entièrement couvert, cumulus, cumulo stratus et nimbus, totâ die, 8 h. m. quelq. gouttes de pluie.

6. — Entièrem. couv., cumulus, cumulo stratus et nimbus, 12 h. m. bourrasq. violentes, 4, 6 h. s. quelq. gouttes de pl.

7. — Entièrement couvert, 7 à 11 h. m. pluie légère, 2 h. s. grande pluie.

8. — Grande pluie nocte, entièrement couvert, 8, 9, 10 h. m. grande pluie, 11, 12 h. m. quelq. éclaircies, gr. pluie le s.

9. — Cirro cumulus de l'O. au N., quelq. cumulus épars, 11, 12 h. m. éclaircies, cirro stratus nombreux et légers.

10. — Assez serein, cirro cumulus de l'E. au S. 10 h. m. le ciel se couvre de nimbus, quelq. gouttes de pluie, vent vio nt, bourrasques, 11, 12 h m. à 1 h. s. etc. 4, 5 h. s. entièrement couvert, pluie légère.

11. — Assez serein, quelq. cumulus et cirro stratus, 11, 12 h. m. à 1 h. s. etc. cumulus plus nombreux mélangés de ro stratus, 3 h. s. entièrement couvert, quelq. gouttes de pluie, 6 h. s. pluie légère.

12. — Pluie nocte, éclaircies, cumulus et cumulo stratus épais, 4 h. s. etc., entièrement couvert.

13. — Couvert de cumulus et cumulo stratus, 12 h. m. averse de quelq. minutes, 6, 7, 8, 9 h. s. grande pluie.

14. — Entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus, 6, 7, 8, 9 h. s. grande pluie, bourrasques violentes.

15. — Nuageux, cumulus épais.

16. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 2, 3 h. s. très-couvert, quelq. gouttes de pluie.

17. — Pluie nocte, couvert, cumulus uniforme, 4, 5 h. s. quelq. gouttes de pluie.

18. — Pluie nocte, couvert de cumulus, cumulo stratus et nimbus, bourrasques violentes, calme le soir.

19. — Nuageux, cumulus et cumulo stratus épais, 12 h. m. cirro stratus nombreux.

20. — 7, 8 h. m. éclaircies, cumulus et cirro stratus nombreux, 10, 11 h. s. etc. couvert, pluie fine.

21. — Entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus, 10, 11, 12 h. m. etc., pluie légère, bourrasques violentes, uragan, 3, 4, 5, 6, 7 h. s. pluie.

22. — Pluie nocte, 6, 7, 8, 9 h. m. pluie, entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus, 2, 3, 4 h. s. etc., quelq. claircies.

23. — Pluie légère nocte, 7 à 12 h. m. légères éclaircies, cumulus et cirro stratus épars, 4, 5 6 h. s. couvert.

24. — Assez serein, cirro stratus à l'horizon, plus élevés au S. et S. E., 12 h. 1/4 s. etc., couvert.

25. — Entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus grisâtres, 8 h. m. pluie légère, 5, 6, 7, 8, h. s. brouill. léger.

26. — Brouillard épais nocte, couvert, quelq. gouttes de pluie, 2 h. s. quelq. éclaircies, 6, 7, 8 h. s. brouillard épais.

27. — Brouillard épais nocte, serein, 2, 3 h. s. quelq. cumulus et cirro stratus légers.

28. — Brouillard nocte et le matin, très-rares éclaircies, cumulus et cirro stratus nombreux, brouillard le soir.

29. — Brouillard, couvert, cumulus uniforme, totâ die, brouillard le soir.

30. — Brouillard, couvert, cumulus uniforme. totâ die, 8 h. m. quelq. gouttes de pluie, brouillard le soir.

31. — Brouillard, couvert. cumulus uniforme, totâ die.

RÉCAPITULATION.

Baromètre réduit à 0°	moyenne 752, mm. 11.					
Température extérieure à midi.	Id.	14°,	3.	Moyenne maxima		15°,6.
Id. moyenne calculée.	Id.	11°,	1.	Id.	minima	7°,6.
Pression de vapeur absolue.....	Id.	10 mm.	41	Humidité relative		80°,1.
Quantité d'eau tombée..................		76 mm.	37	Eau évaporée		89, mm 85.

Vents N. 1 jour, N.E. 6 jours, E. 1 jour, N.O. 1 jour, O. 2 jours, S.O. 18 jours, S.2 jours, S.2 jours. 28

Vitesse moyenne du vent à midi par seconde 9' m. 85.

NOVEMBRE 1846.

DATE.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Tem-pérature.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative	TEMPÉRATURE. Maxima	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
		mm.	o	o	o	o	mm.	o	o	o	o	mm.	mm.	m.c.	
1	12h.	762,94	10,8	12,8	10,8	1,	9,77	83,2	12,8	8,5	10,6	»	1,75	0,87	S
2		62,57	10,8	14,	12,	2,	9,96	78,6	14,	5,2	9,6	»	1,20	0,97	S E
3		64,72	10,7	12,5	11,2	1,3	9,84	85,4	15,8	4,2	10,	»	2,	1,08	S
4		66,51	10,4	10,7	9,2	1,5	8,45	81,9	14,7	3,2	8,9	»	2,80	1,74	S S
5		66,51	9,	8,8	7,2	1,3	7,58	83,2	12,5	0,2	6,3	»	1,85	1,26	S S
6		65,57	8,3	5,7	5,2	0,5	6,88	92,5	10,5	-1,0	4,7	»	1,15	1,52	S
7		67,55	7,	3,7	3,4	0,3	6,19	95,2	5,8	-0,8	2,5	»	0,55	0'	S
8		70,27	7,8	2,4	2,	0,4	5,56	93,2	4,	0,	1,8	»	0,50	2,44	E
9		72,24	6,5	4,1	2,8	1,3	5,34	79,9	4,1	0,2	2,1	»	0,60	3,52	E
10		68,77	6,5	7,	5,2	1,8	5,09	62,8	7,	-0,2	3,2	»	1,60	12,30	E
11		65,66	6,3	5,5	4,	1,5	5,72	78,	7,7	-1,5	3,1	»	1,30	0,87	N E
12		68,58	5,6	0,8	2,	0,6	4,76	89,1	8,	-1,8	3,1	»	g	1,74	E
13		67,27	5,	6,3	5,	1,3	6,29	81,2	6,3	-3,	1,6	»	g	6,41	E
14		66,51	5,2	5,	4,2	0,8	6,24	88,	7,	-1,5	2,7	»	g	0'	E
15		64,91	6,5	4,	3,5	0,5	6,11	92,1	7,	-0,8	3,1	»	g	0'	E S
16		65,01	6,2	9,	7,2	1,8	7,12	77,1	9,	0,2	4,6	»	2,00	0'	N
17		61,25	6,	8,5	6,5	2,	6,63	74,2	11,	-0,8	4,5	»	1,75	0,97	S
18		58,71	7,	11,1	10,2	0,9	9,48	89,6	11,1	4,3	7,7	2,50	2,05	0,87	S O
19		59,27	9,	12,5	11,1	1,4	9,71	84,2	12,5	8,	10,2	1,12	1,30	9,26	S S
20		50,62	9,5	11,3	10,	1,3	9,11	85,2	12,5	6,	9,2	»	2,60	18,41	S O
21		55,61	10,	11,3	10,2	1,1	9,35	87,4	12,	6,	9,	1,88	2,10	10,51	S O
22		49,03	13,5	8,2	7,8	0,4	8,29	84,6	12,2	7,	9,6	6,50	2,	1,02	S O
23		57,86	10,8	8,	7,8	0,2	8,41	97,3	9,5	4,	6,7	8,50	0,85	0'	S O
24		52,78	10,	12,	11,9	0,1	11,04	98,8	12,	6,	9,	10,25	0,75	0'	S O
25		52,88	10,9	13,	12,1	0,9	10,70	90,1	13,	8,2	10,6	16,90	0,88	1,74	O
26		45,63	12,	13,	11,	2,	9,28	78,2	14,2	7,1	10,6	14,85	1,10	0'	S O
27		43,58	10,	8,5	7,6	0,9	7,89	88,3	12,3	5,	8,6	»	1,	8,37	S O
28		44,79	10,2	7,5	7,2	0,3	8,03	95,9	9,8	4,2	7,	»	0,95	1,14	O
29		53,54	10,4	4,8	4,	0,8	6,15	86,8	8,	0,2	4,1	»	1,38	2,08	N O
30		56,13	8,7	4,	2,8	1,2	5,40	81,4	5,2	-1,8	1,7	»	g	0'	O N

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Brouillard épais nocte, léger le matin, serein, cirro stratus à l'horizon au N., 11, 12 h. m. etc., cirrus et cirro stratus légers, 8 h. s. brouillard.

2. — Brouillard épais nocte et matin, couvert de cirro stratus très légers, quelq. éclaircies, 12 h. m à 1 h. s. etc., cumulus à l'horizon, 5, 6 h. s. entièrement couvert, 7, 8 h. s. brouillard épais.

3. — Couvert de cumulo stratus et de nimbus, 8 à 12 h m. pluie fine, 3, 4 h. s, quelq. éclaircies, 7, 8 h. s. brouil. léger.

4. — Sombre et couvert, 11, 12 h. m. à 1 h. s. etc. grandes éclaircies, les cumulus se dissipent.

5. — Entièrement couvert, cumulus, cumulo stratus et nimbus, totâ die, 8 h. m. quelq. gouttes de pluie.

6. — Entièrem. couv., cumulus, cumulo stratus et nimbus, 12 h. m. bourrasq. violentes, 4, 6 h. s. quelq. gouttes de pl.

7. — Entièrement couvert, 7 à 11 h. m. pluie légère, 2 h. s. grande pluie.

8. — Grande pluie nocte, entièrement couvert, 8, 9, 10 h. m. grande pluie, 11, 12 h. m. quelq. éclaircies, gr. pluie le s.

9. — Cirro cumulus de l'O. au N., quelq. cumulus épars, 11, 12 h. m. éclaircies, cirro stratus nombreux et légers.

10. — Assez serein, cirro cumulus de l'E. au S. 10 h. m. le ciel se couvre de nimbus, quelq. gouttes de pluie, vent violent, bourrasques, 11, 12 h m. à 1 h. s. etc. 4, 5 h. s. entièrement couvert, pluie légère.

11. — Assez serein, quelq. cumulus et cirro stratus, 11, 12 h. m. à 1 h. s. etc. cumulus plus nombreux mélangés de cirro stratus, 3 h. s. entièrement couvert, quelq. gouttes de pluie, 6 h. s. pluie légère.

12. — Pluie nocte, éclaircies, cumulus et cumulo stratus épais, 4 h. s. etc., entièrement couvert.

13. — Couvert de cumulus et cumulo stratus, 12 h. m. averse de quelq. minutes, 6, 7, 8, 9 h. s. grande pluie.

14. — Entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus, 6, 7, 8, 9 h. s. grande pluie, bourrasques violentes.

15. — Nuageux, cumulus épais.

16. — Eclaircies, cumulus et cumulo stratus nombreux, 2, 3 h. s. très-couvert, quelq. gouttes de pluie.

17. — Pluie nocte, couvert, cumulus uniforme, 4, 5 h. s. quelq. gouttes de pluie.

18. — Pluie nocte, couvert de cumulus, cumulo stratus et nimbus, bourrasques violentes, calme le soir.

19. — Nuageux, cumulus et cumulo stratus épais, 12 h. m. cirro stratus nombreux.

20. — 7, 8 h. m. éclaircies, cumulus et cirro stratus nombreux, 10, 11 h. s. etc. couvert, pluie fine.

21. — Entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus, 10, 11, 12 h. m. etc., pluie légère, bourrasques violentes, ouragan, 3, 4, 5, 6, 7 h s. pluie.

22. — Pluie nocte, 6, 7, 8, 9 h. m. pluie, entièrement couvert de cumulo stratus et de nimbus, 2, 3, 4 h. s. etc., quelq. éclaircies.

23. — Pluie légère nocte, 7 à 12 h. m. légères éclaircies, cumulus et cirro stratus épars, 4, 5 6 h. s. couvert.

24. — Assez serein, cirro stratus à l'horizon, plus élevés au S. et S. E., 12 h. 1/4 s. etc., couvert.

25. — Entièrement couvert de cumulo stratus et nimbus grisâtres, 8 h. m. pluie légère, 5, 6, 7, 8, h. s. brouill. léger.

26. — Brouillard épais nocte, couvert, quelq. gouttes de pluie, 2 h. s. quelq. éclaircies, 6, 7, 8 h. s. brouillard épais.

27. — Brouillard épais nocte, serein, 2, 3 h. s. quelq. cumulus et cirro stratus légers.

28. — Brouillard nocte et le matin, très-rares éclaircies, cumulus et cirro stratus nombreux, brouillard le soir.

29. — Brouillard, couvert, cumulus uniforme, totâ die, brouillard le soir.

30. — Brouillard, couvert, cumulus uniforme. totâ die, 8 h. m. quelq. gouttes de pluie, brouillard le soir.

31. — Brouillard, couvert. cumulus uniforme, totâ die.

RÉCAPITULATION.

Baromètre réduit à 0°	moyenne 752, mm. 11.				
Température extérieure à midi.	Id.	14°,	3. Moyenne maxima		15°,6.
Id. moyenne calculée.	Id.	11°,	1. Id.	minima	7°,6.
Pression de vapeur absolue.....	Id.	10 mm.	41 Humidité relative		80°,1.
Quantité d'eau tombée..................		76 mm.	37 Eau évaporée		89, mm 85.

Vents N. 1 jour, N.E. 6 jours, E. 1 jour, N.O. 1 jour, O. 2 jours, S.O. 18 jours, S.2 jours, S.2 jours.

Vitesse moyenne du vent à midi par seconde 9' m. 85.

DÉCEMBRE 1846.

DATES.	HEURE DU JOUR.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Tem-pérature.	PSYCHROMÈTRE. Boule sèche.	PSYCHROMÈTRE. Boule mouillée.	PSYCHROMÈTRE. Différence.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	UDOMÈTRE.	EVAPORIMÈTRE.	VENT. Vitesse.	VENT. Direction.
		mm.	o	o	o	o	mm.	o	o	o	o	mm.	mm	m. c.	
1	12 h.	756,07	7,	1,	0,5	0,5	4,93	91,1	4,2	-2.8	0,8	»	g	6,32	N E
2		43,76	5,4	-2,	-2,3	0,3	4,16	94,5	1,2	-3,2	-0,9	»	g	4,13	N E
3		49,03	4,5	1,	0,2	0,8	4,64	85,7	1,	-5,	-1,9	»	g	1,08	N E
4		54,20	3,5	-0,8	-0,9	0,1	4,69	98,1	2,2	-3,2	-0,4	»	g	0,	O
5		59,93	3,2	-1,8	-2,	0,2	4,20	96,1	1,2	-4,8	-1,7	»	g	0,	N E
6		53,63	9,5	1,5	1,3	0,2	5,40	96,4	1,5	-3,7	-1,	»	g	0,	N E
7		54,57	6,	3,2	2,9	0,3	5,99	95,2	3,2	-1,5	0,9	2,12	g	0,97	N O
8		62,75	4,	0,8	0,4	0,4	4,85	90,8	3,3	-3,9	-0,2	2,75	g	5,44	N E
9		62,75	4,8	1,3	1,2	0,1	5,43	98,3	1,3	-0,2	0,6	»	0,88	1,26	E
10		56,07	5,	3,4	3,2	0,2	6,17	96,8	3,4	0,	1,8	6,80	0,55	0,87	O
11		47,99	6,	-0,7	-1,	0,3	4,55	94,5	3,8	-1,7	1,2	11,75	g	5,61	O N O
12		48,55	4,8	0,	-0,4	0,4	4,69	92,8	0,	-3,	-1,6	3,75	g	7,21	O N O
13		53,54	7,	-3,	-3,5	0,5	3,69	89,7	0,8	-9,8	-4,3	»	g	0,	N
14		49,68	3,5	-3,	-3,8	0,8	3,43	83,4	-2,	-6,5	-4,2	»	g	7,38	S O
15		44,60	3,	-3,	-1,1	0,5	3,69	89,7	-3,	-6,8	-4,8	1,88	g	5,44	N O
16		48,74	1,7	1,9	0,9	1,	4,77	82,9	1,9	-3,9	-0,9	»	g	11,68	N O
17		49,58	1,5	-0,5	-0,7	0,2	4,70	96,3	1,9	-4,	-1,	0,75	g	10,69	S O
18		65,48	1,4	-10,0	-10,8	0,8	1,87	75,4	-2,	-13,1	-7,3	»	g	0,92	N E
19		62,57	1,	-0,7	-1,	0,3	4,55	94,5	-0,7	-12,8	-6,5	»	g	27,58	S O
20		56,72	0,5	4,2	4,1	0,1	6,62	98,5	4,2	-1,3	1,5	6,80	g	14,53	S O
21		44,60	7,	5,8	5,2	0,6	6,82	91,1	6,	3,2	4,6	16,75	1,12	19,13	S O
22		34,84	10,5	5,9	5,	0,9	6,54	86,8	7,8	3,2	5,6	13,09	2,47	2,44	N
23		26,66	7,5	7,	6,7	0,3	7,76	95,7	7,	2,	4,6	2,	1,80	1,14	S O
24		41,60	6,5	0,2	0,	0,2	4,93	96,2	6,9	-0,7	3,2	»	1,	0,97	N E
25		50,62	5,6	0,	-0,4	0,4	4,69	92,8	0,5	-3,	-1,2	»	g	0,	N E
26		64,54	4,4	1,	0,6	0,4	5,03	92,9	1,	-4,	-1,4	»	g	0,	N E
27		69,05	5,2	3,	2,	1,	5,20	83,8	3,	0,	1,5	»	1,75	0,87	N E
28		73,27	6,	-2,	-3,1	1,1	3,45	78,4	3,	-4,	-0,4	»	g	0,	N E
29		73,74	3,5	-3,8	-5,2	1,4	2,75	70,8	-1,	-8,	-4,4	»	g	1,02	N E
30		74,78	3,	-5,	-6,2	1,2	2,60	73,	-3,	-8,5	-5,7	»	g	1,74	N E
31		72,71	0,5	-5,3	-6,	0,7	2,93	83,	-2,	-10,8	-6,2	»	g	2,04	N E

ÉTAT DU CIEL (Heures diverses).

1. — Léger brouillard, éclaircies, cumulus nombreux, brouillard très-épais le soir.

2. — Quelques rares éclaircies, cumulus et cumulo stratus très-étendus, brouillard le soir.

3. — Léger brouillard le matin, ciel couvert de cumulus et cumulo stratus, brouillard épais le soir.

4. — Brouillard très-épais, ciel entièrement couvert, cumulus uniforme.

5. — Brouillard épais nocte, plus léger totâ die, ciel entièrement couvert, cumulus uniforme, 6 h. s. brouillard très-épais, 8 h. s. grand vent, S. O.

6. — Neige la nuit, 7, 8, 9, 10, 11, 12 h. m. pluie légère, ciel entièrement couvert, nimbus noirâtres, neige hauteur 0 m., 035 fondue 2 mm., 12

7. — 7, 8, 9 h. m. ciel couvert de cumulus et cumulo stratus, 10, 11, 12 h. m. quelq. rares éclaircies, 1, 2, 3 h. s. pluie

8. — Ciel sombre et couvert, cumulus uniforme, 7, 8, 7 h. m., neige légère.

9. — Neige légère nocte, et 7, 8, 9 h. m. brouillard épais, totâ die, ciel sombre et couvert.

10. — Brouillard la nuit et matin, ciel sombre et très-chargé de cumulo stratus et de nimbus, 9, 10, 11 h. m. pluie, 5, 6, 7, 8 h. s. grande pluie.

11. — Grande pluie nocte et neige, 7 h. à 2 h. s. éclaircies, cirrus et cirro stratus épars, 3, 4 h. s. ciel couvert entièrement, 5, 6 h. s. neige.

12. — Neige nocte, hauteur 0 m. 069, fondue 3 mm. 75, ciel entièrement couvert de cumulus uniforme, brouillard léger le soir.

13. — Brouillard léger matin, froid intense, ciel couvert, cumulus uniforme.

14. — Ciel serein, froid intense.

15. — Neige nocte, hauteur 0 m. 035, fondue 1 mm. 88, 10, 11 h. m. quelq. éclaircies, 12 h. m. etc., ciel entièrement couvert, 4, 7 h. s. neige legère.

16. — Neige légère nocte, ciel entièrement couvert, cumulus uniforme, 7, 8, 9, 10, 12, h. m. neige très-légère.

17. — Ciel entièrement couvert, cumulus uniforme, 10, 11 h. m. neige légère, 1, 2 h. s. neige abondante.

18. — Brouillard épais toute la matinée, cumulus uniforme, froid vif, atmosphère calme, brouillard le soir.

19. — Cumulus uniforme, vent violent, bourrasques, 1 h. s. pluie légère, quelq. minutes dégel.

20. — Cumulus uniforme, dégel, 8 h. m. pluie légère, 11 h. m. grande pluie, 4, 5, 6, 7, 8 h. s. pluie, vent violent, bourrasques.

21. — Couvert, bourrasques violentes, pluie.

22. — Couvert, pluie, cumulus uniforme, 5, 6, 7, 8, h. s. assez serein, quelq. cumulus.

23. — Dépression extraordinaire, pluie nocte, cumulus surchargé de cumulo stratus, 12 h. m. à 6 h. s. pluie, brouillard très-épais le s. et pluie fine.

24. — Pluie nocte, brouillard nuit et le matin, cumulus uniforme.

25. — Brouillard léger matin et soir, couvert, cumulus uniforme, atmosphère calme et froid.

26. — Brouillard épais matin, léger le soir, cumulus uniforme, atmosphère calme et froid.

27. — Eclaircies, cumulus épars, quelq. cumulo stratus, brouillard léger le soir.

28. — Serein et calme.

29. — Brouillard léger matin, calme et serein.

30. — Brouillard léger matin, calme et serein.

31. — Brouillard léger, matin calme et serein.

RÉCAPITULATION.

Baromètre réduit à 0°	moyenne 751, mm. 50.			
Température extérieure midi..	id.	0°	moyenne maxima	2°,2.
Id. moyenne calculée	id.	−1°,8	id. minima	−4°,2.
Pression de vapeur absolue....	id.	4,70	humidité relative	89°,8.

Quantité d'eau tombée, hauteur 8 mm. 44, eau évaporée 9, mm. 57.

Vents. N. 2 jours, N. E. 15 jours, E. 1 jour, N. O. 3 jours, O. N. O. 2 jours, O. 2 jours, S. O. 6 jours.

Vitesse moyenne du vent par seconde à midi 4 m. 58.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (1).

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT.

MM. Le Sous-Préfet de l'arrondissement.
Le Maire de Valenciennes.

MEMBRES TITULAIRES,
SUIVANT L'ORDRE DE LEUR ÉLECTION.

MM. 1831.

1. Grar (Edouard), avocat.
2. Grar (Numa), manufacturier, ancien agriculteur.

1833.

3. Bernard (Jean), architecte, professeur à l'académie de peinture, sculpture et architecture.
4. Lefèvre (Louis-Joseph), arpenteur-géomètre.

1835.

5. Deffaux (Louis-Auguste-Joseph), botaniste, secrétaire de la mairie.
6. Evrard (Augustin), ingénieur civil, professeur de physique et de chimie.

---

(1) Le bureau, pour 1846 est à la page 18.

1836.

7. **Boulanger** (Emile), membre du conseil-général, juge au tribunal civil de Valenciennes.

8. **Serbat**, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collège de France, ancien essayeur à la Monnaie, manufacturier à Saint-Saulve.

9. **Pétiau** (Casimir), architecte de la ville.

1838.

10. **Pesier** (Edmond), pharmacien-chimiste, membre correspondant des sociétés de pharmacie et de chimie médicale de Paris.

1840.

11. **Miroux** (Philippe), agriculteur.

12. **Dutemple**, médecin, horticulteur.

13. **Huart**, médecin vétérinaire.

1841.

14. **Cheval** (Bonaventure), agriculteur.

15. **Bécar**, peintre, membre du conseil académique de Valenciennes.

16. **Hamoir** (Alfred), agriculteur et fabricant de sucre à Saultain.

17. **Delanoue**, géologue à Raismes.

18. **Grandfils**, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.

19. **Courtin**, naturaliste chef de la comptabilité des mines de charbon d'Anzin.

20. **Delgrange**, agriculteur à Saint-Saulve.

21. **Lewille**, (✱) manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.

22. **Martin** (Adolphe), homme de lettres.

23. **Baisier**, professeur de dessin.

1845.

24. **Stiévenart** (Abel), docteur en médecine, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Paris.

25. **Petit de Lafosse**, (✱ O.) Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.

26. **Evrard** (Maximilien), directeur des forges à Anzin.

27. **Prignet**, imprimeur.

28. **Cornu**, chef du contentieux de la Compagnie des mines d'Anzin.

1846.

29. Lusardi, ingénieur-opticien.

30. Duchataux, avocat.

31. Méhu, ingénieur, directeur des travaux du jour de la compagnie des mines de charbon d'Anzin.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. 1831.

1. Leroy (Onésime), (✻) homme de lettres, à Paris.
2. De Pujol (Abel), (✻) membre de l'Institut à Paris.
3. Lemaire (Henri), (✻ O.) statuaire, idem.
4. Delsart (Auguste). (✻) sténographe du roi, à Paris.
5. Dubrunfaut, chimiste et manufacturier, à Paris.
6. Bis (Hippolyte), (✻) homme de lettres, à Paris.
7. Leglay, (✻) archiviste du département du Nord, à Lille.
8. Vinet-Pajon, hommes de lettres, à Paris.
9. Tailliar, (✻) conseiller à la cour royale de Douai.
10. De Stassart (le Baron), homme de lettres, à Bruxelles.

1834.

11. Lorin (Théodore), hommes de lettre, à Vauxbien près Soissons.
12. Benezech-de-Saint-Honoré, archéologue, à Vieux-Condé.
13. Mme Clément-Hémery, à Cambrai.
14. Loisé, médecin-vétérinaire, à Lille.

1835.

15. Hugues, avocat, à Bordeaux.
16. Hennebert, archiviste, à Tournay.
17. Baron, professeur de littérature Française, à Bruxelles.
18. De Reiffenberg (le Baron), recteur de l'Université de Louvain.
19. Vincens (Emile), (✻) conseiller d'état, à Paris.
20. Barre, (✻) graveur sur médailles, à Paris.

1836.

21. Virlet (Théodore), géologue, ingénieur civil, à Paris.

1837.

22. Lalou, receveur de l'enregistrement, à Bapaume.

1838.

23. Wallon (Henri), professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand, à Paris.

1839.

24. Audenelle, chef de division à l'administration des douanes, à Paris.

25. Richard, avocat, à Paris.

1840.

26. Dartteт, ancien Sous-Préfet, homme de lettres, à Paris.

27. De Roisin (le baron), archéologue, à Bonn.

1841.

28. Gouvion-Deroy, agriculteur et fabricant de sucre, a Denain.

29. Boulanger (Edouard), propriétaire-cultivateur, à Doignies, près Cambrai.

30. Joly, professeur de philosophie, à Bruxelles.

1842.

31. Marchant, ancien député, membre du conseil général, à Maubeuge.

1843.

32. Fouquier (d'Hérouel), fabricant de sucre, à Hérouel, (Aisne).

33. Duplaquet, raffineur de sucre, à Saint-Quentin.

34. Brassart, archiviste de la Société royale d'agriculture, à Douai.

35. De Coussemaker, juge, à Hazebrouck.

36. Pasquier (Victor), pharmacien à Liège.

37. Gauthier de Rumilly, député, à Paris.

38. Coffyn, (✻) capitaine du génie, en Algérie.

39. Gravis (Antonin), médecin, à Denain.

40. Bidard de Thumaide (le chevalier), jurisconsulte, à Liège.

41. Paquet (Victor), horticulteur à Paris.

1844.

42. Lachèze, (✻) docteur en médecine, à Baden, grand duché de Bade.

43. Chevalier (Michel) (✻) ingénieur en chef des mines, à Paris.

44. Péron, peintre d'histoire, à Paris.

45. Thirier, pharmacien-aide-major, en Afrique.

46. Marly, médecin-vétérinaire à Bordeaux.

17. **Girardin**, professeur de chimie, président de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.
18. **Reynal**, vétérinaire au 6e lanciers.

1845.

19. **Caffiaux** (Henri), professeur au collége de Cambrai.
50. **Chevet** (Félix), vice-président du collége de Jefferson (Louisiane).
51. **Belanger**, (*) ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Paris.
52. **Auvray** (Louis), statuaire à Paris.
53. **Fernig**, (*) général, vice-président de la société du département du Nord, à Paris.
54. **Maccartan**, (*) membre de l'académie royale de médecine de Paris.

ASSOCIÉS-LIBRES.

MM.

1. **Brabant** (François), fabricant de sucre, à		Onnaing.
2. **Fréville** (A.-L.)	id.	id.
3. **Remy-Deruesnes**,	id.	id.
4. **Moreau**,	id.	Saint-Saulve.
5. **Guiot-Giraud**,	id.	id.
6. **Giraud-Pillion**,	id.	id.
7. **Locqueneux**,	id.	Marly.
8. **Giraud-Cuvelier**.	id.	id.
9. **Leroy**,	id.	Marquette.
10. **Carlier-Mathieu**,	id.	Neuville.
11. **Dhaussy** (J.-B.)	id.	Artres.
12. **Leduc**,	id.	id.
13. **Dervaux-Lefebvre**,	id.	Condé.
14. **Macarez** (Ildephonse),	id.	Denain.
15. **Hamoir** (Gustave),	id.	Saultain.

16. **Miot** (fils), cultivateur à Monchaux.
17. **Chuffart** (J.-B.), maire de Préseau.
19. **Halette**, fils, cultivateur, à Monchaux.
18. **Petit**, fabricant de fécule, à Condé.
20. **Schmitt**, mécanicien, à Valenciennes.
21. **Moreau** (Juvénal), fabricant de chicorée, à Saint-Saulve.
22. **Sirot**, fabricant de clous, à Trith-Saint-Léger.

OUVRAGES IMPRIMÉS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ,

depuis le 1er janvier 1845 jusqu'au 1er janvier 1847,

1° PAR SES MEMBRES :

CHEVALIER (MICHEL). Du Mexique avant et pendant la conquête. — Discours prononcé au collége de France pour l'ouverture de son cours d'économie politique, — discours prononcé à la chambre des députés dans la discussion du budget des recettes. — *Idem* dans la discussion du budget des dépenses. — *Idem* au sujet des interpellations de M. Langer, relativement à l'association des bassins houillers de la Loire.

CHEVET. Eléments de chimie de la Bibliothèque populaire, 2 volumes.

CLÉMENT HÉMERY. Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre, 1 volume in-8°.

CORNU. Notice historique sur le duc de Croy (Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture de Valenciennes).

EVRARD (MAXIMILIEN). Correspondance des élèves brévetés de Saint-Etienne n° 6, 1845.

GIRARDIN. Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité. — Nouvelles expériences sur le chaulage des blés. — Rapport sur la maladie des pommes de terre en 1845.

LEROY (ONÉSIME). Lettre à MM. les membres de l'Institut historique. — Gerson auteur de l'imitation de Jésus-Christ. — Monument à Lyon. Étrange découverte de M. T.

MARTIN (Adolphe). Notice historique sur H. Lemaire. (Extrait des Mémoires de notre Société).

PASQUIER (VICTOR). Note sur l'ivoire végétal. — De l'exploitation des animaux morts ou abattus. — Rapport sur une demande en autorisation d'une fabrique de colle forte. — Des matières colorantes employées dans la fabrication des bonbons, des liqueurs et des jouets d'enfants. — Examen critique de quelques points de l'histoire de la pharmacie.

PESIER (EDMOND). Des potasses. Moyen facile et commercial de reconnaître la quantité de soude qu'elles contiennent à l'aide du natromètre. (Extrait des Mémoires de notre Société).

REYNAL. Recherches sur les causes de la cécité. — Un mot sur les causes de la mortalité des chevaux.

STIÉVENART (ABEL). Topographie historique et médicale de Valenciennes. (Extrait des Mémoires de notre Société).

VIRLET D'AOUST. Sur quelques phénomènes de déplacement moléculaires qui se sont opérés dans les roches postérieurement à leur dépôt. — Notes sur la coloration de certaines roches en rouge. — Notice biographique sur Emile Le Puillon de Boblaye.

2° PAR DES ÉTRANGERS.

BIGNAN (A). Épitre au chancelier Gerson.

BISSON et PRADEL (DE SAINT-CHARLES). Nouveau procédé de rouissage du chanvre et du lin.

DANVIN. Coup-d'œil sur le monopole de la culture du tabac en France et spécialement dans le Pas-de-Calais. 1845.

E. D'AV. Résumé de la question des haras et des remontes. — Réponse à M. le comte de Turenne.

GOSSIN (LOUIS). Les avantages de la réunion territoriale. — Proverbe.

JOANY (LÉON). Nouveau frein d'enrayage pour les charrettes.

LEBEAU. — BAVAI.

MAURE. Mémoire sur la question des sésames.

ROBERT. Notes remises sur sa demande à la commission de la chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi concernant les eaux-de-vie et esprits rendus impropres aux boissons. 1845.

ROMANET (VICOMTE DE). De la protection en matière d'industrie et des réformes de Sir Robert-Peel.

TOCQUEVILLE (BARON DE). Du régime des cours d'eau non navigables. — Discours prononcé à l'ouverture du congrès des producteurs de laine.

YVINCOURT-LAUDIGEOIS (D'). Biens communaux.

3° PAR DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ET AUTRES.

ANGERS. Bulletin de la Société industrielle du département de Maine-et-Loire.

ARRAS. (Académie) programme des prix.

AVESNES. Société de l'arrondissement d'Avesnes. Propositions présentées au conseil-général du département du Nord. — Compte-rendu de la séance du 8 septembre 1845 et bulletin des travaux de la Société pendant le deuxième trimestre de la même année.

BAYEUX. Société d'agriculture, sciences et arts, deuxième volume.

BEAUVAIS. Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, premier semestre 1846.

BEZIERS. Société archéologique. Séance du 1er mai 1845.

BLOIS. Bulletins trimestriels de la Société d'Agriculture du département de Loir-et-Cher, parus depuis sa réorganisation. T. 1, nos 68, 69, 70.

BRUXELLES. Académie des sciences et arts de Bruxelles. Bulletin de l'académie, 2 vol. in-8°. — Annuaire de l'académie, onzième année 1845. — Questions proposées par la classe des beaux-arts de l'académie royale de Belgique.

CAEN. Société royale d'agriculture et du commerce. — Concours de labourage, 22 septembre 1844. — Rapport sur le concours départemental, octobre 1844. — Séance du 14 mars,—du 16 mai 1845.—Extrait des séances de la Société depuis 1842 jusqu'à 1846, par M. Lair, secrétaire. — Concours de labourage. — Séance du 21 novembre. — Séance du 20 mai,—du 30 août.

CALAIS. Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts, années 1841, 1842, 1843. — Almanach de la ville et du canton de Calais 1846. — Programme des prix pour 1847.

CHALONS. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1845.

CHATEAUROUX. Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre, 1844-1845, deuxième partie de 1845—1846, première partie.

DOUAI. Société royale et centrale. Séance du 24 août, du 5 octobre, du 2 novembre 1845. — Pétition aux

chambres sur la navigation intérieure. — Extrait des procès-verbaux; partie agricole. — Programme des prix. — Rapport du secrétaire. — Mémoire de la Société 1843-1844. 1 volume in-8°.

DRAGUIGNAN. Société d'agriculture et du commerce du département du Var, quatrième série, T. 1. Introduction. Janvier, février et mars, n° 2.

EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. T. 5, deuxième série. — T. 6.

FALAISE. Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise. — Annuaire pour la dixième année 1845, — deuxième trimestre 1846 — Rapport concernant le chemin de fer de Paris à Cherbourg.

LE MANS. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Titres et dernier trimestre du T 6, — quatrième trimestre 1844.

LILLE. Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts. Programme des prix, année 1844. — Programme des prix pour 1847 et 1848.

— Annales de la Société d'horticulture du département du Nord, 1844, premier, deuxième et troisième trimestres 1845.

LIMOGES. Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges. T. 23, n° 1. — Mémoire sur la conservation des bois et forêts de la France, par Alluaud aîné. — T. 24, n° 2.

MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts, 1842 à 1845.

MELUN. Société d'agriculture. Mémoires, rapports, analyses et notices autérieurs à 1845.

METZ. Mémoire de l'académie royale de Metz, vingt-sixième année 1845 — année 1845-1846.

MÉZIÈRES. Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, année 1845, nos 1, 3, à 11, année 1846, nos 1 à 11.

MONS. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. T. 5, deuxième livraison.

MULHOUSE. Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nos 93, 94. — Programme des prix pour 1847.

NANCY. Société royale et centrale d'agriculture. — Réclamation de l'agriculture française près des chambres. — Le bon cultivateur, 1845, n° 12, — vingt-cinquième année, n° 6 à 12, — vingt-sixième année, 1 à 8.

ORLÉANS. Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Bulletins T. 1, nos 1 à 6.

PARIS. Journal de la Société de la morale chrétienne. T. 3, complet. T. 4, complet. T. 5, complet. T. 6, nos 2 à 6. Vingt-cinquième séance générale.

— Athénée des arts. — Compte-rendu des travaux de la session de 1845 à 1846.

— Société royale et centrale d'agriculture. — Bulletin des séances de la Société T. 5, nos 1 à 4. — Lettre de renseignement. — Concours pour de bonnes observations sur les insectes nuisibles.

— Congrès central d'agriculture, première session, compte-rendu 1844, deuxième session, 1 volume in-8°. — Liste des délégués. — Séance du 12 mai 1845. — Programme de la deuxième session. — Vœux émis par le congrès central.

— Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Programme des prix.

— Société française pour la conservation des monuments historiques. — Congrès archéologique. — Programme de questions.

PARIS. Société royale d'horticulture. — Compte-rendu des travaux de la Société depuis l'exposition de 1844, par Bailly de Merlieux, 1845.

— Société séricicole. — Annales, neuvième volume, année 1845.

— Journal du génie civil. T. 14, août, septembre et octobre. T. 15, novembre et décembre 1846.

ROUEN. Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure. — Statuts réglementaires de cette société. — T. 2, n° 8, 1845. — Rapport sur la pomologie, quatrième cahier, 1646.

REIMS. Académie de Reims. — Compte-rendu des séances. T. 3, 4.

RHODEZ. Société d'agriculture de l'Aveyron. — Concours pour la prime départementale instituée en 1843 en faveur de l'agriculture, 1843.

SAINT-POL. Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol. — Rapport sur l'entrée du sésame.

SAINT-QUENTIN. Société académique de Saint-Quentin. — Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne, deuxième série. T. 1 et 2.

TROYES. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. — Rapport fait par M. Salmon sur le semoir-charrue de M. de Chavaudon. — Mémoires de la Société, premier trimestre 1846.

VILLE DU QUESNOY. Rapport de la commission nommée dans le sein du conseil municipal au sujet du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut par la Rhonelle.

Congrès des agriculteurs du Nord de la France. — Statuts de l'association. — Première session.

Publication de l'association de Bordeaux sur la question du libre-échange, n° 1.

OUVRAGES ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

La Revue agricole, nos 74 à 92, 93 à 99.

Le cultivateur, journal des progrès agricoles, année 1845, volume complet. — année 1846, nos 1 à 11.

Journal des haras. T. 38, nos 1, 3 à 6. — T. 39, complet — T. 40, nos 1, 2, 3, 4, 6. — T. 41, nos 7, 9, 10, 11, 12.

Annales des haras et de l'agriculture, premier volume 1845, complet, — deuxième volume 1846, nos 1 à 10.

La Normandie agricole. T. 2, nos 7 à 12. — T. 3, complet. — T. 4, nos 1, 2, 3.

Ministère de l'agriculture et du commerce. — Avis aux cultivateurs. — Altération des pommes de terre. — Organisation de l'agriculture.

SOUSCRIPTIONS ET ABONNEMENTS.

Archives du Nord.

Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre, par Madame Clément née Hémery.

TABLE

des matières contenues dans ce volume.

MÉMOIRES.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Sciences et Arts

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME HUITIÈME.

Utile dulci.



VALENCIENNES,
IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.
1847.

ASSOCIATION

POUR

LA DÉFENSE DU TRAVAIL NATIONAL.

QUESTION DU LIBRE ÉCHANGE.

Lorsque l'on souleva la grave question de la liberté des échanges, la Société d'Agriculture crut qu'il était de son devoir d'intervenir. Elle nomma un commission qu'elle chargea de lui proposer la ligne de conduite qu'elle aurait à suivre dans cette circonstance (1). Cette commission se réunit plusieurs fois.

A la même époque, la Chambre de Commerce de Valenciennes avait aussi nommé une commission à l'effet d'organiser la défense du travail national (2).

(1) Cette commission était composée comme suit : MM. Edouard Grar, président, Cornu, Delanoue, Prignet et Duchataux, secrétaire.

(2) Cette commission était composée comme suit : M. De Bail-

— Cette commission, par une circulaire, en date du 19 octobre 1846, invita tous les intéressés à se réunir en assemblée générale. Cette circulaire était ainsi conçue :

Monsieur,

Notre Agriculture et notre Industrie sont en ce moment en butte à des attaques aussi injustes que passionnées.

Au système de protection qui nous régit, on veut substituer la théorie *du libre échange*. Paris et quelques villes du Midi, ont fait dans ce but d'imposantes manifestations.

Cette théorie, fille de l'*Angleterre*, ne tend à rien moins qu'à étouffer la production française, afin de décerner, sans partage, à sa mère-patrie le sceptre de la souveraineté commerciale.

Le Comité provisoire, constitué à Valenciennes pour la défense du Travail national, fait appel à tous ceux qui partagent ses convictions et ses vues, et les invite à se réunir à l'effet de participer à la composition et à l'organisation d'un Comité définitif et d'arrêter en commun les mesures que réclame la gravité des circonstances.

La réunion aura lieu le samedi 24 octobre, à deux heures précises, dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Vous êtes instamment prié, M. , de vouloir bien y assister.

Agréez, M. , l'assurance de notre considération.

Les Membres du Comité provisoire.

---

liencourt, président, D. Blanquet, Carlier-Mathieu, membres de la Chambre de Commerce, Lebret, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines à charbon d'Anzin, Ad. Leclercq, maître de forges, Nicolle-Carpentier, fabricant de toile.

Par suite de cette convocation, une première réunion générale eut lieu, qui n'eut d'autre objet que de constituer un comité définitif. Pour former ce comité, les deux commissions, nommées par la Chambre de commerce et la Société d'Agriculture, furent invitées à se réunir, avec la faculté de s'adjoindre, s'il en était besoin, de nouveaux membres.

Ces deux commissions se réunirent en effet, et constituèrent, comme suit, le comité valenciennois pour la défense du travail national (1).

MM. De Bailliencourt, président de la Chambre de Commerce, *président*.
Ed. Grar, vice-président de la Société d'Agriculture, *vice-président*.
D. Blanquet, membre de la Chambre de Commerce et associé-libre de la Société d'Agriculture.
Carlier-Mathieu, idem.
Cornu, membre de la Société d'Agriculture.
Delanoue, idem.
Gouvion, correspondant de la Société d'Agriculture.
Lebret, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines à charbon d'Anzin, *trésorier*.
Ledieu, brasseur.
Leclercq, maître de forges.
E. Lefebvre, banquier.
Nicolle, fabricant de toile.
Prignet, membre de la Société d'Agriculture.
Renard, membre de la Chambre de Commerce.
Duchataux, membre de la Société d'Agriculture, *secrétaire*.

---

(1) Par délibérations des 27 octobre 1846 et du 10 mars 1847.

La Société d'Agriculture, suffisamment représentée dans le comité, a pensé qu'il lui convenait de s'abstenir dans la question du libre échange, pour laisser à ce comité toute sa liberté d'action. Elle n'intervient que pour lui prêter son concours dans les circonstances où le comité croit utile de le réclamer. C'est ainsi qu'elle a autorisé l'un de ses vice-présidents à faire partie du comité central pour la défense du travail national, et qu'elle a délégué deux de ses membres auprès du congrès central d'agriculture où la question du libre échange devait être discutée.

Par suite de cet accord, ont été délégués auprès du comité général : *par la société*, M. Ed. Grar ; — *par le comité*, MM. Blanquet, V. Duchataux, Carlier, Gouvion, Lebret et Renard ; et, auprès du congrès central d'agriculture : MM. Ed. Grar et Duchataux.

Par les motifs énoncés ci-dessus, la Société a cru convenable de donner place dans ses mémoires aux travaux du Comité valenciennois, et de réunir ainsi tous les travaux que ses membres ont dû faire à divers titres.

COMITÉ

INSTITUÉ A VALENCIENNES

POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL NATIONAL.

Séance publique du 16 novembre 1846.

La séance est ouverte à onze heures et demie, dans une des salles du Palais-de-Justice, à Valenciennes. Le bureau est composé de MM. DE BAILLIENCOURT, président de la chambre et du tribunal de commerce, *président;* — ED. GRAR, vice-président de la société d'agriculture, *vice-président;* — LEBRET, associé-régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin, *trésorier;* — Désiré BLANQUET, membre du conseil-général des manufactures et de la chambre de commerce de Valenciennes; — CARLIER-MATHIEU, maire de la ville de Valenciennes, membre de la chambre du commerce; — CORNU, membre de la société d'agriculture; — DELANOUE, membre de la société d'agriculture; — LECLERCQ, maître de forges, à Trith-St.-Leger; — A. PRIGNET, ancien vice-président du conseil des prud'hommes, juge-suppléant au tribunal de commerce; V. DUCHATAUX, avocat, membre de la société d'agriculture, *Secrétaire-Rapporteur.*

La majeure partie des cultivateurs et des industriels assistent à cette séance.

M. le président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Permettez-moi, en ouvrant la séance, de vous rappeler très-succintement les faits qui ont précédé cette réunion.

Vous aviez été justement alarmés des démonstrations réitérées faites par les partisans du libre-échange. Vous vous êtes réunis spontanément pour exprimer vos inquiétudes et, avant de vous séparer, vous avez institué un comité définitif chargé de prendre les mesures qu'il croirait nécessaires dans l'intérêt général, et de vous faire, dans le plus bref délai, un rapport sur la question qui préoccupe tous les esprits.

Nous avons donc étudié consciencieusement la question du libre-échange; nous l'avons examinée avec les plus grands soins sous les différentes faces qu'elle présente. Nous venons aujourd'hui vous soumettre notre travail et appeler la discussion publique sur les conclusions que nous avons cru devoir formuler. Cette discussion est importante. Si, après avoir entendu les différentes objections qu'on pourrait nous opposer, vous adoptez néanmoins le manifeste que nous vous proposons, et dont tout à l'heure j'aurai l'honneur de vous donner lecture, notre opinion deviendra celle du pays tout entier que vous représentez ici, et nécessairement elle acquerra un grand poids.

Vous remarquerez, messieurs, en entendant le rapport qui va vous être fait au nom du comité, que dans l'examen de la question qui nous était soumise, nous nous sommes préoccupés beaucoup plus encore des intérêts généraux du pays que des intérêts particuliers de notre arrondissement. Nous savons, en effet que l'intérêt particulier de chaque ville ou de chaque province, si respectable qu'il soit, doit toujours néanmoins être subordonné à l'intérêt général. Si donc, à la suite des re-

cherches que nous avons faites, nous avions été amenés à penser que le libre-échange dût procurer à la France des avantages véritablement grands et dignes de quelques sacrifices, nous aurions, messieurs, regardé comme un devoir de vous l'avouer franchement. Mais il est loin d'en être ainsi. Nous sommes au, contraire intimement convaincus que si l'application des doctrines professées par les libres-échangistes aurait pour effet de ruiner la prospérité de notre arrondissement, elle ne serait pas moins funeste à la France presque tout entière. C'est, messieurs, ce que nous espérons avoir démontré dans notre rapport.

J'invite M. le Secretaire-Rapporteur du comité à vous en donner lecture.

RAPPORT FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS DE L'ARRONDISSFMENT.

Messieurs,

Il y a quelques mois à peine, nous assistions au dénouement d'une de ces grandes luttes de la presse et de la parole qui chez un peuple voisin précèdent l'adoption de toute mesure importante, et qui font décréter par l'opinion publique les réformes que le temps a rendues nécessaires, bien avant que les pouvoirs législatifs ne viennent les consacrer par un vote solennel. Les lois qui si long temps avaient assuré à l'aristocratie britannique la conservation d'une splendeur inouie, ces lois dont l'Angleterre avait fait la base de son système économique et que naguère encore on regardait comme inébranlables, les lois des céréales enfin étaient abolies aux applaudissements d'un peuple tout entier. Jusque là l'industrie anglaise avait demandé exclusivement au sol du pays la sub-

sistance de ses armées de travailleurs ; désormais elle appellera la concurrence étrangère et fera au commerce des céréales l'application de ce principe de la liberté absolue des échanges dont ses chefs voudraient assurer à leur profit le triomphe universel.

Un pareil spectacle, il faut l'avouer, messieurs, était bien digne de fixer les regards du monde : à tous les peuples il devait offrir un intérêt immense ; mais nous surtout, nous qui aspirons à lutter quelque jour contre l'industrie de l'Angleterre non moins glorieusement que nos pères n'ont lutté contre ses armées, nous devions y chercher de hauts enseignements et demander à l'expérience de nos rivaux les moyens d'arriver comme eux au faîte de la puissance industrielle en évitant, s'il se peut, les écueils où tant de fois ils ont failli échouer.

Et cependant tel n'a pas été le sentiment de tous ceux que leur position ou leur talent appelait à étudier ces graves questions. Il s'est trouvé en France des hommes d'une science reconnue, d'un patriotisme incontestable sans doute, mais qui aveuglés par des illusions généreuses, n'ont pas hésité à croire sans réserve à la sincérité des protestations libérales des réformateurs anglais. Dans l'abandon de la loi des céréales ils n'ont voulu voir que la rétractation d'un système économique mauvais selon eux, nullement l'adoption d'une mesure politique impérieusement exigée par une industrie aux abois ; dans cette expression nouvelle de *liberté des échanges*, ils ont cru entrevoir le symbole de la fraternité des peuples, et n'ont pas voulu reconnaître un de ces mots de ralliement que les chefs de parti inscrivent sur leur drapeau pour entraîner les masses et émouvoir les cœurs généreux. Bien plus ils ont voulu, ils veulent faire à la France l'application plus ou moins prochaine de ce système de liberté industrielle, si bien approprié peut-être aux intérêts de l'Angleterre, si incompatible avec les nôtres. A leur voix, des populations se sont émues, des associations se sont formées, des attaques violentes ont été diri-

gées contre notre industrie, et nous voyons chaque jour les publications qu'ils inspirent préconiser les théories anglaises et décrier le système économique qui a jusqu'ici assuré la prospérité de la France.

De pareilles attaques ne pouvaient, messieurs, vous trouver indifférents. Les hommes qui en moins de trente années ont par leurs travaux agricoles doublé la valeur du sol de leur pays, qui dans ce court espace de temps ont fait faire à leur industrie des progrès tels que jamais aucun peuple n'en avait présenté d'aussi rapides, ces hommes ne pouvaient de sang-froid entendre calomnier leurs efforts. Vous vous êtes donc réunis pour aviser aux moyens de défendre vos intérêts, et, en présence de certaines expressions employées par nos adversaires, j'aurais presque le droit de dire votre honneur. Vous avez nommé un comité chargé de se mettre en rapport avec les comités des villes voisines et surtout avec le comité central de Paris, chargé en même temps de diriger vers un même but les efforts communs. Vous avez désiré enfin que les hommes honorés de votre confiance, après s'être assurés du véritable état des choses, vinssent vous signaler les dangers qui selon eux résulteraient infailliblement de la mise en pratique des doctrines professées par les ligueurs français. C'est cette dernière mission que, malgré mon insuffisance, je viens, messieurs, au nom du comité, essayer de remplir aujourd'hui.

Demandons nous d'abord ce qu'il faut entendre par ces mots: *Liberté des échanges!*

Si nous adoptons la réponse donnée par les amis du système qu'ils servent à désigner, nous dirons que le libre échange serait un état général dans lequel chaque peuple échangerait librement avec ses voisins les produits de son sol ou de son travail pour la production desquels la nature ou une aptitude spéciale lui assurerait des avantages particuliers. — Ainsi, par exemple, disent les libres-échangistes, les Etats-Unis pro-

duisent du coton en abondance, le sol de la France est généralement fertile en vin, que les deux peuples échangent librement leurs produits, et ils augmenteront réciproquement leur bien-être. Les manufactures de Lyon tissent les plus belles soieries du monde, les forges du comté de Lancastre livrent d'énormes quantités de fer à bon marché, échangeons aussi ces produits et, par ce nouvel échange, notre bien-être deviendra plus grand encore.

Il y a dans ce système, nous le reconnaissons, quelque chose qui séduit au premier coup-d'œil. D'abord, il est d'une extrême simplicité, et paraît indiqué par la nature elle-même. Puis, si l'on ne demande au sol de chaque contrée que les productions qu'il est naturellement porté à donner sans effort, si l'on demande à chaque peuple les objets seulement qu'il confectionne le mieux, et en plus grande quantité, toutes choses diminueront de valeur et la consommation en deviendra par conséquent accessible à un plus grand nombre de personnes. Nous le répétons, présenté de cette manière, un pareil système est fait pour séduire, car il a tous les dehors de la vérité. Mais voyons cependant ce qui se passe dans la nature, et parlons d'abord des productions agricoles.

Si l'on compare la France aux États-Unis, à l'Inde, à l'Egypte, aux régions tropicales, sans doute il sera facile de trouver dans un de ces pays des productions inconnues à l'autre et partant il pourra y avoir lieu à des échanges véritablement avantageux à l'un et à l'autre peuple ; et ces échanges seront d'autant plus nombreux, d'autant plus profitables, que le commerce sera plus libre. Mais en sera-t-il de même si les deux pays, que l'on suppose en relations d'échange, ont un sol d'une nature peu différente, qui donne de part et d'autre des productions analogues ? Evidemment non. Si, dans ce cas, les deux sols sont également fertiles, également bien cultivés, placés dans les mêmes conditions économiques, il n'y aura pas d'échanges ou il y en aura très-peu. Si, au contraire, l'un

de ces pays a un sol d'une fertilité plus grande ou des cultivateurs plus habiles, ou s'il se trouve dans de meilleures conditions économiques, ses productions, coûtant moins, seront achetées de préférence par les habitants du pays voisin : l'agriculture de ces derniers en souffrira nécessairement, et bientôt ils verront tarir une de leurs sources de travail. Eh bien! cette analogie extrême de productions, c'est justement le cas qui se présente le plus généralement en Europe. On y trouve des pays sans doute où la culture de quelques denrées a été plus développée, il n'en est guère dont certaines productions soient exclusivement indigènes. Les chanvres de la Russie septentrionale croissent fort bien sur les rives de la Loire, et les prairies de la Normandie pourraient ne le céder en rien aux pâturages de la Suisse ou de l'Angleterre. Mais si les productions sont les mêmes à peu près dans chaque pays, les prix de revient sont bien différents. Les serfs de la Russie, mal nourris, mal vêtus, ignorants de la plupart des jouissances de la vie, cultivant gratuitement, pour le compte de leur seigneur, une terre d'ailleurs peu chargée d'impôts, produisent à bien meilleur marché que nos agriculteurs libres, civilisés et assujettis à des charges un peu lourdes. Sous l'empire du libre échange, les productions de la Russie auraient donc sur les nôtres l'avantage immense du bon marché : nos agriculteurs souffriraient beaucoup de cette concurrence sans limites, et leur travail serait moins rétribué, si toutefois ils pouvaient travailler encore.

Ce que nous venons de dire des productions agricoles, s'applique à bien plus forte raison aux produits de l'industrie humaine. Dans le domaine du travail on ne rencontre pas, comme dans le domaine de la nature, des zônes assignées aux productions diverses, des obstacles physiques insurmontables même au génie courageux et entreprenant. Tout produit industriel peut être créé par tous : à l'industrie d'un peuple il n'est pas plus de bornes qu'à son courage et à son intelligence. Qui donc oserait soutenir que nos ouvriers et nos ingénieurs

soient naturellement inférieurs aux ingénieurs et aux ouvriers anglais? Ce qu'on fait à Manchester ou à Birmingham ne peut-on le faire aussi bien à Rouen? Est-il donc une carrière dans laquelle la France n'ait eu ses hommes éminents? Est-il une branche d'industrie qui ne se soit enrichie de ses découvertes?

Mais s'il n'est pas d'aptitude naturelle pour tel ou tel genre de travail, il peut y avoir pour les peuples comme pour les individus des habitudes contractées et des talents acquis: il peut y avoir surtout des situations économiques plus ou moins favorables qui, indépendamment de l'habileté du fabricant, influent sur le prix de revient des mêmes produits. De là des différences importantes dans la valeur commerciale des mêmes objets, des causes permanentes de supériorité et d'infériorité relatives entre des producteurs rivaux. De là parfois impossibilité pour un peuple de développer son industrie en présence de l'industrie mieux organisée d'un peuple voisin.

Mais sont-ce là des obstacles insurmontables et des causes sérieuses de découragement? Parce que le travail rapporte moins, faut-il l'abandonner? Faut-il renoncer à produire parce que la production est moins lucrative? Non, certes, car les obstacles créés par l'homme, l'homme peut les combattre et les surmonter: avec de la persévérance on forme des ouvriers et des ingénieurs, et quant aux causes d'infériorité résultant d'une mauvaise situation économique, un bon gouvernement les découvre et les fait disparaître. Mais pour établir l'équilibre là où on le croyait impossible, pour doter un peuple de sources de travail jusque-là inconnues chez lui, il faut du temps et des efforts persévérants. En industrie surtout, le progrès n'est pas l'œuvre des individus, c'est celle des générations. D'ailleurs toute industrie nouvelle, avant d'arriver au développement dont elle est susceptible, a ses mauvais jours à traverser. Faible d'abord et presque improductive, que deviendrait-elle si on l'abandonnait à ses minces ressources, si on la livrait sans défense aux attaques irrésistibles de rivaux jaloux, riches

d'une habileté et d'une expérience séculaires? Impuissante encore et incapable de soutenir même l'apparence d'une lutte, où donc trouverait-elle un marché et des consommateurs pour ses produits? Les débouchés dont elle a un besoin urgent et que sans secours elle ne saurait trouver, il faut donc les lui assurer: et pour cela il n'est qu'un moyen, c'est de fermer d'abord le marché intérieur aux produits similaires de l'étranger, puis de le leur ouvrir plus tard[1], mais en les grevant de droits différentiels plus ou moins considérables, suivant les lieux et les circonstances. C'est en cela que consiste le système protecteur. Mais ce système doit-il n'avoir point de terme? Appliqué une fois, doit-il l'être toujours? Qui donc voudrait le soutenir? La protection est due à ceux-là seulement qui ne peuvent s'en passer, et naturellement elle doit cesser le jour où les progrès, amenés par la concurrence intérieure, par l'habitude d'un même travail ou par d'heureuses réformes législatives. permettent enfin à l'industrie nationale de lutter avantageusement contre le travail étranger. Jusque-là la protection doit être maintenue, variable suivant les circonstances, mais toujours suffisante.

C'est là ce que dans tous les temps a fort bien compris le gouvernement anglais, et si le simple exposé du système protecteur n'en rendait pas la justesse évidente pour tout esprit raisonnable, c'est à l'Angleterre même que nous irions demander la démonstration pratique des vérités que nous défendons. Quelles sont donc chez nos voisins les industries les plus florissantes, celles dont la prospérité ne saurait trouver de bornes que dans son excès même? Le tissage du coton, du lin, de la laine, l'exploitation des mines de fer et de houille, la construction des machines et des vaisseaux, la navigation surtout, source féconde de grandeur et de puissance qui, dans une lutte gigantesque de vingt-cinq années a rendu les rivages britanniques inexpugnables au génie de nos généraux et à l'héroïsme de nos soldats. Et ces industries magnifiques, dont le développement colossal étonne aujourd'hui l'imagination, sont-elles

donc exclusivement naturelles au sol de l'Angleterre, ou du moins ont-elles été de temps immémorial l'attribut de ses populations? Mais la nature ne semblait-elle pas avoir assigné de préférence aux Etats-Unis la fabrication des articles de coton? Au seizième siècle encore, les toiles et les draps de la Flandre n'allaient-ils pas vêtir l'Angleterre elle-même? Et sur toutes les mers du globe, Venise, Gènes, le Portugal, la Hollande, n'envoyaient-ils pas leurs vaisseaux quand le pavillon ang lais était encore inconnu? Cette prospérité inouie, que tous nous admirons, que nous envions peut-être, mais que certainement nous saurons conquérir, n'est-elle pas l'œuvre de la prohibition, de la prohibition poussée trop souvent jusqu'à la violence, jusqu'à l'oubli de la justice et de l'humanité? Sur le sol britannique, les industries du lin et de la laine sont venues avec les ouvriers de la Flandre attirés au prix de l'or et dénationalisés par l'appât du gain. Achetées au prix de sacrifices énormes, elles ont vécu et grandi à l'ombre de la prohibition, elles ont pris racine enfin sur une terre si longtemps ignorante de leurs richesses. A leurs côtés est venu tout naturellement se placer l'industrie du coton, dès que le coton a paru sur les marchés de l'Europe, et, comme ses aînées, elle a prospéré par la prohibition. Puis, le besoin de machines plus parfaites a suscité le génie des inventeurs, et comme il ne fallait pas que ces admirables instrumens de production allassent porter à l'étranger le secret de la grandeur nationale, la mort des traîtres est venue frapper le constructeur oublieux des intérêts de son pays, comme elle frappe le soldat infidèle à son drapeau. Mais ce n'était pas assez encore: à une industrie gigantesque, il fallait une marine toute puissante, et le génie de Cromwell vint doter sa patrie de cet acte célèbre de navigation, source de tant de richesses et de tant de crimes pour le commerce britannique.

Mais pourquoi donc aujourd'hui vouloir renoncer à un système si prodigue d'opulence et de grandeur? Pourquoi rétracter des opinions séculaires? Pourquoi venir avec des regrets hypocrites exalter des théories victorieuses d'hier, si

longtemps combattues avec une vigueur peu scrupuleuse? Parce qu'au delà de la légitimité, il y a l'abus du développement industriel; parce qu'à une production sans frein, il faut un marché sans limites; parce que cet édifice colossal menace de s'écrouler sous son propre poids; parce qu'avec des capitaux énormes, des machines d'une perfection presqu'idéale, des communications rapides comme la pensée, des ouvriers sans repos et quelquefois sans pain, on peut tenter toutes les entreprises et défier toutes les rivalités; parceque l'Angleterre enfin sur le champ de bataille de l'industrie est prête à soutenir la lutte et parce que nous ne le sommes pas.

Que fait-on alors pour provoquer cette rivalité sans entraves, dont on sait bien qu'on recueillerait tous les bénéfices? On proclame bien haut la liberté absolue des échanges; on appelle une concurrence que l'on sait bien être impossible; on feint de vouloir nous ouvrir un marché où l'on sait bien cependant que nous ne trouverions pas d'acheteurs. Et, par ces démonstrations peu sincères, on se flatte de séduire des esprits plus accessibles au charme des théories qu'à l'aridité des détails pratiques, d'entraîner des cœurs toujours prêts à battre au nom de la liberté, d'obtenir enfin d'un instant d'inattention, l'accès des marchés de l'Europe continentale, ce rêve perpétuel de l'industrie insulaire. Mais si les anglais sont si convaincus des avantages d'une liberté commerciale absolue, sans réciprocité, que ne nous en donnent-ils l'exemple? si les droits protecteurs ont des conséquences si funestes, pourquoi donc en frapper encore nos produits? Pourquoi ces droits sur les soieries, sur les vins de la France? si le monopole est si désastreux pour les monopoleurs, pourquoi donc l'Angleterre conserve-t-elle celui de ses immenses colonies? si la liberté du commerce doit être absolue, sans doute elle doit s'étendre jusqu'au pavillon: pourquoi donc alors ne pas avoir déjà révoqué l'acte de navigation? Mais disent les libres-échangistes, on abolit les lois des céréales, on appelle les blés étrangers: c'est-dire qu'on veut des subsistances à bon marché pour abaisser

encore le salaire, s'il n'a pas atteint les dernières limites de la réduction ; et cette mesure qu'on nous représente comme l'application d'un principe fécond de liberté, c'est le complément d'une organisation industrielle déjà inébranlable, c'est le dernier et le plus énergique des préparatifs de la lutte que l'on veut engager.

Vous l'avez donc reconnu, messieurs, ces protestations libérales, ces appels à la fraternité des peuples n'ont au fond rien de sérieux ; ce sont des pièges habiles tendus à l'industrie du continent, et ils n'ont d'autre but que d'inaugurer une concurrence sans frein dont l'issue est facile à prévoir. Nous ne pouvons ici faire le parallèle de la puissance industrielle des différents états de l'Europe ; mais il nous est du moins facile de comparer les ressources de l'industrie britannique à celles dont nous pouvons disposer, et c'est ce que j'essayerai de faire en peu de mots, si vous voulez bien me le permettre.

Il n'est parmi vous, messieurs, personne qui l'ignore, l'habileté des ouvriers, des ingénieurs, du manufacturier qui les emploie, est en industrie sans doute une des principales conditions de succès, mais ce n'est pas la seule, et peut-être même n'est-ce pas toujours la plus importante. Le prix de revient des produits, et par conséquent leur valeur commerciale, dépend, en effet, de différentes circonstances dont les principales sont :

Le prix des matières premières,

Le prix des machines composant l'outillage de la manufacture,

Le prix de la main-d'œuvre,

Le prix de l'argent, c'est-à-dire l'intérêt commercial,

La multiplicité et la rapidité des voies de communication,

Enfin la somme des impôts et leur mode de répartition,

Eh bien ! en France, les matières premières coûtent plus, soit parce que notre agriculture est moins avancée, soit parce qu'en général les droits d'importation sont plus élevés ; nos constructeurs de machines travaillent peut-être aussi bien que les constructeurs anglais, mais ils sont forcés de vendre plus cher ; le salaire de nos ouvriers n'est peut être pas nominalement plus considérable, mais il l'est davantage en réalité, parce que chez nous le numéraire est moins abondant ; en Angleterre l'industrie emprunte partout à 3 °/₀, notre industrie paye 6, notre agriculture 7 °/₀ (1) ; nos voies de communication sont pour ainsi dire arriérées d'un siècle, à tel point que si nos mines de houille voulaient envoyer leurs produits aux forges de St-Dizier, les frais de transport s'éléveraient plus haut que le fret perçu pour transporter aux Etats-Unis la même quantité de combustible ; enfin nos impôts sont plus lourds et moins favorablement répartis.

Est-ce donc en présence d'une pareille situation économique que nous pourrions appeler sur nos marchés la concurrence anglaise ? et n'y aurait-il pas folie à proclamer cette liberté des échanges, dont l'adoption équivaudrait pour nous à un suicide industriel ? Un ministre imprudent l'a presque réalisé autrefois ce rêve aujourd'hui tant vanté : en vertu du traité de 1786 (2) les marchandises anglaises ont pu presque sans entraves franchir nos lignes de douanes, et dans nos villes in-

---

(1) En comptant les commissions, frais d'actes, etc, etc.

(2) Traité de navigation et de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, conclu sous le ministère de M. de Vergennes, le 26 septembre 1786, ratifié le 10 novembre. Les négociateurs furent pour la France le chevalier Gérard de Rayneval, conseiller d'état et pour l'Angleterre M. Eden, membre du conseil privé et du parlement britannique. Ce traité fut rompu par la Convention le 1er mars 1793. Le texte en a été inséré dans la collection de Martens.

dustrielles on se rappelle encore avoir vu nos ouvriers errant sur les places publiques, demander à la charité le pain que leur travail ne pouvait plus leur donner. La liberté des échanges ! elle a reparu encore en 1815 à la suite des armées étrangéres et nous avons vu en quelques mois crouler les manufactures que le génie impérial avait créées. Et depuis si l'industrie a reparu chez nous plus florissante que jamais, c'est à l'abri des tarifs protecteurs qu'il fallut bien s'empresser de relever quand revint l'indépendance nationale.

Cependant les économistes hostiles au système de la protection prennent assez facilement leur parti des désastres que causerait infailliblement l'application actuelle de leurs doctrines. Si, disent-ils, nous devons perdre d'un côté à la pratique de la liberté commerciale, nous réparerons facilement nos pertes par l'accroissement rapide des transactions de toute espèce; quelques unes de nos industries souffriront sans doute, mais les autres prendront un développement inconnu jusqu'ici et leur prospérité compensera au centuple les pertes que l'on n'aura pu éviter; il y aura en un mot déplacement, mais aussi accroissement de travail. Telle est la réponse un peu vague que l'on oppose à des craintes trop bien justifiées. Mais que l'on ne demande pas aux libres-échangistes d'indiquer avec une apparence d'exactitude les sources probables et l'étendue de ces avantages problématiques : ils se renfermeraient dans leurs formules scientifiques, ou répondraient que s'il est facile de prévoir les maux qu'entraînera une révolution industrielle, il ne l'est pas également de déterminer les résultats précieux que l'on doit en attendre. C'est-à-dire que dans leurs tentatives d'application d'un système jusqu'ici impratiqué, ils marchent en aveugles, ou tout au moins prennent leurs conjectures pour des certitudes; c'est-à-dire que forts de leurs calculs abstraits ils ne veulent tenir aucun compte des faits, qui cependant en pareille matière ont pour le moins autant de valeur que les inductions trop souvent peu justifiées de la théorie. Au surplus cette réserve se conçoit fort bien, et nos écono-

mistes tout habiles qu'ils sont, seraient certainement fort embarrassés de résoudre ce problème d'une manière satisfaisante. Quels sont en effet ceux de nos produits que l'industrie ou l'agriculture étrangère ne puisse aujourd'hui fournir plus avantageusement que nous? Les céréales, les lins, les chanvres de la Russie, les laines de la Saxe, les sucres de l'Inde et du Portugal, les fers de la Suède, de l'Angleterre, de la Belgique; les houilles, les tissus de lin, de laine, de coton, les machines de l'Angleterre, tous ces produits ne se vendent-ils pas à plus bas prix que les produits similaires de l'agriculture, ou de l'industrie française? Et quand nous aurons compromis ou perdu toutes ces sources de travail qui font aujourd'hui la richesse du pays entier, qui dans leur ensemble présentent un développement industriel digne de la puissance et du génie d'un grand peuple, que nous restera-t-il donc? Les vins, la soie, et quelques articles de luxe ou de mode qui forment ce que dans le commerce on désigne sous le nom d'Article de Paris. Certes nous ne voulons pas méconnaître l'importance de ces produits, nous savons combien ils sont dignes de la sollicitude qu'ils inspirent, mais on l'avouera sans doute, la France serait bien déchue le jour où ils composeraient toute sa fortune.

Au reste, messieurs, lors même que ces trois branches de production seraient à elles seules capables de suffire à l'activité industrielle du pays, lors même qu'aux pertes immenses que le libre-échange amènerait à sa suite, on nous indiquerait des compensations certaines et suffisantes, ce que jusqu'ici l'on n'a pu faire, nous ne pourrions encore sans nous préparer des regrets éternels abandonner la voie heureuse dans laquelle nous marchons enfin à grands pas. Il est une considération décisive que les partisans du libre-échange oublient trop facilement: c'est qu'un peuple n'est grand qu'à la condition d'être complet, c'est-à-dire, de créer par lui-même les objets principaux de sa consommation. De la diversité des aptitudes industrielles d'une population naît la force de sa nationalité,

et surtout, il est des choses de première nécessité qu'un pays ne saurait renoncer à produire sans compromettre son indépendance. Certes, ils seraient bien mal inspirés ceux qui pour donner satisfaction à un principe d'économie tout au moins contestable, nous conseilleraient d'abandonner la production du fer et de la houille ou la construction des machines. Que deviendrait la puissance de la France le jour où il lui faudrait demander à l'étranger les armes nécessaires à sa défense? Que deviendrait notre marine, le jour où il nous faudrait aller à prix d'or mendier le rebut des machines anglaises? Qu'on le remarque bien, messieurs, car il y a entre ces faits une corrélation qu'il importe de ne pas oublier, quand la France a été grande dans la guerre, elle était grande aussi dans l'industrie, et derrière ses armées victorieuses elle avait ses armées de travailleurs non moins admirables et non moins dévouées à la gloire de la patrie.

Messieurs, il est maintenant un autre ordre d'idées sur lequel nous devons tout spécialement appeler votre attention. Jusqu'ici nous avons parlé des conséquences désastreuses que le libre-échange entraînerait pour la fortune du pays; nous vous avons montré l'intérêt général profondément lésé, nos plus belles industries ruinées par la concurrence étrangère, notre avenir comme nation gravement compromis: il nous reste à vous parler de la position de nos travailleurs sous l'empire de la liberté commerciale. Ici la question qui nous occupe acquiert des proportions immenses et s'élève à la hauteur d'une question d'humanité. Si pour le manufacturier-propriétaire c'est une question de fortune, c'est pour l'ouvrier une question de vie et de mort.

Si l'on en croit les partisans du libre-échange, la réalisation de leurs doctrines va inaugurer enfin pour les travailleurs une ère d'aisance et presque de richesse relative. La liberté industrielle aura pour effet immédiat d'abaisser considérablement le prix de toutes choses, et les objets au moins qui constituent

le bien-être matériel deviendront facilement accessibles à tout homme laborieux. Malheureusement ceux qui se bercent de cet espoir trop peu justifié oublient d'expliquer comment l'ouvrier dont l'industrie aura été ruinée par la concurrence étrangère trouvera du travail et pourra gagner assez pour acheter même à bas prix les choses dont il aura besoin. Il est vrai, dit-on, que l'on pourra abandonner les branches de travail devenues improductives et affluer vers celles où le besoin de bras se fera le plus sentir. Mais oublie-t-on ce qu'aujourd'hui même le moindre déplacement dans le travail coûte de souffrances inévitables à la classe ouvrière? Et peut-on songer sérieusement à enlever tout-à-coup à des milliers d'hommes l'industrie qui leur donne le pain de chaque jour, sauf à leur faire espérer dans l'avenir des compensations incertaines? D'ailleurs, comment la culture de la vigne, la fabrication de la soie, les industries de luxe, eussent-elles même acquis un développement impossible, pourraient-elles remplacer pour les classes laborieuses tant de sources de travail à jamais taries? Et qu'importe dès-lors à l'ouvrier le bas prix de choses qu'il ne peut plus acheter après avoir vu ruiner l'industrie qui seule pouvait lui assurer des ressources ?

Mais est-il même besoin de prévoir ces désastres pour faire éclater à tous les yeux les misères incurables que la liberté des échanges ferait peser sur nos travailleurs? Et lors-même que tant d'industries menacées d'une ruine complète pourraient par un bonheur inespéré survivre à la protection qui les soutient aujourd'hui, croit-on que pour cela la position des ouvriers qu'elles emploient aurait à attendre du nouvel état de choses la moindre amélioration? Les objets nécessaires à la vie coûteraient moins? nous ne le contestons pas : mais cette diminution elle-même, quelle en serait la cause? La concurrence universelle. Et la concurrence, poussée jusqu'à ce degré d'exagération, qu'est-ce autre chose qu'une lutte sans trêve ni repos, qui s'alimente du malaise universel, de la ruine du manufacturier dont le crédit n'est pas sans limites,

des souffrances du travailleur sur qui pèsent d'abord les irrégularités inévitables de la production ? Cette lutte industrielle contre le monde entier, l'Angleterre en fait depuis plus d'un demi-siècle la triste expérience ; et sous l'empire des circonstances on a vu le salaire de ses ouvriers suivre une progression décroissante ; on le voit maintenant au mépris de l'humanité suffire à peine pour assurer au travailleur et à sa famille une existence précaire que la moindre crise commerciale peut mettre en péril. A un travail d'abord modéré a succédé un labeur plus dur, et la journée de travail s'est élevée successivement de douze heures à quatorze et seize heures. On a demandé aux forces humaines plus que la nature ne leur avait permis de donner ; sans pitié pour l'âge ou le sexe on n'a pas craint d'étioler les générations dans leur germe, et pour suffire aux exigences impérieuses d'une lutte imprudemment provoquée on a sacrifié le présent et l'avenir, on n'a pas reculé devant l'abâtardissement systématique des populations. Des débats solennels nous ont révélé ces misères et nous avons vu en frémissant ce que peut coûter à un peuple l'oubli des lois de l'humanité. Nous avons vu des hommes d'état éminens sourds aux cris du désespoir, refuser de combattre un mal sans remède ; nous les avons vu dans d'autres circonstances lutter sans succès contre la plaie envahissante du paupérisme, et chaque année nous voyons le budget anglais fléchir sous le poids écrasant de l'impôt qu'il paye à la faim, impôt chaque année plus lourd, et chaque année plus insuffisant. Telle est, messieurs, l'œuvre de la concurrence internationale, telle est la hideuse misère que, sans y songer, on propose d'inoculer à la France. Puissions-nous du moins, si nous voulons imiter nos aînés dans la carrière industrielle, profiter de l'expérience qu'ils ont si chèrement payée ; puissions-nous surtout avant d'entrer dans une voie semée de périls, songer qu'il est des maux que l'on peut prévenir, mais que l'on ne guérit pas.

Messieurs, nous en sommes convaincus, il n'y a parmi nous

qu'une même opinion, et pas une voix ne s'élèvera dans cette assemblée pour défendre des doctrines imprudentes, incompatibles pour long-temps encore avec la prospérité de la France Bien plus, vous êtes résolus à employer tous les moyens légaux, pour empêcher que le principe de la liberté absolue des échanges ne vienne prendre place dans notre droit public. D'autres villes industrielles ont pris avant vous la même détermination: Rouen, Lille, Roubaix, Turcoing, Troyes, St.- Quentin, Mulhouse, l'Alsace entière, ont déjà protesté ; en Belgique même, malgré la force de l'organisation industrielle du pays, les libres-échangistes ont trouvé peu d'accueil. Sans aucun doute, nos provinces les plus importantes ne tarderont pas à entrer dans la même voie, et toutes tiendront à honneur de repousser avec force un système qui met en péril leur prospérité. Cependant, il ne faut pas nous le dissimuler, les protestations ne seron pas unanimes ; quelques intérêts de localité se sont déjà levés en faveur du libre échange, d'autres sans doute se lèveront encore. Tous sont-ils sincères en se disant les interprètes de l'intérêt général? On en pourrait douter lorsqu'on voit les uns demander la destruction de ce qu'ils appellent *tous les monopoles*, en défendant toutefois celui de la navigation dont ils profitent ; les autres attaquer la protection limitée que l'on accorde à nos industries et ne pas songer à la prohibition qui frappe, à la frontière de terre, les denrées coloniales, et force les populations de l'intérieur à leur payer tribut pour ces articles importants. Mais nous voulons croire, Messieurs, à la sincérité de tout le monde ; nous voulons croire que tous, en défendant leurs intérêts particuliers, cherchent autant que possible à les concilier avec l'intérêt général. Nous apporterons donc, dans la lutte légale qui commence, toute la mesure que doivent garder les uns envers les autres des citoyens également dévoués à leur pays, mais aussi toute l'énergie et la persévérance que l'on doit attendre d'hommes profondément convaincus. Sans doute on cherchera, Messieurs, à vous diviser ; bientôt, sans renoncer au principe du libre échange, on n'en demandera plus l'application immédiate ; on voudra conquérir en

détail ce qu'on sait ne pouvoir pas obtenir d'un seul vote. On attaquera alors successivement chacune de nos industries dans l'espoir de les détruire les unes par les autres ; on voudra en un mot diviser pour vaincre, ou plutôt on le veut déjà, le plan des libres-échangistes est avoué par eux, dès aujourd'hui ils désignent l'industrie du fer aux attaques de leurs partisans. Cette tactique ne vous échappera pas, Messieurs ; vous comprendrez sans peine qu'après les fers on attaquerait la houille, les sucres, le lin, les draperies, les cotons, en un mot tout ce qui fait aujourd'hui notre richesse industrielle, et qui ne saurait vivre encore sans protection. Mais à ces attaques successives vous opposerez une constance inébranlable, vous comprendrez surtout que le moindre désaccord pourrait compromettre le succès commun.

Pour nous, Messieurs, nous le déclarons hautement et après un examen consciencieux, nous ne demandons pas pour l'industrie nationale une protection sans limites et sans terme. Nous reconnaissons, au contraire, que la protection doit être d'autant plus modérée que l'industrie d'un peuple est plus avancée et sa situation économique plus prospère. Mais nous le proclamons en même temps et nous insistons fortement sur ce point, quelques progrès qu'ait faits depuis trente ans l'industrie française, elle n'est pas mûre encore pour la liberté, telle que l'entendent les libres-échangistes ; surtout notre situation économique est trop inférieure à celle de quelques peuples voisins, et, sous ce rapport particulièrement, le système du libre échange est tout au moins prématuré. Dans l'intérêt même de leurs doctrines, il est des réformes, et des améliorations importantes que nos adversaires devraient demander et obtenir d'abord. Que ne réclament-ils la suppression de l'impôt du sel, la réduction des droits d'octroi et des contributions indirectes, une répartition de l'impôt moins défavorable à l'agriculture, sauf à compenser les pertes que l'adoption de ces mesures entraînerait pour le trésor par la création de taxes nouvelles qui pèsent moins lourdement sur les classes laborieuses, et par suite sur l'industrie? que ne

réclament-ils encore la conversion des rentes depuis si long-temps attendue, la réforme de notre régime hypothécaire, la création de nouvelles institutions de crédit, la suppression des droits de navigation intérieure, la construction de nouvelles voies de communication et l'amélioration de celles qui existent? Sur ce terrain sans doute ils rallieraient tous les partis, car alors ils seraient véritablement les interprètes de l'intérêt général. Mais tant qu'on s'attaquera à la protection dont nos industries ne sauraient se passer, sans s'occuper d'abord activement d'élever notre situation économique à la hauteur de celle de l'Angleterre, tant qu'on rêvera la réalisation de théories plus ou moins spécieuses, sans tenir compte des faits et des enseignements de l'expérience, nous lutterons avec force pour défendre un système auquel est attachée, selon nous, la prospérité du pays, et en agissant ainsi, nous croirons faire acte de bons citoyens.

En terminant, Messieurs, qu'il nous soit permis de réclamer votre concours persévérant : le concours de vos lumières d'abord (et nous l'invoquerons en toute occasion), mais aussi celui de vos souscriptions. La lutte dont les partisans du libre échange ont donné le signal est très sérieuse : elle se prolongera long-temps sans doute sous des formes diverses et de part et d'autre il faudra des ressources considérables pour la soutenir. Nous apporterons, quant à nous, dans la défense des intérêts que vous nous avez confiés, tout le zèle dont nous sommes capables ; par notre application constante, nous tâcherons de suffire aux devoirs que vous nous avez imposés; mais nous compterons aussi, Messieurs, sur votre fermeté et sur votre patriotisme.

Ce rapport, écouté par l'assemblée avec une religieuse attention, a été accueilli par d'unanimes marques d'approbation.

M. le Président a ensuite donné lecture du manifeste suivant, qu'il a soumis à l'approbation de l'assemhlée.

MANIFESTE.

Les industriels et agriculteurs de l'arrondissement de Valenciennes, réunis en assemblée générale pour manifester leurs opinions sur les dangers du libre-échange ;

Après avoir entendu le rapport qui leur a été fait au nom du comité local institué par eux pour la défense du travail national,

Pensent que, dans les circonstances actuelles, la libre admission, sur les marchés français, des produits de l'industrie étrangère, aurait pour effet inévitable de tarir en grande partie nos sources de travail, en ruinant la plupart des établissements industriels qui font aujourd'hui la richesse du pays ; que l'adoption de cette mesure pourrait jusqu'à un certain point compromettre l'indépendance nationale, en nous forçant à demander à l'étranger des produits qu'un grand peuple ne saurait renoncer à créer lui-même sans porter atteinte à sa puissance ; qu'enfin la concurrence internationale, sans limites, qui résulterait de cet état de choses, bien loin d'améliorer la position de nos ouvriers, serait au contraire de nature à leur imposer des souffrances excessives et irremédiables.

Dans tous les cas, lors même que la liberté des échanges pourrait être admise en principe, les industriels et agriculteurs de l'arrondissement de Valenciennes n'en resteraient pas moins convaincus qu'avant de songer à modifier sensiblement nos lois de douanes, il faudrait, par des réformes et des améliorations successives, chercher à mettre notre situation économique au niveau de celle des états les plus florissants de l'Europe, et notamment de l'Angleterre, Sans avoir la préten-

tion de décider une question aussi grave et aussi complexe, ils croient néanmoins qu'on tendrait vers ce but en supprimant l'impôt du sel, en diminuant les droits d'octroi et les contributions indirectes, surtout en répartissant l'impôt d'une manière moins défavorable à l'argiculture, sauf à compenser les pertes que l'adoption de ces mesures entraînerait pour le trésor par la création de taxes nouvelles qui pèseraient moins lourdement sur les classes laborieuses, et par suite sur l'industrie. Enfin, ils signalent encore comme devant exercer, selon eux, une influence favorable sur notre situation économique, et précéder toute modification de tarifs, la réforme de notre régime hypothécaire, la conversion des rentes, la création de nouvelles institutions de crédit, la suppression des droits de navigation intérieure, la construction de nouvelles voies de communication et l'amélioration de celles qui existent.

M. le président ayant invité les membres de l'assemblée à présenter leurs observations, M. Marquis, président du conseil des prud'hommes de l'arrondissement, a donné lecture de la protestation suivante, rédigée au nom des ouvriers et chefs d'ateliers que représente le conseil des prud'hommes.

MESSIEURS,

Les membres du conseil des prud'hommes de l'arrondissement de Valenciennes croient qu'il est de leur devoir, comme citoyens et comme représentans des ouvriers, chefs d'ateliers et contre-maîtres des fabriques et manufactures de leur ressort, de protester contre le système et les tendances des libres-echangistes, hautement proclamés en France, à l'instigation d'une secte anglaise.

En leurs noms personnels et en celui des ouvriers de l'arrondissement, les prud'hommes de Valenciennes déclarent qu'il y a dans l'adoption de ces doctrines un danger imminent pour la classe immense des travailleurs et pour la sécurité de la patrie, parce que le résultat immédiat, inévitable de la liberté accordée aux manufactures étrangères d'entrer directement, en lutte avec celles nationales, sera de mettre en question témérairement, la vitalité de toutes les industries françaises reconquises si péniblement après les traités de 1815.

Qu'il y a danger de rompre, en perspective d'éventualités problématiques, toutes les conditions de travail auxquelles le peuple s'est habitué, et de compromettre ainsi l'existence d'une quantité très considérable de familles d'artisans, vivant d'un salaire journalier.

Qu'il y a danger d'amener dans nos pays alarmés, la hideuse misère sous laquelle succombe l'Irlande, mourant de faim au centre même de l'opulente et fastueuse Angleterre.

Le conseil des prud'hommes, grandement partisan de tous les progrès industriels, dans lesquels notre arrondissement a toujours pris part, s'unit de cœur et de conviction au comité institué pour la défense du travail national, et fait des vœux pour que la France soit sauve des funestes conséquences d'un système dont l'application imprudente serait une calamité publique et détruirait l'esprit de nationalité.

Valenciennes, le 13 *novembre* 1846.

Signé: MARQUIS, président; RENOTTE, vice-président; VAL, FOSSE, CHARPENTIER, SENEZ et LEMAIRE, secrétaire.

Après la lecture de cette protestation, l'assemblée a été invitée à prendre part à une souscription destinée à subvenir aux dépenses que nécessitera la défense du travail national. Plusieurs souscriptions ont été immédiatement recueillies. Il a été en outre décidé que des listes seraient présentées à la signature des industriels, chefs d'ateliers et ouvriers de chaque corps d'industrie, et que les plus faibles offrandes seraient reçues comme manifestation en faveur de la cause que l'assemblée s'est engagée à défendre.

La séance a été levée à une heure et demie.

rique, alors même que les gouvernements chargés de diriger les sociétés devaient nécessairement adopter pour base de leurs lois économiques, l'un des deux systèmes en présence.

L'Angleterre, avec cette profondeur de vue, avec cet instinct de ses intérêts qui la signalent à l'attention du monde, comme enseignement plutôt que comme exemple, attendu que l'intérêt égoïste ne doit pas être l'unique mobile des nations, l'Angleterre n'hésita point à faire choix à une autre époque du système de protection qui devait lui assurer la supériorité industrielle et que son ambitieuse et persévérante habileté lui indiquait comme moyen d'asservir le monde à sa domination et à sa puissance.

L'Angleterre appliqua le système de la protection et de la prohibition qui n'en est qu'une phase, avec une rigueur qui ne s'arrêta pas même devant la violation des lois les plus respectables de l'humanité.

Les moyens qu'elle avait employés avec le plus grand succès pour protéger sa marine, elle les employa pour protéger son industrie, et les résultats prodigieux qu'elle a su en obtenir sont là pour attester qu'elle ne s'est trompée ni dans ses prévisions ni dans ses espérances.

Voilà, Monsieur le Ministre, des faits irrécusables produits par l'application pratique du système protecteur en Angleterre; il suffit de les rapprocher de la situation que se sont faites le Portugal par le traité de Méthuen, l'Inde anglaise et l'Irlande, par l'application persévérante et forcée du principe opposé et de celle que s'était faite la France momentanément, par le traité de M. De Vergennes, pour en tirer des conséquences utiles et profitables.

Nous n'avons pas besoin de faire ici le tableau comparatif des résultats obtenus par l'application pratique des deux systèmes de la protection et de la liberté. Ils frappent d'évidence

pour le Portugal, l'Inde anglaise et l'Irlande. Ilsont beureusement été interrompus en ce qui concerne notre patrie !

Toutefois, Monsieur le Ministre, en présence de cette grandeur toujours croissante de l'Angleterre, de cette décadence continuelle du Portugal sous l'empire de l'application pratique des deux principes opposés, la discussion théorique a été reprise, dans ces derniers temps avec une nouvelle énergie et si elle se comprend à merveille de la part des économistes anglais, elle accuse une inconcevable imprévoyance de la part des théoriciens français, qui ont sous les yeux, en même temps que l'Angleterre, riche de toutes ses forces acquises, le Portugal, l'Inde anglaise et l'Irlande, les trois monuments vivants des misères sans limites et sans mesures que le libre échange entraîne inexorablement à sa suite, alors qu'il s'exerce entre les puissants et les faibles.

Quant à nous, Monsieur le Ministre, nous ne perdons pas de vue que pendant que la discussion théorique continue, les faits parlent, et l'expérience a prononcé.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit et redit cent fois sur la ligue anglaise, créée pour l'abolition de la loi des céréales, et provoquée par les manufacturiers anglais, dans le but évident d'obtenir des moyens plus économiques de production par la baisse du prix des denrées alimentaires, entraînant la réduction des salaires. Nous ne parlerons pas des abaissements considérables de tarifs obtenus par sir Robert Peel, l'habile ministre qui sait prendre les choses à leur temps et qui n'a pas fait mystère à la tribune du parlement anglais, du but qu'il se proposait d'atteindre; mais, nous ferons remarquer que toutes les mesures utiles à l'intérêt anglais, que l'on nous présente sous le masque trompeur de l'application des principes du libre échange, ne sont en effet, que de nouvelles armes devenues nécessaires à une nouvelle situation.

En effet, Monsieur le Ministre, l'Angleterre possédant le plus grand capital du monde, le systéme de viabilité et de canalisation le plus parfait, les exploitations houillères et les établissements métallurgiques les plus considérables, les établissements de constructions de machines les plus perfectionnés, les établissements industriels les plus gigantesques, est arrivée, par l'immensité de sa production, à un état de pléthore qui exige un marché sans limites, Voilà le motif réel qui fait prêcher le libre échange par les anglais, et qui doit le faire repousser par les autres peuples.

Telle est, Monsieur le Ministre, la conviction profonde, unanime, de tous les membres de la chambre de commerce de Valenciennes, qui accomplit un devoir impérieux, en vous en adressant la manifestation la plus explicite.

Il nous suffit, Monsieur le Ministre, de jeter les yeux autour de nous, pour voir à quelle douloureuse et dangereuse perturbation le pays serait exposé si le principe opposé à celui qui sert de base à notre législation économique venait à être changé. Nous savons, par l'expérience de chaque jour, nous qui vivons au milieu des ouvriers, tout ce que leur coûte d'anxiété et de souffrance, la moindre interruption dans les travaux de l'industrie.

Nous savons que le travail journalier est la seule garantie d'existence de la classe la plus nombreuse de la population française ; nous savons qu'une société intelligente contracte, envers les conditions de sa puissance et de sa sécurité, l'obligation de fournir du travail à ceux de ses membres dont le travail est la seule richesse, et nous n'oublions pas, surtout, que l'humanité en fait un devoir impérieux.

Toutefois, Monsieur le Ministre, la chambre de commerce de Valenciennes n'a pas l'opinion que les tarifs soient immuables de leur nature, que les relations commerciales de peuple à peuple ne soient pas susceptibles de modifications ; son opi-

nion bien réfléchie est, que le principe de la protection, appliqué avec intelligence, suffit à tous les besoins de l'intérêt et de l'équité, tandis que le principe fatal du libre échange doit amener la perturbation et la ruine pour les uns, le monopole et la richesse pour les autres. Nous avons indiqué plus haut les faits pratiques sur lesquels repose cette opinion.

La chambre de commerce de Valenciennes pense, Monsieur le Ministre, que les modifications de tarif doivent arriver à leur temps; elle pense que le principe qui doit présider à leur révision, est la protection au travail national, calculée avec intelligence et sagesse, en prenant en sérieuse considération la situation économique des diverses nations concurrentes.

Elle pense qu'il faut toujours se proposer le but de développer, non-seulement la production agricole, en raison des besoins du pays, mais encore les grandes industries qui répandent l'aisance dans les masses, telles que l'exploitation de la houille, la production de la fonte et du fer, la construction des machines, la filature et le tissage de la soie, du lin, du chanvre, du coton, la fabrication du sucre, qui se rattache si intimement et si favorablement à l'agriculture, la fabrication des produits chimiques, etc., en un mot toutes les forces productives de travail et de richesse.

En conséquence, Monsieur le Ministre, la chambre de commerce émet le vœu que le gouvernement, repoussant la théorie du libre échange, conserve et maintienne le système de protection qu'il a suivi jusqu'à ce jour. C'est sous l'influence de ce système que la prospérité de la France s'est développée; C'est par l'effet naturel et suffisamment énergique de la concurrence intérieure, aiguillonnée dans de sages limites par la concurrence internationale, que cette prospérité doit s'accroître encore. Si l'on veut que la France soit riche et puissante, il faut qu'elle soit industrielle, et pour qu'elle soit industrielle, il faut que l'industrie y trouve des garanties de stabilité qui

éloignent d'elle tout danger de brusques commotions. Ce n'est qu'à cette condition que l'industrie peut exister et assurer à l'ouvrier un travail régulier qui le préserve des alternatives si pénibles et si dangereuses d'un jour de bien-être suivi d'un lendemain de misère.

Les manifestations des partisans du libre échange, en produisant l'inquiétude et la défiance, tendent à arrêter et à paralyser le développement de notre industrie. Le gouvernement, dans sa haute sagesse, appréciera la nécessité de rassurer les esprits, et il accueillera favorablement, la chambre de commerce ose l'espérer, le vœu patriotique qu'elle a cru de son devoir de lui soumettre.

Nous avons l'honneur d'être, très-respectueusement,

Monsieur le Ministre,

Vos très-humbles serviteurs,

Signé : De Bailliencourt, *président ;* D. Blanquet, Théodore Canonne, Carlier-Mathieu, Delame-Lelièvre, Dubois-Charvet, Amédée Hamoir, Renard.

ASSURANCES PAR L'ÉTAT.

NÉCESSITÉ DE SUPPRIMER LES IMPOTS QUI PÈSENT LE PLUS LOURDEMENT SUR L'AGRICULTURE.

(RAPPORT soumis par M. Edouard Grar au Comité institué à Valenciennes pour la défense du travail national).

Deux partis sont en présence, — l'un a pris pour devise : *libre échange;* — l'autre : *défense du travail national.*

Le premier a pour but (ce sont les termes de sa déclaration), *la liberté des échanges.* Il admet toutefois *que les marchandises qui passent la frontière* peuvent supporter *des taxes destinées aux dépenses communes,* mais *pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du trésor.*

Le second a pour objet *la protection aux différentes branches de la production nationale, dans les limites nécessaires à leur conservation et à leur développement.* (Voir le deuxième compte-rendu de la commission permanente).

En disant que l'un *a pour but* le libre échange, l'autre *pour*

objet la protection, j'emploie des expressions inexactes; car la protection, pas plus que le libre échange, ne peuvent être un but, mais un moyen. — Le but que les uns et les autres veulent atteindre, c'est le plus grand développement de la prospérité nationale, c'est, en d'autres termes, la mise à la portée du plus grand nombre possible, de toutes les choses nécessaires à la satisfaction de nos besoins.

De part et d'autre, malgré la devise du libre échange, on reconnaît l'utilité de droits à percevoir à la frontière sur les marchandises étrangères. — Seulement, les libres échangistes veulent que ces droits ne servent qu'à remplir les caisses de l'état; leurs adversaires veulent que ces droits servent aussi et avant tout à protéger les industries nationales, et, il faut bien le remarquer, non pas par la *prohibition* comme on les en accuse, mais *dans les limites nécessaires à leur conservation et à leur développement.*

On aperçoit tout d'abord que le prestige qui s'attachait au *libre échange* disparaît dans l'exception, ou plutôt qu'il n'y a plus de libre échange, car qui dit libre échange, dit suppression des douanes. — Mais du moment que les douanes sont maintenues, qu'importe au consommateur que le prix du produit dont il a besoin soit surélevé pour une cause plutôt que pour une autre, le bon marché lui échappe. Or, le bon marché c'est le but à atteindre, c'est la promesse du libre échange ; c'est l'avantage qu'il prétend apporter au pays.

Si au contraire les droits de douanes sont réduits *aux limites de la protection nécessaire à la conservation et au développement des diverses branches de la production nationale,* le système protecteur, ainsi compris, c'est-à-dire le véritable système protecteur, donne au consommateur ce que lui promettait le libre éehange, le bon marché. Et en effet, les conséquences du principe posé sont : la suppression des droits sur les marchandises que nous ne produisons pas et ne pou-

vons pas produire, la diminution graduelle des droits sur les produits similaires aux nôtres à mesure que notre industrie se perfectionne, à mesure surtout que les conditions économiques dans lesquelles elle est placée, s'améliorent et lui permettent de diminuer ses prix de vente. — C'est par ce moyen, et par ce moyen seul, que l'on arrivera à donner à l'ouvrier les choses dont il a besoin au meilleur marché possible, tout en lui conservant ce travail sans lequel il ne peut acquérir ces choses à quelque bas prix que ce soit.

Ce que nous voulons donc, nous que l'on appelle *prohibitionistes*, c'est que l'agriculture et l'industrie nationale ne soient point sacrifiées au commerce Anglais; qu'avant d'abaisser les tarifs qui nous protègent, on nous mette à même de supporter cet abaissement.

Ce que nous voulons, c'est qu'avant de supprimer les droits qui se perçoivent sur les marchandises Anglaises, on supprime les droits qui pèsent sur les marchandises Françaises similaires.

Je dis les Anglais et les marchandises Anglaises, parce que toutes les manifestations du libre échange aboutissent aujourd'hui, dans la réalité, à la demande de la suppression des droits qui empêchent nos voisins d'outre-Manche de substituer leurs produits aux nôtres, sous prétexte de leur porter plus de vins, de soieries et de modes.

De ce qui précède, il résulte que la protection bien entendue des industries nationales doit consister : 1° à les placer dans la position économique la plus avantageuse possible; 2° à empêcher la concurrence étrangère d'arrêter leurs développements et leur progrès. A ces conditions, l'industrie nationale doit en retour produire à bon marché.

Appliquons ces principes à l'agriculture.

L'agriculture doit avant tout livrer le blé à bas prix; c'est pour elle, non-seulement une obligation légale, mais encore une obligation d'humanité. Pour livrer le blé à bas prix, il faudrait le produire à plus bas prix encore ; car le cultivateur a droit comme tout autre, je dirai presque plus que tout autre, à la rénumération de son labeur. Et cependant, chacun le sait, règle générale, le blé se produit à perte. La cultivateur n'a de profit à tirer, ici que des cultures accessoires, là que des produits de ses écuries, de ses étables, de sa ferme.

Cet état fatal de l'agriculture, qui réagit imperceptiblement mais incessamment, sur la prospérité publique, rehausse le prix de toutes les choses nécessaires à la vie, et par suite le prix des salaires, conséquemment les conditions industrielles du pays; cet état fatal de l'agriculture tient uniquement à la position toute spéciale où elle a été placée dans notre régime fiscal.

L'assiette de l'impôt est évidemment injuste; beaucoup de valeurs lui échappent, notamment les valeurs industrielles et commerciales. Le commerce et l'industrie, à part la patente, non-seulement ne paient aucun impôt, mais encore reçoivent parfois des primes avec l'argent perçu sur l'agriculture. — L'agriculture, au contraire, paie d'abord la plus large part, au moyen de l'impôt territorial; puis, comme si ce n'était assez, l'agriculture voit encore frappé de droits tout spéciaux que le fisc semble avoir mis en réserve pour elle seule, les produits dont elle a un besoin indispensable, ou les denrées qu'elle s'efforce de mettre en œuvre.

Les vins, les alcools, les sucres, les bières, les cidres, paient une seconde fois à l'État l'impôt déjà acquitté par la terre qui les produit. Les sels nécessaires à l'alimentation des serviteurs de l'agriculture et de ses bestiaux, sont aussi frappés d'un droit que ne paient ni les houilles, ni les fers, ni les draps, ni les soieries.

La conséquence de cet état de choses, c'est la pauvreté du cultivateur, par suite l'impossibilité d'améliorer les terres, d'en augmenter les produits: et, dans des années comme celle-ci, la faim pour le peuple et la perturbation des affaires générales.

Le moyen certain et le seul de donner à l'agriculture l'aisance dont elle a besoin, au pays les produits agricoles à bas prix, de garer le peuple du besoin et de la famine, c'est, tous les hommes de sens le reconnaîtront, de lever l'interdit qui pèse sur le développement de toutes nos richesses agricoles, de supprimer toutes les taxes qui le paralysent et qui, pour quelques millions entrant au trésor, empêchent de tirer de la terre autant de millards.

On va crier à la théorie, je le sais. Dans la pratique, dira-t-on, on ne supprime point ainsi des impôts, sans les remplacer par d'autres, je le sais encore. Voyons donc les moyens pratiques d'arriver à ce grand résultat ;

Les impôts qui pèsent le plus sur l'agriculture sont ceux

sur les boissons........................	100,000,000 fr.
Sur les sucres coloniaux et indigènes.....	60,000,000
Sur les sels..........................	70,000,000
Ensemble...........	230,000,000 fr.

Le problème à résoudre est donc celui-ci : trouver 230 millions d'impôts d'une perception plus juste et aussi facile.

Depuis quelques années, une question à l'ordre du jour est celle des assurances par l'état, assurances forcées pour tous. Je laisse à d'autres, et déjà on l'a fait, à démontrer l'utilité, l'importance, la moralité de cette institution. Je veux seulement ici constater deux choses : 1° que les assurances par l'état substituées aux impôts sur l'agriculture, enrichiraient

le trésor au lieu de l'appauvrir; 2° que ces assurances sont sorties du domaine de la théorie, pour entrer dans celui de la pratique.

Il résulte de documents statistiques puisés aux archives du ministère du commerce et publiés l'an dernier par M. Moreau de St-Plaisir, que les compagnies d'assurances existant aujourd'hui en France ont perçu en 1845

en primes..........................	89,000,000 fr.
Sur quoi elles ont payé pour sinistres.	22,000,000
Bénéfice brut............	67,000,000

Il résulte également de ces documents

que les valeurs assurées sont de........	31,625,000,000 fr.
tandis que les valeurs assurables sont de..................................	165,500,000,000 fr.

ou cinq fois les valeurs assurées.

Or, cinq fois 67 millions de bénéfices bruts, font 335 millions, qui seraient destinés à en remplacer 230. (1)

Si j'ai parlé de bénéfices bruts, c'est que je ne déduis pas des 230 millions, les frais de perception qui se montent à 17 millions pour les contributions indirectes. Je suppose que ces 17 millions serviront à la perception des assurances, que les employés des contributions indirectes ne feront que modifier leur service, et je ne pense pas que M. le directeur-général des contributions indirectes soit bien malheureux s'il devient un jour directeur-général des assurances.

Dans la substitution que je propose, il me parait donc y

(1) Ces évaluations me suffisent, mais il résulte de documents publiés par la Société d'agriculture de Valenciennes, que la somme à percevoir serait incomparablement plus élevée (t. IV, p. 333).

avoir avantage pour tous: — pour l'agriculture cela va sans dire, — pour les assurés, cela a été démontré par d'autres, — pour le trésor, puisqu'il y aurait augmentation de recettes, — pour les employés à la perception : on sait combien aujourd'hui leurs fonctions sont désagréables.

Les compagnies d'assurances seules auraient quelque chose à perdre, conséquemment droit à être indemnisées, — or, de 335 millions à percevoir', à 230 aujourd'hui perçus, la différence étant de 106, il y a, je crois, de quoi satisfaire à toutes les exigences.

La réalisation des assurances, par l'Etat, a déjà été réclamée par plusieurs conseils-généraux de départements. — Il y a plus, depuis quatre ans il existe en Pologne une direction des assurances, qui ressort du ministère de l'intérieur, et qui fait partie intégrante des autorités administratives du pays. Aux assurances contre l'incendie, pour les transports par terre et par eau, sur la vie, etc., elle va joindre les assurances contre la grêle et l'épizootie.

En Belgique, une ordonnance royale a fait application de ces idées aux assurances contre la grêle dans la province de la Flandre occidentale. — De plus, dans la séance du 1er décembre dernier de la chambre des représentants belges, le ministre des finances a annoncé qu'il s'occupait de réaliser un système général d'assurances par l'Etat.

« Je crois, a dit le ministre, qu'il y a des idées nouvelles à réaliser dans l'ordre des intérêts financiers que je ne sépare pas, les considérant d'un peu haut, des intérêts politiques, des intérêts d'avenir du pays. Pourquoi, par exemple, généralisant l'action protectrice du gouvernement, établissant entre tous les citoyens, entre toutes les fortunes, une étroite solidarité, n'introduirait-on pas le principe nouveau des assurances obligatoires par l'Etat? Cette idée est plus large, *plus facilement réalisable,* a plus d'avenir en elle-même que

ces petites révisions de détail, qui occuperaient plusieurs sessions, qui, sans résultat utile, occasionneraient de grands froissements et produiraient fort peu de ressources au budget. Pour moi, *j'ai mûrement réfléchi* sur cette idée que je viens d'émettre; *je la crois pratique*, je la crois dans la mission du gouvernement, je crois que les difficultés disparaîtront par suite d'un examen approfondi... J'espère que la session de 1848 ne se passera pas sans qu'il me soit donné de faire *entrer cette grande idée dans le domaine des réalités*... »

En résumé, je crois avoir démontré.

1° Que le but que se proposent d'atteindre tous les hommes sérieux qui étudient les questions économiques à l'ordre du jour, est de donner aux masses, au plus bas prix possible, les choses dont elles ont besoin.

2° Que le système de la protection bien entendue peut seul atteindre ce but sans secousses, sans suspension de travail pour les ouvriers, c'est-à-dire sans les exposer à mourir de faim.

3° Que le premier pas à faire dans cette voie, consisterait à rendre à l'agriculture toute sa liberté d'action, à libérer d'impôt tous ses moyens de richesses et de prospérité.

4° Que la suppression de ces impôts assez et trop longtemps maudits par le bon sens des masses, peut avoir lieu non seulement sans inconvénient aucun, mais encore avec avantage, même pour le trésor.

5° Que le moyen indiqué, la substitution des assurances aux contributions indirectes, n'est point une pure théorie. Organisé en grand en Pologne, organisé provisoirement dans une province de la Belgique, l'impôt des assurances, déclaré *facilement réalisable, pratique,* par un ministre belge, entrera sans doute, en 1848, dans le budget de cette nation, qui ne nous devance que trop souvent dans les innovations utiles.

Dans sa séance du 2 mars 1847, le comité a déclaré adopter complètement les idées émises dans le rapport qui précède. Il a décidé en outre que ce travail serait imprimé et envoyé à tous les comités institués pour la défense du travail national.

Ont signé, les membres présents :

MM. DE BAILLIENCOURT, président;
ÉDOUARD GRAR, vice-président;
DÉSIRÉ BLANQUET,
CARLIER-MATHIEU,
NICOLE-CARPENTIER,
PRIGNET,
V. DUCHATAUX, secrétaire.



LETTRE D'ENVOI DU RAPPORT PRÉCÉDENT.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ INSTITUÉ POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL NATIONAL A .

Monsieur le Président,

Déjà, dans un travail précédent, que nous avons eu l'honneur de vous communiquer, nous avons examiné les théories du libre échange, nous avons cherché à nous rendre compte de l'influence que leur application pourrait avoir sur la prospérité de la France, et nous espérons avoir démontré que, dans l'état actuel des choses, on ne saurait songer à réaliser de pareilles doctrines sans compromettre de la maniere la plus grave le développement de l'industrie nationale. Nous avons établi enfin que la liberté des échanges nous forcerait infailliblement à engager une lutte industrielle dont l'issue ne saurait être douteuse en présence de la supériorité notoire de quelques peuples voisins et particulièrement de l'Angle-

terre. Vous vous le rappelez néanmoins, tout en proclamant l'infériorité incontestable de certaines branches des manufactures Françaises, nous étions loin d'accuser le talent, ni l'activité de nos industriels. Nous nous plaisions au contraire à rendre justice à l'habileté qu'ils ont si souvent déployée, à l'esprit de progrès dont ils ont fait preuve tant de fois. Mais nous ajoutions en même temps que leur énergie lutte en vain contre des obstacles insurmontables, créés par une situation économique évidemment mauvaise. Nous avions dès lors été amenés à conclure qu'avant tout il faut s'occuper d'améliorer la situation économique du pays par des réformes successives et prudemment combinées. Nous avions enfin indiqué comme tendant à ce résultat la conversion des rentes, la réforme de notre régime hypothécaire, la création de nouvelles institutions de crédit, la suppression des droits de navigation intérieure, la construction de nouvelles voies de communication, mais surtout la suppression de l'impôt du sel, la réduction des droits d'octroi et des contributions indirectes, enfin une répartition de l'impôt moins défavorable à l'agriculture.

Depuis lors, ces trois derniers points nous ont surtout préoccupé et nous avons étudié autant qu'il nous a été possible les questions nombreuses auxquelles ils peuvent donner naissance. Après avoir indiqué les réformes que nous croyons utiles, nous avons voulu rechercher les moyens de les accomplir. Nous venons aujourd'hui, Monsieur le Président, vous prier de vouloir bien communiquer à votre Comité le résumé très-succinct du travail auquel nous nous sommes livrés. Nous espérons qu'il voudra bien le prendre en considération : nous le prions surtout de vouloir bien nous communiquer les objections soulevées par notre projet ou les modifications dont il le croirait susceptible. Bientôt d'ailleurs le Comité central s'assemblera à Paris et les délégués de notre arrondissement devront développer notre plan et le soumettre à ses délibérations.

Nous sommes loin d'espérer cependant que ces idées, fussent-elles reconnues bonnes, puissent être de long-temps adoptées par

les pouvoirs publics. Mais du moins elles peuvent l'être dès à présent par l'opinion, dont la volonté finit toujours par triompher. Sur l'impôt du sel, sur les droits d'octroi, sur les contributions indirectes, tout a été dit : on sait de quel poids ils pèsent sur nos populations laborieuses ; on sait ce qu'ils apportent d'entraves au commerce intérieur, ce qu'ils ont d'onéreux, de tyrannique même pour certaines industries, ce qu'ils ont surtout de fâcheux pour l'administration, obligée d'épuiser chaque jour, contre des fraudes difficiles à réprimer, les rigueurs d'une législation exceptionnelle. Depuis long-temps sans doute ils auraient disparu de nos lois, si l'on avait trouvé une autre source d'impôts que l'on pût y substituer sans détriment pour le trésor public. Nous n'osons certes pas nous flatter d'avoir résolu un problème si long-temps agité, mais nous croyons cependant que notre système n'est pas indigne d'un examen sérieux. Nous espérons donc, Monsieur le Président, que votre Comité voudra bien le discuter, et que même ses délégués n'hésiteront pas à le défendre avec nous au sein du Comité central.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération et de notre dévouement bien sincère.

Le Président du Comité de Valenciennes,
DE BAILLIENCOURT.

Le Secrétaire,
V. DUCHATAUX.

Valenciennes, 8 mars 1847.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE

AU NOM

DE LA COMMISSION DES ASSURANCES*.

Par M. DUCHATAUX,

délégué de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Messieurs,

Depuis long-temps déjà, des hommes éminents dans la science et dans l'administration, des hommes politiques dont notre pays s'honore à juste titre, ont fait de l'état fâcheux de notre agriculture l'objet principal de leurs préoccupations.

* La commission des assurances était composée de :

MM. Sauzeau, président; Bertrand, Delafond, Derodé, Garbé, Garnier, Grar, Guillot (Jules), Houdellier, Pigeon père, Renault, Séminel, V. Duchataux, secrétaire.

Ils se sont demandé comment, avec un sol fécond et propre à tous les genres de culture, avec un ciel clément et tempéré, avec des populations aussi laborieuses qu'intelligentes, la France cependant reste tributaire de l'étranger pour une portion notable des denrées nécessaires à son alimentation. Ils se sont effrayés surtout en reconnaissant que depuis vingt-cinq ans l'importation des produits agricoles nous a coûté la somme énorme de quatre milliards (1). D'autres, se plaçant à un point de vue différent, se sont préoccupés plus spécialement de notre industrie et ont étudié les moyens de lui imprimer une impulsion qui assure à la fois notre grandeur nationale et le bien-être de nos populations. Et ceux-ci encore ont été forcés de s'avouer que la prospérité de l'agriculture est le premier besoin d'un peuple, qu'elle seule peut assurer aux produits industriels un marché suffisant, qu'en un mot l'agriculture est non-seulement la première des industries, mais qu'elle est encore la source de toutes les autres. Les uns et les autres ont alors demandé à la science économique les moyens les plus sûrs de développer une production insuffisante, et, après des études sérieuses, ils ont reconnu presque à l'unanimité que la première cause de notre infériorité agricole est l'absence d'institutions spéciales de crédit.

Nous n'avons pas reçu de vous, Messieurs, la mission d'étudier cette question si complexe et si difficile du crédit agricole. Nous n'avons donc pas à vous en entretenir. Cependant, comme la question des assurances s'y rattache par des liens intimes, nous vous demanderons la permission de rappeler ici quelques principes généraux.

---

(1) Depuis vingt-cinq ans, la France a importé pour plus de 1300 millions de blés étrangers. De 1825 à 1846, l'importation en animaux vivants et en produits animaux a dépassé la somme de deux milliards 600 millions.

La culture de la terre est une source certaine de richesses; elle est loin cependant d'assurer à ceux qui s'y adonnent des profits comparables aux bénéfices que promettent un grand nombre d'autres industries. Dans tous les cas, les produits qu'elle donne sont toujours le prix de travaux assidus et d'efforts persévérants. L'agriculteur qui veut emprunter pour améliorer sa terre ne peut donc le faire avec fruit que sous la double condition d'emprunter à long terme et à un taux peu élevé; mais ce sont là deux conditions qui évidemment rendent tout emprunt impossible si le prêteur ne trouve pas une entière sécurité, non-seulement pour le remboursement du capital, mais encore pour le paiement régulier des arrérages. La création du crédit agricole est donc subordonnée à la solution des deux problèmes suivants :

1° Trouver un système hypothécaire qui donne au prêteur une entière sécurité en lui permettant de vérifier sans peine la valeur réelle du gage affecté au remboursement de sa créance ;

2° Assurer au cultivateur un produit annuel régulier qui, dans tous les cas, lui permette de servir les intérêts du capital emprunté.

La première de ces questions a été de la part des jurisconsultes et des économistes le sujet de savantes études et de travaux consciencieux.

La seconde, moins élaborée jusqu'ici, est celle dont nous allons nous occuper.

De tous les genres de pertes qui peuvent frapper un industriel, il n'en est pour ainsi dire aucun qui ne puisse atteindre le cultivateur. L'insolvabilité des correspondants, l'incendie des bâtiments affectés à l'exploitation, sont des maux communs à toutes les industries. Mais il est en outre des chances nombreuses de ruine que l'agriculture supporte seule et

que la prudence de l'homme, même le plus habile, ne saurait éviter s'il est réduit à ses propres forces. Les troupeaux peuvent être atteints par la contagion, les récoltes détruites par l'inondation, la grêle, la gelée, par mille autres fléaux irrésistibles; alors, avec le produit de son travail, disparaît pour l'agriculteur la possibilité de remplir ses engagements : les intérêts des capitaux empruntés sont payés irrégulièrement, le crédit se retire, les ressources s'épuisent, toute amélioration devient impossible. Si l'on veut procurer à l'agriculture le crédit dont elle a besoin, il faut donc avant tout la défendre contre ces désastres qui lui sont propres et qu'elle ne saurait combattre efficacement avec ses seules ressources. C'est dans ce but, vous le savez, Messieurs, qu'ont été créées les assurances. Mais cette institution toute moderne a-t-elle atteint le degré de perfection dont elle est susceptible? Les bases mêmes sur lesquelles elle repose aujourd'hui sont-elles acceptables? En d'autres termes, peut-on abandonner les assurances à la spéculation, sauf à espérer des effets du temps et de la concurrence la réformation des abus et des vices nombreux d'organisation signalés jusqu'ici? Pour nous, Messieurs, nous n'en avons pas jugé ainsi, et nous croyons que l'intérêt public exige impérieusement la centralisation de tous les genres d'assurances entre les mains de l'état. Nous allons avoir l'honneur de vous exposer les motifs qui ont déterminé notre opinion à cet égard.

L'état est le protecteur naturel de tous les citoyens. Contre les dangers extérieurs, il les défend par ses armées; contre l'anarchie par sa police, contre le conflit des intérêts opposés, par son administration vigilante. Dans ses mains puissantes, il concentre le génie et la force de la nation entière; il est grand de la grandeur de tous. Par lui peuvent se réaliser les plus vastes conceptions et les projets les plus gigantesques; sans lui, les forces individuelles s'agitent stérilement dans le vide ou se neutralisent en se combattant. C'est là, Messieurs, ce que tous nous sentons instinctivement; c'est là ce qui, en

face d'un danger imminent, porte nos populations à invoquer le secours de la force sociale; c'est là encore ce qui, en présence d'un désastre accompli, les fait appeler de tous leurs vœux son action réparatrice. N'est-ce point dès lors à l'état qu'il appartient de veiller à la sécurité des fortunes, comme depuis long-temps il veille à la sécurité des personnes? Et lorsque, malgré sa vigilance, un désastre supérieur à la puissance humaine vient frapper un citoyen, n'est-ce pas à lui de réparer le mal que ses efforts n'ont pu empêcher? Ces idées, naguère encore, ne s'étendaient pas au-delà d'un petit cercle de publicistes; aujourd'hui elles sont généralement admises. Il y a peu de mois, l'inondation ravageait nos départements du centre, et immédiatement, de toutes les parties du territoire, vous avez vu le gouvernement sollicité de venir au secours des populations atteintes par le fléau. Travaux de toute espèce, subventions aux autorités locales, secours directs aux familles les plus malheureuses, tous les moyens ont été employés pour atteindre ce but, et pas une voix cependant ne s'est élevée pour taxer d'exagération la munificence publique. Dans ce mouvement unanime, il y avait sans doute un de ces élans de générosité dont une nation peut s'honorer à juste titre; mais on ne saurait le méconnaître, il y avait surtout au fond des cœurs le sentiment de cette solidarité qui relie entre eux tous les membres du corps social. On comprend en effet maintenant que la prospérité individuelle et la prospérité nationale sont généralement inséparables, que les malheurs privés, lorsqu'ils atteignent une certaine proportion, deviennent des malheurs publics; on comprend enfin qu'au milieu des complications de la vie sociale, il n'est pas d'intérêt absolument individuel, que la ruine d'une famille réagit contre l'aisance générale, qu'on ne saurait frapper une portion du territoire sans atteindre du même coup le pays tout entier.

Ces considérations nous ont vivement touchés, et fussent-elles seules, nous devons l'avouer, Messieurs, elles nous paraîtraient suffisantes pour motiver notre opinion. Mais il faut

aller au fond des choses et voir si l'organisation actuelle des assurances répond aux besoins de l'agriculture, si même en se perfectionnant elle serait susceptible de les satisfaire dans un avenir plus ou moins éloigné.

En procédant à cet examen, il nous paraît juste d'abord de mettre hors ligne les assurances contre l'incendie. Cette espèce d'assurances s'est établie la première chez nous, elle s'est organisée en peu d'années avec un succès véritablement remarquable. Elle est aujourd'hui exploitée par vingt compagnies à primes fixes et cinquante-quatre compagnies mutuelles (1), la plupart dans un état de prospérité notoire. Presque toutes ces compagnies offrent les garanties suffisantes de solvabilité, et même, par l'effet naturel de la concurrence, le taux de la prime s'est graduellement abaissé au point de descendre à un chiffre sinon tout-à-fait satisfaisant, du moins provisoirement supportable. Mais les bénéfices réalisés par les compagnies à primes sont encore aujourd'hui hors de toute proportion avec la somme des sinistres qu'elles réparent ; leur organisation laisse à désirer sous beaucoup de rapports ; soixante-quatorze administrations différentes entraînent des frais énormes dont la centralisation supprimerait la plus grande partie ; les droits de courtage s'élèvent à un taux insensé et profitent à des tiers dont les compagnies ne sauraient se passer, mais dont l'état n'aurait nul besoin ; enfin, en cas de sinistres, des contestations fâcheuses s'élèvent à chaque instant sur le chiffre de l'indemnité, les compagnies déploient une rigueur excessive d'appréciation, elles obligent les incendiés à tenter les chances de procédures dispendieuses et incertaines et les forcent à ve-

---

(1) Moreau de Saint-Plaisir, *Aperçu statistique des assurances en France*. Les compagnies à primes fixes n'assurent que les immeubles ; un grand nombre de compagnies mutuelles étendent au contraire leurs opérations jusque sur les valeurs mobilières.

nir plaider, loin de leur domicile, devant le tribunal du siége de la société. Tous ces abus, nous le croyons, sont assez graves pour faire désirer que l'administration publique se charge des assurances contre l'incendie.

Si maintenant nous passons à l'examen des autres genres d'assurances, nous y rencontrons d'abord presque tous les inconvénients que nous venons de signaler dans les assurances contre l'incendie, mais nous sommes loin d'y trouver les mêmes avantages (1). Ici, en effet, nous remarquons un développement tout-à-fait insuffisant, une organisation encore dans l'enfance, trop souvent une solvabilité plus que douteuse ; et malheureusement ce sont là des vices fondamentaux que la spéculation est impuissante à faire disparaître. Les désastres qui atteignent l'agriculture se présentent en effet avec un caractère de généralité et d'irrégularité qui déconcerte les mesures les mieux combinées et les calculs les plus habiles ; ils ont surtout une étendue et une intensité contre lesquelles le crédit privé a trop souvent lutté en vain.

Jusqu'ici l'immensité des désastres auxquels l'agriculture est exposée a effrayé les capitalistes, et nulle société à primes fixes n'a osé s'organiser dans le but d'assurer les produits agricoles. Cette branche des assurances (et c'est incomparablement la plus importante de toutes) est donc restée le domaine exclusif de la mutualité ; encore est-elle exploitée d'une manière tellement incomplète que le pays, dans son ensemble, n'en retire que des avantages pour ainsi dire insignifiants. En effet, les assurances contre la gelée, contre les inondations sont tout-à-fait inconnues en France : aucune société n'a osé se former dans ce but. Diverses tentatives ont été faites pour

---

(1) Nous laissons de côté, bien entendu, les assurances sur la vie et les assurances maritimes qui n'ont avec l'agriculture que des rapports très-indirects.

constituer les assurances contre la mortalité des bestiaux (1) : presque toutes ont échoué. Trois ou quatre compagnies seulement se livrent à des opérations assez restreintes, et par cela même peu fructueuses. Mais les assurés sont peu nombreux, les frais d'administration trop lourds, la cotisation annuelle trop élevée, l'indemnité souvent illusoire. A la vérité, les assurances contre la grêle ont été tentées avec moins d'insuccès ; un assez grand nombre de demandes d'autorisation ont été adressées à l'état. Mais beaucoup de ces sociétés n'ont pu parvenir à se constituer ; d'autres ont dû liquider avec perte ; une dizaine environ marchent aujourd'hui régulièrement, mais aucune ne peut être citée comme jouissant d'une prospérité incontestable.

Quelle est donc la cause de cette situation fâcheuse des assurances agricoles ? L'étendue relativement peu considérable du territoire sur lequel elles opèrent, et la disproportion qui existe évidemment entre les ressources bornées du crédit privé et l'immensité des désastres annuels. Presque toujours les mutualités contre la grêle exerçent leurs opérations dans un cercle plus ou moins étroit, tout au plus elles les étendent à un groupe de départements. (2). Il résulte de là que, dans les années heureuses, elles ont très peu d'indemnités à payer et jouissent d'une prospérité apparente ; mais vienne un grand désastre (et il n'en est pas d'autres en ce genre) la société dont le territoire a été ravagé, se trouve ruinée d'un seul coup. C'est là malheureusement un résultat inévitable, car il tient à la

---

(1) Moreau de Saint-Plaisir.

(2) Il s'est cependant formé récemment une société mutuelle qui sous le titre de l'*Union générale contre la grêle*, étend ses opérations sur toute la France. Les bases sur lesquelles elle repose paraissent excellentes, mais elles n'ont pas encore acquis la sanction de l'expérience.

nature même des choses. La grêle en effet ne se répartit pas uniformément sur tout le territoire de manière à présenter à la fin de l'année une moyenne à peu près égale de sinistres pour chacun de nos départements. Elle s'abat sur une province, détruit la récolte presque entière et ne laisse après son passage que des désastres à réparer. C'est là ce qui résulte de documents statistiques puisés aux sources officielles (1). Dans une période de 17 années, de 1826 à 1842, les demandes d'indemnités pour sinistres causés par la grêle se sont élevées à fr. 658,268,840: soit en moyenne 39 millions de francs par an. Cependant sur les 37192 communes que compte la France, 19111 seulement ont souffert du fléau et encore ont-elles été frappées de la manière la plus inégale. Par exemple, dans cette période de 17 années, le département de Maine-et-Loire a perdu 2,166,348 francs, tandis que dans un département contigu celui d'Ille-et-Vilaine, la perte ne dépassait pas 451,142 fr. Dans la Dordogne, les dommages se sont élevés à 32,192,025 francs, soit en moyenne 1,893,648 francs par an; pendant le même espace de temps, la perte du Finistère n'a pas dépassé 23,166 francs, soit 1,362 francs par année. Il est donc évident qu'une compagnie d'assurances contre la grêle ne saurait sous peine d'une ruine inévitable circonscrire le champ de ses opérations. A toute entreprise de cette nature, il faut nécessairement une masse de primes assez considérable pour dépasser la somme des sinistres; il faut surtout un territoire tellement vaste qu'il ne se refuse pas à un calcul de compensation. C'est-à-dire que l'état seul est assez puissant pour tenter efficace-

---

(1) Ces renseignements sont extraits d'un article intéressant de M. De la Chauvinière sur les assurances agricoles, inséré dans le *Cultivateur* de mars 1847. Nous en devons aussi quelques uns à l'obligeance de M. Du Boucheron, directeur de l'*Union générale contre la grêle*, qui a pu compulser les documents déposés au ministère du commerce et de l'agriculture.

ment une pareille entreprise; que seul il a des capitaux assez considérables, des renseignements assez précis, des agents assez nombreux, une administration assez forte pour fonder l'assurance de valeurs dont la somme constitue la plus grande part de notre fortune nationale.

Mais entre ses mains, et avec les ressources sans bornes dont il dispose, ce qui trop souvent a été une cause de ruine pour les particuliers, deviendrait une source de bénéfices incalculables. Dans l'immensité même de ses opérations, il trouverait le moyen de réaliser des économies impossibles sous tout autre régime; il puiserait surtout des motifs de sécurité inconnues à la spéculation privée : ici encore, les chiffres de la statistique viennent à l'appui de nos assertions. Entre un grand nombre de faits analogues que nous pourrions citer, nous choisirons le suivant :

« En 1839, les indemnités demandées par les 16 départe-
« ments qui forment le ressort de la société mutuelle instituée
« sous le nom de la *Cérès*, se sont élevées à la somme de
« 45,310,267 francs. » (1)

« Les indemnités réclamées par les 15 départements qui
« occupent la circonscription de la société mutuelle dite *la*
« *Toulousaine*, s'élevaient au chiffre de 16,466,888 francs.

« Les 55 autres départements ne réclamaient qu'environ
« 40,500,000 francs.

« La somme totale des indemnités demandées en 1839 était
« donc pour toute la France de 102,277,155 francs. Or la *Cérès*

---

(1) Ce passage est extrait du rapport sur l'Union générale contre la grêle présenté à la Société d'Agriculture de la Gironde, le 12 mai 1846, par M. le comte de la Vergne.

« pour indemniser les propriétaires assurés de 16 départements
« a épuisé un fonds de réserve accumulé depuis plusieurs
« années, elle a exigé de ses sociétaires le maximum de la
« prime, et elle n'a donné que 28 à 30 %. »

« La Toulousaine, au contraire, avec une répartition ordi-
« naire, a remboursé intégralement ses sinistres. »

« Si, réunissant ces deux sociétés, on eut confondu tous les
« propriétaires qui les composent, on aurait pu rendre l'in-
« demnité plus considérable en distribuant l'excédant de la
« prime encore possédé par la Toulousaine. Mais en réunis-
« sant les 31 départements de la Cérès et de la Toulousaine
« aux 55 autres qui furent beaucoup moins frappés, les sinis-
« tres auraient été complètement réparés avec les 5/9e du
« maximum prévu par les statuts de l'Union générale. »

Ainsi donc se trouvent démontrées par les faits les prévisions de la théorie.

Ajoutons d'ailleurs qu'une fois centralisées, entre les mains de l'état, les assurances deviendraient une cause permanente d'améliorations de toute nature. L'administration obligée de réparer les sinistres se sentirait intéressée à les prévenir. Peut-être alors nous verrions se multiplier dans les campagnes les secours contre l'incendie aujourd'hui inconnus hors de l'enceinte des grandes ville; nous verrions nos montagnes se reboiser, le lit de nos grands fleuves se creuser uniformément, et leurs ondes rouler prisonnières entre des digues soigneusement entretenues.

Tels sont, Messieurs, les avantages qui résulteraient selon nous de la centralisation des assurances entre les mains de l'état. Cependant en vous proposant de demander la réalisation de ce projet, nous ne perdons pas de vue les objections qu'il a soulevées, mais nous croyons qu'il est possible, sinon facile de les résoudre. Les unes en effet sont tirées des difficultés

pratiques que l'on aurait à surmonter : Nous essaierons tout-à-l'heure d'y répondre en peu de mots. Les autres prennent leur source dans des considérations politiques dont nous ne saurions avoir à nous occuper. Nous rappellerons seulement à ceux qu'effraie une pareille conception financière ce qui se passa lors de la création des caisses d'épargnes. Alors comme aujourd'hui, on craignait de voir l'état assumer une pareille responsabilité ; on s'effrayait de l'intensité qu'acquerraient désormais les crises financières et des dangers redoutables qu'elles présenteraient pour l'ordre public. Et cependant, grâce à la sagesse des pouvoirs de l'état, les caisses d'épargnes sont devenues non-seulement un moyen puissant de moralisation, mais encore un gage presque assuré d'ordre et de stabilité.

Nous considérons donc le projet de centralisation des assurances par l'état comme susceptible d'être utilement réalisé. Nous ajouterons que, dans ce système, l'assurance ne serait plus facultative, mais qu'elle deviendrait au contraire obligatoire pour tous les citoyens. Nous ne croyons pas, Messieurs, devoir nous étendre sur l'utilité de cette mesure : elle doit être évidente pour tous les esprits. C'est le corollaire indispensable du premier vœu que nous nous proposons de formuler (1).

Une question plus grave est celle de savoir si l'état devrait se

---

(1) La commission n'a pas cru devoir s'arrêter aux objections soulevées au nom de la liberté individuelle. Ces objections, en effet, n'ont rien de sérieux en présence des sacrifices que la société impose chaque jour à ses membres. Il est encore d'autres difficultés que la commission n'a pas cru devoir examiner dans son rapport ; nous voulons parler notamment de la question d'indemnité à accorder aux compagnies : c'est là une question importante, sans doute, mais en dehors de la question de principe dans laquelle nous avons dû nous renfermer.

charger de tous les genres d'assurances ou, s'il en est au contraire qu'il faudrait rejetter comme inapplicables. Ici, Messieurs, se présentent tout naturellement les objections pratiques que l'on oppose à notre système. Sauf la crainte manifestée par quelques publicistes de voir le nombre des incendies prémédités s'accroître proportionnellement au nombre des assurés, on reconnaît assez généralement qu'il serait possible et utile d'attribuer à l'état la direction exclusive des assurances immobilières contre l'incendie et de faire une obligation légale de ce qui n'est aujourd'hui qu'une mesure recommandée par la prudence. Mais cet accord disparaît complètement lorsqu'il s'agit des assurances mobilières ou agricoles. On objecte alors que les valeurs mobilières ne peuvent être estimées convenablement sans le concours du propriétaire; que, par conséquent, celui-ci pourrait toujours, en refusant son concours, rendre impossible la répartition équitable de la prime; car, dans ce cas, l'état n'aurait aucun moyen certain d'évaluation. Cette difficulté, Messieurs, ne nous a point paru insurmontable. Nous avons pensé qu'il serait toujours possible d'obliger chaque propriétaire à déclarer la valeur de son mobilier assurable. Il y aurait peu à se préoccuper, ce nous semble, du manque de sincérité de cette déclaration : le propriétaire, en effet, aurait intérêt à donner un chiffre exact, d'une part pour ne pas se voir imposer une prime trop élevée, de l'autre pour acquérir des droits à une indemnité suffisante en cas de sinistre. On craint à la vérité que cette déclaration ne dépasse la valeur réelle et que l'assuré ne spécule ensuite sur l'incendie. Mais tout le monde le comprend, une spéculation semblable serait non moins fausse que criminelle : elle est par conséquent peu à redouter. On pourrait d'ailleurs n'accorder d'indemnité que jusqu'à concurrence d'une portion du désastre, par exemple laisser dans tous les cas un cinquième ou un quart de la perte à la charge de l'assuré; et il n'y aurait pas à craindre dans ce cas que l'exagération fut assez forte pour absorber cette différence, car la déclaration serait faite contradictoirement avec

5

les employés de l'état et ils n'auraient pas intérêt comme aujourd'hui les agents des compagnies à encourager de fausses évaluations pour avoir occasion d'exagérer la prime et les droits de courtage. Au surplus, en cas de contestation sur le chiffre des indemnités, on pourrait toujours faire estimer le dommage réel; on pourrait enfin soumettre toutes les difficultés de ce genre à la décision d'un tribunal d'arbitres constitué à peu près comme le sont aujourd'hui nos jurys d'expropriations.

Vous remarquerez d'ailleurs, Messieurs, que nous devons surtout nous placer au point de vue de l'agriculture; or, en ce qui concerne les produits agricoles, l'estimation nous paraît offrir peu de difficultés. On pourrait, en effet, exiger que chaque année le propriétaire déclarât à la mairie de sa commune le nombre d'hectares qu'il aurait ensemencés et l'étendue de chaque espèce de culture. Une semblable déclaration serait nécessairement faite avec bonne foi, car l'exactitude en pourrait toujours être vérifiée; et nous ajoutons qu'elle suffirait à la fixation de la prime et à celle de l'indemnité en cas de sinistre antérieur à la récolte. Quant à la valeur des produits récoltés, elle se déterminerait encore au moyen d'une seconde déclaration, et celle-ci présenterait également des garanties suffisantes d'exactitude. On sait en effet, dans la commune, quelle a pu être, sur tout le territoire, la récolte moyenne produite par chaque hectare; le propriétaire, fut-il de mauvaise foi, ne pourrait s'écarter beaucoup de la vérité.

Nous croyons donc, Messieurs, que l'état devrait centraliser entre ses mains la direction de tous les genres d'assurances, et notamment celle des assurances agricoles contre la grêle, la gelée et les inondations. Nous croyons même qu'il devrait y ajouter les assurances contre la mortalité des bestiaux. En vain maniteste-t-on la crainte de voir ce genre d'assurances encourager le manque de soins; l'état pourrait faire ce que font les compagnies, qui, dans les polices, prévoient le cas où

l'animal meurt par la faute du propriétaire. Nous sommes loin d'ailleurs de nous dissimuler toutes les difficultés que présenterait infailliblement la réalisation de ces idées. Mais nous croyons qu'on pourrait arriver au but en procédant avec prudence, par des applications successives et après des études complètes. Nous ajoutons enfin que cette opinion n'est pas exclusivement propre aux membres de votre commission : elle a en effet été soutenue par des hommes d'un talent incontestable, et, dans la séance du 2 décembre 1846, M. le ministre des finances du gouvernement Belge s'est formellement engagé, devant la chambre des représentants, à élaborer un projet de loi sur cette matière.

Permettez-nous maintenant, Messieurs, de nous placer à un autre point de vue, et après avoir étudié les assurances comme institution de crédit agricole, d'y voir en même temps une source de revenus pour l'état. Sur ce terrain encore les opinions probablement seront divergentes ; les uns demanderont que la prime soit abaissée au taux strictement nécessaire pour couvrir les sinistres ; les autres au contraire pourront voir dans la perception des primes par l'état un véritable impôt indirect. Ces deux systèmes, Messieurs, ont été soutenus dans le sein de la commission. Mais, à une grande majorité, nous nous sommes arrêtés à cette dernière opinion, et, pour justifier notre manière de voir, il suffira sans doute d'une observation toute pratique. C'est que l'administration à qui sera confiée la direction des assurances, quelle qu'elle puisse être, verra nécessairement dans ce nouveau rouage administratif un moyen facile d'alimenter le trésor public. C'est là une tendance naturelle contre laquelle on tenterait vainement de lutter. Il semble donc plus sage de ne pas chercher à se faire illusion, mais étudier au contraire dès le principe ce que pourra être ce nouveau genre d'impôt. Nous sommes obligés, Messieurs, d'examiner encore cette question ; nous le ferons du moins avec une extrême brièveté, car, en pareille matière, les chiffres dispensent de tout raisonnement.

Suivant M. Moreau de Saint-Plaisir, dont, au surplus, tous les chiffres ont été tirés des documents officiels déposés au ministère du commerce, toutes les compagnies d'assurances réunies ont perçu, à titre de primes, en 1845,

la somme de............................	fr. 89,000,000
elles ont, dans la même année, payé pour indemnités de toutes sortes..................	22,000,000
Bénéfice brut.......	fr. 67,000,000

Suivant les mêmes documents, les valeurs assurées sont

de..................................	fr. 31,625,000,000
et les valeurs assurables de	165,500,000,000

(1), c'est-à-dire que les 4/5 au moins (2) de notre fortune nationale ne sont pas assurés.

Une fois à la tête d'un système général d'assurances obligatoires, l'état réaliserait donc un bénéfice brut au moins cinq fois plus considérable que ne font aujourd'hui toutes les compagnies ensemble, soit au moins 335 millions de francs. Sans doute un pareil chiffre est fait pour effrayer, on démontrerait même facilement, en compliquant ces calculs, qu'il est de beaucoup inférieur à la réalité. Nous croyons cependant que cette nouvelle charge serait acceptée par tout le monde

(1) Ce chiffre est évidemment de beaucoup inférieur à la réalité. La plupart des statisticiens donnent un chiffre plus élevé. M. Raoul Boudon, entre autres, dans son travail sur l'*organisation unitaire des assurances,* porte les valeurs assurables à la somme de 278 milliards de francs.

(2) Ce chiffre encore est inférieur à la réalité. Les compagnies contre l'incendie paraissent garantir tout au plus 19 p. 0/0 des valeurs assurables, et les compagnies contre la grêle 3 p. 0/0. Mais pour éviter toute apparence d'exagération, nous prenons partout les chiffres les plus modérés.

avec reconnaissance, si l'on faisait coïncider son établissement avec la suppression des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture et qui paralysent ses efforts. Nous signalerons quant à nous les impôts sur les boissons. sur les sucres coloniaux et indigènes, et particulièrement l'impôt sur le sel. Toutes ces contributions réunies ne dépassent pas 230 millions de francs, et par conséquent leur produit actuel serait plus que couvert par le seul impôt sur les assurances.

Ainsi, grâce à cette heureuse transformation, le trésor public s'enrichirait de produits nouveaux et pour ainsi dire inépuisables; l'administration renoncerait à ces formes acerbes, inquisitoriales, qui caractérisent l'exercice; l'agriculture enfin verrait améliorer doublement sa situation économique : d'abord par la création d'une source nouvelle et puissante de crédit, puis par la répartition plus équitable de l'impôt de consommation. L'impôt des assurances ne serait en effet qu'une transformation de ce dernier, mais une transformation qui aboutirait pour l'agriculture à un véritable dégrèvement, car elle reporterait sur les valeurs industrielles une grande partie des charges qui pèsent aujourd'hui exclusivement sur les valeurs agricoles (1). Mais nous nous croyons obligés, Messieurs, de vous faire remarquer que, dans notre opinion, ces deux mesures devraient être prises simultanément, qu'elles forment un tout composé de parties inséparables. Si, en effet, la centralisation des assurances entre les mains de l'état devait amener simplement la création d'un impôt déguisé, sans aucune des compensations que nous venons de signaler, nous croirions avoir payé trop cher une institution de crédit

---

(1) Il faut remarquer d'ailleurs que ce système, en dégrevant l'agriculture, ne créerait cependant aucune charge nouvelle pour l'industrie; il n'est en effet aucun industriel prudent dont les propriétés ne soient depuis long-temps assurées.

et de sécurité, si désirable au reste qu'elle puisse être à tant d'égards.

Messieurs,

Votre commission vous propose d'émettre le vœu :

1° Que l'état centralise entre ses mains tous les genres d'assurances aujourd'hui connus, et notamment les assurances agricoles contre les inondations, la grêle, la gelée et la mortalité des bestiaux ;

2° Que l'assurance soit rendue obligatoire pour tous les citoyens ;

3° Que les bénéfices résultant de l'exploitation des assurances soient consacrés au dégrèvement des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture.

Dans sa séance du 9 avril 1847, le comité de Valenciennes a déclaré adopter complètement les idées émises dans le rapport qui précède. Il a décidé en outre que ce travail serait imprimé et envoyé à tous les comités institués pour la défense du travail national.

Ont signé, les membres présents :

MM. Edouard Grar, vice-président ;
Désiré Blanquet,
Henri Cornu,
Delanoue,
Emile Lefebvre,
Nicole-Carpentier,
A. Prignet,
V. Duchataux, secrétaire-rapporteur.

LETTRE D'ENVOI DU RAPPORT PRÉCÉDENT.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ INSTITUÉ POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL NATIONAL A .

Monsieur le Président,

Par notre lettre du huit mars dernier, nous avons appelé déjà votre attention et celle de votre commité sur la question des assurances par l'état. Nous avons l'honneur aujourd'hui de vous adresser le rapport présenté sur cette question au congrès central d'agriculture, par un des membres du commité de Valenciennes. Dans ce travail, sans doute, le problème de la centralisation des assurances a été étudié surtout au point de vus agricole; mais nous n'avons par besoin de vous rappeler combien le sort de l'agriculture et celui de l'industrie sont intimement liés, et d'ail-

leurs vous n'ignorez pas combien cette question à d'importance pour l'industrie elle-même.

Nous espérons donc, Monsieur le Président, que vous voudrez bien communiquer notre travail à votre comité, et nous faire part des observations qu'il aura soulevées.

Veuillez agréer l'assurance de notre parfaite considération et de notre entier dévouement.

Le Président du comité de Valenciennes,
DE BAILLIENCOURT.

Le Secrétaire,
V. DUCHATAUX.

Valenciennes, 17 mai 1847.

QUESTION DES BESTIAUX.



RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA QUESTION DES BESTIAUX (*).

Par M. GUSTAVE HAMOIR, associé-libre.

MESSIEURS,

Depuis quelques années le monde agricole s'émeut vivement de la question alimentaire de la France sous le rapport du bétail, le congrès central d'agriculture l'a longuement discutée en 1845 et 1847; nous pourrions trouver dans les débats qui ont eu lieu dans son sein et dans les paroles du Ministre de l'agriculture et du commerce prononcées à la chambre des députés le 28 avril 1841, bien des chiffres et bien des faits qui établi-

(1) La Commission était composée de MM. Edouard Grar, président, Gouvion, Huart, Miroux et G. Hamoir, secrétaire rapporteur.

raient la diminution de notre richesse en bestiaux ; nous nous contenterons de quelques-uns de ces chiffres qui prouveront notre pénurie, et nous la mettrons en présence d'un des pays agricoles les plus florissants de l'Europe ; nous en tirerons les tristes conséquences, que nos agriculteurs apprécient si bien, dans l'espoir de déterminer le gouvernement à faire droit aux vœux que nous venons vous proposer de lui soumettre ; ce ne sera encore qu'un léger adoucissement au mal qui nous accable.

La base de toute bonne exploitation agricole, c'est le bétail, et l'on peut dire que plus un cultivateur nourrit de bestiaux et mieux il nourrit ses bestiaux, plus il récoltera. Cet axiome n'est pas nouveau, cela est vrai : pourquoi voyons-nous, en effet, les plaines de l'Italie si florissantes sous Auguste ? pourquoi la semence rapportait-elle 18 pour une ? Les historiens nous le disent, c'est que ces plaines étaient couvertes de gras pâturages, dans lesquels paissaient une multitude de bestiaux superbes : c'est que les Romains possédaient alors une tête et un quart de gros bétail par hectare de terre cultivée.

Depuis lors, que de siècles passés sans user de ces excellents principes ? Aujourd'hui même, à quelle distance en sommes-nous encore ? D'après la statistique agricole publiée par le gouvernement en 1845, nous trouvons que la France possède en terres cultivées, y compris les jachères, les landes et les bruyères, 41,810,415 hectares et nous avons, pour pourvoir à l'engrais de tout cela, 17,345,039 têtes de gros bétail, faisant entrer dans ce calcul les moutons pour 1/10 de tête ; soit 4/10 de tête par hectare. Le département du Nord lui-même, le plus fertile peut-être de France, ne possède que 7/10 de tête de gros bétail par hectare cultivé. Avec ces ressources, que pouvons-nous donner à la terre et que peut-elle nous rendre ?

Voilà notre misère dévoilée, et si maintenant nous la comparons avec la richesse agricole de l'Angleterre, nous en ferons ressortir toute l'énormité.

Tandis que la population bovine ne s'élève en France qu'à 10,000,000 de bêtes et la population ovine à 32,000,000, nous voyons en Angleterre la première atteindre le chiffre de 16,500,000 et la seconde celui de 60,000,000. Mettons en regard cette population animale des deux pays et leur population humaine et nous verrons que lorsque l'Angleterre donne 100 têtes de gros bétail à 160 individus, et 2 moutons par personne, la France ne pourra en fournir que 100 pour 373 individus, et pas un mouton par personne ; aussi l'Anglais peut dépenser par an 68 kilogrammes de viande, tandis que le Français, d'après les chiffres mêmes du Ministre de l'agriculture et du commerce, n'en possédait en 1841 que 23 kilogrammes y compris 9 kilogrammes de viande de charcuterie. Que résulte-t-il de ces chiffres? C'est que l'Angleterre qui accroît sa richesse alimentaire en viande, voit tous les jours s'améliorer son bien-être, voit s'anéantir ses chances de famine, et attend avec sécurité les jours malheureux où une guerre pourrait la réduire à ses seules ressources ; sécurité sûrement établie puisque, basée sur une propriété animale qui va croissant chaque jour, elle trouve dans les produits mêmes de cette propriété de quoi donner à sa terre 9 fois plus d'engrais que nous, et voit sa production s'étendre dans des limites qu'il ne nous est permis d'espérer dans un lointain avenir qu'avec l'aide d'une protection sage et puissante.

L'influence d'une nourriture substantielle sur la classe des travailleurs s'est manifestée chez nous, depuis l'introduction d'ouvriers anglais, par des faits assez nombreux et assez frappants pour éveiller la sollicitude du gouvernement et

l'engager à mettre en œuvre tout son pouvoir, pour faire descendre à la portée de la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse de la société, ce bien-être d'alimentation qui est aujourd'hui réservé à ceux qui jouissent déjà de l'aisance. Jamais, dans nos campagnes, un ouvrier ne songera à manger une livre de mauvaise viande qui lui coûtera au moins 40 centimes, quand il peut pour 25 centimes, en année ordinaire, se procurer un kilogramme de bon pain, qui lui remplira mieux l'estomac, et lorsque le produit de son travail lui permettra à peine d'en fournir à sa famille en quantité suffisante.

Il faudrait, pour arriver à cette heureuse amélioration de notre situation, que la production de la viande s'accrût considérablement, et que le prix diminuât dans la même proportion; mais, que voyons-nous hélas? des progressions contraires, et des chances peut-être pires encore!

La France a besoin chaque année, pour son alimentation actuelle, de 490,000 têtes de gros bétail; or, elle n'en engraisse que 32,000, reste donc 170,000 à trouver; où les puiserons-nous? en 1845, nous en avons demandé à l'étranger pour 14,000,000 de francs soit environ 35,000 têtes et les 135,000 autres ont été prises sur notre capital; il a fallu abattre ou des vaches ou des bœufs de travail: d'un côté s'enlever les moyens de production, de l'autre, manger ses blés verts. Où marchons-nous avec cet avenir? A l'appauvrissement de notre propriété en bestiaux, à l'appauvrissement de notre production agricole. Aujourd'hui le nombre de nos bestiaux nous permet de donner assez d'engrais à la terre pour en retirer 12 hectolitres de céréales par hectare: la moyenne de l'Angleterre est de 18. Demain il ne nous en fournira plus que pour retirer 11 hectolitres, après-demain 10 !!!

Vous le voyez, Messieurs, le mal est grand, le remède doit l'être aussi; et, pour trouver ce remède, il faudrait remonter à la source des choses. Le congrès central agricole s'est vivement ému en 1848 du renchérissement de la viande, il a cru entrevoir l'effet de cette élévation progressive dans trois causes:

1° L'élévation du droit d'octroi et le mode de perception.

2° La diminution du prix des abats, suif, graisse et cuir.

3° Le monopole de la boucherie.

Ces motifs sont, à notre avis, tout-à-fait secondaires; le prix de la viande est le même à Valenciennes qu'à Paris, cependant les droits d'octroi sont considérablement moins élevés, et les raisons commerciales qui donnent à Paris peu de valeur aux abats, ne sont pas les mêmes chez nous, et lorsque, dans une commune (Saultain) où deux bouchers se trouvent en concurrence, sans être soumis à aucune taxe, et parfaitement libres de leur commerce, l'on est obligé de payer de la faible viande de vache à 40 centimes le demi-kilogramme, c'est que la bête les vaut réellement.

Il faut donc saper le mal dans sa racine, et voici les deux causes que nous assignons à ce mal:

1° La production du jeune bétail en France n'est pas en rapport avec les besoins de sa consommation;

2° Les bêtes à l'engrais sont d'un bon tiers en-dessous des besoins de l'abattage.

Eh bien, premièrement que l'on s'attache à la production, qu'on l'active, qu'on l'encourage par tous les moyens qui sont

plutôt que d'élever onéreusement les bêtes qui le lui feraient, ou d'augmenter dans une proportion rationnelle avec son domaine, le nombre de bêtes qu'il tire de la Belgique en payant un droit qui lui semble lourd et inutile.

Lourd, Messieurs, parce que l'agriculture n'est pas riche, parce qu'elle opère difficilement et qu'elle ne trouve pas comme l'industrie et la spéculation des bourses inoccupées qui s'ouvrent et laissent puiser à pleines mains à des intérêts raisonnables ; l'agriculteur poursuit son œuvre lentement et péniblement, il ne sera jamais riche, il ne pourra jamais restituer avec largesse, aussi pour lui le crédit est difficile, il est dur ; aussi un impôt obligatoire qui vient gréver pour lui d'environ 12 p. % un objet de première nécessité est-il pesant. Cet impôt est inutile, parce qu'il s'attaque directement à nous sans aucun bénéfice pour aucune autre province de France ; en effet, si en raison du droit qui existe aujourd'hui sur le bétail à son entrée de Belgique sur notre territoire, nous nous trouvions obligés de tirer nos jeunes bêtes ou nos bœufs de travail, soit de la Franche-Comté, soit de la Normandie, les deux centres de productions qui nous avoisinent le plus, ce serait alors évidemment un impôt protecteur pour ces deux pays et il leur profiterait réellement ; mais loin de là, la Normandie par son éloignement ne peut fournir à nos besoins et, depuis plusieurs années déjà, la Franche-Comté est rentrée dans ce mouvement qui fait tout affluer vers Paris, et ne s'en écarte plus pour venir chez nous. Cet impôt n'est donc réellement profitable qu'au trésor.

Nous n'avons d'autres éleveurs dans notre arrondissement que le petit cultivateur qui possède une vache ou deux et qui, ne pouvant ou ne voulant faire de mise dehors, pour remplacer par une bête jeune et de belle espérance, la vieille vache qui a fourni pendant cinq ou six ans son lait au ménage, garde son

dernier veau, et alors l'élève avec la parcimonie de gens qui possèdent peu ; aussi quelle race avons-nous? des bêtes chétives, étroites de poitrine, étroites de reins, étroites de bassin, à jarrets coudés et pour la plupart médiocres laitières. Ceci est pour les vaches ; quant aux bœufs, on peut dire que l'on n'en fait pas : tous les veaux mâles qui naissent ayant un peu de volume sont engraissés ; le reste, des bouchers des campagnes, des bouchers mêmes de la ville les achètent pour quelques francs et vendent cher le peu de viande qu'ils ont sous la peau.

Nous voilà donc nécessairement tributaires de l'étranger ; voyons dans quelles conditions nous le sommes?..... Nous avons autour de nous l'arrondissement de Lille qui élève proportionnellement moins que nous, l'arrondissement de Cambrai qui tire ce qui lui manque de l'arrondissement d'Avesnes, et ce dernier lui-même vient aujourd'hui émettre les mêmes vœux que nous, pour la diminution des droits d'entrée sur les bestiaux belges, c'est donc à cette seule source que nous devons puiser.

En Belgique, nous trouvons à acheter des bouvillons de 16 mois qui nous coutent en moyenne fr. 115 et avec le droit fr. 150., tandis qu'ici au même âge ils nous ont couté :

Un veau capable d'être élevé	fr.	20	»
8 litres de lait par jour pendant un mois, à fr. 0 15 le litre........................		36	»
8 litres de lait écrémé chaque jour pendant 5 mois à fr. 0,07.......................		50	40
Dans les 12 mois suivants la nourriture ne revient qu'à fr. 0,40 par jour, soit...........		144	»
Total fr..........		250	40

Passé cet âge de 16 mois, la valeur qu'acquiert l'animal n'étant plus en rapport avec la nourriture qui lui est nécessaire et le peu de soins qu'il exige, on peut attendre qu'il soit propre à être appliqué au travail ; cette source unique où nous pouvons puiser comme vous le voyez, est digne de votre sollicitude et voici ce que plusieurs lois successives nous l'ont faite.

De 1816 date le premier impôt, c'est la restauration qui l'a établi dans un besoin d'argent, il fut de 5 francs par chaque bœuf.

En 1822, par suite d'une sécheresse, il y eut diminution dans la production française, et par suite une grande importation d'Allemagne, les éleveurs de Normandie se récrièrent et le 27 juillet de la même année, on vota une loi qui éleva l'impôt sur les bœufs à fr. 50 par tête soit avec le décime 55 fr. ; cependant cette loi avait un adoucissement, c'est que le bétail maigre ne payait que demi-droit : cette faveur nous fut enlevée en 1826 ; aujourd'hui, pour posséder les bœufs nécessaires à nos travaux et à la production des engrais qui nous sont indispensables, nous sommes obligés de les acheter au-dessous de deux ans et alors nous avons la faveur de ne payer que 16 fr. 50 décime compris ; ou nous les achetons avec leurs dents, c'est-à-dire à trois ou quatre ans et alors nous devons payer à la douane 50 fr et avec le décime 55 fr.

C'est donc pour sortir de cette position onéreuse à notre agriculture et en même temps pour contribuer dans les limites où nous sommes placés au bien-être de la France que nous venons vous proposer de demander :

1° La suppression de tout droit sur le jeune bétail au-dessous de deux ans.

2° La substitution du droit au poids à celui par tête sur toutes les autres bêtes, partant de la base de 5 fr. par 100 kilog.

Nous rentrons, en cela, Messieurs, dans l'amendement que M. Aubry, président de la société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, a présenté au congrès central de l'agriculture, lors de la discussion de cette question en 1846.

Nous vous proposons aussi, Messieurs, de demander pour la vache, la même faveur que pour le bœuf, avec cette différence que la vache payant aujourd'hui la moitié du droit que paye un bœuf, nous demanderons les bases suivantes :

1° Les génises avant l'âge de deux ans seront dégrevées de tout droit ;

2° Passé cet âge, la vache paiera fr. 2 50 par 100 kilog. de poids vivant.

Nous demanderons toutefois qu'il soit fait, en faveur de la vache pleine, une diminution de 100 kilog. en voici les motifs.

Au centre d'un arrondissement aussi populeux que le nôtre, le lait a une grande valeur, et aujourd'hui plusieurs cultivateurs préfèrent à l'engraissement des bœufs, entrer dans la voie du nourrisseur de Paris, du nourrisseur de ville en général, qui achète une vache prête à donner son veau, qui, après le vêlage, la nourrit fortement pour en tirer le plus grand produit possible et se trouve à l'époque de son épuisement avoir une bête propre à être livrée à la boucherie. Ce sera donc favoriser la production de la viande que d'accorder une faveur pour les animaux de cette catégorie.

Ayant entendu l'écho de nos vœux et de nos besoins dans un arrondissement voisin et dans plusieurs provinces frontières de France, nous avons lieu d'espérer qu'ils seront appréciés là où ils doivent être étudiés et reconnus dignes de la sollicitude de notre gouvernement.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la société, à l'unanimité. L'impression en a été voté ainsi que l'envoi aux chambres législatives et au conseil général du département.

NOUVELLES OBSERVATIONS

ADRESSÉES

A MONSIEUR LE PRÉFET

ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

SUR LA RÉPARTITION DES FONDS DÉPARTEMENTAUX
AFFECTÉS AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

ET

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX ET DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ, CONFORMÉMENT
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU
5 SEPTEMBRE 1845.

1845.

Le Conseil général « prie M. le Préfet d'obtenir des Sociétés d'agriculture pour la prochaine session :

» Un compte sommaire de leurs travaux.

» Le budget de l'année expirée, et le projet du budget de l'année courante.

» Il appelle l'attention particulière de M. le Préfet sur la situation et les efforts de la société de Valenciennes. »

(Proposition du 2e bureau, p. 122 des procès-verbaux, adoptée par le conseil, p. 124).

1846.

» La Société de Valenciennes.... trouve dans la générosité de ses membres les moyens de se mettre à la hauteur que lui assignent son zèle et ses lumières. Il y a donc lieu de prier Monsieur le Préfet d'ajouter l'année prochaine en sa faveur au subside départemental, sans toutefois le porter aux taux de Douai et de Lille, et de recommander à M. le Ministre les droits de cette société à une allocation extraordinaire sur les fonds de l'état. »

(Rapport fait au conseil général au nom du 2e bureau p. 58).

Messieurs,

Depuis plusieurs années des réclamations vous sont adressées sur l'inégale répartition des fonds départementaux destinés aux huit sociétés d'agriculture de votre ressort.

Les deux sociétés de Douai et de Lille jouissent d'une allocation hors ligne; celle de Douai était même de 200 fr. supérieure à celle de Lille; sur la réclamation de cette dernière, cette différence a disparu. Les réclamations qui vinrent ensuite de la part des sociétés de Cambrai, d'Avesnes et de Valenciennes, bien que tout aussi fondées, pour ne pas dire plus, n'ont eu jusqu'ici qu'un résultat insignifiant.

Permettez-nous, Messieurs, d'insister, de continuer à réclamer de vous une plus équitable répartition des fonds dont

vous disposez. Nous disons plus équitable, parceque vous avez reconnu, bien que vous n'y ayez pas encore fait droit, la justice de nos réclamations.

Mais d'abord posons les chiffres des sommes allouées pendant les dernières années.

	Jusqu'en 1841.		1842.		1843—45.		1846—47.	
Société de Lille	2,300	4,800	—2,700	5,200	—2,500	5,000	—2,500	5,000
— de Douai	2,500		—2,500		—2,500		—2,500	
— d'Avesnes	800	4,200	— 800	4,200	— 800	4,200	—1,000	5,200
— de Cambrai	800		— 800		— 800		—1,000	
— de Dunkerque	800		— 800		— 800		—1,000	
— d'Hazebrouck	500		— 500		— 500		— 600	
— de Bailleul	500		— 500		— 500		— 600	
— de Valenciennes	800		— 800		— 800		—1,000	
	9,000		9,400		9,200		10,200	

Le département donne donc aux sociétés d'agriculture chaque année		10,200 fr.
Elles reçoivent de l'état		5,500
La ville de Douai donne à la société de son arrondissement		1,200
Il faut ajouter, à ces subventions, les sommes fournies par les sociétés elles-mêmes.		
Les cotisations de celle de Lille montent à		1,025
A Douai		500
A Bailleul		142
A Valenciennes, comme on le verra par le budget ci-après, les cotisations montent à	750	1,150
Le legs du président Mathieu à	400	
Ensemble		19,217 fr. (1)

(1) Nous puisons ces chiffres dans les rapports faits au conseil général dans les deux dernières sessions. Le chiffre total serait, d'après ces deux rapports de 22,450 fr. Il nous paraît, d'après les élémens que nous donnons ici, qu'il est inférieur.

Avesnes n'a point de cotisation. Reste : Cambrai, Dunkerque et Hazebrouck sur lesquels nous n'avons point de données. — Disons, laissant de côté la précision mathématique, que les huit sociétés disposent d'une somme d'environ 20,000 fr.

Nous voyons que cette somme provient : — du département, pour moitié ou 10/20

De l'état pour 1/4 ou........................ 5/20

De la ville de Douai pour........................ 1/20

De la société de Lille pour........................ 1/20

De la société de Valenciennes pour........................ 1/20

Des autres sociétés, parmi lesquelles celle de Douai, pour 1/40, ensemble pour........................ 2/20

Total...... 20/20

Si maintenant on veut voir ce qu'accorde le département à notre société et ce qu'il accorde à celles de Lille et de Douai, comparativement à ce que chacune d'elles apporte à la masse, on trouve que la société de Lille reçoit.................. 5/40 pour 2/40 qu'elle donne.

Celle de Douai.......... 5/40 pour 2/40

Celle de Valenciennes..... 2/40 pour 2/40

Et, en effet :

Nous recevons du département.............. 1,000 fr.

Et nous donnons........................ 1,150

Lille reçoit........................ 2,500

Et donne........................ 1,025

Douai reçoit........................ 2,500

Et donne........................ 500

Ce n'est certes pas en procédant ainsi que l'on peut encourager les membres des sociétés à faire des sacrifices pécuniaires pour joindre à la subvention départementale ; et cependant le conseil général semble prendre en considération ces sacrifices. En 1845, l'honorable rapporteur du deuxième bureau disait : « L'importance des travaux n'est pas le seul élément à consulter, les cotisations des sociétaires.... doivent aussi être mis en balance. » Il ajoutait que « les sacrifices que font les membres de la société de Valenciennes, et la direction plus agricole imprimée à leurs travaux, paraîtraient mériter aussi un supplément d'encouragement. » — Nous devons regretter que le bureau, reconnaissant la convenance, la justice de cette augmentation, ait cru devoir se borner à penser « qu'il y aura lieu de renvoyer la question à l'examen de M. le Préfet. »

Le deuxième bureau proposait, en conséquence, d'appeler « l'attention de M. le Préfet sur la situation et les efforts de la société de Valenciennes. » — Le conseil n'eut point à statuer sur ce vœu, parceque, trouvant disponible une somme de 5000, fr. qu'il ne voulut pas employer à un concours départemental de bestiaux, il répartit cette somme sur les sociétés les moins bien partagées, ce qui porta l'allocation de la société de Valenciennes de 800 à 1000 fr.

En 1846 comme en 1845, le deuxième bureau reconnaît la justice de nos réclamations. — « Les sociétés, dit l'honorable rapporteur de ce bureau, continuent à répondre à l'esprit de leur institution, dans les limites de leur composition et des besoins des localités qu'elles habitent. »..... « Valenciennes distribue pour 1,200 fr. de primes et de médailles, la somme que la société emploie à la publication des mémoires est inférieure aux cotisations de ses membres. C'est avec juste raison qu'elle s'occupe des chemins vicinaux et de la construction des

écuries et des étables. ».... « cette association.... trouve dans la générosité de ses membres les moyens de se mettre à la hauteur que lui assignent son zèle et ses lumières. *Il y a donc lieu de prier M. le Préfet d'ajouter l'année prochaine en sa faveur au subside départemental*.... et de recommander à M. le Ministre *les droits* de cette société à une allocation extraordinaire sur les fonds de l'état. »

Nous sommes fort honorés et sincèrement reconnaissants au deuxième bureau des éloges qu'il veut bien nous donner. Permettez-nous toutefois, Messieurs, de vous faire observer que mériter une augmentation de subvention, y avoir droit (pour nous servir de l'expression de l'honorable rapporteur) ne comblent point un déficit qui va en augmentant chaque année. — Nous avons en vain porté nos cotisations de 25 à 30 fr; nos associés-libres paient en vain une cotisation de 10 fr; nous nous sommes en vain astreints à une cotisation supplémentaire et obligatoire pour le banquet annuel qui suit nos concours, afin de répondre au désir qui nous a été manifesté, au nom de M. le Ministre de l'agriculture, par M. l'Inspecteur général qui nous a visité l'an dernier; il faut, de deux choses l'une: ou que nous descendions de *la hauteur* que l'on veut bien dire nous être assignée par notre zèle et nos lumières, — ou que vous nous veniez *pécuniairement* en aide afin de nous y maintenir.

C'est ce que n'a point fait le conseil général en 1846. La question d'un concours central de bestiaux fut discutée comme en 1845. Comme en 1845 l'allocation de 5,000 fr. fut refusée; mais les partisans du coucours obtinrent que cette somme, dès lors disponible, ne serait point, comme l'année précédente, répartie entre les sociétés non privilégiées.

C'est ici le lieu, de vous dire, Messieurs, notre opinion sur s résultats possibles et probables de ce concours.

Nous comprenons très bien l'intérêt qu'y attachent la société et le conseil d'arrondissement de Lille. Il peut, en effet, convenir à cet arrondissement d'avoir à distribuer en plus qu'il ne fait, 5,000 fr. pour un concours annuel de bestiaux, et de voir, par là, la subvention de la société de Lille portée de 2,500 fr. à 5,500. Mais en serait-il de même des autres arrondissements? évidemment non. Vous n'aurez à Lille, le jour du concours, ni jurés des autres sociétés, ni cultivateurs, ni bestiaux. La rason en est que personne n'y aurait intérêt.

On cite, il est vrai, le concours de Poissy. Mais Lille n'est pas Paris ; et d'ailleurs, le concours de Poissy, lui-même, fort profitable aux bouchers de la capitale, a-t-il pour résultat d'améliorer les races, d'encourager la production de la viande? Cela est, et très-contesté et très-contestable. De grosses primes données à des bêtes monstrueuses peuvent n'avoir que de chétifs résultats. Pour que l'agriculteur fasse plus de viande, il faut lui procurer les sujets à bas prix, afin qu'il débourse moins et trouve plus de débouchés. Pour améliorer les races, il faut s'occuper avant tout de leur hygiène, encourager par de fortes primes, la bonne et saine construction des étables, afin que le cultivateur élève ses bestiaux avec sécurité. Quant au concours central proposé, nous pensons qu'une fois la somme votée, le bons sens de la société de Lille la détournerait forcément de son objet, l'appliquant utilement, comme nous venons de l'indiquer, mais exclusivement à son arrondissement; sinon, le résultat serait nul; il aurait tout au plus pour effet de poser la ville de Lille en rivale de Paris pour la promenade du bœuf gras.

Compte sommaire des travaux. — Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, le détail de tous nos travaux de l'année. Ce détail est l'objet du compte-rendu que fait, tous les deux ans,

en seance publique, notre secrétaire general. Ce compte-rendu est inséré dans nos mémoires qui vous sont adresses.

Dans la dernière partie du volume de 1846, postérieure à votre dernière session, vous trouverez, concernant l'agriculture 1° l'extrait du procès-verbal d'une de nos conférences agricoles, ayant pour objet la maladie des pommes-de-terre, et la circulaire que nous avons cru devoir adresser aux cultivateurs à la suite de cette conférence (1); 2° les procès-verbaux de nos concours de labourage et de bestiaux (2); 3° une note sur la culture des blés anglais, indiquant des expériences desquelles il résulterait un avantage de 30 p. °/₀ en faveur de la culture de ces blés sur ceux du pays (3). Ces expériences continuent et sont soumises au contrôle de la société qui en publiera les résultats.

Dans le même volume se trouvent aussi : 1° le compte-rendu annuel de l'état du musée d'histoire naturelle de la ville confié aux soins d'une commission de la société (4); 2° des observations météorologiques journalières et détaillées (5); 3° des notices historiques sur trois de nos célèbres compatriotes, le maréchal duc de Croy, l'un des fondateurs de la Compagnie des mines d'Anzin (6); Claude Lejeune, chef de la musique des rois Henri III et Henri IV (7), et Henri Lemaire de l'Institut, auteur du fronton de la Magdeleine (8).

(1) Mémoires, t. 7, p. 308.
(2) *Idem*, p. 322 et 325.
(3) *Idem*, p. 329.
(4) *Idem*, p. 275.
(5) *Idem*, p. 200 et p. 334.
(6) *Idem*, p. 115.
(7) *Idem*, p. 161.
(8) *Idem*, p. 209.

La première partie du volume de 1847 contient 1° un rapport sur la question des bestiaux (1); 2° un rapport sur la question des chemins de fer de Valenciennes vers l'est et vers Cambrai.

Les premières livraisons du volume sont consacrées aux travaux du *Comité institué à Valenciennes pour la défense du travail national.* — Ce Comité a été formé de deux commis-missions, nommées pour le même objet, l'une par la Chambre de Commerce, l'autre par la Société d'Agriculture. — Cette coopération de nos collègues a dû ouvrir nos mémoires aux travaux du comité. — Vous verrez par ces travaux que le Comité ne s'est pas borné à repousser ce qu'il y avait de désastreux pour notre agriculture et notre industrie, dans l'application actuelle du *libre échange.* Il est entré dans une voie meilleure, il a recherché les moyens d'arriver au but désirable que le *libre échange* assigne à son système, le bon marché. Après les avoir sommairement indiqués (2), il a plus spécialement formulé l'un d'eux. Il a démontré que les impôts indirects qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture, ceux des sels, des sucres et des boissons, pouvaient fructueusement pour le trésor, avantageusement pour tous, être transformés en un impôt sur les assurances concentrées aux mains de l'Etat (3).

La société est venue en aide au comité, qui désirait soumettre son système au congrès central de l'agriculture. Deux de nos délégués, qui ont pris part cette année aux travaux du congrès

---

(1) Mémoires, t. 8, p. 72.

(2) Dans le rapport fait à l'assemblée générale des agriculteurs et industriels du pays, t. 8, p. 11.

(3) *Idem*, p. 41.

ont eu la satisfaction de voir leur opinion, sur ce point, admise par la commission chargée de présenter un travail sur la question des assurances; l'un d'eux a même été chargé du rapport (1), que le manque de temps n'a pas permis de discuter dans cette session, et dont la discussion a été, en conséquence, remise à l'année prochaine.

La question du libre échange, qui a occasionné la création du *Comité* dont nous venons de parler, a vivement préoccupé la société. Elle a, à la vérité, cessé de s'occuper de la question de principe, du moment où la commission qu'elle avait nommée est entrée dans le comité institué pour la défense du travail national; mais elle a eu à examiner plus d'une question qui se rattachait plus ou moins aux théories en présence.

Fallait-il, dans les circonstances désastreuses où l'on se trouvait, proroger ou non la suspension de la loi des céréales? Nous n'avons pas hésité; nous avons dit oui, et pour un an. Il y avait là une question d'humanité avant tout. Et d'ailleurs, l'expérience a prouvé qu'après une très-mauvaise récolte, le prix du pain reste encore élevé, malgré la meilleure récolte possible.

Dans son projet de loi sur les douanes, le gouvernement proposait la substitution d'un droit à l'entrée à la prohibition dont la chicorée moulue est frappée. Nous avons approuvé cette mesure, mais nous avons demandé que le droit ne fut jamais moins élevé que celui sur le café.

Dans le même projet, le gouvernement demandait l'entrée libre des *engrais, foin, pailles, herbes, pâturages, légumes verts, œufs, volaille et gibier, plantes d'arbres, tourteaux de*

---

(1) Mémoires t. 8, p. 53.

graines oléagineuses. Nous avons également approuvé. Notre agriculture a besoin de plus de pailles et d'engrais qu'elle n'en produit; les denrées alimentaires sont, chez nous, à un prix excessif qui permet la concurrence sans inconvénient aucun.

La question des bestiaux a aussi été de nouveau étudiée par la société qui a persisté à considérer le droit tel qu'il existe aujourd'hui à la frontière de Belgique comme contraire aux intérêts bien entendus de notre agriculture.

L'an dernier, le deuxième bureau appelait une proposition semblable à celle que nous avons l'honneur de vous faire cette année, un *changement radical;* il disait: « le conseil général repoussera énergiquement le vœu de la société de Valenciennes, il fera connaître, *à propos de ce vœu*, à la France et au gouvernement, son opinion sur les doctrines nouvelles qui se publient...... » et le conseil général, « appelé, disait-il, par l'examen d'un vœu formé par une société d'arrondissement à donner, son opinion sur la maxime du libre échange.... » formula un vœu protectionniste.

En vérité, Messieurs, permettez-nous de nous étonner, de ce que des hommes comme vous, aient pu voir dans une simple modification de tarif, réclamé par un besoin éminemment agricole, sur un point de la frontière, *un changement radical;* permettez-nous de nous étonner, que ce soit *à propos de ce vœu*, que le conseil général ait cru devoir formuler sa désapprobation des doctrines de l'association du *libre-échange* que nous combattons comme lui. Qu'y a-t-il en effet de libre échangiste à demander, pour le droit sur les bestiaux, des zones comme pour les houilles ou les fers; une diminution et même une suppression de droits, là où le droit ne *protège rien*, comme nous vous le prouvons dans le rapport que nous avons l'honneur de vous adresser, là où le droit au contraire pèse de tout son poids sur l'agriculture, sans profit pour personne.

On nous oppose, et l'opinion de la société de Lille, et l'opinion, formulée d'une manière générale, du conseil général de l'agriculture. — Mais la société d'Avesnes demande la même chose que nous, et le conseil général des manufactures se prononçait dans le même sens en 1842, sur la proposition de la chambre de commerce de Valenciennes développée par son déléguée, M. Blanquet, un de nos agriculteurs les plus éclairés (1). — On ne peut cependant révoquer en doute l'opinion protectioniste de la société d'Avesnes, de M. Blanquet, de la chambre de commerce de Valenciennes et du conseil général des manufactures.

Quant à nous, Messieurs, nous vous devons la déclaration nette et franche de nos principes, dont toutes nos demandes ne sont que l'application.

Point de *prohibitions*, elles conduisent au monopole.

Protection aux industries nationales et surtout à l'agriculture. — Protection à l'intérieur d'abord, par de bonnes voies de communication, une meilleure répartition des impôts et des charges, une législation mieux appropriée à nos besoins et au développement de nos richesses. — Protection au moyen de la douane, mais protection modérée, qui compense, pour l'industrie, l'infériorité de sa position, mais ne permette point à l'industriel de s'endormir à l'abri d'une concurrence réclamée par le consommateur.

Liberté des échanges — par la suppression des droits de douanes qui ne sont point indispensables à la conservation et au développement de nos industries; par la suppression des entraves inutiles apportées aux relations du commerce extérieur et surtout du commerce intérieur.

Budget de l'année expirée. — Le budget définitivement arrêté en 1846, laisse la société en déficit de 860 fr. 80 cent — En voici les chiffres.

---

(1) Procès-verbaux des conseils généraux de l'agriculture et c. p. 151.

ÉTAT *des recettes et dépenses de la Société d'agriculture de Valenciennes pendant l'année* 1846 (1).

RECETTES.

Cotisation des membres titulaires	890	00
Cotisation des associés libres..	210	00
Allocation du gouvernement...	600	00
Id. du département.....	1,000	00
Legs Mathieu	400	00
Reventes de pommes-de-terres acquises par la Société de Lille et cédées à celle de Valenciennes..................	141	60
Total....	3,241	60

DÉPENSES.

Déficit des exercices précédents	977	55
Concours de labourage (primes et médailles).............	269	80
Concours de bestiaux (primes).	245	00
Frais de ces concours	113	95
Concours de peinture et sculpture....................	50	00
Impressions de programmes, convocations, etc., y compris un volume des mémoires ...	1,095	60
Jetons de présence...........	356	00
Traitement du copiste........	150	00
Au garçon de salle, chauffage, éclairage, entretien du local.	120	00
Frais de bureau, ports de lettres etc....................	99	50
Pommes-de-terre envoyées par la Société de Lille.........	199	20
Achats de livres et souscription de recueils...............	20	80
Total....	3,702	40
A quoi il faut ajouter les 400 fr. du legs Mathieu qui joints aux 400 à toucher en 1847 forment une prime de de 800 fr. pour cette dernière année. (voir le programme)..............	400	00
Total....	4,102	40

BALANCE.

Recettes............	3,241	60
Dépenses...........	4,102	40
Déficit........	860	80

(1) Toutes les pièces justificatives de ce compte ont été remises, savoir: les reçus à M. le Payeur du département, les comptes de détail à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'Agriculture.

Les 1600 frs. alloués à la Société, tant par le gouvernement que par le département, ont été employés comme suit :

1° En primes pour le concours de bestiaux.....	245 00
2° En primes et médailles pour le concours du labourage..............................	269 80
3° En frais pour ces concours................	118 95
4° En impression de programmes, convocations, mémoires agricoles etc	396 75
5° En dépenses de bureau, de copiste, etc.....	269 50
Total......	1,600 00

La somme portée en dépenses étant de.........		4,102 40
de laquelle il faut déduire :		
1° Les jetons de présence..........	356 00	
2° Le déficit de 1845........	977 55	
3° Le legs Mathieu	400 00	1,875 15
4° Les pommes-de-terre achetées et remboursées......................	141 60	
La somme réellement dépensée en 1846 a été de.		2,227 25
Si l'on en retranche les sommes accordées par l'état et le département		1,600 00
On a............		627 25
Les dépenses auxquelles la Société devait faire face sur ses propres fonds, consistant en cotisations (jetons de présence déduits)		744 00
Reliquat..............		116 75
Le déficit au 1er janvier 1846 étant de........		977 55
Le reliquat au 1er janvier 1847 de		116 75
Reste de déficit.........................		860 80

Il faut bien remarquer que cette diminution de 116 fr. 75 c. sur le déficit n'est point un symptôme d'amélioration dans nos finances. Les concours ouverts par la Société, à l'exception de ceux de labourage, de bestiaux et d'instrumens aratoires, n'ont lieu que tous les ans, alors que doit avoir également lieu la séance publique. Il n'est donc pas étonnant que le déficit ait diminué en 1846 ; il est encore moins étonnant qu'il progresse d'une manière affligeante en 1847, comme il résulte du compte ci-après :

BUDGET DE L'ANNÉE COURANTE.

ÉTAT *présumé des recettes et dépenses pour l'année* 1847.

RECETTES.

Cotisation des membres titulaires	900	00
Cotisation des associés libres...	210	00
Allocation du gouvernement ...	600	00
Id. du département.....	1,000	00
Legs Mathieu...............	400	00
A recevoir le reliquat de la revente des pommes de terre venant de la Société de Lille.	57	60
Total....	3,167	60

DÉPENSES.

Déficit des exercices précédents	86	800
Concours de labourage (primes et médailles voir le programme)	428	50
Concours d'instrumens agricoles (idem)...................	200	00
Concours de bestiaux (idem)...	270	00
Frais de ces concours........	100	00
Concours pour la culture fourragère (idem)..............	200	00
Primes pour l'enseignement horticole (idem).............	200	00
Prix Mathieu (idem) ce prix est une fondation.............	800	00
Concours de moralité (voir le programme)..............	180	00
Concours pour les chemins vicinaux..................	200	00
Statistique agricole (idem) concours pour l'industrie, les sciences, l'histoire, la littérature, les beaux-arts (idem)	1,000	00
Impressions de programmes etc., y compris un volume des mémoires..................	800	00
Jetons de présence...........	350	00
Traitement du copiste........	150	00
Au garçon de salle, chauffage, éclairage, entretien du local.	120	00
Frais de bureau, ports de lettres	60	00
Total....	5,919	30

BALANCE.

Dépenses..................	5,919	30
Recettes..................	3,167	60
Deficit...........	2,751	70
Le déficit antérieur était de.....	860	80
L'excédant des dépenses sur les recettes, pour 1847, serait de.	1,890	90

Voici, Messieurs, la justification des dépenses présumées :

1° Les 600 francs du gouvernement seront exclusivement appliqués, suivant l'indication de M. le Ministre de l'agriculture, savoir :

Au concours de labourage	200	
Id. de bestiaux.............	200	
Id. des plantes fourragères....	200	
Ensemble.......	600 —	600

2° Les fonds départementaux seront employés savoir :

Au concours de labourage............	228 50	
Id. d'instrumens agricoles	200	
Id. de bestiaux.............	70	
Aux frais de ces concours...	100	
Au concours de moralité (pour les domestiques de ferme)..................	180	
Au concours pour les chemins vicinaux...	200	
Pour programmes..................	21 50	
Ensemble.........	1,000 —	1,000
Total........		1,600

3° Nos cotisations..... 750 fr. } 1,150
et le legs Mathieu........ 400 }
devraient faire face aux autres dépenses montant 4519 fr. 50 c. y compris le déficit de 1846, montant à 860 80 c.

Nous vous prions de remarquer, Messieurs, que toute l'allocation du gouvernement, toute l'allocation du département sont

employés en encouragement pour l'agriculture ; — que le legs Mathieu a la même destination ; — qu'en employant nos 750 fr. de cotisation aux programmes et mémoires dont la plus grande partie est encore pour l'agriculture, il ne nous reste absolument rien, non seulement pour justifier notre titre de société des sciences et des arts, mais encore pour nos frais de bureau, entretien de notre local, etc., etc.

Il faut cependant, Messieurs, de toute justice, comme de toute nécessité, qu'il y ait un terme prochain à ce malheureux état de chose. Notre déficit ne peut aller ainsi s'augmentant. — de deux choses l'une : ou nous devons rester Société d'agriculture, des sciences et des arts, et alors il faut que nous puissions, tout en fesant d'abord pour l'agriculture, faire aussi quelque peu pour les sciences et les arts ; — ou que l'on décide que Valenciennes ne mérite pas, comme Lille et Douai, d'avoir une Société qui y encourage les lettres, les arts, les sciences. Il faut dire que, dans le département du Nord, il peut bien y avoir des sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, mais qu'il ne doit point en exister dans la patrie de *Froissart*, de *Lejeune*, de *Watteau*, de *Clairon*, de *Duchesnois*, de *Pujol*, *Lemaire*, de *Dorus* et de tant d'autres dont nous nous enorgueillissons à juste titre, et dont les bustes et les portraits vont bientôt, si vous n'y mettez obstacle, former, grâce à notre volonté persévérante, une galerie historique dont le département du Nord pourra à bon droit, lui aussi, s'enorgueillir.

Nos besoins, Messieurs, peuvent se résumer ainsi, en tenant compte de l'année dans laquelle toutes nos dépenses sont appliquées à l'agriculture, et de celle où nous en consacrons une partie aux sciences et aux arts.

	1re année.		2e année.
Primes et médailles pour concours agricoles	1,200	—	2,400
Id. pour sciences et arts.	»	—	1,600
Impressions de toute nature, y compris un volume de mémoires	1,000	—	1,000
Frais de copiste, de bureau, entretien de la salle et achat de livres	400	—	400
	2,600	—	5,400
Moyenne	4,000		

Pour y subvenir, nous avons :

Cotisation (jetons de présence déduits)	750	1,150 fr.
Legs Mathieu	400	
Du gouvernement		600
Nous aurions donc besoin que le gouvernement nous fît		2,250
Pour arriver à la somme égale de		4,000

Or, 2,250, c'est un peu plus de la moitié de la somme dont nous fesons plus du quart ; c'est le double seulement de ce que nous apportons, lorsque vous donnez à la société de Lille 2 fois 1/2, et à la société de Douai 5 fois ce qu'elles consacrent à l'agriculture, aux sciences et aux arts. — 2,250, c'est le septième d'une somme de 15,750 fr. qui serait également répartie entre tous les arrondissements de votre circonscription, soit 5,550 fr. de plus que vous ne donnez chaque année et 2,550 fr. seulement de plus que l'on ne vous proposait de le faire, en joignant l'inutile allocation de 5000 fr. pour un concours central de bestiaux.

Nous terminerons, Messieurs, en vous répétant ce que nous vous avions l'honneur de vous dire l'an dernier. Nous espérons, « dans les mesures que vous allez prendre, un encouragement à nos efforts! Nous l'espérons, et de votre justice, et de votre désir de venir en aide aux travaux de ceux qui n'ont pour but, en consacrant une partie de leur tems au service du pays, que d'activer ses progrès dans tout ce qui est utile, dans ce qui est honorable. »

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

vos très-humbles et obéissants serviteurs.

Pour la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes,

LE VICE-PRÉSIDENT,

EDOUARD GRAR.

Le Secrétaire-général,

A. STIÉVENARD.

Valenciennes, le 2 juillet 1847.

RAPPORT ANNUEL

FAIT

A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE,

DE VALENCIENNES,

AU NOM

DE LA COMMISSION DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Le 9 novembre 1846,

par M. EDMOND PESIER, membre titulaire.

MONSIEUR LE MAIRE,

Les différents rapports que vous avez reçus jusqu'ici, concernant le musée d'histoire naturelle, vous ont appris que la collection de minéralogie, que l'herbier de la ville étaient complétement classés. L'arrangement des coquilles et des animaux vertébrés était impossible faute de livres pour l'étude, faute de vitrines pour les contenir.

Aujourd'hui notre but a pu être atteint en partie malgré les difficultés que nous avons rencontrées à la bibliothèque pour obtenir des livres payés sur les fonds du musée et que vous nous aviez cependant autorisés à y emprunter.

Pardonnez-moi, M. le Maire, quelques détails techniques dans lesquels je suis forcé d'entrer pour vous rendre un compte exact de nos travaux.

Parmi les mollusques, les *cephalopodes*, les *ptéropodes* et les *gastéropodes* sont classés, et le catalogue en est dressé. M. Courtin a dû s'arrêter aux *acéphales*, l'espace ou plutôt les vitrines sollicitées depuis longtemps lui ont fait défaut.

Les armoires vitrées attendues aussi pour les oiseaux ont enfin était placées. MM. Dutemple et Delgrange se sont empressés d'y établir une organisation définitive. En opérant cette classification, ces messieurs ont dû porter tous leurs soins sur l'état de conservation de chacun des individus. Ils ont été forcés d'éliminer un assez grand nombre d'animaux atteints de vermine et dont la présence dans la collection aurait compromis l'existence des autres. Il a été tenu une liste des espèces mises au rebut, l'administration municipale voudra bien décider ultérieurement de l'emploi qui en sera fait ainsi que des pierres sans valeur et des coquilles brisées rejetées comme inutiles. La modicité des fonds alloués chaque année au musée d'histoire naturelle, ne permet pas d'espérer une bien nombreuse réunion d'espèces animales dans nos galeries, la commission pense qu'il faut se borner à Valenciennes à rassembler des représentants pour chaque genre afin que l'étude soit facile. C'est vers ce résultat que tendront ses efforts.

L'arrangement des animaux vertébrés a laissé vacantes une salle garnie d'armoires que MM. Delanoue et Pesier attendaient pour commencer le dépouillement de nombreux échantillons de roches et de terrains, laissés pêle-mêle en magasin, lors du triage de la collection de minéralogie. Fort peu de temps restait aux membres de la commission pour disposer cette salle avant

l'ouverture du musée annoncée par le programme de la fête. On n'a pu qu'y faire deviner les intentions qui président à cet arrangement. D'un côté nous voudrions créer une collection méthodique de roches, ce serait la partie théorique de la science ; de l'autre nous chercherons à former une collection de géologie locale par ordre de superposition des terrains ; ce serait pour ainsi dire le côté pratique. En y réunissant nos échantillons de toutes les carrières, de toutes les mines exploitées dans le pays, on lui donnerait un haut degré d'intérêt pour la connaissance et l'explotiation de nos richesses minérales. Nos concitoyens y puiseraient sans doute de précieuses indications pour la recherche de substances utiles aux arts et à l'agriculture.

La relation de nos terrains avec la géologie générale du globe ne peut-être bien saisie qu'au moyen de cartes géologiques et en particulier de celles de la France que le gouvernement distribue généreusement aux établissements publics. Il ne la refusera pas à des sollicitations légitimes et nous les verrions figurer volontiers dans la même salle.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qui a été fait cette année par la commission de la société d'agriculture, voilà tout ce qui lui reste à faire.

Elle a toujours besoin de votre concours bienveillant pour que le zèle des membres ne trouve pas de prétexte d'inaction dans les obstacles qui l'enraient souvent ; elle sollicite comme par le passé le complément des livres et du mobilier désignés dans les rapports antérieurs et que je vais reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le secrétaire de la commission,
Ed. PESIER.

LIVRES DEMANDÉS.

Paléontologie française (fossiles de France).

Annales des mines.

Traité élémentaire de conchyliologie par Deshayes, 2 vol.

Traité de minéralogie de Dufresnoy, 3 vol.

Cartes géologiques de France, par Dufresnoy et Elie de Beaumont et les mémoires géologiques qui les accompagnent. (Cet ouvrage peut être obtenu du Gouvernement.)

MOBILIER.

1° Quatre vitrines nouvelles pour la conchyliologie et semblables à celles existantes.

2° Etablir un grillage ou mieux un vitrage au bas de la collection de minéralogie.

3° Placer des portes dans la partie inférieure des armoires vitrées affectées aux animaux.

4° Il n'est sans doute pas besoin de rappeler que les fenêtres de la galerie sont toujours garnies de mauvais vitrages en plomb, qui doivent céder leur place à des chassis semblables à ceux des autres salles.

La Commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. Delanoue, *Président*.
Courtin.
Delgrange.
Dutemple.
A. Evrard.
Lusardy.
Pesier, *Secrétaire*.
Gravis (Antonin), *correspondant*.

RAPPORT

Par M. Edouard GRAR, membre titulaire,

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

DES FORCES ALIMENTAIRES DES ÉTATS

ET

DES DEVOIRS DU GOUVERNEMENT DANS LA CRISE ACTUELLE

Par M. Michel CHEVALIER, membre correspondant.

Messieurs,

Chargé de vous faire un rapport sur la brochure intitulée : *Des forces alimentaires des états et des devoirs du gouvernement dans la crise actuelle*, par notre honorable collègue, M. Michel Chevalier, je me suis tout d'abord demandé si le sujet, et la manière supérieure dont il est traité, n'exigeaient pas de moi un examen plus attentif, un compte-rendu plus détaillé que ne

le comportent ordinairement ces sortes de rapports. En parcourant une première fois la brochure, cette phrase m'a frappé : « Tant que le blé n'aura pas repris son taux habituel de 20 francs, les bons citoyens, les hommes qui ont quelque sentiment généreux dans l'âme, devront ne pas se tenir pour satisfaits. » Cette pensée, c'est la vôtre. Elle vous a inspiré de demander pour un an encore la suspension de la loi des céréales. Elle doit vous guider dans l'examen de tout ce qui touche à l'alimentation du peuple. Elle doit vous faire désirer de connaître, d'une manière complète, l'opinion de M. Michel Chevalier sur cette question, d'en apprécier la portée et les conséquences.

L'auteur commence par constater la gravité de la situation. — Le blé, monté à un taux sans exemple depuis trente ans ; la modicité de la récolte en céréales, compliquée d'un autre déficit, celui des pommes de terre ; des pommes de terre, dont la production, portée de 1815 à 1845, de 17 millions d'hectolitres à 100, menace de faire faute : des pommes de terre attaquées d'une désespérante maladie dont on n'entrevoit pas la fin, chez nous, en Europe, dans l'autre continent, partout.

Nous ne sommes donc pas en présence d'une cherté passagère. — Quels remèdes apporter au mal ? — M. Michel Chevalier en indique deux qui doivent agir simultanément. 1° « prendre toutes les mesures qui, par elles-mêmes, sont propres à abaisser le prix des denrées alimentaires. » 2° « Développer les travaux extraordinaires » — et, en effet, il faut, de toute nécessité, « empêcher la vie d'être trop couteuse, » et « maintenir le travail, qui est le gagne-pain des masses. »

« Cette double action, dit notre collègue, est indispensable ; c'est comme le double mouvement de la pompe. On l'a justement remarqué, la cherté des subsistances est nécessairement accompagnée d'un manque de travail... quand la vie devient

De l'entrée libre des bestiaux et des salaisons.

« Tous les arguments, continue notre collègue, qui recommandent la libre entrée des céréales, militent à plus forte raison en faveur de la libre introduction du bétail. La France ne produit de viande qu'en insuffisante quantité, et, ce qui est plus grave, elle semble en avoir de moins en moins. » — La ration de viande d'un français n'est que le tiers de celle d'un anglais, le cinquième ou le sixième de celle d'un américain du Nord.

Dernièrement M. Gustave Hamoir vous disait : Tandis que la population bovine ne s'élève qu'à 10 millions de bêtes en France, elle est de 16,500,000 en Angleterre. En Angleterre on a 100 têtes de gros bétail pour 160 individus, en France 100 pour 373. « La France a besoin chaque année, pour son alimentation actuelle, de 490,000 têtes de gros bétail. Or, elle n'en engraisse que 320,000, reste donc 170,000 à trouver ; où les puiserons-nous? En 1845, nous en avons demandé à l'étranger pour 14,000,000 de francs, soit environ 35,000 têtes, et les 35,000 autres ont été prises sur notre capital ; il a fallu abattre ou des vaches ou des bœufs de travail : d'un côté s'enlever les moyens de production, de l'autre manger ses blés verts. »

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes, sur ce point, parfaitement d'accord avec M. Michel Chevalier, et nous pouvons dire avec lui : « A l'égard de la viande, le pays est dans une disette véritable. »

L'ancien régime avait presque toujours évité de frapper la viande d'un droit de douane. La constituante, la république, l'empire en avaient laissé l'entrée libre. C'est la restauration

qui frappa d'un droit l'entrée des bestiaux ; ce droit, léger d'abord, s'éleva successivement. Il est devenu de 55 francs par tête de bœuf.

Des bestiaux nous venaient de Bade, du Luxembourg, de la Belgique, du Wurtemberg, de la Bavière, de la Prusse Rhénane, de la Suisse, du Piémont. Ces pays achetaient, en échange, des produits de nos manufactures. La plupart de ces relations ont cessé.

La quantité introduite n'était cependant pas à craindre pour le producteur. Le chiffre le plus élevé a été celui de 1821. Il était de 27,137 têtes de bœufs, à peu près autant de vaches et de 10 à 12,000 veaux. La seule ville de Paris, en 1821, consommait 73,428 bœufs, 7,727 vaches et 70,081 veaux.

Si nous voulions redemander aujourd'hui les bêtes qui nous manquent aux pays qui nous les fournissaient, nous ne les y trouverions plus. Les relations ont changé. Il nous faudra avoir recours à l'Amérique. Sur les bords de la Plata, il sera possible d'abattre, parmi les nombreux troupeaux qui y errent, un demi million de bœufs chaque année. L'industrie de la salaison aura là un vaste champ à exploiter.

Comment l'adoption de la liberté du commerce des subsistances par l'Angleterre y conduit les autres états.

Dans l'opinion de M. Michel Chevalier, ce qui se passe en Angleterre, nous amènera forcément à admettre la liberté du commerce des denrées alimentaires. Voici comment.

La conséquence de la liberté du commerce des grains, en

Angleterre, sera d'y restreindre la culture des céréales aux terrains qui y sont propres. La Grande-Bretagne continuera à produire des céréales en grande quantité, mais elle subviendra aux besoins de son excédant de population par l'importation. Elle reçoit moyennement (laissant la disette actuelle à l'écart) 6 millions d'hectolitres de blé par an. Il lui en faudra de 10 à 12, et toujours de plus en plus à mesure que s'accroîtra sa population.

Tous les excédants des pays à blé iront donc s'engloutir dans la Grande-Bretagne. Il faudra du temps pour que ces excédants, stimulés même par une hausse de prix, augmentent d'une manière sensible. « A l'exception des Etats-Unis, l'homme des contrées à blé n'a pas l'habitude de déployer une grande énergie; car c'est ici que vient à sa place l'observation que se sont des populations asservies. »

L'ouverture franche du marché anglais est donc une garantie contre la baisse. A cette cause viennent se joindre la disette actuelle et la maladie des pommes de terre, dont les effets se feront sentir sur les années qui vont suivre. Car, sans parler de nos besoins, à l'importation anglaise il faut ajouter l'importation irlandaise, qui naîtra de la nécessité de substituer les céréales aux pommes de terre.

Nous vendons à l'Angleterre des fruits, des œufs (pour fr. 4 millions 1/2 d'œufs par an). Désormais nous lui vendrons du bétail, du blé. — En 1845, nous avons reçu du dehors 5,046 bœufs; nous en avons expédié à l'Angleterre 4,812 sur 6,512 dont se composait notre exportation totale. — La crise actuelle passée, nous y enverrons une partie du blé des départements que baigne la Manche, « à moins que notre échelle mobile ne se mette en travers. » — Nous ne devons plus compter sur l'importation des bestiaux belges et hollandais, l'Angleterre nous les enlèvera. En 1844, elle ne tirait de

l'étranger que 3,710 bœufs ; elle en a reçu en 1846, 17,121, et ainsi des vaches et des veaux. — Il n'y a à cet état de choses que deux solutions possibles : « Ou mettre un fort droit sur le bétail à la sortie, ou bien ouvrir au bétail étranger la porte à deux battants. »

C'est ainsi, Messieurs, que le mal apparaissait, il y a quelques jours, à votre commission des bestiaux. M. Hamoir vous disait : « Il faut saper le mal dans sa racine, et voici les deux causes que nous assignons à ce mal :

» 1° La production du jeune bétail en France n'est pas en rapport avec les besoins de sa consommation ;

» 2° Les bêtes à l'engrais sont d'un bon tiers au-dessous des besoins de l'abattage. »

A ces maux la commission vous indiquait comme remède : 1° Encourager la production du bétail, là où elle peut se faire avec avantage ; 2° laisser entrer en franchise les bestiaux étrangers là où ils doivent servir, comme chez nous, à développer notre richesse alimentaire.

De la crise actuelle. — Durée probable de la cherté. — Proposition de l'administration. — Insuffisance de cette proposition.

Vous avez, Messieurs, demandé à M. le ministre de l'agriculture, la prorogation, pour un an, de l'entrée libre des céréales. Vous fondiez votre demande sur ce que : « l'expérience démontre qu'après une année comme celle-ci, malgré la plus belle récolte, le pain reste encore à un prix élevé. »

Ce que vous énonciez, M. Michel Chevalier le prouve à l'aide de documents officiels.

En 1811, mauvaise récolte. En 1812, récolte au-dessus de l'ordinaire. — Le blé avait été à 16 fr. 54 c. en 1808; 14 fr. 86 en 1809 ; 19 fr. 61 en 1810 ; en 1811 il est à 26 fr. 13 ; en 1812, à 34 fr. 34, et en 1813, à 22 fr. 51.

En 1816, récolte détestable. Elle est bonne en 1817. — Le prix moyen est, en 1816, de 28 fr. 31 ; en 1817 de 36 fr. 16 ; en 1818, de 24 fr. 65.

Aujourd'hui que la loi est faite, Dieu veuille que l'erreur soit de notre côté. — Nous passons tout ce qui a pour objet d'établir le contraire, et de corroborer en vous une conviction qui est le résultat d'une triste expérience.

Mesures relatives aux travaux publics.

Nous ne pouvons suivre notre honorable collègue sur le terrain où il se place ici. Nous craindrions de sortir du cercle des attributions de notre société en examinant avec lui si les économies à faire au budget de l'état devaient bien moins porter sur les travaux publics que sur les dépenses de la guerre et de l'Algérie. Ce que nous pouvons dire, c'est que comme lui, nous considérons comme une des conditions indispensables de la prospérité publique le maintien du travail de la classe ouvrière, qui ne peut être arrêté sans avoir pour conséquence une perturbation que l'on doit éviter à tout prix.

Appréciation générale de ce qui a été fait depuis l'origine de la crise. — Influence à laquelle le gouvernement a cédé.

J'arrive, Messieurs, à la partie délicate du rapport que vous

m'avez demandé. Jusqu'ici, vons l'avez vu, notre honorable collègue et vous, vous êtes presqu'entièrement trouvé d'accord. Ici vous différez d'opinion. Non pas que vous prétendiez, contrairement à ce qu'avance M. Michel Chevalier, que l'on a fait, dans la crise actuelle, tout ce qu'il fallait faire ; vous avez vous-mêmes réclamé davantage. Mais vous ne pouvez admettre, avec lui, que le gouvernement ait agi, en cela, par suite d'une influence protectionniste.

Et d'abord, M. Michel Chevalier confond l'opinion *protectionniste* avec l'opinion *prohibitionniste*. Non pas que nous prétendions que le mot *prohibition*, dans les tarifs, soit la seule indication d'une prohibition de fait, mais nous soutenons qu'il y a une immense différence entre la prohibition et la protection. — La *prohibition*, ou les droits prohibitifs, créent le monopole, maintiennent, au détriment de tous, les prix à des taux exagérés. — Au contraire, les droits seulement protecteurs appellent la concurrence, en la contenant dans les limites indispensables au maintien des industries nationales, et avec la concurrence l'abaissement des prix.

Aussi, Messieurs, avez-vous cru rester fidèles à vos principes, — d'une part, en donnant votre adhésion au comité pour la défense du travail national qui inscrivait sur son drapeau : « *La protection aux différentes branches de la production nationale, dans les limites nécessaires à leur conservation et à leur développement.* » — D'autre part, en demandant la prolongation de l'entrée libre des céréales, la suppression d'un droit inutile sur les bestiaux à la frontière du Nord, l'entrée libre des engrais, paille, foin, etc.

Autant vous êtes résolus à combattre la suppression des droits qui protégent modérément nos industries, et compensent, par cet protection, l'infériorité de la position économique que nos lois leur ont faite à l'égard de leurs concurents.

étrangers, autant vous êtes disposés à demander ou à approuver la suppression de toutes les prohibitions, la diminution des droits prohibitifs, jusqu'au chiffre qui les rendra seulement protecteurs ; car vous voulez, Messieurs, tout autant que qui que ce soit, la liberté commerciale intérieure et extérieure. Seulement vous ne la voulez pas aveuglément, sans garantie, sans compensation ; vous ne la voulez pas comme le *Comité du libre échange,* qui, prenant son œuvre par la queue, passez-moi l'expression, s'attaque seulement aux droits qui ne sont que protecteurs, qui admettent la concurrence étrangère, au lieu de réclamer tout d'abord, avant tout, ce en quoi vous lui donneriez bien volontiers la main, la levée des prohibitions.

Ceci posé, disons que si le gouvernement n'a pas fait tout ce que notre honorable collègue eût désiré qu'il fît, à l'endroit de la question alimentaire, ce n'est point à l'influence de l'opinion protectionniste qu'il faut s'en prendre. Les exemples cités en sont d'ailleurs la preuve.

« Je mentionnerai, dit M. Michel Chevalier, les ordonnances qui sont venues brusquement prohiber la sortie des grains inférieurs, des pommes-de-terre et des châtaignes, sans donner au commerce un seul jour pour remplir les engagemens qu'il avait pu contracter. On n'a pas réfléchi que par là on accréditait le système des approvisionnemens réservés qui est un fléau dans les temps de disette. »

M. Michel Chevalier, qu'il nous permette de le lui dire, se laisse un peu trop aller ici à l'application quand même de la théorie du libre-échange. En admettant, au point de vue de l'approvisionnement français, l'inutilité, et même, exagérons, l'absurdité de la mesure, économiquement parlant, encore faudrait-il reconnaître que le gouvernement a du la prendre ; non pas pour se conformer au système de la protection, mais parce qu'en ces tems difficiles, il est de toute prudence de

céder au préjugé populaire contre lequel les meilleures raisons ne peuvent rien. Ne pas céder, c'est appeler l'émeute; l'émeute c'est la cessation du travail; et la cessation du travail c'est, comme l'a parfaitement établi M. Michel Chevalier, l'accompagnement le plus déplorable de la disette, plus à craindre que la disette elle-même.

Nous regrettons, comme notre collègue, que le gouvernement n'ait pas admis le chiffre de 100 fr. pour les moindres billets de la Banque de France, au lieu de 200 fr.; mais en vérité, nous ne voyons pas en quoi le système de la protection a pu intervenir ici.

Nous ne pouvons admettre non plus que le gouvernement se soit « laissé ravir sa liberté de jugement; » dans la question qui divise et les économistes et les industriels, il s'est au contraire placé entre les deux camps. Il a blamé l'exagération des uns et des autres; il n'a donné entière satisfaction à personne, ce qui prouve qu'il ne s'est mis à la remorque de personne.

Est-ce à dire pour cela que, dans la question spéciale qui nous occupe, le gouvernement ait eu raison contre M. Michel Chevalier, nous ne le pensons pas. — Vous vous êtes suffisamment expliqué et sur la question des céréales et sur celles des bestiaux. Vous voulez que le pain et la viande soient à bon marché, et vous croyez que les mesures prises jusqu'ici sont insuffisantes. Le très remarquable travail dont je viens de vous faire le rapport, doit encore fortifier votre conviction à cet égard. — Enfin, Messieurs, les raisons apportées par M. Michel Chevalier, en faveur de la libre-entrée des grains, doivent vous faire regretter plus vivement encore que le gouvernement et les chambres n'aient point permis un essai suffisamment long des effets possibles de cette libre entrée. Il eut été à désirer que, fort de cette expérience, on eut

enfin mis la main à la révision de la loi des céréales, loi que je crois devoir dire détestable, en ce qu'elle empêche bien le blé de descendre à un prix très-bas, mais est insuffisante à l'empêcher de monter au plus haut prix.

A la suite de ce rapport la société a décidé qu'elle solliciterait du conseil général du département un vœu pour la révision de la loi des céréales.

VOEUX

ADRESSÉS

A MONSIEUR LE PRÉFET

ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Messieurs,

La Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes a l'honneur de vous proposer de comprendre au nombre des vœux que vous émettrez dans la session de 1847, ceux qui suivent; elle appelle toute votre attention sur :

1° La création d'un ministère spécial de l'agriculture. — Dans les graves questions économiques soulevées chaque jour, l'agriculture et le commerce ont souvent des intérêts distincts, si pas opposés. Il est impossible que, dans ces circonstances, quelle que soit d'ailleurs l'impartialité d'un ministre de *l'agri-*

culture et du commerce, les intérêts de l'une ou de l'autre ne se trouvent point, dans le sein du gouvernement, privés de l'appui qu'ils trouveraient dans un ministre spécial. Et malheureusement, il faut le dire, par la force des choses, c'est toujours l'agriculture qui a à souffrir ; les commerçants arrivent tout naturellement au pouvoir plutôt que les agriculteurs et y apportent, tout naturellement aussi, des idées préconçues dont il est difficile, si pas impossible, aux hommes, même les mieux intentionnés, de se défaire.

2° La convenance, la justice de consulter les sociétés d'agriculture, comme l'ont fait les chambres de commerce, sur les questions que le gouvernement soumet, soit aux conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, soit aux conseils-généraux des départements. — N'est-il pas incroyable que sur la question des bestiaux, par exemple, les chambres de *commerce* soient *seules* consultées ?

3° La nécessité d'apporter des modifications à la loi des céréales, qui empêche bien le prix du blé de descendre à un taux trop bas pour rémunérer le cultivateur, mais ne l'empêche en aucune façon de s'élever à un taux trop haut pour que le pauvre puisse avoir le pain au prix auquel il peut le payer. — La preuve de ce fait est dans l'obligation où l'on est de suspendre la loi lorsque le prix du blé monte trop, suspension dont les résultats se font nécessairement trop attendre pour la classe nécessiteuse. — (Voir au surplus le rapport sur l'ouvrage de M. Michel Chevalier).

4° L'inutilité et l'injustice du droit sur les bêtes maigres à l'entrée par notre frontière. — (Voir le rapport fait à la société sur cette question).

5° La possibilité d'obtenir, d'une manière à peu près exacte, l'état des récoltes, cette partie de la statistique agricole, dont

les éléments sont si instamment, mais si inutilement réclamés par M. le ministre de l'agriculture. — (Voir le travail envoyé par la Société).

6° L'indispensable nécessité, si l'on veut empêcher, en France, la reproduction des mauvais chevaux, de prendre des mesures analogues à celles prises en Belgique. — Là, aucun étalon ne peut servir à la saillie, aucune jument ne peut être saillie, sans avoir été reconnus propres à une bonne reproduction, par une commission *ad hoc*. Cette mesure, si utile à nos voisins, a fait rejeter chez nous tous les mauvais étalons, qui nous menacent d'une plus grande dégénéressence de nos races.

7° La nécessité de doter enfin le département du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut, à l'étude depuis un siècle. — (Voir le rapport sur le chemin de fer de Valenciennes à Mézières).

8° L'utilité de construire un chemin de fer de Valenciennes à Mézières, avec embranchement sur Cambrai. — (Voir le rapport).

A ces vœux, que nous désirerions vous voir formuler, la Société croit devoir ajouter les suivans qui vous sont directement adressés. — Elle a l'honneur de vous signaler :

1° la nécessité de donner à l'établissement Thermal de St.-Amand une importance qu'il comporte et qu'il n'a pas. — La Société n'a point à s'immiscer dans les causes qui empêchent cet établissement d'être ce qu'il devrait, mais elle croit de son devoir d'appeler sur ce point toute votre attention.

2° L'utilité de retarder l'époque ordinaire de l'ouverture de

la chasse. — Nous nous fesons ici l'écho des réclamations qui nous ont été adressées par les agriculteurs.

3° La justice de faire à notre arrondissement, spécialement pour le canton de Condé, une part dans les primes pour la race chevaline. — La Société mettrait, à utiliser ces primes, tout le zèle qu'elle apporte à la bonne distribution des autres primes agricoles, si, comme la Société d'Avesnes, elle était chargée de cette distribution.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Pour la Société,

Le Président,
Bon PETIT DE LA FOSSE.

Le Secrétaire,
STIÉVENARD.

Valenciennes, le 23 juillet 1847.

de Mons

es

Trelon

emin

al de

Fourmi

Fer de

n

lle

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (1) CHARGÉE DE L'EXAMEN

DE DIVERS

PROJETS DE CHEMINS DE FER

DESTINÉS A RELIER :

D'UN CÔTÉ LE NORD ET L'EST DE LA FRANCE,

DE L'AUTRE CAMBRAI ET VALENCIENNES.

Par M. Heuri CORNU, membre titulaire.

MESSIEURS,

Les moyens de transport, selon qu'ils sont plus ou moins faciles, plus ou moins actifs, jouent un rôle important pour les approvisionnemens et dans les débouchés ouverts aux produits de l'agriculture. A ce titre, la Société, qui porte constam-

(1) Cette commission est composée de MM. E. Grar, Maximilien Evrard, et Henri Cornu, rapporteur.

ment sa sollicitude sur l'entretien des chemins vicinaux de l'arrondissement (1), ne s'en tient pas là ; elle s'est déjà occupée de voies de communication d'un long parcours. C'est ainsi qu'elle a manifesté (2) son opinion dans l'enquête relative au projet de canal de jonction de la *Sambre* à l'*Escaut*, opinion à l'appui de laquelle elle a ensuite (3) publié un mémoire développé où la question est traitée sous toutes ses faces. C'est dans la même vue d'utilité publique qu'elle a pris l'initiative pour faire étudier, à son point de vue, les divers projets de chemins de fer formés concurremment, en ces derniers temps, et destinés à relier, d'un côté le *Nord* et l'*Est* de la France, de l'autre Cambrai et Valenciennes.

L'économie rurale, en effet, tient une place importante, la première place, selon nous, dans l'économie politique. L'agriculture emploie vingt-cinq millions d'ouvriers ; le budget de l'Etat fait peser sur elle les deux tiers de son chiffre énorme ; elle est la principale source de la richesse, de la puissance et des forces nationales. Cette industrie, la plus ancienne et la plus considérable de toutes, après avoir été injustement délaissée inspire aujourd'hui, en dehors même des circonstances déplorables où nous place la cherté des subsistances, un intérêt qui devra lui faire prendre dans nos institutions et dans nos mœurs le rang et l'estime qui lui sont dûs ; comme à une autre époque de notre

---

(1) Dans ses concours elle délivre une médaille d'or au maire dont le zèle, l'influence personnelle, ou les sacrifices ont amené un progrès très-remarquable dans l'amélioration des chemins vicinaux de sa commune.

(2) Le 9 janvier 1841.

(3) Le 13 février 1841.

histoire, sous ce roi populaire (1) qui voulait qu'un peu de luxe brillât sur la table du peuple aux jours de fête; alors qu'un ministre (2) véritablement digne de ses hautes fonctions disait dans son énergique et naïf langage : *labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'état*.

Tout concourt à pousser l'agriculture dans la voie du progrès. Ne voyons-nous pas autour de nous des hommes instruits, libres, indépendants, rejetant la prévention qui en éloigne beaucoup d'autres, consacrer au sol leur intelligence, leur activité et leurs loisirs? Au lieu d'envahir la magistrature, l'armée, les administrations, ils acquittent noblement leur dette envers le pays en devenant des agriculteurs distingués.

Il ne faut pas perdre de vue, dans notre bel arrondissement, si riche par ses nombreuses industries, que toutes, si longue qu'on puisse en supposer la durée, peuvent finir par s'épuiser ou disparaître. L'agriculture, au contraire, a un avenir incommensurable. C'est là que viennent presque toujours, en définitive, se placer les capitaux acquis par l'économie, le commerce ou l'industrie, parce qu'elle est la véritable base des richesses. Comme l'a dit un économiste distingué du siècle dernier (3): « ce ne sont pas les villes qui ont fait d'abord cultiver les campagnes; ce sont les campagnes cultivées qui ont fait bâtir les villes. »

Pénétrée de ces vérités, la commission que vous avez chargée de l'examen de divers projets de chemins de fer s'est livrée scrupuleusement à cet examen. Elle m'a laissé le soin de vous rendre

---

(1) Henri IV.

(2) Sully.

(3) Boësnier de Lorme.

compte du résultat de son travail, et je viens remplir cette mission.

Elle a procédé dans l'ordre suivant :

Chemin de fer de Valenciennes à Metz.

Chemin de fer de Valenciennes à Avesnes.

Chemin de fer de Cambrai.

Chemin de fer de Valenciennes à Mézières avec embranchement sur Cambrai.

C'est dans ce même ordre que j'analyserai d'abord les propositions, et que je les discuterai, pour vous faire part ensuite des conclusions que la commission vous propose d'adopter.

I.

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES A METZ.

Ce chemin partirait de Valenciennes pour aller à Metz, en passant par le Quesnoy, Avesnes, Charleville, Mézières et Sedan. Il pourrait être divisé en deux parties, la première de Valenciennes à Sedan; la seconde de Sedan à Metz. Il unirait par une ligne droite le *Nord* à l'*Est* de la France, Dunkerque et Calais à Strasbourg parallèlement à la frontière, la *Manche* au *Rhin*, établissant ainsi la communication la plus directe entre l'Angleterre et le centre de l'Allemagne. Cette voie de fer serait certainement l'une des plus importantes dont on se soit occupée jusqu'à ce jour.

Ce projet, dù à M. Aubry, ancien géomètre en chef de cadastre, président de la société d'agriculture d'Avesnes, est devenu celui de cette société qui, conjointement avec le conseil d'arrondissement, l'a présenté au conseil général dans la session de 1844, à l'effet d'obtenir un vote favorable.

Le conseil (1) en appuya de tous ses vœux l'étude et l'exécution, soit par l'Etat, soit par une compagnie concessionnaire.

La société d'agriculture d'Avesnes, s'étayant de l'appui moral que lui donnait l'assentiment du premier corps électif du département, fit un appel aux lumières et au patriotisme des notabilités de l'arrondissement. Une assemblée générale de propriétaires, de manufacturiers, de négociants, d'industriels, etc., eut lieu à Avesnes (2). Il y fut reconnu que le moyen le plus certain d'attirer l'attention du gouvernement et celle de compagnies soumissionnaires était de faire faire l'avant-projet du chemin, dont la dépense, évaluée à 15,000 fr. au moins, serait couverte au moyen de souscriptions volontaires à recueillir dans les diverses contrées que la ligne devrait parcourir.

En 1845, d'après une nouvelle délibération du conseil d'arrondissement d'Avesnes, le conseil général, considérant que ce chemin relierait toutes les places fortes de la frontière du Nord, en mettant en communication ses trois grands bou-

---

(1) Session de 1844, séance du 7 septembre, page 123 des procès-verbaux des délibérations.

(2) Le 18 novembre 1844.

levards : Lille, Metz et Strasbourg ; qu'il rapprocherait l'arrondissement d'Avesnes des bassins houillers et le chef-lieu commercial du nord des ports de la Manche, le conseil-général, disons-nous, formula un second vote favorable au projet (1).

L'année dernière, enfin, ayant à délibérer sur un autre projet de chemin de fer de Valenciennes à Avesnes, dont nous allons vous entretenir tout-à-l'heure, le conseil en émettant le vœu que les offres de l'auteur (2) de ce projet soient acceptées, n'abandonna pas pour cela le projet de Valenciennes à Metz. Loin de là, il fit en sa faveur la réserve la plus formelle, la plus explicite. « Le conseil général — porte la délibération » — n'entend pas, par l'émission de ce vœu, préjuger la » question de préférence à accorder, dans le cas de la formation d'une compagnie sérieuse, au chemin projeté de » Valenciennes par le Quesnoy et Avesnes jusqu'à Metz, » chemin recommandé par la société d'agriculture et le conseil d'arrondissement d'Avesnes. Il appelle, en ce cas, sur » ce rail-way, toute l'attention et la bienveillance du gouvernement (3). »

M. le Ministre des travaux publics avait déjà autorisé la communication à M. Aubry des travaux préparatoires de MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées sur une partie du parcours

---

(1) Session de 1845, séance du 28 août, pages 30 et 31 des procès-verbaux des délibérations.

(2) M. Lelièvre.

(3) Session de 1846, séance du 18 septembre, pages 36 et 37 des procès-verbaux des délibérations.

de ce chemin (1). Une compagnie a même été formée pour sa construction (2), mais la crise qui pèse sur ces sortes de spéculations a suspendu la réalisation de ce projet. D'un autre côté, la souscription ouverte pour les premiers frais n'a pas donné un résultat complètement satisfaisant; elle se continue. Mais deux autres projets se sont produits depuis, comme pour donner raison à cette trop juste appréhension exprimée, pour justifier l'urgence des études, par l'assemblée générale tenue à Avesnes (3): « Que l'adoption d'une autre ligne peu éloignée et » en quelque sorte parallèle, pourrait faire naître des craintes » sur la possibilité de voir jamais son projet mis à exécution. » C'est ce qui arrive aujourd'hui.

II.

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES A AVESNES.

Au commencement de 1846, en effet, surgit le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Avesnes avec embranchement sur Denain.

L'auteur (4) de ce nouveau projet proposait quatre tracés:

Le premier, par la *Rhonelle*, partirait d'Avesnes, traverserait la forêt de *Mormal*, toucherait Jenlain, Curgies, Estreux et

(1) Lettre du sous-secrétaire d'état des travaux publics, à M. Aubry, du 13 septembre 1846.

(2) Lettre de M. Aubry au Rapporteur, du 27 décembre 1846.

(3) Le 18 novembre 1844.

(4) M. Charles Lelièvre, de Valenciennes.

s'embrancherait sur la ligne du Nord à Valenciennes, station de St-Saulve.

Le second, par la même vallée, se confondrait avec le premier jusqu'à la Maison rouge dans la forêt de *Mormal*, suivrait la vallée de la *Rhonelle* jusqu'à Marly, contournerait les fortifications de Valenciennes à l'extrémité de la plaine de Mons, passerait l'*Escaut* à St.-Roch, et s'embrancherait sur le chemin du Nord à la station de Valenciennes.

Le troisième, par l'*Ecaillon*, suivrait, comme les deux premiers, la vallée de l'*Helpe majeure* jusqu'à Taisnière, passerait la *Sambre* au bief d'Achette, se dirigerait sur Locquignol dans la forêt de *Mormal*, passerait à deux kilomètres à l'ouest du Quesnoy, suivrait l'*Ecaillon* 'jusqu'à Vendegies, toucherait Somain et Monchaux, se bifurquerait à Thiant; une branche prendrait la rive droite de l'*Escaut* pour aboutir à Valenciennes au faubourg de Paris d'où elle pourrait être, dit-on, reliée à la grande ligne du Nord par les fossés de la ville; la seconde branche se dirigerait sur Denain par Prouvy, Rouvignies, Wavrechain et aboutirait à la ligne du Nord, à Somain, en empruntant le chemin de fer concédé à la compagnie d'Anzin, qui s'arrête à présent à Abscon, mais qui va être prolongé jusqu'à Somain (1).

Le quatrième, par la *Selle*, présentant beaucoup de difficultés a été abandonné d'avance.

Le projet ayant été soumis (2) à l'enquête administrative

(1) Ordonnance royale du 8 octobre 1846. On s'occupe en ce moment de l'expropriation des terrains dont la cession est nécessaire.

(2) Arrêté du pair de France, préfet du Nord, du 14 mars 1846.

prescrite par la loi (1), le conseil municipal de Valenciennes chargea le Maire, agissant au nom de la ville, « de déclarer, » dans l'intérêt de l'*Est* et du *Nord* de la France, dans celui du » commerce et de l'industrie en général, s'opposer formelle- » ment à ce qu'il soit donné suite à l'avant-projet du chemin » de fer de Valenciennes à Avesnes (2). » Le conseil municipal du Quesnoy a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport longuement motivé, dans le même sens que celui du conseil municipal de Valenciennes. Il a invité le Maire à faire aussi opposition formelle à l'exécution de ce chemin attendu qu'il » est évidemment préjudiciable aux intérêts du *Nord* de la » France et particulièrement à ceux de l'arrondissement (3). » Nous ferons connaître plus loin les motifs qui portent les deux villes de Valenciennes et du Quesnoy à repousser ce projet.

Cependant, la commission (4) d'enquête nommée (5) pour

---

(1) Du 3 mai 1841, art. 3.

(2) Délibération du conseil municipal, du 9 mai 1846.

(3) du 15 mai 1846.

(4) Elle était composée de MM. Mailliet, banquier à Avesnes ; Gossart, Maire d'Avesnes ; Piette, Membre du Conseil général au Quesnoy ; Dumas, propriétaire à Avesnes ; Carlier, Maire de Valenciennes ; Gouvion, fabricant de sucre à Denain ; Leclercq, maître de forges à Trith-Saint-Leger ; Jourdan, manufacturier à Cambrai ; Crépin, propriétaire à Banteux ; Maréchal, ancien négociant à Cambrai ; Delesalle-Desmedt, Président du Tribunal de Commerce de Lille ; Julien Lefebvre, propriétaire a Lille ; Verley, Directeur de la banque, à Lille.

Cette Commission était présidée par M. Piette.

(5) Par l'arrêté précité du Pair de France Préfet du 14 mars 1846.

remplir la mission qui lui est confiée par un règlement d'administration publique (1), s'est réunie à Lille (2); et, après examen des pièces produites à l'appui du projet a déclaré, nonobstant les délibérations contraires des villes de Valenciennes et du Quesnoy, le chemin de fer de Valenciennes à Avesnes d'utilité publique (3). Quelques modifications dont l'indication trouvera place ailleurs ont été signalées par la commission comme nécessaires pour compléter le rail-way et donner satisfaction à quelques intérêts méconnus.

Le conseil-général, à son tour, a émis le vœu que les offres de M. Lelièvre fussent acceptées, à de certaines conditions, conformes à peu près aux propositions de la commission d'enquête (4).

Tel est le degré d'instruction auquel est parvenu ce projet.

III.

CHEMIN DE FER DE CAMBRAI.

Nous quitterons pendant un instant, Messieurs, la direction du *Nord* à l'*Est*, pour vous entretenir des projets de relier Cambrai à Valenciennes ; et nous ferons, en dernier lieu, l'analyse

---

(1) Ordonnance royale du 18 février 1834, art. 6 et 7.

(2) Le jeudi 4 juin 1846.

(3) *L'Observateur d'Avesnes*, du ; *le Courrier du Nord*, du 13 juin 1846.

(4) Session de 1846, séance du 18 septembre, pages 36 et 37 des procès-verbaux des délibérations.

d'un projet qui comprend l'ensemble de tous ceux sur lesquels nous avons à appeler votre attention.

A Cambrai, comme ailleurs, comme partout, on s'est beaucoup occupé de chemins de fer depuis plusieurs années, mais les avis ont été si partagés que cette ville importante, placée géographiquement sur la ligne qui joint les deux capitales de la France et de la Belgique, a fini par rester en dehors de toute exécution de rail-ways, après avoir compté jusqu'à sept combinaisons différentes de chemins de fer partant de son sein ou y aboutissant.

La contrée populeuse, industrielle et agricole dont Cambrai est le centre, les charbonnages de notre bassin houiller, les établissements métallurgiques, les sucreries, les verreries, etc., réclament impérieusement un chemin de fer qui rattache Cambrai à la ligne du Nord, et semblent offrir tous les éléments nécessaires à la prospérité d'une telle entreprise. Aussi, plusieurs personnes (1) se sont-elles occupées de faire mettre à l'étude cinq tracés différents, afin de pouvoir faire choix du meilleur. Le chemin, partant de Cambrai, devait aboutir à Abscon ou à Denain, point de rencontre et de station du chemin de fer de la Compagnie d'Anzin; ou à Raismes ou Valenciennes, points de rencontre et de station du chemin du Nord. Toutefois, cette dernière hypothèse fut regardée dans le principe comme impraticable à cause d'une tranchée ou d'un souterrain à faire sous la côte de St-Vaast, colonne Dampierre, et les ouvrages avancés de la citadelle, travaux *supposés* inexécutables (2). Nous disons

(1) A la tête desquelles figuraient MM. Boitelle, Soyez et Brabant, négociants à Cambrai.

(2) Lettre de M. Soyez au Rapporteur, du 25 décembre 1846.

supposés à dessein, parce que c'est une question que nous aurons occasion de rencontrer de nouveau. En même temps, une société se forma (1), sous le nom de *Compagnie du Chemin de fer de Cambrai,* ayant pour objet « l'établissement et l'exploitation » d'un chemin de fer de Cambrai à la ligne du Nord. » Elle devait être anonyme; nous croyons qu'elle n'a point été autorisée. Ce chemin aurait été exécuté, autant que possible, dans la direction de Somain. Une souscription fut ouverte pour la formation d'un capital social de cinq millions divisé en 10,000 actions de 500 fr. Cette souscription a-t-elle eu quelque résultat? Nous l'ignorons complètement.

Auparavant, dans sa session de 1843, le conseil d'arrondissement de Cambrai avait émis le vœu que le tracé du chemin de fer du Nord entre Douai et Valenciennes touchât à Bouchain afin de se rapprocher de Cambrai. Il faisait valoir principalement deux considérations : la première de mettre Cambrai en rapport avec Paris par la voie ferrée et de lui donner ainsi une supériorité sur St-Quentin; la seconde était invoquée dans l'intérêt qu'il y aurait, au point de vue stratégique, à relier Cambrai et Bouchain à toutes les places du Nord. Quoique le tracé de Paris à Valenciennes fut alors mis aux enquêtes, le conseil général du département demanda que « sans retarder l'exécution du » chemin de fer de Valenciennes à Douai, le gouvernement » y rattachât le plus tôt possible la ville de Cambrai par la ligne » la plus directe » (2).

---

(1) Par acte passé devant Mes Savary et Déjardin, notaires à Cambrai, le 20 avril 1845.

(2) Session de 1843, séance du 2 septembre, pages 179 et 180 des procès-verbaux des délibérations.

L'année suivante, le conseil général, d'après une nouvelle délibération du conseil d'arrondissement de Cambrai, invita M. le Préfet à recommander à MM. les Ingénieurs l'étude d'un chemin de fer à placer sur l'une des digues de la *Sensée* pour souder la ville de Cambrai au chemin de Paris, sur le territoire de Courchelettes (1).

En 1845, le conseil, s'occupant du projet du chemin de St.-Quentin à Maubeuge, un membre fit quelques observations sur la possibilité de réunir à ce chemin un point quelconque de l'arrondissement de Cambrai. Cette possibilité ayant été combattue à l'aide des difficultés du sol qui ont paru insurmontables, la proposition n'eut pas de suite (2). Le conseil d'arrondissement, dans la même session, émit le vœu que le chemin de fer de St.-Quentin fût prolongé par Cambrai jusqu'au chemin du Nord. La chambre de Commerce et le conseil municipal de Lille, appelés à donner leur avis sur la direction de ce chemin, avaient, en effet, dès le principe, indiqué St.-Quentin et Cambrai. Le conseil général adopta la résolution suivante : « Le conseil émet le vœu que le chemin de St.-Quentin » soit prolongé par Cambrai jusqu'à la ligne du Nord (3). »

On ne voit pas qu'il ait été aucunement question, dans ces discussions, des cinq projets dont nous avons parlé en premier lieu.

---

(1) Session de 1844, séance du 8 septembre, page 126 des procès-verbaux des délibérations.

(2) Session de 1845, séance du 28 août, page 30 des procès-verbaux des délibérations.

(3) Pages 31 et 32 des procès-verbaux des délibérations.

Le conseil général, dans sa dernière session, s'est occupé, comme les années précédentes, d'un chemin de fer partant de Cambrai, mais se dirigeant cette fois sur Douai et non plus sur Valenciennes directement : deux tracés étaient en présence ; l'un suivait le côté gauche de la route royale n° 17, l'autre le côté droit. Une discussion assez longue s'engagea sur l'une et l'autre directions. La solution fut celle-ci :

« Le conseil émet le vœu que le chemin de fer qui doit rat-
» tacher la ville de Cambrai au chemin du Nord soit exécuté
» le plus promptement possible. » (Ce paragraphe fût adopté à
» l'unanimité).

« Il pense que le tracé qui suit le côté gauche de la route
» n° 17 est préférable à celui qu'on propose d'établir sur le
» côté droit de la même route.

« Il croit cependant que dans le cas où il ne se présenterait
» de compagnie adjudicataire que pour le projet qui suit le côté
» droit de la route n° 17, il y aurait lieu à l'accepter (1). »

Le conseil général, contrairement au désir du conseil d'arrondissement de Cambrai, a donc préféré, pour le chemin de Cambrai à Douai, le tracé qui suit le côté gauche de la route n° 17, c'est-à-dire celui qui l'éloigne le plus de Valenciennes. Le tracé par Somain, conçu dans l'intérêt du bassin houiller, avait le tort de ne pas l'atteindre suffisamment et de laisser loin de lui Bouchain, qui aurait dû se trouver sur son passage, et

---

(1) Session de 1846, séance du 18 septembre, page 36 des procès-verbaux des délibérations.

qu'il était utile de relier à Douai, Cambrai et Valenciennes. Il est donc permis de supposer que si, dès l'abord, on avait produit, comme on l'a fait plus tard, un tracé unissant Bouchain et tout le terrain houiller à la grande ligne du Nord, ce tracé aurait obtenu la préférence. Les termes du vœu formulé par le conseil général prouvent du reste son hésitation et laissent encore quelques espérances aux nombreux partisans d'un tracé sur Somain ou Abscon. Car, le conseil, préoccupé avant tout du désir de voir le chemin s'exécuter promptement, a décidé, conformément à l'opinion du Préfet, que le tracé qui suit le côté droit de la route, c'est-à-dire celui par Somain, devrait être accepté dans le cas où il ne se trouverait pas de compagnie adjudicataire pour l'autre direction (1).

Une disposition qui prouve la prévoyance et la sollicitude du Gouvernement à cet égard doit être citée. Elle est insérée dans l'ordonnance royale du 8 octobre dernier autorisant la compagnie d'Anzin à prolonger jusqu'à Somain le chemin de fer d'Anzin à Abscon, et est ainsi conçue : « Dans le cas ou l'établissement » d'un chemin de fer entre Cambrai et Somain serait ultérieu- » rement décidé, le gouvernement pourra exiger de la compa- » gnie la cession, soit à l'État, soit à la compagnie qui serait » mise à son lieu et place, du prolongement d'Abscon à Somain, » moyennant le remboursement du capital employé à la cons- » truction. »

---

(1) *Le Courrier du Nord*, du 1er octobre 1846.

IV.

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES A MÉZIÈRES

AVEC EMBRANCHEMENT SUR CAMBRAI.

L'établissement du chemin de fer du Nord, l'exécution prochaine du chemin de fer de Strasbourg avec ses embranchements dont un se dirige vers Rheims, d'où il tend à se prolonger sur Sedan et Mézières, ont donné aux auteurs du projet que nous allons analyser la pensée de réunir ces deux chemins par une voie ferée qui se rattacherait, d'un bout au chemin du Nord, à la station de Valenciennes, et de l'autre au chemin de l'Est à Mézières.

Une société s'est donc formée dans le but d'étudier les moyens les plus convenables de relier les départemens de l'*Est* de la France aux départemens du *Nord* et au réseau des chemins de fer de la Belgique.

Après divers tâtonnements elle s'est arrêtée à l'idée de mettre en rapport, par un rail-way, Valenciennes, Cambrai et Mézières, prévoyant que cette ligne serait ensuite prolongée sur Sedan, sur Metz et sur Strasbourg. Dans ces conditions, le chemin unirait nos places fortes les plus considérables, et acquerrait une importance vraiment gouvernementale, quelque fût d'ailleurs l'intérêt industriel attaché à sa construction.

Des opérations nombreuses et suivies furent faites en conséquence sur le terrain, et la société a fourni au Ministre des travaux publics le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Mézières, avec embranchement sur Cambrai.

La section première de la ligne principale de ce chemin, comprise dans le département du Nord, part de Valenciennes près de la porte de Paris, traverse deux bras de l'*Escaut*, passe au pied du côteau derrière Trith, franchit de nouveau le canal de l'*Escaut* entre Haulçhain et Rouvignies, et reste ensuite à peu de distance de ce canal jusqu'à Douchy.

C'est à ce point que l'embranchement de Cambrai, qui se maintient dans la vallée de l'*Escaut*, se sépare de la ligne principale.

A Douchy, la ligne principale se retourne presque à angle droit pour pénétrer dans la vallée de la *Selle* où elle reste jusqu'à l'extrémité de la commune de Saint-Souplet, c'est-à-dire dans toute l'étendue du département du Nord; elle touche aux villages de Noyelles, Haspres, Saulzoir, Montricourt, Haussy, Saint-Pithon, s'écarte un peu de Solesmes, se rapproche ensuite de Briastre, de Neuvilly, et se tient enfin aussi près du Cateau que le comporte la configuration du sol.

Le chemin de fer, qui s'est trouvé presque constamment jusque-là sur la rive gauche de la *Selle*, traverse cette rivière, et reste sur la rive droite et dans la vallée jusqu'à la limite des communes de Saint-Souplet et de Saint-Martin-Rivière.

L'embranchement de Cambrai forme la deuxième section, comprise aussi dans le département du Nord; il se sépare à Douchy de la ligne principale de Valenciennes à Mézières, par la prolongation de l'alignement de Denain à Douchy. Cet alignement finit à Neuville-sur-Escaut.

Le chemin traverse ensuite auprès de Bouchain la route royale

de Valenciennes à Cambrai ; il se maintient à peu près parallèlement à cette route jusqu'aux abords d'Iwuy où il la traverse de niveau.

D'Iwuy à Escaudœuvres la ligne de fer se trouve entre la route et le canal de l'*Escaut* ; elle traverse ce canal à 500 mètres environ en amont de Ramillies, et s'arrête à Cambrai auprès de la route d'Arras et du canal de St.-Quentin.

Reprenant la ligne principale, troisième section du projet, comprise dans le département de l'Aisne, le chemin de fer pénètre dans le département, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Rivière où nous avons laissé la première section.

Il quitte alors la vallée de la *Selle* pour franchir les contreforts et le plateau qui séparent les vallées de *l'Escaut*, de la *Sambre* et de *l'Oise*.

Il traverse Ribauville, touche à Oisy, passe au-dessus du canal de la *Sambre* à l'*Oise*, à 1,500 m. en amont d'Estreux, franchit successivement et d'équerre les vallées étroites et encaissées du *Nouvion* et de l'*Iron*, deux affluents de l'Oise ; touche à la Vacquerie, atteint Crupilly, et entre ensuite dans la vallée de l'*Oise*, à Chigny.

Le chemin reste dans cette vallée jusqu'à Hirson, en touchant Englancourt, Erloy, Sorbais, Etréaupont, Gergny, Lusoir, Effry, Ohis, Neuve-Maison.

A Hirson, il quitte la vallée de l'*Oise*, et suit la vallée du *Gland*, jusqu'à son origine dans le département des Ardennes en abordant Saint-Michel, Montoriaux, Any et Martin-Rieux.

La quatrième section, ligne principale du chemin de fer, comprise dans le département des Ardennes, commence au territoire de Fligny. Le chemin, de là, remonte la vallée du *Gland* jusqu'à son origine, franchit le plateau entre l'*Oise* et la *Meuse*, et suit le cours de la *Sormonne*, qui se jette dans la *Meuse* à Mézières. Dans ce trajet, il touche à Fligny, La Neuville aux tourneurs, Maubert-Fontaine, la route de Rocroy à Réthel qui se croise avec la route de Flandres, et Laval-Morency, qui est destiné à servir de lieu de dépôt et d'embarquement pour les ardoisières de Rimogne.

La longueur totale du chemin serait de 159 kilomètres 2 hectomètres et la dépense présumée de 39,650,000 francs.

Sur l'invitation de M. le Ministre des travaux publics (1), ce projet fut soumis aux formalités de l'enquête administrative (2). En même temps et par le même arrêté (3) une commission de neuf membres fut formée par M. le Préfet pour donner son avis (4).

Le conseil général fut saisi d'une demande en concession

---

(1) En date du 28 août 1846.

(2) Loi du 3 mai 1841, ordonnance royale du 18 février 1834.

(3) En date du 22 septembre 1846.

(4) Aux termes de l'ordonnance royale du 18 février 1834.

Cette commission était composée de MM. Béry, membre du conseil général à Cambrai, président; Seydoux, manufacturier au Cateau; Lallier Alphonse, négociant à Cambrai; Crépin, propriétaire et maire à Preville; Lestiboudois, membre du conseil général à Lille; Carlier, maire de Valenciennes; Ed. Hamoir, négociant à Valenciennes; Leclercq, maître de forges à Trith-St.-Leger; et Lebret, associé-régisseur-gérant de la Cie des mines d'Anzin.

de ce chemin. Elle y fut discutée vivement et le conseil « émit le vœu que le tracé proposé ne soit pas adopté » (1). Nous dirons plus tard les raisons qui ont amené cette détermination.

Malgré ce vote défavorable, le projet a été activement poursuivi par ses auteurs.

La commission d'enquête s'est réunie à la Préfecture (2) et a été d'avis, contrairement au vote du conseil général, que la ligne projetée était d'utilité publique. Cet avis favorable a été émis à l'unanimité (3). Les commissions d'enquête des départemens de l'Aisne et des Ardennes avaient déjà donné leur adhésion en faveur de ce projet dont l'instruction paraît marcher rapidement.

V.

DISCUSSION DES DIVERS PROJETS.

Nous aurions voulu, Messieurs, pouvoir abréger l'analyse qui précède, mais il fallait bien fixer votre attention sur les points principaux à discuter et vous fournir ainsi les moyens de formuler un vœu en parfaite connaissance de cause.

Notre tâche ne doit pas se borner là. Nous avons maintenant à vous faire part de l'examen auquel s'est livré votre commission;

---

(1) Session de 1846, séance du 27 septembre, pages 158 et 159 des procès-verbaux des délibérations.

(2) Le lundi 30 novembre 1846.

(3) L'*Écho de la Frontière*, du 5 décembre 1846.

mais les détails dans lesquels nous sommes entrés nous permettront d'être plus brefs dans le développement de nos idées. S'il est vrai de dire qu'une question nettement posée est à moitié résolue, avec votre connaissance des localités votre opinion se formera facilement à l'aide de la carte que vous avez sous les yeux et du simple exposé que nous vous avons soumis. Viendra ensuite la solution que nous avions à vous proposer et sur laquelle s'établira votre délibération.

Nous continuerons à suivre l'ordre adopté dans la première partie de ce travail, en commençant par le projet de

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES À METZ.

Etablir une nouvelle communication entre les frontières du *Nord* et de l'*Est* est un besoin depuis longtemps senti. La société d'agriculture, dans l'enquête de 1840 sur l'ouverture d'un canal de jonction de la *Sambre* à *l'Escaut*, faisait ressortir l'utilité d'une ligne de navigation de Dunkerque à l'*Escaut*, qui se prolongerait successivement de la *Sambre* à la *Meuse*, de la *Meuse* à la *Moselle*, et de la *Moselle* au *Rhin*.

A ce titre donc, vos suffrages, Messieurs, seraient acquis d'avance à un chemin de fer de Valenciennes à Metz puisqu'il donnerait satisfaction à cet intérêt qui se manifeste sous plus d'une forme.

L'un des motifs qui vous ont déterminé, il y a sept ans, à appuyer l'ouverture d'un canal par la vallée de la *Rhonelle*, c'était la communication directe que nous aurions avec l'arrondissement d'Avesnes, avec ses carrières, ses minières, ses manufactures. Le projet que nous examinons, sous ce rapport aussi, remplirait l'objet de vos vœux.

Vous disiez, en 1840, qu'un canal contribuerait à rendre plus défensable une partie de la frontière, actuellement l'une des plus faibles et les plus exposées à l'invasion étrangère, particulièrement les villes de Valenciennes et du Quesnoy en les reliant à l'arsenal de Douai et aux places fortes de la Sambre.

De ce côté encore, le rail-way qui nous occupe pourrait être appelé à rendre d'immenses services et dépasser beaucoup vos premières prévisions.

Enfin, le moyen de communication que vous préconisiez alors (et auquel certes vous n'avez pas retiré votre appui) était présenté, dans votre avis, comme devant préserver notre agriculture de ces réquisitions de bras, de chevaux et de voitures qui pèsent si lourdement sur elle à l'approche d'hostilités internationales ou en temps de guerre. Ce n'est pas ici, Messieurs, que cet argument a besoin de démonstrations. Nous savons tous ce que sont les *réquisitions*, le mot est assez significatif, ce qu'elles coûtent à l'agriculture de sacrifices, qui se font sentir pendant de longues années, non seulement dans la localité, mais dans tous le pays environnant.

A cet égard surtout, un chemin de fer aurait sur une voie d'eau une supériorité marquée.

Ce rapprochement entre un projet que vous avez appuyé précédemment et que vous devez conserver l'espoir de voir se réaliser, si on en croit les dispositions annoncées dernièrement dans un journal de la localité (1), et le projet de chemin de fer

(1) *Le Courrier du Nord.*

de Valenciennes à Metz, vous porterait certainement à émettre un avis favorable à ce dernier. Malheureusement les études ne sont pas complètes, aucune proposition formelle n'a été faite, aucune demande n'a été présentée à l'administration. Le projet n'est donc qu'à l'état d'embryon, pour ainsi dire, mais il n'est point abandonné. Votre commission, en vous proposant de témoigner de votre sympathie en faveur de cette ligne, pour rester conséquents avec vous-mêmes, vous signale toutefois une légère modification à y apporter dans l'intérêt de la défense nationale. Il nous a semblé préférable qu'un chemin de fer bordant une frontière garnie de places fortes qu'il doit mettre en communication, fût placé, par rapport à la frontière, derrière cette ligne de places plutôt qu'entre elles et la frontière. Il conviendrait, selon nous, que le projet de M. Aubry subît ce changement.

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES A AVESNES.

Des quatre tracés que nous avons fait connaître, l'auteur du projet (2) en abandonne trois, les deux premiers par la vallée de la *Rhonelle* et le quatrième par la *Selle*, comme présentant de grandes difficultés d'exécution ou n'offrant qu'un intérêt secondaire, au point de vue où il s'est placé. De sorte qu'il porte toute son argumentation, tous ses efforts, sur la troisième ligne, celle par la vallée de *l'Ecaillon*. Il paraît évident que le but qu'on se propose est, principalement, de mettre Denain, siége d'un grand établissement métallurgique, en rapport direct avec les gisements de la matière première nécessaire à son alimentation; mais cela n'ôte pas au projet tout caractère

---

(2) M. Lelièvre.

d'intérêt général. Lorsqu'une industrie considérable, quelque restreint que soit le nombre de ceux qui l'exploitent et la possèdent, a atteint un haut degré de développement susceptible de s'accroître immensément par l'amélioration de ses conditions d'existence, ne peut-on pas dire qu'elle est l'expression de l'*utilité publique?* qui ne se produit, en définitive, que de la réunion d'intérêts personnels, individuels. Mais n'est-il pas à craindre, d'un autre côté, que la construction du chemin de fer qui nous occupe, puisse entraver, nuire à une plus grande entreprise, comme celle de Valenciennes à Metz ou celle de Valenciennes à Mézières ? Cette double question a été pour la commission l'objet d'une longue discussion.

Si ce petit rail-way suivait dans son parcours la même direction que celle projetée pour les deux grandes lignes que nous venons de citer, nul inconvénient ; dans ce cas, il ferait utilement et nécessairement partie intégrante de cette ligne et l'intérêt général y trouverait son compte ; car peu importe par qui le chemin serait construit et s'il serait établi par une seule ou plusieurs compagnies. Ce serait à l'administration à imposer à l'une et à l'autre société, pour toute la ligne dans son ensemble, les mêmes conditions d'exécution et d'exploitation. L'utilité publique serait de cette façon pleinement satisfaite.

Si, au contraire, il s'écartait, sans s'en éloigner assez, de la direction rationnelle de ces lignes, il pourrait peut-être faire naître ou des retards ou des embarras pour la construction de celles-ci, en ce sens qu'il leur ferait concurrence sur leur parcours contigu. Là est la difficulté.

Nous nous sommes demandé, au sein de la commission, où cette question a été soulevée par le rapporteur, si, dans

l'hypothèse d'une direction parallèle adoptée par deux sociétés, par cela même rivales jusqu'à un certain point, il ne serait pas injuste de repousser le projet partiel en se fondant sur l'existence d'un projet plus étendu ? Il pourrait arriver, en effet, que celui-ci ne pût se réaliser que dans un temps éloigné, à cause des obstacles à vaincre, de la difficulté de trouver les capitaux nécessaires ou qu'il fut abandonné s'il n'était pas réclamé par de puissants et impérieux besoins généraux comme ceux qui ne permettaient pas de douter un seul instant de l'exécution des grandes lignes artérielles. Alors, un intérêt général relatif aurait été sacrifié inutilement ou au moins ajourné au préjudice du pays. N'est-il pas permis de supposer qu'un rail-way d'un intérêt comparativement aussi restreint que le chemin de Valenciennes à Avesnes ne pourrait nuire sérieusement à une ligne considérable comme celle de Valenciennes à Mézieres ou de Valenciennes à Metz passant à distance ? Car, il faut y prendre garde, cette sorte d'incompatibilité, envisagée d'une manière trop absolue, conduirait directement à l'interdiction de tout chemin de fer latéral, même à l'état de tronçon, dans un espace qu'il faudrait déterminer. Or, cela est impossible ; ce serait créer, au profit des lignes principales, un véritable monopole dont serait tributaire tout le pays qu'on croirait devoir inféoder à tel ou tel chemin de fer.

Nous avons, Messieurs, sous les yeux pour ainsi dire, la preuve de l'existence possible de deux lignes presque parallèles et même communes partiellement. Le chemin du Nord, qui sert aujourd'hui de débouché unique vers la Belgique, la Prusse, la Hollande, une grande partie de l'Allemagne, etc. ne jouira pas toujours, pas longtemps même, de cet avantage exclusif. Il faut qu'il se résigne à voir s'élever à côté de lui un concurrent, le chemin de Creil à St-Quentin et de St-Quentin à Maubeuge

qui lui enlevera assurément une notable partie de ses voyageurs et de ses transports (1). Eh! bien, la ligne du Nord servira de point de départ à sa rivale, de Paris à Creil. C'est là un résultat heureux, dont nous devons nous féliciter dans l'intérêt général et que les compagnies de chemin de fer doivent accepter comme chance aléatoire. Les voies ferrées ont l'avenir pour elles; elles remplaceront, tôt ou tard, les principales routes. Aussi, dès le principe, le gouvernement a prévu ce qui doit arriver un jour et a pourvu aux nécessités du futur état de choses (2), au risque de préjudicier indirectement à des *intérêts* acquis, qu'il ne faudrait pas confondre avec des *droits* acquis. La raison en est que les chemins de fer sont des *voies publiques* dont l'*exploitation* est concédée pendant un temps donné, mais qui ne cessent pas pour cela d'appartenir à l'Etat, et ne sont point la *propriété* des concessionnaires.

---

(1) Le chemin de Creil à St.-Quentin, autorisé par la loi du 15 juillet 1845, a été concédé par ordonnance royale du 29 décembre suivant. Le chemin de St.-Quentin à Maubeuge n'est encore qu'à l'étude, mais l'exécution de ce projet, dans un temps rapproché, n'est douteuse pour personne.

(2) Le gouvernement se réserve expressément le droit d'accorder de nouvelles concessions de chemins de fer, *s'embranchant* sur les chemins qu'il concède, ou qui seraient établis en prolongement des mêmes chemins, sans que la première compagnie concessionnaire puisse mettre aucun obstacle à ces embranchements, ni réclamer, à l'occasion de leur établissement, aucune indemnité quelconque. Les compagnies concessionnaires des chemins de fer d'embranchement ou de prolongement ont la faculté, moyennant les tarifs déterminés et l'observation des réglements de police et de service, de faire circuler leurs voitures, wagons et machines sur les chemins de fer antérieurs, pour lesquels cette faculté est réciproque à l'égard desdits embranchements et prolongements.

Il y avait, Messieurs, bien d'autres considérations à faire valoir; mais nous nous reprochons déjà ces développements pour justifier une manière de voir qui n'a pas prévalu.

Votre commission donc, en vous proposant d'appuyer le projet d'établissement d'un chemin de fer de Valenciennes à Avesnes, croit devoir ne le faire qu'avec les restrictions suivantes:

1° Que le chemin s'écartera sensiblement de la direction projetée pour le canal de jonction de la *Sambre* à l'*Escaut* afin qu'il ne soit point un obstacle à la réalisation de ce projet; 2° qu'il s'éloignera un peu de la frontière, afin qu'en se retrouvant plus à l'intérieur du royaume, ses deux flancs soient, en cas d'invasion, protégés par une forte population nationale, nécessité signalée déjà à l'occasion du projet de Valenciennes à Metz; 3° Qu'il atteigne la ville du Câteau, ce qui engagerait peut-être la ville de Cambrai à se raccorder à cette ligne qui serait mieux à sa portée pour se lier au chemin du Nord; 4° Qu'il soit prolongé, conformément au vote conditionnel du conseil général, jusqu'à la station de Valenciennes, de manière à être soudé avec le chemin du Nord; 5° Que ce vœu ne saurait préjuger, réserve faite de même par le conseil général, la question de préférence à accorder, le cas échéant, au chemin projeté de Valenciennes à Metz.

La majorité de la commission, embrassant dans ses vues un intérêt plus général que celui qui se rattache aux deux arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, et craignant d'entraver la construction de la grande ligne de l'Est, a pensé que, quant à présent du moins, le chemin dont il s'agit ne devrait pas être poussé, dans la direction d'Avesnes, au-delà de Landrecies, pour

qu'on puisse, plus tard, le prolonger dans la direction qui serait adoptée pour le chemin de l'Est.

CHEMIN DE FER DE CAMBRAI.

L'avant-projet de ce chemin, par la Compagnie de Cambrai, n'est guère plus avancé que celui de Valenciennes à Metz. Quatre tracés ont été proposés, aucun n'a été adopté définitivement. Le gouvernement n'a, que nous sachions, autorisé aucune enquête. L'affaire est donc aussi neuve, après deux ans écoulés, qu'en 1845. Le conseil-général n'a exprimé aucun vœu en faveur de ce projet; nous ne savons même pas s'il en a été saisi. Il a, au contraire, dans sa session de 1846, appuyé le projet d'un chemin d'embranchement se dirigeant sur Douai; ce qui exclurait l'adoption de celui dont nous vous entretenons. Dans cette position, il ne nous est guère permis d'espérer que nos suffrages isolés aient la puissance de faire renaître, le projet Boitelle, Soyez et Cie.

Quoi qu'il en soit, c'est un devoir pour votre commission, Messieurs, notamment pour son rapporteur qui s'est mis en relations avec les parties intéressées, de vous communiquer quelques observations de M. Soyez, tendant à établir la préférence du projet qu'il a concouru à produire sur celui de l'embranchement qui doit se rattacher au chemin de Valenciennes à Mézières. Il appuie son opinion, en résumé, sur ce que la dépense de cette grande ligne sera énorme et ses produits peu importants, si ce n'est de Valenciennes à Cambrai; sur la nécessité d'un tarif élevé ou d'une concession de longue durée; sur les l'impossibilité d'ouvrir un tunnel près la place de Valenciennes; enfin, sur la difficulté de réunir les capitaux nécessaires.

La réfutation de ces objections, non justifiées d'ailleurs, serait facile, mais nous nous en abstiendrons en ce moment; elle découlera suffisamment de l'examen du dernier projet dont nous avons à vous parler.

Il existe plusieurs autres projets d'embranchement de Cambrai sur la ligne du Nord, soit à Douai, soit sur un autre point. Ou ces projets nous sont inconnus et étrangers, ou ils sont primés par le projet de Valenciennes à Mézières. Dès lors il n'y a pas utilité à les examiner.

Nous arrivons donc au

CHEMIN DE VALENCIENNES A MÉZIÈRES AVEC EMBRANCHEMENT SUR CAMBRAI.

Nous avons fait ressortir suffisamment, nous le croyons du moins, les avantages de la ligne principale. Nous ne pourrions que nous répéter en les rappelant. La seule chose qui nous reste à faire, c'est de justifier l'embranchement sur Cambrai.

On oppose la nécessité d'un tarif élevé ou d'une concession de longue durée. — Quant au tarif demandé, il est le même que celui du chemin du Nord. —Relativement à la durée de la concession, c'est au gouvernement à en fixer le maximum et à la concurrence des compagnies à l'abaisser.

Sur l'impraticabilité d'un tunnel à percer dans les ouvrages militaires de la place de Valenciennes, nous n'avons rien à dire. La possibilité en a été étudiée par des hommes spéciaux. Ce sera encore au Gouvernement à concilier ces travaux avec les besoins

de la défense, comme il l'a déjà fait à Valenciennes, et on peut à cet égard s'en rapporter aux lumières des officiers du génie militaire.

Sur la difficulté de réunir les capitaux, l'énormité de la dépense et le peu d'importance des produits, nous garderons pour ce chemin la réserve que nous nous sommes imposée pour les autres projets.

N'étant point à même d'apprécier le calcul des probabilités qui ont servi de base aux auteurs des divers projets pour établir, d'une part la dépense à faire, d'autre part les produits à en espérer, nous devons nous abstenir d'en parler. Ceci est l'affaire des capitalistes. Une seule chose a dû nous préoccuper et a fixé, en effet, notre attention exclusivement : l'intérêt public, pris dans son ensemble et dans son expression la plus favorable à l'arrondissement que nous représentons.

C'est en nous plaçant à ce point de vue élevé, le seul qui convienne à des hommes désintéressés et impartiaux, que nous avons été amenés à vous proposer, Messieurs, l'adoption de la délibération suivante. Nous appelons sur ce projet toute votre attention. Vous lui ferez subir les modifications que vous jugerez convenables, les améliorations dont il vous paraîtra susceptible. Votre commission s'en applaudira, trop heureuse d'avoir pu, en acceptant la tâche que vous lui avez imposée, préparer et éclairer la discussion à laquelle vous allez vous livrer.

VI.

PROJET DE DÉLIBÉRATION.

(DISCUTÉ ET ADOPTÉ DANS LES SÉANCES MENSUELLES D'AVRIL ET MAI 1847.)

La Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes,

Considérant que les moyens de transport jouent un rôle important dans les débouchés ouverts aux produits de l'agriculture, et qu'à ce point de vue il était de son devoir de porter son attention sur les divers projets de chemins de fer présentés concurremment en ces derniers temps et destinés à relier, à travers l'arrondissement, d'un côté le *Nord* et l'*Est* de la France, de l'autre Cambrai et Valenciennes ;

Considérant que l'établissement d'une nouvelle communication entre ces contrées est un besoin depuis longtemps senti, et que la société en appelant de tous ses vœux, en 1840, l'ouverture d'un canal de jonction de la *Sambre* à l'*Escaut* faisait ressortir l'utilité d'avoir une ligne de navigation qui, venant de Dunkerque, se prolongerait successivement de la *Sambre* à la *Meuse*, de la *Meuse* à la *Moselle*, et de la *Moselle* au *Rhin* ;

Considérant que sans renoncer à l'espoir de voir se réaliser cet utile projet, en faveur duquel elle croit devoir exprimer de nouveau ici toutes ses sympathies, elle doit aussi se livrer à l'examen des divers projets de chemins de fer qui peuvent, plus ou moins, donner satisfaction aux intérêts généraux ;

Sur le rapport de la commission à laquelle elle a renvoyé les projets de chemins de fer : 1° de Valenciennes à Metz ; 2° de

Valenciennes à Avesnes; 3° de Cambrai vers Valenciennes; 4° enfin, de Valenciennes à Mézières avec embranchement sur Cambrai;

Et après en avoir délibéré :

En ce qui concerne le chemin de Valenciennes à Metz :

Considérant que le chemin de fer de Valenciennes à Metz, par le Quesnoy, Avesnes, Charleville, Mézières et Sedan unirait par une ligne droite le *Nord* à l'*Est* de la France, Dunkerque et Calais à Strasbourg, la *Manche* au *Rhin*, établissant ainsi la communication la plus directe entre l'Angleterre et le centre de l'Allemagne, et serait certainement l'une des voies les plus importantes du royaume;

Considérant que ce projet, dû à M. Aubry, ancien géomètre en chef du cadastre, président de la société d'agriculture d'Avesnes, est devenu celui de cette société; qu'il a obtenu l'appui itératif du conseil d'arrondissement et du conseil général dans les sessions de 1844, 1845 et 1846;

Considérant que ce chemin offrirait de nouveaux moyens de communication avec les villes de la vallée de la *Sambre* et qu'en unissant toutes les places fortes du *Nord-Est :* Lille, Metz, Strasbourg, etc., etc., qui forment la ligne de défense due au génie de Vauban, il préserverait l'agriculture des réquisitions de bras, de chevaux, de voitures en cas de guerre; qu'il unirait plus étroitement l'arrondissement d'Avesnes, éminemment agricole, à celui de Valenciennes, si industriel (*);

(*) Les paragraphes précédés d'un astérique ont été ajoutés au projet à la suite d'une première discussion, dans la séance du

qu'au point de vue toutefois de la défense nationale il semblerait préférable qu'un chemin de fer bordant une frontière garnie de places fortes qu'il doit mettre en communication fût placé par rapport à la frontière derrière cette ligne de défense plutôt qu'entre elle et la frontière ;

Mais considérant qu'il n'a pas été fait d'études complètes de ce projet; qu'on ne saurait prévoir l'époque à laquelle ces études seront achevées et même si elles le seront jamais ; que dans cette position, et en présence des autres projets en concurrence, la société ne peut qu'exprimer ses regrets profonds et sincères de ne pas voir mener à bonne fin une entreprise à laquelle tous ses vœux étaient acquis (*), sauf la légère modification qu'elle eut cru devoir réclamer conformément à la considération précédente ;

En ce qui concerne le chemin de Valenciennes à Avesnes :

Considérant que ce projet, en regardant comme seul sérieux le tracé par l'*Ecaillon*, a, évidemment, pour objet principal de relier les établissements métallurgiques de Denain avec les gisements de minerais de l'arrondissement d'Avesnes ; mais que ce but manifeste n'est point exclusif de l'intérêt général ; (*) que cependant il serait peut-être à craindre, si ce rail-way était autorisé, qu'il n'empêchât ou au moins n'entravât l'exécution d'une ligne plus importante et plus directe du *Nord* à l'*Est* comme celle de Valenciennes à Metz ou celle de Valenciennes à Mézières ; que si ce chemin devait suivre, en tout ou en partie,

---

mois d'avril. — Leur rédaction a été discutée et adoptée dans la séance du mois de mai, sur la proposition de M. Evrard, l'un des membres de la commission.

la même direction que l'une ou l'autre des deux grandes lignes cette crainte disparaîtrait puisqu'il en ferait utilement et nécessairement partie intégrante ; mais qu'au contraire s'il s'écartait de la direction rationnelle de ces lignes il pourrait faire naître ou des retards ou des embarras pour leur construction, en ce sens qu'il leur ferait concurrence sur une partie de leur parcours naturel ;

(*) Considérant qu'en fait d'entreprises de cette nature on ne peut séparer l'intérêt des entrepreneurs de l'intérêt général par la raison que les capitaux enfouis dans ces travaux sont morts pour tous quand ils ne rapportent pas à ceux qui les ont dépensés ; qu'il y a ainsi anéantissement d'une portion de la fortune publique, perte d'une partie de ses forces vives.

(*) Mais considérant qu'il est important de hâter le plus possible l'établissement d'une voie de communication perfectionnée entre les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes et que si l'on ne porte pas ses regards au-delà des intérêts industriels de ces deux arrondissements on reconnaît qu'un canal de jonction de l'*Escaut* à la *Sambre*, poussé jusqu'à Avesnes, serait préférable à un chemin de fer de Valenciennes à Avesnes ; que d'ailleurs il est infiniment probable que si l'une de ces voies était exécutée l'autre ne le serait pas ; que dès lors, pour ne pas anéantir l'espoir de voir s'ouvrir un canal il y a lieu de désirer que le chemin de fer de Valenciennes vers l'*Est* s'écarte sensiblement de la direction projetée par le canal ;

(*) Considérant qu'un chemin de Valenciennes à Avesnes par le Quesnoy, Noyelles, etc., se trouverait jusqu'au delà d'Avesnes constamment border la frontière, condition évidemment moins avantageuse que de se trouver plus à l'intérieur du royaume de manière à avoir sur les deux flancs une forte population nationale;

(*) Considérant, enfin, que le tracé par l'*Ecaillon* offre quelques chances d'engager la ville de Cambrai à se raccorder à cette ligne par le rail-way qu'elle projette pour se lier au chemin du *Nord*, résultat qui serait certainement favorable à l'arrondissement et surtout à la ville de Valenciennes;

(*) La société appuie de ses vœux l'établissement d'un chemin de fer de Valenciennes vers Avesnes par la vallée de l'Ecaillon et la ville du Cateau; elle pense qu'il n'y aurait pas lieu, du moins actuellement, de pousser ce chemin, dans la direction d'Avesnes, au-delà de Landrecies, et cela afin qu'on puisse, plus tard, le prolonger dans la direction qui serait jugée préférable pour un grand chemin vers l'*Est*;

En ce qui concerne l'embranchement de Cambrai :

Considérant que le projet de la *compagnie de Cambrai*, de même que le projet de M. Aubry sur Metz, n'a été suivi d'aucune instruction administrative, d'aucune enquête, et qu'il paraît abandonné; que quant aux autres projets proposés pour rattacher cet important arrondissement au rail-way du *Nord*, la société ne peut qu'exprimer le vœu de voir cet embranchement se souder le plus près possible de Valenciennes en se rapprochant de Bouchain, place forte, et de la ville de Denain appelée à un grand développement.

En ce qui concerne le chemin de Valenciennes à Mézières avec embranchement sur Cambrai :

Considérant que s'il est à regretter que cette ligne s'écarte un peu trop de l'arrondissement d'Avesnes, il est évident néanmoins qu'elle satisfait au besoin que nous exprimions au début de cette délibération : la nécessité de relier le *Nord* et l'*Est* de

la France ; que sous le rapport stratégique, il atteint, à peu près, le but du chemin de Valenciennes à Metz ;

Considérant que l'embranchement sur Cambrai remplit toutes les conditions désirables ; qu'il touchera Cambrai et traversera le bassin houiller de Valenciennes ;

Considérant que ce projet, sauf l'adhésion du conseil général du Nord, a réuni tous les suffrages dans le parcours qu'il fait ; qu'en atteignant Mézières et en nous attirant Cambrai il réunit les principaux avantages des projets précédents ; qu'il doit être regardé comme le seul projet sérieux d'une grande ligne du *Nord* à l'*Est* et comme le projet le plus convenable à l'arrondissement de Valenciennes au regard de Cambrai ;

Considérant que la société n'a point à s'immiscer dans le calcul des probabilités qui ont servi de base aux auteurs des divers projets, au point de vue du trafic ; qu'elle doit n'avoir et qu'elle n'a en effet en vue que l'interêt général ; que l'utilité publique a été son seul mobile dans l'examen auquel elle s'est livrée.

La société donne son adhésion complète à l'adoption du projet de chemin de fer de Valenciennes à Mézières avec embranchement sur Cambrai ; (*) elle exprime le vœu de voir s'opérer un rapprochement et une fusion entre ce projet et celui du chemin de fer de Valenciennes à Avesnes, au moins pour la portion du parcours comprise entre Valenciennes et le point où cette ligne franchira la Sambre.

IMP. DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

STATISTIQUE AGRICOLE.

CONSTATATION DE L'ÉTAT ET DE L'IMPORTANCE DES RÉCOLTES.

RAPPORT

par M. Edouard GRAR, membre titulaire (1).

Messieurs,

La question qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits est celle de l'alimentation du peuple. Elle est à la fois une question économique et une question politique; à sa solution se rattachent : — le bien-être ou la misère des masses, — la prospérité ou la ruine de l'industrie, — la tranquillité publique ou l'émeute.

Il est donc indispensable de prendre, à l'endroit des denrées alimentaires, les mesures les plus efficaces; mais pour prendre ces mesures, il faut connaître les faits, savoir l'état des récoltes, ce qu'elles peuvent produire ou ce qu'elles ont produit; aussi

(1) La commission chargée de l'examen de cette question était composée de MM. E. Grar, Cornu, Prignet, Blanquet, Gouvion, Brabant.

est-il de la dernière importance de rendre le plus exacte possible cette partie de notre statistique agricole.

Monsieur le Préfet, à son passage à Valenciennes, a appelé sur ce point votre attention, il vous a dit combien il désirait obtenir à cet égard des renseignemens exacts, et vous a demandé vos idées sur les meilleurs moyens de les obtenir.

Votre commission a été unanime pour reconnaître qu'il est impossible d'asseoir une opinion sérieuse sur les renseignemens tels qu'ils sont actuellement recueillis. — Que leur manque d'exactitude soit due à l'apathie, au mauvais vouloir ou à la crainte de voir user de ces renseignemens contre l'intérêt des cultivateurs, toujours est-il qu'ils sont d'une déplorable inexactitude.

Il faut dire toutefois que la faute n'en est pas seulement à ceux qui donnent les renseignemens, qu'elle doit être un peu attribuée à ceux qui les demandent; et en effet, il faut avant tout, pour obtenir un résultat, demander ces renseignemens en tems utile, et de plus ne les demander que le moins souvent possible.

Déjà vous avez, et à plusieurs reprises, fait observer que l'on vous envoyait, comme à MM. les Maires, des tableaux à remplir pour constater l'état des récoltes ensemencées bien avant l'ensemencement: malgré ces observations, les tableaux sont toujours envoyés à la même époque, et réclamés avec insistance alors qu'il est matériellement impossible de les remplir. Si la plupart des maires, déférant aux prescriptions de l'administration, remplissent au hasard les colonnes de chiffres qu'ils ne peuvent donner qu'au hasard, la faute ne leur est point imputable.

D'un autre côté, le moyen le plus sûr de n'avoir point de renseignemens sérieux, c'est d'en demander souvent; aussi votre

commission a-t-elle pensé qu'il faudrait restreindre ces demandes à deux : — l'une après l'ensemencement des *mars*, pour constater les quantités, — l'autre après la récolte, pour constater les produits. — D'autres tableaux à remplir sont, nous ne dirons pas inutiles, mais peu nécessaires ; ils peuvent être remplacés par quelques notes générales fournies par les sous-préfectures ou les Sociétés d'agriculture.

Il en est autrement des deux tableaux dont nous venons de parler : — après l'ensemencement des *mars* — et après la récolte, ceux-là sont indispensables ; c'est sur eux qu'il faut porter toute l'attention possible, c'est à eux qu'il faut appliquer tous les moyens *pratiques* de les rendre le plus exacts, ou de les faire approcher le plus de l'exactitude que l'on est en droit d'exiger.

Mais quels sont ces moyens pratiques? c'est là que commence la difficulté, invincible dans l'opinion de quelques-uns, très-grave dans l'opinion de tous.

Faut-il solliciter une mesure législative qui prescrive aux cultivateurs de déclarer la quantité de terrain qu'ils ensemencent en chaque nature de denrée, et plus tard les quantités récoltées ? C'était l'opinion de quelques membres de votre commission. — Mais, entr'autre objection, on a fait celle-ci : la mesure serait bonne, a-t-on dit, et donnerait des résultats exacts à la condition que les déclarations seraient faites ; mais si elles ne sont pas faites pour la plupart, ce qui est probable, la mesure serait inutile ; il faudrait donc contraindre les cultivateurs par des pénalités, ce que l'on ne saurait admettre.

Faut-il continuer à demander aux maires les renseignemens fournis jusqu'ici par eux d'une manière inexacte? — Tout en déplorant cette inexactitude nous disons oui, parce que les

maires sont seuls à même de fournir ces renseignemens, et qu'avec un peu d'intelligence et de bonne volonté, ils peuvent les fournir aussi complets que possible. Mais il faut stimuler le zèle des uns, suppléer à l'insuffisance des autres, faire aider ceux à qui manque le tems, la volonté ou l'aptitude.

Par qui le maire sera-t-il aidé? Appelera-t-il le conseil municipal à donner avec lui les renseignemens réclamés? C'est l'idée qui se présente d'abord et tout naturellement à l'esprit; mais si l'on songe aux divisions qui existent dans la plupart des conseils municipaux, on craint que leur concours soit plutôt ici un embarras qu'un aide; aussi avons-nous pensé qu'il faudrait tout en obligeant les maires à s'adjoindre quelques cultivateurs parmi les plus éclairés et surtout parmi les plus désireux de se rendre utiles, qu'il faudait disons-nous, leur laisser à cet égard une entière liberté de choix.

Cette adjonction ne suffit point encore. Après avoir recueilli, soit par les gardes champêtres qui auront parcouru la commune, soit par les membres de la commission, les renseignements demandés, il faut en vérifier l'exactitude, il faut chiffrer quelque peu, et chacun connait la répugnance des cultivateurs en général pour ces sortes de travaux, quelque minimes qu'ils soient. Le secrétaire de la mairie, l'instituteur de la commune pourraient faire cette besogne, s'ils étaient, partout, ce qu'ils doivent être, et ce qu'ils seraient si ces fonctions si importantes, étaient suffisamment rétribuées. — Mais dans l'état actuel des choses il ne faut point songer à eux, d'une manière générale du moins, pour tenir la plume dans les commissions que nous voudrions voir former. Le percepteur de la commune peut d'ailleurs les remplacer et même avec avantage. C'est le seul fonctionnaire public dont le gouvernement puisse disposer actuellement, pour

veiller à la confection des tableaux à remplir dans les communes. Plus tard, il faut l'espérer, des conservateurs du cadastre, ou des inspecteurs de l'agriculture, pourront remplacer utilement les percepteurs des communes pour ces sortes de travaux.

Enfin, votre commission voudrait que le zèle de messieurs les maires fût stimulé par des récompenses, que les tableaux et les observations qu'ils croiraient devoir y joindre, passassent par les sociétés d'agriculture, qui décerneraient des médailles aux maires qui auraient fourni les documens les plus exacts, les plus complets.

En général, l'administration compte beaucoup trop sur le bon vouloir des fonctionnaires non-rétribués, alors surtout qu'il s'agit de renseignemens qui, bons ou mauvais, seront également enfouis dans les cartons, sans reproches, comme sans félicitations. A toute action de l'homme il faut un mobile. C'est pourquoi nous voudrions, quant aux maires, le contrôle des sociétés d'agriculture, leurs rapports publiés, leurs récompenses publiquement décernées. Quant à ceux-là qui doivent faire le travail, l'obligation de faire et de bien faire qui est la conséquence de toute fonction salariée.

Ce n'est point au hazard, Messieurs, que votre commission vous propose de demander ces mesures. Vous avez un exemple à donner à l'appui de votre demande. Vous avez, d'accord avec M. le sous-préfet de Valenciennes, devenu depuis notre collègue et notre président, formé une commission permanente des chemins vicinaux. Les agents-voyers ont été appelés à fournir des renseignemens à cette commission et vous avez décerné et vous décernerez encore des médailles aux maires qui ont mis le plus de zèle à tenir leurs chemins en bon état. Sans prétendre que ce soit à ces mesures que sont dues les

améliorations apportées à la vicinalité de notre arrondissement, il est un fait certain, c'est qu'elles auront au moins pour résultat de constater exactement chaque année, ce qui ne se fesait pas avant, l'état des chemins vicinaux de chaque commune, les améliorations successives qu'ils auront éprouvées, les ressources qui auront été employées à ces améliorations, etc., etc. Vous pourrez enfin publier incessamment une statistique de la vicinalité de l'arrondissement pour 1845 et 1846, statistique dont tous les renseignemens nous ont été fournis par MM. les agens-voyers, en réponse aux questions posées par votre commission.

Ce que nous vous proposons pour la statistique des récoltes est analogue à ce qui a été fait pour la statistique des chemins. Nous avons donc tout lieu de croire que l'on en obtiendrait quelqu'heureux résultat.

Par ces motifs, Messieurs, votre commission a l'honneur de vous proposer de répondre au désir de M. le Préfet, que les moyens qui vous paraissent, quant à présent, les plus propres à obtenir les renseignemens nécessaires à la constatation de l'état des récoltes seraient les mesures ci-après :

1° Envoyer à tous les maires, chaque année, deux tableaux : — l'un en mars, l'autre en août. — Le premier constatant les semailles faites, serait rempli immédiatement après les semailles terminées. — Le second, constatant les résultats des récoltes, serait rempli immédiatement après les récoltes enlevées.

2° Ces tableaux seraient remplis par les soins d'une commission composée du maire, président, de 3 à 5 cultivateurs choisis par lui, et du percepteur de la commune, secrétaire.

3° Les tableaux et les observations que les commissions ou

les maires jugeraient convenables d'y joindre seraient transmis aux sociétés d'agriculture qui y joindraient aussi leurs observations et décerneraient tous les deux ans des récompenses à ceux de messieurs les maires qui auraient fourni les renseignemens les plus complets, les plus exacts et les plus utiles.

Ces conclusions sont adoptées.



RÉGLEMENT

POUR

LES CONCOURS

DE LABOURAGE, D'INSTRUMENTS ARATOIRES ET DE BESTIAUX.

1. Les concours de labourage, d'instruments aratoires et de bestiaux, auront lieu le même jour et au même lieu. — Une commission spéciale sera chargée de tous les préparatifs nécessaires. — Elle sera également chargée de l'exécution du présent règlement et de la police des concours.

2. A l'heure indiquée, tous les membres titulaires, correspondants et associés-libres, ainsi que les cultivateurs invités, se rendront sous la tente pour procéder à la formation de trois jurys chargés de juger chacun un des concours. — Chacun des jurys sera présidé par l'un des présidents de la Société ou un membre titulaire désigné par le président. — Le secrétaire-général, ou celui qui le remplace, rédigera les procès-verbaux sur les notes qui lui seront remises sur le lieu même.

3. Ceux qui auront, parmi les concurrents de l'un ou de l'autre des concours, père, fils, frère, neveu, ou domestique, ne pourront faire partie du jury chargé de juger ce concours.

CONCOURS DE LABOURAGE.

4. Le programme indiquera le jour jusqu'auquel les laboureurs pourront se faire inscrire pour prendre part au concours. — Ceux-là seuls qui seront inscrits à temps et qui seront présents à l'appel qui sera fait de leurs noms, auront le droit de concourir.

5. Des parcelles de terre seront préparées à l'avance pour les concurrents. — Le nombre en sera au moins égal à celui des laboureurs inscrits. — Elles porteront chacune un numéro. — Il n'y aura qu'une seule série de numéros et les numéros se suivront par ordre.

6. Le jury pour le labourage, une fois constitué, se retirera dans un lieu où il ne pourra voir le concours et y restera pendant toute la durée du labourage.

7. Le jury retiré, les concurrents seront appelés sous la tente par la commission du concours, et l'appel en sera fait par le secrétaire. — Si le nombre des inscrits en temps, présents à l'appel, est moindre que le nombre des parcelles, ce nombre sera complété par les laboureurs inscrits tardivement et dans l'ordre de leur inscription. — Les autres ne pourront être admis à concourir, non plus que ceux inscrits en temps qui se présenteraient après l'appel.

8. L'appel terminé, les concurrents seront divisés en classes, suivant l'ordre du programme, et les numéros seront tirés au sort par ceux de chaque classe. — Ceux de la première classe

à partir du n° 1er, ceux de la seconde à partir du premier numéro qui n'aura pas été compris dans la première classe et ainsi de suite.

9. Les numéros tirés, chaque concurrent se rendra sur la parcelle de terre qui lui sera échue par le sort, et se placera du côté où il trouvera le numéro fixé aux deux piquets fichés en terre. — Il placera sa charrue *en dehors* de la parcelle, à droite ou à gauche, à son choix.

10. Les charrues placées, à la première sonnerie de la trompette, les concurrents se poseront comme pour commencer le labourage. — A la seconde sonnerie, ils partiront tous ensemble.

11. Pendant le labourage, la commission du concours recueillera avec soin les renseignements suivants, qui seront remis au jury : — 1° L'heure du départ. — 2° L'heure de l'arrivée de chaque numéro. — 3° La profondeur des labours de chaque numéro.

12. Immédiatement après le labourage terminé, tous les concurrents seront éloignés du lieu du concours, et le jury sera appelé à le parcourir. — Les notes recueillies conformément à l'article précédent lui seront remises, ainsi que l'indication des numéros compris dans chaque classe. — Les membres du jury devront se faire part de toutes leurs observations sur le lieu même. — Rentrés sous la tente, toute discussion est interdite; on procédera au jugement par bulletin secret.

13. Le scrutin aura lieu dans l'ordre suivant : — 1re classe : 1er prix, — 2e prix, — et ainsi de suite. — Les bulletins contiendront les numéros des concurrents auxquels on voudra donner les prix. — Les jurés qui croiraient que l'un des prix n'est pas mérité, mettront un bulletin blanc. — Ceux qui croiront

qu'il y a lieu à doubler le prix mettront les deux numéros aux quels ils jugent convenable de le donner.

Tous les jugements seront rendus à la majorité absolue des suffrages, aux deux premiers tours de scrutin ou à la majorité relative au troisième — Si, au troisième tour, les voix étaient en nombre égal entre les deux concurrents qui en auraient le plus, le prix serait partagé entre eux.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

14. Tous les concurrents devront prévenir huit jours à l'avance le secrétaire-général de la Société de leur intention de concourir. — Ils devront être rendus sur le champ du concours à l'heure indiquée, avec leurs instruments et tout ce qui peut être nécessaire à en faire l'essai. Ils devront en outre fournir à l'avance un dessin linéaire des instruments présentés. Ce dessin restera la propriété de la Société.

15. Une portion de terrain sera spécialement affectée à l'essai des instruments aratoires qui fonctionnent sous les yeux de la commission.

16. La même charrue ne pourra pas concourir à la fois pour les prix de labourage et les prix accordés aux instruments perfectionnés.

CONCOURS DE BESTIAUX.

17. Les concurrents devront amener les animaux qu'ils destinent au concours sur le champ et à l'heure indiqués. — Ils devront être munis des certificats qui seront exigés par le programme.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE-LOUIS BÉCAR,

MEMBRE TITULAIRE ET TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ.

Par M. A. MARTIN, membre titulaire.

MESSIEURS,

Il y a quelques jours à peine la tombe se refermait sur un artiste plein de séve et de vigueur, sur un de vos collègues les plus assidus, sur M. BÉCAR (1).

Avant de lui donner un successeur dans les fonctions qu'il remplissait avec une exactitude qui, plus d'une fois, a mérité

(1) M. Bécar est mort à Valenciennes le 13 mars 1847. C'est à la séance du 19 du même mois que M. Martin a lu cette *esquisse*.

votre reconnaissance, permettez-nous de mêler nos regrets à tous les regrets que sa mort inspire : ils ne peuvent trouver d'écho plus sensible que dans cette enceinte où son zèle, son intelligence, son dévoûment aux intérêts de notre société se sont manifestés tant de fois et toujours avec tant de chaleur.

A nous qu'il honorait de son amitié, à nous qui avons eu occasion d'apprécier tout ce qu'il y avait de bon et de généreux dans son cœur, revient le triste privilège de remonter dans sa vie, de rendre hommage à sa mémoire. Nous le ferons en peu de mots, Messieurs, et avec la pensée consolante que votre sympathie ne peut nous manquer dans l'accomplissement de ce pénible devoir.

Bécar (Pierre-Louis) n'est point né parmi nous, et nous le regretterions sincèrement si près de quarante années de résidence à Valenciennes ne nous avaient acquis le droit de le considérer comme notre concitoyen. Il reçut le jour à Paris le 25 août 1792.

Bécar était doué d'une organisation telle que, pour obéir au feu de son génie, à l'activité de son imagination, il devait nécessairement choisir entre les Lettres et les Arts. Il fut peintre, et déjà il était parvenu à cette hauteur qui permet le rêve de la gloire, lorsque des exigences de famille l'appelèrent à Valenciennes, où il se fixa. Nous n'aurons pas le courage, Messieurs, de déplorer cet incident de sa vie, car s'il eut pour résultat de rapetisser le théâtre sur lequel son talent était appelé à briller d'un plus vif éclat, nous ne pouvons oublier que c'est à cette circonstance que nous devons le bonheur de l'avoir connu.

Bécar vint donc à Valenciennes. Il pouvait y espérer le repos; il n'en fut rien. Une tribulation en amène trop souvent une autre; il en fit l'expérience. L'Empire, comme vous le

savez, Messieurs, avait à cette époque surtout — 1811 — plus besoin de soldats que d'artistes. Bécar subit la loi commune. Il échangea son pinceau contre un mousquet et paya loyalement sa dette à la patrie. L'indifférence n'ayant jamais eu de place dans ses actes, il fut aussi bon soldat qu'il devait être bon peintre. Destiné pour l'infanterie légère, il joignit son corps dans les Ardennes. Le zèle et l'exactitude qu'il apporta dans son service, la douceur de ses formes., l'aménité de son caractère lui concilièrent bientôt l'estime et l'affection de ses chefs comme de ses camarades. Aussi devint-il successivement secrétaire du colonel Baillif avec le grade d'adjudant sous-officier, puis du général Fauconnet à Lille. Plus tard il servit dans l'administration de la guerre, et fut attaché au commissariat de Valenciennes.

Comme vous le voyez, Messieurs, un nouvel avenir, bien différent du premier, plus séduisant peut-être, s'ouvrait devant lui. Encore sur le seuil de la vie, animé de ce désir de la gloire dont le prestige fait battre si facilement les jeunes cœurs, Bécar pouvait accepter cet avenir sans scrupules. Mais survinrent les événements de 1814. Afin de s'asseoir avec plus de sécurité sur les ruines de l'Empire, la Restauration alla chercher, dans les rangs de ceux qu'elle venait de renverser sans les vaincre, des hommes de cœur et d'intelligence, s'efforçant de les retenir sous les drapeaux au moyen de distinctions et de promesses. L'épaulette et la Croix d'Honneur furent offertes dans ce but à Bécar. Mais les temps étaient changés. L'ambition ne pouvait plus faire entendre qu'une voix coupable; un tel avancement était le prix d'une capitulation de conscience, Bécar refusa. N'en formons pas sa gloire, Messieurs, il est resté honnête homme, il a répondu aux sentiments de toute sa vie.

Nous aurions bien d'autres traits encore à vous citer, Messieurs, s'il nous était possible d'interroger tous les inci-

dents de cette carrière improvisée ; nous vous dirions comment après avoir organisé une compagnie de volontaires à Douai, Bécar se mit à sa tête et la dirigea sur les bords du Rhin ; mais quelque regret que nous en éprouvions, nous devons y renoncer pour rester dans le cercle que le temps nous a tracé. Il est un fait pourtant que nous ne pouvons passer sous silence, fait que nous ignorerions encore si le hasard ne s'était chargé de trahir la modestie de celui qu'il concerne. Vous étiez loin de vous douter, Messieurs, en confiant le soin de vos finances à Bécar, que celui qui acceptait ces modestes fonctions n'était autre que l'ancien trésorier-général des troupes réunies à Hambourg, lors du blocus mémorable de cette ville.

A la suite des événements de 1815, Bécar rentra dans ses foyers. Ce ne fut pas sans une vive émotion qu'il reprit ses travaux si brusquement interrompus ; mais c'était perdre du temps que de regretter le passé, Bécar l'oublia en se livrant à l'étude de son art avec cette ardeur qu'il apportait en toutes choses et qu'il conserva jusqu'au dernier moment.

Au milieu des œuvres sans nombre que son pinceau facile a répandues autour de nous, est-il bien nécessaire, Messieurs, de vous entretenir de son talent, de vous rappeler ses succès? nous ne le pensons pas. Son éloge est partout où l'on rencontre ses productions. Deux cachets aimables, l'esprit et l'originalité, les distingueront toujours. Bien que paysagiste par goût, Bécar s'exerça sur le portrait et fit d'heureuses excursions dans le domaine de l'histoire. Les difficultés réelles qu'offre le mélange des genres disparurent devant la souplesse de son talent. Il est vrai que pour arriver au but il ne connaissait pas les entraves qui gênent trop souvent les allures des jeunes artistes de notre époque ; jamais, nous pouvons le dire à sa louange, une pensée matérielle ne souilla ses inspirations : il sentait trop bien au fond de son âme que le désintéressement et la liberté d'intelligence sont la poésie de l'art. C'est

surtout cette vérité qu'il s'efforçait d'inculquer à ses élèves, nous devrions dire à ses amis, car tous ont reçu ce titre dans son atelier qui leur était toujours ouvert, et où les bons conseils se distribuaient au milieu d'attrayantes conversations.

Incessamment dévoré de l'amour du progrès, son esprit courait au-devant de toutes les inventions artistiques; c'est ainsi qu'à peine il fut question de lithographie en France, que, sans notion aucune sur cet art naissant, Bécar se livra à une foule d'expériences qui eussent découragé l'homme le plus patient du monde. De brillants résultats répondirent à sa persévérance, et lui valurent de la part de M. le Ministre de l'Intérieur le premier brevêt d'imprimeur sur pierre.

Bécar était admirateur passionné du beau. Ce sentiment joint au regret qu'il ressentait à la vue d'une toile de prix que le temps ou un accident avait outragée, lui suggéra l'idée de restaurer les anciens chefs-d'œuvre de nos maîtres. Cette étude délicate, qui fut l'écueil contre lequel échouèrent tant de peintres en renom, lui devint bientôt familière. Bon nombre de tableaux pour ainsi dire méconnaissables, un charmant *Watteau* entr'autres, ont retrouvé la vie sous la finesse intelligente de sa touche.

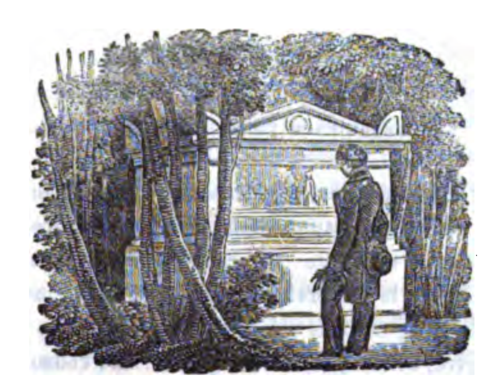
Si le temps nous manque pour pousser plus loin l'énumération des œuvres de Bécar, s'il ne nous est pas permis de le suivre en Suisse, en Italie, en Allemagne, partout enfin où la nature a une beauté à offrir, un sentiment à éveiller, il ne saurait nous manquer, Messieurs, pour vous dire que notre société perd en lui un membre qui lui fesait honneur, l'académie de peinture une de ses lumières (1), l'art un de ses

---

(1) M. Bécar était membre honoraire de cette académie depuis 1839, et avait été reçu académicien en 1846.

apôtres les plus fervents, que nous perdons tous un bon camarade, un ami sincère et dévoué.

Nous avons compté sur vos sympathies, Messieurs; qu'elles se confondent dans le dernier témoignage d'estime et de gratitude que nous rendons à la mémoire de celui dont la fin prématurée excite tant et de si légitimes regrets!...



SÉANCE PUBLIQUE

Du 24 septembre 1847.

PROCÈS-VERBAL.

PRÉSIDENCE DE M. ED. GRAR.

Présents : MM. Ed. Grar, premier vice-président, Cornu, deuxième vice-président, A. Stiévenart, secrétaire-général, A. Prignet, secrétaire de correspondance, Duchâtaux, secrétaire de la conférence agricole, Courtin, archiviste, Lusardy, fils, trésorier ; A. Martin, Numa Grar, Bernard, Q. Lefevre, Deffaux, Em. Boulanger, Serbat, Pétiau, Pesier, Dutemple, Huart, Delgrange, Lewille, Baisier, Max. Evrard et Mehu, membres titulaires. — Auvray, statuaire, et A. Gravis membres correspondants. — Moreau Juvénal, Chuffart, Hallette fils, Schmitt, Sirot père, Tancrède, Tacquet, associés-libres. — Étaient aussi présents comme membres du jury de l'exposition horticole, MM. Ville, Lenglet, Fouquier et Lemaire.

Cette réunion a lieu à la salle du théâtre, au fond de laquelle MM. Meurice père et fils, peintres, qui ont bien voulu se

charger de la décoration, ont placé les bustes et portraits envoyés au concours et destinés à former la *Galerie historique Valenciennoise*. Cette exposition est du meilleur effet; on remarque, parmi les décors et les guirlandes de fleurs, des écussons portant les noms des personnages célèbres qui sont nés à Valenciennes et qui doivent faire partie de la galerie.

Toutes les loges sont garnies de dames auxquelles elles avaient été réservées; des places ont été également réservées aux autorités et aux membres des différentes administrations civile, religieuse et militaire, qui assistent en très-grand nombre à la réunion.

A deux heures, la Société entre en corps dans la salle. Le fauteuil de la présidence est occupé par M. *Ed. Grar*, premier vice-président, en l'absence de M. le Bon *Petit de Lafosse*, titulaire. M. le Bon *de Maingoval*, député de l'arrondissement et M. *Ed. Hamoir*, maire de la ville, prennent place au bureau à la droite et à la gauche du Président.

La séance est ouverte par une *Symphonie-fantaisie*, composée par M. *Emery*, chef d'orchestre de la troupe d'opéra, et exécutée par la société philharmonique qui a bien voulu prêter son concours à cette solennité.

La séance continue dans l'ordre suivant:

2° Discours prononcé par M. *Ed. Grar*, vice-président.

3° *Compte-rendu* des travaux de la société depuis la dernière séance publique, par M. *Stiévenart*, secrétaire-général.

4° *Rapport* sur les concours de Peinture et de Sculpture, pour la galerie historique Valenciennoise, par M. A. Martin.

5° *Le calme et la béatitude du ciel*, extrait de l'oratorio (*Le Paradis perdu*) de M. Lotz, chef de la musique du 59e de Ligne.

6° *Conjuration de Satan et de ses satellites pour s'emparer du ciel et de la terre*, par le même.

Les solos de ces œuvres sont chantés par *Mme. Dubreuille*, qui prête, avec une extrême obligeance, son talent à l'exécution de la musique de M. Lotz. Les chœurs sont exécutés par des amateurs et des musiciens du 7e Lanciers, et accompagnés par l'orchestre de la société philharmonique.

7° *Pot-pourri de la Reine de Chypre*, arrangé par M. Bousquier chef de la musique du 7e Lanciers.

8° *Mélodie de Schubert*, chantée par Mme Dubreuille.

9° *Boléro siciliano*, pastorale composée par M. Bousquier.

Les deux morceaux de M. Bousquier sont exécutés par la musique du 7e Lanciers.

10° Distribution des prix et encouragements proposés par la Société pour 1846 et 1847.

11° Discours de M. le Maire sur l'exposition horticole de 1847.

12° Distribution des prix obtenus à cette exposition.

La musique du 7e Lanciers exécute une fanfare après la nomination de chaque lauréat.

DISTRIBUTION DES PRIX.

CONCOURS DE 1846.

AGRICULTURE.

CONCOURS DE LABOURAGE.

CHARRUES BRABANT, ATTELÉES DE DEUX CHEVAUX.

1er prix : Médaille d'argent et 50 francs à *Joseph Dehon*, valet de charrue chez M. Bonaventure Cheval, à Estreux.

2e prix : Médaille de bronze et 25 francs à *François Cordier*, valet de charrue chez M. Dutemple, à Valenciennes.

CHARRUES HARNAS, ATTELÉES DE DEUX CHEVAUX.

1er prix : Médaille d'argent et 50 francs à *François Dufour*, valet de charrue chez M. J.-B Leroux, à Onnaing

2e prix : Médaille de bronze et 25 francs à *Antoine Autoit*, valet de charrue chez M. Brabant-Pureur, à Onnaing.

CHARRUES ATTELÉES D'UN SEUL CHEVAL.

Prix : Médaille de bronze et 25 francs à *César Desmont*, de Millonfosse.

CHARRUES ATTELÉES DE BŒUFS.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs *ex æquo :* 1° à *Charles Godon*, valet de charrue, chez M. Dutemple, à Valenciennes. — 2° à *Joseph Mouton*, valet de charrue chez M. Moreau, à Saint-Saulve.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Prix : Médaille d'argent à M. *Desmont*, de Milloufosse, pour ses charrues jumelles en fer.

Mention honorable à MM. *Guilain Drapier* et *Cordyant*, du Quesnoy, pour leur semoir.

CONCOURS DE BESTIAUX.

BÊTES A CORNES.

Prime de 80 francs à M. *Hamoir*, de Saultain, pour un taureau de 4 ans, de Durham.

Prime de 50 francs à M. *Gosselin*, de Curgies, pour la plus belle vache laitière.

Prime de 40 francs à M. *Hamoir*, pour le lot de bestiaux le plus beau et le plus nombreux.

Prime de 30 francs à M. *Auguste Mustellier*, pour une génisse.

BÊTES A LAINE.

Prime de 30 francs à M. *Isidore Monchicourt*, de Marly, pour un bélier de 1 an, race flamande.

Prime de 15 francs à titre d'encouragement, au même, pour 4 jeunes brebis.

BEAUX-ARTS.

GALERIE HISTORIQUE VALENCIENNOISE.

PEINTURE.

Médaille d'argent à M. *Julien Dècle*, pour le portrait de *Magalotti*.

SCULPTURE.

Médaille d'or de 100 francs, à M. *Gustave Crauk*, pour le buste de *Duret*.

Mention honorable à M. *Ch. Duponchel*, pour le buste en petit de son oncle *Duponchel*.

CONCOURS DE 1847.

AGRICULTURE.

CONCOURS DE LABOURAGE.

CHARRUES BRABANT ATTELÉES DE DEUX CHEVAUX.

Prix : Médaille de bronze et 25 francs à *Joseph Dehon*, de Sebourg.

CHARRUES HARNA ATTELÉES DE DEUX CHEVAUX.

1er Prix : Médaille d'argent et 50 francs à *J.-B. Alglave*, d'Estreux.

2e Prix : Médaille de bronze et 25 francs à *Joseph Duez*, de Sebourg.

CHARRUES A UN SEUL CHEVAL.

Prix : Médaille de bronze et 25 francs à *César Desmont*, de Millonfosse.

INSTRUMENS ARATOIRES.

1° 100 francs sur le prix Mathieu à M. *Desmont*, de Millonfosse, pour sa charrue jumelle.

2° Médaille d'argent à M. *Cartier*, de Raismes, pour sa charrue brabant à socs opposés.

2° Médaille d'argent à MM. *Guilain Drapier* et *Corduant*, du Quesnoy, pour leur semoir perfectionné.

CONCOURS DE BESTIAUX.

BÊTES A CORNES.

Prime de 80 francs à M. *Humoir*, de Saultain, pour un taureau de 3 ans et demi de la Haute-Frise (race hollandaise).

BÊTES A LAINE.

Prime de 30 francs à M. *Hallette*, de Monchaux, pour un bélier de trois ans (race flamande).

CULTURE FOURRAGÈRE.

Prime de 80 francs à MM. *Caullet* frères, d'Haspres, pour la plus grande pièce de terre en culture fourragère.

Prime de 60 francs à M. *Patoux*, d'Aniche, pour une pièce de terre en luzerne sur Emerchicourt.

PRIX DE MORALITÉ.

Médaille d'argent et 30 francs à *Jean-Baptiste Richir*, domestique de ferme, depuis 60 ans, chez M. Vignolle, à Rœulx.

Médaille de bronze, 1° à *Pierre-Joseph Derome*, domestique de la ferme de Flamensart, à Lecelles, depuis 53 ans.

2° à *Jean-Baptiste Moulin*. domestique de ferme chez M. Dupret, au Rosult, depuis 50 ans.

3° à *Etienne Regnier*, domestique de ferme chez M. Risbourg, à Rœulx, depuis 41 ans.

4° à *Augustin Giron*, berger chez M. François Quinet, à Quaroube, depuis 28 ans.

5° à *Charles Lalou,* valet de labour, chez M Cheval, maire à Estreux, depuis 25 ans.

6° à *Pierre-André Watrain*, domestique de ferme chez Melle Charlotte Charlet, à Emerchicourt.

Médaille d'argent et 50 francs à *Alexandrine Delannoy,* servante à la ferme d'Herbomez, à Lecelles, depuis 38 ans.

CHEMINS VICINAUX.

AMÉLIORATIONS REMARQUABLES DANS LA VICINALITÉ, EN 1845 ET 1846.

Médaille d'or de 100 francs à M. *Caullet*, maire d'Haspres.

Médaille en vermeil à M. *Hennocq*, maire de Bousignies.

Médaille d'argent à M. *Chuffart*, maire de Préseau.

BON ENTRETIEN DES CHEMINS.

Mention honorable à M. *Bouchard*, maire de Lecelles.

id. à M. *Hamoir,* maire de Saultain.

id. à M. *Locqueneux,* maire de Marly.

STATISTIQUE DES CHEMINS VICINAUX DE L'ARRONDISSEMENT, EN 1845 ET 1846.

Médaille d'argent à M. *Vitrant*, agent-voyer.

id. à M. *Lefebvre-Mallet*, agent-voyer.

SCIENCES.

MÉDECINE.

Mention honorable à M. le docteur *Amsteins*, pour une *Notice sur les eaux thermales de St.-Amand.*

LITTÉRATURE.

Mention honorable à M. *Honoré* fils, pour un opéra, intitulé: *Charles VII.*

BEAUX-ARTS.

GALERIE HISTORIQUE VALENCIENNOISE.

PEINTURE.

Médaille d'or de 100 francs à M. *Julien Dècle* pour les portraits de Senac de Meilhan et de Pater.

SCULPTURE.

Médaille d'or de 200 francs à M. *Carle Elschoet*, de Dunkerque, pour les bustes de Pujol de Mortry et du général Fernig.

MUSIQUE

Médaille d'or de 200 francs à M. *Lotz*, chef de musique au 39[e] régiment de ligne, pour un *opéra*, une *messe* et un *oratorio*.

Médaille en vermeil à M. *Bousquié*, chef de musique au 7[e] régiment de lanciers, pour une *polonaise*, l'arrangement d'un morceau avec fragments d'opéra et la bonne exécution de sa musique.

Médaille d'argent à M. *Emery*, chef d'orchestre de la troupe d'opéra, pour une *symphonie-fantaisie* de sa composition, exécutée au commencement de la séance par la société philharmonique.

FÊTES PUBLIQUES.

Médailles d'argent à MM. *Meurice*, père et fils, pour leur zèle désintéressé à donner leur temps et leur talent à l'organisation des fêtes publiques.

EXPOSITION HORTICOLE.

COLLECTION DE FLEURS DIVERSES.

1[er] Prix : Une médaille d'or à M. *Miroux*, de Raismes.

2[e] Prix : Une médaille d'argent à M. *Darras*, à Anzin.

3[e] Prix : Une médaille de bronze à M. *Dussart*, à Anzin.

COLLECTION DE DAHLIAS.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. ***Bruneau***, de Thivencelles.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. ***Aldebert***, de Wazemmes.

COLLECTION DE ROSES REMONTANTES.

1er Prix : Une médaille d'argent à M. ***Foucquier***, de Marly.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. ***Aldebert***, de Wazemmes.

COLLECTION EN FAMILLE,

(autres que les précédentes).

1er Prix : Une médaille d'argent, pour la plus belle collection de plantes de la même famille, à M. ***Bénezech de St.-Honoré***, de Vieux Condé.

2e Prix : Une médaille de bronze à M. *Malaquin*, jardinier de M. Renard, de Fresnes.

COLLECTION DES FRUITS DE LA SAISON,

(cultivés dans le pays).

1er Prix : Une médaille d'or, pour la plus belle et la plus complète collection des fruits de la saison, à M. ***Foucart***, jardinier de M. Perdry, à Beuvrages.

2e Prix : Une médaille d'argent, a M. *Malaquin*, jardinier de M. Renard, à Fresnes.

3e Prix : Une médaille de bronze à M. *Grolez*, jardinier à Lille.

COLLECTION DE LÉGUMES.

(cultivés dans le pays).

1er Prix : Une médaille d'or, pour la plus belle et la plus complète collection des légumes de la saison, à M. *Dumont*, jardinier de M. Carlier, à Beuvrages.

2e Prix : Une médaille d'argent, à M. *Pierre-Joseph Goffart*, à Beuvrages.

Mentions honorables à MM. *Bénezech* et *Dumont* pour introduction de patates, et à M. *Dussart*, pour une pêche nouvelle.



DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE

Du 24 septembre 1847,

Par M. Edouad GRAR, vice-président.

Messieurs,

Le départ prévu, mais par vous non moins regretté, et non moins regrettable, de notre honorable président, M. Petit de la Fosse, m'appelle à le remplacer au fauteuil, dans cette circonstance solennelle. Permettez-moi donc de rendre hommage au zèle et au dévouement que M. de la Fosse mettait à remplir les fonctions que vous lui aviez confiées, fonctions dont il se tenait honoré, confiance dont il était reconnaissant, vous écrivait-il en vous annonçant son départ, en vous témoignant les vifs regrets qu'il éprouvait de se séparer de vous.

Du jour où il a pu vous apprécier par lui-même, vous avez trouvé, dans M. Petit de la Fosse, comme sous-préfet, un bien veillant appui, comme collègue, la plus cordiale affection. Quant

à moi, Messieurs, s'il m'est permis de me citer, moi, que vos suffrages appelaient à de plus fréquentes relations avec lui, je me fais un plaisir et un devoir de dire ici que mon caractère bien connu d'adversaire politique, n'a jamais mis le moindre obstacle à ces relations amicales. M. de la Fosse savait que vous avez la ferme volonté de rester étrangers à nos luttes de parti, que vous n'apportez à nos réunions de famille que le désir d'être utile au pays dans la limite de vos attributions.

Après avoir rempli ce double devoir, que m'imposait l'honneur de vous présider aujourd'hui, rappelé vos bonnes et regrettables relations avec le président que nous venons de perdre, protesté de nouveau, comme vous l'avez toujours fait, de votre abstention à l'endroit de la politique, permettez-moi, Messieurs, de vous dire deux mots de la direction imprimée à vos travaux.

Société d'agriculture avant tout, vous avez dû d'abord donner tous vos soins aux intérêts agricoles. Par l'organisation de conférences, où vous avez appelé les hommes pratiques que leurs occupations empêchent de prendre à vos travaux une part continuellement active, vous vous êtes assuré le concours de collègues nouveaux, choisis parmi l'élite de nos cultivateurs. Par votre intervention dans le comité valenciennois *pour la défense du travail national*, l'agriculture de notre arrondissement compte de zélés défenseurs dans la lutte engagée, des défenseurs qui font tous leurs efforts pour la garantir des conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour elle, soit de l'impatience et de l'absolutisme de la théorie, soit des exigeances exagérées de l'intérêt personnel des grandes industries.

Mais, Messieurs, ce n'était point assez. Vous aviez encore à justifier votre titre de Société *des sciences et des arts*. Des arts

surtout qui sont une des gloires de notre beau pays. Car, si Valenciennes fut jadis l'une des villes les plus commerçantes, les plus industrielles de la Belgique, si elle donna à l'Europe et à l'Asie des empereurs d'Orient et d'Occident, elle se fait gloire aussi de compter, parmi ses enfants, Froissart et Claude Lejeune, Watteau, Clairon, Duchesnois et tant d'autres. Si aujourd'hui Valenciennes est le centre de l'arrondissement le plus véritablement agricole de France, si l'industrie, par sa liaison intime avec l'agriculture, y apporte et travail et richesses, si ses enfans portent encore au loin, comme jadis, nos mœurs civilisatrices, soit par les armes, comme en Afrique le colonel Despinois, trop tôt ravi à l'armée, soit par délégation de l'autorité nationale, comme le capitaine de vaisseau Graeb, gouverneur de l'une de nos colonies d'Amérique, soit par la science, comme Lambert-Bey dans la patrie des anciens Pharaons qui, en 1798, comptait parmi ses conquérants un autre de nos compatriotes, le brave général Dugua ; si, en un mot, Valenciennes peut se glorifier de voir ses enfants se distinguer dans la carrière des armes, comme dans celle des sciences et de l'industrie, nous ne devons pas oublier, Messieurs, que les capitales des premiers états de l'Europe paient leur tribut d'admiration au talent de nos artistes ; qu'à Paris, à Pétersbourg, à Copenhague, on admire les œuvres de Sally, de Pujol, de Lemaire ; que les soubrettes de Molière n'eurent jamais de plus digne interprète que Mlle Dupont, dont le talent fesait si bien valoir la *Femme juge et partie* d'Onésime Leroy, et que Mme Dorus recueille à Londres et en Italie les applaudissements qu'une intrigue de coulisse ne permet plus à Paris de lui prodiguer.

Il était donc de votre devoir d'encourager les arts, et vous l'avez fait, notamment par la création d'une galerie historique, dont on va vous dire l'objet, et aussi en saisissant l'occasion de

donner des témoignages de votre estime aux habiles chefs de musique des régiments qui tiennent ici garnison, et dont le talent, déjà connu, va de nouveau être apprécié par tous ceux qui m'entendent.

Ces résultats par vous obtenus, votre zèle, votre activité, nous promettent des résultats plus satisfaisants encore. Les sympathies que rencontrent nos travaux nous font d'ailleurs un devoir d'y faire notre possible.— M. le ministre de l'agriculture vous continue sa bienveillante protection. — M. le préfet a pris, devant le conseil général du département, l'engagement de réclamer pour vous, du gouvernement, une augmentation de subvention. — Le conseil général vient de porter celle qu'il vous accorde annuellement, de 1,000 fr. à 1,500 fr. — Bientôt vous aurez, pour tenir vos séances, grâces à l'obligeance de M. le maire de Valenciennes, un local plus commode et plus convenablement situé.

Je termine, Messieurs, en remerciant en votre nom, MM. les membres de la Société philharmonique, amateurs et artistes, du concours qu'ils veulent bien nous prêter. — Je laisse aux personnes présentes le soin de témoigner à Mme Dubreuille, en quelque sorte notre concitoyenne par alliance, tout le plaisir qu'elle nous fait en consentant à prêter le charme de son talent à la musique de M. Lotz, ce qui ne nous dispense point de lui en être reconnaissants. — Je prie MM. les colonels du 7e lanciers et du 59e de ligne de vouloir bien aussi recevoir nos remerciments pour l'empressement avec lequel ils ont mis leur musique à notre disposition. Nos braves officiers ne croient pas déroger à la dignité du soldat en consacrant les loisirs de la paix aux arts et aux souvenirs historiques. — Ainsi fesait avant-hier le 7e régiment de lanciers, que nous sommes menacés de

perdre, dans une fête accueillie par toute la population avec enthousiasme et regret. — Chaque chose a son temps, il y a 40 ans, à peu près jour pour jour, le 59e de ligne franchissait le Danube, en culbutant, un contre six, les Autrichiens qui en défendaient le passage, après avoir rompu les ponts. Le 59e, par cette action, préparait la célèbre victoire d'Ulm. Il vient aujourd'hui, dans la personne de son chef de musique, prendre sa part de succès plus paisibles dont j'ai, que je crains, déjà trop long-temps retardé la proclamation.



COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1846 ET 1847,

COUP-D'OEIL

SUR LES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS CONCOURS,

Par M. STIÉVENART, secrétaire-général.

MESSIEURS,

Deux années se sont écoulées depuis que la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes vous a rendu compte de ses travaux et de ses efforts. Depuis lors a-t-elle dignement rempli la mission qui lui était confiée? Quelles ont été ses tendances et ses espérances dans l'avenir? C'est là ce que nous allons très-succinctement examiner avec vous. Dans le cadre étroit d'un compte-rendu, il ne me sera guère possible d'insister comme je le devrai sur les nombreuses améliorations que vous avez provoquées, sur toutes les questions importantes que vous avez étudiées, je me bornerai le plus souvent à vous les indiquer

très-sommairement. Permettez-moi avant tout de vous dire qu'en acceptant cette tâche honorable, j'ai plus compté sur l'indulgente bienveillance de l'auditoire que sur mes propres forces.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX.

Agriculture. — L'agriculture est la première et la plus ancienne de toutes les sciences, parce que de tout temps elle a résumé les besoins matériels des nations. C'est cet art par excellence qui, comme on l'a dit depuis long-temps, peut se passer de tous les autres, tandis que les autres ne sauraient exister sans lui. Malgré son ancienneté et son importance, c'est peut-être, de toutes les branches des connaissances humaines, celle qui a le moins avancé dans la voie de progrès qui fait la gloire de notre siècle. Ce n'est en effet que depuis quelques années que l'on s'occupe activement de cette science qu'on peut considérer comme entièrement nouvelle. L'agriculture, a dit un savant agronome, élevée au niveau des autres connaissances humaines, est une science sérieuse, réservée à de hautes destinées, et qui, commençant à peine à s'organiser, répand déjà ses lumières et sa vie sur le monde qui attend d'elle la subsistance de cette population nouvelle que la paix et la civilisation font pulluler de toutes parts. Ce n'est plus cette science purement descriptive et historique, se bornant à raconter les procédés en usage parmi les cultivateurs les plus soigneux ; elle a aujourd'hui la juste ambition de les devancer, de leur expliquer leurs propres opérations, de les réduire à des valeurs numériques, de leur en faire la critique, de les perfectionner, de leur en indiquer de nouvelles. C'est pour répandre dans notre arrondissement, l'un des plus fertiles de la France, ces principes avantageux. C'est pour propager ces utiles enseigne-

ments que vous avez institué des conférences agricoles mensuelles auxquelles vous avez convoqué les praticiens les plus capables du pays. Après les circonstances difficiles que nous venons de traverser, cette impulsion nouvelle que vous vouliez imprimer à la science agricole avait tout à la fois un intérêt d'actualité et d'avenir. La plupart, comprenant mal la portée et l'heureuse influence de ces réunions pratiques, n'ont point répondu à votre appel désintéressé. A quelles causes devons-nous attribuer ce délaissement si préjudiciable? Il ne faut pas croire que c'est toujours une mission facile que de faire accepter des idées nouvelles, voire même des découvertes utiles. Interrogez nos agriculteurs, et vous en trouverez encore qui vous feront un pompeux éloge du système déplorable des jachères, heureusement disparu de nos contrées depuis dix ans. Chez la plupart vous ne rencontrerez qu'apathie, qu'indifférence. D'autres, ne considérant l'agriculture que comme une série d'opérations routinières, que comme une espèce de vieux souvenir de famille qu'ils conservent religieusement, se riront de vos efforts et ne vous considéreront que comme des cultivateurs de cabinet. Qu'on le comprenne bien, nous n'avons nullement l'intention de sacrifier la pratique à la théorie, l'interprétation judicieuse des faits à des spéculations abstraites; et tous les perfectionnements que nous cherchons à introduire dans notre pays, ne reposent que sur des expériences aussi claires que concluantes. La science ne dédaigne plus aujourd'hui de prêter un concours éclairé à l'agriculture: il ne faut pas que celle-ci, de son côté, fière de son isolement, réponde à cet acte de généreuse fraternité par le refus et l'immobilité. Si vous connaissiez, Messieurs, la route glorieuse que vous avez à parcourir, vous savez aussi tous les obstacles que vous avez à surmonter avant de populariser dans nos campagnes les utiles et consciencieux travaux des Rousseingault, Dumas, Gasparin, Payen, Schattenman et Girardin!

La vérité a aussi ses jours de triomphe ; vous poursuivrez donc avec une ardeur nouvelle le mandat qui vous est confié et vous comprendrez la juste application d'un axiôme philosophique bien connu que dans les sciences : il y a plus de préjugés à combattre que de vérités à établir.

Revenons maintenant aux questions qui ont fait l'objet plus spécial de vos études et de vos recherches. Depuis trois années, une épidémie cruelle vient ravager les pommes de terre cultivées dans notre arrondissement. Vous avez fait imprimer dans vos mémoires les réponses si précises, faites, au nom de la commission, par votre collègue M. Deffaux, aux questions qui vous avaient été adressées sur ce sujet important par la Société centrale d'agriculture de Paris. Toutes les observations faites ultérieurement par vous, loin de contredire les opinions émises dans votre premier rapport, n'ont fait que les corroborer. La maladie est toujours produite par un champignon microscopique qui, disséminé dans l'atmosphère, se propage avec une effrayante rapidité. Ici, comme partout, la vérité devait trouver des contradicteurs, pour qui toute la maladie est constituée par l'existence d'une cryptogame, désorganisatrice, non contagieuse, croissant sous l'épiderme ou dans l'intérieur du tubercule et portant le nom de *sclerotium*. Cette opinion a été victorieusement combattue par votre rapporteur à l'aide de l'induction, du raisonnement et des faits nombreux qu'il avait été à même de recueillir. Quoique les causes de la maladie vous fussent bien connues, et malgré toutes les mesures très-sages que vous avez indiquées dans votre premier rapport, vous avez cru qu'il serait toujours avantageux de régénérer les espèces qui devaient servir aux plantations. En conséquence, vous avez offert des prix aux cultivateurs qui, à l'aide de semis, produiraient des variétés nouvelles. MM. Benezech de Vieux-Condé, Petit de

M. Cornu vous a lu un rapport détaillé sur différents projets de chemins de fer destinés à relier d'un côté le nord et l'est de de la France, de l'autre Cambrai et Valenciennes. M. Cornu a saisi cette occasion pour vous signaler tous les avantages qu'il y avait pour l'arrondissement en établissant d'un côté une ligne de chemin de fer qui irait aboutir à Mézières et de l'autre en réalisant la canalisation de la Sambre à l'Escaut.

Les terribles malheurs occasionnés par les déraillements sur les chemins de fer, avaient fait pour y remédier, imaginer à M. Schmitt un moyen qui au premier coup d'œil, paraissait aussi simple qu'ingénieux. M. Lewille vous a fait espérer qu'à l'aide de plusieurs modifications indispensables, M. Schmitt parviendrait à rendre son invention applicable.

Vous avez continué à prêter un concours actif à l'organisation de ces expositions horticoles qui tout en embellissant notre fête de septembre, tendent non seulement à répandre dans notre arrondissement la culture des fleurs d'agrément, mais encore à propager tous les perfectionnements que réclame l'industrie maraichère.

La commission que vous avez nommée pour réorganiser notre musée d'histoire naturelle, poursuit son œuvre avec la même ardeur que les années précédentes. M. Pesier son rapporteur, dans une lettre adressée à M. le maire et aux conseillers municipaux, vous a signalé en même temps les nombreux travaux qu'elle avait accomplis, les ouvrages et les cartes géographiques dont l'acquisition était tout-à-fait indispensable.

Quoique l'agriculture ait été l'objet principal de nos réunions, vous avez encore consacré quelques moments de loisir aux

belles-lettres et aux arts. Vos relations avec la plupart des sociétés savantes ont pris tant d'extension dans ces dernières années, qu'il me serait impossible de vous signaler tous les mémoires imprimés ou manuscrits qui vous sont parvenus. Je me bornerai donc à vous rappeler les différentes communications qui ont été soumises à l'examen de la société, par plusieurs d'entres vous. M. Ed. Grar vous a fait hommage du premier volume de son ouvrage si intéressant pour notre pays, et ayant pour titre : *Recherches sur l'histoire de la houille dans le Hainaut français, la Flandre et l'Artois*. Vous avez entendu avec plaisir la lecture de quelques fragments d'une étude biographique de *Philippe de Commines*, ce sage conseiller de Charles-le-Téméraire, par M. Duchâtaux. M. Théodore Lorin, votre correspondant le plus actif, a continué à vous adresser de jolies fables ou quelques essais et dissertations sur des locutions proverbiales. Je vais citer au hasard : fables : *le Coq fanfaron, le Cheval, le Mouton et l'Ane*. Recherches philologiques : *Notice sur le dindon de la Saint-Martin*, *Essai sur les noms de Jean, Genin, Jeannin* et quelques autres noms injurieux ; essai sur la locution : *les herbes de la Saint-Jean* ; essai sur l'origine du sobriquet *cornu*, *cornard*.

POÉSIE. — Deux pièces vous ont été envoyées pour ce concours. L'une a pour titre *Saint-Hélène* et l'autre *Charles VI*, opéra en cinq actes. La première porte pour épigraphe quelques paroles mémorables extraites du testament de l'illustre proscrit dont elle devait chanter les malheurs. Ce n'est qu'une longue dissertation fort amphigourique sur la fragilité des destinées humaines. L'auteur a cru que la pompe et l'élévation de la poésie devaient exclure l'ordre et la clarté ; votre commission n'a pas partagé cet avis, et le bulletin renfermant le nom de l'auteur, a été immédiatement mis au feu sans être ouvert. La

seconde n'est rien moins que la vie de Jeanne-d'Arc, mise en opéra. Les deux premiers actes qui servent d'exposition, sont d'une bonne facture, les vers sont coulants et faciles, on trouve épars çà et là des sentiments d'une sensibilité touchante et vraie. Malheureusement l'intrigue des trois derniers actes est embrouillée, entachée de plus d'invraisemblances et de fautes de poésie. Malgré ces énormes défauts, votre commission a cru convenable d'accorder une mention honorable à l'auteur M. Honoré, fils, à titre d'encouragement.

MÉDECINE. — Votre programme promettait une médaille d'or à l'auteur de l'un des deux sujets suivants : *Histoire médicale des mines de l'arrondissement de Valenciennes et notice sur les eaux et boues thermales de Saint-Amand*.

Nous regrettons infiniment que personne ne se soit présenté pour traiter la première question qui offre, pour l'arrondissement de Valenciennes, une utilité de première ordre. Quelques travaux fort incomplets ont été publiés sur les maladies des mineurs ; c'est donc un sujet entièrement neuf et riche de faits intéressants que l'auteur aurait à exploiter. Aussi vous proposerai-je de ne point le rayer de votre programme pour le prochain concours. — La réputation des eaux minérales est quelquefois due à des circonstances indépendantes de leurs propriétés ; sans savoir à quelles cause l'attribuer, elles jouissent pendant un certain temps de la vogue publique pour retomber plus tard dans la disgrâce et l'oubli. C'est là un fait que l'on peut apprécier par la lecture du travail qui vous a été adressé sur les eaux et boues thermales de Saint-Amand.

La classification des recherches historiques et bibliographiques est résumée avec clarté et méthode. L'auteur s'occupe en-

suite des différentes sources qui existent à Saint-Amand, de leurs propriétés de leurs températures, etc. Des renseignements incomplets sur la composition et surtout les effets thérapeutiques des eaux et des boues, sont les raisons principales qui ont déterminé votre commission à ne décerner qu'une mention honorable à l'auteur, M. Amsten, médecin, à Valenciennes.

BEAUX-ARTS. — Une galerie historique des notabilités Valenciennoises manquait à la cité. Vous avez compris toute la portée morale de cette œuvre éminemment patriotique, et vous avez, dans votre dernier programme, promis des récompenses aux artistes qui viendraient concourir par leur talent à cette glorieuse fondation. Nous pouvons le dire ici, les résultats que vous avez obtenus ont dépassé vos espérances. Au reste vous entendrez tout-à-l'heure la lecture d'un rapport spécial sur ce sujet important.

MUSIQUE. — C'est pour la seconde fois seulement que vous avez à juger un concours de composition musicale. Votre commission a mis tous ses soins soit en consultant, soit en appellant même dans son sein le comité de la Société philharmonique pour pouvoir apprécier avec impartialité le mérite des morceaux soumis à son examen. Plus heureux qu'il y a deux ans, vous n'éprouverez pas le regret de ne pouvoir décerner les prix que vous avez offerts.

Il me reste encore un pieux et pénible devoir à remplir; je veux vous parler de la perte récente d'un de nos collègues, M. Becar, artiste peintre, qui depuis plusieurs années remplissait les difficiles fonctions de trésorier. M. Ad. Martin vous a donné lecture d'une notice biographique qui vous a révélé l'ar-

dente imagination, la poétique sensibilité, le caractère franc et sans détour d'un artiste recommandable, non seulement par ses brillantes qualités de cœur, mais encore par un talent réel et une rare finesse de gout.

Encore deux mots, Messieurs, et je termine. Après la crise douloureuse dont les effets sont à peine effacés, une très-vive réaction s'est opérée en faveur des intérêts agricoles. On s'est rappelé un peu tardivement peut-être les mémorables paroles d'un de nos plus grands et de nos plus anciens économistes : « Paturage et labourage sont les deux mamelles de l'Etat ». Le gouvernement se propose d'instituer des fermes-écoles dans chaque département, des sociétés savantes ont consacré tous les encouragements dont elles peuvent disposer à différentes améliorations d'agriculture. Nous serons heureux de profiter des bienfaits que ne manquera pas de produire une aussi noble émulation. Malgré tout, nous n'oublierons jamais les devoirs que notre mission nous impose, et le mobile principal de nos efforts communs sera toujours, comme par le passé, la réalisation du progrès sous le triple rapport de l'agriculture, des sciences et des arts.

PROCÈS-VERBAL

DES CONCOURS

DE LABOURAGE, DE BESTIAUX

ET D'INSTRUMENTS ARATOIRES

du 5 septembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. ED. GRAR.

Présents : MM. Ed. Grar, Cornu, Prignet, Pesier, Miroux, Deffaux, Dutemple, Duchâtaux, Lewille, Serbat, B. Cheval, Lusardi, Baisier et Stiévenart. — Sirot et Schmitt, associés-libres.

C'était pour la première fois que les trois concours avaient lieu en même temps. Des précautions avaient été prises en conséquence, pour qu'il n'y eût ni embarras ni accident ; de fortes poutres destinées à attacher les bestiaux et reliées ensemble, avaient été disposées sur une terre longeant immédiatement la route qui va de Valenciennes à Maubeuge, et située à un kilomètre environ au delà du village de Marly. Près de là, sur une immense pièce de terre, mise à la disposition de la Société

par M. Locqueneux, maire de Marly et membre correspondant, 40 parcelles environ avaient été préparées dès la veille par les soins d'un géomètre. Chacune de ces portions avait une longueur de 60 mètres, une largeur de 9 à 10 mètres aux extrémités, de 11 mètres à l'angle saillant et de 8 mètres à l'angle rentrant. Une tente surmontée des couleurs nationales avait été dressée sur le bord du petit monticule qui séparait les deux terres où devaient avoir lieu les concours de labourage et de bestiaux, d'autres drapeaux flottaient sur les différentes limites du champ; les lanciers mis à la disposition de la Société par M. le Colonel de Bougainville, le parcourant dans tout son pourtour, offraient un charmant coup-d'œil. Vers onze heures, tous les cultivateurs présents sont invités à se rendre dans la tente, pour former les trois jurys. Celui *de labourage*, présidé par M. Cornu, fut composé de MM. Dayez Charles, Hourdequin, Rémy, Dutemple, P. Amand, Dutemple Ambroise, Dupont de Sebourg, Miroux fils, Ruffin de Saultain, Durieux de Curgies et Quarez de Valenciennes ; celui de *bestiaux*, de MM. Huart, Meilhan, Trinquet Henry, Ch. Trinquet, Loiseau et Bredy, enfin celui *d'instruments aratoires*, de MM. Lewille, Deffaux, Schmitt, Sirot et Lusardy. Après cette opération, il fut convenu que le jury du concours de labourage se retirerait dans une maison située à un kilomètre du champ où la lutte devait avoir lieu, et qu'on le ferait prévenir à l'heure convenable. On procéda ensuite à l'appel des concurrents inscrits à la sous-préfecture et à la mairie de Valenciennes ou à la mairie de Marly. 9 seulement répondirent à l'appel, 2 conduisaient des charrues brabants, attelées de deux chevaux, 7 conduisaient des charrues harnas, dont 6 à deux chevaux et 1 à un seul cheval. On procéda au tirage au sort, chaque conducteur va prendre rang en face de la parcelle qui lui est échue. A quelle cause devons-nous attribuer ce petit nombre de concurrents, quand un temps magnifique, un terrain heureusement situé, tout enfin

faisait présager un de nos plus brillants concours. Par une circonstance aussi fâcheuse qu'imprévue, l'ouverture de la chasse et la rentrée tardive des récoltes, coïncidaient malheureusement avec le jour du concours. A onze heures, le président donne l'ordre de sonner une fanfare, et toutes les charrues partent en même temps. A midi et demi, tous les labours étaient entièrement terminés, on fit immédiatement prévenir le jury qui dut tenir très-scrupuleusement compte et du temps employé par chaque concurrent et de la profondeur des sillons. Après cet examen minutieux, le jury rentra sous la tente, et il fut procédé au scrutin secret ; après le dépouillement, M. le président proclama les noms dans l'ordre suivant, devant un public fort nombreux qui était accouru à cette fête, de tous les villages voisins.

Brabants attelés de deux chevaux ; pas de premier prix.

2e prix : une Médaille de bronze et 35 francs à M. *Dehon Joseph*, de Sebourg.

Harnas attelés de deux chevaux. — 1er prix : une médaille d'argent et 50 francs à M. *Alglave J.-B.*, d'Estreux.

2e prix : une médaille de bronze et 25 francs, à M. *Duez Joseph*, de Sebourg.

Brabant à deux roues attelé d'un seul cheval. — prix consistant en une médaille de bronze et 25 francs accordé à M. *César Desmont*, de Millonfosse.

D'un autre côté, le jury pour le concours de bestiaux passait en revue le seul lot qui avait été envoyé par M. *Hamoir* de Saultain et lui décernait un prix de 80 francs, pour un taureau de

trois ans et demi de la Haute-Frise (race hollandaise). Une prime de 50 francs était accordée à M. *Hallette*, de Monchaux, pour un bélier de 5 ans, race flamande.

Dans un rapport spécial, le jury vous a raconté les essais qu'il a faits des instrumens aratoires et vous a fait ressortir tous les avantages et l'utilité des ceux envoyés au concours. Sur la proposition faite à l'unanimité par le jury, vous avez décerné : 1° à M. *Desmont*, de Millonfosse, une prime de 100 francs à valoir sur le prix *Mathieu*, pour sa charrue jumelle ; une médaille d'argent à M. *Cartier*, de Raismes, pour sa charrue brabant à socs opposés ; une médaille d'argent à MM. *Drapier* et *Corduant*, du Quesnoy, pour un semoir perfectionné, enfin une mention honorable à M. *Matha*, de Tesnière-sur-Hon, pour un harna de bonne construction.

Le concours terminé, les membres de la Société et du Jury, ainsi que les concurrents qui ont mérité des récompenses se sont réunis dans le grand salon de Romainville, décoré de fleurs par M. Schneider, jardinier, pour assister à un banquet de 40 couverts, organisé par la société.

La plus franche cordialité a régné pendant tout le repas, à la fin duquel le président, M. Ed. Grar, a porté le toast suivant :

Messieurs,

« Nous tous qui sommes ici réunis, nous sommes mus par le
» même désir ; tous nous voulons atteindre le même but, nous
» voulons tous le progrès de l'agriculture de notre bel arron-

» dissement. Ce progrès ne peut s'obtenir que par la réunion » de la pratique à la théorie. Il n'est point de progrès possible, » si la pratique dédaigne la théorie, si la théorie n'est contrôlée » par la pratique. Nous, Société d'agriculture, notre but, c'est » la théorie, le vôtre, Messieurs les cultivateurs, qui avez bien » voulu aujourd'hui nous prêter votre concours, c'est, avant » tout, la pratique. Permettez-moi donc de vous proposer un » toast : Au progrès de l'agriculture de notre arrondissement, » et, pour arriver à ce progrès, à l'union sérieuse, constante » des cultivateurs et de la société d'agriculture. »



RAPPORT

DE LA

COMMISSION DU CONCOURS

DES INSTRUMENTS ARATOIRES*.

Messieurs,

Le succès en agriculture ne dépend pas seulement de l'activité et de l'habileté du cultivateur : il dépend aussi de la bonté et de la perfection des instruments dont l'homme se sert pour contraindre la terre à nous donner ses fruits. Le constructeur est donc l'auxiliaire indispensable du cultivateur. Certes, Messieurs, l'ouvrier intelligent qui rend les instruments agricoles plus propres à la culture de chaque localité, par des modifications heureuses ; celui qui les simplifie, pour en diminuer le prix, sans nuire à leur solidité, ni à la

* Commissaires : MM. Lewille, Cheval, A. Lusardy, Deffaux, membres titulaires ; Sirot, et Schmitt, associés-libres ; H. Trinquet, cultivateur.

qualité du travail ; ceux-là ont certes droit à vos récompenses, puisqu'ils concourent aux progrès de l'art que vous avez mission d'encourager.

C'est ce que pensait M. de Mathieu de Quinvignies, votre ancien président, et l'un des plus actifs fondateurs de cette société, lorsqu'il l'a dotée d'une rente perpétuelle de quatre cents francs destinée à être distribuée, chaque année, en prix, à ceux qui introduiraient une amélioration quelconque en agriculture. C'est aussi la pensée que vous avez mise en pratique depuis l'origine de la société ; tous les ans, vous faites un appel aux constructeurs du pays, et vous leur donnez l'occasion, dans une réunion solennelle, de faire connaître les résultats de leurs louables efforts.

Vos commissaires ont la satisfaction de vous annoncer que, cette année, votre appel n'a pas été vain. Les instruments amenés au concours étaient nombreux et méritaient toute l'attention de la commission chargée de les examiner et de les faire fonctionner. Nous devons aussi vous féliciter, Messieurs, d'avoir pour la première fois imposé aux coucurrents, pour condition indispensable, l'obligation de déposer entre les mains des commissaires, avant le concours, une notice et un dessin destinés à faire bien comprendre en quoi consiste leur prétention à vos suffrages. Deux avantages résultent de cette innovation : les commissaires sont bien plus aptes à juger au moment des épreuves, quand ils ont auparavant étudié la structure de l'instrument qui va fonctionner : la publication de ces notices et de ces plans dans vos mémoires est, pour l'inventeur, un titre de propriété peut-être aussi sûr qu'un brevet officiel, contre les tentatives audacieuses de la contrefaçon.

INSTRUMENTS PRÉSENTÉS AU CONCOURS.

Par M. Desmont, *maréchal-mécanicien, à Millonfosse.*

1° Un brabant en fer à deux roues d'inégal diamètre ; (*planche* 1) Prix .... fr. 70

2° Un brabant double en fer, ou charrue jumelle ; (*planche* 2) prix 80

3° Un binot à un cheval ; (*planche* 3) prix 24

4° Un rouleau articulé ; (*planche* 4).

Par M. Desmont *fils, maréchal-mécanicien, à Millonfosse.*

5° Charrue à défricher ou à défoncer, avec rasette.

Il n'en a pas été donné de plan, parce qu'elle a déjà paru au concours, et qu'elle a valu une médaille d'argent à M. *Desmont père*, qui en est l'inventeur.

Par MM. Cartier frères, *constructeurs d'instruments aratoires, à Raismes.*

6° Un brabant en fer, à socs opposés, d'un système nouveau ; (*planche* 5) prix .... fr. 100

Par M. Matha, *maréchal, à Tesnières-sur-Hon.*

7° Une charrue harna, prix 140

Par M. Hamoir, *fabricant de sucre, à Saultain.*

8° Un extirpateur-scarificateur, prix 180

Par MM. Drapier, marchand de bois et Corduant, charron-mécanicien, *au Quesnoy*.

9° Un semoir avec boite de rechange ; (*planche* 6)

Prix : à une boite.................. 500 fr.
pour colza, une boite.. 600

ÉPREUVES DES CHARRUES.

BRABANTS.

Par une coïncidence heureuse, le jury avait à apprécier deux modifications du brabant, dues, l'une à M. Desmont, l'autre à MM. Cartier frères : il était curieux de voir comment ces deux constructeurs ingénieux sont parvenus au même but par des moyens différents.

On sait que le brabant ordinaire n'a qu'un versoir fixe, et qu'en conséquence il ne peut, après avoir tracé un sillon, revenir sur lui-même dans ce même sillon ; il faut qu'il passe de la droite à la gauche du labour, et alternativement de la gauche à la droite, afin que l'oreille verse la terre sur la partie labourée. Avec cette charrue, on procède ordinairement, et surtout quand la terre a une certaine étendue, par plates-bandes que l'on entame par le milieu, pour tourner autour de ce premier sillon, et recommencer à des distances régulières d'autres plates-bandes après les premières terminées Quand la pièce de terre a peu de largeur, on commence par un des côtés, on passe à l'autre côté et ainsi de suite pour finir par le milieu. Comme on le voit, il y a perte de temps dans ces mouvements, et quelque

fois difficultés, quand la pièce de terre est irrégulière. C'est pour éviter cet inconvénient que M. Desmont a construit sa charrue jumelle (*planche n° 2*) à socs superposés, et MM. Cartier frères la leur à socs opposés, *planche* n° 3).

M. Desmont, grand partisant du brabant, a passé sa vie à modifier cet instrument, et à le rendre propre à tous les usages. Il lui accorde la préférence, « parce qu'il est plus simple, qu'il « enlève plus de terre avec une moindre force et qu'il la ren- « verse complètement dans le sillon. »

Pour donner encore plus de légèreté au brabant, il a substitué, il y a 25 ans le fer au bois, et a formé son petit brabant qu'un cheval tire sans fatigue. « A cette époque, dit-il, à cause « de la division de la propriété, beaucoup de petits laboureurs, « qui n'avaient de l'occupation que pour un cheval, ont pu « faire un bon labour avec cet instrument, qui s'est popularisé « avec une telle rapidité que, malgré les préjugés et la routine « des habitants des campagnes, j'en ai livré jusqu'à 74, en deux « années, dans un village près de Valenciennes, et plus de deux « cents dans les environs. »

« J'avais contre moi les maréchaux et charrons qui en disaient « du mal et qui les dérangeaient, quand ils en trouvaient l'oc- « casion ; j'avais à lutter contre les contrefacteurs qui en cons- « truisaient en mauvaise matière et dans de mauvaises propor- « tions : malgré cela, j'en ai livré dans presque tous les « départements ; j'en ai expédié en Belgique, en Angleterre, en « Afrique, et j'ai obtenu des prix dans tous les concours où je « me suis présenté. Ces charrues sont si légères, qu'avec le fer « employé pour fortifier une charrue en bois, j'ai fait toute une « charrue en fer, plus solide que celle en bois. » (*Notice.*)

C'est une charrue de cette nature, à deux roues et attelée d'un seul cheval, qui a obtenu, cette année, un prix, auc oncours de labourage. Elle a exécuté un excellent travail en 15 minutes de moins que les brabants et harnas à deux chevaux.

Le brabant ordinaire n'a pas d'avant-train : l'age ou flèche, auquel sont attelés immédiatement les chevaux, et presque toujours supporté par un patin qui sert en même temps à régler la profondeur du labour. Construit de cette manière, le brabant ne peut guère être employé pour enterrer le fumier ; c'est pourquoi divers constructeurs ont cherché à y adapter une sorte d'avant-train. M. Desmont a fixé à l'age (*voir planche* 1) deux roues de diamètres inégaux : la plus courte roule sur la terre ferme, la plus grande dans le sillon. Cette disposition a pour but de maintenir le corps de la charrue dans une position horizontale. Ce perfectionnement du brabant, déjà ancien, a valu à son auteur des éloges et des récompenses aux précédents concours. Cet instrument reparaissait, pour faire remarquer l'addition d'une vis d'appel, qui permet d'abaisser plus ou moins la petite roue et de régler, tout en marchant, la profondeur du labour.

Le brabant n° 2 représente une modification plus importante : c'est la charrue jumelle, composée de deux socs superposés. A l'avantage du brabant, elle joint celui des charrues tourne-oreille, de pouvoir revenir dans le sillon nouvellement tracé. Il suffit pour cela de retourner la charrue de manière que le soc, qui était en haut, soit abaissé, pour fonctionner à son tour. Nous n'essaierons pas de la décrire complètement, le dessin de la planche 2 la fera mieux connaître que la description la plus détaillée. Cette charrue a été présentée, pour la première fois au concours de 1846, où elle obtint une médaille d'argent. Elle revient aujourd'hui pour l'addition d'une vis de pression à l'aide

de la quelle le laboureur règle, en travaillant, la profondeur du labour, ce qu'il ne pouvait faire auparavant que quand il était arrêté à l'extrémité du sillon. Cette charrue est établie dans des conditions de solidité et d'avantages réels : nous l'avons fait fonctionner ; le travail était net et bien régulier. La commission, cependant, a pensé que le perfectionnement n'était pas assez notable, pour qu'on ajoutât à la récompense première autre chose qu'un éloge mérité. Le rapport de 1846 mentionne cette charrue comme *très-avantageuse* dans les terrains sablonneux, et *défectueuse* dans les terres fortes : nous croyons, nous, que l'expérience n'a pas confirmé ce jugement, et que cette charrue peut être recommandée pour les terres fortes comme pour les terres légères, toutes les fois qu'il faut labourer *à terre renversée* : nous expliquerons plus loin cette expression. M. Desmont se propose d'en rectifier encore les proportions, puis il ajoute avec confiance : « la charrue jumelle est trouvée, et l'on peut « affirmer qu'elle fera le tour du monde. » Nous ne croyons pas impossible que la prophétie s'accomplisse.

Si des récompenses antérieurement obtenues ôtaient à la commission la possibilité d'en accorder de nouvelles au présent concours, une autre chance de succès s'ouvrait pour M. Desmont dans une autre section Ses droits au partage du prix Mathieu étaient incontestables : plus de deux cents certificats étaient produits, pour affirmer l'excellence des charrues fabriquées dans les ateliers de M. Desmont. Aussi la commission a-t-elle été unanime à vous proposer, Messieurs, de décerner une prime de 100 francs à M. Desmont, pour les services qu'il a rendus depuis vingt-cinq ans à l'agriculture du pays, dont il s'est constamment appliqué à perfectioner les instruments aratoires.

Les sieurs Cartier frères, constructeurs, à Raismes, sont aussi

grands partisans des brabants, et travaillent depuis longtemps à les perfectionner. Au concours de 1859, ils vous ont présenté une charrue nouvelle, ayant deux oreilles mobiles qu'un mécanisme fort simple fait mouvoir. Nous avons décrit, dans le tome 5e des mémoires de la société, page 294, cette charrue, qui fait l'office de brabant, en ce qu'elle laboure *à terre renversée*, et de harna, en ce qu'on n'est pas obligé, au bout de chaque sillon, d'abandonner le côté du champ où l'on se trouve. Elle fonctionne bien, la manœuvre en est facile et prompte; elle convient sous tous les rapports dans les terres légères.

Cette année, ces mêmes constructeurs ont travaillé pour les terres fortes : ils se recommandent à vos suffrages par un autre instrument d'un système non moins ingénieux pour atteindre le même but. Si M. Desmont a superposé ses socs, MM Cartier ont opposé les leurs. C'est une idée que nous croyons neuve, et qui rend le labourage facile. Cette charrue brabant à double soc, tout en fer et très-solide, n'exige de la part du laboureur aucun effort pour tourner au bout du sillon ; les chevaux, en changeant de direction, font glisser l'anneau de la chaine d'attelage A (*planche 5*) le long d'une tringle de fer B, et cet anneau vient s'arrêter à l'autre extrémité de la flèche F, sans qu'il faille retourner la charrue, puisque le soc de derrière devient celui de l'avant ; il suffit de changer de côté le versoir R, pour continuer le travail. Cette charrue a fonctionné pour la première fois à notre concours, aussi n'a-t-elle pas été exempte des inconvénients attachés très-souvent à un premier essai. La commission est persuadée qu'après une légère modification, cet instrument deviendra un des meilleurs et des plus utiles. Cette modification consiste dans l'alongement de l'oreille au versoir et dans la cambrure à lui donner, puis dans l'adjonction d'un tirant propre à

BINOT.

Le binot de M. Desmont (*planche* 3) est des plus simples, peut-être même un peu trop simple. C'est une souche taillée en cône, armée d'un petit soc et surmontée d'un manche et d'une flèche ou age. Il a paru à la commission fort difficile à conduire, mais ce jugement aurait besoin de confirmation. Les avantages incontestables de ce binot sont sa solidité et la modicité de son prix.

ROULEAU ARTICULÉ.

Ce rouleau construit par M. Desmont pour son propre usage, a bientôt été adopté par les cultivateurs de sa commune. Il est représenté *planche* 4. Ce rouleau est fait de culots de chêne enfilés dans un axe commun. La commission n'en a vu que le dessin, mais il est facile de reconnaître que cet instrument est très solide, qu'il donne une égale et forte pression, qu'il est d'un prix peu élevé, puisqu'il utilise des souches qui ne servent ordinairement qu'à brûler.

EXTIRPATEUR-SCARIFICATEUR.

L'extirpateur scarificateur de M. Hamoir, présente la forme d'un trapèze régulier : sur les traverses sont placés sept socs en quinconce surmontés de coutres destinés à couper la terre et les racines à extirper. Les socs diffèrent un peu de ceux des extirpateurs ordinaires, en ce qu'ils sont plus plats et ont les ailes légèrement relevées. Cet instrument attelé de quatre chevaux a

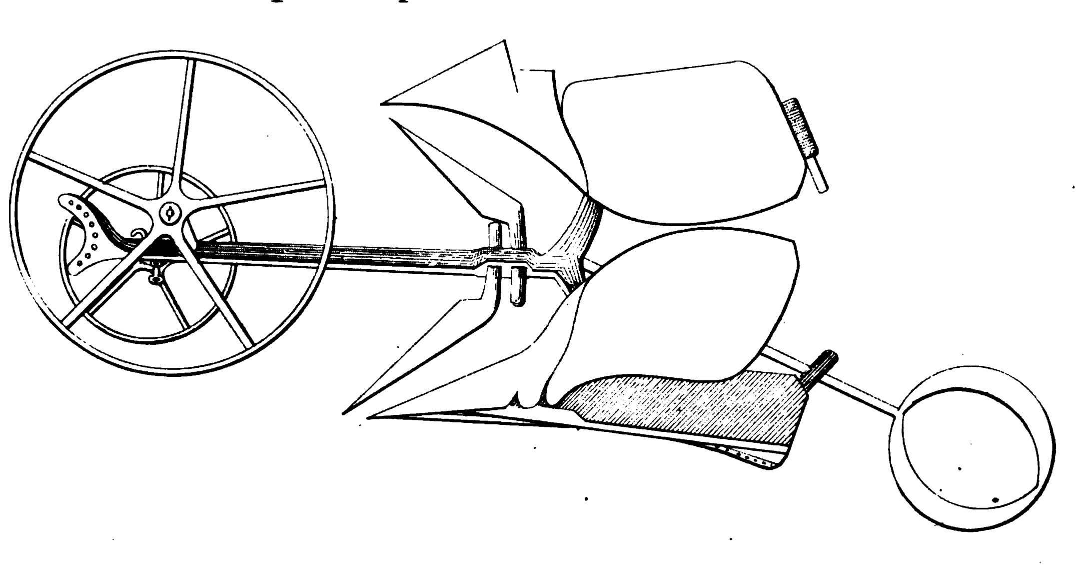
PLANCHE 1ère

Brabant à deux roues d'inégal diamètre.

par Joseph DESMONT, de Millonfosse.

PLANCHE 2e

Brabant double ou charrue jumelle,
par Joseph DESMONT, de Millonfosse.



Lith. de A. Prignet à Valenciennes

PLANCHE 1.ère

Brabant à deux roues d'inégal diamètre.

par Joseph DESMONT, de Millonfosse.

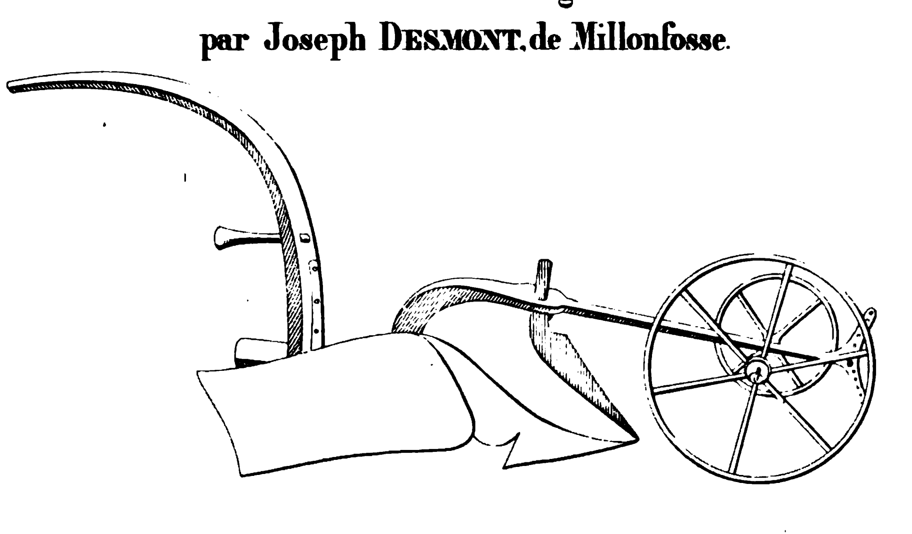
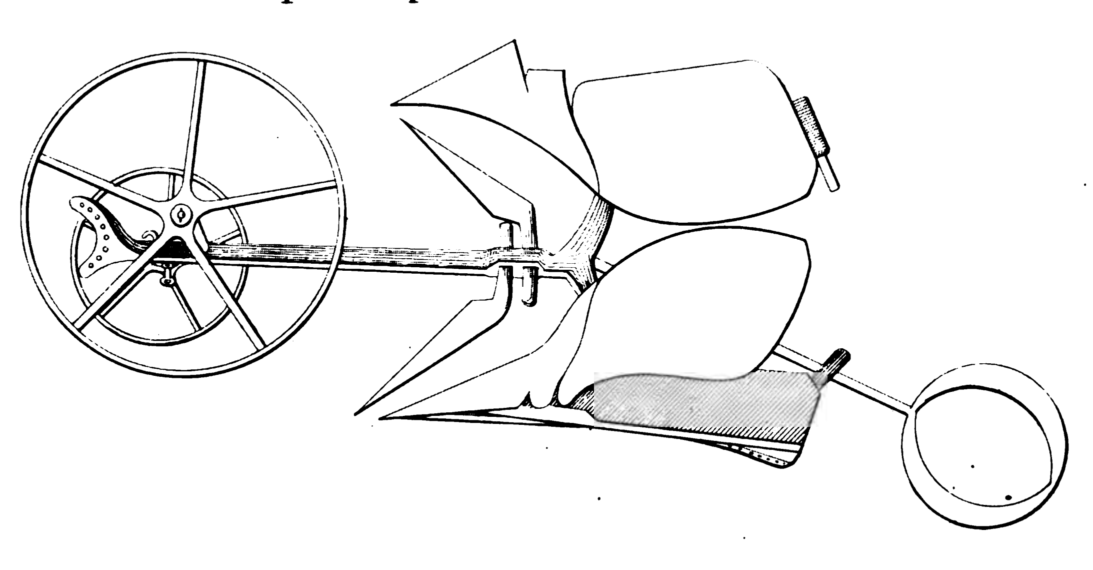


PLANCHE 2e

Brabant double ou charrue jumelle.

par Joseph *DESMONT*, de Millonfosse.



Lith. de A. Prignet à Valenciennes

PLANCHE 3e

Binot à un cheval par Joseph DESMONT.
de Millonfosse.

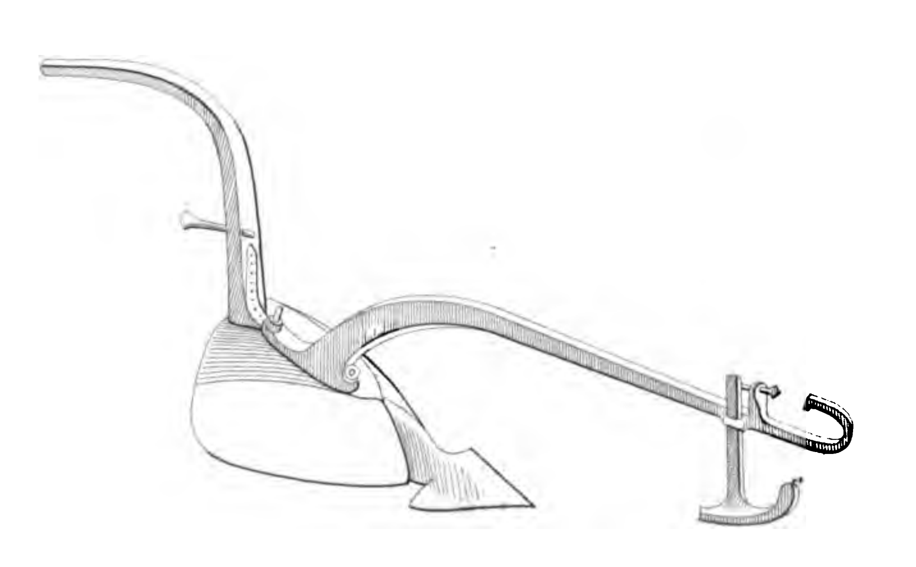
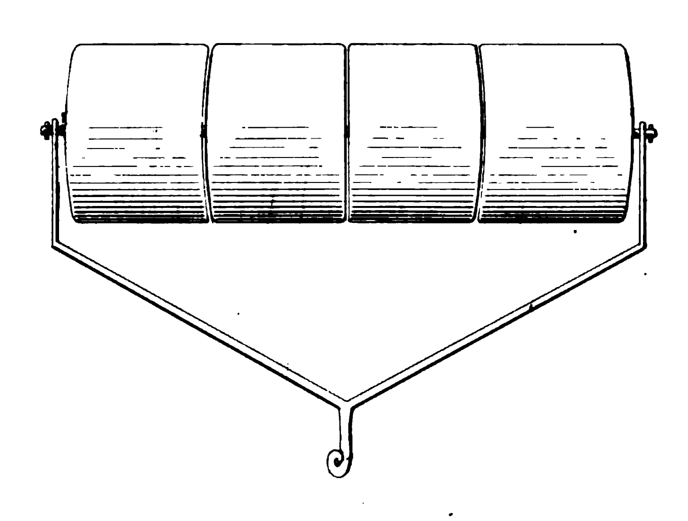


PLANCHE 4.e

Rouleau articulé par Joseph DESMONT, de Millonfosse.



fonctionné en présence de votre commission, mais ayant été mal remonté, il n'a point donné le résultat annoncé. D'après le dire du propriétaire, cet extirpateur fait environ le travail de deux binos ordinaires, qui exigent quatre chevaux et deux hommes. Nous désirons, Messieurs, que l'usage vienne confirmer ce dire ; à ce prix certainement, cet instrument fera gagner un temps précieux aux cultivateurs.

SEMOIR.

MM. Guillain Drapier et Corduant, du Quesnoy, ont soumis au concours un semoir (*planches* 6 et 7) dont la construction a quelques rapports avec le semoir *Delfosse*, mais dont la forme plus simple rend l'usage de l'instrument plus facile. La commission a fait fonctionner l'instrument sur une toile ; cet essai trop minime ne pouvait la diriger dans ses opinions. Elle avait de plus à vérifier les observations faites dans le dernier concours : 1° Que cet instrument occupe une grande surface et peut avoir des inconvénients, lorsque les terrains présentent des ondulations. 2° Que ledit semoir, n'est qu'une légère modification de ceux construits antérieurement ; c'est par cette considération principalement, que la commission du concours de 1846 n'a décerné qu'une mention honorable.

A ces observations, Messieurs, votre commission ajoute que cet instrument, quoique moins cher que celui de *Delfosse*, se trouve d'un prix trop élevé pour qu'on puisse espérer qu'il propage l'ensemencement en ligne. La commission ne pouvant juger sur ce qu'elle voyait, a dû interroger les résultats. Elle a écrit à quatre personnes : deux seulement ont répondu.

CONCOURS DE 1847.

RAPPORT

FAIT AU NOM

DE LA COMMISSION* DES CHEMINS VICINAUX,

Par M. Henri CORNU, membre titulaire.

MESSIEURS,

En 1845, vous préoccupant de l'influence qu'une bonne vicinalité peut exercer sur les produits de l'agriculture, en facilitant les transports, branche importante de l'économie agricole, vous avez ajouté aux encouragements que la société mettait déjà au concours :

« Une Médaille en or au maire de la commune qui aura tous » ses chemins vicinaux en parfait état d'entretien (1). »

(*) Cette commission est composée de MM. *Edouard Grar*, président, *Bernard*, *Lefebvre*, *Prignet* et *Henri Cornu*, rapporteur.

(1) Programme des encouragements à décerner pour 1843 et 1844.

Dans ces termes absolus de votre programme, il n'y avait guère de concours possible.

Quelle est la commune dont *tous les chemins vicinaux soient en parfait état d'entretien ?* Quel est le maire qui, avec le peu de ressources dont les caisses municipales disposent en général, aurait pu espérer la récompense offerte? Votre prix, en supposant qu'il put être décerné, aurait été obtenu par le maire de quelqu'une de ces communes privilégiées par leur position topographique, c'est-à-dire traversées ou à proximité de grandes routes ou de chemins vicinaux de grande communication, ayant peu de chemins vicinaux à entretenir, et qui, joignant à cela d'assez larges revenus, aurait pu remplir les conditions exigées, sans autre peine que de vous en justifier.

Ce n'était pas là ce que vous aviez voulu. Aussi, n'avez-vous pas tardé à reconnaître, d'une part que votre programme était trop exigeant, et que, d'un autre côté, il ne promettait pas assez aux efforts personnels. Et, en 1845, expliquant votre pensée première et votre but, vous avez décidé qu'il serait décerné :

« Une médaille d'or au maire de la commune de l'arrondis-
» sement de Valenciennes, dont le zèle, l'influence personnelle,
» ou les sacrifices auront amené un progrès très remarquable,
» dans l'amélioration des chemins vicinaux de sa com-
» mune (1). »

Ce changement, Messieurs, vous a permis d'accorder presque immédiatement la récompense que vous aviez proposée. Dès cette

---

(1) Programme des encouragements à décerner en 1845.

première année, un certain nombre de communes vous furent signalées, entre autres celle de *Lecelles*, dont le maire, M. *Bouchart*, était parvenu, par son zèle, son influence personnelle et ses sacrifices tout à la fois, à faire construire, presque sans autre moyen que les prestations volontaires de ses administrés, 2197 *mètres courants*, — 2 2/10 *kilomètres* — d'un chemin qui vaut les meilleures routes. La dépense était évaluée à 40,000 fr.; la souscription faite pour y subvenir s'élevait à peine à 7000 fr. M. le maire de *Lecelles* ne fut point découragé par cette disproportion. Il fit mettre la main à l'œuvre, et, lorsque ses ressources furent épuisées, donnant l'exemple d'une contribution supplémentaire en argent et en nature, il entraina ses administrés à l'imiter et à le seconder jusqu'à l'achevement de l'entreprise.

Vous avez donc décerné à M. *Bouchart*, maire de *Lecelles*, au concours de 1845, une « Médaille d'or de 100 francs, pour » le bon entretien des chemins de sa commune, (1) » comme ayant le mieux rempli, pendant le cours de l'année 1844, les conditions de votre dernier programme.

Cette première distinction produisit un bon effet. Elle fut un stimulant, et un plus grand nombre de maires concoururent pour 1847. Votre programme, le même au fond, est presque littéralement aussi la reproduction de celui de 1845; il porte :

« Une médaille d'or au maire de la commune de l'arrondis-

(1) Mémoires de la Société, tome 7, pages 38 et 71.

» sement de Valenciennes, dont le zèle et l'influence person-
» nelle auront amené, relativement aux ressources dont il peut
» disposer, une amélioration remarquable dans la vicinalité de
» sa commune pendant les années de 1845 et 1846 (1). »

La commission que vous avez chargée de vous faire un rapport sur ce concours, après s'être livrée à l'examen des documents administratifs mis à sa disposition, conjointement avec MM. les agents voyers, désigna pour être visitées, comme celles où la vicinalité est arrivée à un degré remarquable d'amélioration, les communes de *Haspres*, *Bousignies*, *Préseau*, *Lecelles*, *Marly*, *Saultain*, *Hergnies*, *Vieux-Condé* et *Artres*.

Elle décida qu'elle se transporterait dans ces diverses communes, pour s'assurer par elle-même des résultats acquis et des circonstances dans lesquelles ils avaient été obtenus.

II.

Nous allons vous rendre compte, Messieurs, de nos investigations et de nos observations pour chacune des localités ci-dessus désignées.

HASPRES.

Jusqu'en 1836, l'importante commune d'*Haspres*, canton de *Bouchain*, était inaccessible. De mauvais chemins de traverse, impraticables la plus part du temps, lui permettaient à grand'

(1) Programme des encouragements à décerner en 1846 et 1847.

peine de communiquer avec les communes voisines et de gagner la route royale n° 29 de Rouen à Valenciennes, pour arriver à Valenciennes et à Bouchain. Tout ce qui avait été fait jusqu'alors dans l'intérêt de la vicinalité passait chaque année inaperçu. A cette époque, M. le maire fit sentir au conseil municipal combien il importait à la commune de s'ouvrir un débouché principal qui la mit en relations faciles et avec les environs et avec les chefs-lieux d'arrondissement et de canton. Ce ne fut pas sans peine qu'il détermina ses administrés à faire les sacrifices extraordinaires nécessaires pour la construction du chemin le plus utile ; et cela se conçoit, car il ne s'agissait de rien moins que d'une dépense de 50,000 fr. pour établir un pavé de près de *six kilomètres*, conduisant à la *Croix Sainte-Marie*, point culminant et central d'un groupe de communes importantes.

Ce n'était pas tout de construire; il fallait songer, sous peine de perdre, en quelques années, le fruit d'aussi énormes dépenses, à l'entretien des travaux. Ç'eut été pour la commune une charge au-dessus de ses forces, même quand elle aurait, au préjudice des autres chemins, concentré toutes ses ressources spéciales, ordinaires et extraordinaires, sur ce seul chemin, le principal sans doute, mais non l'unique voie de communication indispensable. Pour s'exonérer de cet entretien dispendieux, il n'y avait qu'un moyen : faire déclarer ce chemin *de grande communication*, création nouvelle de la loi qui venait d'être promulguée sur les chemins vicinaux (1). C'était chose fort difficile. Cependant on y a réussi en 1846, après dix ans d'efforts dont la plus large part, selon nous, revient à M. *Caullet*,

(1) Loi du 21 mai 1836, section 2.

maire d'*Haspres*. Nous nous réservons de justifier tout à l'heure cette assertion.

BOUSIGNIES.

Cette commune, avant l'administration du maire actuel, était inabordable. M. *Hennocq*, avec des ressources des plus exiguës (1), l'a débouchée en faisant construire deux chemins : l'un, traversant la commune dans toute son étendue et conduisant au chemin de grande communication n° 55 de Douai à St.-Amand, de *deux kilomètres et demi* de longueur; l'autre, coupant aussi le territoire, dans un autre sens, allant du premier chemin au Marais, de 725 *mètres* de longueur; en tout *trois kilomètres* 1/10, dont plus de *deux kilomètres* pavés et le surplus en terrain naturel. La commune ne s'en est pas tenue là. Pour communiquer facilement avec le chef-lieux du canton, il fallait atteindre le grand chemin n°s 21 et 29 de Saint-Amand à Bouchain, en traversant le territoire de la commune de *Brillon*. Celle-ci, qui n'avait qu'un intérêt fort secondaire à porter une partie de ses ressources dans la direction de *Bousignies*, résistait au vœu de cette dernière, de relier les deux communes par une voie viable. Toutefois, M. le maire de *Bousignies*, par ses instances, parvint à décider *Brillon* à quelques sacrifices en faisant prendre à la charge de sa commune, moitié de la dépense à faire sur le territoire de *Brillon*. Ces travaux ont été exécutés principalement en 1845 et 1846. Ils présentaient, en dehors de la question de dépense, des difficultés d'exécution assez considérables. Dans une partie du parcours, il

---

(1) 300 habitans et 1500 fr. de revenus.

a fallu faire des remblais fort élevés, construire des aqueducs, des ponceaux, afin de rendre ces ouvrages durables en les mettant à l'abri des dégradations que causent dans cette contrée, basse et humide, les fréquentes inondations de la *Scarpe*. Nous vous dirons bientôt ce qu'il y a dans ceci de personnel à M. le maire de *Bousignies*.

PRÉSEAU.

Les ressources de cette commune sont faibles aussi, et pourtant on y a fait beaucoup pour l'amélioration des chemins. Le plus nécessaire, le chemin de *Préseau* à *Saultain*, qui va rejoindre la route royale n° 45 de Marles à St.-Amand et Tournay, en empruntant un chemin de *Saultain*, a été fait entièrement par *Préseau*, bien que les 9/10es environ du trajet appartiennent au territoire de *Saultain*. Ce travail n'a pas été exécuté sans rencontrer quelque opposition; d'autres chemins sont en voie d'amélioration. Le sol de cette commune est un peu accidenté, ce qui rend les travaux plus difficiles et plus coûteux. Les prestations et les centimes additionnels spéciaux sont à peu près tout ce dont la commune peut disposer, mais les prestations volontaires des habitants viennent, sous l'impulsion de leur maire, suppléer l'exiguité des ressources communales.

LECELLES.

M. *Bouchart*, maire de cette commune, a obtenu, comme nous l'avons dit, la médaille en or, au premier concours, en 1845, et nous sommes heureux de constater ici, après deux ans écoulés, que jamais récompense ne fut mieux méritée.

Le chemin de *Chorette*, qui a valu à M. le maire cette distinction et qui n'était point achevé alors, l'est aujourd'hui. Les constructions faites depuis présentent une étendue de *trois kilomètres* environ ; elles se continuent. Lorsqu'elles seront terminées, cette localité n'aura rien à envier aux plus favorisées sous le rapport des voies de communication. Mais pour cela il faut non seulement du zèle, mais du temps, et il en faut beaucoup : l'étendue du territoire ne comporte pas moins de *19 kilomètres et demi* de développement.

MARLY.

Cette commune qui est, pour ainsi dire, un de nos faubourgs, avait des chemins en très-mauvais état ; celui de *Marly* à *Aulnoy*, notamment, était si dangereux que plusieurs fois des chevaux y ont péri. Il a été rendu viable exclusivement aux frais du maire. Ce n'est pas tout ce qu'a fait M. *Locqueneux* pour la vicinalité de sa commune. Le chemin de *Préseau*, précédemment impraticable, a été nivelé ; on a construit 500 *mètres* de pavé, 800 *mètres* de cailloutis, des ponceaux, des aqueducs. Les prestataires n'ont rien voulu faire au delà de leurs cotisations obligatoires. M. *Locqueneux* l'a achevé seul, en employant à ce travail ses nombreux attelages, et il a rendu en cela un signalé service à sa commune.

SAULTAIN.

Avant l'établissement de M. *Hamoir-Boursier*, à *Saultain*, il y a environ 20 ans, cette commune, comme presque toutes alors, comme trop d'autres encore aujourd'hui, n'avait pas de chemins praticables. Maintenant, toutes les rues et la presque totalité des chemins vicinaux sont en parfait état. Les

chemins ont été élargis, nivelés, empierrés; des pavés construits, des ouvrages d'art exécutés, et cela, sans contredit, grâces aux soins, au zèle, aux efforts personnels de M. *Hamoir-Boursier*, aujourd'hui maire.

HERGNIES.

Cette commune a des revenus, et son maire, M. *Defernez*, sait lui en créer. Les chemins, cet objet de première nécessité pour la vie communale, ne pouvaient manquer, sous son administration, d'être bien entretenus. Pendant le dernier hiver, pour fournir du travail aux malheureux et alléger ainsi la misère publique, la commune a fait une dépense qui n'est pas sans importance pour commençer le pavage du chemin du *Sars*.

VIEUX-CONDÉ.

Les chemins de cette commune, l'une des plus considérables et aussi des mieux administrées de notre arrondissement, sont nombreux et parfaitement viables; mais M le maire, loin de s'en prévaloir, en attribue tout le mérite, si mérite il y a dans l'espèce, à la *compagnie des mines d'Anzin*. Cette compagnie qui les a fait construire en grande partie, pour le besoin de ses exploitations sur le territoire de cette commune, est obligée de les entretenir pour le service de ses établissements, et elle le fait, il faut lui rendre cette justice, sans que l'administration ait recours contre elle aux moyens de contrainte que la loi met à sa disposition (1).

---

(1) Toutes les fois qu'un chemin vicinal, entretenu à l'état de viabilité, par une commune, sera habituellement ou temporairement dégradé par des *exploitations de mines*... il pourra y avoir lieu à imposer aux entrepreneurs ou propriétaires... des subventions spéciales... (Loi du 21 mai 1836, art. 14).

ARTRES.

Des ouvrages de déblais, de remblais et d'empierrements, assez considérables, ont été faits, en 1845, dans cette commune, mais il serait superflu d'entrer à cet égard dans aucun détail.

III.

Après vous avoir signalé, Messieurs, les travaux les plus remarquables exécutés, en ces derniers temps, dans l'intérêt de la vicinalité de notre arrondissement, nous avons à vous faire connaître quels sont, parmi les maires des communes que nous avons visitées, ceux qui ont le plus de titres à vos suffrages.

Mais, d'abord, M. *Benezech de Saint-Honoré*, maire de *Vieux-Condé*, l'un de vos membres correspondants les plus distingués et M. *Defernez*, maire d'*Hergnies*, nous ont déclaré, l'un et l'autre, avec une modestie à laquelle vous rendrez hommage, qu'ils ne revendiquaient point, personnellement, le mérite de la situation vicinale de leurs communes.

Nous écarterons du concours MM. les maires de *Lecelles*, *Saultain*, *Marly* et *Artres*.

En voici les motifs :

M. le maire de *Lecelles* a bien continué d'employer tout le zèle dont il est doué, toute l'influence qu'il exerce sur ses administrés pour étendre dans sa commune les bienfaits d'une bonne vicinalité. Ses sacrifices personnels ne se sont point dé-

eu égard aux faibles ressources de la commune, pour la vicinalité. Vous en connaissez les résultats. Vous avez, à présent, à apprécier l'intervention de M. *Hennocq*. Cette intervention a été décisive, et, sans elle, la commune serait inabordable, comme autrefois. Du matin au soir sur les travaux, au milieu des prestataires, prenant la plus rude part des ouvrages manuels, c'est à son exemple qu'il faut reporter la bonne volonté que les habitants ont mise à faire des prestations volontaires. Comment les administrés pourraient-ils refuser de donner un coup de pioche lorsque le maire en donne deux? Comment seraient-ils en retard si le maire se trouve le premier sur les chantiers? C'est ce que M. *Hennocq* a fait; il a fait autre chose encore. Pour construire de bons chemins les bras ne suffisent pas, il faut des matériaux, et souvent les communes ne peuvent s'en procurer faute d'argent. Telle était la position de la commune de *Bousignies;* cet obstacle n'a pas arrêté M. le maire; il a fait les avances nécessaires pour l'acquisition de ces matériaux, et il s'en fait rembourser chaque année, petit à petit, au moyen du faible produit des centimes affectés aux chemins vicinaux. Cette sollicitude a frappé votre commission, et elle vous proposerait, à l'instant, de la récompenser en décernant à M. *Hennocq* la médaille d'or si cette sollicitude n'était surpassée, non par des efforts plus dévoués, mais par des résultats plus considérables.

A ce que nous avons dit précédemment de la vicinalité de la commune de *Préseau,* nous ajouterons quelques mots seulement sur les circonstances qui militent en faveur de M. le maire. Sous le rapport du zèle, il n'a rien à envier à ses deux compétiteurs; on ne pourrait lui demander un travail personnel effectif; M. *Chuffart* est un vieillard fort peu ingambe, il ne peut se rendre sur les travaux qu'à l'aide de sa modeste monture, mais il n'y manque pas; il y est du matin au soir, excitant, encoura-

geant par sa présence le zèle des prestataires. Nous venons de vous dire que M. le maire ne peut aller à pied sur les travaux ; cela est vrai à cause de son grand âge, cela est vrai encore par un autre motif : il n'y a plus guère qu'un mauvais chemin dans la commune de *Préseau*, et c'est précisément celui qui conduit à la demeure du maire. M. *Chuffart* nous a paru aussi, quoique à un degré moindre que son collègue de *Bousignies*, mériter une récompense.

Votre commission, Messieurs, n'aurait pas hésité à placer en première ligne, M. le maire d'*Haspres* à qui on doit, en grande partie, le classement du *chemin de grande communication n° 15 de Denain à Solesmes*, si on ne nous avait objecté que M. *Caullet* se trouvait en dehors des conditions du concours. Cette objection était tirée des termes du programme qui ne parle que de la *vicinalité de la commune* et non des routes, auxquelles on pouvait, disait-on, assimiler les *chemins de grande communication*.

Votre commission a combattu cette interprétation restrictive de l'esprit de votre programme.

Elle s'est demandée si ces mots : *dans la vicinalité de sa commune* étaient exclusifs des avantages obtenus dans l'intérêt de la *vicinalité de plusieurs communes ;* autrement, si on ne pouvait admettre au concours un maire qui arrive, pour le plus grand bien de tout une contrée, à un résultat notable, prédominant, par cela seul que le succès dépasse les limites de la *vicinalité d'une commune ?*

Cette hypothèse a été, de notre part, l'objet d'un sérieux

examen, et nous tenons à justifier la solution que, sauf votre sanction, nous y avons donnée.

Un chemin *de grande communication* est il un chemin *vicinal?* Si, oui, il n'y a pas de raison pour l'exclure du concours. Si, non, au contraire, il ne devrait pas y être admis, la société se proposant seulement d'encourager l'amélioration de la *vicinalité*.

La loi du 21 mai 1836 résout cette question. Il serait inutile de remonter plus haut pour trouver cette décision. Ce n'est pas que la *vicinalité* soit une invention moderne. La dénomination de *chemins vicinaux* a été empruntée au droit romain: *vicinales sunt viæ quæ in vicis sunt, vel quæ in vicos ducunt.* Mais cette définition, qui ne comprend que les voies existantes dans les villages, ou conduisant à des villages, est bien loin de donner une idée complète de ce qu'est aujourd'hui notre système de *vicinalité*. Nous ne parlerons pas de l'ancien régime, à la faveur spoliatrice duquel les seigneurs s'étaient appropriés les chemins publics, les rues et les places des villages, bourgs ou villes. Il a fallu la nuit à jamais immortelle du 4 août 1789, pour faire rentrer les communes dans leurs droits de propriété et de voirie sur les chemins publics (1). La législation, jusques et y compris la loi du 28 juillet 1824, l'une des plus fécondes que nous ait léguées la Restauration, n'avait jamais connu qu'une sorte de *chemins vicinaux*, ceux *reconnus pour être nécessaires aux communications des communes*. Ce n'est qu'en 1836 que les pouvoirs législatifs ont adopté, entre les chemins, une distinc-

(1) Loi du 26 juillet — 15 août 1790.

tion, par une disposition ainsi conçue : « Les *chemins vicinaux*
» pourront, selon leur importance, être déclarés *chemins vici-*
» *naux de grande communication* (1). »

A la simple lecture de ce texte on pressent déjà quel est le véritable caractère de ces derniers.

« Les chemins auxquels cette faveur est accordée — dit M. le
» ministre de l'Intérieur (2) — prennent le nom de *chemins*
» *vicinaux de grande communication*. Toutefois, l'addition
» des mots *de grande communication* n'ôte pas aux chemins
» dont il s'agit le caractère de *chemins vicinaux ;* ils restent
» *chemins vicinaux ;* ils en conservent tous les privilèges ; ils
» sont imprescriptibles ; la répression des usurpations reste
» dévolue à la juridiction des conseils de préfecture ; le sol de
» ces chemins continue d'appartenir aux communes ; les com-
» munes demeurent chargées de pourvoir à leur entretien, au
» moins en partie ; les fonds départementaux qu'il est permis
» d'y affecter viennent à la décharge des communes, non pas
» comme dépenses départementales directes, mais comme
» subvention ; les travaux qui se font sur ces chemins sont
» donc des travaux communaux et non point des travaux dé-
« partementaux.... »

A une interprétation aussi nette et aussi rationnelle nous n'avons rien à ajouter ; la seule chose qui nous reste à faire

---

(1) Art. 7 de la loi du 21 mai 1836.

(2) Instruction du 24 juin 1836 pour l'exécution de la loi du 21 mai.

c'est de vous expliquer la part que M le maire d'*Haspres* a prise au classement du chemin de *Denain à Solesmes*.

M. le maire d'*Haspres*, comme vous l'avez vu, avait amené son conseil municipal, en 1837, à voter une dépense de 50,000 fr. environ pour la construction du principal chemin de la commune, celui conduisant d'*Haspres à la Croix-Sainte-Marie*. Dès cette époque, il essaya, mais en vain, de faire profiter ce chemin des avantages de la loi qui venait d'être promulguée. Le conseil-général ajourna indéfiniment à statuer sur cette demande.

En 1843, la construction de ce pavé étant achevée et les chemins les plus nécessaires aux diverses contrées du département étant classés au rang *de grande communication*, M. le maire reprit son idée première. Il réclama et obtint le concours de plusieurs communes des deux arrondissements de Valenciennes et de Cambrai pour demander le classement d'un chemin de *Denain à Solesmes*, par *Haspres*, qui se trouvait dès lors en partie construit par cette dernière commune.

Le conseil d'arrondissement de Valenciennes avait recommandé ce projet à l'intérêt de l'administration, mais le conseil d'arrondissement de Cambrai, au contraire, était d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de ce nouveau chemin aussi long-temps que celui de *Cambrai à Solesmes* n'aurait pas été terminé.

« Le chemin de *Denain à Solesmes* serait sans contredit fort utile — disait M. le Préfet, — mais il faudrait que le concours des communes en favorisât l'exécution. Or, la dépense excéderait évidemment les ressources des 5 à 6 communes intéressées au

chemin, et le département ne pourrait d'ailleurs d'ici à longtemps leur accorder un subside. Tout projet de classement d'un chemin de ***Denain à Solesmes*** doit donc être forcément ajourné. » Cependant, les démarches personnelles faites par M. le maire, à l'appui de sa demande, auprès des membres du conseil-général, n'avaient point été stériles. « De tous ceux qui restent à exécuter dans les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, le chemin de ***Denain à Solesmes*** — porte le rapport de la commission du conseil-général — est celui qui présente au plus haut degré le cachet de ***grande vicinalité.*** Il unirait les trois arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, par une ligne diagonale non interrompue, depuis ***Etrœungt*** et le département de l'Aisne, jusqu'à ***Bouchain ;*** il ouvrirait une communication directe avec le chef-lieu judiciaire du département et les établissements houillers et métallurgiques de ***Denain***, en traversant une foule de communes populeuses et en coupant plusieurs routes royales et départementales. » Et le conseil invita M. le Préfet, nonobstant son avis d'ajournement, à faire faire l'étude de ce chemin et à user de tous ses moyens d'influence et d'action auprès des localités pour qu'elles réunissent les ressources nécessaires à une création aussi éminemment utile (1).

L'utilité publique ainsi bien constatée, l'intervention de l'administration une fois acquise à ce chemin, l'essentiel était, selon les expressions de M. le préfet, ***d'obtenir le concours des communes pour en favoriser l'exécution***. Un projet fut rédigé

---

(1) Procès-verbaux des délibérations du conseil-général, session de 1843, pages 258 et 259.

par MM. les ingénieurs, qui évaluaient la dépense à 195,600 fr. dont moitié, soit 97,800 fr., devait être supportée, conformément à la loi, par les communes et les établissements intéressés. Les communes désignées pour concourir à la dépense étaient cette fois au nombre de 20, plus la *compagnie des mines d'Anzin*, 15 communes refusèrent toute subvention, les 5 autres avaient voté ensemble 57,000 fr. M. le Préfet avait ses raisons pour croire que la subvention de la *compagnie* serait de 30,000 fr. Il n'aurait donc plus manqué que 10,300 fr., qu'on aurait facilement obtenus du concours volontaire ou forcé des nombreuses communes intéressées. M. le Préfet, d'après ces données, proposa le classement, au rang de *grande communication*, du chemin de *Denain à Solesmes*, par *Haspres*. Mais, après la présentation de son rapport, qui aurait certainement été adopté, il fit connaître au conseil-général que la *compagnie d'Anzin* ne voulant plus donner que 50,000 fr., il retirait sa proposition, et l'ajournement fut prononcé (1).

Cette déception remettait tout en question.

En 1845, M. le vicomte de St.-Aignan, qui avait fait tous ses efforts pour que le chemin fût classé, n'était plus Préfet du Nord. L'impossibilité de réunir les fonds nécessaires au moment où il y comptait avait forcé ce magistrat, à renoncer à un projet auquel il avait appliqué cette volonté insistante qu'il apportait dans les affaires.

Ce chemin se représentait bien, en 1845, avec l'appui et l'of-

---

(1) Procès-verbaux des délibérations du conseil-général, session de 1844, pages 214 et 215.

fre de concours des communes et de la *compagnie d'Anzin*, mais le tracé et les rôles étaient changés.

Dans la session de 1844, le Préfet désirait le classement et une partie des communes intéressées et principalement la *compagnie d'Anzin* n'offraient qu'un concours imparfait, insuffisant.

En 1845, la *compagnie d'Anzin* avait porté son offre de contribution à 40,000 fr, abandonnant, de plus, un pavé de 800 *mètres* construit à ses frais et s'engageant à établir un pont sur *l'Escaut*. *Quatre* communes avaient contracté l'obligation de contribuer à la dépense pour 75,000 fr. Une seule d'entre elles, la commune *d'Haspres*, abandonnait le chemin dont la confection récente lui avait coûté 30,000 fr. La moitié incombant aux localités dans la dépense de construction, que les devis portaient à 266,300 fr. était entièrement couverte et assurée.

Mais le nouveau Préfet, M. le baron Maurice Duval, refusait à son tour de proposer le classement.

Ce chemin, il faut en convenir, jouait de malheur.

Quelle pouvait être la cause de cet ajournement? La voici :

La direction du chemin avait été modifiée, et c'est à cette modification que l'on devait l'offre de concours beaucoup plus élevée, de la *compagnie d'Anzin* et des communes.

Le scrupule qui arrêtait M. le Préfet était né d'un sentiment louable ; il balançait entre le dernier tracé et le précédent ; il

craignait de se laisser entrainer à une mesure qu'il aurait lieu plus tard de regretter. Il voulait, nouveau dans ce département, voir et juger par lui-même. Il ajourna la proposition de classement à la session de 1846, nonobstant la crainte manifestée par la commission du conseil-général que les offres de concours des communes et de la *compagnie d'Anzin* s'évanouissent encore dans l'intervalle des deux sessions (1).

Tant il est vrai, Messieurs, que l'intérêt, ce premier mobile pourtant des actions des hommes, a besoin, quand il doit répondre à une expression générale et non individuelle, d'être stimulé vivement : c'est en administration surtout qu'on en fait chaque jour l'expérience.

Il fallait donc ne pas laisser amortir la bonne volonté des communes et établissements intéressés.

M. le maire *d'Haspres*, qui, chaque année, en 1843, en 1844, en 1845, n'avait cessé, entre les sessions, de stimuler et d'entretenir le zèle de ses collègues, de maintenir les bonnes dispositions des conseils municipaux et de la *compagnie d'Anzin*, ne se rebuta pas. Il redoubla d'efforts, au contraire, pour que le projet reparut, enfin, en 1846, avec toute chance d'obtenir son classement, si désirable et si vivement désiré.

En effet, M. le Préfet qui s'était pénétré de l'utilité et de

(1) Procès-verbaux des délibérations du conseil-général, session de 1845, pages 201 et 202.

l'importance du chemin de *Denain à Solesmes* en proposa le classement. La dépense était évaluée à 266,000 fr. (1).

Toutefois, la commission du conseil-général se livra à un nouvel examen de l'affaire. Il manquait 7,000 fr. pour que la moitié de la dépense fut souscrite par les communes et établissements intéressés. La discussion amena néanmoins le conseil à prononcer le classement, M. le Préfet ayant pris, séance tenante, l'engagement de faire compléter la somme de 133,000 fr. que devait nécessairement atteindre le contingent des localités, au moyen des centimes que la loi lui donne le droit d'imposer aux communes qui refusaient leur concours (2).

Vous savez maintenant, Messieurs, après quelles vicissitudes, au milieu de quelles difficultés a été obtenu le classement, au rang de *grande communication*, du *chemin de Denain à Solesmes*. Or, il est à la connaissance intime de votre commission, que M. le maire *d'Haspres* a été l'agent le plus actif de cette affaire. Sans sa persistance la commune n'aurait pas fait l'énorme dépense de 30,000 fr. qui a été la raison première du classemant de ce chemin ; sans les innombrables démarches qu'il fit, pendant plus de quatre ans, auprès de ses collègues, des conseils municipaux, des membres du conseil-général, de la *compagnie d'Anzin*, des préfets, ce chemin, nous en avons la conviction profonde, n'existerait pas encore, n'aurait peut-être jamais

---

(1) Procès-verbaux des délibérations du conseil-général, session de 1846, pages 240 et 241.

(2) Procès-verbaux des délibérations du conseil-général, session de 1846, pages 178, 245 et 246.

existé. C'est ce résultat considérable qui nous a paru dominer parmi les titres divers que nous vous avons signalés.

Il y a là à récompenser un zèle et une influence personnelle qui ont amené, ou du moins contribué efficacement, puissamment, à amener, relativement, l'amélioration la plus remarquable qui se soit produite, pendant les années 1845 et 1846, dans la vicinalité de nombreuses communes de notre arrondissement, lesquelles se trouvent dotées d'un grand chemin dont elles n'ont plus à faire que la moitié des frais d'entretien.

Mais cette circonstance, toute exceptionnelle, ne nous commande-t-elle pas, Messieurs, d'élargir, exceptionnellement aussi, le cadre de notre programme ?

De ce qu'un fait, comme celui que vous avez à récompenser, s'est produit, il ne s'en suit pas, ce nous semble, que nous devions méconnaître d'autres efforts qui, pour avoir été moins heureux, plus modestes, sont cependant très-méritoires.

Aussi, Messieurs, votre commission a l'honneur de vous proposer :

1° De décerner la médaille en or, à M. *Caullet*, maire de la commune *d'Haspres* ;

2° De décerner une médaille en vermeil à M. *Hennocq*, maire de la commune de *Bousignies* ;

3° De décerner une médaille en argent à M. *Chuffart*, maire de la commune de *Préseau* ;

4° De décerner une mention honorable à MM. *Bouchart*, maire de *Lecelles*, *Hamoir-Boursier*, maire de *Saultain*, *Locqueneux*, maire de *Marly*.

Nous vous demanderons aussi, Messieurs, un témoignage de votre satisfaction pour MM. les Agens-voyers de l'arrondissement. Leur utile concours vous a été acquis chaque fois que vous l'avez réclamé. Nous verrions donc avec plaisir qu'une médaille d'argent fut décernée à MM. *Vitrant* et *Lefebvre-Mallet*, comme expression de votre gratitude.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous proposer un vote de remerciments en faveur de notre ancien président (1). C'est, en partie, à son intervention que nous devons l'élan donné au zèle des maires par vos récompenses, qu'il s'appliquait à faire valoir en toute occasion. Si cette proposition m'était exclusivement personnelle, je serais assez embarrassé pour la produire, quoique ma voix, qu'il a journellement entendue pendant dix-sept ans, ne l'ait jamais flatté. Mais, organe de votre commission, je crois être son fidèle interprète, et je me flatte de devenir le vôtre, en reportant à M. *le baron Petit de Lafosse*, une part du succès obtenu par le concours dont nous nous occupons.

Nous déposons sur votre bureau, Messieurs, une statistique des chemins vicinaux de notre arrondissement, dressée par MM. les Agens-voyers. Elle figurerait utilement dans vos mémoires; on verrait quel est l'état des chemins vicinaux et ce qui reste à faire pour doter l'arrondissement d'un bon système de vicinalité.

Valenciennes, le 15 septembre 1847.

---

(1) M. le baron Petit de Lafosse, alors sous-préfet de Valenciennes, aujourd'hui Préfet de la Creuse.

« La Société, après avoir entendu la lecture de ce rapport avec la plus vive attention, DÉCIDE qu'il sera imprimé dans les mémoires et que des exemplaires tirés à part seront adressés aux membres du conseil général et à tous les maires de l'arrondissement. »

Séance du 8 décembre 1847.

RENSEIGNEMENTS

STATISTIQUES

SUR

LES CHEMINS VICINAUX

DE

L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

au 31 décembre 1846.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS. Nombre.	CHEMINS. Longueur.	En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible]
		mètres.				
BELLAING.	4	3,565	»	Néant.	Très-petite.	558
BEUVRAGES.	6	6,505	Bon.	»	Moyenne.	464
BOUCHAIN.	5	3,700	Bon.	»	Bonnes réparations.	»
BOUSIGNIES.	6	5,880	Tres-bon.	Néant.	Très-grande.	»
BRILLON.	3	2,400	Idem.	Idem.	Idem.	187[illegible]
BRUAY.	9	9,600	Passables.	Idem.	Petite.	1,[illegible]
BRUILLE-LEZ-St.-AMAND.	7	12,707	Passable.	1,200 m: grand chemin estimation 25,000. Projet en instruction.	Très-petite.	»

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	Faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements ?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
fr. c.	Comme les communes précédentes; transport un peu plus coûteux.	Scories, non ; grès et sable, oui.	Il y est propre presque partout.	Oui.	Très-peu.
258,76	Comme Aubry.	Id.	Id.	Oui.	Très-peu.
276	Il n'y a de possible que des pavés.	»	Non pour les terrassements.	Non.	Des usines des communes voisines.
104,80 300,00	Transport coûteux.	Scories, non ; grès, sable, oui.	Il y est propre presque partout.	Non.	Non.
1788,45	Id.	Id.	Id.	Oui.	Id.
190 »	Comme Anzin.	Id.	Id.	Oui.	Des transports de bois et betteraves.
460,65	Faciles.	Oui.	Oui.	Non, sauf les parties inondées.	Non, de l'usage ordinaire.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS. Nombre.	CHEMINS. Longueur.	En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible] en argent.
		mètres.				[illegible]
CHATEAU-L'ABBAYE.	6	8,707	Le principal très-bon ; le reste sujet à l'inondation.	»	Grande.	430,0[illegible]
CONDÉ.	5	19,905	Passable.	»	Petite.	»
CRESPIN.	5	7,537	Le principal bon ; le reste passable.	»	Grande ou moyenne.	»
CURGIES.	4	4,430	Bon.	»	Bon entretien et améliorations	1,242
DENAIN.	11	16,597	Bon.	»	Grande amélioration de plusieurs parties.	3,7[illegible]
DOUCHY.	7	7,573	Très médiocre.	»	Faible entretien; à empierrer en laitier celui de Denain.	1,498
EMERCHI-COURT.	9	9,535	Bon.	L'empierrement de celui d'Abscon à compléter.	Amélioration de celui d'Abscon.	330

DE 1843. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements ?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
fr. c. 4,358 »	Faciles.	Oui.	Oui, en remblayant les parties sous l'inondation.	Non, sauf les parties inondées.	Non, de l'usage ordinaire.
300 »	Id.	Id.	Oui.	Non.	Id.
336,66	Scories, oui; grès et sable, non.	Scories, non; grès et sable, oui.	La moitié environ, oui.	Oui, dans les parties en terrain naturel.	De cette disposition et du voiturage des betteraves et chicorées.
342 »	Facilement du silex.	A acheter.	»	Bon.	D'une usine et de celles des communes voisines
466 »	Facilement du laitier; scories et pierres brûlées.	Non.	»	Non.	Des mines et usines
100 »	Id.	Non.	Très mauvais pour le terrassement.	Beaucoup.	De la grande fréquentation pour aller aux mines et pour plusieurs usines étrangères à la commune.
330 »	Assez facilement des scories de verreries.	Scories, non; écailles, oui.	Bon.	Oui pour quelques-uns.	Eloignement de la route.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOUR-CES. Prestations : montant du rôle en argent.
	Nombre.	Longueur.				
		mètres.				f. c.
ESCAU-DAIN.	12	18,419	Bon.	Restaurer complétement le chemin de Denain.	Grands remblais en laitier aux entrées de 3 chemins.	1,05[illegible]
ESCAU-PONT.	5	3,785	Bon, sauf dans le marais.	»	Petite.	Prestations volon-
ESTREUX.	9	9,255	Médiocre.	Remanier le cailloutis de Saultain.	Très-faible.	1,080
FAMARS.	6	7,165	Assez-bon.	»	Réparations ordinaires.	»
FLINES-LEZ-MORTAGNE	9	20,360	Passable ; une amélioration notable a lieu annuellement.	»	Moyenne et très-grande.	1,731
FRESNES.	5	8,100	Bon, sauf dans le marais.	»	Moyenne.	»
HASNON.	6	13,450	Bon.	»	Grande et moyenne.	»

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est il bon pour les empierremens et le maintien des terrassemerts?	La disposition du chemin prête-t elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
fr. c. 310 »	Facilement des terres brûlées et laitier.	Non.	Assez bon.	Oui ; plusieurs parties formant cuves.	Eloignement de la route.
en nature taires.	Scories, oui ; sable et grès, non.	Scories, non ; grès et sable, oui.	Oui ; sauf dans le marais.	Oui ; à la sortie des tailles et dans le marais.	Non ; de l'usage ordinaire, excepté la sortie des coupes de bois.
370 »	Silex sous le sol ou à peu de profondeur	Oui.	Non ; pour le terrassement.	Oui ; pentes encaissés.	Oui ; et d'une fabrique.
254 »	Facilement du silex et des écailles.	Oui.	Id.	Id.	Oui ; et principalement de deux fabriques.
1,557,81	Faciles.	Oui.	Oui.	Oui ; en certains endroits.	De l'usage ordinaire.
4,000 »	Scories, oui ; grès et sable, non.	Scories, non ; grès et sable, oui.	Oui, sauf dans le marais.	Oui, dans le marais ; le reste non.	Id.
3,308,85	Faciles.	Oui.	Oui.	Non.	Id.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS. Nombre.	CHEMINS. Longueur.	En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOURCES. Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
HASPRES.	8	14,001	Assez-bon.	La commune est traversée par un chemin de grande communication inachevé.	Bien réparés.	1,748
HAULCHAIN.	6	6,945	Bon.	Paver ou perfectionner l'empierrement en laitier jusqu'à la route.	Améliorations générales.	978
HAVELUY.	8	8,205	Bon.	A améliorer l'empierrement du chemin de Denain.	Bonne réparation.	1,137
HÉLESMES.	3	4,600	Assez-bon.	»	Réparations ordinaires.	799,50
HERGNIES.	17	28,987	Bon.	»	Grande.	»
HERRIN.	7	9,019	Médiocre.	»	Bonne réparation.	1,163
HORDAING.	2	4,150	Idem.	Empierrer le chemin d'Avesnes-le Sec jusqu'à la route.	Commencement d'amélioration.	1,154

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS — Sont-ils faciles ou difficiles à se procurer?	Faut-il les acheter?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
f. c. »	Difficilement du silex.	Oui.	Peu pour le terrassement.	Peu	De leur étendue, de plusieurs usines et de la circulation pour les communes voisines.
262	Facilement du laitier, scories et pierres brûlés.	Non.	Id.	Peu.	De deux usines de la commune et de celles voisines.
4,35	Id.	Non.	Bon pour les moins fréquentés.	Non.	Par les usines des communes voisines.
30 »	Non.	Non.	Assez bon.	»	Non.
3,961,27	Assez facile.	Oui.	Oui, presque partout.	Non, sauf quelques parties.	De l'usage ordinaire.
25 »	Facilement des terres brûlées mais elle sont éloignées.	Non.	Peu pour les terrassements.	Non.	Non.
»	Il n'y en a pas de bons ou ils sont très éloignés.	Oui, pour les écailles.	Mauvais.	Non.	Du sol et principalement des carrières de blanc

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible]
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
LECELLES.	17	27,775	Bon ; on y fait de grandes améliorations chaque année	»	Moyenne.	2,769
LIEU-St.-AMAND.	6	9,259	Fort médiocre.	Le chemin de Bouchain à empierrer ou paver.	Sans améliorations marquées.	625
LOURCHES.	4	3,640	Bon.	Le chemin principal est classé de grande communication mais il n'est pas encore construit.	Grande amélioration pour plusieurs.	993
MAING.	8	15,005	Mauvais.	»	Faible entretien.	1,708
MARLY.	10	12,875	Bon.	»	Bonne réparation des principaux.	»
MARQUETTE.	9	11,747	Assez bon	»	Bon entretien.	1,846
MASTAING.	6	9,012	Médiocre.	»	Assez bonnes réparations	1,002

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	Faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
4633, »	Oui.	Oui.	Oni; sauf quelques endroits.	Oui.	De l'usage ordinaire.
155	Oui	Acheter les écailles.	Fort mauvais.	Non.	Du sol et principalement des carrières de pierres.
428	Facilement des pierres brûlées et grès houille.	Acheter les grès.	Assez bon.	Non.	Du voisinage des mines.
350,45	Facilement du silex et des écailles	Oui.	Peu pour les terrassements.	Oui; pour une très-grande partie.	Oui; ainsi que du voisinage d'une usine et des transports de carrières de grès.
3,075,66	Silex éloigné ou grès.	Id.	Id.	Peu.	Oui; ainsi que du voisinage d'une usine.
230	Ecailles de grès éloignées.	Id.	Assez bon.	Beaucoup.	Oui; du voisinage de deux usines et du passage des voitures des communes voisines.
»	Terres brûlées et écailles éloignées.	Id.	Mauvais.	Beaucoup.	Oui; et du passage des voitures des localités environnantes.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible]
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		metres.				f. c.
MAULDE.	6	8,855	Assez bon; le principal très-bon.	»	Grande.	700
MILLON-FOSSE.	4	3,747	Bon.	»	Id.	»
MORTAGNE.	4	3,880	Bon.	»	Id.	»
MONCHAUX.	5	7,196	Assez bon	Compléter l'empierrement du chemin de Maing.	Amélioration par des pierres et fossés.	783
NEUVILLE-SUR-ESCAUT.	7	7,785	Médiocre	»	Assez bon entretien.	816
NIVELLES.	13	12,525	Passable,	De St.-Amand rue basse 900 mètres, estimation 8,000 francs	Nulle.	»
NOYELLES-SUR-SELLE.	8	8,332	Assez bon.	Perfectionner le cailloutis de Douchy.	Très-bon entretien.	686

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS Sont-ils faciles ou difficiles à se procurer?	Faut-il les acheter?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
f. c.					
556,60	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	De l'usage ordinaire.
2500,	Id.	Id.	Oui, presque partout.	Non.	Id.
3,837 90	Id.	Id.	Oui, tous les chemins étant en remblais; sol factice.	Non.	Id
489,06	Facilement du silex.	Acheter.	Bon.	Assez bonne	De la fréquentation par les communes voisines.
»	Facilement des pierres brûlées.	Non.	Mauvais.	Id.	Par le passage continu des voitures étrangères venant au charbon.
192 »	Oui.	Oui.	Oui; sol sablonneux.	Non.	De l'usage ordinaire.
258,10	Facilement du silex, mais éloigné.	Oui.	Oui, en terre légère	Presque tous fort écaissés.	Beaucoup et même passage qu'à Neuville.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOURCES
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
ODOMEZ.	1	220	»	»	Nulle.	»
OISY.	6	5,080	Assez bon.	»	Très importans; le pavement de toute la commune jusqu'à la route.	369
ONNAING.	7	11,545	Mauvais.	»	Assez bon entretien.	2,104
PETITE-FORÊT DE RAISMES.	4	5,835	Mauvais, sauf le pavé de l'intérieur.	»	Grande.	213
PRÉSEAU.	8	10,682	Très-bon.	Perfectionner le cailloutis jusqu'à Saultain.	Très-bon entretien.	1,220.
PROUVY.	6	5,900	Médiocre.	»	Faible entretien.	446
QUAROUBLE.	10	11,815	Bon.	»	Bon entretien.	1,518

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
fr. c.					
»	Oui.	Oui.	Assez bon.	Oui.	De l'usage ordinaire.
9,695	Assez facilement pour les terres brûlées.	Non.	Mauvais, pour le chemin principal.	Peu.	Non, mais du sol.
376	Il faut aller loin chercher le silex.	Oui.	Mauvais; se détrempent facilement.	Id.	Viennent en totalité des nombreuses usines.
380,55	Scories oui; grès non; sable oui.	Scories, non; sable et grès oui	Assez bon.	Oui.	Un peu du voiturage des charbons.
385	On tire le silex dans la commune.	Oui.	Très-bon.	Un peu dans les parties encaissées.	Oui, et de deux usines.
212,49	On peut ramasser le silex sur les champs ou avoir facilement des scories à Trith.	Oui pour le silex.	Mauvais.	Non.	Viennent du sol en grande partie.
267	Facilement du silex ou des écailles de grès.	Acheter.	Assez bon.	Oui; pour plusieurs.	Oui, mais plus des usines voisines et fabriques de chicorée de la commune.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOURCES
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
HASPRES.	8	14,001	Assez-bon.	La commune est traversée par un chemin de grande communication inachevé.	Bien réparés.	1,748
HAULCHAIN.	6	6,945	Bon.	Paver ou perfectionner l'empierrement en laitier jusqu'à la route.	Améliorations générales.	978
HAVELUY.	8	8,205	Bon.	A améliorer l'empierrement du chemin de Denain.	Bonne réparation.	1,137
HÉLESMES.	3	4,600	Assez-bon.	»	Réparations ordinaires.	799,50
HERGNIES.	17	28,987	Bon.	»	Grande.	»
HERRIN.	7	9,019	Médiocre.	»	Bonne réparation.	1,163
HORDAING.	2	4,150	Idem.	Empierrer le chemin d'Avesnes-le-Sec jusqu'à la route.	Commencement d'amélioration.	1,154

DE 1846.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS		Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements ?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	Sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	Faut-il les acheter ?			
f. c.					
»	Difficilement du silex.	Oui.	Peu pour le terrassement.	Peu	De leur étendue, de plusieurs usines et de la circulation pour les communes voisines.
262	Facilement du laitier, scories et pierres brûlés.	Non.	Id.	Peu.	De deux usines de la commune et de celles voisines.
4,35	Id.	Non.	Bon pour les moins fréquentés.	Non.	Par les usines des communes voisines.
30 »	Non.	Non.	Assez bon.	»	Non.
3,961,27	Assez facile.	Oui.	Oui, presque partout.	Non, sauf quelques parties.	De l'usage ordinaire.
25 »	Facilement des terres brûlées mais elle sont éloignées.	Non.	Peu pour les terrassements.	Non.	Non.
»	Il n'y en a pas de bons ou ils sont très éloignés.	Oui, pour les écailles.	Mauvais.	Non.	Du sol et principalement des carrières de blanc

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible] Prestations montant du rôle en argent.
	Nombre.	Longueur.				
		mètres.				fr.
LECELLES.	17	27,775	Bon ; on y fait de grandes améliorations chaque année	»	Moyenne.	2,769
LIEU-ST.-AMAND.	6	9,259	Fort médiocre.	Le chemin de Bouchain à empierrer ou paver.	Sans améliorations marquées.	625
LOURCHES.	4	3,640	Bon.	Le chemin principal est classé de grande communication mais il n'est pas encore construit.	Grande amélioration pour plusieurs.	993
MAING.	8	15,005	Mauvais.	»	Faible entretien.	1,708
MARLY.	10	12,875	Bon.	»	Bonne réparation des principaux.	»
MARQUETTE.	9	11,747	Assez bon	»	Bon entretien.	1,846
MASTAING.	6	9,012	Médiocre.	»	Assez bonnes réparations	1,002

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	Faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
4633, »	Oui.	Oui.	Oui ; sauf quelques endroits.	Oui.	De l'usage ordinaire.
155	Oui.	Acheter les écailles.	Fort mauvais.	Non.	Du sol et principalement des carrières de pierres.
428	Facilement des pierres brûlées et grès houille.	Acheter les grès.	Assez bon.	Non.	Du voisinage des mines.
350,45	Facilement du silex et des écailles	Oui.	Peu pour les terrassements.	Oui ; pour une très-grande partie.	Oui ; ainsi que du voisinage d'une usine et des transports de carrières de grès.
3,075,66	Silex éloigné ou grès.	Id.	Id.	Peu.	Oui ; ainsi que du voisinage d'une usine.
230	Ecailles de grès éloignées.	Id.	Assez bon.	Beaucoup.	Oui ; du voisinage de deux usines et du passage des voitures des communes voisines.
»	Terres brûlées et écailles éloignées.	Id.	Mauvais.	Beaucoup.	Oui ; et du passage des voitures des localités environnantes.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOUR-CES
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
MAULDE.	6	8,855	Assez bon; le principal très-bon.	»	Grande.	700
MILLON-FOSSE.	4	3,747	Bon.	»	Id.	»
MORTAGNE.	4	3,880	Bon.	»	Id.	»
MONCHAUX.	5	7,196	Assez bon	Compléter l'empierrement du chemin de Maing.	Amélioration par des pierres et fossés.	783
NEUVILLE-SUR-ESCAUT.	7	7,785	Médiocre	»	Assez bon entretien.	816
NIVELLES.	13	12,525	Passable,	De St.-Amand rue basse 900 mètres, estimation 3,000 francs	Nulle.	»
NOYELLES-SUR-SELLE.	8	8,332	Assez bon.	Perfectionner le cailloutis de Douchy.	Très-bon entretien.	686

de 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS — Sont-ils faciles ou difficiles à se procurer?	Faut-il les acheter?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
f. c.					
556,60	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	De l'usage ordinaire.
2500,	Id.	Id.	Oui, presque partout.	Non.	Id.
3,837 90	Id.	Id.	Oui, tous les chemins étant en remblais; sol factice.	Non.	Id
489,06	Facilement du silex.	Acheter.	Bon.	Assez bonne	De la fréquentation par les communes voisines.
»	Facilement des pierres brûlées.	Non.	Mauvais.	Id.	Par le passage continu des voitures étrangères venant au charbon.
192 »	Oui.	Oui.	Oui; sol sablonneux.	Non.	De l'usage ordinaire.
258,10	Facilement du silex, mais éloigné.	Oui.	Oui, en terre légère	Presque tous fort écaissés.	Beaucoup et même passage qu'à Neuville.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOURCES
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
ODOMEZ.	1	220	»	»	Nulle.	»
OISY.	6	5,080	Assez bon.	»	Très importans; le pavement de toute la commune jusqu'à la route.	369
ONNAING.	7	11,545	Mauvais.	»	Assez bon entretien.	2,104
PETITE-FORÊT DE RAISMES.	4	5,835	Mauvais, sauf le pavé de l'intérieur.	»	Grande.	213
PRÉSEAU.	8	10,682	Très-bon.	Perfectionner le cailloutis jusqu'à Saultain.	Très-bon entretien.	1,220
PROUVY.	6	5,900	Médiocre.	»	Faible entretien.	446
QUAROUBLE.	10	11,815	Bon.	»	Bon entretien.	1,518

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
fr. c.					
»	Oui.	Oui.	Assez bon.	Oui.	De l'usage ordinaire.
9,695	Assez facilement pour les terres brûlées.	Non.	Mauvais, pour le chemin principal.	Peu.	Non, mais du sol.
376	Il faut aller loin chercher le silex.	Oui.	Mauvais; se détrempent facilement.	Id.	Viennent en totalité des nombreuses usines.
380,55	Scories oui; grès non; sable oui.	Scories, non; sable et grès oui.	Assez bon.	Oui.	Un peu du voiturage des charbons.
385	On tire le silex dans la commune.	Oui.	Très-bon.	Un peu dans les parties encaissées.	Oui, et de deux usines.
212,49	On peut ramasser le silex sur les champs ou avoir facilement des scories à Trith.	Oui pour le silex.	Mauvais.	Non.	Viennent du sol en grande partie.
267	Facilement du silex ou des écailles de grès.	Acheter.	Assez bon.	Oui; pour plusieurs.	Oui, mais plus des usines voisines et fabriques de chicorée de la commune.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS. Nombre.	CHEMINS. Longueur.	En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés en égard à ceux à faire.	RESSOUR-CES Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
QUÉRÉ-NAING.	4	4,139	Médiocre	Empierrer le chemin de Verchain.	Assez bien réparés.	855
QUIÉVRE-CHAIN.	6	7,149	Bon.	Empierrer le chemin de Blanc-Misseron.	Id.	753
RAISMES	8	9,502	Bon état.	»	Grande.	»
ROEULX.	4	6,020	Assez bon.	Le chemin principal est classé de grande communication, mais il n'est point exécuté.	Bon entretien.	796
ROMBIES et MORCHI-PONT.	5	7,595	Id.	Perfectionner le cailloutis de Quarouble.	Assez bien réparés.	894
ROSULT.	11	12,310	Mauvais, sauf les endroits nouvellement pavés.	Vers St.-Amand 390 mètres, estimation 4,500 francs.	Moyenne.	1384
ROUVI-GNIES.	6	6,289	Assez bon.	Perfectionner l'empierrement du chemin de Prouvy.	Bien réparés	188

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements ?	La disposition du chemin prête-t elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
fr. c. 144	Facilement des écailles.	Acheter.	Bon, moins un endroit du chemin de Verchain.	Oui, presque tous encaissés.	Oui et des transports de grès.
230	Facilement du silex et des écailles en Belgique.	Id.	Peu pour les terrassements.	Beaucoup pour l'un d'eux.	Oui, et d'une usine
1070,20	Scories et sable, oui ; grès, non.	Scories, non ; sable et grès, oui.	Oui presque partout.	Oui.	De cette disposition et de la sortie des coupes de bois.
66	Facilement des pierres brûlées.	Non.	Peu pour les terrassements.	Celui de Denain Beaucoup.	Oui et des nombreuses voitures étrangères allant aux mines.
212	Facilement du Silex.	Acheter.	Bon.	Oui, pour les principaux.	Oui et des voitures étrangères allant au charbon à Fresnes et Condé.
3176,71	Difficiles.	Oui.	Non, en majeure partie.	Oui.	De l'usage ordinaire.
121	Facilement des terres brûlées et laitier	Non.	Bon, deux chemins exceptés.	Oui, par le niveau des eaux.	Par les eaux.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	[illegible]
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
RUMEGIES.	4	4,350	Passable.	A perfectionner l'empierrement du chemin de Prouvy.	Presque nulle.	131
St.-AMAND.	27	33,770	Passable; grandes améliorations annuelles.	»	Assez grande.	Prestations en nature volontaire par les habitans des hameaux et cultivateurs de la ville.
St.-AYBERT.	3	2,550	Bon, sauf le chemin de Crespin; sol intraitable en pavé au bout annuellement.	»	Très-grande.	636
St-.SAULVE.	8	17,200	Bon, sauf les parties en terre.	»	Moyenne.	1,704
SARS-ET-ROSIÈRES.	8	5,075	Bon, presque tout est pavé.	»	Très-grande.	174
SAULTAIN.	9	13,005	Bon.	»	Très-bon entretien.	»
SEBOURG.	7	19,485	Assez bon.	Rétablir les fossés du chemin de Curgies.	Bon entretien pour les principaux.	1,850

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer ?	faut-il les acheter ?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements ?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation ?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières ?
fr. c. 1891,00	Difficiles ; transports coûteux.	Oui.	Oui.	Non.	De l'usage ordinaire.
2000,00	Faciles.	Oui, sauf le sable.	Oui.	Non, sauf la sortie des tailles	Id. et du transport des coupes de bois
273,56	Id.	Oui	Oui	Non.	De l'usage ordinaire et du transport des betteraves, chicorées, etc.
1431,10	Transports coûteux.	Oui.	Non, en grande partie.	Oui.	Id.
605	Id.	Oui.	Oui.	Non.	Id.
969	Facilement du silex.	Oui.	Très-bon.	Peu, la plupart étant empierrés.	Peu, principalement des transports des usines.
642	Id.	Oui.	Peu pour les terrassements.	Beaucoup.	Beaucoup ainsi que des transports de charbon.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS. Nombre.	CHEMINS. Lon-gueur.	En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés eu égard à ceux à faire.	RESSOURCES Presta-tions : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
THIANT.	10	13,010	Médiocre.	Celui d'Haulchain à paver ou empierrer.	Bien réparés.	1,401
THIVENCELLES.	1	1,400	Bon, tout est pavé.	»	Tout est fait.	498
THUN.	8	9,503	Mauvais.	Partie du chemin No 1, 1,500 m. estimation 5,000 fr.	Nulle.	»
TRITH-St.-LÉGER.	10	18,395	Assez bon	»	Améliorations des terrassements sur divers points.	1,770
VALENCIENNES.	38	17,317	Passable.	Chemin des planches 400 m., estimation 7,500 fr.	Faible entretien.	1,308
VERCHAIN et MAUGRÉ.	8	15,520	Fort médiocre	Paver le chemin de Quérénaing.	Faible entretien.	1,308
VICQ	7	7,840	Presque en totalité non pavés; mauvais état.	Le chemin classé de grande communication à exécuter.	Pour les chemins vicinaux ordinaires nulle. Ce qui avait été fait jusqu'à présent vient d'être classé chemin de grande communication.	1,303

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS, sont-ils faciles ou difficiles à se procurer?	faut-il les acheter?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
fr. c.					
1891,00	Difficiles; transports coûteux.	Oui.	Oui.	Non.	De l'usage ordinaire.
2000,00	Faciles.	Oui, sauf le sable.	Oui.	Non, sauf la sortie des tailles	Id. et du transport des coupes de bois
273,56	Id.	Oui	Oui	Non.	De l'usage ordinaire et du transport des betteraves, chicorées, etc.
1431,10	Transports coûteux.	Oui.	Non, en grande partie.	Oui.	Id.
605	Id.	Oui.	Oui.	Non.	Id.
969	Facilement du silex.	Oui.	Très-bon.	Peu, la plupart étant empierrés.	Peu, principalement des transports des usines.
642	Id.	Oui.	Peu pour les terrassements.	Beaucoup.	Beaucoup ainsi que des transports de charbon.

NOMS des COMMUNES.	CHEMINS.		En quel état ils sont.	Parties de chemin à empierrer ou à paver pour établir une bonne communication avec une route pavée.	Importance des travaux exécutés en égard à ceux à faire.	RESSOUR-CES
	Nombre.	Longueur.				Prestations : montant du rôle en argent.
		mètres.				f. c.
VIEUX-CONDÉ.	10	23,097	Bon état.	»	Grande.	»
WALLERS.	9	11,602	Les parties non pavées mauvaises.	»	Moyenne.	1,616
WASNES-AU-BAC.	6	7,639	Médiocre.	Paver le chemin de Marquette.	Bonne réparation, mais peu solide.	648
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN.	4	5,057	Médiocre.	Régulariser l'empierrement du chemin de Denain	Amélioration progressive.	452
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX.	4	5,702	Bon.	Construire un pavé jusqu'à la route ou jusqu'à Marquette.	Assez bon entretien.	283

DE 1846. Produits des centim. spéciaux, revenus ou fonds libres.	LES MATÉRIAUX POUR LES AMÉLIORATIONS. Sont-ils faciles ou difficiles à se procurer?	Faut-il les acheter?	Le sol est-il bon pour les empierrements et le maintien des terrassements?	La disposition du chemin prête-t-elle à la dégradation?	Les dégradations viennent-elles de cette disposition ou du voisinage des mines et carrières?
f. c. 384,64	Facilement du laitier, à Denain, à Trith, communes assez éloignées.	Non.	Fort mauvais.	Beaucoup pour la plupart.	Des deux fabriques de sucre.
235,66	Faciles.	Oui.	Oui.	Oui.	De l'usage ordinaire et du transport des betteraves, chicorées, etc.
200 »	Id.	Id.	Id.	Non sauf l'inondation.	Id. et de l'inondation.
1,346 »	Les fonds votés sont insuffisants même pour un bon entretien et à plus forte raison pour les améliorations nécessaires.				
1,250,75	Faciles.	Oui.	Oui.	Oui.	De l'usage ordinaire.
615,65	Facilement des écailles de grès.	Oui.	Bon.	Beaucoup, pentes encaissées.	Beaucoup d'une usine et plus encore par des transports de grès.
»	Scories, faciles; transport coûteux, pour grès et sable.	Scories, non; grès et sable, oui.	Non.	Oui.	De l'usage ordinaire.

RAPPORT

FAIT AU NOM

DE LA COMMISSION DES BEAUX-ARTS,*

SUR LES CONCOURS DE 1846 - 1847.

Par M. Adolphe MARTIN, membre titulaire.

MESSIEURS,

Lorsque vous eûtes la pensée de créer une galerie historique, qui rappelât les hommes illustres qui ont reçu le jour dans l'arrondissement de Valenciennes, ou qui se sont distingués dans cette ville, soit par l'exercice d'éminentes fonctions, soit par l'importance des services rendus, vous ne vous êtes pas dissimulé les obstacles que devait rencontrer la réalisation d'un semblable projet.

* La commission était composée de MM. E. Grar, Pétiaux, Baisier, Grandfils et A. Martin.

Vous saviez que l'opinion publique n'accueille les innovations qu'avec une sorte de défiance, fussent-elles, comme dans le cas particulier, dictées par la reconnaissance, empreintes du double caractère du devoir et du patriotisme.

Vous saviez qu'en matière d'art les plus belles, les plus grandes comme les plus simples choses, attendent tout de la consécration du temps ; qu'il faut à certains esprits, — et le nombre en est grand, — l'évidence des résultats, la justification des avantages promis.

Vous saviez que, sans le concours du pouvoir municipal, vous couriez risque de voir vos efforts se briser contre l'insuffisance de vos ressources ; vous saviez tout cela, Messieurs, et cependant vous n'avez point hésité. Pourquoi ? c'est que la conscience d'une bonne action double le courage ; c'est que tous les obstacles disparaissent devant l'accomplissement d'un devoir sacré ; c'est qu'enfin tarder plus longtemps à rendre hommage à la mémoire de ceux à qui Valenciennes doit les plus belles pages de son histoire, c'était exposer cette cité généreuse au reproche d'ingratitude, vous ne l'avez pas voulu.

Entreprendre et réussir devint donc l'objet de vos préoccupations. Dans un pays comme le nôtre, où l'amour des arts est inné, où le culte du beau et la pratique du bien furent toujours en honneur, il devait naturellement vous venir à l'esprit de faire application de cette pensée de Malherbe : « l'aiguillon de la gloire a la pointure douce. » Vous avez ouvert des concours, proposé des récompenses.

Voyons, Messieurs, si le succès a répondu à votre attente ; voyons si les résultats sont tels que vous deviez vous applaudir

d'avoir mis votre persévérance au service d'une œuvre aussi éminemment patriotique.

Des deux concours dont nous avons à vous rendre compte, le premier, celui de 1846, n'offre que deux bustes et un portrait.

L'un de ces bustes retrace l'image de *François-Joseph Duret*, sculpteur fameux, né à Valenciennes, en 1732, mort à Paris, en 1818.

Nous ne vous énumérerons pas, Messieurs, les titres de Duret à l'honneur de faire partie de votre galerie historique; vous les connaissez comme nous, comme nous vous savez qu'ils sont aussi nombreux que brillants. Parmi les productions de toute nature qui ont illustré son ciseau sous Louis XVI, sous la République et sous l'Empire, nous citerons cependant avec orgueil le fronton de Saint-Philippe-du-Roule, la sculpture en bois de l'orgue de Saint-Sulpice et une statue d'Epaminondas.

Duret était élève de Gilis, et joignait à son talent comme statuaire, celui d'ornemaniste et de décorateur très distingué.

Il était membre de l'académie de Valenciennes et devint successivement prince de l'académie de St.-Luc, et sculpteur breveté de M. le comte de Provence.

Le buste qui nous occupe est du jeune *Gustave Crauk*, pensionnaire de la ville de Valenciennes à Paris. L'œuvre de M. Crauk est remarquable à plus d'un titre : elle décèle un talent précoce, habilement dirigé, se développant sur de larges

bases. La partie des ajustements, si souvent négligée, offre une délicatesse de détails, une ampleur naturelle et bien entendue, qu'il est rare de rencontrer dans un buste, surtout de la part d'un débutant. Enfin, Messieurs, en présence de cette tête à laquelle on pourrait peut-être demander un peu plus de moelleux dans l'indication des traits, il est permis de dire, et c'est pour nous une douce satisfaction, que l'élève a fait place à l'artiste. L'auteur joint au mérite de l'exécution celui non moins précieux de la ressemblance. C'est sous les yeux de M. Duret fils, membre de l'Institut et d'après un petit buste haut de 16 centimètres au plus, que M. Crauk a exécuté celui dont nous parlons. Nous tenions à constater ce fait parce qu'il tend à rehausser le mérite de l'œuvre de M. Crauk.

Le second buste nous représente un naturaliste distingué, *P.-A.-J. Duponchel*, né à Valenciennes, membre de la société des Enfants du Nord, à Paris.

Ce buste est l'ouvrage d'un enfant adoptif de notre ville, du jeune *Charles Duponchel*, dont les premiers pas dans la carrière ont été guidés par un de vos collègues (1), et dont les travaux furent déjà honorés de l'approbation d'hommes éclairés, et entre autres de M. H. Lemaire, notre célèbre concitoyen.

Bien que moins largement rendu que le précédent, ce morceau de sculpture n'est pas sans mérite. Votre commission regrette que l'auteur se soit fermé la porte du concours en s'écartant

---

(1) M. Grandfils, professeur de sculpture à l'Académie de Valenciennes.

des prescriptions du programme. Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous vous convierons à rendre justice à M. Ch. Duponchel, car son œuvre trouvera dignement sa place dans notre galerie. Il vous sera agréable au surplus de posséder l'image d'un Valenciennois dont les travaux en histoire naturelle ne sont pas sans valeur, et qui a laissé après lui une réputation méritée de savant consciencieux.

L'unique portrait présenté à ce concours est celui de *Bardo Bardi Magalotti*, Gentilhomme Florentin, Lieutenant-général des armées du Roi, Colonel-lieutenant du régiment Royal Italien, gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes etc., mort à Paris, le 10 avril 1705, à l'âge de 75 ans, après en avoir employé plus de 60 au service de France.

Lors de la prise de Valenciennes, en 1677, par Louis XIV qui l'avait assiégée en personne, les habitans étaient désespérés de se voir sous une nouvelle domination, dont la politique espagnole les avait effrayés. Le comte Magalotti, par sa justice, sa bonté, son adresse à manier les esprits, les subjugua et les rendit heureux. Leur reconnaissance et leur amour pour lui étaient tels que chaque famille se croyait obligée d'avoir son portrait. C'est pour perpétuer ces sentiments d'amour et de reconnaissance que M. *Julien Dècle*, jeune peintre-amateur de notre ville, a présenté au concours le portrait du bon gouverneur, exécuté d'après une toile de *Largillère*

La tête de Magalotti est bien peinte ; la figure respire heureusement cet air de bonté qui reflète si souvent les sentiments de l'âme. Il y a de la transparence dans la longue et soyeuse chevelure qui descend jusque sur les épaules du comte. En

somme, à part quelque monotonie dans la partie inférieure, ce portrait, comme peinture et comme ressemblance, fait honneur à M. Dècle.

Nous ne terminerons pas sans ajouter, autant pour répondre à une observation qui s'est déjà produite, que pour en prévenir le retour, que s'il y a irrégularité dans la vue de Magalotti, c'est la nature et non l'auteur du portrait qu'il faut en accuser.

Le concours de 1847 comprend deux bustes et deux portraits. Ces bustes appartiennent au même auteur, M. *Carle Elshoëct*, de Dunkerque, élève de Bosio, membre de la société des enfants du Nord, à Paris.

Le premier représente *Alexandre-Denis-Joseph de Pujol de Mortry*, baron de la Grave, Conseiller du Roi, Commissaire provincial des guerres en Hainaut, chevalier de St.-Louis, ancien Prevôt de Valenciennes, fondateur de notre académie de peinture, né à Valenciennes le 22 décembre 1737, mort en la même ville, le 30 août 1816.

A coup sûr, Messieurs, s'il était un Valenciennois dont la place fut nécessairement marquée au sein de votre galerie historique, c'est bien celui dont M Carle Elshoëct a reproduit les traits avec autant de bonheur que de talent.

Descendant d'une ancienne famille du Languedoc qui vint s'établir à Valenciennes vers le XVIIe siècle, de Pujol quitta, jeune encore, la cour du roi de Pologne, pour embrasser la

carrière des armes. Il entra, comme enseigne, dans le régiment d'infanterie du *Dauphin*. Il avait le grade de capitaine, lorsqu'en 1759 sa belle conduite à la bataille de *Berghen*, où il fut blessé à côté de ses deux frères, lui valut la croix de St.-Louis.

De retour à Valenciennes, après cette campagne, il s'y fixa définitivement en épousant Mademoiselle Marie-Louise de Valicourt.

Sans avoir la prétention de rappeler ici tous les titres par lesquels de Pujol se recommande à notre estime et à notre reconnaissance, pouvons-nous oublier, Messieurs, que bravant les lois aristocratiques de son époque, il descendit au niveau de la classe moyenne en qui l'on trouve patience et amour du travail, pour se livrer à l'étude de la peinture et de la gravure, et réussir dans ce dernier genre plus qu'il n'est ordinairement donné aux gentilhommes de le faire? Pouvons-nous oublier que c'est à son goût pour les arts que nous devons, depuis 1785, cette institution libérale d'où sont sortis, à l'honneur de la cité, des hommes justement célèbres? non, Messieurs, nous ne l'oublierons pas, et votre commission est heureuse, en rendant hommage à la mémoire d'un homme de bien, d'avoir à vous entretenir d'un artiste recommandable, de rencontrer dans l'œuvre de M. C. Elshoëct, cette manière large et facile qui accuse l'entente de l'art.

Nul ne peut se méprendre, en effet, devant cette tête vénérable où se peignent et s'harmonisent la bonté, la noblesse et le génie, rare trinité humaine! Tout y est beau, tout y est pur, tout y révèle le passage d'une main habile. Aussi un suffrage honorable est-il venu trouver l'auteur dans son atelier et le récompenser d'avance de la beauté de son travail. Ce suffrage

est celui d'un homme dont certes on ne déniera pas l'autorité, il émane de M Abel de Pujol, notre digne et célèbre concitoyen. C'est d'après une toile de ce maître que M. C. Elshoëct a exécuté son œuvre.

Le second buste retrace une illustration contemporaine, M. le comte *Louis-Joseph-César de Fernig*, maréchal de camp, grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de St.-Louis etc., né à Mortagne (Nord), le 12 août 1772.

Nous écrivions ces lignes, Messieurs, lorsque la triste nouvelle de la mort de notre compatriote et collègue (1) nous est parvenue.

Permettez-nous, dans cette circonstance solennelle, de résumer sa vie en quelques mots.

Vingt champs de bataille ont été témoins de sa bravoure. Volontaire de 92, c'est au premier rang qu'il combat et s'illustre à Valmy, à Jemmapes, à Anderlecht et à la fameuse journée de Nerwinde. — L'Espagne le voit tour à tour dans les champs de l'Aragon, de la Navarre et de la Vieille-Castille, faisant une guerre de partisans à la tête de 2,700 braves, bientôt réduits à 1200.

Soldat de la grande-armée, on le retrouve partout où il y a du danger et de la gloire : à Smolensk, à Magdebourg, à

(1) Le général Fernig était membre correspondant de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Lutzen où il contribue puissamment à la victoire, en enfonçant la garde de l'empereur de Russie et du roi de Prusse.

Sa tâche n'est pas finie; rendu au repos après 50 années de brillants services, il se livre à des travaux plus paisibles, mais non moins honorables, consacrant ses vieux jours à la propagation d'idées philantropiques. Il devient l'un des fondateurs puis le président de l'œuvre dite du Mont-Carmel (1), et se trouve bientôt appelé à la tête de la société des Enfants du Nord, à Paris.

Tant d'amour du bien devait lui être fatal : son zèle lui fait oublier que ses 75 ans ne peuvent plus lutter contre les fatigues d'un lointain voyage, et surtout contre l'influence d'un climat brûlant. C'est près de Kaïroum qu'il succombe le 24 août dernier, sur le paquebot qui le ramenait à Alexandrie, d'une excursion dans la Haute-Egypte, où l'avait conduit l'attrait de précieux renseignemens.

Rendons à sa mémoire, Messieurs, le plus bel hommage que nous lui devons, en disant : il fut aussi brave soldat que bon citoyen!

M. C. Elshoëct a représenté M. le comte de Fernig, en costume de général; son attitude est fière, mais empreinte de cette fierté qui exclut la raideur. La vie est partout dans cette tête expressive, hardiment plantée sur les épaules; la pureté des lignes de la figure laisse place à cette mobilité de physionomie que la statuaire est si indocile à rendre. Nous ne parlerons

---

(1) Le but de cette société est, comme chacun sait, l'achèvement de l'hospice du Mont-Carmel.

qu'accessoirement de cette chevelure si naturellement jetée sur le crâne, et si nous nous arrêtons au soin minutieux que l'artiste a apporté dans l'exécution des moindres détails, ce n'est que pour avoir occasion de dire que son œuvre est complétement remarquable.

Les deux portraits appartiennent encore au pinceau de M. Dècle fils.

Le premier est celui d'*Antoine-Joseph Pater*, sculpteur Valenciennois, né le 27 février 1670, mort le 24 février 1747. C'est le même qui, aidé de l'un de ses fils, exécuta toutes les sculptures qui décorent, ou plutôt qui décoraient, la porte de Famars, à Valenciennes; car il n'en reste malheureusement que de rares vestiges.

Ce portrait, dont l'originalité flatte peu, au premier abord, est d'une ressemblance parfaite. Les tons de la figure sont chauds et énergiques : c'est de la peinture flamande. Sa production a été pour M. Dècle, l'occasion de s'exercer dans un genre où il n'est pas resté inférieur, il nous est agréable de l'en féliciter; il est vrai qu'il avait un excellent modèle : l'original est d'Antoine Watteau. Nous devons regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir terminer la main qui se trouve coupée à l'extrémité de la toile, ce qui est d'un fâcheux effet.

Le second portrait nous conserve l'image de *Gabriel Senac de Meilhan*, intendant du Hainaut.

Gabriel Senac de Meilhan, fils de Jean-Baptiste Senac, premier médecin de Louis XV, naquit à Paris en 1736 et mourut à Vienne (Autriche), le 16 août 1803.

Il fut successivement intendant d'Aunis, de Provence et de Hainaut; il quitta ce dernier poste en 1775, pour aller remplir celui d'intendant de la guerre auprès du ministre comte de St.-Germain. Cette faveur était le fruit de la protection que lui accordaient Mme de Pompadour et la duchesse de Grammont.

A la Révolution, il passa dans le nord de l'Allemagne, fut bien traité en Pologne par Poniatowski, et de là, gagna la Russie où, sur les instances de Catherine II, il écrivit l'histoire de ce pays.

Le portrait qui nous occupe a été exécuté d'après un tableau de Duplessis, quant à la tête. Nous nous expliquons. L'infériorité des ajustements, comme dessin et comme exécution, fit concevoir à M. Dècle des doutes sur l'authenticité du tableau ; un examen plus attentif les justifia bientôt. La tête du tableau véritable avait été habilement découpée, dans le but probable de la soustraire au vandalisme de l'époque, et rajustée à une autre peinture. M. Dècle n'a donc copié que la tête du tableau de Duplessis, le reste est son œuvre. Nous le constatons d'autant plus volontiers, que la manière dont sont traités les ajustements nous fait regretter que M. Dècle ne se soit pas plus tôt affranchi d'un guide.

Quoi qu'il en soit le portrait de Senac de Meilhan est une bonne peinture sous tous les rapports ; sa fraîcheur forme un contraste heureux avec le portrait précédent. La finesse des

traits, la douceur de la physionomie sont bien rendues et décèlent de la part de l'artiste une touche intelligente et facile.

En conséquence de ce qui précède, votre commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de décerner :

CONCOURS DE 1846.

Bustes.

1° Une médaille d'or de 100 francs, à M. *Gustave Crauk*, pour son buste de Duret.

2° Une mention honorable, à M. *Charles Duponchel*, pour le buste de P.-A.-J. Duponchel, le naturaliste.

Portraits.

3° Une médaille d'argent, à M. *Julien Dècle*, pour son portrait de Magalotti.

CONCOURS DE 1847.

Bustes.

4° Une médaille d'or de 200 francs, à M. *Carle Elshoëct*, pour ses deux bustes de de Pujol de Mortry et du général comte de Fernig.

Portraits.

5° Une médaille d'or de 100 francs, à M. *Julien Dècle*, pour les deux portraits de Pater et de Senac de Meilhan.

En vous faisant ces propositions nous ne vous demanderons plus, Messieurs, si les résultats de vos concours sont de nature

à vous satisfaire. Poursuivez courageusement votre but; bannissez toute crainte sur le sort de votre galerie historique: le baptême qu'elle reçoit aujourd'hui lui portera bonheur. Et d'ailleurs les enfants de Valenciennes ne sont jamais demeurés sourds à l'appel de la gloire, au cri de la reconnaissance; vous les verrez tous et à l'envi autour du drapeau que vous avez planté, car tous tiendront à bonneur d'apporter un anneau à cette chaîne qui doit rattacher un passé glorieux à un présent plein d'espérance.

Valenciennes, 21 *septembre* 1847.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

QUESTION DES SUCRES.

A MONSIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

ET DU COMMERCE.

Monsieur le Ministre,

Une lettre, revêtue de votre signature, en réponse à des observations tendant à obtenir du gouvernement une nouvelle solution de la question des sucres, a été publiée dans presque tous les journaux.

Dans ces observations, on vous disait : « Les contrées du nord de la France sont *affamées* par la culture de la betterave, qui ruine le sol en confisquant à son profit des terres qu'on devrait ensemencer en blé pour leur nourriture. »

« Comme vous le faites remarquer, répond la lettre, la culture de la betterave tend à réduire la production des céréales. » — puis elle ajoute : qu'en 1846-47, il a été importé une certaine quantité de céréales, et que « la culture des terres occupées par la betterave aurait dû répondre aux besoins du pays, en grains, pour plus de la moitié de l'importation.... »

Nous laissons de côté les chiffres donnés à l'appui de ces assertions, chiffres dont l'inexactitude est trop évidente, pour que nous nous y arrêtions, pour qu'ils ne nous soient pas un témoignage assuré que la lettre en question n'est pas plus votre fait que celui de ceux des bureaux de votre ministère *chargés de traiter les affaires agricoles*.

Mais ces assertions, M. le Ministre, quelque dénuées de preuves et de fondement qu'elles soient, quelque certains que nous soyons qu'elles ont été surprises à votre loyauté, ces assertions nous ont péniblement émus, car elles sont graves et sont revêtues, quoi qu'on puisse dire, de la signature du Ministre de l'agriculture.

Vous ne croyez pas, M. le Ministre, que les terres occupées par la betterave auraient pu fournir, en grains, la moitié de l'importation de 1846-47. Vous savez très-bien que la betterave n'occupe pas une certaine quantité de terres à poste fixe, si l'on peut s'exprimer ainsi; qu'elle entre en assolement, et ne remplace jamais le blé, mais le colza, le lin, le chanvre, etc. Qu'ainsi, en supposant, qu'aucune betterave n'ait été plantée, il n'y eut pas eu, en France, un hectolitre de plus de blé produit C'est l'A B C de l'agriculture.

Mais il y a plus, la betterave, entrant en assolement, et permettant, comme plante sarclée, par son mode de culture, et

au moyen des résidus de ses produits agricoles et industriels, de mieux fumer et de mieux travailler le sol, la betterave appelle le blé plus fréquemment sur la même terre. Toujours, le fait est ici de notoriété publique, après la betterave on met du blé, et ce blé rapporte 10 p. °/₀ de plus qu'après tout autre plante.

Ce n'est point, M. le Ministre, par un engouement irréfléchi que nos cultivateurs se sont mis à cultiver de plus en plus la betterave. Leurs essais ne datent point, comme on le croit vulgairement, de 1828 ; l'extension rapide de cette culture, qui eut lieu vers cette époque, extension que l'on nous reproche (que ne nous reproche-t-on pas?), parce qu'on ne la croit justifiée par rien, cette extension rapide de culture était la conséquence d'une expérience acquise.

En 1812, à l'époque où l'Empereur créait des fabriques de sucre, et faisait planter des betteraves par voie de réquisition, M. Bottin, alors secrétaire général de la préfecture, depuis membre de la société royale et centrale d'agriculture de la Seine, disait : « dans le département du Nord, il y a peu de sortes de culture convenables au sol, qui n'aient été essayées. La culture de la betterave, provoquée par la volonté du Gouvernement, n'y a pas été une innovation. Depuis plus de 20 ans, la betterave rouge et la betterave marbrée, dite *disette,* étaient naturalisées dans les arrondissements de Lille et de Douai (Valenciennes faisait alors partie de l'arrondissement de Douai), pour la nourriture des bestiaux. Aussi nos cultivateurs ont-ils répondu avec empressement à l'appel qui leur a été fait : 400 hectares ont été le contingent à semer en betteraves en 1811 et le recensement officiel fait par les ordres de M. le Préfet.... » a donné 377 hectares. — L'appel avait été tardif.

En 1812, on plantait, dans le département, 2220 hectares de terre en betteraves, 947 dans l'arrondissement de Lille et 1011 dans l'arrondissement de Douai (arrondissements actuels de Douai et de Valenciennes). — La culture de 1813 et celle de 1814 « abandonnées à la liberté des spéculations » n'ont pas été moins fortes qu'en 1812.

La Restauration fit disparaître les fabriques de sucre, et avec elles la culture en grand de la betterave que les cultivateurs du Nord reprirent dès qu'ils le purent avec avantage, c'est-à-dire, dès qu'il y eut possibilité de produire de nouveau du sucre indigène.

Mais il n'est si pire sourd que celui qui ne veut entendre. Si nous disons que la betterave améliore notre culture, on nous répond : « Supposons que le sucre indigène ait envahi toute la consommation, nous n'aurions que 48,000 hectares de cultivés en betteraves ou la 689e partie du sol cultivable. » (M. d'Argout). — Si nous disons : laissez vivre la betterave, elle ne gêne personne, elle prend la place des jachères et de quelques cultures secondaires seulement, on nous répond : « La betterave occupe environ 55,000 hectares de bonne terre, c'est à peu près la 100e partie du sol cultivé en grains. »

A ce compte, si la betterave fournissait tout le sucre nécessaire à la France, elle occuperait 48,000 hectares, et alors qu'elle n'en produit que le tiers, elle en occuperait 55,000. — Dans le premier cas, elle n'usurperait que la 689e partie du sol cultivable, et dans le second, alors qu'elle produit deux fois moins, elle en prendrait la 100e partie !!!.... Passons, M. le Ministre, car nous avons hâte d'arriver à quelque chose de sérieux.

« La culture de la betterave, dit la lettre, tend à réduire la production des céréales. » — Affirmer n'est pas prouver ; nous pourrions donc nous borner à nier le fait, et nous le pourrions avec d'autant plus de raison, qu'il serait impossible d'apporter la moindre preuve à l'appui d'une aussi étrange affirmation. Mais nous tenons à vous convaincre, M. le Ministre, à vous démontrer que l'on vous a trompé, bien certain que vous désirez connaître la vérité, et que vous n'êtes notre adversaire, en cette question, que parce que l'on a surpris votre bonne foi.

Certes, M. le Ministre, si la betterave a du réduire la production des céréales, c'est dans le département du Nord. Hé bien ! il est matériellement faux que cela soit, en voici la preuve (1).

Il y avait, en 1815, dans le département, 198,996 hectares plantés en toute espèce de graines. — De 1815 à 1828 les renseignements nous manquent ; mais à partir de 1828 ils sont complets et nous trouvons de 1828 à 1846, les faits suivants :

Moyenne des 5 premières années......	225,719 hectares.
Moyenne des 5 dernières années......	255,655
Donc, de 1842 à 1846.......... ...	9,934 hectares.

de plus que de 1828 à 1852.

(1) Voir les tableaux ci-joints ; les chiffres en sont recueillis dans les documents officiels et les bureaux des administrations. La société a eu recours à ces documents comme ce qu'il y a encore aujourd'hui de moins imparfait, bien qu'elle soit loin d'en méconnaître l'insuffisance.

En 1815 la production était de....	4,147,314	hectolitres.
De 1828 à 32 en moyenne de......	5,525,541	
De 1842 à 46 en moyenne de......	5,985,250	
Production moyenne annuelle en plus	459,709	

Aussi le département, qui avait en 1828 un déficit, de sa production sur ses besoins, de 500,000 hectolitres, voit-il, sauf quelques exceptions dues aux mauvaises années, son déficit diminuer graduellement. De 1828 à 32, il est en moyenne de .... 167,479 hectolitres.
de 1842 à 46 il n'est que de.......... 143,280

Diminution........ 24,199

C'est peu, sans doute, mais vous remarquerez, M. le Ministre, que l'agriculture du département, qui n'avait à fournir aux besoins, en 1815, que d'une population de 888,068 habitants,

De 1828 à 32, en moyenne, de........ 982,151

A eu à fournir, de 1842 à 46, à une population moyenne de .... 1,109,655 habitans.

D'où il suit que, dans la dernière période, 1842-46, l'agriculture suffit, en graines de toute espèce, aux besoins de 127,504 habitans de plus que dans la première période, 1828-32, et doit demander aux départemens voisins, 24,199 hectolitres de moins.

Il faut encore observer que, quand nous parlons des besoins du département, il ne s'agit pas seulement de l'alimentation des hommes et des animaux, mais encore des besoins industriels, comme ceux des distilleries et brasseries, besoins qui montent à 700,000 hectolitres par an.

Croyez-vous, M. le Ministre, que nous avons intérêt à prendre en masse toute espèce de graines, parce que la betterave se serait emparée des meilleures terres, des terres à froment? vous seriez dans l'erreur.

Il y avait, dans le département, de 1794 à 1804, en moyenne........................ 92,460 hectares de terre ensemencées en froment.

En 1815, il y en avait	94,236
En 1828........................	110,065
En 1846........................	117,946
La moyenne des 5 premières années de 1828 à 46 donne...................	110,197 hectares.
Et celle des 5 dernières............	115,972
Augmentation.	5,775 hectares.

Direz-vous : la betterave n'est pas produite dans tout le département ; tandis que là où elle est produite, elle chasse le blé, les céréales, voire même les pommes de terre (car de quoi n'accuse-t-on pas la betterave?) les progrès des autres parties du département font compensation? vous seriez encore dans l'erreur.

Nous n'avons pu nous procurer les chiffres des quantités d'hectares ensemencés en céréales, pommes de terre et betteraves, dans l'arrondissement de Valenciennes, que pour les quatre dernières années, 1843 à 46. Mais nous pouvons comparer ces chiffres à ceux de la statistique publiée en 1839 par votre ministère.

En 1839, notre arrondissement avait ensemencés en froment, seigle, orge, et avoine. — La moyenne des quatre dernières années est de........................	23,808 hectares 24,231
Augmentation.........	424 hectares.

En 1839, il y avait, en froment seulement,	12,673 hectares.
Dans les 4 premières années, en moyenne	13,118
Augmentation..........	445 hectares.

D'où il suit que toute l'augmentation a porté sur le froment qui a même déplacé d'autres céréales.

En pommes de terre, il y avait de planté en 1839	1,675 hectares.
En moyenne dans les 4 dernières années	1,902
Augmentation.........	227 hectares.

Et cependant, en 1839, il n'y avait en betteraves que......................	2,680 hectares.
Et dans les 4 dernières années en moyenne..........................	3,325
Augmentation......	645 hectares.

De 1839 à 1846 (en 7 ans) il y a donc eu., dans notre arron-

dissement, qui n'a que 63,000 hectares d'étendue, un déplacement de culture de 1317 hectares, (1) savoir:

En faveur des blés..	445 hectares.
En faveur de la pomme de terre.......	227
En faveur de la betterave............	645
Ensemble..........	1,317 hectares

enlevés à d'autres cultures, suivant l'expression ridiculement consacrée. Dans la réalité, il y a eu amélioration notable en ce sens, que l'agriculture y a gagné, tout en augmentant les moyens d'alimentation du peuple, soit par plus de blé, soit par plus de pommes de terre, soit par plus de viande que les cultivateurs produisent en engraissant le bétail avec la pulpe de la betterave.

Il est donc faux, M. le Ministre, matériellement faux que la betterave soit pour le Nord une cause de *famine*. Cette odieuse accusation, qui ne tend à rien moins, en cas de mauvaise récolte, qu'à signaler au courroux du peuple toute une classe de citoyens occupés à lui produire plus abondamment sa nourriture; ce perfide mensonge que l'on a eu, nous ne savons comment, l'adresse d'accréditer en le couvrant de votre nom, vous le démentirez, M. le Ministre. Vous le démentirez, car vous avez été indignement trompé; car vous ne pouvez laisser les agricul-

(1) Ce n'est pas seulement un déplacement avantageux de culture qui s'est opéré, il y a eu aussi une plus grande quantité de terres cultivées; partout où les fabriques de sucre se sont établies, les jachères ont disparu, les chemins se sont améliorés, les excédants de terrain qu'ils contenaient ont été vendus et livrés à la culture, les terres incultes ont été défrichées et cultivées.

teurs du Nord sous le poids d'une menace incessante et imméritée du courroux populaire. Nous en appelons de M. Cunin-Gridaine trompé, à M. Cunin-Gridaine mieux informé; nous en appelons à la loyauté de l'homme privé comme à la justice du Ministre.

Confiants dans cette justice et dans cette loyauté,

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Ministre,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Pour les Membres de la Société,

Le Vice-Président.
Edouard GRAR.

Le Secrétaire-général,
STIÉVENART.

Délibéré en séance, à Valenciennes, le 10 décembre 1847.

TABLEAU DE LA PRODUCTION,

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

En toute espèce de graines, de 1815 à 1846.

ANNÉES.	Nombre d'hectares employés.	Quantités récoltes (hectol).	Déficit. (hectol).	Excédant (hectol).	Population.
1815	198,996	4,147,314	»	»	888,068
1816		3,363,262	»	»	»
....	....	....	....	....	....
1826		5,083,292	»	»	962,648
...	....	....	....	....	....
1828	223,688	5,278,781	512,838	»	970,276
1829	225,737	5,377,506	440,160	»	976,779
1830	225,041	5,146,171	435,263	»	979,152
1831	226,815	5,461,209	122,667	»	989,928
1832	227.316	6,374,041	»	673,531	994,602
1833	228,863	5,521,549	183,787	»	986,147
1834	231,853	5,524,339	327,305	»	991,373
1835	228,764	5,975,020	»	129,127	998,391
1836	230,073	5,693,953	153,745	»	1,026.417
1837	231,076	5,719,863	218,805	»	1,035,838
1838	236,053	6,168,464	216,024	»	1,042,383
1839	238,328	5,860,240	195,429	»	1,050,066
1840	240,645	6,791,094	»	640,872	1,058,743
1841	235,492	5,952,110	188,862	»	1,085,298
1842	236,752	5,817,189	135,509	»	1,092,137
1843	241,605	6,241,729	107,132	»	1,099,292
1844	232,428	6,533,646	»	436,024	1,107,600
1845	240,679	6,061,617	64 968	»	1,116,268
1846	236,800	5,272;072	844,868	»	1,132,980
Moyenne de 1828 à 1832	225,719	5,525,541	167.479	»	982,151
Moyenne de 1842 à 1846	235,653	5,985,258	143,280	»	1,109,655
DIFFÉRENCE en plus...	9,934	459,709	»	»	127,504
DIFFÉRENCE en moins	»	»	24,199	»	»

TABLEAU DU NOMBRE D'HECTARES
ensemencés en froment
dans le département du Nord, de 1794 à 1846.

ANNÉES.	NOMBRE D'HECTARES.	MOYENNE.
de 1794 à 1804	»	92,460
....	....	....
1815	94,256	»
	....	....
1828	110,065	
1829	108,164	110,197
1830	106,965	
1831	112,462	
1832	113,328	
1833	115,758	»
1834	116,316	»
1835	115,452	»
1836	115,167	»
1837	116,467	»
1838	112,070	»
1839	111,949	»
1840	112,905	»
1841	111,126	»
1842	113,057	
1843	118,233	
1844	117,106	115,972
1845	113,519	
1846	117,946	

TABLEAU DU NOMBRE D'HECTARES PLANTÉS
en Froment, Seigle, Orge, Avoine, Pommes-de-terre et Bettraves
en 1839, 1843, 1844, 1845 et 1846,
DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

	1839.	1843.	1844.	1845.	1846.
Froment..........	12,673	12,791	13,497	13,153	13,032
Seigle...........	3,222	3,531	3,075	3,573	3,993
Orge.............	2,516	2.211	2,928	3,302	2,851
Avoine...........	5,397	6,923	3,127	2,957	5,987
Ensemble.......	23,808	25,456	22,627	22,985	25,863
Moyenne de 1843 à 1846.	 24,232				
Moyenne en froment....	 13,118				
Pommes-de-terre......	1,675	1,917	1,849	1,977	1,868
Moyenne de 1843 à 1846.	 1,902				
Bettraves.............	2,680 (1)	2,989	3,056	3,756	3,500
Moyenne de 1843 à 1846.	 3,325				

(1) La statistique du Gouvernement donne 4,503 hectares, mais c'est une erreur évidente; on a fait 107,235,000 kilog. de bettraves qui à raison de 40,000 kilog. en moyenne à l'hectare (estimation de l'administration) donnent 2,680 hectares.

PROGRAMME

DES

CONCOURS AGRICOLES DE 1848.

CONCOURS DE LABOURAGE

A SAINT-AMAND.

Ce CONCOURS aura lieu cette année, sur le territoire de St.-AMAND.

Un nouvel avis fera connaître le jour, l'heure et le lieu du rendez-vous.

Les concurrents devront se faire inscrire à l'avance aux secrétariats de la Sous-Préfecture, de la mairie de St.-Amand ou de la mairie de Valenciennes.

Charrues attelées de chevaux.

Brabant. 1er prix : Une médaille d'argent et 50 francs.
— 2e prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Harna... 1er prix : Une médaille d'argent et 50 francs.
— 2e prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Charrues attelées de bœufs.

Brabant. Prix : Une médaille d'argent et 40 francs.
Harna... Prix : Une médaille d'argent et 40 francs.

Charrues attelées d'un seul cheval.

1er prix : Une médaille d'argent et 50 francs.
2e prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Au plus bel attelage de bœufs.

Prix unique : 50 francs au cultivateur qui aura amené et fait travailler le plus beau et le meilleur attelage de bœufs.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Le même jour, à proximité du *Concours de labourage*, et à la même heure, il sera procédé à l'examen des *instrumens* propres à la culture du pays, d'invention nouvelle, ou perfectionnés.

Les cultivateurs ou constructeurs qui voudront présenter des instruments au concours devront en donner avis à la société, 8

jours avant l'époque fixée pour les concours. Cet avis devra être enfermé sous enveloppe et contenir, outre les noms et prénoms et l'indication du domicile de l'exposant, la description et le plan figuratif de l'instrument soumis au concours, en dessin linéaire à l'échelle, ou coté.

Les lettres et les plans seront apportés, par les soins du jury, sur le lieu du concours pour faciliter l'examen des instruments. On ne sera pas admis à concourir si l'on n'a rempli ces formalités.

La société pourra appliquer en primes à ce concours tout ou partie du *Prix Mathieu* (400 fr.).

CONCOURS DE BESTIAUX.

Ce concours aura lieu le même jour, au même lieu et à la même heure que ceux de labourage et d'instruments aratoires.

Les concurrents devront être munis des certificats délivrés par les maires de leurs communes, constatant que les bestiaux soumis au concours sont dans les conditions ci-après :

Race bovine.

1° Une prime de 80 francs au propriétaire du *plus beau taureau*, de 3 à 6 ans, quelle que soit son origine.

2° Une prime de 50 francs au propriétaire de la *plus belle vache laitière*.

3° Une prime de 50 francs au propriétaire du *plus beau taureau* de 2 à 3 ans, élevé dans la ferme du concurrent.

4° Une prime de 40 francs au propriétaire qui aura amené, sur les lieux, le troupeau le plus beau et le plus nombreux.

Race ovine.

1° Une prime de 80 francs au troupeau de *brebis*, le plus nombreux et le plus propre à faire de bons élèves.

2° Une prime de 30 francs, au propriétaire du plus *beau bélier*, ayant séjourné un an dans la ferme, choisi au point de vue du perfectionnement à obtenir dans la conformation pour l'engraissement, la finesse et la longueur de la toison.

3° Une prime de 40 francs au lot de 20 *agneaux* au moins, assortis, de même race, les plus beaux, et réunissant les qualités du développement physique et de la finesse de la toison.

ENSEMENCEMENT EN LIGNES.

Médaille d'argent et 100 francs au cultivateur qui aura ensemencé la plus grande superficie de terre au moyen de semoirs primés par la société, qui aura pratiqué les sarclages en temps opportun et présentera le plus beau champ de *blé de saison*.

Médaille d'argent et 100 francs au cultivateur qui aura ensemencé en lignes la plus grande superficie de terre, au moyen de l'un des semoirs primés par la société, aura pratiqué les sarclages en temps opportun, et présentera la plus belle récolte soit en *blé de mars*, en *seigle*, en *orge* ou en *avoine*.

CULTURE DU BLÉ DIT ANGLAIS.

Une médaille d'or et 100 francs au cultivateur qui aura ensemencé en lignes la plus grande superficie de terre en *Blé* dit *anglais*, *roux* ou *blanc*.

Pour ce concours on devra informer le président de la Société d'agriculture, de la contenance de la pièce ensemencée et désigner le lieu où elle est située. — Au moment de la récolte, on devra donner un nouvel avis au président, afin qu'une commission, déléguée à cet effet, puisse constater sur les lieux, l'état du blé, de la paille, et le rendement en poids et en quantité.

CULTURE FOURRAGÈRE.

Prairies artificielles.

Conformément aux instructions données par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, il sera décerné des primes jusqu'à concurrence d'une somme de 200 francs aux cultivateurs qui feront constater avant la fauchaison l'état de leur récolte. Les primes seront réparties comme suit :

1° Pour la plus grande superficie de terre, la mieux réussie *en culture fourragère* de toute espèce, à faucher ou sarcler ou *en racines destinées au bétail*, une prime de 80 fr.

2° Pour la plus grande superficie de terre *en luzerne*, la mieux venue, une prime de 60 francs.

3° Pour la plus grande superficie de terre en *trèfle*, *sainfoin* et *fourrages annuels*, la mieux cultivée et la mieux venue, une prime de 30 francs.

Les concurrents devront faire connaître à la société, avant le premier juin, l'emplacement des pièces de terre qu'ils soumettent au concours.

CULTURE DE LA POMME DE TERRE.

Une prime de 100 francs au cultivateur qui aura introduit une *pomme de terre étrangère* dont l'emploi sera reconnu utile soit à l'alimentation des hommes ou des animaux, soit à l'industrie.

Une prime de 100 francs, pour la plus grande superficie de terrain planté en pommes de terre assez hâtives pour échapper à la maladie, et susceptibles en même temps d'une bonne conservation.

ENGRAIS.

Médaille d'or pour la production ou la préparation du meilleur engrais.

Médaille d'or pour l'emploi le plus judicieux des engrais, compost ou amendements de toute nature.

ÉDUCATION, TRAVAIL ET HYGIÈNE

DES BESTIAUX.

Une médaille d'or et une prime de 100 francs, au propriétaire-exploitant qui nourrit le plus beau troupeau de bêtes à cornes, et le plus nombreux.

La commission prendra en considération :

1° La qualité du bétail et le capital qu'il représente.

2° La condition dans laquelle se trouve placé chaque concurrent comme éleveur.

3° L'importance du travail des bestiaux dans l'exploitation.

4° Les conditions hygiéniques : nourriture, construction et bonne tenue des étables.

5° La quantité d'engrais recueillis, les moyens employés pour sa conservation, et la construction des citernes destinées aux engrais liquides.

Pour mettre la commission à même de faire son rapport, les exploitants de ferme devront donner, avant le 1er juillet, au président de la société, des notes indicatives sur les différentes conditions dans lesquelles leurs fermes sont placées, afin que la vérification et l'appréciation des faits soient rendues plus faciles.

CULTURE FOURRAGÈRE.

Régénération des Prairies naturelles.

CONCOURS POUR 1851.

Une prime de 500 *francs* au propriétaire qui, par des défrichements partiels et consécutifs, aura travaillé à l'amélioration de prairies de la plus grande étendue, en les ensemençant de bonnes espèces de plantes fourragères, après quelques années de récoltes en céréales ou plantes sarclées.

Nota. Ce prix sera accordé de préférence au cultivateur qui aura partagé ses défrichements annuels de la manière la plus judicieuse, en raison de l'étendue et des ressources de son exploitation; qui aura disposé le plus convenablement la terre sous le rapport des engrais, du nivellement, de l'irrigation et de l'assèchement; enfin qui aura fait un meilleur choix d'essences fourragères pour la régénération de ses prairies.

Les personnes qui désirent concourir pourront se procurer des programmes aux secrétariats de la Sous-Préfecture et des mairies de St.-Amand et de Valenciennes.

Arrêté en séance, à Valenciennes, le 4 février 1848.

Le Secrétaire général,
A. STIÉVENARD.

Le Président.
EDOUARD GRAR.



DES IMPOTS DE CONSOMMATION

ET NOTAMMENT

DE CEUX SUR LES VINS ET DE CEUX SUR LES SUCRES.

APPEL

AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

ET

COMITÉS ORGANISÉS POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL NATIONAL.

Assez et trop longtemps l'on a su, avec un art infini, persuader aux agriculteurs du Midi et du Nord, que leurs intérêts sont exclusifs des intérêts de leurs prétendus adversaires, et, profitant habilement de leurs divisions, leur faire donner les mains à l'obtention de mesures qui frappaient les uns sans profiter aux autres, renouvelant sans cesse, et malheureusement toujours

22

avec succès, le tour que Bertrand joue si plaisamment à Raton.

Il ne faut pas y regarder de bien près cependant, quand on veut mettre de côté toute préoccupation antérieure, renoncer à tout parti pris, se dégager enfin de toute prévention, pour voir que le mal dont se plaint l'agriculteur du Midi est le même qui frappe l'agriculteur du Nord ; que le vigneron comme le fabricant de sucre, le brasseur comme le producteur d'alcool, plient sous le même fardeau, l'impôt de consommation, à la fois une lourde charge et une immense entrave à la liberté du commerce intérieur.

Supposez la ruine de nos colonies, la prohibition complète à l'entrée du sucre étranger : dans un espace de temps que l'on peut en quelque sorte indiquer, l'agriculteur fabricant de sucre en sera au point où il est aujourd'hui. — Supposez la suppression du sucre indigène et du sucre colonial, la plus grande extension possible du commerce des vins à l'extérieur : l'agriculteur producteur de vin verra s'enrichir, à côté de lui, son acheteur, trafiquant au dehors, mais n'en aura, lui, ni moins de gêne, ni plus de profit. — C'est que, ce qu'il faut à l'un et à l'autre, c'est l'accroissement de la consommation intérieure, impossible sous le régime d'un impôt qui entrave le commerce et maintient à un taux factice le prix de la marchandise.

Convaincus de la vérité de cette assertion, nous avons recherché le moyen d'arriver au but si désirable, pour lequel nous sollicitons votre concours : LA SUPPRESSION DES IMPOTS QUI PÈSENT LE PLUS LOURDEMENT SUR L'AGRICULTURE. — Nous croyons avoir trouvé ce moyen dans la centralisation des assurances aux mains de l'Etat.

En mars de l'année dernière, nous avons eu l'honneur de vous adresser un travail où cette question était traitée (1) ; permettez-nous de le reproduire ici en partie :

Rapport fait au Comité de Valenciennes.

EXTRAIT.

« L'agriculture doit avant tout livrer le blé à pas brix ; c'est pour elle, non-seulement une obligation légale, mais encore une obligation d'humanité. Pour livrer le blé à bas prix, il faudrait le produire à plus bas prix encore ; car le cultivateur a droit comme tout autre, je dirai presque plus que tout autre, à la rémunération de son labeur. Et cependant, chacun le sait, règle générale, le blé se produit à perte. Le cultivateur n'a de profit à tirer, ici que des cultures accessoires, là que des produits de ses écuries, de ses étables, de sa ferme.

« Cet état fatal de l'agriculture, qui réagit imperceptiblement mais incessamment sur la prospérité publique, rehause le prix de toutes les choses nécessaires à la vie, et par suite le prix des salaires, conséquemment les conditions industrielles du pays ; cet état fatal de l'agriculture tient uniquement à la position toute spéciale où elle a été placée dans notre régime fiscal.

« L'assiette de l'impôt est évidemment injuste ; beaucoup de valeurs lui échappent, notamment les valeurs industrielles et commerciales. Le commerce et l'industrie, à part la patente,

---

(1) Assurance par l'État, *nécessité de supprimer les impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture*, par M. Edouard Grar, président de la société d'agriculture et vice-président du comité pour la défense du travail national, à Valenciennes.

non-seulement ne paient aucun impôt, mais encore reçoivent par fois des primes avec l'argent perçu sur l'agriculture. — L'agriculture, au contraire, paie d'abord la plus large part, au moyen de l'impôt territorial ; puis, comme si ce n'était assez, l'agriculture voit encore frappés de droits tout spéciaux, que le fisc semble avoir mis en réserve pour elle seule, les produits dont elle a un besoin indispensable, ou les denrées qu'elle s'efforce de mettre en œuvre.

« Les vins, les alcools, les sucres, les bières, les cidres, paient une seconde fois à l'Etat l'impôt déjà acquitté par la terre qui les produit. Les sels, nécessaires à l'alimentation des serviteurs de l'agriculture et de ses bestiaux, sont aussi frappés d'un droit que ne paient ni les houilles, ni les fers, ni les draps, ni les soieries.

« La conséquence de cet état de choses, c'est la pauvreté du cultivateur, par suite l'impossibilité d'améliorer les terres, d'en augmenter les produits ; et, dans des années comme celle-ci, la faim pour le peuple et la perturbation des affaires générales.

« Le moyen certain, et le seul, de donner à l'agriculture l'aisance dont elle a besoin, au pays les produits agricoles à bas prix, de garer le peuple du besoin et de la famine, c'est, tous les hommes de sens le reconnaîtront, de lever l'interdit qui pèse sur le développement de toutes nos richesses agricoles, de supprimer toutes les taxes qui le paralysent et qui, pour quelques millions entrant au trésor, empêchent de tirer de la terre autant de millards.

« On va crier à la théorie, je le sais. Dans la pratique, dira-t-on, on ne supprime point ainsi des impôts, sans les remplacer par d'autres, je le sais encore. Voyons donc les moyens pratiques d'arriver à ce grand résultat :

« Les impôts qui pèsent le plus sur l'agriculture sont ceux sur les boissons........................ 100,000,000 fr.

Sur les sucres coloniaux et indigènes......	60,000,000
Sur les sels...........................	70,000,000
Ensemble...........	230,000,000 fr.

« Le problème à résoudre est donc celui-ci : trouver 230 millions d'impôts d'une perception plus juste et aussi facile.

« Depuis quelques années, une question à l'ordre du jour est celle des assurances par l'état, assurances forcées pour tous. Je laisse à d'autres, et déjà on l'a fait, à démontrer l'utilité, l'importance, la moralité de cette institution. Je veux seulement constater deux choses : 1° que les assurances par l'état substituées aux impôts sur l'agriculture, enrichiraient le trésor au lieu de l'appauvrir ; 2° que ces assurances sont sorties du domaine de la théorie, pour entrer dans celui de la pratique.

« Il résulte de documents statistiques puisés aux archives du ministère du commerce et publiés l'an dernier par M. Moreau de St-Plaisir, que les compagnies d'assurances existant aujourd'hui en France ont perçu en 1845

en prime.............................	89,000,000 fr
« Sur quoi elles ont payé pour sinistres.	22,000,000
Bénéfice brut............	67,000,000

« Il résulte également de ces documents que les valeurs assurées sont de.......... 31,625,000,000 fr.

tandis que les valeurs assurables sont de .... 165,300,000,000 fr.

ou cinq fois les valeurs assurées.

« Or, cinq fois 67 millions de bénéfices bruts, font 335 millions, qui seraient destinés à en remplacer 230 (1).

« Si j'ai parlé de bénéfices bruts, c'est que je ne déduis pas des 230 millions, les frais de perception qui se montent à 17 millions pour les contributions indirectes. Je suppose que ces 17 millions serviront à la perception des assurances; que les employés des contributions indirectes ne feront que modifier leur service, et je ne pense pas que M. le directeur-général des contributions indirectes soit bien malheureux s'il devient un jour directeur-général des assurances.

« Dans la substitution que je propose, il me paraît donc y avoir avantage pour tous : — pour l'agriculture cela va sans dire, — pour les assurés, cela a été démontré par d'autres ; — pour le trésor, puisqu'il y aurait augmentation de recettes; — pour les employés à la perception : on sait combien aujourd'hui leurs fonctions sont désagréables.

« Les compagnies d'assurances seules auraient quelque chose à perdre, conséquemment droit à être indemnisées ; — or, de 335 millions à percevoir, à 230 aujourd'hui perçus, la différence étant de 105, il y a, je crois, de quoi satisfaire à toutes les exigences.

« La réalisation des assurances par l'Etat a déjà été réclamée par plusieurs conseils-généraux de départements. — Il y a plus, depuis quatre ans il existe en Pologne une direction des assurances, qui ressort du ministère de l'intérieur, et qui fait partie intégrante des autorités administratives du pays. Aux

---

(1) Ces évaluations me suffisent ; mais il résulte de documents publiés par la Société d'agriculture de Valenciennes, que la somme à percevoir serait incomparablement plus élevée (T. IV, p. 333).

assurances contre l'incendie, pour les transports par terre et par eau, sur la vie, etc., elle va joindre les assurances contre la grêle et l'épizootie.

« En Belgique une ordonnance royale a fait application de ces idées aux assurances contre la grêle dans la province de la Flandre occidentale. — De plus, dans la séance du 1er décembre dernier de la chambre des représentants belges, le ministre des finances a annoncé qu'il s'occupait de réaliser un système général d'assurances par l'Etat.

« Je crois, a dit le ministre, qu'il y a des idées nouvelles à « réaliser dans l'ordre des intérêts financiers que je ne sépare « pas, les considérant d'un peu haut, des intérêts politiques, « des intérêts d'avenir du pays. Pourquoi, par exemple, généra- « lisant l'action protectrice du gouvernement, établissant entre « tous les citoyens, entre toutes les fortunes, une étroite soli- « darité, n'introduirait-on pas le principe nouveau des assu- « rances obligatoires par l'Etat? Cette idée est plus large, *plus* « *facilement réalisable*, a plus d'avenir en elle-même que ces « petites révisions de détail, qui occuperaient plusieurs ses- « sions, qui, sans résultat utile, occasionneraient de grands « froissements et produiraient fort peu de ressources au bud- « get. Pour moi, *j'ai mûrement réfléchi* sur cette idée que je « viens d'émettre; *je la crois pratique*, je la crois dans la « mission du gouvernement, je crois que les difficultés dispa- « raîtront par suite d'un examen approfondi... J'espère que la « session de 1848 ne se passera pas sans qu'il me soit donné « de faire *entrer cette grande idée dans le domaine des* « *réalités*... »

« En résumé, je crois avoir démontré :

« 1° Que le but que se proposent d'atteindre tous les hommes sérieux qui étudient les questions économiques à l'ordre du

jour, est de donner aux masses, au plus bas prix possible, les choses dont elles ont besoin.

« 2° Que le système de la protection bien entendue peut seul atteindre ce but sans secousses, sans suspension de travail pour les ouvriers, c'est-à-dire sans les exposer à mourir de faim.

« 3° Que le premier pas à faire dans cette voie, consisterait à rendre à l'agriculture toute sa liberté d'action, à libérer d'impôt tous ses moyens de richesses et de prospérité.

« 4° Que la suppression de ces impôts assez et trop longtemps maudits par le bon sens des masses, peut avoir lieu non seulement sans inconvénient aucun, mais encore avec avantage, même pour le trésor.

« 5° Que le moyen indiqué, la substitution des assurances aux contributions indirectes, n'est point une pure théorie. Organisé en grand en Pologne, organisé provisoirement dans une province de la Belgique, l'impôt des assurances, déclaré *facilement réalisable*, *pratique*, par un ministre belge, entrera sans doute, en 1848, dans le budget de cette nation, qui ne nous devance que trop souvent dans les innovations utiles. »

La question ainsi posée, nous avons cru devoir la soumettre et au comité central de l'association pour la défense du travail national et au congrès central d'agriculture. Le premier, que nous sachions, ne s'en est point encore occupé, le second en a été immédiatement saisi par sa commission des assurances.

Cette commission, dont fesaient partie deux de nos collègues (1), délégués par la société d'agriculture de Valenciennes, a complétement admis le système présenté par nous ; voici comme s'exprimait son rapporteur :

Rapport fait au congrés central d'agriculture.

EXTRAIT.

« Permettez-nous maintenant, Messieurs, de nous placer à un autre point de vue, et après avoir étudié les assurances comme institution de crédit agricole, d'y voir en même temps une source de revenus pour l'état. Sur ce terrain encore les opinions probablement seront divergentes ; les uns demanderont que la prime soit abaissée au taux strictement nécessaire pour couvrir les sinistres ; les autres au contraire pourront voir dans la perception des primes par l'état un véritable impôt indirect. Ces deux systèmes, Messieurs, ont été soutenus dans le sein de la commission. Mais à une grande majorité, nous nous sommes arrêtés à cette dernière opinion, et, pour justifier notre manière de voir, il suffira sans doute d'une observation toute pratique. C'est que l'administration à qui sera confiée la direction des assurances, quelle qu'elle puisse être, verra nécessairement dans ce nouveau rouage administratif un moyen facile d'alimenter le trésor public. C'est là une tendance naturelle contre laquelle on tenterait vainement de lutter. Il semble donc plus sage de ne pas chercher à se faire illusion, mais d'étudier au contraire dès le principe ce que pourra être ce nouveau genre d'impôt. Nous sommes obligé, Messieurs, d'examiner encore cette question ; nous le ferons

(1) La commission était composée de MM. Sauzeau, président, Delafond, Derode, Garbé, Garnier, Grar, Guillot (Jules), Houdellier, Pigeon père, Renault, Séménil, V. Duchataux, secrétaire et rapporteur.

du moins avec une extrême briéveté, car, en pareille matière, les chiffres dispensent de tout raisonnement.

« Suivant M. Moreau de Saint-Plaisir, dont au surplus, tous les chiffres ont été tirés des documents officiels déposés au ministère du commerce, toutes les compagnies d'assurances réunies ont perçu, à titre de primes, en 1845,

la somme de............................	fr. 89,000,000
elles ont, dans la même année payé pour indemnités de toutes sortes......................	22,000,000
Bénéfice brut.......	fr. 67,000,000

« Suivant les mêmes documents, les valeurs assurées sont de.............................. fr. 31,625,000,000
et les valeurs assurables de.... ..... 165,000,000,000 (1), c'est-à-dire que les 4/5 au moins (2). de notre fortune nationale ne sont pas assurés.

« Une fois à la tête d'un système général d'assurances obligatoires, l'état réaliserait donc un bénéfice brut au moins cinq fois plus considérable que ne font aujourd'hui toutes les compagnies ensemble, soit au moins de 335 millions de francs.

---

(1) Ce chiffre est évidemment de beaucoup inférieur à la réalité. La plupart des statisticiens donnent un chiffre plus élevé. M. Raoul Boudon, entre autres, dans son travail sur *l'organisation unitaire des assurances*, porte les valeurs assurables à la somme de 278 milliards de francs.

(2) Ce chiffre encore est inférieur à la réalité. Les compagnies contre l'incendie paraissent garantir tout au plus 19 p. °/₀ des valeurs assurables, et les compagnies contre la grêle 3 p. °/₀. Mais pour éviter toute apparence d'exagération, nous prenons partout les chiffres les plus modérés.

Sans doute un pareil chiffre est fait pour effrayer; on démontrerait même facilement, en compliquant ces calculs, qu'il est de beaucoup inférieur à la réalité. Nous croyons cependant que cette nouvelle charge serait acceptée par tout le monde avec reconnaissance, si l'on faisait coïncider son établissement avec la suppression des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture et qui paralysent ses efforts. Nous signalerons quant à nous, les impôts sur les boissons, sur les sucres coloniaux et indigènes, et particulièrement l'impôt sur le sel. Toutes ces contributions réunies ne dépassent pas 230 millions de francs et par conséquent leur produit actuel serait plus que couvert par le seul impôt sur les assurances.

« Ainsi, grâce à cette heureuse transformation, le trésor public s'enrichirait de produits nouveaux et pour ainsi dire inépuisables; l'administration renoncerait à ces formes acerbes, indispensables, qui caractérisent l'exercice; l'agriculture enfin verrait améliorer doublement sa situation économique : d'abord par la création d'une source nouvelle et puissante de crédit, puis par la répartition plus équitable de l'impôt de consommation. L'impôt des assurances ne serait, en effet, qu'une transformation de ce dernier, mais une transformation qui aboutirait pour l'agriculture à un véritablement dégrèvement, car elle porterait sur les valeurs industrielles une grande partie des charges qui pèsent aujourd'hui exclusivement sur les valeurs agricoles (1). Mais nous nous croyons obligés, Messieurs, de vous faire remarquer que, dans notre opinion, ces deux mesures devraient être prises simultanément, qu'elles forment un tout composé de parties inséparables. Si, en effet

---

(1) Il faut remarquer d'ailleurs que ce système, en dégrevant l'agriculture, ne créerait cependant aucune charge nouvelle pour l'industrie ; il n'est en effet aucun industriel prudent dont les propriétés ne soient depuis longtemps assurées.

la centralisation des assurances entre les mains de l'Etat devait amener simplement la création d'un impôt déguisé, sans aucune des compensations que nous venons de signaler, nous croirions avoir payé trop cher une institution de crédit et de sécurité, si désirable au reste qu'elle puisse être à tant d'égards.

Messieurs,

« Votre commission vous propose d'émettre le vœu :

« 1° Que l'état centralise entre ses mains tous les genres d'assurances aujourd'hui connus, et notamment les assurances agricoles contre les inondations, la grêle, la gelée et la mortalité des bestiaux ;

« 2° Que l'assurance soit rendue obligatoire pour tous les citoyens ;

« 3° Que les bénéfices résultant de l'exploitation des assurances soient consacrés au dégrèvement des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture. »

Le rapport dont nous venons de vous donner un extrait, n'a pu être discuté dans la session du congrès de 1847, il a été seulement déposé ; la question a donc été mise à l'ordre du jour, pour la session de 1848, qui va s'ouvrir.

Depuis les travaux que nous venons de rappeler, les nouveaux renseignements que nous avons pu recueillir nous confirment dans la persuasion que la proposition par nous faite est acceptable, comme présentant un système éminemment pratique.

Nous avons appris que le mode d'assurance dont nous parlons est pratiqué dans plusieurs états d'Allemagne et dans un ou plusieurs cantons Suisses. — Le nouveau ministre des finances de Belgique a nommé une commission pour formuler le projet promis aux chambres par son prédécesseur, et ce dernier lui a loyalement donné son concours en acceptant de faire partie de cette commission. — Il y a plus, il est question, au ministère de l'intérieur de Belgique, d'un projet de suppression des octrois.

Quand tout marche autour de nous, voudrons-nous rester dans l'ornière? nous ne pouvons le supposer; nous devons donc considérer la question des assurances par l'Etat, comme une question tout-à fait actuelle et nous apprêter non seulement à la résoudre, mais encore à tirer les conséquences qui peuvent résulter de sa solution.

Ceci posé, permettez-nous, Messieurs, quelques réflexions qui peut-être ne vous paraîtront pas hors de propos.

Observations générales.

Il ne nous paraît pas douteux que le gouvernement n'arrive, même assez prochainement, à centraliser entre ses mains les assurances. L'utilité de cette centralisation est reconnue par tous les bons esprits; l'appât d'une riche moisson d'impôts est de nature à faire cesser bien des hésitations, quand d'ailleurs on y est convié par l'opinion publique qui se forme, sur cette question, avec une remarquable rapidité.

Aussi la question des assurances par l'état nous préoccupe-t-elle assez peu en elle-même. Il y a 500 millions et plus à tirer annuellement de la mesure ; là où il y a 500 millions à prendre il n'y a de difficultés invincibles, ni pour l'organisation d'un nouveau service, ni pour le mode d'exécution, ni pour les applications de détail.

Nous savons bien que les opinions sont partagées sur la question de savoir si les assurances par l'état doivent constituer un impôt. Quant à nous, cela ne nous paraît pas plus douteux qu'à la commission du congrès central. Et nous appelons de tous nos vœux la réalisation de cette mesure ; nous en admettons toutes les conséquences, car nous ne croyons pas que le mal de l'impôt soit dans l'élévation de son chiffre, mais bien dans sa mauvaise répartition et dans le mauvais emploi de son produit.

Cela dit, voyons de quelle nature serait l'impôt des assurances, sur quoi il porterait, s'il ne ferait pas double emploi avec des impôts déjà existants, et si, par suite, ces impôts ne doivent pas équitablement sinon disparaître, du moins se fondre avec lui ?

L'impôt des assurances frapperait, entr'autres, d'une part sur les propriétés bâties et le mobilier, d'autre part sur les produits de la terre et de l'industrie.

L'impôt qui porterait sur les propriétés bâties et le mobilier rentrerait dans la classe des impôts directs. — Celui qui porterait sur les produits de la terre et de l'industrie rentrerait dans la classe des impôts dits indirects ou de consommation.

L'impôt des assurances n'aggraverait point tous les impôts

directs, puisqu'en général il ne porterait pas sur le sol. Il augmenterait imperceptiblement l'impôt des propriétés bâties en les garantissant des risques d'incendie; mais chacun sait que ce genre d'assurance est celui dont les primes sont le moins élevées, et que d'ailleurs cet impôt existe de fait pour beaucoup de monde. Il n'y aurait de changé que la caisse où l'on paie la prime. Il est indifférent de payer à l'Etat ou à une compagnie. Ceci s'applique en partie aux autres impôts directs.

Pour ce qui regarde les impôts indirects, la question est plus grave ; ils pèsent de tout leur poids sur les sels, les sucres et les boissons. Or, la prime d'assurance qui serait perçue sur les produits de toute espèce, à charge de les garantir contre la grêle, l'eau, le feu, serait pour la betterave et le sucre, pour la vigne et le vin, une aggravation à un impôt déjà trop lourd. Là, il y aurait, à notre avis, évidemment injustice, c'est pourquoi nous pensons qu'il y a lieu, non pas de *supprimer* l'impôt de consommation qui pèse sur les sels, les sucres et les boissons, pour y substituer un *nouvel impôt ;* mais tout simplement de *répartir cet impôt* sur tous les produits de l'agriculture et de l'industrie qui aujourd'hui en sont exempts, comme les soies, les laines, les draps, les toiles, etc., etc.

A la justice d'une plus équitable répartition de l'impôt indirect sont joints deux avantages incontestables : 1° la sécurité pour l'agriculture et l'industrie, l'impôt étant inséparable de l'assurance. — 2° La suppression du mode vexatoire de perception actuellement en usage, *l'exercice.*

Nous ne parlerons pas, d'une manière spéciale, de l'impôt actuel du sel ; tout a été dit à cet égard, et la question est à peu près jugée. Il n'en est pas de même des sucres et des boissons; à leur égard, quelques explications sont indispensables et nous les donnerons succinctement.

Question des sucres.

Il court de par le monde certaines erreurs qui, emphâtiquement débitées, revêtues d'un semblant de libéralisme ou de philantropie, ont toute la valeur de principes incontestables. On dit, par exemple. *Le sucre est une matière essentiellement imposable.*

Si vous demandez pourquoi le sucre est une matière essentiellement imposable, on vous répond *parce que l'impôt des sucres frappe sur le luxe, parce qu'il ne pèse que sur le riche.* Et parfaitement satisfait de sa réponse, votre interlocuteur vous regarde comme un homme battu, réduit à se taire; il vous prend en pitié, comme si vous aviez fait la question du monde la plus niaise.

Et cependant rien n'est plus faux, rien n'est plus illogique que ce qui vous a été répondu. — Le sucre n'est un objet de luxe que parce qu'on le paie cher, et on ne le paie cher que parce qu'il est frappé d'un impôt. S'il n'était point frappé d'un impôt, il entrerait dans l'alimentation du pauvre comme dans l'alimentation du riche. Si donc l'impôt ne frappe que le riche, c'est parce qu'il fait pire pour le pauvre, il lui interdit l'usage du sucre.

L'impôt du sucre est donc, quant au pauvre, plus odieux que l'impôt du sel. Et, en effet, si le pauvre paie le sel plus cher qu'il ne le devrait, au moins n'en est-il pas privé, tandis qu'il est obligé de se priver de sucre par cela seul que le sucre est imposé.

M. Blanqui disait, dans la première séance publique de l'association du libre-échange, que cette denrée, d'un usage indispensable pour les enfants et pour les vieillards, utile pour

tous les âges, pour toutes les conditions, le sucre devrait être mis à la portée de tous. « Je ne crains pas d'exagérer, ajoutait-il, en disant que nous pourrions le consommer à cinq, six et sept sous la livre. — La consommation annuelle, en France, est de quatre livres et demie par personne; en Angleterre, elle est de vingt livres. — La consommation totale de la France n'est que de 100 millions de kilog.; elle doit s'élever à 200, 300 et jusqu'à 500 millions : on peut aller jusque-là. » — Seulement M. Blanqui veut que nous allions chercher notre sucre à Cuba, au Brésil, dans l'Inde, à Java. C'est pour ces sucres qu'il réclame la suppression des droits, qu'il réserve sa sollicitude, dont nos produits indigènes ne sont pas dignes.

Nous devons toutefois tenir compte à M. Blanqui de ce qu'il veut nous faire manger du sucre à sept sous, de ce qu'il veut que le sucre entre dans le régime alimentaire du pauvre comme dans celui du riche. Cela prouve, soit dit en passant, que messieurs les libres échangistes,

Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois.

Cependant, si M. Blanqui, au lieu de parcourir Cuba, l'Inde, Java et le Brésil, se fût tout simplement embarqué sur le chemin de fer du Nord pour venir à Valenciennes, où nous eussions été heureux de le posséder, il eût vu qu'en France aussi on fait du sucre, et que la sucrerie indigène mérite quelque peu que l'on s'occupe d'elle, tant pour les services qu'elle rend au pays que pour ceux qu'elle est appelée à lui rendre.

Si M. Blanqui eût pris la peine de parcourir nos campagnes, de visiter nos fabriques, de causer avec nos ouvriers, comme fit il y a quatre ans, M. Michel Chevalier, dont il ne récusera sans doute ni les lumières, ni l'autorité en pareille matière, peut-être eut-il reconnu, avec lui, que « la betterave a résolu un

problème considéré jusqu'ici comme une utopie : « offrir à l'habitant des campagnes une industrie quand les champs lui font défaut. » — Peut-être eût-il ajouté, comme M. Michel Chevalier : « Nulle part autant que parmi vous, je n'avais eu conscience de ces hautes destinées réservées à l'industrie, c'est que nulle part elle ne s'en montre aussi digne. C'est ici qu'il faut apprécier *son influence salutaire sur la prospérité publique et sur le bien-être des populations.*

Peut-être alors M. Blanqui eût-il cessé d'être l'un de ces « ennemis irréconciliables qui ont voulu nous exterminer sous le poids de droits, *en apparence égaux*, mais *en fait non équitables et tout au moins prématurément exagérés.* » — Peut-être, enfin, nous eût-il dit, comme M. Michel Chevalier : « Une campagne nouvelle doit s'ouvrir, et vous trouverez de plus puissans défenseurs, mais vous n'en rencontrerez pas de plus dévoués, ni de plus fermes que moi (1). »

La campagne est ouverte. Nos adversaires ont commencé les hostilités avec une nouvelle et incroyable animosité. Dans leur aveugle colère, ils n'ont pas craint d'accuser le sucre indigène d'être la cause du dernier enchérissement du pain. Nous n'avons point à l'en justifier ici, la société d'agriculture de Valenciennes l'a fait de manière à ne permettre à aucun adversaire de bonne foi de renouveler cette odieuse accusation.

Cependant la campagne n'en est pas moins ouverte. La commission des douanes de la chambre des députés a de

---

(1) Discours prononcé par M. Michel Chevalier, au banquet qui lui était offert par la chambre de commerce, la société d'agriculture et un grand nombre d'agriculteurs et manufacturiers.

nouveau soulevé la question, et n'a trouvé pour la résoudre que des vœux stériles de dégrèvement et des mesures nuisibles au sucre indigène, en même temps que sans avantages sérieux pour le sucre colonial.

Tout le monde reconnaît qu'il n'y a qu'un moyen de salut pour les deux sucres, l'accroissement de la consommation par un notable abaissement de prix. — La sucrerie indigène, pas plus que la sucrerie coloniale, ne peut donner aujourd'hui le sucre à 7 sous la livre, comme le veut M. Blanqui, mais rien ne prouve qu'elle ne pourra pas le faire. Sous l'Empire, le sucre était à 6 francs; nous avons vu nos fabricants se ruiner. Ils livrent aujourd'hui du beau sucre raffiné à 16 sous. Le droit étant de 6 sous (1), ils pourraient le livrer à 10 sous. Il y a évidemment moins loin de 10 sous à 7 que de 6 fr. à 10 sous. — Un peu de patience donc, et si nos adversaires sont mûs, avant tout, par le désir de voir le pauvre manger du sucre, qu'ils nous aident à nous débarrasser d'un droit inique, puis nous tâcherons de les satisfaire pleinement.

En demandant la suppression, ou plutôt une répartition plûs équitable de l'impôt qui pèse pour 60 millions sur le sucre; nous ne sommes ni égoïstes, ni rancuniers, car nous voulons cette suppression pour les colons comme pour nous. Nous plaidons la cause des colonies et de la marine qui voulaient nous étouffer. — Demandons donc en commun que le pauvre

---

(1)

Droit sur le sucre brut, le kilog............	45 c.
2/10 en sus pour le raffiné...........	9
Décime........................	6
Ensemble...........	60

ait le sucre à 10 sous, puis nous verrons comment arriver à le lui donner à 7, sans nuire à notre agriculture et à ses travailleurs, qui, chez nous, ont dû à la fabrication du sucre indigène le pain qu'ils ont mangé pendant le dernier hiver.

Question des boissons. — Droits indirects.

Obligés d'entrer dans quelques détails, forcés d'avoir recours à l'aridité des chiffres, nous devons dire tout d'abord que nous ne le fesons que parce qu'il nous est indispensable de prouver combien on fait erreur toutes les fois que, dans l'intérêt du commerce des boissons, on s'attaque aux *droits d'octroi* perçus par les communes, au lieu de s'en prendre aux *droits* perçus par l'état *à l'occasion de l'octroi*, droits qu'il est essentiel de ne pas confondre. — Nous citerons, comme exemple, ce qui se passe à Valenciennes; on pourra appliquer nos calculs aux autres localités, on trouvera les mêmes résultats.

Les droits sur les boissons ont ceci de particulier qu'ils pèsent d'une manière tout-à-fait inégale sur les diverses localités et sur les diverses classes de la société.

Laissant de côté le droit d'octroi, pour la bière, le moins lourd de tous, excepté chez nous du moins, il faut remarquer que pour les vins, par exemple, l'Etat ne perçoit que le droit de circulation dans les communes où il n'y a pas d'octroi, tandis qu'il perçoit en outre un droit proportionnel à la population dans les villes à octroi, droit qui, pour nous, à Valenciennes, est de sept fois celui de circulation que paient les communes qui nous environnent. — Nous payons pour un hectolitre de vin, 8 fr. 78 c., quand dans nos campagnes on

ne paie que 1 fr. 32 c.—Nous payons 48 fr 40 c. pour un hect. d'alcool, au lieu de 37 fr. 40 c.

Ceci posé, fesons le compte des droits payés à l'Etat, pour les vins, les alcools et les bières consommés à Valenciennes :

Pour les vins. — Un hectolitre ou 100 litres de vin paie à Valenciennes,

Taxe unique...	principal..	6 fr.	78	7 fr. 46
	décime ...	»	68	
Circulation....	principal ..	1	20	32
	décime ...	»	12	
Octroi.......				3 »
			Ensemble.......	11 fr. 78
Sur quoi la ville encaisse le droit d'octroi seulement, réduit d'un dixième perçu par l'Etat, soit				2 70
			Reste pour le fisc...........	9 fr. 08

ou 9 c. par litre (1).

Or, un litre de vin de Bordeaux commun, de celui que boit l'ouvrier, quand il en boit, peut en moyenne, être vendu 40 c., sur quoi l'ouvrier paie 9 c. d'impôt au fisc, soit à peu près un quart de la valeur.

Le vin de Bordeaux bu par le riche, soit par son plus grand

(1) Nous ne comptons pas le droit de timbre pour expédition, 10 c., et le passe-debout 25 c., droits perçus non point pour une quantité donnée, mais pour une quantité quelconque. — Cette observation s'applique à toutes les boissons.

prix, soit par le temps qu'il le conserve dans sa cave, peut être estimé à 150 fr. l'hectolitre en moyenne, 1 fr. 50 c. le litre, sur quoi il est payé au fisc toujours 9 cent. ou un seizième seulement de la valeur, quand l'ouvrier paie un quart.

Pour les alcools. — Un hectolitre ou 100 litres d'alcool paie :

Consommation.	principal.	34 fr.	»	37 fr. 40
	décime...	3	40	
Entrée........	principal.	10	»	11 »
	décime...	1	»	
Octroi....................................				10 »
			Ensemble........	58 fr. 40

Sur quoi la ville encaisse le droit d'octroi seulement, réduit d'un dixième perçu par l'Etat, soit............................	9 »
Reste pour le fisc........	49 fr. 40

ou 49 c. par litre.

Les variations que le jeu fait éprouver à l'alcool rendent difficile l'appréciation d'un prix moyen, nous croyons cependant approcher de la vérité en disant qu'en moyenne un litre d'alcool vaut environ 1 fr. 80 c., sur quoi il paie au fisc 49 c., c'est-à-dire entre un tiers et un quart de la valeur.

Pour la bière. — Un hectolitre ou 100 litres de bière forte paie :

Fabrication....	principal.	2 fr.	40	2 fr. 64
	décime...	»	24	
Octroi....................................				2 25
			Ensemble.....	4 fr. 89

Report..........	4	89
Sur quoi la ville encaisse le droit d'octroi seulement, moins le dixième perçu par l'Etat, soit..............................	2	03
Reste pour le fisc.....	2 fr.	86 c.

ou très-près de 3 centimes au litre.

Or, un litre de bière vaut aujourd'hui 15 c., c'est le quinzième de la valeur que perçoit l'Etat.

Résumé, par litre, des droits payés.

	A L'ÉTAT.	A LA VILLE.
Vins.......	9 c.	2 c. 3/4
Alcools.....	49 c.	9 c.
Bière......	3 c.	2 c. 1/4

Ce qui donne, proportionnellement à la valeur de la marchandise :

	A L'ÉTAT.	A LA VILLE.
Vins......	de 1/4 à 1/16	de 1/14 à 1/50
Alcools....	de 1/2 à 1/4	1/20
Bières.....	1/5	1/7

Il a été consommé à Valenciennes, l'année dernière, 3,270 hect., 39 litres de vins, qui ont payé......... 38,525 fr. de droit, savoir :

A l'Etat,

1° Pour droit de circulation	4,316 fr.	29,695
2° Pour taxe unique et le dixième de l'octroi........	25,378	
A la ville..............................		8,830

Il a été consommé 1,257 hect., 53 litres d'alcool, qui ont payé...................... 73,438 fr

Savoir :

A l'Etat,		
1° Pour droit de consommation,	47,031 fr.	62,121
2° Pour droit d'entrée et dixième de l'octroi	15,090	
A la ville		11,317

Il a été consommé 47,867 hect., 63 litres de bière, qui ont payé .... 234,072 fr.

Savoir :

A l'Etat	136,911
A la ville	97,161

Ensemble des droits sur les boissons.

A l'Etat	228,727 fr.
A la ville	117,308
Total	346,035 fr.

Ces faits posés, tirons-en les conséquences. — Mais dès à présent il faut tenir pour certain que c'est de l'Etat et non de nous que les vinicoles ont à se plaindre, alors que nous imposons leurs produits (les vins) de un quatorzième à un cinquantième de leur valeur, ceux qui nous sont communs avec eux (les alcools) à un vingtième, tandis que les nôtres (les bières) paient un septième.

Question des boissons. — Octroi.

M. Wolowski, dans une lettre à M. Dezeimeris, disait, en mars de l'année dernière (1) « Nous demandons qu'on cesse de se reposer à l'abri du bouclier commode de la douane, qu'on développe activement tous les élémens de prospérité dont notre pays surabonde, que l'on use, en un mot, et largement du levier de la *protection positive*, au lieu de se réfugier dans l'enceinte fortifiée de la *protection défensive*. » — A quelques jours de là nous entendions M. Wolowski expliquer cette distinction devant le congrès agricole. La *protection défensive*, ou la protection que l'industrie reçoit du tarif des douanes, M. Woloswki la repousse; il veut que la douane ne fonctionne que fiscalement, qu'elle produise à l'Etat 400 millions d'impôts; il veut appliquer ces impôts à organiser la *protection positive*, c'est-à-dire la protection intérieure, active, qui consiste à créer des canaux, des chemins de fer, etc., à placer, en un mot, l'industrie dans un milieu qui lui permette de développer toutes ses forces. Une des mesures qu'il indique comme des premières à prendre, c'est la suppression des droits d'octroi.

Comme M. Woloswki, nous croyons la protection à l'intérieur, la *protection positive*, bien plus qu'utile, bien plus efficace, bien plus rationnelle que la protection douanière; mais nous ne voudrions pas, comme lui, que l'on renversât tout d'abord cette dernière, que l'on mît ainsi, que l'on nous passe l'expression, la charrue avant les bœufs. Nous disons avec notre *manifeste:* « Lors même que la liberté des échanges pourrait être admise en principe, les industriels et agriculteurs de l'arrondissement de Valenciennes n'en resteraient pas moins convaincus qu'*avant* de songer à modifier sensiblement

---

(1) *Moniteur Industriel* du 13 mars.

nos lois de douane, *il faudrait*, par des réformes et des amélions successives, chercher à mettre notre situation économique au niveau de celle des états les plus florissans de l'Europe, et notamment de l'Angleterre. »

Ces réserves faites, nous sommes heureux de voir qu'en partant de deux points opposés, nous sommes arrivés, M. Wolowski et nous, à une conclusion commune : — il faut supprimer les entraves du commerce intérieur et livrer aux masses nos produits au plus bas prix possible ; — et, comme conséquence, il faut supprimer l'impôt sur les boissons, en le remplaçant par d'autres droits, par des droits fiscaux sur les marchandises étrangères à l'entrée, dit M. Wolowski ; par l'impôt des assurances, disons-nous.

Le *National* aussi a réclamé la suppression des octrois. Il a invité le comité libre-échangiste à s'occuper de cette réforme. — « Il y a probablement, a répondu le journal le *Libre-Echange* (1), cent réformes à faire dans notre pays et dans le seul département des finances : douane, hypothèques, poste, boissons, sel, octroi, etc., etc. Le *National* nous accordera bien qu'une association ne s'engage pas à les poursuivre toutes, par cela seul qu'elle entreprend d'en obtenir une. »

Nous dirons au *Libre-Echange* : il ne suffit pas de démolir, il faut remplacer ; il ne suffit pas d'ôter à l'industrie une protection que l'on croit mauvaise, il faut la mettre à même de s'en passer. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Wolowski, nous le reconnaissons avec plaisir, bien que n'approuvions pas complètement son système. Mais n'en adopter qu'une face, démolir seulement, avouer que l'on est constitué seulement

(1) *Le Libre-Echange* du 18 mars.

pour démolir, c'est, ou se faire le génie du mal, ou confesser son impuissance.

Il ne faut pas toutefois trop accuser le *Libre-Echange;* il n'a pas bien compris la question. — Et en effet, comparant la douane à l'octroi, il dit: « L'une gêne forcément et accidentellement les transactions, *pour arriver à procurer aux villes un revenu;* l'autre interdit systématiquement l'échange... » — « Ceux qui l'ont institué (l'octroi), ceux qui le maintiennent, *ne le considèrent que comme moyen de créer un revenu public aux villes.* » — « On ne peut remplacer l'octroi sans y substituer un autre impôt, *ou sans renoncer aux fontaines, aux pavés et aux réverbères.* »

Or, chacun sait que, dans le langage usuel, on enveloppe sous la dénomination d'octroi tout ce qui se perçoit à l'entrée des villes, tant pour l'Etat que pour les besoins de la localité; c'est-à-dire, les droits d'octroi proprement dits, et les droits perçus à l'occasion de l'octroi. — Les premiers sont peu importans, comme nous l'avons vu, eu égard aux seconds. Nous laissons à d'autres à discuter l'opportunité et la possibilité de les remplacer. Là n'est pas la question. Pour les seconds, c'est autre chose.

Lorsque M. Wolowski a demandé la suppression des droits d'octroi et leur remplacement par des droits fiscaux de douane, il est parfaitement évident qu'il n'a point entendu que les droits perçus à la frontière serviraient aux besoins municipaux, mais qu'ils compenseraient la perte éprouvée par le Trésor; — Quant à nous, c'est aussi à ces droits que nous nous attaquons, non-seulement parce qu'ils sont les plus lourds, mais parce qu'ils ont un caractère odieux.

On voit des usuriers prêter à 20, 30 et 50 pour cent. L'Etat fait pire, ou mieux, comme l'on voudra. Il ne prête rien aux

villes; il leur permet de s'imposer pour subvenir à leurs besoins, mais à quelle condition? — Exemple, Valenciennes:

Nous nous imposons sur les vins, pour nos besoins, à.. 8,830 fr.

Et pour avoir ce droit, nous payons à l'Etat, en plus que ceux qui n'ont point d'octroi............ 25,378 fr.

C'est-à-dire que nous payons de ce chef 34,000 fr. pour en avoir moins de 9.

Nous nous imposons sur l'alcool, à............ 11,317 fr.

Et pour avoir ce droit nous payons........... 15,090 fr.

C'est-à-dire que nous payons de ce chef 25,000 fr. pour en avoir 11.

Ensemble, nous payons sur le vin et l'alcool environ 60,000 francs pour en avoir 20 à dépenser pour nos besoins.

Signaler un pareil abus, c'est, que nous croyons, le meilleur de tous les argumens à donner à l'appui de notre demande de transformation des contributions indirectes en un impôt sur les assurances.

Résumé.

Les produits de l'industrie manufacturière ne paient aucun droit à l'état, excepté le sel dont l'agriculture a un si éminent besoin

Parmi les produits de l'agriculture, certains seulement sont exempts de droits, les autres plient sous le fardeau des contributions indirectes : ce sont les vins, les alcools, les sucres, les cidres, les bières.

Le système des assurances par l'état est aujourd'hui entré dans la pratique. Il est si évidemment d'intérêt public, qu'il ne peut manquer d'être réalisé chez nous, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Les assurances par l'état constitueront un impôt, impôt indirect à l'égard des produits de l'agriculture et de l'industrie.

Il y aurait injustice à ajouter un impôt indirect, quelque minime qu'il soit, aux impôts de même nature qui pèsent déjà sur les vins, les bières, les sucres et les cidres. — Il y aurait justice au contraire à profiter de l'application du nouveau système pour répartir également l'impôt indirect sur tous les produits du sol et de l'industrie.

Cette opinion, qui est celle de la commission du congrès central d'agriculture, va être soumise à la sanction du congrès. — Aussi croyons-nous devoir vous prier, Messieurs, de vouloir bien porter toute votre attention 1° sur l'avantage qui résulterait pour toute l'agriculture de France, de la suppression des impôts actuels sur les sels, les boissons et les sucres, en les transformant

en impôts d'assurance sur tous les produits, 2° sur l'opportunité, pour tous les agriculteurs de France, de cesser des luttes qui profitent à d'autres, afin d'unir tous leurs efforts et de les diriger vers un seul et même but à atteindre, sur un seul et même objet, dont la réalisation serait également profitable à tous, en même temps qu'il le serait dans l'intérêt de la sécurité publique, du trésor, du consommateur, et de la liberté du commerce intérieur.

Adopté par le Comité pour la défense du travail national, dans la séance du 16 février 1848.

Ont signé : MM. Debailliencourt, président,
Grar, vice-président,
Désiré Blanquet,
Carlier-Mathieu,
Cornu,
Nicolle-Carpentier,
Prignet,
Renard,
Duchâtaux, secrétaire.

MÉTÉOROLOGIE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A VALENCIENNES,

Par M. ALFRED LUSARDI, fils, membre titulaire.

JANVIER 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.														
Dates.	Baromètre.		Température.				Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents.		État du Ciel.
	Hauteur.	Température.	Extérieur.	Maxima.	Minima.	Moyenne calculée.					Vitesse.	Direction	
	mm.	o	o	o	o	o	mm.	o	mm.	mm.	m. c.		
1	765,66	0,5	-2,	-2,	-9,	-5,5	3,45	78,4	»	g	1,74	N E	N
2	57,01	0,	-0,3	-0,3	-6,2	-3,2	4,59	92,8	»	g	0,	N E	C
3	52,31	1,	2,2	2,2	-0,2	-2,4	5,28	89,7	»	g	0,	N E	E
4	57,76	1,	5,5	5,5	-3,	2,7	6,78	92,5	»	g	0,	S	C
5	59,74	4,	8,	8,	2,	5,	7,61	88,	3,75	1,12	0,07	S	C
6	61,63	6,	7,2	8,5	3,	5,8	7,75	95,3	2,50	1,25	1,74	S	C
7	63,60	5,2	7,3	7,5	3,5	5,5	7,92	95,8	1,12	1,00	0,82	S O	C
8	64,35	6,	3,	7,5	1,5	4,5	5,70	91,9	»	1,50	0,37	S O	C
9	69,71	8,	3,	4,	2,3	3,1	4,69	75,6	»	1,70	1,08	S E	E
10	68,68	8,5	-1,	4,	-2,	1,	3,93	83,4	»	g	0,	S E	E
11	64,72	6,	0,5	2,	-2,8	-0,4	4,85	92,7	»	g	0,	S O	N
12	60,31	4,7	2,5	2,	-4,6	-1,3	5,20	86,6	»	g	0,87	S	S
13	59,08	8,	6,6	6,6	-1,6	2,5	5,69	72,1	»	g	0,	E	S
14	61,72	10,3	4,	7,2	-4,2	1,5	4,79	71,9	»	g	2,36	N E	S
15	62,85	6,5	1,9	5,	-6,6	-0,8	4,67	81,2	»	g	0,	N E	S
16	61,06	8,5	1,	2,6	-8,	-4,1	3,69	68,2	»	g	0,	E	S
17	63,22	9,	-6,	1,2	-9,4	-2,7	2,69	81,	»	g	0,82	S E	S
18	63,13	5,8	-5,1	-4,1	-7,2	-5,8	2,90	81,4	»	g	1,08	E	C
19	63,60	6,	-1,8	-1,8	-8,5	-5,1	3,87	86,7	»	g	0,	N E	C
20	61,44	7,	1,6	1,6	-1,2	0,2	4,56	80,8	»	g	1,02	S	E
21	59,84	4,3	0,8	1,3	-3,7	-1,2	4,76	89,1	»	g	5,61	S O	C
22	55,61	6,2	1,5	1,5	-3,6	-1,	5,31	94,8	1,12	g	3,36	O	C
23	54,20	8,	4,8	4,8	-1,	1,9	5,73	81,9	1,25	g	1,74	S O	C
24	51,47	9,	7,5	7,5	2,2	4,9	6,67	79,6	0,75	1,25	9,70	S S O	E
25	50,06	7,3	9,2	9,2	4,	6,6	6,77	72,3	8,75	1,50	7,47	S O	E
26	47,33	7,	6,3	9,2	3,3	6,3	7,29	94,1	»	1,90	5,70	O N O	C
27	49,77	8,7	10,3	10,3	4,8	7,6	8,44	83,7	»	2,25	3,51	S O	E
28	43,58	9,7	10,3	10,4	6,	8,2	8,44	83,7	12,75	2,00	7,56	S O	S
29	46,76	9,8	6,	10,4	2,	6,2	6,59	86,9	5,80	2,90	8,90	S O	N
30	47,52	11,3	6,2	6,2	1,	3,6	6,58	85,6	»	1,80	1,08	N O	C
31	748,74	11,3	6,	6,3	1,2	3,8	6,05	79,8	»	2,00	0,87	N	C
	mm.	o	o	o	o	o	mm.	o	mm.	mm.	m. c.		
M	757,96	6,5	3,4	4,6	-1,6	2,1	5,58	84,4	37,79	22,17	2,17		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	HEURES DIVERSES. Baromètre. 10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm
1	-8,6	2,44	89,7	N E	S	-5,	2,92	82,	N E	E	766,13	764,88	761,53
2	-2,2	3,84	88,4	N E	C	-4,5	3,28	88,6	N E	S	57,38	56,54	55,23
3	-3,5	3,55	89,4	E	E	2,	5,30	91,3	S	E	52,88	52,88	54,20
4	3,3	6,02	95,1	S	C	4,	6,39	96,3	S	C	57,76	57,76	58,52
5	5,1	7,02	98,4	S S O	C	6,	7,03	92,7	S O	C	59,55	60,02	60,22
6	7,0	7,76	95,7	S O	C	7,2	7,98	97,1	S O	C	62,00	62,28	62,57
7	7,2	7,87	95,8	S O	C	5,	6,56	92,6	S O	C	61,78	63,60	63,69
8	2,8	5,72	93,3	S O	C	2,8	5,32	86,7	S O	C	64,35	64,35	64,35
9	2,5	5,30	88,3	S E	E	1,5	5,11	91,2	S E	E	69,33	70,09	70,56
10	-2,	4,07	92,5	S E	N	-2,8	3,58	85,8	E	E	68,68	68,02	66,51
11	-2,	4,16	94,5	S O	S	-1,2	4,31	92,8	S O	E	65,00	64,07	63,78
12	-2,5	3,83	89,8	S E	S	-1,	4,37	92,8	S E	S	61,06	58,52	58,52
13	0,	4,60	91,	E	S	2,	4,81	82,9	E	S	58,90	59,08	59,08
14	-1,	4,83	89,2	N E	S	-2,2	4,18	96,3	N E	S	61,53	62,28	63,04
15	-3,	3,69	89,7	N E	S	-3,2	3,81	94,	N E	S	62,85	62,00	61,53
16	-5,	3,18	86,5	N E	S	-3,	2,86	69,5	N E	S	60,97	61,06	62,00
17	-8,2	2,21	78,3	E	S	-6,	2,52	87,9	E	S	62,94	63,22	63,22
18	-6,6	2,87	90,2	E	C	-6,2	2,96	90,5	E	C	62,85	62,57	62,00
19	-4,	3,59	93,7	N E	C	-2,5	3,87	86,7	O	C	63,60	63,04	62,75
20	-0,7	4,55	94,5	O	C	-2,2	3,66	82,	S O	E	61,44	61,06	60,87
21	-0,6	4,49	92,6	S O	C	-0,5	4,52	92,6	S O	C	59,34	59,27	58,43
22	1,2	5,29	96,3	S O	C	0,8	5,15	96,4	O	C	55,70	55,42	54,57
23	0,4	4,81	92,6	O	N	3,2	6,08	96,6	S O	C	54,01	54,20	54,04
24	5,	6,66	94,	S O	E	4,8	6,78	96,9	S	C	53,63	48,74	50,25
25	6,4	6,90	88,5	S O	E	5,5	6,26	85,4	S O	C	49,21	50,34	50,06
26	6,4	7,01	89,9	S O	E	5,8	6,82	91,1	S O	C	45,63	50,34	50,06
27	7,2	7,53	91,7	S O	C	7,3	7,92	95,8	S O	C	49,77	48,18	46,57
28	8,5	8,11	90,8	S O	S	7,	7,65	94,5	S O	C	43,01	43,01	43,76
29	2,8	5,72	93,3	S O	N	4,	6,22	93,8	S O	E	46,76	46,01	45,55
30	3,	5,80	93,5	O N O	S	3,8	5,72	87,8	N O	C	46,57	47,52	48,56
31	3,	5,90	95,1	N	C	4,	6,22	93,8	N	C	48,74	49,03	49,87
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm.
	0,7	5,13	91,7			1,1	5,17	90,4			775,99	757,70	757,60

FÉVRIER 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	BAROMÈTRE		TEMPÉRATURE				Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENTS.		ÉTAT DU CIEL.
	Hauteur.	Température.	Extérieur.	Maxima.	Minima.	Moyenne calculée.					Vitesse.	Direction.	
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	750,72	8,8	4,	6,	1,2	3,4	5,81	87,6	»	1,60	0,	N	C
2	53,07	7,5	1,9	4,	-1,	1,4	4,87	84,6	»	g	0,88	N	C
3	57,57	6,2	1,	1,6	-2,8	-0,6	5,03	92,9	»	g	0,	N E	C
4	62,75	7,4	2,3	2,3	-0,9	0,6	5,42	91,5	»	1,75	1,02	N E	E
5	62,94	5,8	3,4	3,	0,5	1,7	5,96	93,5	»	2,	0,97	N N O	C
6	50,72	5,5	5,8	5,8	1,8	3,7	6,93	92,6	2,12	2,25	4,56	S O	C
7	46,57	8,3	4,	4,	1,	2,4	5,09	76,7	»	1,80	6,27	N O	C
8	52,13	6,5	-1,	4,3	-6,2	-1,3	3,75	79,6	4,80	g	7,38	N E	E
9	44,98	5,7	0,4	0,4	-4,5	-2,2	4,81	92,6	6,75	g	0,87	S O	E
10	47,52	6,	-4,	0,4	-10,2	-5,3	3,50	91,3	3,85	g	1,74	N E	S
11	50,72	3,2	2,5	2,5	-1,	0,6	5,50	91,6	»	g	0,87	N O	E
12	57,01	3,5	-1,4	1,5	-5,3	-2,1	4,07	88,6	»	g	1,08	N E	N
13	60,50	3,	1,3	1,3	-4,5	-1,8	4,45	80,6	»	g	0,82	E	S
14	55,88	3,2	4,5	4,5	-2,5	0,8	6,65	96,9	»	g	0,	S O	C
15	54,84	3,	8,2	8,2	0,5	4,2	8,41	97,3	23,75	0,90	0,	S O	C
16	56,82	7,8	8,3	12,5	2,8	7,4	7,89	89,4	14,50	2,25	7,47	S O	C
17	61,25	7,	11,	11,	4,8	7,7	8,02	76,4	»	2,75	5,44	N E	E
18	62,75	9,5	11,5	11,5	8,8	10,1	9,23	85,2	»	3,50	11,59	S O	C
19	62,38	10,	9,8	13,	7,2	10,	6,51	65,6	»	3,	33,85	S O	E
20	68,77	10,	10,	10,5	2,	6,	7,43	75,	»	3,80	7,12	N	N
21	69,71	10,5	10,7	8,	3,	5,3	7,00	67,8	»	5,25	4,56	S O	S
22	68,77	9,5	8,2	11,8	3,4	7,3	8,07	92,1	»	4,00	0,	S O	C
23	67,27	9,5	7,	7,	4,	5,4	5,87	72,4	»	3,25	7,21	E	C
24	65,29	9,5	3,5	7,	-2,	2,2	4,59	70,5	»	4,25	8,45	E	S
25	62,75	7,5	1,9	4,	-4,	-0,2	3,90	67,8	»	g	3,61	E	S
26	62,85	7,5	1,6	2,	-4,8	-1,6	4,08	72,3	»	g	9,44	N E	S
27	61,25	5,2	1,8	3,	-4,	-0,7	3,96	69,2	»	g	5,61	N E	S
28	62,85	6,5	1,3	2,2	-5,	-1,6	3,51	63,5	»	g	24,35	N E	S
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	758,59	6,9	4,2	5,4	-0,6	2,2	5,72	82,3	55,77	42,35	5,53		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative	Direction du vent.	Etat du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent	Etat du ciel.	HEURES DIVERSES. Baromètre. 10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	3,	5,80	93,5	N	C	1,8	5,52	96,5	N	C	750,62	751,38	752,60
2	0,4	4,91	94,6	N	C	0,	4,87	96,4	N	C	53,54	52,22	52,78
3	-1,	4,54	96,3	N E	C	0,2	4,93	96,3	N E	C	56,82	58,24	59,93
4	1,	5,12	94,6	S E	C	1,8	5,32	93,	N E	S	62,47	62,75	63,41
5	2,5	5,70	95,	N N O	C	2,	5,60	96,5	N O	C	63,60	61,06	60,78
6	3,3	6,02	95,1	S E	C	3,5	5,90	92,	N O	C	52,50	47,80	44,52
7	2,1	4,74	81,1	N N O	C	0,3	4,97	96,3	O	C	47,61	45,07	44.98
8	-5,8	2,42	71,8	N E	S	-1,2	4,13	88,8	N O	C	52,50	50,25	44,88
9	-3,	3,86	93,9	N E	C	-1,	4,54	97,6	N O	S	44,98	44,88	44,99
10	-8,6	2,44	89,	N E	S	-1,5	4,38	96,	N E	C	46,20	45,26	45,76
11	0,	4,87	96,4	N E	C	-5,2	3,54	93,6	N E	C	49,03	53,73	55,51
12	-5,	3,26	91,5	N E	S	-4,	3,59	93,7	N E	S	57,38	57,01	57,01
13	-2,	4,16	94,5	N E	C	-2,5	4,09	96,	N E	S	60,22	62,57	63,51
14	-0,2	4,80	96,3	S O	C	3,8	6,44	98,4	S O	C	56,72	53,54	50,15
15	1,	5,31	98,1	S O	C	7,5	8,14	97,2	S O	C	49,58	47,04	46,76
16	4,	6,11	92,1	S O	C	5,8	7,26	97,	S O	C	56,44	54,01	52,50
17	5,3	6,59	91,1	N E	E	9,5	8,45	88,2	N E	C	60,50	60,78	60,78
18	9,5	7,97	83,2	S O	E	10,5	8,57	84,	S O	C	62,94	61 06	59,27
19	8,4	6,68	75,3	S O	S	7,8	7,62	89,3	S O	E	61,25	64,54	67,08
20	5,	6,98	98,5	S O	S	7,8	6,49	76,	N E	S	68,77	68,77	69,05
21	9,	7,00	75,5	S O	S	6,	6,48	85,4	S O	C	69,71	68,96	68,77
22	6,2	7,24	94,2	S O	C	7,	7,54	93,	S O	C	68,77	68,02	67,08
23	4,5	6,54	95,3	E	C	4,3	6,24	92,1	N E	N	67,27	66,51	66,51
24	-1,4	4,24	92,3	N E	S	-2,	4,07	92,5	E	S	66,23	64,82	64,07
25	-2,3	3,98	92,1	E	E	-2,5	4,09	96,	N E	E	63,22	62,47	62,47
26	-3,	3,77	91.6	N E	S	-1,2	4,48	96,	N E	N	62,85	62,85	62,85
27	-1,6	4,27	94,2	N E	E	-3,	3,69	89,7	N E	S	61,25	60,78	60,97
28	-3,	3,11	75,6	N E	S	-2,8	3,74	89,6	N E	C	63,78	62,75	62,75
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
	1,	5,08	90,4			1,9	5,52	92,7			738,45	757,76	757,54

MARS 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Tem-pérature.	TEMPÉRATURE. Extérieur.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENTS. Vitesse.	VENTS. Direction.	ÉTAT DU CIEL.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. e.		
1	766,13	5,5	2,	3,	-5,3	-1,4	3,84	66,1	»	g	9,35	N E	S
2	69,05	4,5	3,4	3,4	-3,5	-0,3	5,46	85,7	»	g	8,37	N E	C
3	70,93	4,5	4,2	5,8	1,2	3,3	5,47	81,3	»	3,75	5,26	N E	C
4	70,56	4,7	5,3	5,3	-0,3	2,3	5,84	80,7	»	3,	2,77	N E	C
5	65,48	4,8	5,7	5,7	-0,8	2,8	6,66	89,2	»	2,75	1,74	N E	C
6	60,89	5,	4,2	5,9	0,5	3,	5,47	81,3	»	3,90	1,14	N E	C
7	59,08	5,	4,5	4,5	0,	2,1	4,69	68,3	»	3,	0,97	N E	C
8	60,87	5,5	6,5	6,5	0,5	3,3	6,17	78,6	»	4,25	0,74	N E	C
9	57,52	7,	3,	7,	1,5	4,1	5,40	87,	»	3,12	25,34	N E	C
10	58,43	4,5	2,2	3,8	-1,5	1,	4,10	69,7	2,75	2,80	7,45	N E	C
11	63,21	5,8	-3,	2,2	-8,8	-3,6	2,52	61,3	»	g	13,56	N E	[illegible]
12	62,66	3,	-1,8	-0,5	-8,	-4,5	3,96	88,7	1,85	g	23,36	S	C
13	67,27	3,	6,5	6,5	-2,	2,	6,39	81,5	»	g	3,44	S O	C
14	70,93	8,	9,	9,	1,	4,8	6,89	74,6	»	5,25	9,74	O S O	S
15	67,64	7,5	10,8	10,8	-1,	4,5	6,02	58,	»	4,75	9,70	S	S
16	61,81	9,	13,	14,	3,	8,2	7,83	66,	»	7,30	6,68	S O	S
17	60,40	10,5	14,8	16,	3,9	11,6	8,18	61,5	»	7,75	13,47	S	S
18	58,90	12,5	17,1	19,1	4,	11,1	6,07	39,6	»	8,50	8,54	S O	S
19	56,63	12,	15,8	19,	3,4	10,8	6,33	44,8	»	8,80	9,08	S S O	S
20	53,07	11,5	13,7	18,	7,	12,2	8,85	71,2	»	11,80	10,51	S O	C
21	52,50	12,	13,1	14,2	7,	11,4	9,35	79,1	»	6,	1,74	S S E	C
22	54,10	12,	14,	15,1	5,3	9,9	9,96	78,6	0,25	4,20	1,02	E	E
23	58,71	19,2	15,	15,	1,8	8,	10,10	75,1	6,75	3,38	0,57	S O	S
24	57,86	14,2	12,	16,5	6,7	11,3	8,69	77,7	5,75	6,08	10,51	O	[illegible]
25	62,47	12,8	16,2	16,2	1,8	8,6	9,92	68,5	»	3,20	31,69	S O	S
26	62,00	12,7	16,7	16,7	2,	8,9	8,31	55,6	»	3,	0,	S	S
27	61,44	13,8	17,	21,	4,7	12,4	9,05	59,4	»	6,10	0,82	S	S
28	50,53	13,2	17,3	19,8	5,2	12,1	8,94	64,2	»	5,75	26,62	S O	E
29	54,39	12,	6,4	18,	3,	10,1	5,17	66,3	10,75	4,25	8,37	O S O	C
30	53,16	10,8	6,2	6,4	1,3	3,7	5,51	71,7	2,50	2,	5,53	N O	C
31	46,67	11,2	8,	8,5	-1,3	3,3	5,26	60,8	»	3,45	1,74	N O	E
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. e.		
M	760,65	8,9	8,9	10,4	1,	5,7	6,68	70,7	30,60	128,13	8,64		

14ᵉ colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	État du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	État du ciel.	HEURES DIVERSES. Baromètre. 10 heures matin	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	-3,2	3,81	94,	N E	s	-2,2	4,01	92,4	N E	s	765,66	766,13	767,64
2	-0,5	4,70	96,3	N E	E	2,8	5,72	93,3	N E	c	69,52	69,05	69,71
3	2,5	5,70	95,	N E	c	2,	5,60	96,5	N E	E	70,93	70,93	71,77
4	2,	4,81	82,9	N E	c	0,8	5,15	96,4	N	E	70,84	68,96	68,49
5	1,5	5,40	96,4	N E	c	2 5	5,50	91,6	N E	c	65,48	64,72	64,07
6	1,	5,03	92,9	N E	c	1,5	5,11	91,2	N E	c	62,57	59,74	59,08
7	2,5	5,30	88,3	N E	c	2,	4,32	74,4	N E	c	58,33	59,27	60,97
8	2,	4,51	77,7	N E	c	5,2	5,90	82,1	N E	E	60,87	59,37	57'76
9	4,	6,32	95,3	N E	c	1,5	4.92	87,8	N E	c	57,29	57,57	59,84
10	0,8	4,57	85,5	N E	c	-2,5	3,66	85,9	N E	c	57,76	59,08	62,28
11	-7,6	2,64	89,4	N E	s	-5,	2,92	78,	N E	s	67,45	67,83	67,55
12	-5.9	3,11	92,8	S	c	0,	4,87	96,4	S	c	62,66	62,85	65,57
13	1,5	5,11	91,2	S O	c	3,8	5,72	87,8	S	c	67,27	67,27	68,96
14	6,	6,48	85.4	S O	s	6,8	6,54	82,1	S S O	E	70,56	70,56	70,56
15	3,5	5,29	82,5	S O	s	6,5	6,39	81,5	S O	s	68,30	66,89	64,82
16	6,	5,95	78,4	S	s	9,	6,54	70,8	S O	s	62,47	60,22	60,50
17	7,8	5,60	66,9	S O	s	10.5	7,36	72,1	S O	s	60,50	58,43	58,90
18	8,	6,58	76,3	S O	s	11,8	6,33	57,3	S O	s	59,74	58,01	58,90
19	6,9	4,87	60,4	S O	s	14,8	7,82	58,8	O N O	s	57,38	52,88	52,50
20	10,2	7,78	77,6	S O	c	11,5	8,74	80,7	S O	c	53,07	53,07	53,07
21	10,2	8,14	81,2	S S E	N	12,	8,93	79,9	S	c	52,41	52,50	52,50
22	11,	8,66	82,5	S S E	c	11,	9,30	88,6	S E	E	53,73	54,20	56,07
23	4,3	6,56	96,8	N N E	c	14,8	8,44	63,5	S O	s	58,71	57,29	57,66
24	8,2	8,52	97,2	O	E	10,	8,88	89,6	O	c	57,57	58,71	59,84
25	5,8	7,04	94,1	S	E	10.5	7,72	75 7	S O	s	62,47	61,72	62,57
26	8,	6,93	80,2	S	s	12,8	8,20	69,9	S	c	62,47	61,72	62,57
27	10,	8,88	89,6	S	E	14,	9,96	78,6	N E	s	61,91	59,08	58,61
28	10,8	9,66	93,1	S E	c	9,	8,28	89,7	S O	c	49,30	49,13	48,27
29	5,	6,35	89,6	N O	c	3,8	5,72	87,8	S O	c	54,67	53,07	50,72
30	4,	5,60	87,4	N O	E	5,3	5,84	80,7	N	s	53,25	51,75	51,28
31	2,	5,01	86,3	N E	s	6,	5,42	71,5	N	c	47,52	45,07	45,45
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
	4,1	5,96	86,5			6,2	6,44	81,7			760,63	759,89	760,27

AVRIL 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

Dates.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieur.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction.	État du ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. s.		
1	746,86	10,2	8,5	10,	0,7	5,	4,95	55,4	»	3,10	7,65	S S O	E
2	39,07	9,7	9,3	10,3	2,8	6,3	6,82	72,3	»	4,80	0,82	N E	C
3	43,95	9,2	5,3	9,3	-7,	3,3	5,02	69,4	»	1,63	10,96	N O	C
4	53,73	9,2	6,2	7,5	-1,4	2,7	6,35	81,3	2,25	2,17	8,28	N O	C
5	52,78	8,4	9,2	9,2	1,5	5,1	7,91	84,5	4,50	3,60	10,51	N O	C
6	53,73	9,	7,5	11,	2,5	6,4	6,89	82,3	4,75	4,10	15,44	N	C
7	55,51	9,	11,8	11,8	3,	7,1	8,43	76,4	1,00	4,40	14,53	N	C
8	51,94	9,	11,2	12,	6,	8,8	9,66	90,8	7,25	2,00	28,03	O	C
9	53,82	11,	10,3	13,	7,2	9,9	5,86	58,2	»	8,05	14,55	O	C
10	57,76	10,5	11,	11,	5,	7,8	5,67	54,	»	9,40	10,51	N N O	E
11	60,02	11,3	13,	13,	2,3	7,3	6,93	58,4	»	5,40	0,82	S	S
12	53,25	11,5	13,	14,	6,	9,7	9,66	81,4	»	5,20	0,97	S	C
13	55,51	11,4	7,5	15,3	7,2	10,9	7,80	93,1	»	3,25	1,08	N E	C
14	56,44	10,4	10,5	10,5	3,2	6,6	6,21	60,8	»	4,25	9,62	N E	E
15	52,97	11,	6,	11,1	0,3	5,4	5,74	75,7	»	5,25	17,24	N E	C
16	57,66	10,	6,2	6,5	-0,8	2,6	4,26	55,4	1,25	5,80	10,51	N E	C
17	54,57	9,	6,2	7,	-0,5	3,	4,47	58,2	1,	4,75	0,97	N E	C
18	54,01	8,2	6,2	7,5	2,2	4,6	5,08	66,1	»	2,25	4,56	N	C
19	53,63	8,5	11,	11,	2,5	6,4	4,54	43,8	»	5,25	7,21	N N O	E
20	57,76	10,2	14,4	14,8	2,	7,9	5,95	45,8	»	4,50	0,	S	C
21	58,90	11,	15,	15,	2,	8,	6,86	51,	»	4,90	7,74	N E	E
22	60,40	11,8	12,7	16,2	4,	9,7	6,38	54,7	»	6,85	4,47	N E	E
23	60,02	11,	12,	13,	8,2	10,4	7,41	66,3	»	4,25	1,96	N	C
24	59,74	12,	12,2	14,	4,	8,6	6,68	59,	»	2,55	2,62	N	C
25	60,40	11,	14,	14,	0,2	6,6	6,57	51,9	»	5,10	0,87	N	S
26	59,08	12,3	15,	16,5	2,5	9,	6,48	48,	»	8,10	9,52	N	C
27	55,23	12,	13,2	16,	9,	12,2	10,44	80,1	1,	5,00	8,54	S O	C
28	56,54	12,	15,	16,	1,3	9,1	5,83	43,3	»	12,50	28,12	S O	C
29	51,94	12,1	13,	13,9	4,	8,6	6,20	52,2	9,25	4,50	32,58	S O	E
30	53,45	12,	13,2	13,2	5,	8,8	7,96	66,2	3,75	5,70	23,18	S O	E
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. s.		
M	754,68	10,4	10,6	12,1	2,8	7,2	6,63	64,5	36,00	148,60	9,79		

14ᵉ colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeu absolue.	Humidité relative	Direction du vent.	Etat du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	HEURES DIVERSES. Baromètre. 10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm.
1	2,5	5,30	88,3	S S O	C	6,8	5,99	74,9	S O	S	747,23	745,73	744,42
2	5,2	6,12	85,2	S	C	6,2	7,13	92,7	N O	C	40,28	39,07	40,38
3	2,9	4,75	76,9	N E	E	2,5	5,50	91,6	S O	C	43,86	44,79	47,33
4	2,5	4,79	79,8	S	E	8,	7,26	84,	N O	C	52,97	54,01	54,76
5	4,3	6,47	92,6	S	C	6,2	7,24	94,2	N O	C	52,78	52,78	53,63
6	3,5	6,21	96,8	N O	C	7,8	7,05	82,6	N O	E	52,97	53,73	55,23
7	6,8	7,10	88,8	O	C	9,3	7,62	80,8	N	C	55,88	55,98	57,29
8	9,5	9,06	94,6	O	C	10,	8,63	87,1	O	C	52,22	51,09	51,09
9	7,3	5,68	68,7	O N O	E	10,4	7,18	70,8	O	C	53,63	54,01	55,04
10	8,1	6,31	72,5	N N O	E	10,8	6,79	55,8	N N O	S	57,57	57,76	57,76
11	7,8	6,94	81,3	N	S	11,	9,30	88,6	S	C	60,02	59,74	58,80
12	10,5	9,35	91,6	S	C	12,5	10,48	90,9	S	C	53,54	52,78	53,45
13	10,	9,65	97,3	N N O	C	7,	6,75	83,3	N E	C	54,95	55,61	56,54
14	6,4	7,12	91,4	N E	E	8,	6,37	73,5	N E	E	56,72	55,04	54,01
15	5,	6,30	74,5	N E	E	5,2	5,90	82,1	N E	C	53,35	53,24	55,42
16	2,5	4,50	75,	N E	E	2,4	5,56	93,2	N N E	C	57,76	56,91	56,72
17	2,7	4,77	78,4	N E	C	5,	4,99	70,4	N	C	55,04	54,01	53,54
18	4,8	5,02	71,8	N	C	3,5	4,88	76,2	N	C	54,01	53,54	52,50
19	5,	6,77	95,6	N	C	7,8	4,32	50,6	N N O	E	53,25	54,39	56,07
20	9,7	6,46	66,5	S S E	N	11,	6,24	59,4	N	C	57,76	57,96	58,71
21	8,9	5,82	63,4	N E	E	12,7	7,50	64,3	N E	E	59,27	58,61	58,90
22	7,	5,87	72,4	N E	E	11,	7,41	70,6	N	S	60,40	60,40	60,50
23	9,	6,89	74,6	N	C	11,5	7,23	70,6	N	C	60,02	60,02	60,02
24	8,	5,48	63,4	N	N	9,	6,32	68,4	N	C	59,74	59,74	59,84
25	8,3	7,08	80,2	N	S	12,8	6,92	59,2	N E	S	60,87	60,22	60,87
26	7,5	5,78	69,	N E	E	12,	8,05	72,	N E	C	59,55	58,24	57,57
27	11,	9,04	86,1	S O	C	10,7	7,00	67,8	S O	N	56,33	56,07	57,29
28	10,2	7,90	78,8	S O	S	10,3	7,84	77,7	S O	C	57,66	55,51	53,92
29	10,6	7,66	74,7	S O	E	11,5	8,74	80,7	S O	E	51,56	52,31	52,97
30	10,	7,90	79,7	S O	C	10,2	8,50	84,8	S O	C	53,45	54,01	55,23
	6,9	6,56	80,6			8,7	6,99	76,6			754,78	754,57	754,09

MAI 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	BAROMÈTRE. Hauteur.	BAROMÈTRE. Température.	TEMPÉRATURE. Extérieur.	TEMPÉRATURE. Maxima.	TEMPÉRATURE. Minima.	TEMPÉRATURE. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	VENTS. Vitesse.	VENTS. Direction.	État du ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	757,76	13,	11,8	13,8	3,	8,	8,81	79,8	5,75	4,50	8,72	N O	
2	52,41	13,2	16,8	16,8	2,3	9,	10,96	72,9	0,75	8,20	11,50	S	[illegible]
3	56,54	13,	9,8	17,3	6,	11,2	6,74	68,7	0,50	7,75	4,21	N	[illegible]
4	57,76	13,	13,	13,	3,8	8,	8,08	68,1	1,00	9,20	7 30	S	[illegible]
5	55,04	13,	16,	16,	6,	10,6	8,87	62,1	3,25	5,20	4,38	S S O	[illegible]
6	55,70	13,2	13,	16,5	7,2	11,4	8,50	70,2	»	4,40	7,56	N O	[illegible]
7	53,73	14,	19,6	19,6	6,	12,2	9,26	52,2	»	5,50	6,76	S S E	[illegible]
8	49,77	14,	16,3	20,	11,	15,1	12,10	83,1	»	5,00	23.63	S S O	[illegible]
9	59,08	16,	20,7	20,7	8,	13,8	11,42	60,1	»	7.25	8,30	S	[illegible]
10	57,76	16,5	20,3	22,3	11,3	16,3	11,38	61,3	4,75	10,25	2,28	S	[illegible]
11	52,50	16,	19,8	21,5	10,8	15,7	10,52	58,5	3,75	8,75	10,51	E S E	[illegible]
12	55,51	18,2	21,5	22,8	9,	15,3	10,94	54,9	»	9,00	5,35	S O	[illegible]
13	60,12	18,3	19,	21,8	8,	14,3	10,19	59,8	1,25	8,50	1,08	S	[illegible]
14	59,55	18,5	21,7	22,	11,2	16,1	11,87	5,9	0,50	11,20	4,73	S	[illegible]
15	61,44	18,2	22,2	22,2	10,3	15,7	9,64	46,4	»	10,55	4,47	S	[illegible]
16	52,88	18,2	22,2	23,2	12,2	17,2	13,84	66,6	»	7,60	5,26	S O	[illegible]
17	62,57	18,	16,1	21,5	6,	13,1	9,98	69,3	0,50	11,40	7,92	O	[illegible]
18	61,72	18,	22,7	22,7	8,2	14,8	10,36	48,4	»	9,20	0,82	S O	[illegible]
19	61,53	17,8	21,4	22,3	13,3	17,4	12,07	60,9	»	8,60	1,08	O	[illegible]
20	59,74	18,	17,5	22.2	13,	17,2	6,67	42,6	»	9,75	26,23	O N O	[illegible]
21	64,82	17,5	19,	19,	7,3	12,6	9,06	53,2	»	8,20	7,38	N N O	[illegible]
22	61,13	18,	24,	24,4	8,	15,3	10,94	47,5	»	11,75	9,88	O S O	[illegible]
23	60,50	20,2	29,5	29.5	11,5	19,7	14,16	44,9	»	12,50	0.87	S E	[illegible]
24	59,84	22,4	25,	32,5	18,	24,6	15,16	62.6	»	16,10	8,28	N E	[illegible]
25	67,36	21,	18,	28,5	12,2	19,6	7,78	48,3	»	14,00	9,35	N O	[illegible]
26	68,02	20,	22,	22,	5,	12,8	9,18	44,5	»	13,75	0,	S S E	[illegible]
27	63,41	20,2	27,5	27,5	10,4	18,2	12,59	41,7	»	15,25	8,27	S S E	[illegible]
28	61,72	21,	27,	29,8	16,8	22,7	11,03	58,4	0,50	12,20	5,88	E	[illegible]
29	59,55	22,5	26,6	28,	18,2	22,7	18,27	68,2	1,75	9,80	8,90	N O	[illegible]
30	71,77	21,2	21,2	27,	9,2	17,3	10,24	52,3	»	11,20	4,21	N O	[illegible]
31	73,55	21,	21,7	23,8	9,	15,8	9,94	49,3	»	9,35	9,62	N N E	[illegible]
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	mm.		
M	759,83	18,	20,7	22,2	9,4	15,2	10,82	58,7	24,25	295,90	7,23		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative	Direction du vent.	Etat du ciel.	HEURES DIVERSES. BAROMÈTRE. 10 heures matin	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	8,5	7,43	83,2	S O	E	11,5	8,99	83,	S E	S	757,76	757,76	757,57
2	8,5	6,06	67,8	S E	E	14,2	8,81	68,7	S	E	52,78	52,13	53,54
3	7,	7,43	91,7	N N O	C	8,8	7,01	76,9	N	C	55,98	56,54	57,86
4	10,4	7,07	69,7	S	C	10,3	7,61	75,4	S	E	58,61	57,76	57,76
5	9,8	7,67	78,5	S S O	C	12,	7,66	68,5	S O	C	55,04	55,04	55,04
6	10,	8,63	87,1	N	C	11,	8,02	76,4	N O	S	55,70	55,70	55,98
7	13,	8,26	68,2	S	S	15,6	8,96	64,4	S S E	C	54,67	52,78	50,53
8	13,2	10,84	90,1	S	C	13,8	10,08	80,6	S	C	50,77	50,91	55,70
9	14,5	8,12	62,2	S	N	16,8	10,96	72,9	S	S	59,08	59,08	58,52
10	15,2	11,65	85,6	S O	C	17,5	9,13	58,3	S	S	57,95	57,01	56,07
11	15,	10,65	79,2	E	C	16,8	9,55	63,5	S S E	S	52,50	53,07	54,76
12	16,	9,39	65,7	S O	S	16,4	12,32	84,	S	C	55,70	54,67	56,07
13	15,2	10,27	75,4	S	E	16,	10,04	70,3	S	C	60,50	59,37	58,80
14	17,6	11,45	72,8	O S O	S	18,	10,23	63,6	S	E	59,84	58,80	60,02
15	16,2	11,33	78,3	S	S	21,2	10,39	53,1	S S O	S	62,38	60,69	59,68
16	18,3	12,01	73,3	S S E	C	19,	11,73	68,9	S O	C	52,88	54,01	56,63
17	14,	9,73	76,8	S O	E	16,2	9,92	68,5	N O	S	62,28	62,57	63,60
18	18,4	11,38	69,1	S	C	19,1	13,01	75,9	S S O	C	62,00	59,08	57,01
19	11,4	7,05	65,5	S O	E	18,5	12,76	77,1	S O	E	61,53	60,40	60,40
20	15,	9,09	67,6	S O	E	15,	10,10	75,1	O N O	E	59,74	60,50	61,81
21	16,5	9,48	64,3	N O	N	17,7	10,41	65,8	N O	N	64,82	65,29	66,07
22	16,8	9,55	63,5	S S O	S	24,5	13,67	57,9	O	S	63,60	62,57	62,85
23	20,8	9,91	51,8	S E	S	29,	13,08	42,6	S S E	N	61,06	58,71	56,91
24	21,7	10,81	53,6	E	S	27,	16,	61,2	S E	S	59,55	58,05	59,84
25	14,4	9,07	69,8	O	E	15,	7,10	52,8	O N O	C	66,98	67,83	69,05
26	15,	9,48	70,5	O	S	23,	8,58	39,	E	S	68,58	66,43	64,07
27	20,	11,85	65,1	E	S	25,6	13,00	51,7	S S E	S	63,41	62,00	61,06
28	26,5	14,25	53,5	S E	N	26,2	14,60	55,8	S S E	E	61,72	61,06	59,55
29	22,	16,09	78,4	S	C	21,8	12,28	60,5	N O	C	58,37	60,87	66,70
30	16,	11,45	80,1	S O	N	21,	9,79	50,6	N O	S	71,77	71,86	72,71
31	16,2	8,62	59,5	N E	S	18,5	9,64	58,2	N N E	S	73,74	72,71	72,71
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
M	15,2	9,87	71,5			18,	10,51	65,2			760,07	759,52	759,96

JUIN 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieur.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction.	État du Ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	771,77	20,5	22,	23,	9,2	15,4	10,63	51,8	»	11,75	9,44	N E	S
2	71,21	19,2	21,1	24,5	8,5	15,7	12,70	65,2	»	11,00	1,74	N E	S
3	67,64	19,7	22,8	22,8	8,7	15,	12,72	59,1	»	9,20	3,44	N N E	E
4	64,63	20,1	24,	24,	9,3	15,9	15,77	68,5	»	9,30	11,23	N E	S
5	64,07	20,1	18,8	26,8	12,	18,7	9,46	56,2	»	11,25	5,44	N N E	E
6	60,50	18,	15,5	21,	7,5	13,6	7,79	55,9	»	6,50	3,61	N	E
7	63,41	17,5	15,1	18,2	6,2	11,6	7,28	53,8	»	8,10	8,90	N	C
8	56,54	16,1	12,4	16,	5,	9,9	10,67	93,1	0,50	5,30	10,51	O	C
9	54,39	15,7	12,1	13,5	3,5	8,	8,63	76,7	4,50	3,83	6,14	O	C
10	52,88	15,	12,7	13,	6,	9,1	10,36	88,7	2,50	5,47	2,44	O	C
11	59,84	15,5	13,4	13,4	6,3	9,5	7,20	59,1	4,50	4,50	11,14	N	C
12	61,16	15,5	19,4	19,4	8,6	13,4	9,38	54,2	»	7,20	6,23	E	C
13	58,52	17,	22,2	22,2	9,2	15,	11,66	56,1	»	10,50	3,18	S	E
14	53,45	18,	27,1	27,1	11,	18,2	11,77	42,7	»	13,70	1,26	S	E
15	54,57	19.	18,4	27,5	10,8	18,4	8,58	52,1	2,50	11,80	11,23	S	E
16	56,82	18,5	19,8	20,5	7,8	13,5	8,57	47,6	0,25	14,50	8,37	S	C
17	53,16	19,	22,2	22,2	12,7	17,	12,04	58,	»	6,55	1,81	S	C
18	53,82	18,5	15,	23,8	10,5	16,5	10,65	79,2	11,25	7,50	2,52	S O	C
19	58,61	18,	19,	19,2	8,8	13,5	11,01	64,7	2,00	5,95	8,99	N O	C
20	60,02	19,5	21,8	21,8	9,5	15,	10,75	53,	»	8,25	7,47	S O	E
21	59,08	18,2	20,	23,	13,3	17,7	12,31	66,5	0,75	8,00	5,61	S O	C
22	55,23	19,	21,1	21,2	15,	17,8	9,51	62,1	0,12	8,35	4,21	S	C
23	54,67	18,5	16,3	22,5	10,4	15,	10,70	73,4	3,50	5,75	7,38	S S O	E
24	54,20	18,5	19,	19,	9,3	13,7	12,46	73,2	0,25	6,25	5,35	S	C
25	57,29	18,6	19,8	20,3	10,5	14,9	10,96	60,9	1,25	7,50	9,40	S O	C
26	62,75	18,4	19,	20,	12,	15,6	11,01	64,7	2,25	6,50	10,51	S O	E
27	68,58	19,	19,8	20,5	10,2	14,8	10,52	58,5	»	7,20	0,	N	C
28	66,89	19,1	22,9	22,9	13,4	17,7	12,06	55,7	0,75	6,88	1,81	N	C
29	65,85	20,3	22,9	24,4	12,5	17,8	13,72	63,4	»	8,25	5,35	N	S
30	65,01	20,	19,	25,9	13,	18,8	12,31	72,3	»	6,50	6,41	N	C
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	760,21	18,3	19,1	21,3	9,6	14,9	10,77	62,8	36,87	248,33	6,03		

14 colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

Dates	Huit heures du matin. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Six heures du soir. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Heures diverses. Baromètre. 10 heures matin	4 heures soir.	10 heures soir.
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm.
1	15,4	8,46	61,4	N E	S	18,	9,10	56,5	N E	S	771,53	771,77	771,77
2	13,	11,22	95,4	N E	C	17,	9,43	62,	N E	S	71,96	70,56	69,80
3	18,1	12,28	75,9	N E	E	18,	10,23	63,6	N E	S	68,02	66,51	65,66
4	16,	12,28	85,9	N E	C	26,5	10.91	41,	N E	S	65,01	63,78	64,25
5	14,	10,61	83,8	N	C	18,	9,10	56,5	N	E	64,82	63,22	63,78
6	12,5	8,38	72,7	N	C	12,5	7,49	65,	N	S	61,06	60.78	61,06
7	11,8	8,81	79,8	N	E	15,2	6,16	44,9	N	S	63,41	62,57	62,57
8	13,2	10,71	89,1	S O	C	9,5	8,69	90,8	O	C	57,01	51,09	53,73
9	10,4	8,51	83,9	O	C	9.8	8,32	83,5	O	E	54,20	54,57	57,48
10	11,5	9,83	90,7	O	C	12,	8,69	77,7	N	C	53,54	52,41	54,76
11	13,	8,08	68,1	N	E	12,8	6,92	59,2	N	E	59,08	60,78	61,03
12	14,1	10,16	73,7	N E	E	17,	10,13	66,5	N	C	61,53	60,18	60,40
13	17,8	10,35	65,1	S	E	21,8	10,03	49,4	S	S	58,52	57,01	55,51
14	21,	9,10	47,	S	S	24,8	13,48	56,2	S	C	54,01	52,88	52,88
15	13,5	10,92	89,	S	C	15,8	8,86	62,7	N O	C	54,57	55,88	58,14
16	17,2	10,72	69,6	S S O	E	16,	11,45	80,1	S S E	C	56,82	55,04	54,57
17	19,	12,46	73,2	O	E	17,2	11,41	76,7	O	C	53,16	52,31	52,88
18	16,8	10,96	72,9	S	C	17,	10,84	71,3	S O	E	53 25	54,57	56,72
19	15,	11,35	84,4	N O	E	17,5	10,82	69,1	N O	C	58,43	59,27	60,50
20	17,	12,23	80,4	S	C	17,3	10,66	68,9	S O	C	60,50	60,02	61,06
21	15,5	12,45	89,8	S O	C	19,1	13,93	81,3	S	C	59,43	58,24	57,76
22	18,4	14,05	85,3	S	C	16,3	13,23	90,8	S O	C	55,51	53,51	53,73
23	12,	10,53	94,2	S O	C	15,8	12,26	86,8	S	C	54,20	54,67	54,67
24	17,	12,52	82,3	S O	C	18,5	11,31	68,3	S O	C	54,20	54,57	54,67
25	17,8	10,63	66,8	S	E	18,7	12,64	75,5	S	C	57,01	57,01	58,52
26	16,2	11,33	78,3	S O	E	18,1	11,56	71,4	N	E	62,38	63,51	66,51
27	16,	9,00	63,	N	S	18,5	11,31	68,3	N	C	68,58	68,40	68,77
28	16,	11,45	80,1	N	C	20,7	15,52	81,7	N	S	66,80	66,04	65,57
29	18,	13,07	81,2	N	E	24,5	17,20	72,9	N	S	66,04	64,72	64,72
30	15,9	12,62	88,8	N	C	17,5	10,53	67,3	N	C	65,10	65,01	65,01
31													
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm.
	15,4	10,83	78,5			17,3	10,74	68,8			760,32	759,68	760,33

JUILLET 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

Dates.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieure	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction	État du ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm	m. c.		
1	765,76	18,8	16,	19,8	11,5	15,3	12,14	85,	0,25	7,25	1,74	S	C
2	65,48	18,	20,6	20,6	11,8	15,7	10,61	56,1	»	6,75	3,44	N E	C
3	63,32	18,	18,	21,3	11,[illegible]	15,9	11,35	70,5	»	7,25	0,92	N N E	C
4	61,63	19,4	23,	23,	9,	15,4	13,04	59,9	»	4,75	1,46	E	S
5	60,40	21,	29,	29,	12,	19,8	14,47	47,2	»	11,75	0,	S	E
6	59,65	22,	28,	32,	18,5	24,7	13,69	47,2	»	16,50	0,	S	S
7	58,80	23,5	25,	32,2	17,5	24,2	17,61	72,8	3,75	13,75	0,	S	C
8	59,08	22,5	21,3	28,	15,8	21,4	15,61	79,3	11,25	12,50	1,08	S	C
9	65,01	22,	23,	23,5	12,5	17,8	12,60	57,9	1,50	9,75	7,92	N N O	E
10	67,27	22,2	24,7	24,7	14,5	19,2	13,08	54,9	»	7,25	2,68	N O	C
11	66,70	22,6	25,	25,	16,8	20,5	15,86	65,5	»	10,75	8,28	N N O	S
12	67,27	23,5	27,	28,	15,5	21,2	16,03	58,5	»	13,80	1,81	N N O	E
13	67,55	24,2	28,2	30,2	16,	22,5	15,35	54,1	»	14,75	0,	N E	E
14	67,64	26,	29,	31,	21,2	25,7	14,82	48,3	»	16,50	0,	N N E	E
15	64,54	24,	28,	31,2	17,8	23,9	16,32	56,3	»	17,00	0,	N E	S
16	61,72	24,	31,7	31,7	17,8	24,2	17,21	48,3	»	13,75	0,	N E	S
17	59,74	25,3	32,6	33,5	18,	25,1	15,88	42,5	»	14,50	0,	N E	S
18	61,63	24,	24,5	34,8	17,5	25,4	14,39	60,9	5,50	16,00	0,87	N	C
19	59,08	22,2	23,8	26,8	14,	19,8	14,09	61,9	»	11,80	0,	N	C
20	57,57	23,	24,	25,	15,2	19,7	12,43	54,4	»	9,90	1,74	N	E
21	60,22	21,2	24,	26,2	12,8	18,9	15,77	68,5	»	10,25	3,52	O	E
22	64,91	21,8	24,3	25,2	12,	18,	15,59	66,7	»	9,50	0,82	N	C
23	66,98	22,	22,5	25,	11,5	17,7	13,35	63,1	»	11,00	0,97	N N E	S
24	63,60	21,5	22,	23,5	11,	16,7	13,35	65,	»	8,75	1,20	N E	C
25	56,82	20,	22,5	22,5	11,2	16,3	13,35	63,1	»	7,50	1,08	N E	E
26	56,72	20,	17,	22,5	11,	16,3	12,52	82,3	4,25	8,00	1,67	N E	C
27	60,87	19,8	21,4	21,4	12,	16,3	14,02	70,8	4,25	7,75	8,72	N	E
28	62,28	20,	24,	24,	11,	16,9	13,97	60,7	»	9,50	6,32	N N O	E
29	63,51	20,	23,5	25,	9,	16,3	10,95	48,9	»	7,75	5,35	N N O	E
30	63,51	20,5	23,	24,	10,	16,4	13,04	59,9	»	9,75	0,	O N O	S
31	63,41	20,8	25,	25,	11,5	17,7	13,36	55,2	»	10,25	0,	O S O	E
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	762,69	21,6	24,2	26,3	13,7	20,1	14,07	60,8	30,75	336,25	1,98		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

	HUIT HEURES DU MATIN.					SIX HEURES DU SOIR.					HEURES DIVERSES.		
											BAROMÈTRE.		
DATES.	Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	15,	10,53	78,3	N E	C	15,5	10,31	75,	N	C	765,76	765,90	766,51
2	16,2	10,90	75,3	N E	C	18,7	11,19	66,8	N	E	65,48	64,35	64,07
3	15,5	10,34	75,	N N E	C	16,2	12,02	83.	N E	C	63,56	63,04	63,04
4	16,2	10,90	75,3	E	C	26,2	12,63	48,3	E S E	S	61,63	60,87	60,78
5	20,6	10,04	53,1	S	S	26,	11,98	46,4	S	S	61,72	60,02	60,02
6	21,4	11,76	59,3	S	S	27,5	13,64	48,3	S	S	60,02	58,05	57,29
7	26,2	17,42	66.6	S	E	25,5	13,06	52,2	S	C	58,05	59,08	59,74
8	20,2	15,51	84,1	S	C	25,	13,72	56,7	S	S	59,08	59,08	62.00
9	17,5	11,92	76,2	N N O	E	21,	12,01	62,1	O N O	E	65,10	64,07	64,35
10	21,5	11,55	57,9	N O	E	23,5	12,74	56,9	N N O	E	67,27	66,51	67,08
11	20,5	10,10	53,8	N N O	S	24,8	13,18	56,2	N N O	S	66,89	66,04	66,04
12	23,	13,04	59,9	N O	S	26,	13,66	52,9	N N O	S	67,55	67,27	67,27
13	25,4	20,29	81,7	N E	S	26,8	14,07	51,9	N E	S	67,55	67,08	66,04
14	23,	13,35	61,5	N N E	E	27,	13,94	50,8	N N E	E	67,74	66,04	65,95
15	23,	13,81	63,4	N E	E	27,	17,11	62,4	N E	S	65,01	63,04	63,78
16	24,5	17,20	72,9	N E	S	28,	16,86	58,2	N E	S	62,57	61,53	61,53
17	27,	15,68	57,2	N E	S	30,	15,65	48,3	E S E	S	60,78	58,52	56,07
18	22,	13,96	68,	N E	C	24,	13,97	60,7	N	S	61,72	60,02	60,02
19	18,8	13,66	81,2	N	C	24,8	12,71	53,	N	E	59,55	57,57	57,57
20	19,8	11,97	65,4	N	E	23,	14,27	65,6	N	C	57,57	57,57	58,80
21	18,8	11,13	72,1	O	E	24,5	13,67	57,9	N	S	60,22	60,97	63,66
22	22,	13,35	65,	N E	S	23,	13,35	61,5	N N O	C	64,91	64,81	66.51
23	18,3	12,88	78,7	N N E	S	22,8	13.16	61,2	N E	S	67,08	66,70	67,08
24	17,	10,84	71,3	N E	C	23,	14,58	67,	N E	S	64,07	62,28	62,75
25	17,	11,53	75,8	N E	E	17,2	10,72	69,6	N E	C	57.38	56,07	55,98
26	14,	10,61	83,8	N E	C	15,	12,06	89,7	N E	C	56,54	57,01	59,74
27	17,2	12,11	78,7	N E	C	16,8	10,26	68,3	N	S	60,87	60,12	62,57
28	16,	11,73	81,4	N N O	S	19,	11,01	64,7	N N O	S	63,51	62,00	63,41
29	19,1	12,40	72,3	N N O	C	21,5	14,27	71,6	N N O	E	63,22	63,04	64,25
30	17,	11,96	76,6	N O	S	22,5	13,35	63,1	O N O	C	63,88	61,53	62,85
31	18,8	11,13	72,1	O S O	S	23,	14,58	67,	O	S	63,97	63,04	64,07
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
	19,7	12,69	70,7			23,	13,22	61,2			762,91	762,03	762,60

AOUT 1747.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	Baromètre.		Température.				Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents.		État du Ciel.
	Hauteur.	Température.	Extérieur.	Maxima.	Minima.	Moyenne calculée.					Vitesse.	Direction	
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	762,57	21,5	26,5	27,8	12,	19,1	14,25	53,5	»	12,80	0,	S	S
2	57,57	23,5	33,2	33,2	18,	24,8	17,42	45,	»	14,75	0,	S	C
3	60,64	20,5	19,	34,	16,	24,1	11,73	68,9	»	12,80	4,21	N	C
4	59,08	18,5	23,	23,	11,	16,4	13,04	59,9	»	14,00	0,87	S E	S
5	53,63	19,8	21,7	24,	10,5	16,5	12,34	61,2	0,25	8,00	5,35	E	E
6	47,70	19,	15,4	22,	6,5	13,4	11,53	83,7	18,75	6,50	6,41	S O	C
7	56,82	20,5	22,	22,	13,	17,	11,11	54,1	28,00	6,75	8,01	N N O	C
8	56,82	19,8	20,	23,5	9,	15,5	11,56	63,5	0,50	6,00	4,21	S O	C
9	57,86	19,5	17,5	21,5	11,	15,7	11,51	73,5	»	5,80	8,28	S O	C
10	61,81	18,	20,5	20,5	10,2	14,8	11,55	61,5	5,25	5,75	4,21	S O	C
11	65,48	19,	23,7	23,7	14,2	18,4	14,15	62,5	»	6,25	5,33	O	S
12	65,76	21,	26,	26,	14,5	19,6	12,75	49,3	»	8,80	0,82	S	S
13	65,48	22,	27,5	29,8	17,2	22,8	15,38	54,5	»	14,75	0,	S	S
14	67,08	20,	19,5	30,	16,5	22,5	13,98	79,4	»	10,75	1,83	N N E	C
15	63,88	23,	28,5	28,5	14,2	20,6	16,56	55,6	»	13,80	0,82	N N E	S
16	62,28	22,8	21,2	30,	14,5	21,4	17,12	87,5	17,50	11,85	0,	N E	S
17	63,51	23,	21,	24,	17,5	20,4	13,96	72,2	1,50	8,80	0,	N O	C
18	64,82	22,8	25,7	25,7	16,5	20,6	17,19	67,8	»	10,50	1,74	N O	S
19	63,60	22,	25,4	27,	14,5	20,1	17,55	70,6	»	9,25	0,	N	S
20	64,25	22,	27,	28,	17,5	22,2	17,84	65,1	»	14,75	0,	N E	E
21	57,57	23,	25,8	29,	16,	21,8	12,88	50,5	»	12,90	0,	N E	S
22	55,70	22,	21,8	26,5	15,2	20,2	13,77	67,9	»	10,50	8,19	O	C
23	56,72	20,	13,3	22,5	12,	16,7	11,68	96,5	12,25	7,50	0,	N O	C
24	60,87	18,5	13,5	13,5	11,	12,1	10,92	89,	46,00	5,80	0,	N N E	C
25	62,28	17,8	14,	14,5	10,	12,	11,54	91,1	19,50	4,75	0,	E	C
26	62,75	17,	12,5	14,4	11,	12,5	8,13	70,6	1,75	4,75	0,	N	C
27	66,89	17,4	19,8	19,8	10,5	14,6	10,52	58,5	»	5,25	0,	N N E	C
28	68,68	18,	21,	21,	8,5	14,1	12,01	62,1	»	6,00	0,	N E	S
29	63,88	19,	23,4	23,4	12,	18,	12,05	54,1	»	8,75	0,	N	E
30	61,81	18,7	18,2	24,	12,2	17,5	10,11	62,1	19,75	5,25	0,87	N	E
31	60,50	18,7	18,	19,5	10,	14,2	12,34	76,7	»	5,00	1,74	N N O	C
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	761,23	20,5	21,4	24,2	12,9	18,	13,17	66,7	171,00	279,10	2,03		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

	HUIT HEURES DU MATIN.					SIX HEURES DU SOIR.					HEURES DIVERSES.		
											BAROMÈTRE.		
DATES.	Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	17,5	11,65	74,4	S	S	25,	14,09	58,2	S	S	763,41	760,87	761,06
2	22,5	13,35	63,1	S	S	27,8	12,56	43,8	S	E	58,52	57,01	58,90
3	17,8	11,74	73,8	N	C	18,5	9,93	60,	N	C	60,64	60,02	60,02
4	15,	10,65	79,2	N	S	22,	13,65	66,5	S E	S	61,25	57,57	56,07
5	15,	11,35	84,4	E	C	18,	13,07	81,2	E	C	54,01	52,31	51,56
6	15,	11,35	84,4	E	E	16,	12,14	85,	S O	C	46,86	48,85	51,56
7	15,8	12,26	86,8	N O	C	16,	11,45	80,1	S O	C	56,54	56,91	58,90
8	16,3	11,96	82,1	S O	C	17,2	10,72	69,6	S O	E	56,82	56,82	58,05
9	15,8	10,16	72,	S O	C	15,5	10,62	76,6	S O	E	57,86	57,66	59,65
10	14,8	10,12	76,1	S O	S	15,	10,65	79,2	S O	S	61,81	61,63	63,04
11	17,8	13,65	85,8	O	S	20,	11,85	65,1	O	S	65,48	65,01	66,70
12	24,3	14,69	62,8	S	S	25,	12,59	52,	O	S	66,42	64,07	64,07
13	20,4	10,16	54,4	S	S	26,	14.55	56,3	S	S	65,48	66,32	67,64
14	18,8	13,81	80,9	N N E	C	20,	13,38	73,5	N N E	C	67,08	65,85	64,82
15	19,	11,30	66,4	N N E	S	24,	13,20	57,2	N N E	C	64,72	63,04	63,04
16	20,	13,38	73,5	E N E	E	24,	13,20	57,2	N E	E	62,28	62,00	61,72
17	20,	14,87	81,7	N O	C	21,	13,51	69,8	N O	E	63,97	62,57	64,07
18	19,8	15,75	87,6	N O	C	20,8	11,36	59,4	N O	S	64,82	64,54	65,01
19	18,7	15,22	90,9	N	C	25,	15,16	62,7	N	S	63,97	63,04	64,35
20	20,5	11,55	61,5	N E	C	21,	16,82	86,4	N	C	64,54	59,84	58,24
21	19,2	12,34	71,5	N E	C	24,	13,97	60,7	N E	S	58,90	56,63	55,88
22	19,	11,30	66,4	O	S	20,	14,87	81,7	O	C	55,98	55,23	56,25
23	13,5	11,56	94,2	N	C	13,8	12,08	96,6	N E	C	56,72	56,07	57,96
24	13,	10,83	91,3	N E	C	12,	11,66	95,4	N E	C	60,87	60,87	61,72
25	11,2	10,13	95,4	E	C	13,5	11,31	92,8	N E	C	62,57	62,00	62,85
26	11,5	10,19	94,	N	C	13,	9,28	78,2	N E	E	62,75	62,19	64,25
27	15,	10,65	79,2	N E	E	18,	10,92	67,9	N E	E	66,51	67,08	68,49
28	13,5	8,97	73,1	N E	S	20,	12,16	66,8	N E	S	68,86	67,08	66,51
29	19,	11,01	64,7	N	S	16,	12,84	89,9	N	C	64,53	63,51	61,81
30	13,8	10,34	82,7	N	E	15,	10,65	79,2	N	E	62,00	60,87	61,06
31	12,8	9,40	80,1	N N O	E	15,4	11,81	85,7	N N O	C	60,50	60,02	60,02
	°	mm.				°	mm.	°			mm.	mm	mm.
	16,9	11,79	77,8			19,3	12,45	72,			761,50	760,57	761,13

SEPTEMBRE 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

Dates.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieur.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction.	État du ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	759,46	17,8	19,	19,	10,	13,9	11,01	64,7	10,00	6,20	7,56	S O	C
2	56,25	17,5	14,2	19,8	8,2	13,1	10,49	81,8	2,00	5,25	10,51	O	C
3	60,69	16,	15,5	15,5	6,	10,1	7,76	55,9	»	4,75	16,25	S O	C
4	55,88	17,	15,5	16,2	8,5	11,8	8,40	60,6	2,25	4,25	4,13	N	E
5	57,57	16,	14,	16,	6,2	10,4	9,73	76,8	»	4,00	8,01	N	E
6	57,86	14,5	14,	15,	6,5	10,1	10,22	80,7	0,50	4,25	5,35	N	E
7	60,31	15,	13,	14,2	5,5	9,2	9,64	76,2	»	3,75	1,74	N	E
8	58,71	14,6	13,	14,	9,8	11,6	8,32	70,1	0,25	3,50	3,10	O	C
9	63,88	15.5	20,7	20,7	9,4	14,2	13,35	70,3	»	5,00	0,82	N N O	E
10	65,66	16,	19,3	21,5	8,2	13,9	11,[illegible]8	68,9	0,25	4,25	0,	S	E
11	63,50	16,4	21,4	21,4	7,5	13,4	10,27	51,8	»	5,75	4,73	N O	E
12	61;44	17,2	20,	23,	9,8	15,4	12,31	66,5	»	8,25	1,67	S	S
13	56.82	18,8	24,	24,	10,	16,	13,65	56,7	»	7,50	3,61	S	N
14	58,90	17,	17,	25,	11,8	17,4	11,53	75,8	1,00	6,80	6,41	N N O	E
15	60,02	16,4	16,2	19,	7,8	12,6	8,88	61,3	»	5,75	0,	O	E
16	48,94	16,	16,	17,2	8,	12,	10,04	70,3	20,75	4,80	27,22	O	C
17	49,03	15,5	15,	18,	9,5	13,1	12,06	89,7	»	4,50	10,51	O	C
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O	E
19	61,06	14,8	14,5	14,	5,8	9,5	8,36	64,	15,00	5,12	10,51	N O	C
20	57,86	14,4	13,	15,	6,	9.9	10,30	86,8	5,00	4,75	4,21	O	C
21	65,57	14,	15,9	15,9	9,5	12,2	8,80	62,	»	3,75	0,	N E	C
22	63,88	14,	15,8	14,8	9,6	11,8	10,16	72,	0,50	4,00	4,21	S O	C
23	62,75	15,	20,3	20,3	10,2	14,5	12,43	67,	»	4,25	3,52	S	S
24	65,01	15,	18,5	22,	10,5	15,4	11,31	68,3	»	3,80	1,74	O	E
25	62,85	16,8	17,	19,	8,5	13,	10,84	71,3	»	4,25	4,91	S O	C
26	63,60	16,	16,	18,4	10,2	13,7	11,73	81,4	0,25	4,00	1,02	N N O	C
27	66,89	15,8	14,1	19,1	8,3	12,9	8,61	67,5	»	4,75	0,87	N N E	C
28	68,58	16,	15,8	15,8	7,3	10,9	7,57	53.6	»	5,50	6,32	N	E
29	69,15	15,	15,8	17,	3,	9,	10,16	72,	»	5,00	7.65	E	C
30	65,29	14,2	13,6	16,	4,	9,1	9,17	74,3	»	4,25	5,70	E	C
	mm.	°	°	°	°	°	mm	°	mm.	mm.	m. c.		
M	760,94	15,8	16,4	18,1	8,1	12,4	10,23	69 5	57,75	188,97	5,57		

14[e] colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

Dates.	HUIT HEURES DU MATIN.					SIX HEURES DU SOIR.					HEURES DIVERSES		
	Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeu absolue.	Humidité relative	Direction du vent.	Etat du ciel.	Au extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Baromètre. 10 heures matin	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	15,2	11,93	37,6	O S O	E	17,8	10,35	65,1	S O	C	760,02	758,05	756,07
2	13,	9,04	76,2	O	E	13,	9,28	78,2	O	C	55,88	56,07	59,27
3	11,	8,66	82,5	S O	E	13,	9,28	78,2	O	E	60,69	58,05	56,07
4	13,	9,54	80,4	N	E	12,	8,69	77,7	N	E	55,51	56,07	57,29
5	9,8	8,14	83,3	N	S	11,2	8,92	83,9	N	S	57,57	57,57	57,57
6	10,	8,02	81,2	N	E	10,	7,43	75,	N	C	57,86	58,05	59,08
7	9,8	8,14	83,3	N	E	11,2	9,17	85,3	N O	E	60,50	60,31	61,06
8	11,8	10,01	90,7	O	C	11,5	10,19	94,	O	C	58,71	58,84	60,22
9	14,	10,22	80,7	N O	E	16,	11,73	81,4	N O	E	63,51	63,88	65,01
10	14,	11,26	88,9	S	S	17,8	11,74	73,8	S	E	65,85	64,54	63,88
11	14,2	11,42	89,	S	S	17,8	11,05	69,4	N O	S	63,88	62,85	64,85
12	15,5	10,34	75,	S	S	18,5	11,04	66,7	S	S	61,53	60,82	60,02
13	15,4	10,40	75,5	S	S	16,	12,01	84,1	S	C	57,57	56,54	56,07
14	13,	10,83	91,3	N N O	C	15,	10,10	75,1	N N O	E	58,52	59,08	60,40
15	14,	10,61	83,8	O	C	14,2	10,88	84,9	O	C	60,50	59,27	58,05
16	10,2	9,25	92,3	O	C	11,2	8,92	83,9	O	C	49,58	47,70	49,87
17	14,	11,26	88,9	O	C	12,8	10,69	91,1	O	C	51,66	47,01	46,57
18	»	»	»	O	C	»	»	»	O	C	»	»	»
19	11,8	9,41	85,4	N O	E	10,9	8,72	83,6	N O	E	60,87	61,06	62,75
20	9,2	8,87	94,7	O	C	10,	8,88	89,6	N N O	C	58,80	59,55	62,28
21	11,	8,02	76,4	N E	E	13,	9,28	78,2	S	C	65,48	65,66	64,54
22	13,5	10,26	83,6	S O	C	13,5	8,97	73,1	S O	E	63,88	63,78	66,04
23	14,8	10,39	78.1	S O	S	16,	10,74	75,2	S O	N	63,78	63,04	64,07
24	14,	9,96	78,6	O	E	15,	9,61	71,5	O	C	65,01	64,16	66,04
25	14,	10,22	80,7	S	E	13,8	10,08	80,6	S O	C	64,54	62,00	64,07
26	15,	12,06	89,7	N	C	12,8	9,40	80,1	N N O	C	63,41	63,04	64,07
27	12,5	8,87	76,9	N	C	13,	8,08	68,1	N N O	C	66,89	66,51	67,55
28	10,2	7,67	76,5	N E	S	10,8	7,47	72,4	N E	E	68,30	68,39	69,52
29	12,	8,69	77,7	N E	E	11,5	8,99	83,	E	C	69,62	68,86	68,58
30	11,2	8,92	83,9	E	E	10,5	7,12	69,8	N E	C	66,13	64,07	66,70
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
	12,6	9,73	83,1			13,4	9,61	78,4			761,20	760,51	761,29

OCTOBRE 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

DATES.	Baromètre — Hauteur.	Baromètre — Température.	Température — Extérieur.	Température — Maxima.	Température — Minima.	Température — Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents — Vitesse.	Vents — Direction.	État du Ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	759,55	14,2	15,	15,	5,2	9,6	10,10	75,1	»	4,	0,	N E	C
2	61,06	15,	17,	17,	9,	12,5	9,71	63,8	»	4,25	1,08	E	C
3	64,82	15,	17,2	18,5	3,	9,9	9,31	60,5	»	4,75	1,74	N E	E
4	59,84	14,5	18,2	18,2	4,2	10,4	11,50	70,6	»	5,25	0,97	E S E	N
5	52,22	14,5	17,4	19,	8,	12,9	11,29	72,6	»	5,00	1,02	S E	E
6	52,88	14,8	14,	18,8	9,8	13,8	11,26	88,9	7,00	4,12	1,96	S	E
7	52,31	15,2	21,	21,	9,8	14,8	11,55	59,7	»	4,75	7,47	S	S
8	58,24	15,2	15,8	22,5	7,2	14,	10,44	73,9	2,50	5,25	5,17	O	E
9	60,78	15,	14,	17,	7,	11,4	11,00	86,8	1,00	3,75	3,69	S S O	C
10	60,78	15,	16,4	16,8	8,2	11,8	10,92	74,5	0,75	4,00	4,30	S	C
11	59,74	15,	21,2	21,2	10,	15,	11,73	59,9	»	4,80	0,	S	N
12	58,52	15,5	20,7	22,	9,2	14,9	13,70	72,1	0,25	5,25	0,	S	S
13	57,57	16,	21,4	21,4	7,5	13,7	12,83	64,8	»	6,50	0,	S	S
14	56,25	15,	10,2	21,8	6,4	13,2	8,50	84,8	»	3,80	8,19	N E	C
15	55,51	13.7	16,	16,	3,2	8,9	10,32	72,2	»	3,75	0,87	N E	S
16	60,02	16,2	21,	21,	7,8	13,6	10,08	52,1	»	4,50	1,02	N E	S
17	60,02	15,	22,	22,5	10,2	15,6	13,65	66,5	»	7,25	1,74	S	S
18	56,82	16,2	21,	23,5	8,2	15,	12,77	66,	11,00	4,75	6,14	S	S
19	47,80	16,2	15,2	22,2	10,	15,4	10,53	77,3	»	4,00	0,82	N E	C
20	55,51	15,8	12,	16,	10,2	12,7	9,89	88,5	3,50	3,00	0,82	N O	C
21	58,05	15,5	12,4	12,4	6,	8,8	10,93	95,4	»	3,25	10,51	S O	C
22	65,85	13,8	13,8	13,8	3,2	7,9	10,08	80,6	»	2,85	5,35	S O	N
23	57,57	15,	13,	14,5	3,	8,1	10,30	86,8	»	3,00	8,28	S	C
24	56,54	13,	11,8	13,5	2,	7,1	7,53	68,2	»	2,25	1,81	N O	E
25	60,50	12,3	11,4	12,8	3,8	7,8	8,80	81,8	»	2,85	5,35	N O	E
26	66,04	11,5	14,	14,	2,8	7,8	9,31	73,5	»	3,00	1,08	E	N
27	71,58	11,	12,8	14,2	0,5	6,6	7,95	67,7	»	3,75	0,82	E S E	N
28	69,62	10,3	12,	13,5	4,2	8,3	7,41	66,3	»	2,85	0,	E	C
29	66,70	10,	11,2	12,8	3,5	7,6	6,94	65,2	»	4,25	1,74	E S E	C
30	68,77	10,8	12,6	12,6	8,2	10,1	10,16	87,6	0,12	2,75	0,	S	C
31	66,42	12,8	10,	13,	8,5	10,5	8,63	87,1	0,25	2,25	0,	S	C
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
	759,92	14,2	15,5	17,3	6,4	11,2	10,29	73,9	26,37	123,77	2,63		

14e colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative	Direction du vent.	Etat du ciel.	HEURES DIVERSES. BAROMÈTRE. 10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	o	mm.	o			o	mm.	o			mm.	mm.	mm.
1	11,5	9,23	85,2	N E	E	10,8	9,42	90,8	N E	C	759,55	758,90	759,84
2	13,	10,70	90,1	N	E	12,8	8,80	75,	N E	C	61,06	60,87	63,04
3	9,	7,80	84,5	N E	S	12,8	9,40	80,1	N E	E	[illegible]4,82	63,88	63,51
4	9,8	8,75	89,5	N E	S	11,8	10,01	90,7	S S O	C	[illegible]1,53	57,57	56,82
5	10,5	8,32	81,5	S E	C	13,	9,92	83,6	S E	C	53,25	51,00	49,77
6	11,8	10,01	90,7	S	C	12,	9,29	83,1	S S O	C	52,50	52,88	52,88
7	12,2	9,17	81,	S	S	14,	9,96	78,6	S O	E	52,88	51,00	52,97
8	10,5	9,35	91,6	O	C	12,2	9,76	86,2	O	C	57,48	58,05	59,27
9	12,	9,89	88,5	S O	E	12,2	10,41	92,	S O	C	60,78	60,31	60,97
10	13,	10,30	86,8	S	E	14,2	10,88	84,9	S S O	C	60,78	60,50	60,50
11	14,2	10,49	81,8	S	N	13,5	10,26	83,6	S	N	59,74	59,55	59,55
12	13,	10,57	89,1	S S E	E	12,	10,15	90,8	S E	S	59,08	58,05	58,24
13	14,	11,00	86,8	S	S	11,5	9,95	91,7	N E	S	57,86	57,57	57,57
14	8,	7,84	90,7	N E	C	9,2	7,91	84,5	N E	C	57,01	54,01	53,54
15	12,	8,69	77,7	N E	E	10,2	9,25	92,3	S E	S	54,76	56,07	57,57
16	13,	8,68	73,1	N E	S	14,8	9,47	71,2	S E	S	60 02	58,80	60,02
17	15,2	10,27	75,4	S E	S	14,8	12,18	91,6	S	C	59,84	59,84	58,80
18	14,5	11,23	86,	S	S	15,	12,06	89,7	S	E	57,01	54,01	53,07
19	10,2	8,89	88,7	S	C	13,2	11,10	93,1	N E	C	49 97	48,08	50,44
20	11,8	9,77	88,5	N O	C	11,8	10,01	90,7	N E	E	54,86	55,61	56,07
21	11,	9,30	88,6	S O	E	9,8	9,00	92,1	S O	C	59,27	59,84	62,28
22	9,8	8,75	89,5	N	E	8,2	7,95	90,7	S O	S	65,38	64,07	62,00
23	8,	7,84	90,7	S	C	9,	8,04	87,1	S	C	58,80	56,07	55,51
24	7,	7,87	97,2	N O	C	7,8	8,29	97,1	O	C	56,54	56,07	56,07
25	8,	7,50	86,8	N O	E	8,2	7,95	90,7	N O	E	59,84	61,06	62,00
26	7,2	7,08	86,2	N E	S	6,8	7,32	91,6	E	N	66,04	66,04	68,86
27	5,8	6,82	91,1	E S E	E	6,8	7,32	91,6	S E	E	72,05	70,09	70,09
28	7,	7,19	88,7	E	E	8,	8,06	94,4	E	C	69,62	68,58	68,02
29	7,	7,87	97,2	E S E	E	8,8	8,46	92,2	S E	C	66,89	66,51	68,02
30	9,8	9,39	96,1	S	C	10,	9,14	92,3	S	C	69,05	67,01	66,04
31	10,2	9,53	95,1	S	C	9,8	9,39	96,1	S	C	66,04	66,04	68,02
	o	mm.	o			o	mm	o			mm.	mm.	mm.
M	10,6	9,63	87,5			11,1	9,38	88,3			760,13	759,28	759,72

NOVEMBRE 1847.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

Dates.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieur.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction.	État du Ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	771,03	13,	15,5	15 5	7,2	11,3	12.03	86,7	»	2,75	0,	S	C
2	71,03	12,2	13,	15,8	5,8	10,7	10,57	89,1	»	2,50	0,	S	C
3	69,05	12,	10,2	14,2	3,	8,5	9,25	92,3	»	2,80	1,08	S	C
4	67,08	11,5	9,8	11,	5,3	8,1	8,75	89,5	»	2,25	0,87	S S E	C
5	62,85	11,	9.2	10,	4,5	7,2	8,16	87.1	»	3.00	0,	S S E	C
6	62,66	11,	13,3	13,3	5,3	9,2	10,38	85,7	»	2,80	0,82	S E	C
7	61,53	11,	11,8	14,2	8,3	11,2	10,27	93,1	»	2,50	1,02	S O	C
8	57,29	13,5	17,2	17,2	7,5	12,3	10.72	69,6	»	3,40	1,74	S S O	N
9	59,46	12,4	14,	17,5	10,2	12,8	11,00	86,8	»	3,75	2,52	N	C
10	70,09	13,	14,	14,8	9,8	12,2	11,26	88,9	»	2,85	0,87	S	C
11	69,52	13,	11,2	15,2	8,5	11,8	9,17	85,3	»	2,50	1,36	S	C
12	63,32	11,5	11,	12,	8,	10,	10,13	96,5	»	2,12	0,	S	C
13	65,38	11,2	9,8	11,5	4,	7,7	9,39	96,1	7,50	17,5	1,44	N O	C
14	67,74	10,4	10,	10,	3,	6,4	9,27	93,6	1,	1,50	0,	S S O	C
15	66,89	10,	12,	12,	6,	8,9	10 66	96,4	»	1,80	0,	S	C
16	64,82	10,8	13,2	13,2	10,2	11,7	11,49	95,6	0,75	2,12	0,	S	C
17	57,76	10,3	4,	13,8	3,8	8,7	5,81	87,6	4,75	17,5	6,85	N N O	C
18	65,76	10,	7,	7,	2,	4,4	6,75	83,3	12,75	1,80	4,13	N E	S
19	69,43	12,	4,8	5,	-1,	1,9	6,15	86,8	»	1,25	1,02	N E	S
20	62,28	7,	5,8	5,8	-1,	2,3	6,07	81,1	»	1,	2,44	N E	S
21	56,54	7,2	4,	6,	-1,	1,4	5,40	81,4	»	9,	6,14	S	N
22	52,88	6,3	6,3	6,3	-0,5	2,8	6,51	84,	»	1,50	8,37	S S O	N
23	54,86	6,4	11,	11,	4,	7,4	9,30	88,6	»	1,00	10,42	S	C
24	65,57	9,3	7,7	11,8	2,2	6,9	8,02	94,8	1,50	1,75	5,09	S	E
25	65,76	8,5	7,	8,	2,	4,9	7,20	88,8	»	1,50	8,28	S O	E
26	58,61	10,	11,5	11,5	4,5	7,9	8,99	83,	»	1,75	2,28	S	E
27	43,48	10,	12,2	12,2	10,	11,1	10,54	93,2	»	1,25	1,32	S	C
28	39,25	10,	10,5	12,2	5,2	8,6	8,32	81,5	»	1,75	14,17	S O	C
29	46,76	10,3	7,4	10,8	6,	8,5	7,86	94,4	6,50	1,	1,96	S S O	C
30	58,61	10,	8,5	9,8	2,5	5,3	8,34	93,3	4,	1,12	7,92	S	C
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	761,57	10,4	10,	11,6	4,8	8,	8,92	88,4	38,75	58,81	3,40		

14ᵉ colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

DATES.	HUIT HEURES DU MATIN. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	État du ciel.	SIX HEURES DU SOIR. Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	État du ciel.	HEURES DIVERSES. Baromètre. 10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	12,8	10,43	88,8	S	C	11,2	9,78	92,	S	C	770,84	771,03	771,03
2	11,8	11,01	90,7	S	C	10,2	9,53	95,1	S	C	71,03	70,09	70,09
3	8,5	8,46	94,6	S	C	9,	8,87	96,9	S	C	69,05	68,02	67,08
4	7,8	8,29	97,1	S S E	C	7,	6,75	83,3	S S E	C	66,98	67,08	67,08
5	6,8	7,32	91,6	S S E	C	8,5	8,34	93,3	S S E	C	62,85	62,57	63,41
6	10,2	8,63	86,1	S E	E	8,8	8,52	93,5	S	C	63,41	62,00	62,00
7	9,5	9,06	94,6	S O	C	10,4	9,41	92,8	S O	C	61,53	60,97	58,52
8	11,2	9,66	90,8	S O	E	12,5	9,84	85,4	S O	C	56,54	58,05	59,08
9	11,8	9,41	85,4	N E	C	12,	9,89	88,5	N E	C	59,55	60,57	65,01
10	11,8	10,27	93,1	S	C	9,	8,63	93,4	S	C	70,09	70,09	70,09
11	11,2	10,13	95,4	S	C	10,8	9,90	95,4	S	C	69,52	68,02	68,02
12	9,8	9,39	96,1	S	C	9,5	9,18	95,9	S	C	63,51	63,04	63,88
13	9,5	9,18	95,9	N O	C	9,	8,40	91,	N O	C	65,01	65,48	68,58
14	7,8	8,29	97,1	S S O	C	8,2	8,52	97,2	S O	C	67,83	67,74	66,04
15	9,1	9,05	97,3	S	C	8,8	8,75	96,	S	C	66,89	66,04	67,08
16	11,3	10,31	96,4	S	C	7,8	8,29	97,1	S	C	65,01	64,07	63,04
17	4,8	6,15	86,8	N N O	C	4,5	6,54	95,3	N	C	57,66	58,80	61,25
18	4,2	6,10	90,7	N E	S	4,	5,70	85,9	N E	S	65,57	65,57	67,55
19	1,	4,93	91,1	N E	S	2,8	5,32	86,7	N E	S	69,52	69,05	68,58
20	1,8	5,13	89,6	E N E	S	1,	4,64	85,7	N E	S	62,85	60,02	60,02
21	0,5	4,75	90,8	S	S	1,	5,12	94,6	S	S	57,01	56,07	56,07
22	2,8	5,52	90,	S	E	3,8	6,34	96,9	S O	C	52,88	51,56	51,09
23	4,8	6,68	95,5	S	C	7,	7,87	97,2	S	C	54,86	54,01	59,27
24	5,	6,77	95,6	S	E	6,2	7,13	92,7	S	E	64,72	66,04	66,04
25	5,3	6,90	95,4	S O	E	6,5	7,28	92,8	O	C	65,76	64,07	62,00
26	7,5	7,57	90,4	S O	C	10,2	9,78	97,6	S O	C	59,08	57,01	55,14
27	9,	8,75	94,7	S	C	8,8	8,75	96,	S O	C	44,52	42,54	42,45
28	7,8	8,29	97,1	S O	C	7,2	7,98	97,	S O	C	39,54	39,07	44,50
29	6,	7,36	97,	S S O	C	6,8	7,88	98,7	S O	C	46,57	47,04	49,97
30	6,1	7,52	98,5	S S O	C	8,5	8,70	97,4	S O	C	58,52	58,61	59,84
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
	7,5	8,04	93,1			7,7	8,05	93,3			761,62	761,14	761,69

DÉCEMBRE 1837.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A MIDI.

Dates.	Baromètre. Hauteur.	Baromètre. Température.	Température. Extérieure.	Température. Maxima.	Température. Minima.	Température. Moyenne calculée.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Udomètre.	Évaporimètre.	Vents. Vitesse.	Vents. Direction.	État du Ciel.
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
1	766,89	10,5	10,	11,5	7,5	9,5	9,52	83,4	4,25	2,50	5,36	N	E
2	69,62	10,	6 5	11,	1,	6,2	7,28	92,8	»	1,75	1,68	N	N
3	67,27	10,	8,5	8,5	4,5	6,5	8,07	93,4	»	1,50	1,02	S	C
4	60,40	10,	10,	10,	5,8	7,9	9,27	93,6	4,25	1,12	1,74	S	C
5	46,48	10,	8,9	9,8	6,5	8,2	8,69	91,7	4,00	1,50	10,51	S O	C
6	34,09	10,	12,	12,	2,5	7,4	9,89	88,5	1,00	1,25	4,36	O	C
7	29,66	9,	5,5	12,	3,5	7,9	7,00	95,4	7,50	1,00	10,51	S O	C
8	51,75	9,	5,	6,	1,5	3,8	5,50	77,6	7,50	1,30	5,35	N	S
9	57,48	7,	4,2	5,5	0,3	3,	6,30	93,7	2,50	1,88	18,86	S O	C
10	60,97	9,	9,	9,	3.2	6,2	8,40	91,	0,50	1,50	9,17	S	C
11	58,24	8,	7,	7,	3,2	5,1	5,87	72,4	»	2,00	8,54	S	N
12	63,41	9,	8,2	8,2	4,8	6,5	7,95	90,7	»	1,30	0,97	S	C
13	64,07	9,	6,7	8,7	0,	4,5	6,05	76,2	»	1,88	1,74	S	S
14	64,82	7,	8,5	8,5	1,	4,9	6,63	74,2	»	2,50	1,60	S	S
15	65,76	9,	7,	9,4	2,5	6,	6,09	75,3	»	2,75	4,91	S	S
16	62,57	8,	6,8	8,5	1,	4,9	5,89	73,7	»	2,50	2,85	S	S
17	60,50	8,4	9,	9,	1,2	5,2	7,00	75,5	»	3,75	6,50	S	S
18	52,22	7,4	6,	9,5	2,2	5,	5,63	74,2	»	3,25	1,26	S	C
19	48,84	7,2	7,5	7,5	3,	5,3	6,34	75,7	»	1,65	5,35	S	E
20	50,72	7,	1,7	8,2	0,	4,2	4,99	87,8	»	1,70	0,92	N	C
21	50,72	9,8	-0,8	2,4	-4,	-0,7	4,08	85,8	»	gelé.	2,36	N E	C
22	55,14	10,	1,1	1,1	-2,	-0,4	4,38	80,3	»	g	3,02	S	C
23	57,76	5,	.0,8	1,3	-2,	-0,3	4,57	85,5	»	g	0,87	E	C
24	56,63	5,7	2,4	2,4	-1,	0,7	5,36	89,9	»	g	0,	E	C
25	62,75	5,3	2,1	2,1	-4,	-0,9	5,63	96,4	»	g	0,92	N E	C
26	63,41	7,	0,	2,5	-1,5	0,5	4,96	96,4	»	g	2,04	N E	C
27	64,35	5,	-1,	0,3	-3,	-1,3	4,20	89,1	»	g	1,81	N E	C
28	63,78	4,	-1,7	0,	-3,	-1,5	4,24	94,4	0,12	g	0,	E N E	C
29	62,75	4,	1,4	1,4	-5,	-1,7	5,07	91,1	»	g	4,30	O S O	C
30	57,57	5,	1,	1,8	-5,2	-1,8	4,45	82,2	»	g	2,52	S	S
31	56,25	3,8	0,6	1,5	-5,3	-1,8	4,45	84,4	»	g	0,87	S	E
	mm.	°	°	°	°	°	mm.	°	mm.	mm.	m. c.		
M	757,64	7,7	4,9	6,3	0,6	3,5	6,25	85,6	41,62	38,58	3,91		

14ᵉ colonne : C sig. couvert ; E éclaircies ; N nuageux ; S serein.

	HUIT HEURES DU MATIN.					SIX HEURES DU SOIR.					HEURES DIVERSES		
											Baromètre.		
DATES.	Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	Air extérieur.	Pression ou quantité de vapeur absolue.	Humidité relative.	Direction du vent.	Etat du ciel.	10 heures matin.	4 heures soir.	10 heures soir.
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
1	8,5	8,46	94,6	N N O	E	7,5	7,80	93,1	N	S	765,95	767,55	771,03
2	4,	6,22	93,8	N	N	5,	6,87	97,3	S O	C	69,62	69,05	67,83
3	6,3	7,51	97,	S	C	5,2	6,96	96,9	S	C	67,27	64,50	62,85
4	6,	7,36	97,	S O	C	7,	7,43	91,7	S S O	C	60,40	58,52	56,07
5	6,8	7,77	97,2	S O	C	5,3	6,90	95,4	S O	C	45,54	47,52	49,97
6	7,5	8,03	95,9	O	C	7,	7,54	93,	O	C	39,54	33,24	32,86
7	4,5	6,54	95,3	S O	C	4,	6,22	93,8	O	C	29,57	30,98	36,52
8	2,3	4,82	81,4	N O	E	0,6	4,69	88,9	N	S	49,87	52,88	58,05
9	4,	5,60	87,4	S O	C	3,2	5,58	88,7	O	C	57,57	57,10	60,02
10	6,4	7,34	94,2	S O	C	6,2	8,40	91,	S	C	60,97	59,74	59,74
11	5,	5,40	76,2	S	E	5,2	5,90	82,1	S	N	58,24	58,05	60,40
12	5,	6,66	94,	S S E	C	6,1	7,19	94,2	S	C	63,41	63,41	64,72
13	0,3	4,87	94,2	S	E	3,8	6,23	95,2	S	S	64,25	63,78	64,54
14	3,	5,50	88,7	N	E	4,	6,22	93,8	S S O	S	64,82	64,82	65,95
15	2,7	5,38	88,4	S	S	4,	5,60	84,4	S E	S	65,95	64,82	65,01
16	2,1	4,95	83,	S	S	2,7	5,38	88,4	S	S	63,22	61,06	61,81
17	5,3	5,32	73,5	S	N	5,6	6,51	88,1	S	S	60,91	60,02	59,55
18	4,2	5,47	81,3	S	C	4,	5,40	81,4	S S O	C	53,63	49,87	48,08
19	4,2	6,51	96,8	S	C	4,	6,11	92,1	S	C	48,84	49,03	49,87
20	1,	4,93	91,1	N E	C	-1,5	4,30	94,3	N	C	50,81	51,00	51,66
21	-3,3	3,44	85,5	N E	E	-1,4	4,07	88,6	N N E	C	50,72	50,34	51,56
22	-0,8	4,43	92,7	S S E	C	0,4	4,81	92,6	S	C	54,67	56,25	59,27
23	-1,5	3,95	86,6	E	C	1,	4,64	85,7	E	C	58,52	56,54	56,07
24	1,	4,83	89,2	E	C	0,5	4,85	92,7	E	C	56,44	57,38	60,22
25	0,2	4,67	91,	N E	C	0,2	4,93	96,2	N E	C	62,85	62,75	63,04
26	0,	4,79	94,8	E	C	-0,8	4,52	94,5	E	C	63,51	63,41	64,07
27	-2,5	3,83	89,8	N E	C	0,	4,69	92,8	E	C	64,54	63,63	63,51
28	-2,7	3,95	94,	N E	C	-2,5	4,09	96,	N E	C	63,78	64,63	66,13
29	-3,	3,86	93,9	S	C	0,	4,52	89,5	S O	C	63,88	61,06	59,55
30	-4,8	3,23	89,5	S	S	-3,3	3,69	91,8	S	S	57,76	57,76	57,76
31	-3,	3,69	89,7	S	E	-1,2	4,40	94,6	S	C	57,17	55,70	56,25
	°	mm.	°			°	mm.	°			mm.	mm.	mm.
M	2,2	5,45	90,2			2,6	5,69	91,5			757,87	757,30	758,19

RÉSUMÉ DES OBSER-

	Janv.	Févr	Mars	Avril.	Mai.	Juin.
PRESSION						
PREMIÈRE PARTIE. — Oscillation.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
A 8 heures du matin.	757,05	756,90	759,53	753,48	757,66	757,95
A 10 id. id..	757,20	757,61	759,64	753,52	757,86	758,08
A midi.......	757,16	757,75	759,56	753,42	757,62	757,97
A 4 heures du soir	756,91	756,92	758,80	753,31	757,31	757,44
A 6 id. id...........	756,89	756,87	758,75	753,46	757,45	757,56
A 8 id. id...............	756,86	756,74	758,87	753,61	757,46	757,76
A 10 id. id...............	756,81	756,70	759,18	753,74	757,75	758,09
Moyennes.............	756,98	757,07	759,19	753,50	757,58	757,83
DEUXIÈME PARTIE. —	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
De 10 h. du matin à 4 h. du soir...	0,29	0,69	0,84	0,21	0,55	0,64
TROISIÈME PARTIE. —	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
De 4 h du soir à 10 h. du soir. ...	-0,10	-0,22	0,38	0,43	0,44	0,65
QUATRIÈME PARTIE. —	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Maximum.	769,57	768,41	771,27	759,52	771,13	769,4
Minimum	741,29	742,89	743,45	737,92	747,34	749,65
Différence....................	28,28	25,52	28,32	21,60	23,79	19,79
TEMPÉ-						
CINQUIÈME PARTIE. —	°	°	°	°	°	°
A 8 heures du matin......	0,7	1,	4,1	6,9	15,2	15,4
A midi	3,4	4,2	8,9	10,6	20,7	19,1
A 6 heures du soir..............	1,1	1,9	6,2	8,7	18,	17,3
SIXIÈME PARTIE. —	°	°	°	°	°	°
Maximum.	10,4	13,	19,8	16,5	32,5	27,5
Minimum...	-9,4	-10,2	-8,8	-7,	2,3	3,5
Différence.......	19,8	23,2	28,6	23,5	30,2	24,

VATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Novem	Déc.	MOYENNES.	
ATMOSPHÉRIQUE.						Flèche du ménisque.	
MOYENNE RÉDUITE A 0°						1mm, 07.	
mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	
759,92	758,80	758,84	758,37	760,36	756,78	757,97	
760,25	758,98	759,26	758,40	760,35	756,94	758,17	
760,03	758,71	759,00	758,19	760,30	756,71	758,05	
759,37	758,05	758,57	757,55	759,87	756,37	757,54	757mm,87
759,58	758,05	758,70	757,75	760,11	756,78	757,66	
759,73	758,19	758,98	757,84	760,12	756,92	757,75	
759,94	758,61	759,35	757,99	760,42	757,26	757,98	
759,83	758,48	758,95	758,01	760,22	756,82		
PÉRIODE DÉCROISSANTE.							
mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	
0,88	0,93	0,69	0,85	0,48	0,57	0,63	
PÉRIODE CROISSANTE.							
mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	
0,57	0,56	0,78	0,44	0,35	0,89	0,43	
OSCILLATIONS EXTRÊMES.							
mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	
764,64	766,63	767,76	770,69	769,53	769,73	771,27	
753,46	744,59	744,71	745,81	737,88	727,57	727,57	
11,18	22,04	23,05	24,88	31,65	42,16	44,20	
RATURE.							
MARCHE MOYENNE.							
19°,7	16°,9	12°,6	10°,6	7°,5	2°,2	9°,4	
24,2	21,4	16,4	15,5	10,	4,9	13,2	11°,1
23,	19,3	13,4	11,1	7,7	2,6	10,8	
VARIATIONS EXTRÊMES.							
34°,8	34°,	25°,	23°,5	17°,5	12°,	Maximun............	34°,8
9,	6,5	3,	0,5	-1,	-5,3	Minimum............	—10,2
25,8	27,5	22,}	23,	18,5	17,3	Différence............	24,6

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
SEPTIÈME PARTIE. — Moyenne générale maxima						
	°	°	°	°	°	°
Maxima	4,6	5,4	10,4	12,1	22,2	21,3
Moyenne calculée	2,1	2,2	5,7	7,2	15,2	14,9
Minima	-1,6	-0,6	1,	2,8	9,4	9,6
QUANTITÉ DE VAPEUR ABSO-						
HUITIÈME PARTIE. — Moyenne						
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Pression, 8 heures du matin	5,13	5,08	5,96	6,56	9,87	10,83
Id. midi	5,58	5,72	6,68	6,63	10,82	10,77
Id. 6 heures soir	5,17	5,52	6,44	6,99	10,51	10,74
Humidité relative, 8 heures matin.	91°7	90°4	86°5	80°6	71°5	78°5
Id. midi	84,4	82,3	70,7	64,5	58,7	62,8
Id. 6 heures soir	90,4	92,7	81,7	76,6	65,2	68,8
NEUVIÈME PARTIE. —						
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Pression. Maximum	8,44	9,23	10,10	10,48	18,27	17,20
Pression. Minimum	2,21	2,42	2,52	4,21	6,06	6,16
Pression. Différence	6,23	6,81	7,58	6,22	12,21	11,04
Humidité relative. Maximum	98°4	98°5	97°2	97°3	91°7	95°4
Humidité relative. Minimum	69,5	76,	39,6	43,2	39,	41,
Humidité relative. Différence	28,9	22,5	57,6	54,1	52,7	54,4
DIXIÈME PARTIE. —						
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Vents septentrionaux	0,	8,65	3,25	10,25	2,00	5,25
Vents méridionaux	37,79	47,12	27,35	25,75	22,25	31,62
Total	37,79	55,77	30,60	36,00	24,25	36,87
ONZIÈME PARTIE. —						
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Total	22,17	42,35	128,13	148,60	295,90	248,33
DOUZIÈME PARTIE. — Nombre de jours de						
Nombre de jours. Pluie. Diurnes	7,	5,	4,	16,	12,	16,
Nombre de jours. Pluie. Nocturnes	5,	1,	3,	4,	6,	4,
Nombre de jours. Brouillard	8,	10,	15,	1,	»	2,
Nombre de jours. Gelée, neige	18,	10,	10,	4,	»	»
Nombre de jours. Grêle, tonnerre	1,	0,	3,	6,	4,	1,

Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.	
MINIMA ET MOYENNE CALCULÉE. (Coëfficient de Kaemtz.)							
26°,3	24°,2	18°,1	17°,3	11°,6	6°,3	15°,	
20,1	18,	12,4	11,2	8,	3,5	10,	
13,7	12,9	8,1	6,4	4,8	0,6	5,6	

-LUE CONTENUE DANS L'AIR.

Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.	
PRESSION ET MOYENNE HUMIDITÉ RELATIVE.							
mm. 12,69	mm. 11,79	mm. 9,73	mm. 9,03	mm. 8,04	mm. 5,45	mm. 8,34	
14,07	13,17	10,23	10,29	8,92	6,25	9,09	mm. 8,69
13,22	12,45	9,61	9,38	8,05	5,69	8,64	
70°7	77°8	83°1	87°5	93°1	90°2	83,4	
60,8	66,7	69,5	73,9	88,4	85,6	72,3	78°,5
61,2	72,	78,4	88,3	93,3	91,5	80,	
VARIATIONS EXTRÊMES.							
mm. 20,29	mm. 17,84	mm. 13,35	mm. 13,70	mm. 12,03	mm. 9,89	Maximum...........	mm. 20,29
10,10	8,13	7,12	6,82	4,75	3,23	Minimum	2,21
10,19	9,71	6,23	6,88	7,28	6,66	Différence	18,08
89°7	96°6	94°7	97°2	98°7	97°3	Maximum......... ..	98,7
42,5	43,8	51,8	52,1	81,1	72,4	Minimum	39,
47,2	52,8	42,9	45,1	17,6	24,9	Différence	59,7
QUANTITÉ DE PLUIE RECUEILLIE.						— TOTAL. —	
mm 16,75	mm. 132,50	mm. 1,75	mm. »	mm. 25,00	mm. 0,12	mm. 205,52	mm. 577,52
14,00	38,50	56,00	96,37	13,75	31,50	372,00	
30,75	171,00	57,75	96,37	38,75	31,62	Maximum 171,00	
QUANTITÉ D'EAU ÉVAPORÉE.							
mm 336,25	mm. 279,10	mm. 138,97	mm. 122,77	mm. 58,81	mm. 38,58	m. 1,85996	
BROUILLARDS, NEIGE, GELÉE, TONNERRE, GRÊLE.							
6	14	11	11	10	6	118	
4	6	4	2	4	5	48	
1	5	3	13	8	9	75	
				4	11	57 Neige 9	
4	4		1	»	»	24	

			Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
TREIZIÈME PARTIE. — Direction des vents								
VENTS SEPTENTRIONAUX.		NORD.	3	7	3	20	3	26
		N. N. E.	»	»	1	1	2	2
		N. E.	17	34	34	22	2	12
		E. N. E.	»	»	»	»	»	»
		E.	11	7	1	»	5	1
		N. N. O.	»	3	»	6	1	»
		N. O.	2	6	4	8	11	4
		O. N. O.	2	»	1	1	4	»
VENTS MÉRIDIONAUX.		E. S. E.	»	»	»	»	1	»
		S. E.	8	2	2	»	6	»
		S. S. E.	»	»	3	1	9	1
		S.	9	»	14	9	23	19
		S. S. O.	2	»	2	2	6	2
		S. O.	34	24	23	14	13	14
		O. S. O.	»	»	2	»	2	»
		O.	5	1	3	6	5	9
QUATORZIÈME PARTIE. —								
A midi par seconde.			2m 17	5m 53	8m 64	9m 79	7m 25	6m 03
8 HEURES DU MATIN ET 6 HEURES DU SOIR.	Très violent..	8 h. m.	»	1	»	2	»	»
		6 h. s.	»	»	»	»	»	»
	Violent......	8 h. m.	»	»	1	1	»	»
		6 h. s.	»	1	1	3	2	»
	Très fort.....	8 h. m.	1	2	3	3	2	1
		6 h. s.	1	2	4	7	2	3
	Fort.........	8 h. m.	4	4	4	5	5	4
		6 h. s.	2	4	6	4	3	2
	Assez fort....	8 h. m.	3	7	9	9	7	6
		6 h. s.	4	2	3	7	3	9
	Faible.......	8 h. m.	10	6	6	6	11	16
		6 h. s.	13	8	10	7	14	12
	Très faible ...	8 h. m.	7	6	5	4	6	2
		6 h. s.	6	8	4	1	6	4
	Insensible....	8 h. m.	6	2	3	»	»	»
		6 h. s.	5	3	3	1	1	1

Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.	
A 8 HEURES DU MATIN, MIDI, 6 HEURES DU SOIR.							
15	17	14	2	2	9	121	529
7	8	1	»	»	1	23	
28	17	6	20	10	11	213	
»	1	»	»	1	1	3	
2	6	4	6	»	9	52	
15	4	8	»	2	1	40	
4	8	8	7	3	1	66	
3	»	»	»	»	»	11	
2	»	»	5	»	»	8	566
»	2	»	9	2	1	32	
»	»	»	1	6	2	23	
12	11	13	27	39	37	213	
»	»	1	4	7	3	29	
»	12	11	8	18	11	182	
2	»	»	»	»	1	7	
3	7	24	4	»	5	72	
FORCE MOYENNE DU VENT EN MÈTRES.							m.
1,98	2,03	5,57	2,63	3,10	3,91	Moyenne.............	4,88
»	»	»	»	»	2	5	
»	»	»	»	»	»		
»	»	4	»	»	1	21	
1	1	1	»	»	4		
»	»	4	»	3	4	56	
3	»	3	3	3	2		
5	4	2	6	3	2	88	
1	3	3	3	7	2		
2	5	7	3	4	5	127	
4	5	9	3	3	8		
11	2	8	16	6	10	204	
5	2	9	10	2	4		
9	10	5	6	12	5	150	
8	7	4	9	13	3		
4	10	»	»	2	2	79	
9	13	1	3	2	8		

QUINZIÈME PARTIE. —

			Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
NOMBRE DE JOURS.	Couvert......	8 h. m.	13	15	15	14	10	16
		12 h.	14	12	16	20	12	17
		6 h. s.	17	17	15	20	10	16
	Eclaircies .. .	8 h m.	5	4	5	11	7	11
		12 h.	7	7	3	8	7	9
		6 h. s.	7	2	5	5	6	5
	Nuageux... .	8 h. m.	3	»	1	2	4	»
		12 h.	3	1	1	1	6	»
		6 h. s.	»	2	»	1	2	»
	Serein	8 h. m.	10	9	10	3	10	3
		12 h.	7	8	11	1	6	4
		6 h. s.	7	7	11	4	13	9

Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.		TOTAL.
ÉTAT DU CIEL.							
11	15	10	10	21	19		169
11	15	15	13	21	19	. = 552	185
8	13	17	18	25	22		198
8	5	13	12	5	7		93
10	6	12	6	3	3	= 234	81
6	8	9	6	1			60
			1		2		13
4	3	3	5	4	3	= 56	34
		1	2		1		9
12	11	7	8	4	3		90
6	7		7	2	6	= 253	65
17	10	3	5	4	8		90

RÉSUMÉ DE 1847.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

PREMIERE PARTIE.

MOYENNE GÉNÉRALE de la hauteur du baromètre réduit à 0° dans l'année 1847. Résultat de sept observations quotidiennes.	mm. 757,87
La hauteur moyenne annuelle (heures distinctes) la plus proche de la moyenne générale est celle de 8 heures du matin et répond à..................................	mm. 757,97
La hauteur moyenne mensuelle (heures réunies) la plus proche de la moyenne générale est celle du mois de juin et répond à.................................. ...	mm. 757,83

DEUXIÈME PARTIE.

MOYENNE PÉRIODE décroissante du baromètre de 10 heures du matin à 4 heures du soir.	mm. 0,63
La plus forte période décroissante a eu lieu en août et a été de.......	mm. 0,93
La plus faible période décroissante a eu lieu en avril et a été de..	mm. 0,21

TROISIÈME PARTIE.

MOYENNE PÉRIODE croissante du baromètre de 4 heures à 10 heures du soir..	mm. 0,43
La plus forte période croissante a eu lieu en décembre et a été de...	mm. 0,80
La plus feible période croissante a eu lieu en mars et a été de..	mm. 0,38
N. B. Par un phénomène digne de remarque, les périodes des mois de janvier et février sont négatives et présentent une dépressisu pour le mois de janvier de..........	mm. 0,10
Et le mois de février de..........................	mm. 0,22

QUATRIÈME PARTIE.

OSCILLATIONS EXTRÊMES. La plus forte hauteur du baromètre de l'année, répond au 3 mars 10 heures du soir et a été réduite à 0°	mm. 771, 27
La plus faible hauteur répond au 7 décembre, réduite à 0°	727, 57
L'amplitude d'excursion pendant l'année a donc été de...	44, 20
La plus grande amplitude mensuelle a eu lieu en décembre et a été de	42, 16
La plus petite en juillet	11, 18

TEMPÉRATURE.

CINQUIÈME PARTIE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE. La moyenne de l'année à 8 heures du matin	9° 4
La moyenne de l'année à midi	13° 2
La moyenne de l'année à 6 heures du soir	10° 8

SIXIÈME PARTIE.

VARIATIONS EXTRÊMES. Maximum de l'année 18 juillet	34° 8
Id. Minimum 10 février	-10° 2
Amplitude d'excursion annuelle	45°

SEPTIÈME PARTIE.

MOYENNES DES VARIATIONS EXTRÊMES. Maximum	15°
Id. Minimum	5° 6
TEMPÉRATURE MOYENNE CALCULÉE avec les coëfficients de Kaemtz	10°

HUITIÈME PARTIE.

QUANTITÉ DE VAPEUR ABSOLUE contenue dans l'air. Moyenne pression annuelle	mm. 8, 69
HUMIDITÉ RELATIVE. Moyenne de l'année	78° 5

NEUVIEME PARTIE.

VARIATIONS EXTRÊMES. La plus forte PRESSION répond au 13 juillet, huit heures du matin et a été de.	mm. 20,29
La plus faible au 17 janvier, huit heures du matin.	2,21
Amplitude d'excursion annuelle	18,08
La plus forte HUMIDITÉ répond au 29 novembre 6 heures du soir et a été de	° 98,7
La plus faible HUMIDITÉ répond au 26 mai 6 heures du soir, et a été de.	39,
Amplitude d'excursion annuelle.	59,7

DIXIÈME PARTIE.

LA QUANTITÉ DE PLUIE recueillie pendant l'année a été de.	mm. 577,52

Et par les vents septentrionaux et méridionaux dans le rapport de la moitié environ.

ONZIÈME PARTIE.

LA QUANTITÉ D'EAU ÉVAPORÉE pendant l'année a été de	m. 1,859,96

DOUZIÈME PARTIE.

LE NOMBRE DE JOURS DE PLUIE a été de		pluies diurnes	118
		pluies nocturnes	48
Id.	id.	de brouillards	75
Id.	id.	de gelée	57
Id.	id.	de neige	9
Id.	id.	de grêle, tonnerre	24

TREIZIEME PARTIE.

Donne la DIRECTION DES VENTS à 8 heures du matin, midi et 6 heures du soir, sur 1,095 observations, nous avons 529 pour les vents septentrionaux et 566 pour les vents méridionaux soit ou à peu près partie égale. Les vents du N. E. et ceux du sud se sont montrés les plus fréquents et dans le rapport des quatre dixièmes, après eux les vents du S. O. et enfin ceux du N.

QUATORZIÈME PARTIE.

Donne la FORCE MOYENNE DU VENT en mètres PAR SECONDE à midi soit .... m. 4, 88

Pour 8 heures du matin et 6 heures du soir, la force est exprimée en d'autres termes. Représentant soit par 0 l'insensibilité et par 8 la plus grande force du vent, nous avons pour force plus fréquente 2 puis 1 et 3. Pour 2 dans le rapport des deux huitièmes.

QUINZIÈME PARTIE.

Donne l'état du ciel dont les cinq dixièmes et demi COUVERT, deux dixièmes ÉCLAIRCIES; et deux dixièmes et demi environ SEREIN.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR LES ANNÉES 1847 ET 1848.

1847.

MM.

Président, Petit de la Fosse, sous-préfet.

Premier vice-Président, Edouard Grar.

Deuxième vice-Président, Henri Cornu.

Secrétaire général, A. Stiévenart.

Secrétaire de correspondance, A. Prignet père.

Secrétaire de la conférence agricole, Duchataux.

Secrétaire archiviste, Charles Courtin.

Trésorier, Alfred Lusardy.

1848.

MM.

Président, Edouard Grar.

Premier vice-Président, Coffyn.

Deuxième vice-Président, Cornu.

Secrétaire-général, Stiévenart.

Secrétaire de correspondance, A. Prignet.

Secrétaire-archiviste, Courtin.

Trésorier, Lusardy.

TABLE

des matières contenues dans ce volume.

